COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

1. Réactualisation des tarifs du parking de la place du marché – Additif (27.06.2017)

2. Arrêté de consignation échéances d'emprunts Dexia Crédit Local n° MIN265458EUR/0283011 et MIN250002EUR/0263381 (28.06.2017)

3. Arrêté de consignation échéance d'emprunt Dexia Crédit Local n° MPH251461EUR/0265215 (28.06.2017)

MARCHES ATTRIBUES DU 16/06/2017 au 03/07/2017

OBJET	LOTS	DATE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	MONTANT DU MARCHE €TTC	N° MARCHE	TYPE
Aménagement d'un parc Rive gauche	Lot 2 : Espaces verts	29/06/2017	PERNOT DU BREUIL / ID VERDE	88 650	243 702,65	1700502	MAPA
Projet Cœur de Ville Phase 1 : travaux VRD d'aménagement d'un parc Rive gauche		29/06/2017	COLAS	88650	981 212,75	1700601	MAPA
Modification du stationnement - Gymnase René Perrin		30/06/2017	LINGENHELD	68 127	75 271,26	1700701	MAPA

Contrat de Partenariat portant sur la réalisation et le fonctionnement d'un centre aqualudique pour la ville de Saint-Dié-des-Vosges

Rapport du Maire – année 2016

Cocontractant : Aquadié

1. LE CENTRE AQUALUDIQUE ET LE CONTRAT DE PPP

Aquadié est titulaire d'un contrat de partenariat conclu avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges, signé le 20 décembre 2011, pour une durée de 25 ans à compter de la livraison des ouvrages.

La date effective de Mise en Service des Biens a eu lieu le 17 janvier 2014 et l'ouverture des portes au public le 22 janvier 2014.

Au 30 juin 2017, trois avenants ont été signés.

2. OUVERTURE ET FREQUENTATION

Les missions de service public d'AquaNova America

En 2016, AquaNova America a accueilli les élèves des écoles privées et publiques de la ville de Saint-Dié-des-Vosges, ainsi que les élèves des écoles publiques de la Communauté de Communes Saint-Dié-des-Vosges (CCSDDV) qui en ont fait la demande. Les collégiens et lycéens sont également accueillis à la demande.

Les clubs de la ville disposent également de créneaux d'entraînement (SNS, CN compétition, Triathlon Club Déodatien, Saint-Dié Plongée et club de Sports Adaptés) qu'ils gèrent de façon autonome les soirs.

En 2016 :

384 heures d'ouverture dédiées à l'accueil des scolaires primaires de 18 écoles déodatiennes et 8 écoles des communes membres de la CCSDDV. Plusieurs formations parents et/ou professeurs organisées.
19 551 entrées scolaires se répartissant en 13 353 entrées primaires et 6 198 entrées collégiens et lycéens.

Les entrées classiques

Un tarif spécifique pour les habitants de la CCSDDV a été mis en place en 2015. Il sera étendu à l'ensemble de la Communauté d'Agglomération en 2017.

Tous les publics sont accueillis à AquaNova America, avec :

Pour les plus jeunes :

- Sur l'espace aquatique : mise en place d'activités adaptées : bébés nageurs (11 bébés par séance), Kid's Mania (31 inscrits), école de natation (118 enfants en 2016), accueil des centres de loisirs.
- Sur l'espace jeux : organisation d'anniversaires, accueil des 3 – 14 ans.

Avec de nouvelles activités proposées en septembre 2016 :

Le Fit and Dance pour les 6-12 ans : 27 inscrits
L'école de sauvetage : qui permet de passer le diplôme de secouristes : 8 enfants
Natation adultes loisirs « sports santé » : 18 adultes inscrits

Pour les seniors :

Cours d'aquafitness et fitness adaptés et organisation de la semaine bleue.

Un équipement qui permet aussi l'accueil des publics handicapés.

De nombreuses animations en direction des différents publics sont proposées tout au long de l'année. A titre d'exemple, en 2016 : soirée années 80, soirée super héros fitness, les jours minceur, le 1er bootcamp,… ou dans le cadre d'événements locaux ou nationaux comme le FIG, Octobre rose ou Halloween.

Quelques chiffres sur la fréquentation de l'année 2016 :

- 237 265 entrées, en progression de 14,1 %,
- 1 783 abonnements trimestriels ou annuels, en progression de 8,1 %,
- 2 nocturnes les mardis et vendredis.

AquaNova America propose 32 cours d'aquafitness, 34 cours de fitness.

38 % des entrées unitaires sont des entrées de Déodatiens,

55 % des entrées unitaires sont des entrées d'habitants de la CCSDDV,

43 % des abonnés sont Déodatiens,

58 % des abonnés sont issus de la CCSDDV.

L'aménagement des espaces extérieurs :

- des investissements importants ont été réalisés par Récréa en 2016 pour rendre les espaces extérieurs plus attractifs : plage avec transats, installation d'un ventriglisse et d'un trampoline,
49 200 personnes ont fréquenté ANA en juillet/août 2016 contre 33 800 en 2015.

<u>L'expertise du bâtiment</u> :

Depuis fin 2015 une expertise est en cours au sujet de dysfonctionnements liés à la construction du bâtiment. Les réponses sont apportées au cas par cas. A titre d'exemple, il a déjà été procédé :

- au remplacement d'une porte coupe feu éventée
- à la reprise des faïences et carrelages cassés

<u>Le chiffre d'affaires</u> :

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en 2016 s'élève à 1 209 959,13 €, en progression de 6,9 %.

Le montant des reversements à la ville s'élève à 1 156 935,43 €, soit 96 003,43 € de plus que le chiffre de référence contractuel fixé à 1 060 932 € après révision liée à l'extension du tarif déodatien aux habitants de la CCSDDV et à l'accueil des scolaires de l'ensemble du territoire de la CCSDDV.

L'intéressement reversé par la ville, d'un montant de 57 602 € (60% de l'excédent), est réparti comme suit :

- intéressement de l'exploitant (50/60ème) : 48 002 €,
- intéressement du partenaire privé (10/60ème) : 9 600 €.

L'intéressement de la ville sur la marge des recettes annexes s'élève à 2 970 €, correspondant à 20 % de la marge brute sur les recettes annexes (boutique, distributeur).

<u>Evolutions</u> :

Avec la création de la Communauté d'Agglomération au 01 janvier 2017, il a été demandé à ANA :

- d'appliquer les tarifs préférentiels à l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération au 14 janvier 2017
- de s'organiser pour accueillir l'ensemble des classes du territoire qui en font la demande à compter de septembre 2017

Pour l'année 2017, Récréa entend mettre l'accent sur l'aspect humain d'ANA avec :

- le recrutement d'un éducateur supplémentaire
- la mise en place d'un plan de formation collectif des agents

Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

AQUADIÉ
GROUPE DUVAL

CONTRAT DE PARTENARIAT

PORTANT SUR LA REALISATION D'UN CENTRE AQUALUDIQUE

POUR LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARTICLE 81 DU CONTRAT DE PARTENARIAT CONCLU EN DATE DU 20 DECEMBRE 2011

PERIODE RETRACEE : ANNEE 2016

RAPPORT ETABLI EN DATE DU 25 AVRIL 2017

PREAMBULE

Ce présent rapport est établi dans le respect de l'article L. 1414-14 du Code général des collectivités territoriales.

Il présente une description technique et financière, sur l'année **2016**, du service rendu par la société AQUADIE[1] (ci-après, le « **Partenaire Privé** ») dans le cadre du contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'exploitation, à la maintenance et au gros entretien renouvellement du centre aqualudique « AQUA NOVA AMERICA » situé à Saint-Dié-des-Vosges (Vosges) en application des articles L. 1414-1 et suivants et D. 1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (ci-après, le « **Contrat de Partenariat** »).

Cette opération a été confiée à la société AQUADIE à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif, suite à une délibération du Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (ci-après, la « **Ville** ») datée du 23 septembre 2011.

Afin de favoriser une meilleure lecture de l'exécution des missions confiées au Partenaire Privé, un bref rappel historique est inclus afin de mieux apprécier les enjeux qui ordonnaient de réaliser cette opération.

Les données comptables, économiques et financières que le présent rapport décrit sont exprimées pour l'année civile.

Ce rapport annuel d'activité est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES.

[1] Société par Actions Simplifiée au capital de € 73.000 / 538 418 765 RCS NANTERRE
Siège social : 123 rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Adresse postale : 7/9 rue Nationale – 92660 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
Tél. : 01.46.99.47.25 / Fax : 01.46.99.47.43

SOMMAIRE

PREAMBULE 2

SOMMAIRE 3

1. HISTORIQUE 5

2. SITUATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE 6

2.1. Contrat de Partenariat (rappel) 6

2.2. Principaux sous-contrats (rappel) 9

3. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX 10

3.1. Rappel du périmètre de l'opération 10

3.2. Avancement des études et travaux du centre aqualudique (rappel) 10

3.3. Travaux réalisés après Mise a Disposition et expertises en cours sur l'ouvrage 10

3.4. Réunions du Comité de Revue 12

3.5. Visite de la commission de sécurité 13

3.6. Visite d'inspection ICPE 14

4. VOLET FINANCIER - DONNEES ECONOMIQUES ET COMPTABLES 14

4.1 Compte annuel de résultat de l'exploitation 14

4.2 Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique retenus pour la détermination des produits et charges imputes au compte de résultat de l'exploitation 15

4.3 Etat des variations du patrimoine immobilier 15

4.4 Compte-rendu de la situation des autres biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, équipement ou bien immatériel objet du Contrat 17

4.5 Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année 17

4.6 Engagements à incidences financières liés au contrat et nécessaires à la continuité du service public 19

4.7 Ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet et répartition entre le coût des fonds propres et le coût de la dette afférents au financement des biens et activités objets du Contrat 19

4.8 Tableau de financement de l'année échue / Etat des financements engagés et des valeurs financières non amorties des biens 19

4.9 Etat des comptes de réserve notamment les suivants : service de la dette, GER 20

4.10 Liste des opérations de maintenance courante (si possible valorisées) effectuées sur l'exercice 22

4.11 Liste des opérations de GER réalisées et valorisées et suivi du compte du GER 25

4.12 Suivi des coûts énergétiques (consommations, tarifs…) et note sur les évolutions du marché de l'électricité susceptibles d'intéresser les conditions d'exécution du Contrat 25

4.13 Récapitulatif des termes du Loyer payés sur l'année écoulée 29

4.14 Récapitulatif des pénalités éventuellement dues au cours de l'exercice 30

5. VOLET TECHNIQUE - SUIVI DES INDICATEURS 31

5.1 Indicateurs relatifs aux Objectifs de Performance prévus au Contrat de Partenariat (Article 27 du Contrat de Partenariat) 31

5.2 Indicateurs relatifs à la part d'exécution du contrat confiée à des petites et moyennes entreprises et à des artisans (article 12 du Contrat de Partenariat) 31

5.4 Indicateurs relatifs aux pénalités demandées au Partenaire Privé du contrat et à celles acquittées par lui (Article 83 du Contrat de Partenariat) 32
5.5 Information exhaustive des interventions survenues au titre du gros entretien renouvellement 32
5.6 Programme d'intervention prévu pour l'année suivante, au titre du gros entretien renouvellement 34
6. VOLET EXPLOITATION 34
6.1 Compte-rendu annuel au titre de l'exploitation 34
6.2 Compte-rendu technique 34
6.3 Compte-rendu financier 34
ANNEXES 35
ANNEXE 1 : COMPTES SOCIAUX ANNUELS 36
ANNEXE 2 : LISTE DES PME ET DES ARTISANS 37
ANNEXE 3 : RAPPORT DE L'EXPLOITANT 39
ANNEXE 4 : ATTESTATION D'ASSURANCE 40
ANNEXE 5 : PROCES-VERBAL DE VALIDATION DU MONTANT DES RECETTES DE REFERENCE POUR L'ANNEE 2016 41
ANNEXE 6 : AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE SECURITE 42

1. HISTORIQUE

Sur la base d'un rapport d'évaluation préalable, le Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES a, par délibération en date du 7 mai 2009, décidé le recours au contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation, l'entretien-maintenance, le gros entretien renouvellement et l'exploitation du centre aqualudique AQUA NOVA AMERICA en application des articles L. 1414-1 et suivants et D. 1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Cet équipement a vocation à se substituer à la piscine municipale située Quai de la Meurthe.

Par avis d'appel public à concurrence paru au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 26 mars 2010 et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) le 31 mars 2010, la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES a lancé, conformément aux dispositions des articles L. 1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la procédure de dialogue compétitif relative à la passation du Contrat de Partenariat dont l'objet est ci-dessus rappelé.

Lors de la séance du 8 juillet 2011, le Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES a autorisé le Maire à attribuer le Contrat de Partenariat à la société de projet dénommée AQUADIE qui s'est substituée à Patrimoine et Partenariats Publics, le candidat, et à son équipe constituée de Duval Développement (anciennement dénommé « CFA »), Chabanne et Partenaires, BEST Ingénierie, Spie Batignolles Est, Dalkia et Espace Récréa.

C'est dans ce contexte que le Contrat de Partenariat a été présenté le 23 septembre 2011 au Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES par son Maire en vue de son approbation.

Le Contrat de Partenariat a été conclu entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et AQUADIE en date du 20 décembre 2011 et notifié le 11 janvier 2012 à AQUADIE.

2. SITUATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

2.1. CONTRAT DE PARTENARIAT (RAPPEL)

Les principaux évènements juridiques liés à la signature et à l'exécution du Contrat de Partenariat sont rappelés ci-après (les termes ayant une majuscule ont le sens défini dans la documentation contractuelle). La police de couleur bleue matérialise les éléments nouveaux par rapport au rapport annuel d'activité établi pour l'année 2015 :

- Délibération du Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 8 juillet 2011, autorisant le Maire à attribuer le Contrat de Partenariat à la société de projet dénommée AQUADIE qui s'est substituée à Patrimoine et Partenariats Publics, le candidat, et à son équipe constituée de CFA, Chabanne et Partenaires, BEST Ingénierie, Spie Batignolles Est, Dalkia et Espace Récréa ;

- Délibération du Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 23 septembre 2011, approuvant les termes du Contrat de Partenariat, de la Convention Tripartite, de l'Acte d'Acceptation relatif à la cession de créances de loyers financiers et autorisant le Maire à les signer ;

- Signature du Contrat de Partenariat entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et AQUADIE le 20 décembre 2011 ;

- Transmission du Contrat de Partenariat en Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges pour contrôle de légalité le 4 janvier 2012 ;

- Notification du Contrat de Partenariat par la Ville au Partenaire Privé par courrier en date du 4 janvier 2012 reçu le 11 janvier 2012 par le Partenaire Privé ;

- Publication au BOAMP en date du 17 janvier 2012 ainsi qu'au JOUE en date du 18 janvier 2012 d'un avis mentionnant la conclusion, les caractéristiques essentielles et les modalités de consultation du Contrat de Partenariat conclu le 20 décembre 2011 entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et la société AQUADIE ;

- Affichage en mairie le 9 février 2012 d'un avis mentionnant la conclusion, les caractéristiques essentielles et les modalités de consultation de la Convention Tripartite conclue le 20 décembre 2011 entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, la société AQUADIE et la Landesbank Saar ainsi que de l'Acte d'Acceptation signé par la Ville ;

- Envoi par le Partenaire Privé à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES d'une copie de la documentation de financement conclue entre AQUADIE et la Landesbank Saar par courrier en date du 1er mars 2012 ;

- Signature du procès-verbal de mise à disposition des terrains entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et la société AQUADIE le 3 juillet 2012 ;

- Dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier le 3 juillet 2012 ;

- Etablissement par Maître Philippe Alain SIMON, notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Sandra GINDEIN-MASSEROLI Notaire », titulaire d'un Office Notarial à Saint-Dié-des-Vosges, 6 quai Sadi Carnot, d'un acte authentique en date du 19 décembre 2012 portant identification des terrains mis à disposition dans le cadre du Contrat de Partenariat du 20 décembre 2011 ;

- Signature en date du 15 mai 2013 du procès-verbal d'actualisation du Loyer L1 et des échéanciers suite à la fixation anticipée des taux du financement du 13 mars 2013 ;

- Signature en date du 15 mai 2013 entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, AQUADIE et Espace Récréa d'un « Accord tripartite relatif à la jouissance paisible par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges du nom porté par le centre aqualudique » ;

- Signature en date du 10 janvier 2014 d'un avenant n°1 au Contrat de Partenariat ayant pour objet les modifications apportées à la notice descriptive des Biens conformément aux rapports d'étude de modifications ;

- Enregistrement et publication du Contrat de Partenariat au Service de la Publication Foncière de Saint-Dié-des-Vosges en date en 22 janvier 2014 ;

- Signature en date du 17 janvier 2014 du procès-verbal de Validation des Biens, valant Date Effective de Mise en Service des Ouvrages, dans les délais prévus par le calendrier prévisionnel de réalisation ;

- Signature en date du 28 février 2014 du procès-verbal d'actualisation du Loyer L1 et des échéanciers suite à la fixation définitive des taux du financement du 17 janvier 2014 ;

- Signature en date du 17 avril 2014 du procès-verbal constatant la levée des Observations Non-Bloquantes (réserves), à l'exception de celles devant faire l'objet d'interventions lors de la semaine d'arrêt technique ;

- Signature en date du 15 janvier 2015 du procès-verbal constatant la levée des Observations Non-Bloquantes (réserves) résiduelles, suite au second arrêt technique ;

- Signature en date du 11 février 2015 d'un avenant n°2 au Contrat de Partenariat portant sur les modalités de calcul du Montant de Recettes de Référence ;

- Signature, en date du 20 juillet 2015, entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Aquadié et la Lyonnaise des Eaux, d'une convention tripartite relative à la collecte et au traitement des eaux usées du centre aquatique AquaNova America. La convention définit les modalités de facturation par la Lyonnaise des Eaux, délégataire du service public de gestion des réseaux d'assainissement, à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, des eaux usées rejetées au réseau d'assainissement et ensuite à la station d'épuration ;

- Signature, en date du 20 juin 2016, entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, AQUADIE et Espace Récréa, du procès-verbal de validation des recettes de Référence et de la grille tarifaire pour l'année 2016 (cf. **Annexe 5**) ;

- Signature, en date du 9 mars 2017, d'un avenant n°3 au Contrat de Partenariat, ayant pour objet de :
    - Modifier le montant du Loyer Services (L4) afin de tenir compte de l'accueil de scolaires supplémentaires émanant de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges (créneaux supplémentaires et quote-part surveillance MNS) ;
    - Fixer, conformément aux dispositions prévues à l'article 43 (*Engagements énergétiques*) du Contrat de Partenariat, les consommations de référence d'électricité, chaleur et eau en fonction des quantités réellement consommées durant la période 2014 et 2015 ;
    - Définir le nouveau montant du Loyer L3b (Electricité) pour tenir compte à la fois de la nouvelle consommation de référence d'électricité et du nouveau prix d'achat d'électricité suite à la dérégulation du tarif de l'électricité depuis le 31 décembre 2015 ;
    - Modifier la formule de révision du Loyer L3b (Electricité) applicable à compter du 1er janvier 2016 afin de prendre en compte la dérégulation du tarif de l'électricité depuis le 31 décembre 2015.

2.2. PRINCIPAUX SOUS-CONTRATS (RAPPEL)

Concomitamment à la signature du Contrat de Partenariat et de la Convention Tripartite avec la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, le Partenaire Privé a conclu :

- Un contrat de promotion immobilière avec la société Duval Développement Nord & Est (le « **Promoteur** »), anciennement dénommé « CFA Nord & Est », le 7 décembre 2011 ;
- Un contrat de maintenance avec la société Dalkia France (le « **Mainteneur** »), le 6 décembre 2011 ;
- Un contrat d'exploitation et de services avec la société Action Développement Loisir - Espace Récréa (« **l'Exploitant** »), le 6 décembre 2011 ;
- Un contrat d'interface avec les sociétés Duval Développement Nord & Est, Dalkia France et Action Développement Loisir - Espace Récréa, le 6 décembre 2011 ;
- Un ensemble de documents de financement et de sûretés avec la Landesbank Saar, le 20 décembre 2011.

3. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX

3.1. RAPPEL DU PERIMETRE DE L'OPERATION

Le terrain d'assiette sur lequel est construit le centre aqualudique est situé sur un terrain d'une superficie de 14 174 m² situé à Saint-Dié-des-Vosges (88100), 50 quai de la Résistance, sections AS parcelles 228 et 230.

3.2. AVANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX DU CENTRE AQUALUDIQUE (RAPPEL)

Pour rappel, la visite de Validation des Biens, concomitante à la réception et à la livraison des ouvrages, s'est tenue le 17 janvier 2014. Elle a donné lieu à la signature d'un procès-verbal contradictoire entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et AQUADIE constatant la Mise en Service des Biens.

La Date Effective de Mise en Service des Biens a ainsi eu lieu le 17 janvier 2014.

L'ouverture au public a eu lieu le 22 janvier 2014.

3.3. TRAVAUX REALISES APRES MISE A DISPOSITION ET EXPERTISES EN COURS SUR L'OUVRAGE

Au cours de l'année 2015 :

1- Duval Développement Nord & Est a assigné l'entreprise générale au titre de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) ;
2- AQUADIE a effectué une déclaration de sinistres, à titre conservatoire, auprès de la compagnie assurant la garantie Dommages Ouvrage (DO).

Ces procédures ont pour but de désigner des experts compétents afin que ceux-ci puissent identifier les responsabilités, puis prescrire les mesures nécessaires à la correction des désordres relevés. Le Promoteur et AQUADIE sont donc pleinement mobilisés et impliqués dans l'objectif de régler ces différents désordres.

3.3.1. Garantie de parfait achèvement

A l'issue de l'année de parfait achèvement, AQUADIE et Duval Développement Nord & Est ont constaté qu'un certain nombre de désordres et malfaçons, listé à la suite de la réception des ouvrages, n'a pas été traité par l'entreprise générale (Spie Batignolles Est). A titre d'exemple : décollement de faïence, dégradation du revêtement de sol de l'entrée extérieure du centre aquatique, etc.

Ces désordres rentrent dans le cadre de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) due par l'entreprise. L'année de parfait achèvement ayant touché à sa fin en janvier 2015, Duval Développement Nord & Est et AQUADIE ont assigné l'entreprise générale au titre de la Garantie de Parfait Achèvement. AQUADIE en a informé la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES par courrier en date du 23 février 2015.

Ces désordres rentrent dans 2 catégories :

- Des malfaçons clairement identifiées qui pourront être traitées dès que l'expert judiciaire aura réalisé son rapport final ;
- Des points qui nécessitent des investigations complémentaires (tests et analyses dans des conditions précises d'exploitation) et qui relèvent de mesures correctives.

Pour la parfaite information de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, la chronologie de la procédure en cours est détaillée ci-après :

- 16/01/2015 : Après mise en demeure restée infructueuse, assignation en référé (TGI de Paris) des constructeurs avant le terme de l'année de parfait achèvement afin d'interrompre le délai d'1 an ;
- 05/03/2015 : Ordonnance TGI de Paris désignant M. LAIBE comme expert ;
- 10/04/2015 : 1er Rdv d'expertise judiciaire ;
- 26/06/2015 : 2nd Rdv d'expertise judiciaire ;
- 31/07/2015 : Première déclaration de sinistre adressée par AQUADIE à la DO (réceptionnée le 03/08/2015) ;
- 18/08/2015 : 3ème Rdv d'expertise judiciaire ;
- 12/10/2015 : Réponse de COVEA (dépassement du délai de 60 jours), actant d'un accord pour une prise en garantie d'un certain nombre de désordres ;
- 22/10/2015 : Courrier adressé par AQUADIE à COVEA actant le dépassement du délai de 60 jours, et l'acquisition de la garantie pour la totalité des désordres déclarés par AQUADIE ;
- 02/12/2015 : 4ème Rdv d'expertise judiciaire ;
- 12/01/2016 : Audience devant TGI de Paris afin de rendre opposable les opérations d'expertise à la DO (COVEA), étendre la mission de l'expert judiciaire à l'examen de 6 nouveaux désordres, constater le dépassement du délai de 60 jours par COVEA. Délibéré au 09/02/2016 ;
- 29/03/2016 : 5ème Rdv d'expertise judiciaire ;
- 29/06/2016 : 6ème Rdv d'expertise judiciaire ;
- 26/01/2017 : Remise par M. LAIBE (Expert judiciaire) d'un rapport d'étape ;
- 28/04/2017 : 7ème Rdv d'expertise judiciaire.

NOTA : Le prochain rendez-vous d'expertise judiciaire aura pour objet de faire état des lieux des investigations nécessaires à l'établissement du rapport définitif.

3.3.2. Expertise en cours relative à la mise en œuvre de la garantie Dommages Ouvrage

Comme indiqué précédemment, AQUADIE a effectué différentes déclarations de sinistres auprès de l'assureur Dommages Ouvrage.

L'expert DO est convié aux réunions de l'expertise judiciaire.

Dans le courant de l'année 2016, l'assureur Dommages Ouvrage a validé le financement des travaux de reprise du carrelage et de la faïence, pour lesquels des interventions sont programmées lors des prochains arrêts techniques (du 19 au 26 juin 2017, puis en décembre 2017).

3.4. REUNIONS DU COMITE DE REVUE

Conformément aux dispositions prévues par l'article 80 du Contrat de Partenariat, la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et le Partenaire Privé se rencontrent régulièrement au sein d'un comité de revue périodique (le « **Comité de Revue** »).

Le Comité de Revue a pour objet la bonne information de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES sur le déroulement de l'opération, l'étude des modifications qui pourraient intervenir et, d'une manière générale, le suivi du Contrat de Partenariat.

Il est ci-dessous rappelé la date des Comités de Revue qui se sont tenus au cours de l'année 2016 ainsi que les principaux sujets évoqués :

* Comité de Revue du 25 janvier 2016 :

- Présentation des principaux chiffres d'exploitation et faits marquants l'année 2015, notamment le second semestre ;
- Projets et perspectives 2016 ;
- Revoyure Loyer L4 / valorisation scolaire : nouvelle organisation et accueil des écoles de l'intercommunalité ;
- Révision des tarifs au 1er janvier 2016 ;
- Objectif Recettes de Référence pour l'année 2016 ;
- Définition d'un formalisme pour la mise à jour, chaque année, du Montant des Recettes de Référence ;
- Présentation des consommations énergétiques pour l'année 2015 et révision des cibles à l'issue des deux premières années de fonctionnement ;
- Présentation des principales actions réalisées au titre de l'entretien, de la maintenance et du GER ;
- Point sur l'expertise en cours (bâtiment et équipements techniques) ;
- Date des prochains arrêts techniques ;
- Sujets divers : point sur la taxe foncière.

Le compte-rendu de ce Comité de Revue a été adressé par AQUADIE à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES par courriel en date du 4 février 2016.

A noter :

- A l'issue de ce Comité de Revue, AQUADIE et la VILLE ont convenu de régulariser, au début de chaque année, un procès-verbal de validation du Montant de Recettes de Référence et de la grille tarifaire pour l'année en cours. Le procès-verbal signé pour l'année 2016 fait l'objet de l'**Annexe 5** du présent rapport ;
- La taxe foncière due pour l'année 2014 consécutivement à une déclaration tardive d'AQUADIE à l'administration fiscale a été intégralement remboursée à la VILLE par AQUADIE en date du 05/01/2017.

* Comité de Revue du 4 juillet 2016 :

- Présentation des principaux chiffres d'exploitation et faits marquants pour le 1er semestre 2016 ;
- Projets et perspectives pour le second semestre 2016 ;
- Présentation des consommations énergétiques pour le premier semestre 2016 ;
- Présentation des principales actions réalisées au titre de l'entretien, de la maintenance et du GER pour le premier semestre 2016
- Revue du projet d'avenant n°3 transmis par AQUADIE (courriel du 17 juin 2016) :
  - Révision des cibles de consommations énergétiques à l'issue des deux premières années de fonctionnement ;
  - Loyer L4 / valorisation scolaire : nouvelle organisation et accueil des écoles de l'intercommunalité
- Point sur l'expertise en cours (bâtiment et équipements techniques) ;
- Sujets divers :
  - Remise par AQUADIE à la Ville des 3 exemplaires du procès-verbal de validation du Montant de Recettes de Référence (2016) signé par AQUADIE et Espace Récréa ;
  - Remise par la Ville à AQUADIE d'un exemplaire de la convention tripartite signée avec la Lyonnaise des Eaux ;
  - Conséquences prévisionnelles sur l'accueil des scolaires de l'évolution de l'intercommunalité ;
  - Date des prochains arrêts techniques.

Le compte-rendu de ce Comité de Revue a été adressé par AQUADIE à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES par courriel en date du 1er septembre 2016.

3.5. VISITE DE LA COMMISSION DE SECURITE

La commission de sécurité a effectué une visite en date du 17 novembre 2016 et a rendu un avis favorable assorti de prescriptions en date du 13 décembre 2016 (**Annexe 6**).

Les prescriptions ont toutes été levées entre la fin d'année 2016 et le premier trimestre 2017.

3.6. VISITE D'INSPECTION ICPE

Une visite d'inspection de la DREAL au titre des installations classées pour la protection de l'environnement[2] (ICPE) a eu lieu le 31 mai 2016. Les non-conformités relevées au cours de cette visite ont toutes fait l'objet de correctifs dans le courant de l'année 2016 (constatés par la DREAL à l'occasion d'une nouvelle visite en date du 7 mars 2017) à l'exception de 2 prescriptions concernant le local chlore et nécessitant des interventions au cours de l'année 2017 : déplacement de la limite de propriété de 1,5 m par rapport à la porte du local (acquisition d'une bande du terrain contigu) et remplacement de la porte d'accès au local chlore (travaux prévus courant 2017).

4. VOLET FINANCIER - DONNEES ECONOMIQUES ET COMPTABLES

4.1 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

Le résultat comptable de la société s'élève à 13 414,84 €.

Le détail de ce résultat se trouve ci-joint en **Annexe 1.**

[2] Rubrique n°1138/4 :b : emploi ou stockage du chlore en récipients de capacité unitaire inférieure à 60 kg, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 100 kg, mais inférieure ou égale à 500 kg.

4.2 PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE RETENUS POUR LA DETERMINATION DES PRODUITS ET CHARGES IMPUTES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

La méthode retenue pour la détermination des produits et charges est la comptabilité d'engagement (ou comptabilité sur les débits). Celle-ci est basée sur le principe de l'enregistrement de l'ensemble des flux économiques et financiers de l'entreprise.

Le principe des contrats à long terme a également été appliqué dans le cadre du contrat de partenariat public-privé comme le préconise l'Autorité des Normes Comptables. Ce principe comptable consiste à amortir le bien sur la durée de vie du contrat de partenariat public-privé soit 25 ans. Il faut également lisser le résultat attendu sur la durée du contrat de partenariat public-privé. Pour pouvoir procéder à ce lissage, il est constaté un encours de production ou un déstockage selon les charges et produits comptabilisés sur l'exercice.

4.3 ETAT DES VARIATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Le patrimoine immobilier s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 18 087 140,59 € et se répartit comme suit :

Prix de contrat de promotion immobilière : 16 630 000 €*	**17 057 409,13**
CFA NORD & EST SIGNATURE C/ DEPOT PC 1,7 %	285 891,36
CFA NORD & EST STADE PURGE 1MOIS 2%	340 709,34
CFA NORD & EST STADE DEMARRAGE TRAVAUX 2,3%	391 815,74
CFA NORD & EST FACT ACHEVEMENT TRAVAUX	1 365 020,65
CFANORD STADE ACHEVEMENT 8ù	1 365 020,65
CFANORD ACHEVEMENT FONDATIONS + 1MOIS	1 023 765,49
CFA NORD & EST ACHEVEMENT FONDATIONS +2MOIS	853 137,91
CFA NORD & EST GROS OEUVRE	853 137,91
CFA NORD & EST GROS OEUVRE	1 023 765,49
CFA NORD & EST GROS OEUVRE	1 194 393,07
CFA NORD & EST HORS D'EAU	1 023 765,49
CFA NORD & EST MISE HORS D'EAU	1 023 765,49
CFA NORD & EST MISE HORS D'EAU	1 023 765,49
CFA NORD & EST MISE HORS D'EAU	853 137,91
CFA NORD & EST MISE HORS D'AIR	853 137,91
CFA NORD & EST CORPS D'ETAT SECONDAIRE	853 137,91
CFA NORD & EST CORPS D'ETAT SECONDAIRE	853 137,91
CFA NORD & EST CORPS D'ETAT SECONDAIRE	511 882,75
CFA NORD & EST ACHEVEMENT TRAVAUX INTERIEURS	511 882,75
CFA NORD & EST STADE OPR	511 882,75
CFA NORS LIVRAISON MISE EN SERVICE	341 255,16

Autres frais de fonctionnement :	**97 037,59**
CFA REFACT PRESTATION DIVERSES	19 651,59
CFA RAPPOT MODIFICATIONS	77 386,00
Frais de gestion en phase de construction : 90 000 €*	**71 615,55**
IMFINED Honoraires d'assistance 2011	2 172,60
IMFINED Honoraires d'assistance 2012	30 500,00
IMFINED Honoraires d'assistance 2013	30 500,00
IMFINED Honoraires d'assistance au 17/01/2014	1 420,55
A4 Honoraires CAC 2012	3 511,20
A4 Honoraires CAC 2013	3 511,20

Conseil financier, comptable et fiscal : 120 000 €*	**116 000,00**
H3P HONORAIRES MISSION D ASSISTANCE	90 000,00
CFA NORD & EST REFACT HONO H3P	15 000,00
H3P FIXATION TAUX	5 500,00
H3P FIXATION TAUX	5 500,00
Audit de modèle et conseil juridique : 115 000 €*	**140 289,00**
HERBERT SMITH HONORAIRES AFFAIRE LANDERSBANK	85 289,00
HERBERT SMITH HONORAIRES LANDERSBANK	30 000,00
PPP REFACT KPMG	25 000,00
Assurances société en phase de construction : 30 000 €*	**7 097,00**
CFA NORD & EST REFACT ASSURANCE RC MAITRE D OUVRAGE	7 097,00
Garantie crédit relais Fonds propres : 30 000 €*	**22 855,58**
Honoraires de caution 2012	12 716,68
Honoraires de caution 1T 2T 3T2013	7 638,90
Honoraires de caution 4T2013	2 500,00
Frais de pré-exploitation : 85 000 €*	**85 000,00**
Récréa Frais de préexploitation	85 000,00
Frais financiers intercalaires : 680 000 €*	**489 836,74**
Commission d'arrangement 50 %	88 242,00
Commission d'arrangement 50 %	88 242,00

Intérêts + commission d'agent 2012		118 824,45
Intérêts 2013		180 274,74
Intérêts + commission d'agent 2014		12 755,11
CRTVA 2014		1 498,44
	TOTAUX	18 087 140,59

** Les montants en gras sont donnés à titre indicatif d'après le budget prévisionnel du coût d'investissement*

Le montant des amortissements pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 s'élève à 723 485,62 €.

4.4 Compte-rendu de la situation des autres biens et immobilisations necessaires a l'exploitation de l'ouvrage, equipement ou bien immateriel objet du Contrat

Hormis la construction, au 31 décembre 2016, il n'y a pas d'autre bien et immobilisation dans les comptes de la société.

4.5 Etat des autres depenses de renouvellement realisees dans l'annee

Le montant des dépenses de GER réalisées dans l'année s'élève à 18 223 € HT (cf. détail ci-après).

			Main d'oeuvre		Matériel		Sous-Traitance		
Date clôture	Nature des travaux	Fournisseurs/Sous Traitants	Heures	Montant	Débours	Montant	Débours	Montant	Total € HT
FT 266331 20/12/2016	Mise en place d'une horloge sur la commande des saunas et hammams	REXEL FRANCE	0	- €	85,82 €	111,57 €	- €	- €	346,73 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	4	235,16 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266330 20/12/2017	Remise en état du blower du bassin nordique (remplacement des roulements et révision du Blower)	ELECTROMOTEUR	0	- €	358,00 €	465,40 €	- €	- €	582,98 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	2	117,58 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266329 31/10/2016	Remplacement de l'échelle d'accès aux bacs tampon (échelle de 2m41)	LEGOUEIX	0	- €	100,30 €	130,39 €	- €	- €	189,18 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	1	58,79 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266328 28/10/2016	Dépannage UV déchloraminateur : Remplacement de 2 ballasts (bassin sportif + bassin ludique)	BORDAS	0	- €	920,00 €	1 196,00 €	- €	- €	1 372,37 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	3	176,37 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266326 06/10/2016	Mise en stock de 80 ampoules pour la plaine de jeux (Philips – 32 W)	REXEL FRANCE	0	- €	735,20 €	955,76 €	- €	- €	955,76 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	0	- €	- €	- €	- €	- €	
FT 266325 23/08/2016	Remise en état Hammam 2 : Remplacement d'une électrovanne, de 2 raccords en sortie de vapeur et de 2 joints	SPIRAX SARCO	0	- €	176,00 €	228,80 €	- €	- €	346,38 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	2	117,58 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266324 23/08/2016	Réparation fuite sur conduite d'eau PVC sortie pompe chloration de l'aquasplash comprenant le remplacement de 2 vannes PVC en DN25, 2 coudes PVC en DN32 et 2 manchons PVC en DN32	CEDEO	0	- €	82,72 €	107,54 €	- €	- €	225,12 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	2	117,58 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266323 02/08/2016	Remplacement du servomoteur de l'échangeur alimentant le bassin sportif	SAUTER	0	- €	351,87 €	457,43 €	- €	- €	516,22 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	1	58,79 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266322 01/08/2016	Remplacement de 2 détecteurs de mouvement du couloir des douches « aquatique »	REXEL FRANCE	0	- €	189,45 €	246,29 €	- €	- €	305,08 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	1	58,79 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266321 28/07/2016	Remplacement d'un disjoncteur de pompe de circulation alimentant la fosse à plongées	REXEL FRANCE	0	- €	80,05 €	104,07 €	- €	- €	162,86 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	1	58,79 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266320 07/07/2016	Remplacement de pièces défectueuses sur le système de chloration lors de l'entretien annuel (4 corps de soupape, 4 divergents, 1 tige, 1 écrou de serrage, 2 coudes 90°)	Evoqua Water	0	- €	938,16 €	1 219,61 €	- €	- €	1 219,61 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	0	- €	- €	- €	- €	- €	
FT 266577 05/07/2016	Remise en état disconnecteur : remplacement d'une vanne papillon DN65 et pose d'un filtre	CGR	0	- €	53,87 €	70,03 €	- €	- €	305,19 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	4	235,16 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266319 27/06/2016	Remplacement 1 cartouche de mitigeur thermostatique (1er bloc douche) + mise en stock de 3 autres	CEDEO	0	- €	322,64 €	419,43 €	- €	- €	654,59 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	4	235,16 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266318 23/06/2016	Remplacement de 6 lampes projecteurs bassins (le long des gradins) et mise en stock de 6 autres	REXEL FRANCE	0	- €	973,09 €	1 265,02 €	- €	- €	1 500,18 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	4	235,16 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266317 21/06/2016	Remplacement de 2 lampes subaquatiques halogène du bassin nordique par 2 spots LED ainsi que les 2 transformateurs	CGED	0	- €	378,08 €	491,50 €	- €	- €	609,08 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	2	117,58 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266316 20/06/2016	Remplacement de 9 lampes subaquatiques du bassin sportif et mise en stock de 3 autres	CGED	0	- €	411,60 €	535,08 €	- €	- €	770,24 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	4	235,16 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266315 08/04/2016	Remplacement de 3 blocs différentiels (armoire fitness)	CGED	0	- €	253,66 €	329,76 €	- €	- €	329,76 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	0	- €	- €	- €	- €	- €	
FT 266314 05/04/2016	Mise en conformité électrique : remplacement de 15 ampoules 18W, d'1 disjoncteur de l'armoire ventilation et de 3 blocs autonomes d'éclairage de secours	REXEL FRANCE	0	- €	270,04 €	351,05 €	- €	- €	468,63 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	2	117,58 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266313 22/02/2016	Remplacement de 70 bracelets de casiers et de 10 numéros	NAVIC	0	- €	294,50 €	382,85 €	- €	- €	500,43 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	2	117,58 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266312 15/02/2016	Remplacement de 12 blocs différentiels (10 armoire fitness - 1 armoire accueil - 1 armoire sous-sol)	CGED	0	- €	579,17 €	752,92 €	- €	- €	988,08 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	4	235,16 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266310 12/02/2016	Remplacement de l'interrupteur de proximité reprise Hall Bassins	REXEL FRANCE	0	- €	168,45 €	218,99 €	- €	- €	336,57 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	2	117,58 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266311 12/02/2016	Remplacement de pièces d'usure sur les systèmes anti UV et de chloration comprenant 6 tubes UV de 300W, 2 tubes UV 200W et 8 pochettes de joints	SYCLOPE	0	- €	1 105,08 €	1 436,60 €	- €	- €	4 970,82 €
		BORDAS	0	- €	2 266,40 €	2 946,32 €	- €	- €	
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	10	587,90 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266309 28/01/2016	Remplacement du ventilateur de variateur de la pompe du bassin Nordique	OBTEL ELECTRICITE INDUSTRIELLE	0	- €	149,50 €	194,35 €	- €	- €	253,14 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	1	58,79 €	- €	- €	- €	- €	
FT 266308 20/01/2016	Remplacement de 10 béquilles de portes	BATIFER	0	- €	151,10 €	196,43 €	- €	- €	314,01 €
		Main d'oeuvre Technicien - 2016	2	117,58 €	- €	- €	- €	- €	
		Total	58	3409,82	11394,75	14813,18	0,00	0,00	18 223,00 €

4.6 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES LIES AU CONTRAT ET NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

Sans objet.

4.7 RATIOS ANNUELS DE RENTABILITE ECONOMIQUE ET DE RENTABILITE INTERNE DU PROJET ET REPARTITION ENTRE LE COUT DES FONDS PROPRES ET LE COUT DE LA DETTE AFFERENTS AU FINANCEMENT DES BIENS ET ACTIVITES OBJETS DU CONTRAT

La dette subordonnée est rémunérée à un taux de 12 % annuel, conformément à l'annexe 23 (*Plan de financement*) du Contrat de Partenariat.

L'emprunt, d'une durée de 25 ans à compter de la Mise en Service de l'ouvrage, est rémunéré à un taux de 3.315 % (pour 90 % du notionnel, taux issu de la fixation anticipée du 13 mars 2013) et un taux 3.386 % (pour 10 % du notionnel, taux issu de la fixation définitive des taux en date du 17 janvier 2014).

4.8 TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'ANNEE ECHUE / ETAT DES FINANCEMENTS ENGAGES ET DES VALEURS FINANCIERES NON AMORTIES DES BIENS

Les financements suivants ont été mis en place :

- Un crédit long terme « Dailly » d'un montant de 11 431 129,49 € a été débloqué à la Date Effective de Mise en Service. La société a remboursé 392 273,04 € au cours de l'exercice 2016. L'encours restant dû au 31 décembre 2016 s'élève à 10 528 822,52 €.
- Des Fonds Propres (sous forme de dette subordonnée d'actionnaires) d'un montant initial de 657 000 € ont été débloqués par les actionnaires à la Date Effective de Mise en Service, dont 7 991 € ont été remboursés aux associés au cours de l'exercice (conformément à l'échéancier prévisionnel). Au 31/12/2016, le montant du capital restant dû de la dette subordonnée d'actionnaires est de 628 739,42 €.

Le montant du capital social de la société s'élève à 73 000 €.

Pour rappel, la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES a également contribué au financement du projet par l'intermédiaire d'une subvention d'investissement versée à hauteur de 3 millions d'euros et d'Avances sur loyers versées pour 2 926 000 € HT :

- Concernant la subvention d'investissement, l'amortissement dans les comptes d'AQUADIE s'élève à 120 000 €. Le solde restant au 31 décembre 2016 s'élève donc à 2 643 666,67 € ;

- Concernant les Avances sur loyers, 116 845,24 € HT ont été rétrocédés sur 2016. Le solde TTC restant au 31 décembre 2016 s'élève à 3 085 084,90 €.

4.9 ETAT DES COMPTES DE RESERVE NOTAMMENT LES SUIVANTS : SERVICE DE LA DETTE, GER

Service de la dette : Il n'y a pas de compte de réserve pour service de la dette.

GER :

- Dépenses 2016 : 18 223,00 €HT
- Prévisions de dépenses 2017 : 35 000,00 €HT

Solde sur l'exercice annuel :

01/01/2016 au 31/12/2016				
Code D	**Installation**	**Recettes**	**Dépenses**	**Solde annuel**
D99095N	CENTRE AQUALUDIQUE	47 043,68 €	18 223,00 €	28 820,69 €

Solde du compte GER au 31/12/2016 :

	2014	2015	2016
A - TOTAL Loyers L2 versés (recettes) :	45 030,71	47 465,12	47 043,68
Détail des travaux et poste de dépenses de l'année échue :			
Mise en stock d'un cylindre vapeur pour sauna	897,00		
Serrures des vestiaires	780,00		
Pièces pour analyseurs d'eau bassins	731,09		
Sécurisation des interventions en hauteur au niveau des filtres à sable	15 769,57		
installation de compteurs électriques		3 698,59	
remplacement éclairage et BAES		9 127,49	
Remplacement variateur ssur CTA		2 664,68	
Remplacement robinetterie sanitaire		2 235,21	
Remise en état humidificateur		3 090,32	
divers réparations et remplacemenst (faux plafond , cartes électroniques		6 160,44	
Mise en place horloge sur sauna et hamam			346,73
Remise en état blower bassin nordique (remplacement roulements et révision du Blower)			582,98
Remplacement échelle accès bacs tampon			189,18
Dépannage UV déchloraminateur : Remplacement 2 ballast (bassin sportif + bassin ludique)			1 372,37
Mise en stock de 80 ampoules pour la plaine de jeux			955,76
Remise en état Hammam 2 : Remplacement électrovanne, raccord sortie vapeur et joint.			346,38
Réparation fuite sur conduite d'eau PVC sortie pompe chloration de l'aquasplash			225,12
Remplacement servomoteur échangeur alimentant le bassin sportif			516,22
Remplacement détecteur mouvement couloir douche aquatique			305,08
Remplacement disjoncteur pompe circulation fosse			162,86
Remplacement de pièces défectueuses sur le système de chloration lors de l'entretien annuel			1 219,61
Remise en état disconnecteur : Remplacement vanne papillon et pose d'un filtre			305,19
Remplacement 1 cartouche de mitigeur thermostatique (1er bloc douche) + mise en stock de 3 autres			654,59
Remplacement de 6 lampes projecteurs bassins (le long des gradins) et mise en stock de 6 autres			1 500,18
Remplacement 2 lampes subaqutiques halogène du bassin nordique par 2 spots LED + transfos			609,08
Remplacement lampes subaquatique du bassin sportif			770,24
Remplacement de 3 blocs différentiels (armoire fitness)			329,76
Mise en conformité électrique : Remplacement d'ampoules 18W, 1 disjonteur armoire ventilation et 3 blocs de secours			468,63
Remplacement de 70 bracelets de baignade			500,43
Remplacement de 12 blocs différentiels (10 armoire fitness - 1 armoire accueil - 1 armoire sous-sol)			988,08
Remplacement de l'interrupteur de proximité reprise Hall Bassins			336,57
Remplacement de pièces d'usure sur les systèmes anti UV et de chloration			4 970,82
Remplacement ventilateur variateur pompe fosse bassin Nordique			253,14
Remplacement de béquilles de portes			314,01
B - TOTAL déboursé GER (dépenses)	**18 177,66**	**26 976,73**	**18 223,00**
Solde GER (solde année précédente + A - B)	**26 853,05**	**47 366,70**	**76 187,38**
Taux moyen EONIA sur l'année écoulée	1,00094059	**1,00000000**	**1,00000000**
SOLDE GER y compris produits financiers (à reporter)	**26 878,31**	**47 366,70**	**76 187,38**

4.10 LISTE DES OPERATIONS DE MAINTENANCE COURANTE (SI POSSIBLE VALORISEES) EFFECTUEES SUR L'EXERCICE

Les opérations de maintenance ont été adaptées aux équipements installés et réalisées selon l'annexe n°7 du Contrat de Partenariat.

Surveillance de la qualité d'eau des bassins

Circuit de traitement d'eau (fréquence journalière)

Contrôle du fonctionnement général
Relevé des compteurs d'eau
Contrôle des débitmètres

Analyses d'eau (fréquence journalière)

Contrôle journalier (hors weekend) des paramètres et enregistrement dans les cahiers sanitaires pour chaque bassin (chlore libre, chlore total, chlore actif, température de l'eau, compteurs d'appoints, turbidité, pH)
Contrôle des consignes de régulation
Etalonnage des sondes

Pompes (fréquence journalière)

Contrôle du fonctionnement
Nettoyage des préfiltres
Contrôle du presse-étoupe ou de la garniture mécanique
Contrôle de l'état de la protection mécanique de l'accouplement
Contrôle de la boite à bornes moteurs
Dépoussiérage du ventilateur de refroidissement moteur
Contrôle des manchons antivibratiles
Contrôle de la fixation de la moto-pompe

Filtration (fréquence journalière)

Contrôle de l'encrassement
Nettoyage des filtres
Entretien général des vannes

Pompes doseuses (fréquence journalière)

Contrôle de la disponibilité
Contrôle de l'injection
Contrôle du niveau du bac
Contrôle des connexions électriques

Surveillance de la qualité d'air

Centrales de Traitement d'Air (fréquence mensuelle)

Ventilateur

- Contrôle de l'état général
- Contrôle de la volute
- Contrôle des roulements
- Contrôle de la fixation de la turbine, du moteur et de la protection mécanique de la courroie
- Contrôle des plots anti-vibratiles
- Contrôle du clavetage des poulies et turbines

Filtres

- Changement des filtres si nécessaire

Caissons

- Nettoyage, dépoussiérage
- Vérification des peintures et revêtements intérieurs
- Contrôle de l'état des soufflets et des plots antivibratiles

Batteries chaudes ou froides

- Contrôle de l'état des batteries et de leur étanchéité
- Contrôle de l'encrassement et contrôle du Delta P sur l'air

Vannes

- Contrôle de l'étanchéité des vannes et presse étoupes
- Contrôle du fonctionnement des servo moteurs

Registres

- Contrôle du fonctionnement des registres
- Contrôle de l'étanchéité des registres

Coffrets électriques

- Contrôle des voyants et changement si nécessaire
- Contrôle de la fixation du coffret

Régulation

- Dépoussiérage des cartes ou des régulateurs
- Contrôle des points de consigne des régulateurs
- Contrôle des paramètres de fonctionnement
- Contrôle de la cohérence des indicateurs de mesure

Opérations relatives aux T.G.B.T. (fréquence mensuelle)

Contrôle de la fermeture des panneaux d'accès
Contrôle de l'état et fixation des chemins de câbles
Contrôle des voyants et changements si nécessaire
Relevé des compteurs
Suivi de la procédure de consignation électrique
Contrôle de l'état des câbles de raccordement
Dépoussiérage, nettoyage
Contrôle de la signalisation et changement si nécessaire

Opérations relatives aux échangeurs (fréquence journalière)

Contrôle absence de fuite
Contrôle des presse-étoupes des vannes
Contrôle du calorifuge

Contrôles réglementaires (fréquence selon réglementation)

Contrôle des eaux de bassins selon les préconisations de l'ARS
Contrôle de l'air ambiant
Analyses légionelles sur des échantillons d'Eau Chaude Sanitaire
Contrôle ICPE sur stockage de chlore gazeux contrôle d'une installation classée soumise à déclaration, rubrique 1138
Contrôle selon le décret n°2010-349 du 31 mars 2010 portant sur les équipements de froid et climatisation de puissance supérieure à 12 kW
Contrôle d'étanchéité des circuits comprenant des fluides frigorigènes (Pompe à Chaleur et groupe froid Ecoenergie)
Entretien des ascenseurs avec visites toutes les 6 semaines
Contrôle des équipements de détection (alarme incendie type 2B) et protection incendie (extincteurs, Bloc Autonomes d'Eclairage de Sécurité, désenfumage pneumatique, …)
et la maintenance bâtiment : réparations second œuvre (carrelages cassés, remplacement de dalles de faux plafond)

Maintenance bâtiment (fréquence journalière)

Second œuvre

Réparation de carrelages cassés, de dalles de faux plafond
Contrôle de la toiture
Remplacement de serrures de casiers de vestiaire

4.11 Liste des operations de GER realisees et valorisees et suivi du compte du GER

Cf. § 4.5, 4.9 ci-dessus et chapitre 5 du présent rapport.

4.12 Suivi des couts energetiques (consommations, tarifs…) et note sur les evolutions du marche de l'electricite susceptibles d'interesser les conditions d'execution du Contrat

Comme prévu à l'article 43 du Contrat de Partenariat, à l'issue des deux premières années de fonctionnement (2014-2015 et T1 2016), les consommations de référence ont été établies dans le cadre d'un avenant n°3 au Contrat de Partenariat.

Sur la base des hypothèses définies en annexe 10 du Contrat de Partenariat et des quantités réellement consommées durant la période 2014, 2015 et premier trimestre 2016, les nouvelles consommations de référence sont les suivantes :

- Cible de consommation d'électricité : 1 429 MWh/an (ancienne cible : 1 299 MWh/an) ;
- Cible de consommation d'eau : 23 640 m3/an (rappel ancienne cible : idem) ;
- Cible de consommation de chaleur : 2 138 976 Wh/an (rappel : ancienne cible : 2 250 000 Wh/ an).

La date de prise d'effet pour l'application de ces nouvelles cibles est le 1er janvier 2016.

Par ailleurs, la formule de révision du Loyer L3b (Electricité) applicable à compter du 1er janvier 2016 a été modifiée par l'avenant n°3 au Contrat de Partenariat afin de prendre en compte la dérégulation du tarif de l'électricité depuis le 31 décembre 2015. L'impact combiné de la revoyure de la cible contractuelle et de la baisse du tarif conduit à une diminution du Loyer L3b annuel de 19 252,61 €HT (valeur janvier 2016).

Fréquentation 2016 et comparatif 2015 :

	Fréquentation réelle du mois				
	Cible contractuelle du mois	Fréquentation du mois 2016	Fréquentation du mois année N-1	Ecart réel N/ réel N-1 en %	Ecart réel / cible du mois en %
janv-16	6 720	20 144	15 943	26%	200%
févr-16	6 720	22 429	16 169	39%	234%
mars-16	9 520	18 565	18 578	0%	95%
avr-16	12 040	20 924	17 777	18%	74%
mai-16	12 040	18 383	16 054	15%	53%
juin-16	17 920	15 145	13 789	10%	-15%
Sous total S1	**64 960**	**115 590**	**98 310**	18%	78%
juil-16	**17 920**	21 000	20 058	5%	17%
août-16	**17 920**	24 274	19 529	24%	35%
sept-16	**17 920**	21 685	17 418	24%	21%
oct-16	**7 840**	21 017	19 395	8%	168%
nov-16	**6 720**	19 727	18 281	8%	194%
déc-16	**6 720**	13 872	14 511	-4%	106%
Sous total S2	**75 040**	**121 575**	**109 192**	**11%**	**62%**
TOTAL ANNEE	**140 000**	**237 165**	**207 502**	**14%**	**69%**

La fréquentation est significativement supérieure à la cible contractuelle et a augmenté par rapport à l'année 2015.

Chaleur :

	DJU Réel du mois	Cible contractuelle du mois (corrigés des DJU réels de du mois)	Consommation du mois - Année 2016	Consommation du mois année N-1
janv-16	700	**248 742**	178 200	257 600
févr-16	734	**260 570**	212 400	196 300
mars-16	708	**251 584**	204 800	185 100
avr-16	574	**203 846**	221 000	173 100
mai-16	443	**157 457**	170 000	134 400
juin-16	326	**115 651**	165 100	166 400
Sous total S1	**3 485**	**1 237 850**	**1 151 500**	**1 112 900**
juil-16	258	**91 533**	165 900	144 700
août-16	247	**87 555**	171 900	153 700
sept-16	281	**99 774**	136 100	143 400
oct-16	542	**192 337**	155 100	152 100
nov-16	656	**232 900**	185 400	145 200
déc-16	677	**240 571**	236 600	183 900
Sous total S2	**2 661**	**944 670**	**1 051 000**	**923 000**
TOTAL ANNEE	**6 146**	**2 182 520**	**2 202 500**	**2 035 900**

La consommation réelle est légèrement au-dessus de la cible contractuelle (+0,92%). Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation de la fréquentation ainsi qu'à la diminution de la cible contractuelle (- 4,93% selon l'avenant n°3). Des études sont actuellement en cours afin de proposer des pistes d'économies d'énergie, comme par exemple la mise en place d'une isolation double peau autour des bassins dans les galeries techniques, de filtres athermiques sur les parois vitrées de la hall bassins, de bâches sur les bassins (notamment l'extérieur pour éviter son évaporation et préserver sa température).

Eau :

	Cible contractuelle du mois	Consommation du mois - Année 2016	Consommation du mois année N-1
janv-16	**1 698**	1 557	1 421
févr-16	**1 698**	1 811	1 736
mars-16	**1 698**	1 759	1 569
avr-16	**1 698**	1 944	1 686
mai-16	**3 329**	1 558	1 614
juin-16	**1 698**	2 884	2 802
Sous total S1	**11 819**	**11 513**	**10 828**
juil-16	**1 698**	2 235	2 062
août-16	**1 698**	2 231	2 159
sept-16	**1 698**	1 445	1 626
oct-16	**1 698**	1 545	1 583
nov-16	**3 329**	1 523	1 565
déc-16	**1 698**	2 535	2 613
Sous total S2	**11 819**	**11 514**	**11 608**
TOTAL ANNEE	**23 638**	**23 027**	**22 436**

La consommation réelle étant en-dessus de la cible contractuelle (-2,6%), un partage 50%-50% des économies réalisées sera appliqué entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et Dalkia.

Electricité :

	Cible contractuelle du mois	Consommation du mois - Année 2016	Consommation du mois année N-1
janv-16	**123 838**	123 903	113 336
févr-16	**123 838**	136 688	122 393
mars-16	**123 838**	133 343	135 855
avr-16	**116 113**	141 340	135 922
mai-16	**116 113**	123 759	127 239
juin-16	**116 113**	124 245	135 886
Sous total S1	**719 852**	**783 278**	**770 631**
juil-16	**116 113**	121 374	130 776
août-16	**116 113**	137 492	135 290
sept-16	**116 113**	118 247	127 231
oct-16	**116 113**	128 515	129 255
nov-16	**123 838**	125 369	136 259
déc-16	**120 859**	113 583	120 016
Sous total S2	**709 148**	**744 580**	**778 827**
TOTAL ANNEE	**1 429 000**	**1 527 858**	**1 549 458**

Bien que la consommation d'électricité ait diminué de 1,4% par rapport à l'année 2015, la consommation de l'année 2016 reste supérieure à la cible contractuelle (+6,9%).

Néanmoins, des pistes d'économies d'énergie sont actuellement à l'étude, avec par exemple la mise en place de minuteries sur certains éclairages. Les réglages de l'interrupteur crépusculaire de l'éclairage privatif extérieur sont également affinés pour tenir compte de la saisonnalité. Des remplacements de luminaires par des luminaires de technologie LED ont également été effectués.

Note sur l'évolution du marché de l'électricité

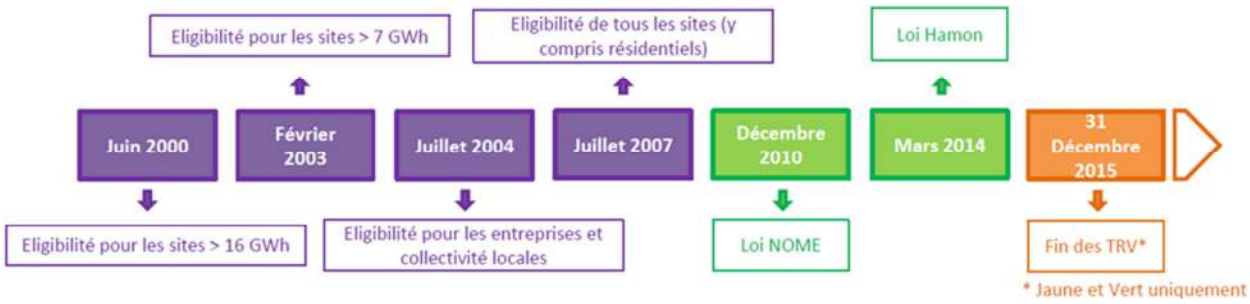

Les directives Européennes, leurs transpositions en France et les lois promulguées ont pour objectif la création d'un marché intérieur Européen avec :

- La séparation complète des activités (production, transport/distribution et fourniture)
- Un accès non discriminant aux infrastructures
- Une ouverture totale des activités de production et de fourniture
- La garantie de la sécurité d'approvisionnement
- La protection de l'environnement

En France, post 2016 ceci a été articulé autour d'une nouvelle série de dispositifs :

- L'ARENH : Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique
- Le TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau de Transport d'Electricité
- Le dispositif transitoire lié à la fin des Tarifs Réglementés de Vente
- Le marché de capacité
- Les effacements de consommation

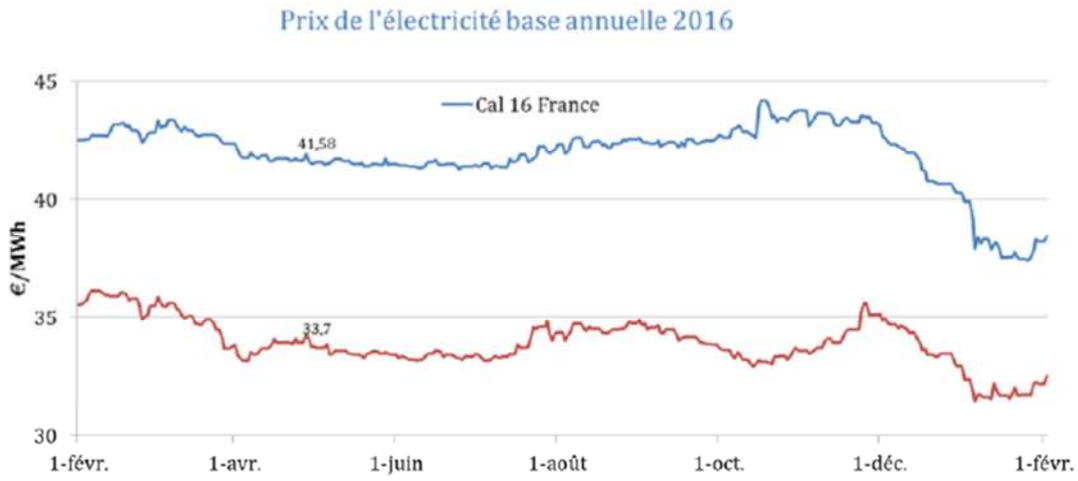

4.13 RECAPITULATIF DES TERMES DU LOYER PAYES SUR L'ANNEE ECOULEE

Il est rappelé que le loyer facturé par AQUADIE à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES se décompose de la façon suivante (cf. article 56 du Contrat de Partenariat) :

- **L1** : loyer d'investissement et de financement,
- **L2** : loyer gros entretien renouvellement (GER),
- **L3a** : loyer d'entretien-maintenance,
- **L3b** : loyer électricité,
- **L4** : loyer services,
- **L5** : loyer gestion,
- **L6** : refacturations à l'euro l'euro.

Au cours de l'année 2016, AQUADIE a perçu 2 509 384,97 € hors taxe au titre des loyers L1, L2, L3, L4, L5 et L6 :

- Le loyer L1 a été réglé à hauteur de 998 748,12 € HT pour la période du 4ème trimestre 2015 au 4ème trimestre 2016 ;
- Le loyer L2 a été réglé pour 47 043,68 € HT pour la période du 1er trimestre 2016 au 4ème trimestre 2016 ;
- Le loyer L3 a été réglé pour 296 598,33 € HT pour la période du 4ème trimestre 2015 au 4ème trimestre 2016 ;
- Le loyer L4 a été réglé pour 1 004 467,75 € HT pour la période du 1er Janvier 2016 au 30 novembre 2016 ;
- Le loyer L5 a été réglé pour 85 360,59 € HT pour la période du 4ème trimestre 2015 au 4ème trimestre 2016 ;
- Dans le cadre du Loyer L6, la CFE 2015 et 2016 ainsi que la CVAE 2016 ont été réglées sur 2016 pour 61 419 €.
- Un intéressement sur les recettes 2015 a été réglé pour 15 747,50 €.

4.14 RECAPITULATIF DES PENALITES EVENTUELLEMENT DUES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune pénalité n'a été appliquée au cours de la période retracée.

5. VOLET TECHNIQUE - SUIVI DES INDICATEURS

5.1 INDICATEURS RELATIFS AUX OBJECTIFS DE PERFORMANCE PREVUS AU CONTRAT DE PARTENARIAT (ARTICLE 27 DU CONTRAT DE PARTENARIAT)

Les performances définies à l'article 27 du Contrat de Partenariat sont atteintes.

Plus particulièrement, au titre de l'objectif du Montant de Recettes de Référence, les reversements de recettes à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES se sont élevés pour l'année 2016 à 1 156 935 €, pour un Montant de Recettes de Référence de 1 060 932 €.

Le dépassement par rapport au Montant de Recettes de Référence s'est donc élevé à 96 003 €. Conformément à l'article 66.2 du Contrat de Partenariat, 40 % du dépassement est conservé par la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES soit 38 401,20 € au titre de l'année 2016, le solde étant reversé au Partenaire Privé au titre de l'intéressement (cf. détail en page 131 du rapport de l'Exploitant, **Annexe 3**).

5.2 INDICATEURS RELATIFS A LA PART D'EXECUTION DU CONTRAT CONFIEE A DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET A DES ARTISANS (ARTICLE 12 DU CONTRAT DE PARTENARIAT)

Le Partenaire Privé s'est engagé à attribuer, ou à faire attribuer par l'intermédiaire de ses prestataires, à des petites et moyennes entreprises (PME) et à des artisans une part d'exécution du Contrat de Partenariat, soit :

- **Au titre des prestations de renouvellement et de GER : 20 % du montant annuel actualisé des Loyers L2 ;**
- **Au titre des prestations de services : 5 % du montant annuel actualisé des Loyers L4.**

Au cours de l'année 2016, il a effectivement été confié à des PME et à des artisans :

- **Au titre des prestations de renouvellement et de GER : 21 % du montant annuel actualisé des Loyers L2 ;**
- **Au titre des prestations de services : près de 10 % du montant annuel actualisé des Loyers L4.**

L'identité des entreprises ainsi que la nature et le montant des prestations confiées sont détaillés en **Annexe n°2**.

5.3 Indicateurs relatifs au suivi des recettes annexes perçues par le Partenaire Prive

Le chiffre d'affaires généré par l'Exploitant au titre des recettes annexes (boutique et des distributeurs) s'élève à 26 112 euros pour l'année 2016. Le montant des charges correspondantes (fournitures…) est de 11 262 euros, soit une marge brute de 14 850 euros.

Conformément à l'article 67.2 du Contrat de partenariat et à l'article 4 de la Convention organisant l'exploitation du centre aqualudique, le montant de l'intéressement reversé par l'Exploitant à la Ville de Saint-Die-des-Vosges s'élève à 2 970 euros (20 % de la marge brute).

5.4 Indicateurs relatifs aux penalites demandees au Partenaire Prive du contrat et a celles acquittees par lui (Article 83 du Contrat de Partenariat)

Aucune pénalité n'a été appliquée au cours de la période retracée.

5.5 Information exhaustive des interventions survenues au titre du gros entretien renouvellement

Interventions de Gros Entretien et de Renouvellement réalisées par le Mainteneur (Dalkia) en 2016 :

- Mise en place d'une horloge sur la commande des saunas et hammams
- Remise en état du blower du bassin nordique (remplacement des roulements et révision du Blower)
- Remplacement de l'échelle d'accès aux bacs tampon (échelle de 2m41)
- Dépannage UV déchloraminateur : Remplacement de 2 ballasts (bassin sportif + bassin ludique)
- Mise en stock de 80 ampoules pour la plaine de jeux (Philips – 32 W)
- Remise en état Hammam 2 : Remplacement d'une électrovanne, de 2 raccords en sortie de vapeur et de 2 joints
- Réparation fuite sur conduite d'eau PVC sortie pompe chloration de l'aquasplash comprenant le remplacement de 2 vannes PVC en DN25, 2 coudes PVC en DN32 et 2 manchons PVC en DN32
- Remplacement du servomoteur de l'échangeur alimentant le bassin sportif
- Remplacement de 2 détecteurs de mouvement du couloir des douches « aquatique »

- Remplacement d'un disjoncteur de pompe de circulation alimentant la fosse à plongées
- Remplacement de pièces défectueuses sur le système de chloration lors de l'entretien annuel (4 corps de soupape, 4 divergents, 1 tige, 1 écrou de serrage, 2 coudes 90°)
- Remise en état du disconnecteur : Remplacement d'une vanne papillon DN65 et pose d'un filtre
- Remplacement d'une cartouche de mitigeur thermostatique (1er bloc douche) et mise en stock de 3 autres
- Remplacement de 6 lampes projecteurs bassins (le long des gradins) et mise en stock de 6 autres
- Remplacement de 2 lampes subaquatiques halogène du bassin nordique par 2 spots LED ainsi que les 2 transformateurs
- Remplacement de 9 lampes subaquatiques du bassin sportif et mise en stock de 3 autres
- Remplacement de 3 blocs différentiels (armoire fitness)
- Mise en conformité électrique : remplacement de 15 ampoules 18W, d'1 disjoncteur de l'armoire ventilation et de 3 blocs autonomes d'éclairage de secours
- Remplacement de 70 bracelets de casiers et de 10 numéros
- Remplacement de 12 blocs différentiels (10 armoire fitness - 1 armoire accueil - 1 armoire sous-sol)
- Remplacement de l'interrupteur de proximité reprise Hall Bassins
- Remplacement de pièces d'usure sur les systèmes anti UV et de chloration comprenant 6 tubes UV de 300W, 2 tubes UV 200W et 8 pochettes de joints
- Remplacement du ventilateur de variateur de la pompe du bassin Nordique
- Remplacement de 10 béquilles de portes

5.6 Programme d'intervention prevu pour l'annee suivante, au titre du gros entretien renouvellement

Le programme d'intervention prévisionnel au titre du gros entretien renouvellement pour l'année 2017 est le suivant :

- Remplacement de membranes sur analyseurs traitement eau
- Remplacement de lampes UV sur déchloraminateur
- Remplacement de ballast n°2 sur déchloraminateur bassin ludique
- Remplacement de pièces sur sauna (cylindres vapeur)
- Remplacement de détecteurs de mouvement (éclairage) situés dans le couloir du vestiaire
- Remplacement de la pompe de chauffage du bassin ludique
- Remplacement du tableau de commande des Saunas
- Remplacement de roulements sur le moteur de Centrale de Traitement d'Air

6. Volet exploitation

6.1 Compte-rendu annuel au titre de l'exploitation

Cf. rapport de l'Exploitant joint en **Annexe 3.**

6.2 Compte-rendu technique

Cf. rapport de l'Exploitant joint en **Annexe 3.**

6.3 Compte-rendu financier

Cf. rapport de l'Exploitant joint en **Annexe 3.**

ANNEXES

Annexe 1 : Comptes sociaux annuels

Annexe 2 : Liste des PME et artisans

Annexe 3 : Rapport de l'Exploitant

Annexe 4 : Attestation d'assurance

Annexe 5 : Procès-verbal de validation du Montant des Recettes de Référence pour l'année 2016

Annexe 6 : Avis favorable de la commission de sécurité

ANNEXE 1 : COMPTES SOCIAUX ANNUELS

ANNEXE 2 : LISTE DES PME ET DES ARTISANS

Au titre des prestations de renouvellement et de GER (Dalkia) :

ANNEE RETRACEE : 2016

PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT ET DE GER (L2)

RAISON SOCIALE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	EFFECTIF	CHIFFRE D'AFFAIRES	NATURE DES PRESTATIONS CONFIEES	MONTANT 2016	PREVISIONNEL 2017
BATIFER	ZA de la côte renversée 70 180 DAMPIERRE SUR SALON	9	1 529 400	Remplacement de béquiles de portes	314,01	-
BORDAS	Zone d'aménagement concerté La Nau 19240 SAINT-VIANCE	25	3 347 677	Remplacement de pièces d'usure sur les systèmes anti UV	4 612,64	450,00
ELECTROMOTEUR	6, rue de l'Encencement 88 200 SAINT NABORD	15	2 307 200	Remise en état du blower du bassin nordique	582,98	650,00
EVOQUA	855, avenue Roger Salengro 92370 CHAVILLE	8	25 000	Remplacement de pièces sur le système de chloration	1 219,61	2 500,00
LEGOUEIX	185, avenue des Grésillons 92 230 GENNEVILLIERS	32	19 561 700	Remplacement de l'échelle d'accès aux bacs tampon	189,18	-
NAVIC	4, rue de la Balmette 74 230 THONES	46	7 623 300	Remplacement de 70 bracelets de baignade	500,43	350,00
OBTEL	5, rue André Fruchard 54320 MAXEVILLE	35	1 666 800	Fourniture de moteurs de variateurs	253,14	-
SAUTER	97, rue Haroun Tazieff 54 320 MAXEVILLE	15	25 583 000	Remplacement du servomoteur de l'échangeur du bassin sportif	516,22	-
SYCLOPE	Rue du Bruscos 64 230 SAUVAGNON	30	163 288	Remplacement de pièces d'usure sur les systèmes de chloration	1 730,55	1 500,00
MONTANT TOTAL CONFIE A DES PME ET A DES ARTISANS					**9 918,76**	**3 950,00**
MONTANT DU LOYER L2 ACTUALISE					**47 043,68**	
RAPPORT EN %					**21,08%**	
RAPPEL DE L'OBJECTIF CONTRACTUEL					**20%**	

Rappel : Dalkia = 20% L2 actualisé

Au titre des prestations de service (Espace Récréa) :

ANNEE RETRACEE :	2016					
PRESTATIONS DE SERVICES (L4)						
RAISON SOCIALE	**ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**	**EFFECTIF**	**CHIFFRE D'AFFAIRES**	**NATURE DES PRESTATIONS CONFIEES**	**MONTANT 2016**	**PREVISIONNEL 2017**
AG DISTRIBUTION	12 RUE DU SOUVENIR Français, 88100 SAINT DIE DES VOSGES	3-5 salaries	355600,00	THE	4 693,09	5 000,00
APPLICAM	2 AVENUE SEBASTOPOL, 57070 METZ	50-99 salaries	13925300,00	MONETIQUE	4 640,00	5 600,00
BARADEL PAYSAGE	PEPINIERE DU KEMBERG, 711 CHEMIN DE LA REINE, 88100 SAINTE MARGUERITE	10-19 salaries	1511200,00	ENTRETIEN ESPACES VERTS	16 225,70	8 608,00
BOULANGERIE BONETTO	6 RUE DAUPHINE, 88100 SAINT DIE DES VOSGES	6-9 salaries	nc	GATEAUX ANNIVERSAIRES	1 441,26	1 600,00
CAEN REPRO	8 RUE FERDINAND BUISSON, 14280 SAINT CONTEST	10-19 salaries	2954500,00	IMPRESSION	5 590,00	6 000,00
CAMYLLE	6 RUE GUILLAUME SCHOETTKE , 57200 SARREGUEMINES	3-5 salaries	1148200,00	PRODUITS WELLNESS	4 882,00	4 000,00
AQUAFLEXEO	84 AVENUE DU General de Gaulle 88110 RAON L'ETAPE	1 A 2 salariés	79600,00	NETTOYAGE FOSSE	840,00	900,00
GRAFIK	10 RUE ABO VOLO, 14120 MONDEVILLE	3-5 salaries	nc	IMPRESSION	863,00	900,00
LUSTRAL ENTRETIEN	1 ALLEE DES BONNETONS, 54425 PULNOY	100-199 salaries	19291000,00	SOCIETE DE NETTOYAGE	66 591,00	70 000,00
PROMAXIDIS	ZONE ARTISANALE HEULIEULE 88100 SAINT DIE DES VOSGES	6-9 salaries	3764100	COMMERCE DE GROS	729,14	1 000,00
OOGARDEN	15 RUE DE LA RESISTANCE 01500 AMBRIEU EN BUGEY	50 à 99 salariés	5033000,00	VENTE DE MATERIEL DE JARDIN	682,26	500,00
MEGATEK	RUE JEAN PIERRE TIMBAUD 94290 VILLENEUVE LE ROI	3-5 salaries	1482900,00	MATERIEL ECRAN PROJECTION	1 050,00	500,00
ZEP	ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER, 28210 NOGENT LE ROI	20-490salariés	29135500,00	PRODUITS ENTRETIEN	1 193,82	5 000,00
MONTANT TOTAL CONFIE A DES PME ET A DES ARTISANS					**109 421,27**	**109 608,00**
MONTANT DU LOYER I4 ACTUALISE					1 113 600,00	1 113 604,00
RAPPORT EN %					9,82%	9,044
RAPPEL DE L'OBJECTIF CONTRACTUEL					55 680,00	55 680,20
					Rappel : Récréa = 5% du L4 actualisé	

ANNEXE 3 : RAPPORT DE L'EXPLOITANT

ANNEXE 4 : ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE 5 : PROCES-VERBAL DE VALIDATION DU MONTANT DES RECETTES DE REFERENCE POUR L'ANNEE 2016

ANNEXE 6 : AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE SECURITE

AQUADIE

123 RUE DU CHATEAU

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Comptes Annuels au 31/12/2016

Sommaire

Comptes annuels

Bilan - Actif 3
Bilan - Passif 4
Compte de résultat 5

Annexes

REGLES ET METHODES COMPTABLES 8
Immobilisations 10
Amortissements 11
Créances et dettes 12
Charges à payer 13
Charges et produits constatés d'avance 14
Produits à recevoir 14
Composition du capital social 15

Détail des comptes

Détail des comptes - Actif 17
Détail des comptes - Passif 19
Détail des comptes - Produits 21
Détail des comptes - Charges 22

Comptes annuels

AQUADIE

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	18 087 141	2 138 302	15 948 839	16 672 324
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**18 087 141**	**2 138 302**	**15 948 839**	**16 672 324**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	502 756		502 756	343 667
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	205 131		205 131	304 980
Autres créances	649 447		649 447	1 004 091
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	242 244		242 244	957
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**1 599 577**		**1 599 577**	**1 653 695**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**19 686 718**	**2 138 302**	**17 548 416**	**18 326 020**

AQUADIE

Bilan - Passif

Rubriques			31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel	(dont versé :	73 000)	73 000	73 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			602	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			16 983	5 553
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			13 415	12 032
Subventions d'investissement			2 643 667	2 763 667
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**2 747 666**	**2 854 252**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			10 528 823	11 013 817
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	648 020	656 257
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			3 085 085	3 225 299
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			443 885	470 455
Dettes fiscales et sociales			86 936	105 939
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			8 000	
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**14 800 750**	**15 471 768**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**17 548 416**	**18 326 020**

AQUADIE

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 543 022		2 543 022	2 650 945
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**2 543 022**		**2 543 022**	**2 650 945**
Production stockée			159 089	176 035
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			2	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			**2 702 113**	**2 826 980**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 525 083	1 694 013
Impôts, taxes et versements assimilés			44 057	22 294
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			723 486	723 486
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			40 004	13 123
CHARGES D'EXPLOITATION			**2 332 630**	**2 452 916**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**369 483**	**374 064**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 379	4 406
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**2 379**	**4 406**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			439 474	448 650
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**439 474**	**448 650**
RESULTAT FINANCIER			**-437 095**	**-444 243**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-67 611**	**-70 180**

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	120 000	120 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**120 000**	**120 000**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**120 000**	**120 000**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	38 974	37 788
TOTAL DES PRODUITS	**2 824 492**	**2 951 386**
TOTAL DES CHARGES	**2 811 078**	**2 939 354**
BENEFICE OU PERTE	**13 415**	**12 032**

Annexe

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Annexe aux comptes annuels de la société AQUADIE pour l'exercice clos le31/12/2016, présentant un montant total du bilan de **17 548 416 €uros** et dégageant un résultat de 13 414,84 €**uros**

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période **du 01/01/2016 au 31/12/2016**.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ils sont présentés en €uros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles edictées par le règlement ANC 2014-03 modifié par le RANC 2016-07 et aux principes comptables généralement admis en France.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue du contrat de partenariats soit 25 ans.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de l'immeuble, valorisée en utilisant la méthode par capitalisation, est inférieure à la valeur nette comptable.

2.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3. Stock

En application des contrats à long terme, le résultat attendu dans le cadre du contrat de partenariats publics privé a été lissé sur une durée de 25 ans.
Afin de procéder à ce lissage, chaque année, selon les charges et produits comptabilisés dans les comptes, il est constaté un encours de production ou un destockage.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.1. Informations sur l'entité

La société AQUADIE exerce l'activité de financement, conception, réalisation, entretien, maintenance et exploitation du Centre aqualudique "AQUANOVA AMERICA" situé à Saint-Dié-Des-Vosges.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de revenus locatifs.

3.3. Effectif

A ce jour, AQUADIE n'emploie aucune personne.

3.4. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

3.5. Honoraires commissariat aux comptes

Les honoraires facturés par le commissaire aux comptes pour sa mission de certification des comptes annuels s'élèvent à 4 500 €uros.

Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	18 087 141		
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**18 087 141**		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL	**18 087 141**		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			18 087 141	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**18 087 141**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL			**18 087 141**	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	1 414 816	723 486		2 138 302
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 414 816**	**723 486**		**2 138 302**
TOTAL GENERAL	**1 414 816**	**723 486**		**2 138 302**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	205 131	205 131	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	567 036	567 036	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	82 411	82 411	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	**854 577**	**854 577**	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	10 528 823	327 330	1 423 917	8 777 576
Emprunts et dettes financières divers	648 020	31 024	63 933	553 063
Fournisseurs et comptes rattachés	443 885	443 885		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices	1 186	1 186		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	82 434	82 434		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	3 316	3 316		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	8 000	8 000		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**11 715 665**	**897 176**	**1 487 850**	**9 330 639**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	392 273			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	7 991			

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168840	INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS		92 721,50	-92 721,50
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			**92 721,50**	**-92 721,50**
EMPRUNTS DETTES FINANCIERES				
178800	INTERETS COURUS SUR DETTES	19 281,00	19 527,00	-246,00
TOTAL EMPRUNTS DETTES FINANCIERES		**19 281,00**	**19 527,00**	**-246,00**
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408100	FRS FACTURES NON PARVENUES	53 402,00	21 507,00	31 895,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**53 402,00**	**21 507,00**	**31 895,00**
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
448600	ETAT CHARGES A PAYER	3 316,00	1 092,00	2 224,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		**3 316,00**	**1 092,00**	**2 224,00**
TOTAL CHARGES A PAYER		**75 999,00**	**134 847,50**	**-58 848,50**

Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	62 299,20	20 207,40	42 091,80
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		**62 299,20**	**20 207,40**	**42 091,80**
AUTRES CREANCES				
455700	INT COURUS C/C MERE A RECEVOIR	2 379,35	4 406,13	-2 026,78
TOTAL AUTRES CREANCES		**2 379,35**	**4 406,13**	**-2 026,78**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		**64 678,55**	**24 613,53**	**40 065,02**

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	7 300			10
Actions amorties				0,00
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				0,00
Actions préférentielles				0,00
Parts sociales				0,00
Certificats d'investissements				0,00

Détail des comptes

Détail des comptes - Actif

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
CONSTRUCTIONS					
214100	CONSTRUCTIONS SUR SOL AUTRUI	18 087 140,59	18 087 140,59		.
Total 2050/AP - Constructions, brut		**18 087 140,59**	**18 087 140,59**		**.**
281410	AMORT DES CONSTRUCT° SOL AUTRUI	-2 138 301,95	-1 414 816,33	-723 485,62	51,14 %
Total 2050/AQ - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**-2 138 301,95**	**-1 414 816,33**	**-723 485,62**	**51,14 %**
TOTAL CONSTRUCTIONS		**15 948 838,64**	**16 672 324,26**	**-723 485,62**	**-4,34 %**
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**15 948 838,64**	**16 672 324,26**	**-723 485,62**	**-4,34 %**
STOCKS					
EN COURS DE PRODUCTION SERVICES					
345000	ENCOURS DE PRODUCTION DE SERVICES	502 756,20	343 667,34	159 088,86	46,29 %
Total 2050/BP - En cours de production de services, brut		**502 756,20**	**343 667,34**	**159 088,86**	**46,29 %**
TOTAL EN COURS DE PRODUCTION SERVICES		**502 756,20**	**343 667,34**	**159 088,86**	**46,29 %**
TOTAL STOCKS		**502 756,20**	**343 667,34**	**159 088,86**	**46,29 %**
CLIENTS ET DIVERS					
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES					
411000	LOCATAIRES	109 578,28	284 773,08	-175 194,80	-61,52 %
411100	CLIENTS DIVERS	33 253,34		33 253,34	n.a.
Total 2050/BX - Clients et comptes rattachés, brut		**142 831,62**	**284 773,08**	**-141 941,46**	**-49,84 %**
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		**142 831,62**	**284 773,08**	**-141 941,46**	**-49,84 %**
CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES					
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	62 299,20	20 207,40	42 091,80	208,30 %
Total 2050/BX - Clients et comptes rattachés, brut		**62 299,20**	**20 207,40**	**42 091,80**	**208,30 %**
TOTAL CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES		**62 299,20**	**20 207,40**	**42 091,80**	**208,30 %**
TOTAL CLIENTS ET DIVERS		**205 130,82**	**304 980,48**	**-99 849,66**	**-32,74 %**
AUTRES CREANCES					
ETAT ET COLLECTIVITES					
445400	TVA SUR AVANCE ET ACOMPTE RECUS	504 427,50	527 796,54	-23 369,04	-4,43 %
445683	TVA DEDUCTIBLE AUTRE EN ATTENTE DE		0,17	-0,17	-100,00 %
445685	TVA DEDUCTIBLE 20% EN ATTENTE DE PA	53 708,20	71 479,46	-17 771,26	-24,86 %
445860	TVA SUR FACT NON PARVENUES	8 900,33	3 584,50	5 315,83	148,30 %
Total 2050/BZ - AUTRES CREANCES		**567 036,03**	**602 860,67**	**-35 824,64**	**-5,94 %**
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		**567 036,03**	**602 860,67**	**-35 824,64**	**-5,94 %**
GROUPE ET ASSOCIES					
455235	CC PATRIMOINE ET PARTENARIATS PUBLI	80 031,21	396 823,72	-316 792,51	-79,83 %
455700	INT COURUS C/C MERE A RECEVOIR	2 379,35	4 406,13	-2 026,78	-46,00 %

Détail des comptes - Actif

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart	%
Total 2050/BZ - AUTRES CREANCES		**82 410,56**	**401 229,85**	**-318 819,29**	**-79,46 %**
TOTAL GROUPE ET ASSOCIES		**82 410,56**	**401 229,85**	**-318 819,29**	**-79,46 %**
TOTAL AUTRES CREANCES		**649 446,59**	**1 004 090,52**	**-354 643,93**	**-35,32 %**
TRESORERIE ET DIVERS					
DISPONIBILITES					
512027	BANQUE ESPERITO SANTO	242 243,83	921,82	241 322,01	26178,86 %
512044	BESV REVENUS		35,14	-35,14	-100,00 %
Total 2050/CF - TRESORERIE ET DIVERS		**242 243,83**	**956,96**	**241 286,87**	**25213,89 %**
TOTAL DISPONIBILITES		**242 243,83**	**956,96**	**241 286,87**	**25213,89 %**
TOTAL TRESORERIE ET DIVERS		**242 243,83**	**956,96**	**241 286,87**	**25213,89 %**
TOTAL GÉNÉRAL		**17 548 416,08**	**18 326 019,56**	**-777 603,48**	**-4,24 %**

Détail des comptes - Passif

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart	%
CAPITAUX PROPRES					
CAPITAL					
101300	CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	73 000,00	73 000,00		.
Total 2051/DA - CAPITAUX PROPRES		**73 000,00**	**73 000,00**		**.**
TOTAL CAPITAL		**73 000,00**	**73 000,00**		**.**
RESERVE LEGALE					
106100	RESERVE LEGALE	601,62		601,62	n.a.
Total 2051/DD - Réserve légale		**601,62**		**601,62**	**n.a.**
TOTAL RESERVE LEGALE		**601,62**		**601,62**	**n.a.**
REPORT A NOUVEAU					
110000	REPORT A NOUVEAU (CREDITEUR)	16 983,36	5 552,50	11 430,86	205,87 %
Total 2051/DH - Report à nouveau N		**16 983,36**	**5 552,50**	**11 430,86**	**205,87 %**
TOTAL REPORT A NOUVEAU		**16 983,36**	**5 552,50**	**11 430,86**	**205,87 %**
RESULTAT DE L'EXERCICE					
	RESULTAT DE L'EXERCICE	13 414,84	12 032,48	1 382,36	11,49 %
Total 2051/DI - CAPITAUX PROPRES		**13 414,84**	**12 032,48**	**1 382,36**	**11,49 %**
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE		**13 414,84**	**12 032,48**	**1 382,36**	**11,49 %**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
138000	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 643 666,67	2 763 666,67	-120 000,00	-4,34 %
Total 2051/DJ - Subventions d'investissement N		**2 643 666,67**	**2 763 666,67**	**-120 000,00**	**-4,34 %**
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		**2 643 666,67**	**2 763 666,67**	**-120 000,00**	**-4,34 %**
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**2 747 666,49**	**2 854 251,65**	**-106 585,16**	**-3,73 %**
EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT					
EMPRUNTS					
164001	EMPRUNTS LONG TERME	10 528 822,52	10 921 095,56	-392 273,04	-3,59 %
168840	INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS		92 721,50	-92 721,50	-100,00 %
Total 2051/DU - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédi		**10 528 822,52**	**11 013 817,06**	**-484 994,54**	**-4,40 %**
TOTAL EMPRUNTS		**10 528 822,52**	**11 013 817,06**	**-484 994,54**	**-4,40 %**
TOTAL EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT		**10 528 822,52**	**11 013 817,06**	**-484 994,54**	**-4,40 %**
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV					
DETTES RATT. A DES PARTICIPATIONS					
171100	DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATI	628 739,42	636 730,42	-7 991,00	-1,25 %
178800	INTERETS COURUS SUR DETTES	19 281,00	19 527,00	-246,00	-1,26 %
Total 2051/DV - Emprunts et dettes financières divers N		**648 020,42**	**656 257,42**	**-8 237,00**	**-1,26 %**
TOTAL DETTES RATT. A DES PARTICIPATIONS		**648 020,42**	**656 257,42**	**-8 237,00**	**-1,26 %**
TOTAL EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV		**648 020,42**	**656 257,42**	**-8 237,00**	**-1,26 %**

Détail des comptes - Passif

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart	%
DETTES					
ACOMPTES RECUS					
419100	CLIENTS ACOMPTES	3 085 084,90	3 225 299,18	-140 214,28	-4,35 %
Total 2051/DW - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		**3 085 084,90**	**3 225 299,18**	**-140 214,28**	**-4,35 %**
TOTAL ACOMPTES RECUS		**3 085 084,90**	**3 225 299,18**	**-140 214,28**	**-4,35 %**
TOTAL DETTES		**3 085 084,90**	**3 225 299,18**	**-140 214,28**	**-4,35 %**
FOURNISSEURS					
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES					
401000	FOURNISSEURS	390 483,28	448 948,17	-58 464,89	-13,02 %
Total 2051/DX - Dettes fournisseurs et comptes rattachés N		**390 483,28**	**448 948,17**	**-58 464,89**	**-13,02 %**
TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		**390 483,28**	**448 948,17**	**-58 464,89**	**-13,02 %**
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES					
408100	FRS FACTURES NON PARVENUES	53 402,00	21 507,00	31 895,00	148,30 %
Total 2051/DX - Dettes fournisseurs et comptes rattachés N		**53 402,00**	**21 507,00**	**31 895,00**	**148,30 %**
TOTAL FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES		**53 402,00**	**21 507,00**	**31 895,00**	**148,30 %**
TOTAL FOURNISSEURS		**443 885,28**	**470 455,17**	**-26 569,89**	**-5,65 %**
DETTES FISCALES ET SOCIALES					
ETAT ET COLLECTIVITES					
444000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 186,00	6 384,00	-5 198,00	-81,42 %
445510	TVA A DECAISSER	48 246,00	47 633,00	613,00	1,29 %
445725	TVA COLLECTEE 20% EN ATTENTE D'ENCA	23 805,27	47 462,18	-23 656,91	-49,84 %
445870	TVA SUR FACTURE A ETABLIR	10 383,20	3 367,90	7 015,30	208,30 %
448600	ETAT CHARGES A PAYER	3 316,00	1 092,00	2 224,00	203,66 %
Total 2051/DY - Dettes fiscales et sociales N		**86 936,47**	**105 939,08**	**-19 002,61**	**-17,94 %**
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		**86 936,47**	**105 939,08**	**-19 002,61**	**-17,94 %**
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		**86 936,47**	**105 939,08**	**-19 002,61**	**-17,94 %**
AUTRES DETTES					
AUTRES COMPTES CREDITEURS					
467100	COMPTES DEBITEURS OU CREDITEURS	8 000,00		8 000,00	n.a.
Total 2051/EA - AUTRES DETTES		**8 000,00**		**8 000,00**	**n.a.**
TOTAL AUTRES COMPTES CREDITEURS		**8 000,00**		**8 000,00**	**n.a.**
TOTAL AUTRES DETTES		**8 000,00**		**8 000,00**	**n.a.**
TOTAL GÉNÉRAL		**17 548 416,08**	**18 326 019,56**	**-777 603,48**	**-4,24 %**

Détail des comptes - Produits

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart	%
CHIFFRES D'AFFAIRES NET					
706200	LOYERS	915 843,73	915 843,74	-0,01	n.a.
706210	REDEVANCES DISTRIBUTEURS	48 002,00	15 747,50	32 254,50	204,82 %
706300	REFACTURATION DE CHARGES	1 095 783,00	1 095 074,16	708,84	0,06 %
706305	MAINTENANCE TECHNIQUE	343 642,00	334 531,52	9 110,48	2,72 %
706635	REFACT. HONORAIRES DE GESTION	67 983,33	69 511,91	-1 528,58	-2,20 %
708000	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	27 711,12	197 942,00	-170 230,88	-86,00 %
708001	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	44 057,00	22 294,00	21 763,00	97,62 %
Total 2052/FG - CHIFFRES D'AFFAIRES NET		**2 543 022,18**	**2 650 944,83**	**-107 922,65**	**-4,07 %**
TOTAL		**2 543 022,18**	**2 650 944,83**	**-107 922,65**	**-4,07 %**
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES NET		**2 543 022,18**	**2 650 944,83**	**-107 922,65**	**-4,07 %**
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
PRODUCTION STOCKEE					
713400	VARIATION DE PRODUCTION DE SERVICES	159 088,86	176 034,82	-16 945,96	-9,63 %
Total 2052/FM - Production stockée N		**159 088,86**	**176 034,82**	**-16 945,96**	**-9,63 %**
TOTAL PRODUCTION STOCKEE		**159 088,86**	**176 034,82**	**-16 945,96**	**-9,63 %**
AUTRES PRODUITS					
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COUR	1,98	0,55	1,43	260,00 %
Total 2052/FQ - Autres produits N		**1,98**	**0,55**	**1,43**	**260,00 %**
TOTAL AUTRES PRODUITS		**1,98**	**0,55**	**1,43**	**260,00 %**
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		**159 090,84**	**176 035,37**	**-16 944,53**	**-9,63 %**
PRODUITS FINANCIERS					
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES					
768000	PRODUITS FINANCIERS SUR CC	2 379,35	4 406,13	-2 026,78	-46,00 %
Total 2052/GL - Autres intérêts et produits assimilés N		**2 379,35**	**4 406,13**	**-2 026,78**	**-46,00 %**
TOTAL AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES		**2 379,35**	**4 406,13**	**-2 026,78**	**-46,00 %**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		**2 379,35**	**4 406,13**	**-2 026,78**	**-46,00 %**
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL					
777000	QP DES SUBV. D'INVEST. VIREE AU RSL	120 000,00	120 000,00		.
Total 2053/HB - Produits exceptionnels sur opérations en capital N		**120 000,00**	**120 000,00**		**.**
TOTAL PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL		**120 000,00**	**120 000,00**		**.**
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		**120 000,00**	**120 000,00**		**.**
TOTAL GÉNÉRAL		**2 824 492,37**	**2 951 386,33**	**-126 893,96**	**-4,30 %**

Détail des comptes - Charges

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES					
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES					
604000	ACHATS ETUDES ET PRESTATIONS DE SER	27 711,12	197 942,00	-170 230,88	-86,00 %
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		**27 711,12**	**197 942,00**	**-170 230,88**	**-86,00 %**
TOTAL ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		**27 711,12**	**197 942,00**	**-170 230,88**	**-86,00 %**
MATERIEL, EQUIPTS ET TRAVAUX					
605000	ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENT ET TR		7 500,00	-7 500,00	-100,00 %
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N			**7 500,00**	**-7 500,00**	**-100,00 %**
TOTAL MATERIEL, EQUIPTS ET TRAVAUX			**7 500,00**	**-7 500,00**	**-100,00 %**
MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES					
606300	ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	834,63		834,63	n.a.
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		**834,63**		**834,63**	**n.a.**
TOTAL MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES		**834,63**		**834,63**	**n.a.**
LOCATIONS					
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	372,00	372,00		.
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		**372,00**	**372,00**		**.**
TOTAL LOCATIONS		**372,00**	**372,00**		**.**
ENTRETIEN ET REPARATIONS					
615200	ENTRETIEN IMMOBILIERS	1 095 783,00	1 095 074,16	708,84	0,06 %
615600	CONTRATS DE MAINTENANCE	343 642,00	334 527,40	9 114,60	2,72 %
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		**1 439 425,00**	**1 429 601,56**	**9 823,44**	**0,69 %**
TOTAL ENTRETIEN ET REPARATIONS		**1 439 425,00**	**1 429 601,56**	**9 823,44**	**0,69 %**
PRIMES D'ASSURANCES					
616100	ASSURANCES MULTIRISQUES	10 576,92	13 321,15	-2 744,23	-20,60 %
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		**10 576,92**	**13 321,15**	**-2 744,23**	**-20,60 %**
TOTAL PRIMES D'ASSURANCES		**10 576,92**	**13 321,15**	**-2 744,23**	**-20,60 %**
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES					
622613	HONORAIRES CAC	4 254,60	5 100,66	-846,06	-16,59 %
622625	HONORAIRES ASSISTANCE	29 684,76	30 643,88	-959,12	-3,13 %
622627	HONORAIRES AVOCATS	1 810,00		1 810,00	n.a.
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	725,58	140,19	585,39	417,57 %
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		**36 474,94**	**35 884,73**	**590,21**	**1,64 %**
TOTAL REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES		**36 474,94**	**35 884,73**	**590,21**	**1,64 %**
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES					
623100	ANNONCES ET INSERTIONS COMMUNICATIO	162,44		162,44	n.a.
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		**162,44**		**162,44**	**n.a.**
TOTAL PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES		**162,44**		**162,44**	**n.a.**

Détail des comptes - Charges

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart	%
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES					
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	9 525,78	9 392,03	133,75	1,42 %
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		**9 525,78**	**9 392,03**	**133,75**	**1,42 %**
TOTAL SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		**9 525,78**	**9 392,03**	**133,75**	**1,42 %**
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		**1 525 082,83**	**1 694 013,47**	**-168 930,64**	**-9,97 %**
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES					
AUTRES IMPOTS ET TAXES					
635110	CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE	44 057,00	22 294,00	21 763,00	97,62 %
Total 2052/FX - Impôts, taxes et versements assimilés N		**44 057,00**	**22 294,00**	**21 763,00**	**97,62 %**
TOTAL AUTRES IMPOTS ET TAXES		**44 057,00**	**22 294,00**	**21 763,00**	**97,62 %**
TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES		**44 057,00**	**22 294,00**	**21 763,00**	**97,62 %**
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS					
681120	DAP IMMOBILISATIONS CORPORELLES	723 485,62	723 485,62		.
Total 2052/GA - Dotations d'exploitation sur immobilisations, dotations		**723 485,62**	**723 485,62**		**.**
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS		**723 485,62**	**723 485,62**		**.**
TOTAL DOTATIONS D'EXPLOITATION		**723 485,62**	**723 485,62**		**.**
AUTRES CHARGES					
CHARGES DIV DE GESTION COURANTE					
651000	REDEVANCES INTERESSEMENT	40 001,67	13 122,50	26 879,17	204,83 %
658000	CHARGES DIVERSES GESTION COURAN	2,46	0,72	1,74	241,67 %
Total 2052/GE - Autres charges N		**40 004,13**	**13 123,22**	**26 880,91**	**204,83 %**
TOTAL CHARGES DIV DE GESTION COURANTE		**40 004,13**	**13 123,22**	**26 880,91**	**204,83 %**
TOTAL AUTRES CHARGES		**40 004,13**	**13 123,22**	**26 880,91**	**204,83 %**
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES					
661160	CHARGES FINANCIERES EMPRUNT	439 473,95	448 649,54	-9 175,59	-2,05 %
Total 2052/GR - Intérêts et charges assimilées N		**439 473,95**	**448 649,54**	**-9 175,59**	**-2,05 %**
TOTAL INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		**439 473,95**	**448 649,54**	**-9 175,59**	**-2,05 %**
TOTAL CHARGES FINANCIERES		**439 473,95**	**448 649,54**	**-9 175,59**	**-2,05 %**
IMPOTS SUR LES BENEFICES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES					
695100	IMPOT SUR LES BENEFICES	38 974,00	37 788,00	1 186,00	3,14 %
Total 2053/HK - Impôt sur les bénéfices N		**38 974,00**	**37 788,00**	**1 186,00**	**3,14 %**
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES		**38 974,00**	**37 788,00**	**1 186,00**	**3,14 %**
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES		**38 974,00**	**37 788,00**	**1 186,00**	**3,14 %**

AQUADIE

Détail des comptes - Charges

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart	%
TOTAL GÉNÉRAL		2 811 077,53	2 939 353,85	-128 276,32	-4,36 %

rapport annuel

2016

AQUANOVA AMERICA

pdf › usb

SAINT DIÉ DES VOSGES

récréa
smiling people

recrea.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

INTRODUCTION 3

Caractéristiques du contrat 4

Les faits marquants de l'année 5

2016 en chiffres 7

AU SERVICE DU PUBLIC… 9

Accueil des scolaires 10

Accueil des clubs 29

Accueil du public 32

…AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES 33

Jeunesse et centres de loisirs 34

Les handicaps 42

Les seniors 43

Les associations 44

… AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS 45

Les activités 46

Les animations 53

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE 59

La qualité de l'eau 60

La propreté 61

La satisfaction clientèle 67

LES MATERIELS 71

Le contrôle d'accès 72

LA FREQUENTATION 73

Synthèse sur la fréquentation 74

Fréquentation par espace 75

Provenance des usagers publics 76

LES RECETTES 81
La grille tarifaire 82
Les recettes par catégorie 85
Les reversements 86
LES RESSOURCES HUMAINES 87
La liste du personnel de l'année 88
La formation 89
LA COMMUNICATION 93
Les actions commerciales 94
Des exemples de supports de communication 95
Le tableau de bord internet 101
Le tableau de bord Facebook 104
Les articles de presse 105
LES ELEMENTS FINANCIERS 125
Les produits 126
Les charges 127
L'intéressement 131
PERSPECTIVES 2017 133
Les perspectives pour l'avenir 134
Proposition de grille tarifaire 135
ANNEXES 137
Plannings d'ouverture 138
Rapport annuel ARS 141

INTRODUCTION

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

2016 EN CHIFFRES

INTRODUCTION

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Date d'ouverture : Mercredi 22 Janvier 2014

Type de contrat : Contrat Partenariat Public-Privé

Date début contrat : 20 décembre 2011

Durée du contrat : 25 ans à compter de la mise en service

Personne publique : Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Titulaire du contrat : SAS AQUADIE

Titulaire du contrat d'exploitation et de services : ADL RECREA

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

22 Janvier 2016 :
Soirée années 80's

Avril 2016 :
1ère journée Bootcamp

Mai 2016 :
Soirée Super Héros fitness

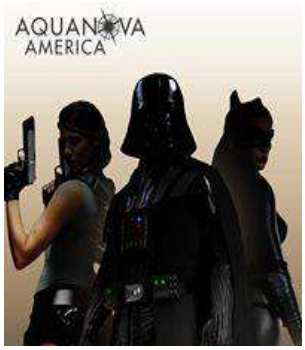

2 Juillet 2016 :
Seconde journée américaine

Eté 2016 :
Lancement du nouvel aménagement extérieur

29 octobre 2016 :
Journée Halloween

16 décembre 2016 :
Grande soirée tropicale pour les abonnés

2016 EN CHIFFRES

384h	heures d'ouvertures dédiées à l'accueil des scolaires primaires
18	Ecoles déodatiennes accueillies, primaires et secondaires
5	Clubs résidents à Aquanova Ameri
241 161	Fréquentation en 2016
1 200	Moyenne de participants aux cours collectifs par semaine
1 783	Nombre d'abonnements trimestriels et annuels commercialisés
46	Nombre de Baptême de plongée en 2016
115	Nombre d'entrées de la fosse de plongée par des clubs extérieurs

…AU SERVICE DU PUBLIC

ACCUEIL DES SCOLAIRES

ACCUEIL DES CLUBS

ACCUEIL DU PUBLIC

ACCUEIL DES SCOLAIRES

Horaires et organisation

Depuis la modification de l'offre initiale du contrat en 2015, nous avons mis en place une cohérence entre les exigences liés à l'accueil des scolaires et la préservation des plages d'ouverture publique.

Les lundis et mercredis sont donc restés des journées privilégiées pour l'accueil du public, le mardi, jeudi et vendredi laissent la part belle à l'accueil des écoles.

Journée « lundi idem mercredi » – Septembre 2015

Journée « mardi idem jeudi et vendredi » à l'ouverture – Septembre 2015

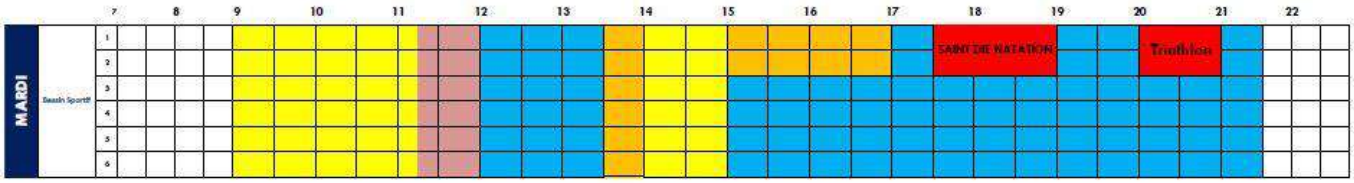

ACCUEIL DES SCOLAIRES

Classes accueillies et projet pédagogique

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des établissements scolaires accueillis en 2016.

LA FREQUENTATION SCOLAIRE PRIMAIRE

Etablissements	Fréquentation
Etablissements com com	
Ecole élémentaire publique Paul Elbel	915
Ecole élémentaire publique Vincent Auriol	953
Ecole primaire privée Notre Dame de la Providence	686
Ecole primaire privée Sainte Marie	1 036
Ecole primaire publique Baldensperger	675
Ecole primaire publique Camille Claudel	252
Ecole primaire publique Clémence Darmois	1 143
Ecole primaire publique E et J Ferry	366
Ecole primaire publique Gaston Colnat	1 129
Ecole primaire publique Ferdinand Bruno	769
Ecole primaire publique Jacques Prevert	746
Plainfaing	1 005
Saint Leonard	525
Saulcy sur Meurthe	1 055
Taintrux	746
Nayemont-les-Fosses	569
Mandray	276
Ban sur Meurthe	360
St Michel/Meurthe	147
Total fréquentation scolaire primaire	13 353

ACCUEIL DES SCOLAIRES

LA FREQUENTATION SCOLAIRE SECONDAIRE

Etablissements	Fréquentation
Collège Vautrin Lud	1 144
Collège Souhait	1 731
Lycée Jacques Augustin	259
Lycée Beaujardin	451
Collège La Providence	820
Collège Sainte Marie	1 373
Collège Jules Ferry	420
Total fréquentation scolaire secondaire	6 198

En collaboration avec le conseillé pédagogique de circonscription de Saint-Dié-des-Vosges, un projet pédagogique a été proposé aux enseignants. La volonté d'Aquanova America a été de faciliter l'approche des nouveaux bassins et matériels à disposition des enseignants.
En parallèle à ce document joint ci-après, plusieurs formations (parents et/ou professeurs) ont également été réalisées au cours de l'année 2015 et 2016.

Pour sa première année, le service mis en place pour l'accueil des établissements scolaires a connu plusieurs modifications. Les équipes enseignantes ont également connu de nombreuses modifications par rapport aux habitudes de l'ancienne piscine municipale. Le travail en collaboration entre Aquanova America, les services de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et Mr Schaller conseillé pédagogique de la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges a permis de lever progressivement les freins face à ces nouveautés.

Bilan créneaux et séances 2016 :
Aquanova America a proposé sur l'année 2016 : 384 créneaux à l'année avec un total de séances de 810 prestations. Le contractuel sur 12 mois étant de 330 créneaux pour 660 séances.

Ci-dessous, vous trouverez le projet pédagogique travaillé par Aquanova America en partenariat avec le conseillé pédagogique de circonscription. Ce document accompagne les enseignants dans l'organisation des séances au Centre.

NATATION SCOLAIRE

PROJET PEDAGOGIQUE

Aquanova America – Espace Récréa

LES TESTS ET LES COMPETENCES ACADEMIQUES

LES DIFFERENTES ETAPES DU SAVOIR NAGER

Tous les tests se réalisent en grande profondeur (les élèves n'ont pas pied), en enchaînant dans l'ordre énoncé les différentes actions

TEST 1

Compétences à acquérir

- S'immerger totalement
- Perdre les appuis plantaires (s'équilibrer par l'action des jambes à partir d'appuis manuels solides (lignes d'eau, objet flottant)
- S'immerger vers le fond à partir d'appuis manuels (perche, échelle, cage….)
- Prendre des informations sous l'eau
- Augmenter le temps d'apnée inspiratoire (inspiration forcée maintenue)
- Accepter la remontée passive
- Se laisser porter par l'eau dans différents équilibres
- Mettre en relation respiration et flottabilité
- Se déplacer sans matériel en utilisant les bras et les jambes dans une position proche de l'horizontal
- Entrer dans l'eau, sans se laisser tomber, après une impulsion

Enchaînement du test

Sauter
Remonter passivement
S'immerger à l'aide de la perche ou de la cage pour remonter un objet (1,20m)
Un bref temps de récupération
Se déplacer 10m (ventral et/ou dorsal)

TEST 2

Compétences à acquérir

- Réaliser et maintenir une position hydrodynamique dans différents équilibres et actions (entrée, immersion en coulée par les pieds, glissées ventrale et dorsale, coulée ventrale)
- Maintenir en déplacement une position hydrodynamique horizontale par l'action efficace :
    - des jambes (alternées, simultanées)
    - et/ou des bras
    - avec une dissociation tête tronc
- Gérer l'apnée et l'expiration aquatique pour se déplacer de plus en plus longtemps en surface et en immersion.

Enchaînement du test

Sauter
Revenir à la surface et s'immerger pour passer sous un obstacle flottant (ligne d'eau),
Se déplacer 20m (10m sur le ventre, 10m sur le dos)
Réaliser un surplace de 5s à 10s (tête hors de l'eau)
S'immerger à nouveau pour passer sous un obstacle flottant (ligne d'eau).

TEST 3

Compétences à acquérir

- Construire des échanges respiratoires (de l'expiration aquatique à l'alternance expiration longue / inspiration brève), inspirer en dehors de l'action motrice des bras
- Se déplacer avec efficacité propulsive des bras en amplitude, continuité et accélération
- Maintenir la continuité des actions motrices des bras et des jambes en gérant une expiration aquatique (nages hybrides, alternées : crawl et dos crawlé, simultanées : brasse)
- S'immerger par la tête : plongeon et plongeon canard
- En immersion : gérer l'apnée inspiratoire et optimiser la propulsion pour agir sous l'eau

Enchaînement du test

Plonger (entrer par la tête)
Se déplacer 50m (25m en ventral et 25m en dorsal sans interruption)
Maintenir un surplace tête hors de l'eau de 10s
Réaliser un plongeon canard pour remonter un objet immergé (1,50m)

TEST 4

Compétences à acquérir

- En immersion : gérer l'apnée inspiratoire et optimiser la propulsion pour agir sous l'eau
- Se déplacer efficacement en référence à des techniques de nage (propulsion, respiration, synchronisation)
- Maîtriser des débits et des rythmes respiratoires variés
- Adapter sa vitesse de nage à la nature de l'effort fourni
- Maîtriser le rétropédalage et les techniques de remorquage

Enchaînement du test

Plonger
Nager 10 mètres en immersion
Nager 10 minutes sans prendre appui
Réaliser un surplace de 1 minute
Réaliser un plongeon canard pour remonter un objet immergé
Remorquer l'objet 20m sur le dos et les bras croisés sur la poitrine

Les compétences à acquérir vont au-delà de la simple réalisation des tests.

L'ORGANISATION AU CENTRE AQUATIQUE « AQUANOVA AMERICA »

a. Accueil au Centre Aquatique Aquanova America :

L'accès aux vestiaires se fera au plus tôt 20 minutes avant le début de la séance, la sortie se fera au plus tard 20 minutes après la fin de la séance.
A la sortie du car, les classes entreront par l'accès « vestiaires collectifs » situé sur le côté du bâtiment.

La répartition des vestiaires collectifs s'effectuera selon le tableau d'attribution affiché dans l'entrée des vestiaires. Chaque école se verra attribuer un vestiaire garçon et un vestiaire fille.

La douche et le savonnage sont obligatoires avant d'accéder aux bassins.

Chaque professeur veillera à ce que sa classe entre groupée et dans le calme sur le bassin.

Seuls les maillots ou slips de bain sont autorisés. Le port du bonnet de bain n'est pas obligatoire mais conseillé par l'établissement.

Les enseignants doivent porter une tenue adaptée (maillot de bain ou short et tee-shirt). Une tenue de ville ne sera pas acceptée (cf. au règlement du centre).

Les groupes seront pris en charge immédiatement après l'arrivée des enfants sur le bassin. Chaque membre de l'équipe veillera à accueillir son groupe de façon à éviter un éventuel refroidissement après la douche.

En fin de séance, les BEESAN s'assureront que tous les enfants sortent des bassins. Les classes d'origine se reconstitueront et seront prises en charge par les professeurs respectifs qui en contrôleront les effectifs avant le retour dans les vestiaires.

b. L'organisation de la séance

La durée de la séance est de 40 minutes.

Deux bassins sont mis à la disposition des scolaires.

La fréquentation :

- à l'école
  - nombre de classes par créneau : 2 ou 3
  - nombre de groupes constitués : 4 ou 6.

Le matériel :

- bassin(s) aménagé(s) (lignes, cage …) par les BEESAN au regard du projet pédagogique, disponible pour les écoles et les collèges.
- un petit matériel mis à la disposition de chaque personne encadrant un groupe.

c. L'encadrement et la surveillance

En regard du POSS, le bassin est surveillé en permanence par 1 ou 2 Titulaire(s) du BEESAN affecté(s) exclusivement à cette tache, soit 1 titulaire du BEESAN au bassin sportif, et/ou 1 autre Titulaire du BEESAN au bassin d'apprentissage.

A l'école :

- l'enseignement est assuré par :
  - 2 ou 3 Professeurs des écoles – parents agréés ou bénévoles agréés
  - 2 ou 3 Titulaires du BEESAN agréés.

Les « bains libres collectifs » ne sont pas autorisés.

Dès leur entrée dans l'établissement, les acteurs sont tenus de respecter le règlement intérieur, les consignes de sécurité et de fonctionnement affichés. Les responsables des groupes scolaires veillent à leur application.

La sécurité est l'affaire de tous. Elle est active et permanente. Chaque membre de l'équipe d'encadrement participe activement à la sécurité tout au long de son action d'enseignement.

Aucun enfant n'entre dans l'eau avant que son responsable de groupe soit en place et ait donné la consigne.

La surveillance des élèves dans les vestiaires relève de la responsabilité du professeur.

d. Bassins et matériels mis à disposition

<u>Les bassins mis à la disposition des scolaires :</u>

- un bassin de 25 mètres permettant diverses organisations en fonction des contenus pédagogiques.
- un bassin d'apprentissage ludique.

Le matériel :

Bassins aménagés (lignes, cage, toboggan, tapis) par les BEESAN au regard du projet pédagogique, disponible pour les écoles.
Un petit matériel mis à la disposition de chaque personne encadrant un groupe : frites, planches, cerceaux, anneaux et objets lestés.

Chaque groupe ayant utilisé du matériel doit le ranger en fin de séance.

L'ORGANISATION DES SEANCES

- **Préparation de la première séance :**

Chaque enseignant doit se rendre à la piscine avec la fiche d'évaluation diagnostique (test initial) en deux exemplaires, complétée avec les noms des élèves par ordre alphabétique. Cette fiche servira à constituer les groupes.

- **Déroulement de la première séance :**
  - **Evaluation diagnostique:**

Lors de l'arrivée sur les bassins, l'enseignant donne la fiche d'évaluation diagnostique au préalablement renseignée avec les noms des enfants au BEESAN.
Ce sont les BEESAN qui font passer les tests d'évaluation.

  - **Organisation des membres de l'équipe :**

1 BEESAN assure la surveillance du sportif (cf. POSS).

2 ou 3 BEESAN procèdent aux évaluations.

Les enseignants organisent le passage des élèves par ordre alphabétique, puis les récupèrent une fois les tests réalisés.

- **Constitution des groupes de niveau :**

Une fois les tests réalisés, les BEESAN répartissent les élèves dans leur groupe de niveau et reportent les noms sur une fiche : Organisation pédagogique des séances

Pour chaque classe, deux groupes de niveau sont constitués :

- Niveau 1 (le plus faible)
- Niveau 2 (le plus fort)

S'il reste du temps les élèves pourront faire des jeux dans le bassin d'apprentissage.

• La deuxième séance :

Au début de la deuxième séance, les enseignants indiquent les groupes qu'ils ont choisis d'encadrer.
Une régulation de l'attribution des élèves dans les groupes peut être réalisée au cours de cette séance.

- Les enseignants de CP et de CE1 prendront de préférence les groupes les plus faibles, pour la première moitié du cycle (importance de l'affectif pour prendre confiance).
- Les enseignants de CM2 prendront de préférence les groupes les plus forts.

Chaque responsable de groupe remplit sa « fiche de suivi des élèves » durant le cycle d'activité et la complètera de façon continue.

PREMIERE SEANCE : CE QU'IL FAUT RETENIR

-Une préparation a lieu en classe afin de ne pas perdre de temps au cours de la première séance.

-Une seule séance devrait être suffisante pour constituer les groupes de niveaux.

-Le rôle de chacun, l'aménagement et les documents à utiliser sont définis à l'avance.

-Dès la seconde séance, chaque personne responsable d'un groupe possède la liste des élèves constitutifs de son groupe.

-Les élèves sont dans des groupes de niveaux.

CONDUITE A TENIR LORSQU'UN ELEVE REFUSE D'ALLER DANS LE GRAND BAIN

-Si cet élève se trouve dans le groupe du BEESAN, demander à l'enseignant de se rapprocher de l'élève. Sa présence pourrait le rassurer.

-Donner du matériel à l'élève (frite ou ceinture).

-Demander à l'élève de descendre en moyenne profondeur (1,30m à l'extrémité du petit bassin)

-Il est nécessaire de tout essayer avant de le laisser sur le bord du bassin.

- **Préparation des deux dernières séances :**

- **A l'avant dernière séance**

Chaque enseignant doit se rendre à la piscine avec la fiche de tests remplie avec le nom de chaque enfant présent dans la classe. Se sont les BEESAN qui font passer ces tests.

Ces fiches tests pourront faire partie du livret de compétences de l'élève.

- **A la dernière séance**

Passation des tests pour les élèves absents à la séance précédente.

Mise en place d'un parcours ludique reprenant les différentes compétences abordées dans le cycle.

- **Organisation des membres de l'équipe**

1 BEESAN assure la surveillance du sportif.

2 ou 3 BEESAN font passer les tests suivant la fiche les tests académiques aux enfants de la classe.

Les enseignants organisent le passage par ordre alphabétique des élèves et récupèrent ceux qui ont fini leur test.

AMENAGEMENTS DES BASSINS : Ce qu'il faut retenir

Une obligation en terme de sécurité

- Les circulaires, nationale de juillet 2004 et départementale de juin 2009, en font une obligation car au-delà de l'aspect pédagogique, l'aménagement est un élément de la sécurité des élèves. Il permet d'identifier des espaces de travail pour chacun des groupes.
- Inscrit dans le projet pédagogique de la piscine, il est mis en place à chaque séance.

Un outil pédagogique

- Il permet :
  - à chacun d'évoluer dans un espace adapté à son niveau.
  - de délimiter un espace d'action restreint auquel les élèves débutants peuvent éventuellement se tenir.
  - d'adapter la longueur des déplacements aux niveaux des élèves par la variété des distances et des espaces.
  - d'offrir des appuis manuels pour s'immerger et se déplacer.

Un repère commun

- Il est un repère très important pour les professeurs des écoles dans la préparation et la réalisation de leur séance.
- Toute modification de l'aménagement doit leur être signalée par les BEESAN lors de la séance précédente.
- Il peut, à la demande des professeurs d'EPS, être en totalité ou en partie proposé aux collèges.

Quel aménagement ?

- Débutants :
  - Dans le bassin ludique : Une ligne afin de matérialiser deux profondeurs différentes.
  - Un ensemble de matériels pédagogiques permettant d'organiser les séances de manière progressive et adaptée en fonction de l'évolution de l'enfant.

- Vers les nageurs
  - Des espaces d'une distance de 10m à 15m pour se déplacer sans s'épuiser et pouvoir aussi bénéficier de retours d'informations.
  - Une cage pour s'immerger de façon collective.
  - Des repères subaquatiques pour se déplacer sous l'eau.

A Aquanova America : L'aménagement et l'organisation des bassins se font de la façon suivante :

- **Le bassin sportif est divisé en 4 espaces de travail :**

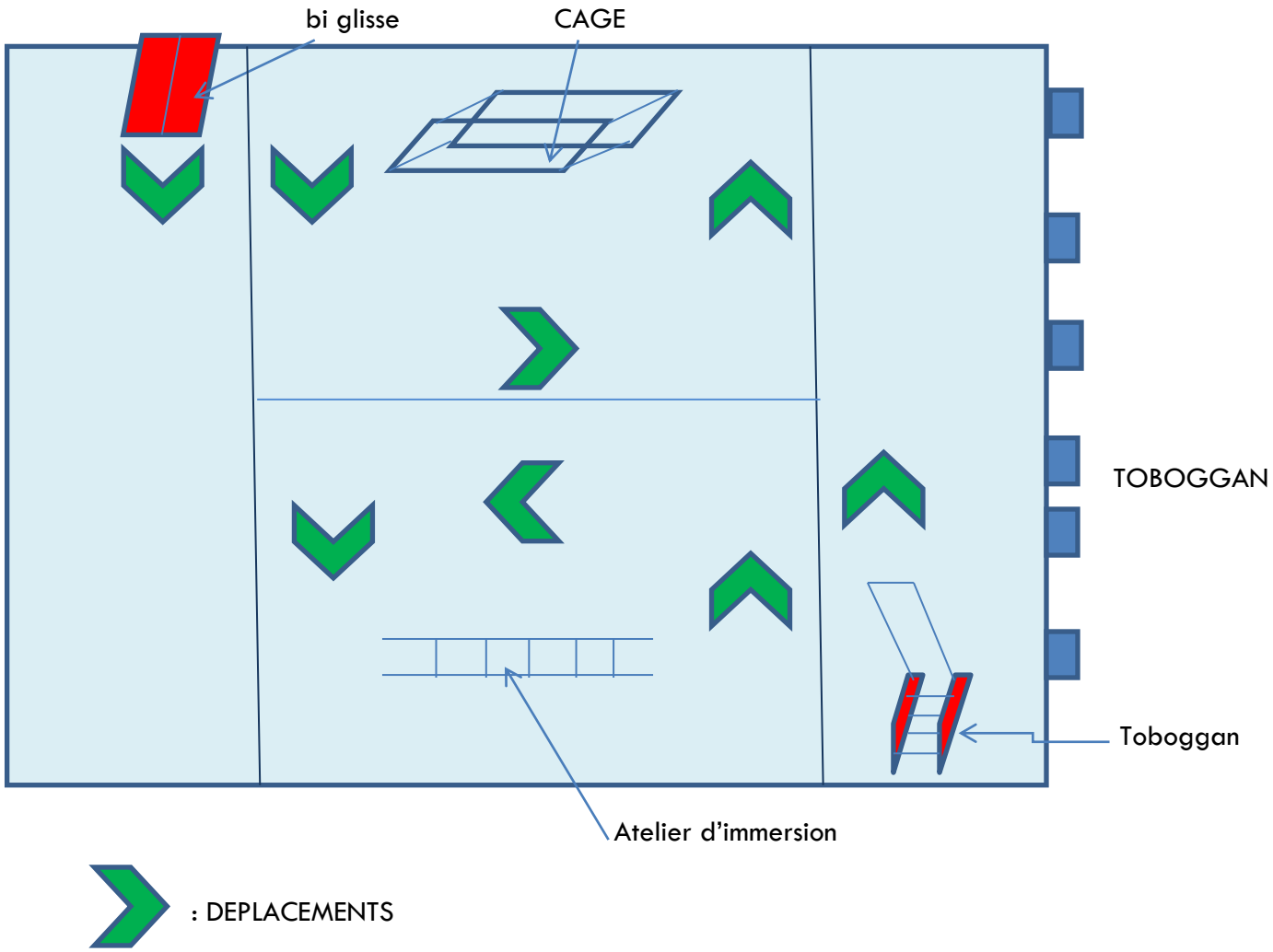

Plusieurs zones de travail aux fonctions différentes :

1. Entrée dans l'eau par toboggan suivi d'un déplacement (avec ou sans matériel) sur la largeur.

2. Entrée dans l'eau par bi glisse avec possibilité de déplacement (avec ou sans matériel) sur la largeur.

3. Deux zones de travail à 2 m de profondeur avec une cage (ou autre matériel) pour les ateliers d'immersion et la possibilité de faire du déplacement (avec ou sans matériel).

L'organisation auparavant déclinée ne constitue qu'un exemple de travail et doit être considérée comme évolutive en fonction des objectifs et de la progression des enfants. Il revient à l'encadrement d'ajuster les contenus pédagogiques en fonction de ses observations.

- **Le bassin d'apprentissage est divisé en 2 zones de travail :**

Deux zones de travail : elles sont séparées par une ligne d'eau ou par un tapis (on peut également s'en servir pour courir dessus, faire des galipettes, etc …)

1. En petite profondeur (90 cm) avec des objets lestés, rochers (ou autre matériel) pour travailler l'immersion avec les plus petits.
2. En moyenne profondeur (1.20m) pour des entrées dans l'eau avec tapis à trous, toboggan (ou autre matériel) et pour du déplacement avec ou sans matériel (suivant le niveau).

- L'aménagement de chaque espace est réalisé par les BEESAN en début de séance afin de faciliter les apprentissages.
- Les deux dernières séances du cycle sont dédiées en partie aux tests de fin de cycle.

POINTS CLES POUR LES PROFESSEURS DES ECOLES :

Concevoir et réaliser une séance de natation

Concevoir

Cinq repères

1. Deux objectifs d'apprentissage au maximum (1 nouveau + 1 révision, ou 2 révisions).

2. Quatre à 5 situations au maximum pour une séance de 40 minutes afin de permettre de nombreuses répétitions avec des évolutions.
3. Première situation de mise en activité :
    - Rapide à mettre en place (consignes simples ou situation connue des élèves).
    - Réalisable par tous.
    - Dynamique (plutôt avec des déplacements).
    - D'une courte durée (environ 3mn).
4. Trois verbes d'actions pour organiser et choisir les situations :
    - Entrer, se déplacer, s'immerger (voir aussi Flotter vers le test 1)
    - Toujours prévoir des séances où les élèves utilisent au moins 2 verbes d'actions dont se déplacer.
5. Possibilité d'utiliser des situations vécues lors des séances précédentes en les rendant plus difficiles.

Réaliser

La sécurité

- Avec des débutants, avoir une frite ou une perche à portée de main.
- Voir en permanence tous les élèves du groupe.
- Ne pas faire sauter les élèves dans les angles (au moins 2 mètres).
- Utiliser une surface de travail adaptée au niveau des élèves.
- Gérer le nombre de « débutants » sur une ligne d'eau ou sur un « rail ».

Les situations

- Réaliser un maximum de situations en grande profondeur pour les débutants alors que les « nageurs » peuvent se déplacer dans le petit bain sans que cela ne modifie leurs apprentissages.
- Réaliser plusieurs essais : un temps pour découvrir ce qui est demandé, un temps pour agir et progresser.
- Prévoir pour chaque situation plusieurs niveaux de difficulté (quand cela est possible).
- Réaliser au-delà des situations par verbe d'action (immersion, entrée, déplacement) des situations qui permettent des enchaînements d'actions.
- La dernière situation peut reprendre les situations précédentes et les enchaîner.
- Proposer au moins une situation sans support matériel.
- Varier les organisations
- Utiliser des distances adaptées à des réponses de qualité plutôt que de trop longues distances où les élèves se déplacent avec de plus en plus de difficulté.

L'enseignant / les consignes

- Formuler des consignes claires et concises. Renforcer la compréhension par un élève qui illustre.
- Pour certaines situations, donner les consignes en deux fois : en premier pour « faire », en second pour « progresser » (critères de réussite, modalités d'exécution).
- Effectuer des retours d'informations collectifs et individuels (valider, conseiller, corriger, remédier, encourager).

Les élèves

- Varier les façons d'impliquer les élèves et d'entretenir leur motivation : la difficulté, la quantité d'actions, les progrès qu'ils réalisent, les situations nouvelles (mais ils aiment également revivre des situations), le jeu, l'autonomie, le travail à deux etc.
- Les élèves peuvent avoir des réponses plus élaborées que celles attendues. Les laisser faire si on les sent capables et s'en inspirer pour faire évoluer la situation.

TEST PREALABLE A LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES A L'ECOLE

SORTIES SCOLAIRES Test nécessaire avant la pratique des sports nautiques NOR : MENE0001350C RLR : 554-1 CIRCULAIRE N°2000-075DU 31-5-2000 MEN DESCO B6

---

o La circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999, publiée au B.O. hors-série n° 7 du 23 septembre 1999, relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, est modifiée comme suit :

Les dispositions du premier paragraphe du II.4.3. Les conditions particulières à certaines pratiques, sont remplacées par les dispositions suivantes :

"La pratique des sports nautiques est subordonnée à la réussite d'un test permettant d'apprécier la capacité de l'élève à se déplacer dans l'eau, sans présenter de signe de panique, sur un parcours de 20 mètres, habillé de vêtements propres (tee-shirt et, si possible, pantalon léger, de pyjama par exemple) et muni d'une brassière de sécurité conforme à la réglementation en vigueur, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue.

En piscine, le départ est réalisé à partir d'un tapis disposé sur l'eau, par une chute arrière volontaire. Si le test est réalisé en milieu naturel, le départ est effectué de la même manière à partir d'un support flottant. Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m 80.
La réussite à l'épreuve est attestée par le conseiller pédagogique en éducation physique et sportive, de circonscription ou départemental, ou un professionnel des activités physiques et sportives du lieu où se passe le test : en piscine, ce professionnel pourra être un maître nageur sauveteur (1), ou bien un éducateur ou conseiller territorial des activités physiques et sportives titulaire ou bien, dans les piscines parisiennes, un professeur de la ville de Paris. Sur une base de plein air, ce professionnel pourra également être un titulaire du brevet d'État de l'activité concernée (voile, canoë-kayak, aviron)."

Ces dispositions sont applicables immédiatement.

Les élèves qui ont, avant la publication de ce texte, réussi les épreuves du test défini par la circulaire du 21 septembre 1999 n'ont pas à passer cette nouvelle épreuve pour une sortie se déroulant avant la fin de la présente année scolaire.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

---

(1) Le titre de maître nageur sauveteur est conféré par la possession d'un diplôme d'État de maître nageur sauveteur ou du brevet d'État d'éducateur sportif premier degré des activités de natation (BEESAN).

AU SERVICE DU PUBLIC…

ACCUEIL DES CLUBS

Horaires et organisation

Pour la période de septembre 2015 à juin 2016, l'accueil des clubs s'effectue toujours principalement les soirs et le samedi matin pour le club de Triathlon et le club de Plongée.

Semaine « Type » réelle (club en rouge)

AU SERVICE DU PUBLIC…

ACCUEIL DES CLUBS

Semaine « Type » réelle en 2016 – (club en rouge)

Liste des clubs accueillis :

- SNS
- CN Compétition
- Triathlon Club Déodatien
- Saint Dié Plongée
- Club Sports Adaptés

LA FREQUENTATION DES CLUBS

Nom des clubs	Nombre d'heures hebdo
SNS	10
C.N. Saint Dié des Vosges	20
Triathlon Déodatien	12
Saint Dié Plongée	22
Club Sport Adaptés	2
Total	66
Fréquentation	8 494

A ces mises à dispositions s'ajoutent, l'accès à la fosse de plongée pour le club de plongée.
L'accès est possible du lundi au vendredi de 18h à 21h et le mercredi de 17h à 18h30.

Au total, Aquanova America met à disposition des clubs : 80h par semaine.

AU SERVICE DU PUBLIC…

ACCUEIL DES CLUBS

JOUR	HORAIRE	CLUB	MOYENNE
Lundi	17h30 – 18h30	Sports Adaptés	25
	18h30 – 20h	CN SDDV	19
	19h – 20h	Triathlon	20
	20h – 21h30	SNS	22
Mardi	17h30 – 19h00	CN SDDV	13
	20h – 21h	Triathlon	7
Mercredi	13h30 – 15h	CN SDDV	12
	17h – 19h	CN SDDV	15
	19h – 20h	Triathlon	23
	19h – 20h	SNS	9
	17h – 18h30	Plongée	7
	20h – 21h30	Plongée	25
Jeudi	18h – 19h30	CN SDDV	17
	18h – 19h	SNS	7
	19h30 – 21h30	Apnée	4
Vendredi	17h30 – 19h30	CN SDDV	19
Samedi	10h30 – 12h	Triathlon	40
	9h00 - 10h30	Plongée	7

Accueil de plusieurs compétitions de natation sur l'année 2016

Aquanova America a eu le plaisir d'accueillir plusieurs compétitions de natation les après-midi des journées du 17/01/2016, 24/04/2016, 22/05/2016 et 27/11/2016 pour les clubs de natation, triathlon, apnée ainsi que l'association Sport adapté.

AU SERVICE DU PUBLIC…

ACCUEIL DU PUBLIC

Concernant l'accueil du public, les horaires restent identiques à ceux mis en place depuis le mois de septembre 2015.

PÉRIODE SCOLAIRE

ESPACES	AQUATIQUE	OCÉANE	FORME	PLAINE
Lundi	9h > 19h	9h > 19h	9h > 21h30	-
Mardi	12h > 13h30 15h > 21h30	9h > 21h30	9h > 21h30	-
Mercredi	9h > 19h	9h > 19h	9h > 21h30	9h > 19h
Jeudi	12h > 13h30 15h > 19h	9h > 19h	9h > 21h30	-
Vendredi	12h > 13h30 15h > 21h30	9h > 21h30	9h > 21h30	-
Samedi	12h > 18h	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h
Dimanche et jours fériés	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h

PETITES VACANCES

ESPACES	AQUATIQUE	OCÉANE	FORME	PLAINE
Lundi	10h > 19h	10h > 19h	10h > 21h30	10h > 19h
Mardi	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 19h
Mercredi	10h > 19h	10h > 19h	10h > 21h30	10h > 19h
Jeudi	10h > 19h	10h > 19h	10h > 21h30	10h > 19h
Vendredi	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 19h
Samedi	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h
Dimanche et jours fériés	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h

GRANDES VACANCES

ESPACES	AQUATIQUE	OCÉANE	FORME	PLAINE
Lundi	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h
Mardi	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 19h
Mercredi	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h
Jeudi	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h
Vendredi	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 19h
Samedi	10h > 18h	10h > 18h	10h > 18h	10h > 18h
Dimanche et jours fériés	10h > 18h	10h > 18h	10h > 18h	10h > 18h

Le volume d'accueil pour le grand public est conservé avec respectivement 2 883 heures pour l'Espace Aquatique et 3 495 heures pour la partie Bien-être.

…AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

LES HANDICAPS

LES SÉNIORS

LES ASSOCIATIONS

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

Les Centres de Loisirs

Dans le cadre de l'accueil des centres de loisirs, nous proposons un bon de commande de réservation. Ce bon de commande permet d'anticiper les mises à dispositions des vestiaires collectifs et de s'assurer de la présence de l'encadrement nécessaire.

Plusieurs prestations sont proposées aux centres de loisirs :
Format demi-journée :
Plaine Ludiboo ou Espace Aquatique au choix :
De 10h15 à 12h15- De 14h00 à 16h00

Format journée :
Journée Complète : Plaine de jeux + Espace Aquatique
Plaine Ludiboo – 10h15 à 12h15 puis Espace Aquatique de 13h50 à 16h00

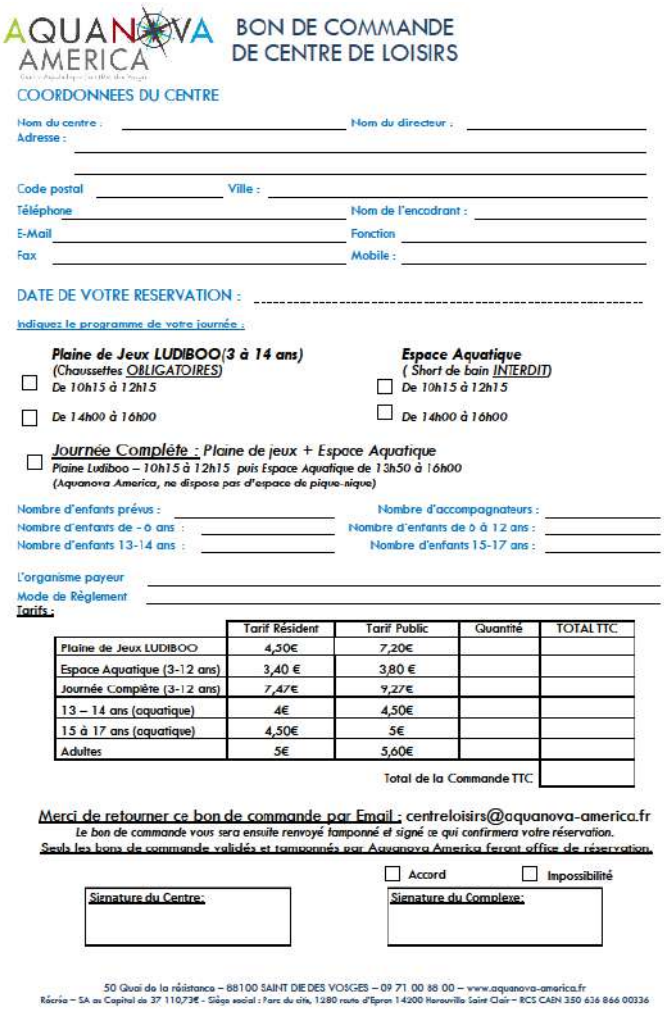

AQUANOVA AMERICA

BON DE COMMANDE DE CENTRE DE LOISIRS

COORDONNEES DU CENTRE

Nom du centre : _____ Nom du directeur : _____
Adresse : _____
_____
Code postal _____ Ville : _____
Téléphone _____ Nom de l'encadrant : _____
E-Mail _____ Fonction _____
Fax _____ Mobile : _____

DATE DE VOTRE RESERVATION : ----------

Indiquez le programme de votre journée :

☐ ***Plaine de Jeux LUDIBOO(3 à 14 ans)*** *(Chaussettes OBLIGATOIRES)* *De 10h15 à 12h15*

☐ *De 14h00 à 16h00*

☐ ***Espace Aquatique*** *(Short de bain INTERDIT)* *De 10h15 à 12h15*

☐ *De 14h00 à 16h00*

☐ *Journée Complète : Plaine de jeux + Espace Aquatique*
Plaine Ludiboo – 10h15 à 12h15 puis Espace Aquatique de 13h50 à 16h00
(Aquanova America, ne dispose pas d'espace de pique-nique)

Nombre d'enfants prévus : _____ Nombre d'accompagnateurs : _____
Nombre d'enfants de - 6 ans : _____ Nombre d'enfants de 6 à 12 ans : _____
Nombre d'enfants 13-14 ans : _____ Nombre d'enfants 15-17 ans : _____

L'organisme payeur _____
Mode de Règlement _____
Tarifs :

	Tarif Résident	Tarif Public	Quantité	TOTAL TTC
Plaine de Jeux LUDIBOO	4,30€	7,20€		
Espace Aquatique (3-12 ans)	3,40 €	3,80 €		
Journée Complète (3-12 ans)	7,47€	9,27€		
13 – 14 ans (aquatique)	4€	4,50€		
15 à 17 ans (aquatique)	4,50€	5€		
Adultes	5€	5,60€		
		Total de la Commande TTC		

Merci de retourner ce bon de commande par Email : centreloisirs@aquanova-america.fr
Le bon de commande vous sera ensuite renvoyé tamponné et signé ce qui confirmera votre réservation.
Seuls les bons de commande validés et tamponnés par Aquanova America feront office de réservation.

☐ Accord ☐ Impossibilité

Signature du Centre: Signature du Complexe:

50 Quai de la résistance – 88100 SAINT DIE DES VOSGES – 09 71 00 88 00 – www.aquanova-america.fr
Récréa – SA au Capital de 37 110,73€ - Siège social : Parc du site, 1280 route d'Epron 14200 Herouville Saint Clair – RCS CAEN 350 636 866 00336

…AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

Provenance des centres de loisirs

Nom de l'organisme	Localité
Les enfants de la Combe	88210 Senones
Caisse des écoles	88100 St Dié des Vosges
Association jeunesse et culture	88000 Epinal
Jeunesse et Sport	88100 St Dié des Vosges
AJP Plainfaing	88230 Planfaing
SRD Volley	88100 St Dié des Vosges
Kazou	1031 Bruxelles (Belgique)
Foyer de vie Paul Vincent	88420 Moyenmoutier
Les Jonquilles	88400 Xonrupt Longemer
Centre de loisirs mairie St Léonard	88650 St Léonard
Centre social Ostwald	67540 Ostwald
Centre de loisirs mairie St Nabord	88200 St Nabord
Centre de loisirs Saulxures sur Moselotte	88290 Saluxures sur Moselotte
Centre social Les deux rives	54700 Pont à Mousson
AS Nancy Lorraine	54000 Nancy
MLC La Bresse	88250 La Bresse
SALAMENDER GROUP	91090 Lisses
Réseau Educatif Meurthe et Moselle	54520 Laxou
Centre de loisirs de Domfaing	88600 Domfaing
Centre de loisirs de la Vezouze	54450 Blamont
Foyer Les Essis	88400 Gérardmer
Centre social L'entre rives	88131 Charmes
Association SELIA	88100 St Dié des Vosges
Association loisirs	88000 Epinal
Centre Social St Roch	88100 St Dié des Vosges
Les 3 scieries	88100 St Dié des Vosges
Centre social Lucie Aubrac	88100 St Dié des Vosges
Les Terrasses de Mehon	54300 Lunéville
Horizons 2000	88100 St Dié des Vosges
Club de Judo	88100 St Dié des Vosges
US Raon L'Etape	88110 Raon L'Etape
DOJO des Jumeaux	88470 Nompatelize
Scouts Virton	6760 Virton (Belgique)
Judo Club	88110 Raon L'Etape
Cite de l'Enfance	68000 Colmar
Tournesols (IMS)	68160 Ste Marie aux Mines
Centre de Loisirs	88600 Bruyères
Centre de Loisirs	88210 Senones
Centre Social Wagner	68100 Mulhouse
Mairie de Rambervillers	88700 Rambervillers

La fréquentation globale est de 2 938 enfants.

…AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

La Jeunesse

Les espaces et services

Aquanova America propose des services spécifiques à destination des enfants :

- Animations dans le bassin ludique :
  Rivière à contrecourant, jeux d'eaux

- Aquasplash : ensemble d'animations de jets permettant aux enfants de découvrir l'eau en toute sécurité car sans profondeur.

- Structure gonflable : chaque week-end, en après-midi, ainsi que les après-midi des vacances scolaires, Aquanova America met à disposition des enfants une structure gonflable dans le bassin sportif.

- Animations : suite à son succès, Aquanova America continue les AquaGames. Les après-midi des vacances scolaires, une partie du bassin ludique est aménagée spécialement pour les enfants jusqu'à 8 ans. Cette activité permet aux plus jeunes de jouer en toute sécurité.

…AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

- La Plaine de Jeux : Ouvert le mercredi, samedi et dimanche et 7J/7J lors des vacances, cet espace propose notamment une structure tubulaire de plus de 7m de hauteur. Un espace pour les 0-3 ans a été aménagé début 2015, ainsi qu'un mobilier confortable pour les parents.

Les activités encadrées

Activité à l'année : Septembre à juin

Pour la rentrée scolaire de septembre 2015, Aquanova America a décidé de lancer deux nouvelles activités afin de renforcer notre attrait pour les enfants le mercredi après-midi. Nous proposons maintenant l'activité Fit'N Dance et l'école de sauvetage.

ACTIVITES ENFANT

Les anniversaires : de 3 à 14 ans

Réalisés dans la plaine de jeux, les anniversaires permettent de profiter au choix :

- Plaine de Jeux
- Plaine de Jeux + Aquatique
- Plaine de Jeux privatisée (vendredi soir)

La formule est un package incluant : l'après-midi ou la soirée pour 8 enfants, le gâteau d'anniversaire et les boissons.

A noter que le gâteau est livré par un boulanger de Saint-Dié-des-Vosges.

En 2015, 95 anniversaires ont été commercialisés.

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

Descriptif des activités

Bébé-Nageurs :

1. CATEGORIE D'AGE :
   - Bébé de 6 mois à 3 ans accompagné d'un ou des parents.

2. ORGANISATION
   - L'eau est chauffée à 32°C
   - Créneau libre accès d'une heure,.
   - Encadrement par un éducateur diplômé qui vient en appui et donne confiance aux parents (dans l'eau).
   - Matériel pédagogique varié, adapté et ludique.
   - Programme annuel mis au point par les maitres-nageurs.

3. DIMENSION PLAISIR
   - La séance Bébé nageurs est d'abord un grand moment de complicité entre bébé et parent(s) ; le bébé se trouve en situation d'exercice dans le cadre d'une relation sécurisante parent/enfant, fondée sur le plaisir.

4. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
   - Permettre à l'enfant la découverte du milieu aquatique.
   - Favoriser le développement psychomoteur au contact de l'eau.
   - Accompagner l'éveil du tout petit.
   - Favoriser la motricité spontanée de l'enfant en respectant le rythme et l'évolution de chaque enfant.
   - Apporter au bébé un bien-être et une confiance en lui.
   - Favoriser son autonomie dans l'eau.

5. DIMENSION PHYSIOLOGIQUE
   - Tout nourrisson possède le réflexe natation (ou apnée).
   - Immergé, le bébé ferme la bouche.
   - Il bloque immédiatement la respiration.
   - Il agite les bras et les jambes.
   - Il se retrouve dans une situation proche de ce qu'il a vécu dans le ventre de leur maman.

6. DÉROULEMENT
   - C'est le parent qui va faire évoluer l'enfant. L'éducateur vient en appui. Il apporte un soutien adapté à chaque parent et à chaque enfant.
   - Quelques étapes :
     - Prise de contact dans l'eau dans les bras des parents.
     - Mouvements latéraux puis verticaux.
     - Immersion dans l'eau jusqu'au menton.
     - Allongé sur l'eau (tapis par exemple).
     - Immersion mais non prolongée dans l'eau sans être lâché.

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

Ecole de Natation :

1. CATEGORIE D'AGE :
   - Enfants de 6 à 12 ans

2. OBJECTIFS RECHERCHES, 3 niveaux
   - 1. Découvrir les joies du milieu aquatique
   - 2. Apprendre les fondamentaux des pratiques aquatiques : immersion, flottaison, respiration, propulsion.
   - 3. S'initier et se perfectionner aux nages codifiées

3. DESCRIPTIF
   - Les séances sont organisées autour des capacités individuelles des enfants au moyen de parcours aménagés et mises en situations ludiques et éducatives.
   - La progressivité des situations ludiques permet d'acquérir les bases fondamentales des activités aquatiques : immersion et flottaison.
   - Les apprentissages progressifs des techniques de propulsion et de respiration viennent par la suite compléter les séances.
   - Des évaluations régulières permettent à l'enfant et à l'éducateur de vérifier la progression et de fixer les étapes suivantes.
   - En fin de cycle l'enfant peut changer de groupe et par la suite intégrer un groupe d'entraînement pour la compétition (club) ou la pratique d'une autre activité aquatique : natation synchronisée, plongée, water polo etc...

Kid's Mania :

1. CIBLE
   - Enfants de 4 à 12 ans

2. OBJECTIFS RECHERCHÉS

Cette activité a pour objectif principal d'offrir aux enfants de 4 à 12 ans, la possibilité de s'épanouir, de se défouler et de s'amuser, dans l'eau. Tout au long de son année chez les kids's, l'enfant va découvrir, apprendre, acquérir puis s'approprier l'ensemble des cinq thèmes de l'activité de la natation (immersion, respiration, entrées dans l'eau, équilibre et déplacements), à travers le jeu.

Les enfants selon leurs âges vont découvrir autrement le milieu aquatique de façon ludique : Baby-gym, water-polo, natation, sauvetage, secourisme, plongeons, danse, apnées, parcours aquatiques, sont les atouts de cette activité. Kids' mania s'adresse à tous les enfants nageurs ou non nageurs.

Pendant toute une année scolaire, ils vont évoluer et progresser de façon considérable. Ainsi les parents vont découvrir au fur et à mesure un enfant autonome, non stressé, ayant une culture de la natation et du milieu aquatique très développé.

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

3. DESCRIPTIF
   - NIVEAU 1 : 4-8 ans
   - NIVEAU 2 : 9-12 ans

4. SEANCE TYPE :
   - 5 à 10 minutes de réveil musculaire
   - 30 minutes de séance
   - 5 à 10 minutes de défouloir

5. REVEIL MUSCULAIRE
   - Considérer comme un échauffement.

6. CORPS DE SEANCE
   (Initiation et apprentissage)
   Développer l'esprit de groupe, évoluer sur des parcours aquatiques et subaquatiques, donner la possibilité à l'enfant de S'affirmer face au groupe et a l'activité.

7. BREAKS MUSICAUX
   Type aquagym, recréation sans chorégraphie

…AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

LES HANDICAPS

Un fauteuil pour milieu humide, disponible au niveau de la zone de déchaussage pour les personnes à mobilité réduite.

UN APPAREIL DE MISE A L'EAU POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

…AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

LES SENIORS

La semaine Bleue

Du 7 au 11 Septembre, la manifestation « Semaine Bleue » a eu lieu à Aquanova America. Cette année, Aquanova America a décidé de permettre aux bénéficiaires de l'opération d'accéder à l'espace Balnéo le mardi 8, jeudi 10 et vendredi 11.

La manifestation a permis d'accueillir sur la semaine 146 personnes.

Cours aquafitness et fitness adaptés

Notre palette de cours permet aux adhérents d'intégrer des séances en toute sécurité. Pour cela ils optent pour les cours « VERT ».

Aquabalance - LUNDI à 9h15 et 17h30, et MERCREDI à 9h15
Description :
"Laissez-vous porter"
Activité aquatique alliant travail cardio-vasculaire et musculaire, stretching et équilibre. Les propriétés de l'eau vous permettront d'acquérir un développement harmonieux de l'ensemble du corps.
Durée : 45 mn

Bodybalance – LUNDI à 9h15, MARDI à 12h30, MERCREDI à 9h30 et 19h45, et VENDREDI à 9h30 et 19h30
Description :
"Découvrez votre corps autrement !"
Activité physique associant des exercices de Yoga, Tai chi et Pilates, permettant d'acquérir force et flexibilité, concentration et calme. La respiration contrôlée, la concentration et une série d'étirements structurée, de mouvements et de postures, associés à des musiques savamment choisies, contribuent à créer un entraînement harmonieux.
Durée : 45 mn

LES ASSOCIATIONS

Associations utilisatrices :

Associations	Jour
Naitre Allaiter Grandir	Samedi matin
IME	Mercredi matin
Sapeurs Pompiers St Léonard	Mercredi soir
SSR Nutrition	Mercredi matin
SDIS de Saint Dié des Vosges	Vendredi matin
SSD	Jeudi soir

… AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITÉS

LES ANIMATIONS

LES ACTIVITÉS

Planning cours collectifs

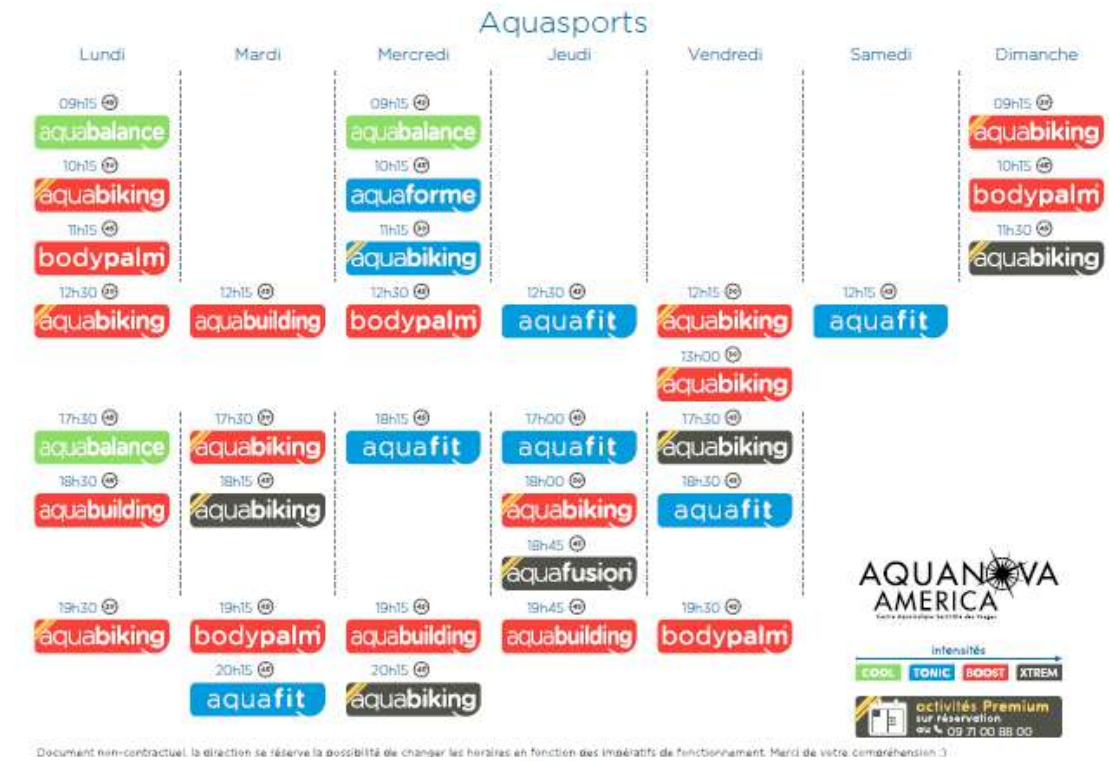

LES ACTIVITÉS

Descriptif des cours collectifs Aquatique

AQUAFITNESS

AQUABALANCE

"Laissez-vous porter"

Activité aquatique alliant travail cardio-vasculaire et musculaire, stretching et équilibre. Les propriétés de l'eau vous permettront d'acquérir un développement harmonieux de l'ensemble du corps.

DURÉE : 45 MN

AQUAFIT

"Dessinez-vous un corps harmonieux"

Cours aquatique dynamique accessible à tous. Une dominante cardio-vasculaire conjuguée à un ensemble de mouvements favorisant l'endurance du haut et du bas du corps.

DURÉE : 45 MN

AQUABIKING+

"Relèverez-vous ce nouveau défi ?"

Cours de vélo aquatique intense et rythmé avec un fort travail cardio vasculaire et respiratoire. Il affine la silhouette, tonifie le corps, améliore le retour veineux. Son hydromassage vous procurera des sensations nouvelles et des résultats étonnants.

DURÉE : 30 MN

AQUABUILDING

"Repoussez vos limites"

Activité aquatique offrant un travail complet du corps avec des équipements délivrant une résistance exceptionnelle type hydrotones. Vous désirez 100% de sensations musculaires, ce cours est fait pour vous.

DURÉE : 45 MN

BODYPALM

"Puissance et légèreté"

Cette activité ludique, intense et bénéfique est accessible à tous. Le travail à la verticale avec une ceinture de flottaison et à l'horizontale avec des mini-palmes améliorent l'endurance et le tonus musculaire. L'ensemble du corps se façonne et on constate une amélioration générale de la condition physique.

DURÉE : 45 MN

AQUAFUSION+

"Plus vite, plus haut, plus fort"

Cours s'appuyant sur le principe d'entrainement en small group training en HIIT (Haute intensité interval training). La fusion représente, la dimension plaisir associée à la dimension énergétique.

DURÉE : 45 MN

AQUAFORME

"forgez-vous une nouvelle condition physique"

Cours rythmé et complet, un concept de tonification dynamique et ludique en milieu aquatique. Améliorez vos capacités physiques telles que force et endurance.

DURÉE : 45 MN

Cours doux et modéré

Cours modéré à rythmé

Cours rythmé à intense

Cours intense à spécifique

INTENSITÉS

Un code couleur simple pour repérer les cours adaptés à votre rythme, à votre niveau...

+ Activités Premium sur réservation

LES ACTIVITÉS

Descriptif des cours collectifs Fitness

FITNESS

BODYBALANCE

"Découvrez votre corps autrement !"

Activité physique associant des exercices de Yoga, Tai chi et Pilates, permettant d'acquérir force et flexibilité, concentration et calme. La respiration contrôlée, la concentration et une série d'étirements structurée, de mouvements et de postures, associés à des musiques savamment choisies, contribuent à créer un entraînement harmonieux.

DURÉE : 45 MN

STEP *"Suivez le mouvement"*

Cours d'activation cardio-vasculaire chorégraphié avec une marche. Cette discipline améliore le souffle, brûle les calories et développe la coordination et l'équilibre.

DURÉE : 45 MN

C.A.F. (CUISSES ABDOS FESSIERS)

"Dessinez-vous une nouvelle silhouette"

Séance de renforcement musculaire ciblant les cuisses, les abdominaux ainsi que les muscles fessiers. Grâce à une pratique régulière, vous obtiendrez rapidement un nouveau galbe et un raffermissement des tissus musculaires. Découvrez aussi les séances 100% adbos ou Abdos-Fessiers.

DURÉE : 45 MN

BODYPUMP

"En aurez-vous la force ?"

Cours original avec poids et haltères qui sculpte, renforce et tonifie tout votre corps rapidement ! En mettant l'accent sur l'utilisation de poids légers et sur la répétition des mouvements, vous allez brûler des calories et raffermir votre silhouette.

DURÉE : 60 MN

SH'BAM

"Alors on danse !"

Chaque cours de SH'BAM™ dure 45 minutes et vous entraine dans un moment unique à travers 12 morceaux des tubes du moment. Chaque piste a sa propre chorégraphie !

DURÉE : 60 MN

RPM

"Découvrez l'athlète qui se cache en vous !"

Cours de cyclisme en salle, dans le cadre duquel vous roulez au rythme d'une musique entraînante. Prenez la route avec votre coach qui guidera le peloton par monts et par vaux, sur le plat, dans les ascensions, les contre-la-montre et «l'interval training». La sueur et les calories brûlées feront monter votre taux d'endorphine.

DURÉE : 30 MN

BODYATTACK

"Exprimez la rage qui est en vous !"

Cours cardio par excellence, inspiré de nombreux sports, dont l'objectif est de développer l'endurance et la force, dans une ambiance électrique. Sous forme d'interval training, y sont combinés des mouvements aérobiques athlétiques et des exercices de renforcement et de stabilisation.

DURÉE : 60 MN

LES ACTIVITÉS

NOMBRE DE COURS PAR SEMAINE

AQUAFITNESS	FITNESS
32	34

LES ACTIVITÉS

La Plongée

Depuis Novembre 2014, Aquanova America a obtenu l'agreement fédéral : Structure Commerciale Agréé Fédération Française Etudes et Sports Sous-marins.

Avec son agrément fédéral, la SCA peut afficher son appartenance à la ffessm, délivrer des licences, utiliser le cursus fédéral et délivrer des qualifications et autres produits distribués par la ffessm.

Les Offres Plongée

BAPTEME ADULTE

Encadré par un moniteur, nous vous aidons à aborder en totale sécurité cette impression nouvelle. L'ensemble du baptême dure 30 minutes.
Après vous être équipé d'une combinaison, nous vous présentons le matériel puis nous vous équipons. Il nous reste maintenant 20 minutes pour nous immerger à une profondeur de 6 mètres et nous déplacer. Votre respiration se calme et devient régulière, en quelques minutes vous appréciez les lumières, les équilibres, les sensations…et ne pensez qu'à une chose : recommencer.
Vous n'avez pas besoin de certificat médical.

BAPTEME ENFANT

Dès huit ans, il peut découvrir les sensations de la plongée, RESPIRER SOUS L'EAU !
Equipé d'un matériel adapté à sa morphologie, c'est en toute sécurité que nous l'accompagnerons durant l'immersion.
(3 mètres pour un enfant de 10 à 14 ans et 2 mètres pour un enfant de 8 à 10 ans).
Nous lui présenterons d'abord le matériel puis nous l'équiperons. C'est dans le calme que nous allons nous immerger progressivement durant 20 minutes. Nous lui ferons découvrir ce nouvel élément et jouerons avec lui sous l'eau. C'est avec regret qu'il terminera son baptême.
Vous n'avez pas besoin de certificat médical

PACK DECOUVERTE

Après votre baptême, vous commencez une formation très facilement sans engagement véritable. L'acquisition du titre « pack découvert » permet de valider trois plongées au moyen du carnet de plongée spécifique, lequel pourra être incorporé ultérieurement au carnet de plongée officiel de la Fédération d'Etudes et de Sports Sous-Marins.
A qui s'adresse le Pack découverte
A partir de 8 ans : profondeur maximum = 2m
A partir de 10 ans : profondeur maximum = 3m

LES ACTIVITÉS

STAGE PLONGEE NIVEAU 1

Le niveau 1 est le premier niveau de plongeur. Il vous permet d'accéder à la plongée dite « d'exploration ». Acquérir des compétences permettant de plonger dans la zone des 0 – 20 mètres.

Le tarif comprend :

- 6 demi journée ou 3 journées de stage à Aquanova
- La location de l'équipement complet (combinaison, bouteille, détendeur…)
- L'assurance
- Les frais de certification internationale
- Le carnet de plongée
- Le passeport de plongée
- Ce prix ne comprend pas la licence PRIX A RENSEIGNER

En suis-je capable ?

Beaucoup de bons plongeurs ne sont pas de bons nageurs. Les déplacements en plongée ne s'effectuent pas dans la même configuration ni de la même manière, vous apprendrez à utiliser vos palmes et votre matériel. Il faut néanmoins être capable de nager 200 mètres.

Qui enseigne ?

Les encadrant d'Aquanova sont brevetés d'Etat.

Que vais-je apprendre ?

En plus de la découverte d'un nouvel espace et de nouvelles sensations, l'objectif du Niveau 1 est d'assurer votre propre sécurité dans la zone des 20 mètres. Compétences à acquérir :

- Immerger le visage et les voies respiratoires
- Maitriser les différents équilibres dans l'eau
- Contrôler l'inspiration et l'expiration en immersion
- Gréer et dégréer sa bouteille
- S'équiper et se déséquiper

– Préparer son matériel

- Techniques de mise à l'eau

– Techniques de déplacements

– Se maintenir en surface

- Respirer avec un tuba, un détendeur
- Techniques d'immersion et d'équilibres
- Apprendre à gérer son stock d'air
- Connaitre et utiliser les codes de communications
- Se positionner dans une palanquée
- Respecter les procédures de remontée
- Maîtriser les éléments de sécurité
- S'équilibrer à l'aide de son gilet.

Les conditions ?

- Etre âgé au minimum de 12 ans et fournir : Une autorisation parentale si vous êtes mineur.
- Un certificat médical
- Une photo

Mon diplôme Niveau 1 ?

Il s'agit d'une reconnaissance internationale. Vous serez plongeur une étoile et une carte vous sevra délivrée valable dans le monde entier.

Vous aurez le droit de plonger encadré par un moniteur dans la zone des 20 mètres.

LES ACTIVITÉS

Et ensuite ?
Vous n'aurez qu'une envie, CONTINUER !
Le niveau 2 s'ouvre à vous afin de devenir un plongeur autonome dans la zone des 20 mètres

LES ANIMATIONS

Vendredi 22 janvier 2016 : soirée années 80
150 personnes

Samedi 23 avril 2016 :
1er Bootcamp
21 participants

Vendredi 13 mai 2016 :
Soirée Super Héros Fitness
50 personnes

LES ANIMATIONS

Du 16 au 30 avril 2016 :
Les jours minceurs
50 abonnements annuels vendus

Samedi 2 juillet 2016 :
Aquanova America fête l'Amérique
450 personnes

LES ANIMATIONS

Eté 2016 :
Nouvel aménagement extérieur

Du 15 août au 31 août 2016 :
Offre de pré-rentrée
46 abonnements annuels

Du 1er au 30 septembre 2016 :
La rentrée en mode forme
223 abonnements annuels

LES ANIMATIONS

Samedi 15 octobre 2016 :
Octobre Rose
40 personnes

Samedi 29 octobre 2016 :
Halloween (Plaine de Jeux et Bassins)
320 personnes

Vacances de la Toussaint 2016 :
Animations bassins

LES ANIMATIONS

Vendredi 16 décembre 2016 :
Soirée tropicale abonnés
200 personnes

Samedi 17 décembre 2016 :
Goûter enfants Ecole de Natation et Kid's Mania
100 enfants

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LA QUALITÉ DE L'EAU

LA PROPRETÉ

LES REMARQUES DE LA CLIENTÈLE

LA QUALITÉ DE L'EAU

Nous contrôlons la qualité de l'eau 3 fois par jour (normes à 2 fois par jour):

- Le matin à 8h00 (Dalkia)
- Le Matin à 11h30
- L'après-midi à 14h30

L'ARS effectue des analyses tous les mois sur l'ensemble des bassins avec un retour par courrier.

Les résultats sont affichés à l'accueil, à la vue des clients dans le SAS d'accueil

Rapport annuel de l'ARS en annexe.

LA PROPRETÉ

La gestion de la propreté est gérée par deux interventions :

- La remise en Etat : Prestation externalisée à l'entreprise LUSTRAL, consiste à la remise au propre générale avant ouverture.

  Interventions :
  - Matins : Du Lundi au samedi
  - Soirs : Samedi

- La régie : Prestation interne, effectuée par 2 ETP, consiste à maintenir la propreté du bâtiment en journée. Une personne en permanence tous les jours à chaque heure d'ouverture grand public.

Notre Cahier des Charges

Zone accueil	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Dépoussiérage, essuyage :												
Nettoyage des vitres à hauteur d'homme												
Enlèvement traces de doigts sur les portes vitrées												
Essuyage des extincteurs												
Nettoyage des sols :												
Aspiration de l'ensemble des sols carrelés												
Maintenance propreté des sols de l'accueil												

LA PROPRETÉ

Sanitaires Toutes Zones (Public, Personnel, Espace Océane…)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Collecte et évacuation des déchets :												
Vidage des poubelles sanitaires												
Dépoussiérage, essuyage :												
Essuyage des glaces et robinetterie												
Enlèvement traces de doigts sur les portes								lundi				
Enlèvement des toiles d'araignées									Dernier vendredi du mois			
Dépoussiérage des distributeurs papier, savon essuie-mains												
Dépoussiérage des tuyauteries basses									1er mercredi du mois			
Essuyage des plinthes									1er mercredi du mois			
Nettoyage mobiliers, composants mobilier :												
Nettoyage des cuvettes, lavabos, urinoirs, vasques												
Désinfection des poubelles sanitaires								jeudi				
Détartrage des cuvettes, lavabos, urinoirs, vasques et bacs à douches								jeudi				
Détartrage robinetterie (sans démontage)								jeudi				
Nettoyage approfondi des faïences murales								mardi				
Nettoyage des sols :												
Aspiration de l'ensemble des sols carrelés												
Lavage au détergent, désinfectant des sols												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												

LA PROPRETÉ

Vestiaires Public	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Collecte et évacuation des déchets :												
Vidage des poubelles												
Dépoussiérage, essuyage :												
Essuyage des glaces												
Enlèvement traces de doigts sur les portes												
Essuyage et désinfection des sèche-cheveux								samedi				
Nettoyage approfondi des portes et cloisons des cabines								Mardi et jeudi				
Nettoyage des assises des cabines												
Enlèvement des toiles d'araignées									Dernier vendredi du mois			
Nettoyage mobiliers, composants mobilier :								lundi				
Désinfection des poubelles												
Nettoyage des sols :												
Lavage à l'autolaveuse des sols												
Aspiration de l ensemble des solsLavage manuel des zones inaccessibles à la machine												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												

Vestiaires Collectifs	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Collecte et évacuation des déchets :												
Vidage des poubelles												
Dépoussiérage, essuyage :												
Enlèvement des traces de doigts sur les portes												
Essuyage et désinfection des sèche-cheveux								lundi				
Nettoyage approfondi des portes et des cloisons des cabines								lundi				
Enlèvement des toiles d'araignées								lundi				
Essuyage et désinfection des assises des cabines								lundi				
Essuyage et désinfection de l'intérieur et des dessus d'armoires vestiaires								samedi				
Essuyage des plinthes								samedi				
Nettoyage mobiliers, composants mobilier :												
Desinfection des poubelles								lundi				
Nettoyage des sols :												
Lavage à l'autolaveuse des sols												
Lavage manuel des zones inaccessibles à la machine												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												

LA PROPRETÉ

Douches toutes zones (Public, Espace Océane)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Dépoussiérage, essuyage :												
Nettoyage manuel des douches												
Nettoyage approfondi des portes, cloisons								mercredi				
Détartrage robinetterie et pommeau de douche (sans démontage)								mercredi				
Détartrage des faïences murales								mercredi				
Nettoyage des sols :												
Lavage des sols à l'autolaveuse												
Lavage manuel des zones inaccessibles à la machine												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												

Plages et Bassins Intérieurs	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Dépoussiérage, essuyage :												
Nettoyage séparation sportif/ludique												
Essuyage des rebords de baies vitrées								vendredi				
Essuyage des traces de doigts sur les portes vitrées								jeudi				
Vitres à hauteur d'homme								lundi				
Vitres hautes												
Nettoyage des sols :												
Lavage des sols à l'autolaveuse												
Lavage manuel zones inaccessibles machine												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol, y compris pédiluve												

Espace Océane (Salle de fitness, Balnéo)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Collecte, évacuation des déchets :												
Vidage des poubelles												
Dépoussiérage, essuyage :												
Essuyage des glaces												
Enlèvement des traces de doigts sur les portes								Mardi et jeudi				
Enlèvement des toiles d'araignées								mardi				
Nettoyage faïences												
Essuyage et désinfection des casiers + vérification de tous les casiers tous les jours												
Nettoyage des sols :												
Aspiration de l'ensemble des sols												
Lavage des sols												

LA PROPRETÉ

Plaine de Jeux LUDIBOO (le dimanche périodes scolaires)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel
Collecte, évacuation des déchets :											
Vidage des corbeilles											
Dépoussiérage, essuyage :											
Enlèvement des toiles d'araignées									Dernier vendredi du mois		
Enlèvement des traces de doigts sur les portes											
Tables, chaises et tous objets meublan.											
Dépoussiérage piétements tables et chaises								Dernier vendredi du mois			
Essuyage des extincteurs									1er mardi du mois		
Essuyage des plinthes									1er mardi du mois		
Nettoyage des sols * :											
Aspiration de l ensemble des sols							*le lundi matin				
Lavage des sols							*le lundi matin				

Sauna, Hammam, Douches à jets, Luminothérapie, Banquette chauffante	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Dépoussiérage, essuyage :												
Enlèvement des traces de doigts sur les portes												
Essuyage des portes vitrées												
Détartrage des faïences (douches tous les jours, assise banc mosaïque et parois rouges												
Détartrage pommeau de douche (sans démontage)												
Essuyage et désinfection de toutes les faïences								vendredi				
Essuyage des éléments en bois								Lundi et mercredi				
Essuyage et désinfection des assises								Lundi et mercredi				
Nettoyage des sols :												
Aspiration des sols												
Séchage des sols												
Lavage des sols au détergent, désinfectant												
Lavage manuel des zones inaccessibles à la machine												
Nettoyage, désinfection des siphons de sol												

LA PROPRETÉ

Bassin extérieur	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Collecte, évacuation des déchets :												
Vidage des corbeilles, ramassage des déchets+ cendrier	**Tous les jours du mois de juin au mois d'août**											

LA SATISFACTION CLIENTELE

AQUANOVA AMERICA
Centre Aqualudique Saint-Dié des Vosges

357 clients interrogés

LA SATISFACTION CLIENTÈLE

LA SATISFACTION CLIENTELE

LES MATERIELS

LE CONTRÔLE D'ACCES

LE CONTROLE D'ACCES

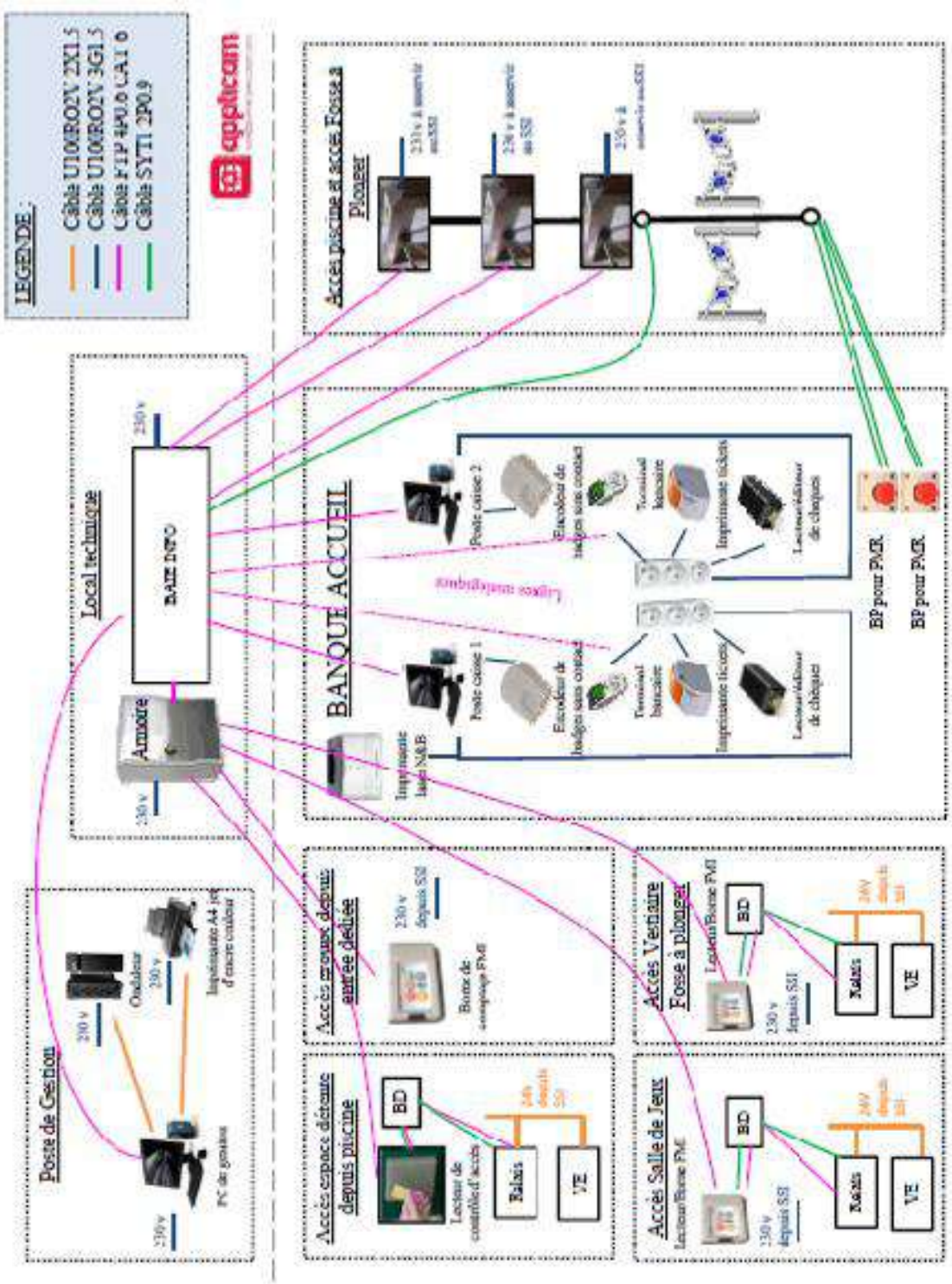

LA FREQUENTATION

SYNTHÈSE SUR LA FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION PAR ESPACE

PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

SYNTHÈSE SUR LA FRÉQUENTATION

241 161	Fréquentation en 2016
19 551	Fréquentation des scolaires en 2016
13 872	Fréquentation mensuelle la plus faible : Décembre
28 229	Fréquentation mensuelle la plus haute : Juin
1 184	Fréquentation journalière la plus forte : 26/08/2016
544	Fréquentation instantanée la plus haute de l'année : 20/07/2016

FRÉQUENTATION PAR ESPACE

FREQUENTATION PAR ESPACES

	Aquatique	Fitness	Plongée	Plaine de jeux	TOTAL
Janvier	17 377	2 464	42	261	20 144
Février	19 513	2 374	136	435	22 458
Mars	15 842	2 414	108	216	18 580
Avril	17 025	2 452	15	1 432	20 924
Mai	15 966	2 200	19	195	18 380
Juin	12 930	1 913	19	283	15 145
Juillet	18 917	1 754	2	327	21 000
Août	26 059	1 791	6	373	28 229
Septembre	19 068	2 466	26	125	21 685
Octobre	17 924	2 376	194	523	21 017
Novembre	16 476	2 502	431	318	19 727
Décembre	11 334	1 783	320	435	13 872
Total 2016	**208 431**	**26 489**	**1 318**	**4 923**	**241 161**

PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

Entrées unitaires

PROVENANCE DES USAGERS

Provenance	Fréquentation	%
Usagers de la com com 2016		
Saint Dié des Vosges	1527	38%
Anould	143	4%
Saulcy sur Meurthe	175	4%
Taintrux	120	3%
Fraize	35	1%
Saint Léonard	71	2%
Mandray	59	1%
Plainfaing	26	1%
Ban sur Meurthe Clefcy	24	1%
Usagers hors com com 2016		
Sainte Marguerite	201	5%
Saint Michel sur Meurthe	130	3%
Raon l'Etape	129	3%
Moyenmoutier	119	3%
Etival Clairefontaine	111	3%
Nayemont Les Fosses	70	2%
Autres communes (88)	888	22%
Autres communes (67,68)	43	1%
Autres communes (54,57)	118	3%
Autres départements de France	10	0%
TOTAL	3 999	100%

PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

Abonnements

Provenance	Nombre d'abonnés	%
Usagers de la com com 2016		
Saint Dié des Vosges	667	43%
Anould	64	4%
Saulcy sur Meurthe	77	5%
Taintrux	36	2%
Fraize	22	1%
Saint Léonard	12	1%
Mandray	19	1%
Plainfaing	7	0%
Ban sur Meurthe Clefcy	13	1%
Usagers hors com com 2016		
Sainte Marguerite	73	5%
Saint Michel sur Meurthe	47	3%
Raon l'Etape	45	3%
Moyenmoutier	36	2%
Etival Clairefontaine	35	2%
Nayemont Les Fosses	21	1%
Autres communes	392	25%
TOTAL	1566	100%

PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

Maping Abonnés 2016

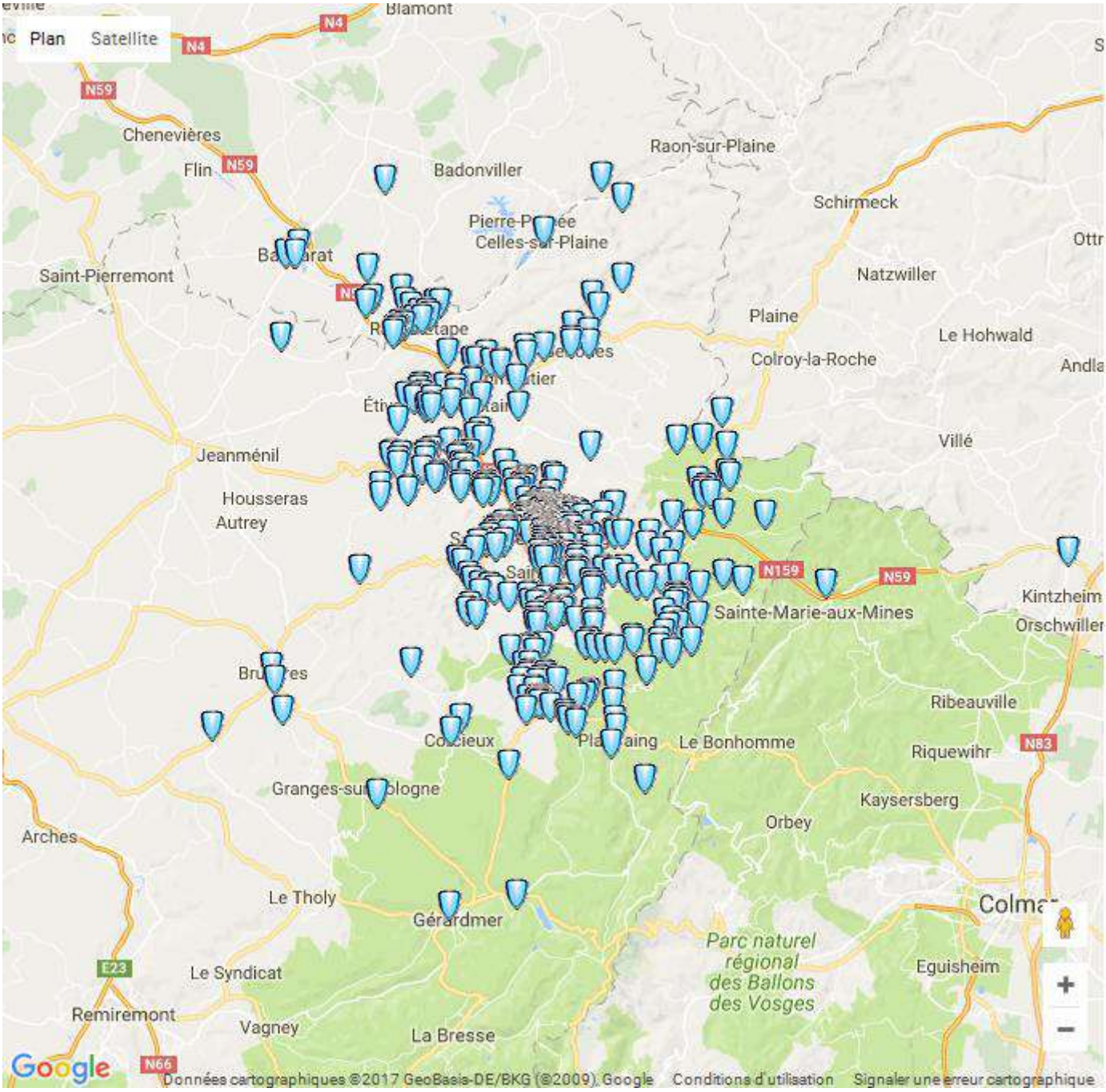

LA FREQUENTATION

PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

Maping Enfants Ecole de Natation et Kid’s Mania 2016

LES RECETTES

LA GRILLE TARIFAIRE

LES RECETTES PAR CATÉGORIE

LES REVERSEMENTS

LA GRILLE TARIFAIRE

EN SPACE AQUATIQUE / ESPACE WELNEESS / LUDIBO		HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES					COMMUNAUTE DE COMMUNES				
		Tarifs Contrat	Tarifs Contrat	Tarifs Contrat Indéxés	PROPOSITION 2016	%	Tarifs Contrat	Tarifs Contrat	Tarifs Contrat Indéxés	PROPOSITION 2016	%
		TVA 19,6%	TVA 20,0%	1,04481	1,03445 €		TVA 19,6%	TVA 20,0%	1,04481	1,03445 €	
ENTREES AQUATIQUE											
Adulte : 1 entrée individuelle aquatique à partir de 18 ans		5,30 €	5,32 €	5,56 €	5,50 €	1,038%	4,90 €	4,92 €	5,14 €	5,00 €	1,020%
etudiants et adolescents (de 15 à 17 ns inclus)		4,80 €	4,82 €	5,03 €	5,00 €	1,042%	4,40 €	4,41 €	4,61 €	4,50 €	1,023%
ludiboo enfants de 3 à ans inclus		4,30 €	4,31 €	4,51 €	4,50 €	1,047%	3,90 €	3,91 €	4,09 €	4,00 €	1,026%
enfants de - de 3 ans		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT			GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		
entrees centres de loisirs		3,60 €	3,61 €	3,77 €	3,80 €	1,056%	3,30 €	3,31 €	3,46 €	3,40 €	1,030%
entree famille (2 adultes 2 enfants)		15,50 €	15,55 €	16,25 €	16,50 €	1,065%	11,50 €	11,54 €	12,06 €	12,50 €	1,087%
entrée evenementiel		11,00 €	11,04 €	11,53 €	11,50 €	1,045%	10,00 €	10,03 €	10,48 €	10,00 €	1,000%
aquatique 10 entrées											
Adulte : à partir de 18ans		48,00 €	48,16 €	50,32 €	49,50 €	1,031%	44,00 €	44,15 €	46,13 €	44,50 €	1,011%
etudiants et adolescents (de 15 à 17 ns inclus)		43,00 €	43,14 €	45,08 €	45,00 €	1,047%	39,50 €	39,63 €	41,41 €	39,90 €	1,010%
ludiboo enfants de 3 à ans inclus		39,00 €	39,13 €	40,88 €	40,50 €	1,038%	35,00 €	35,12 €	36,69 €	35,30 €	1,009%
ESPACE WELNESS + espace aquatique											
1 entrée		15,00 €	15,05 €	15,72 €	15,70 €	1,047%					
10 entrées		135,00 €	135,45 €	141,52 €	141,50 €	1,048%					
location peignoir et sandales		3,00 €	3,01 €	3,14 €	3,10 €	1,033%					
Plaine ludiboo sans e,ncadrement											
1 entrée sans encadrement		8,00 €	8,03 €	8,39 €	8,00 €	1,000%					
10 entrées sans encadrement		72,00 €	72,24 €	75,48 €	72,00 €	1,000%					
LUDIBOO+AQIATIQUE		10,30 €	10,00 €	10,45 €	10,30 €						
Anniversaire espace aquatique ou plaine ludiboo											
anniversaire jusqu'à 8 enfants formule basic		90,00 €	90,30 €	94,35 €	94,50 €	1,050%					
anniversaire enfant supplementaire au-delà de 8 enfants basic		12,00 €	12,04 €	12,58 €	12,50 €	1,042%					
anniversaire jusqu'à 8 enfants formule premium		110,00 €	110,37 €	115,31 €	115,00 €	1,045%					
anniversaire enfant supplementaire au-delà de 8 enfants premium		14,00 €	14,05 €	14,68 €	14,50 €	1,036%					

LA GRILLE TARIFAIRE

Pass-Activité		TARIF UNIQUE				
1 Séance activité BASIC natation		11,00 €	11,04 €	11,49 €	11,50 €	1,055%
10 Séances activité BASIC natation		100,00 €	100,33 €	104,48 €	104,40 €	1,044%
Année scolaire (septembre a juin) activité BASIC natation	Année	250,00 €	250,84 €	261,20 €	259,90 €	1,040%
1 Séance activité BASIC activite forme seche et humide		11,00 €	11,04 €	11,49 €	11,50 €	1,045%
10Séance activité BASIC activite forme seche et humide		100,00 €	100,33 €	104,48 €	103,50 €	1,035%
All Inclusive Day		19,50 €	19,00 €	19,85 €	20,00 €	1,053%
1 Séance activité Premium		15,00 €	15,05 €	15,67 €	15,50 €	1,033%
10 Séances activité Premium		135,00 €	135,45 €	141,05 €	139,50 €	1,033%
1 séance coaching		30,00 €	30,10 €	31,34 €	31,50 €	1,050%
10 séances coaching		250,00 €	250,84 €	261,20 €	262,50 €	1,050%
ABONNEMENTS						
BASIC - accès illimité à l'espace aquatique	Année	265	265,89 €	276,88 €	275,00 €	1,038%
	Trimestre	85,00 €	85,28 €	88,81 €	89,00 €	1,047%
LIBERTE - accès illimité à l'espace aquatique + l'espace Océane+ l'espace cardio	Année	390,00 €	391,30 €	407,48 €	410,00 €	1,051%
	Trimestre	130,00 €	130,43 €	135,83 €	135,00 €	1,038%
ESSENTIAL Liberté+ acces illimité aux activités basic	Année	490,00 €	491,64 €	511,96 €	510,00 €	1,041%
	Trimestre	165,00 €	165,55 €	172,39 €	172,00 €	1,042%
EXCELLENCE Essential + acces aux activités premium + prelèvement + report annulation + 10% sur la boutique	Année	600	602,01 €	626,89 €	625,00 €	1,042%

FOSSE APLONGEE						
1 entrée unitaire 1h		15,00 €	15,05 €	15,67 €	10,00 €	0,667%
Bapteme		25,00 €	25,08 €	26,12 €	27,00 €	1,080%
1 senace encadrée		26,00 €	26,09 €	27,17 €	28,00 €	1,077%
location club pour groupe encadré / 1 heure		140,00 €	140,47 €	146,27 €	81,00 €	0,579%
location club pour groupe encadré / 2 heures		100,00 €	100,33 €	104,48 €	150,00 €	1,500%
PASS CLUB (10H DE LOCATION)					600,00 €	
formation (cmas) niveau 1		250,00 €	250,84 €	261,20 €	265,00 €	1,060%

LA GRILLE TARIFAIRE

SCOLAIRES							
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 1 classe par bassin			100,00 €	100,33 €	104,83 €	104,50 €	1,045%
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 2 classe par bassin			80,00 €	80,27 €	83,86 €	83,50 €	1,044%
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 1 classe par bassin	exterieur		130,00 €	130,43 €	136,28 €	135,50 €	1,042%
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 2 classe par bassin	exterieur		100,00 €	100,33 €	104,83 €	104,50 €	1,045%
secondaire sans encadrement (60 minutes)			60,00 €	60,20 €	62,90 €	63,50 €	1,058%
secondaire sans encadrement (60 minutes) exterieur			80,00 €	80,27 €	83,86 €	86,50 €	1,081%
Prestation pédagogique			30,00 €	30,10 €	31,45 €	32,00 €	1,067%
LOCATIONS							
1 ligne d'eau (1 heure) sans surveillance)			25,00 €	25,08 €	26,21 €	27,50 €	1,100%
1 ligne d'eau (1 heure) avec surveillance)			30,00 €	30,10 €	31,45 €	32,50 €	1,083%
4 ligne d'eau (1 heure) sans surveillance)			75,00 €	75,25 €	78,62 €	78,50 €	1,047%
4 ligne d'eau (1 heure) avec surveillance)			90,00 €	90,30 €	94,35 €	94,50 €	1,050%
bassin sportif (1/2 journée sans surveillance)			500,00 €	501,67 €	524,15 €	515,00 €	1,030%
bassin sportif (1/2 journée avec surveillance)			600,00 €	602,01 €	628,99 €	625,00 €	1,042%
hall aquatique (demi journée sans surveillance)			700,00 €	702,34 €	733,82 €	735,00 €	1,050%
hall aquatique (demi journée avec surveillance)			1 000,00 €	1 003,34 €	1 048,31 €	1 035,00 €	1,035%
Equipement (soir ou demie journée)			1 000,00 €	1 003,34 €	1 048,31 €	1 035,00 €	1,035%
Equipement (soir ou demie journée)			2 000,00 €	2 006,69 €	2 096,62 €	2 070,00 €	1,035%
Equipement (journée)			1 800,00 €	1 806,02 €	1 886,96 €	1 870,00 €	1,039%

LES RECETTES PAR CATÉGORIE

	Entrées	Activités	Abonnements	Plaine de jeux	Plongée	Boutique	Scolaires	Autres	Total
Janvier	35 275 €	1 432 €	78 606 €	1 582 €	654 €	1 290 €	3 139 €	1 711 €	123 688 €
Février	49 430 €	1 509 €	58 681 €	3 659 €	144 €	2 972 €	1 880 €	628 €	118 902 €
Mars	32 159 €	1 217 €	41 109 €	1 171 €	333 €	1 718 €	2 975 €	854 €	81 537 €
Avril	41 775 €	814 €	43 999 €	2 613 €	182 €	1 967 €	826 €	1 637 €	93 812 €
Mai	31 675 €	2 063 €	40 643 €	1 683 €	223 €	1 602 €	1 280 €	800 €	79 969 €
Juin	26 646 €	5 038 €	26 119 €	1 906 €	81 €	1 341 €	578 €	685 €	62 394 €
Juillet	65 412 €	5 838 €	28 940 €	2 046 €	303 €	3 419 €	- €	1 310 €	107 267 €
Août	74 972 €	5 523 €	36 486 €	2 208 €	81 €	3 329 €	- €	264 €	122 862 €
Septembre	37 245 €	39 358 €	106 054 €	2 660 €	28 €	2 007 €	2 921 €	1 740 €	192 013 €
Octobre	37 137 €	3 938 €	53 502 €	3 348 €	92 €	1 435 €	1 905 €	2 745 €	104 101 €
Novembre	26 911 €	2 317 €	29 437 €	2 166 €	328 €	2 064 €	2 323 €	557 €	66 104 €
Décembre	28 004 €	999 €	19 077 €	2 496 €	1 075 €	3 415 €	1 942 €	303 €	57 310 €
Total 2015	**486 642 €**	**70 045 €**	**562 654 €**	**27 538 €**	**3 524 €**	**26 557 €**	**19 769 €**	**13 233 €**	**1 209 959 €**

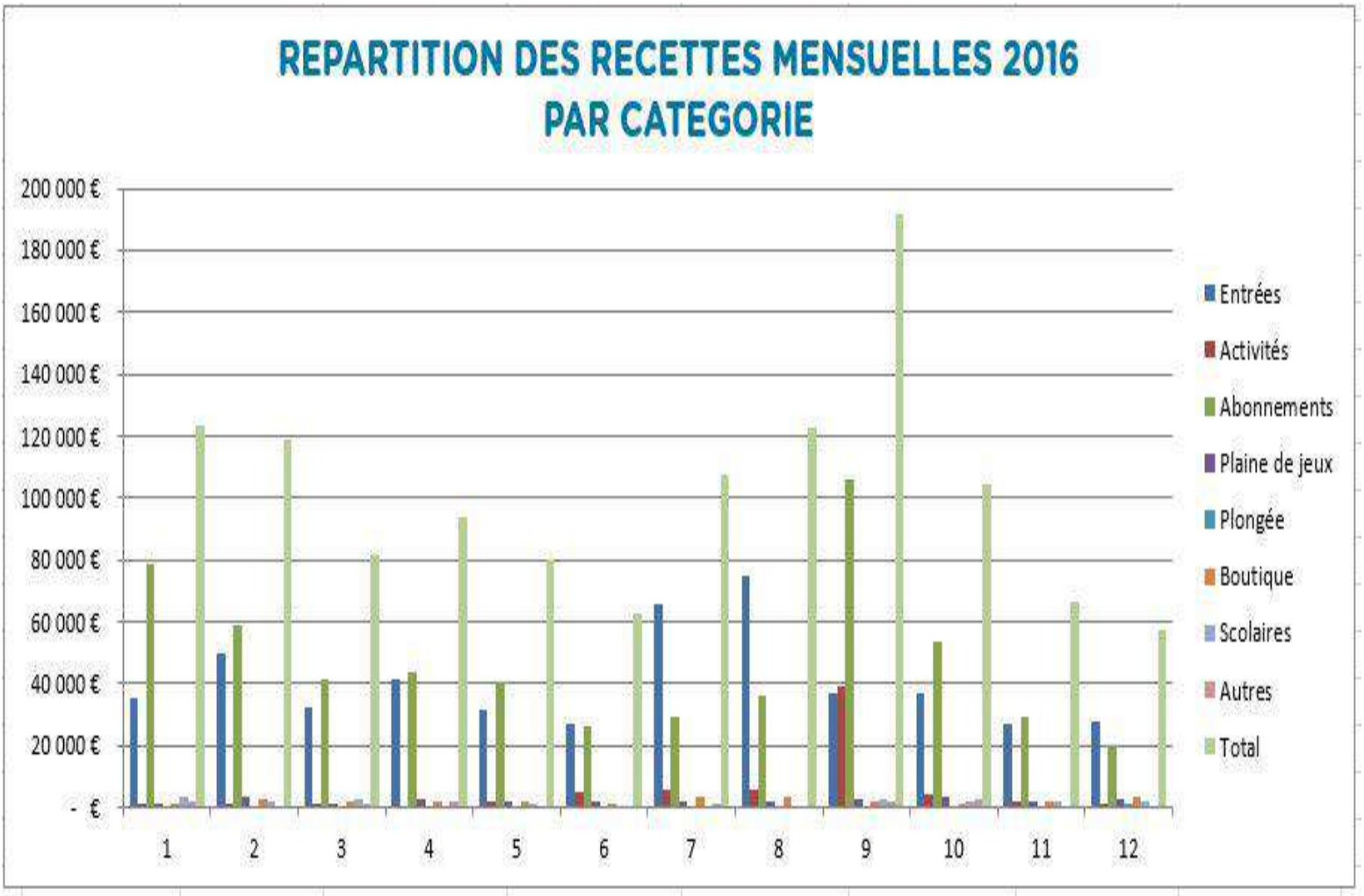

LES REVERSEMENTS

Les Recettes d'exploitation encaissées font l'objet d'un reversement mensuel par le Partenaire Privé à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à l'euro.

Recettes d'exploitation désigne les recettes encaissées par le Partenaire Privé au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, hors recettes annexes et hors recettes des scolaires primaires et clubs de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

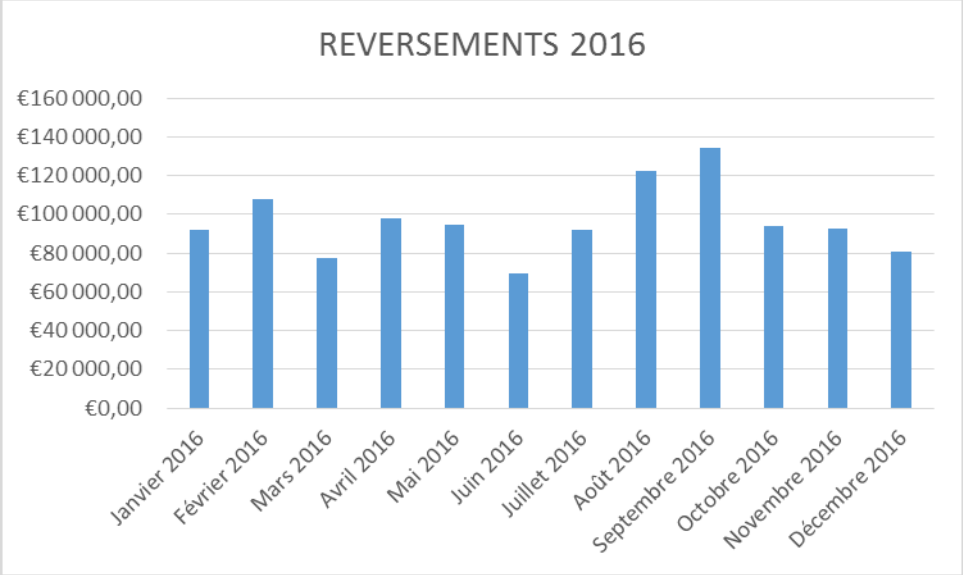

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
92 332,33	107 673,08	77 656,84	97 994,26	94 640,85	69 695,05
JUILLET	**AOUT**	**SEPTEMBRE**	**OCTOBRE**	**NOVEMBRE**	**DECEMBRE**
91 803,29	122 749,14	134 555,97	94 216,84	92 905,43	80 712,35

LES RESSOURCES HUMAINES

LA LISTE DU PERSONNEL DE L'ANNEE

LA FORMATION

LA LISTE DU PERSONNEL DE L'ANNEE

Emploi occupé	Nb d'ETP
Agent Hygiène et Entretien	1,45
Animateur(trice)	0,04
Coord. Accueil &Plaine de Jeux	0,74
Coord. Aquatique & Forme	0,97
Educ. Activités Aquat. & Forme	0,57
Educ. Activités Aquatiques	8,57
Educateur/trice Activité Forme	1,00
Hôte(sse) d''Accueil	2,92
Responsable 'Etablissement	1,00
Surveillant(e) Aquatique	2,52
Total ETP	**19,78**

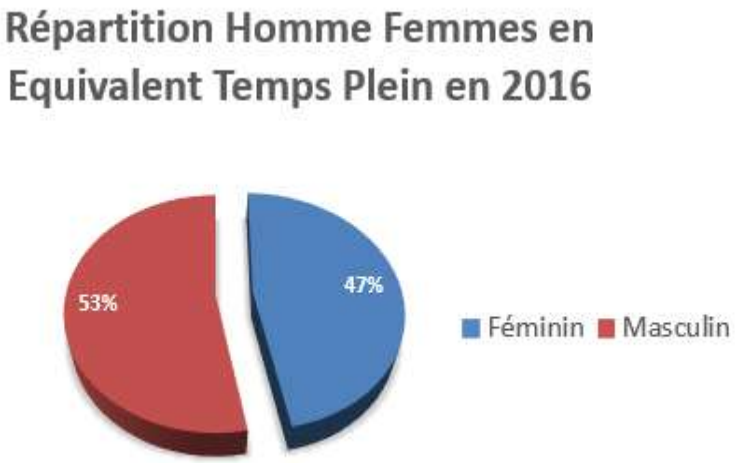

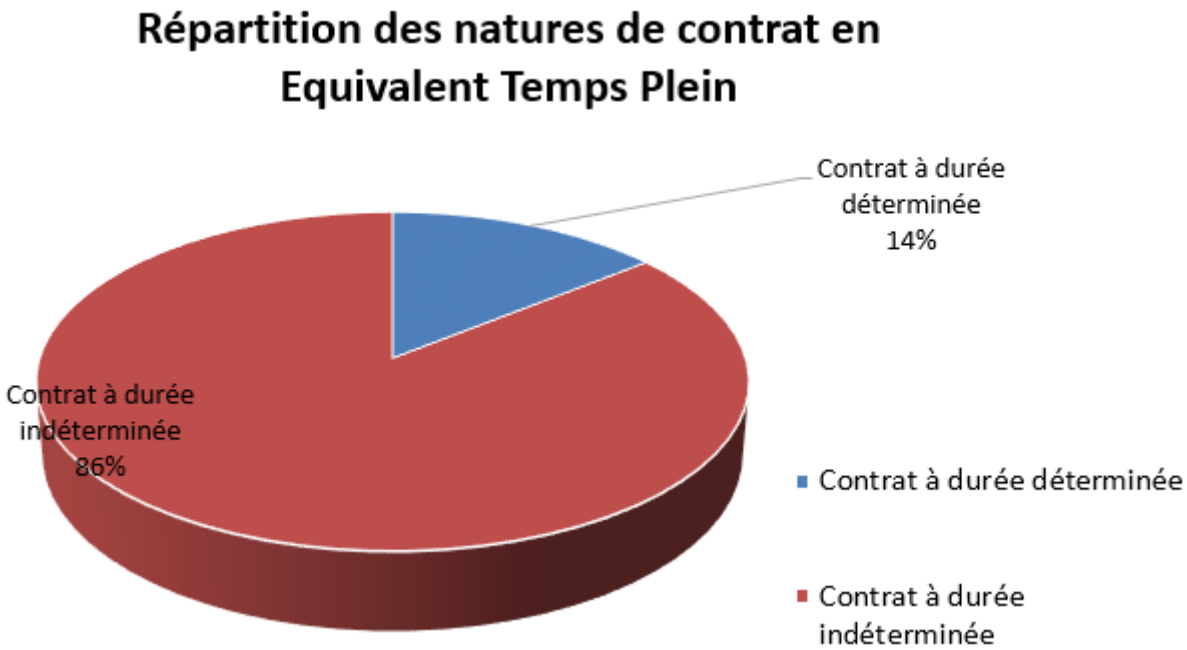

LA FORMATION

RECREA - AQUANOVA AMERICA	
TOTAL COUT PEDAGOGIQUE	2 365,38 €
NB HEURES FORMATION	161
NB STAGIAIRES	10

REPARTITION HOMME/FEMME	
HOMME	5
FEMME	5
nombre de stagiaires	10

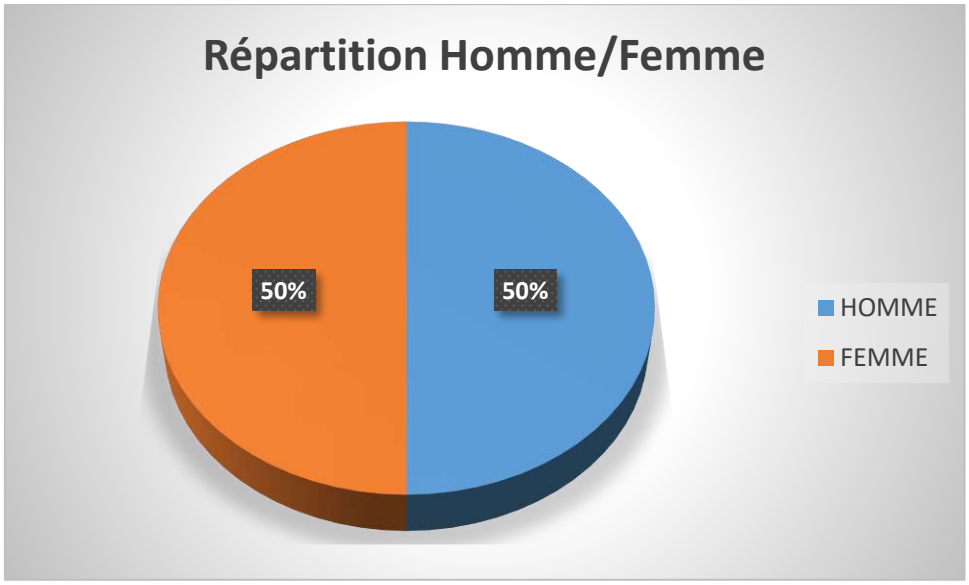

LA FORMATION

AXE FORMATION	
RELATION CLIENT	**4**
AQUATIQUE	**3**
HYGIENE	**1**
SECURITE	**2**
TOTAL	10

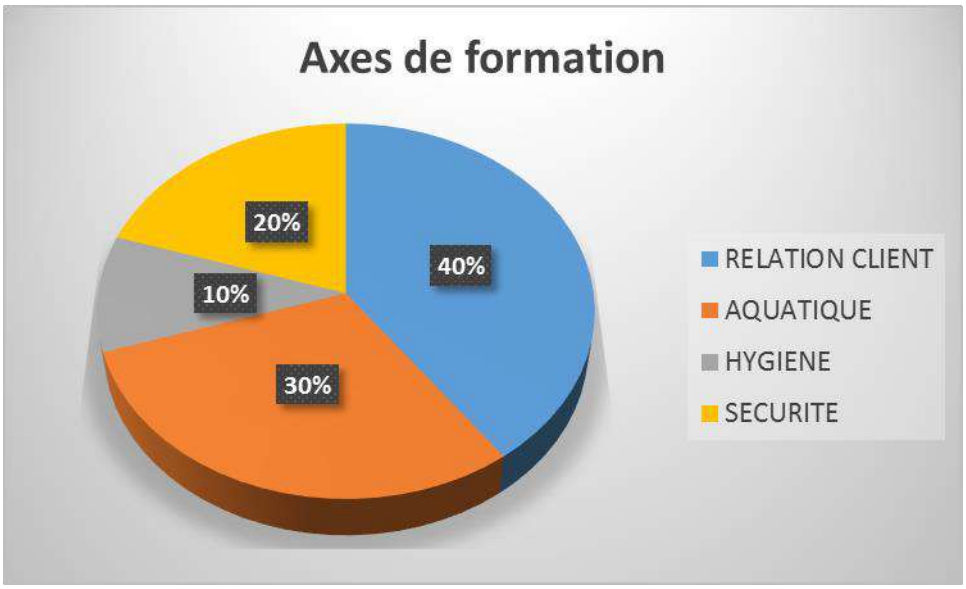

LA FORMATION

Date	Intitulé de l'action	Module	Organisme de formation	Nb d'heure	Coût péda /stagiaire	Nom	Fonction
23 au 25 mai	CAEPMNS	SECURITE	CREPS NANCY	21	147,00 €	HUARD	Educateur act aquatiques
23 au 25 mai	CAEPMNS	SECURITE	CREPS NANCY	21	147,00 €	TOUSSAINT	Educateur act aquatiques
21 et 22 juin	Gestion des agressivités verbales	RELATION CLIENT	FORMEA - Laurence MADELAINE	14	250,00 €	BOULAY	Agent d'accueil
21 et 22 juin	Gestion des agressivités verbales	RELATION CLIENT	FORMEA - Laurence MADELAINE	14	250,00 €	SOMMER	Agent d'accueil
28 et 29 juin	Convention DOMINO	AQUATIQUE	FORMEA Cyril CHAPRON/Yann DUBOC/David SUEUR	14	280,47 €	LEJAL	Educateur act aquatiques
21 et 22 juin 2016	Gestion des agressions verbales	RELATION CLIENT	FORMEA - Laurence MADELAINE	14	250,00 €	BOULAY	Agent d'accueil
21 et 22 juin 2016	Gestion des agressions verbales	RELATION CLIENT	FORMEA - Laurence MADELAINE	14	250,00 €	SOMMER	Agent d'accueil
17-oct-16	Les bonnes pratiques	Hygiène	Monique BIGNONEAU, consultante et formatrice	7	40,91 €	BARBARAT	Manager
14/15 et 16 novembre 2016	AQUAFITNESS 3 J.	AQUATIQUE	FORMEA - Cyril CHAPRON	21	375,00 €	MEYER	Educateur act aquatiques
14/15 et 16 novembre 2016	AQUAFITNESS 3 J.	AQUATIQUE	FORMEA - Cyril CHAPRON	21	375,00 €	PRONGUE	Educateur act aquatiques

LA COMMUNICATION

LES ACTIONS COMMERCIALES

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

LE TABLEAU DE BORD INTERNET

LE TABLEAU DE BORD FACEBOOK

LES ARTICLES DE PRESSE

LES ACTIONS COMMERCIALES

CALENDRIER DES ACTIONS COMMERCIALES 2016

	Evénements	Supports	Cibles
Janvier	Résolution 2016	Pub Facebook, réseaux socieux, écran TV, mailing, communiqué de presse	Sportifs cours collectifs
Avril	Jours minceurs	Pub Facebook, réseaux socieux, écran TV, mailing, communiqué de presse	Sportifs cours collectifs
Août Septembre	La rentrée en mode forme	Pub Facebook, réseaux socieux, écran TV, mailing, communiqué de presse	Sportifs cours collectifs

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

LE TABLEAU DE BORD INTERNET

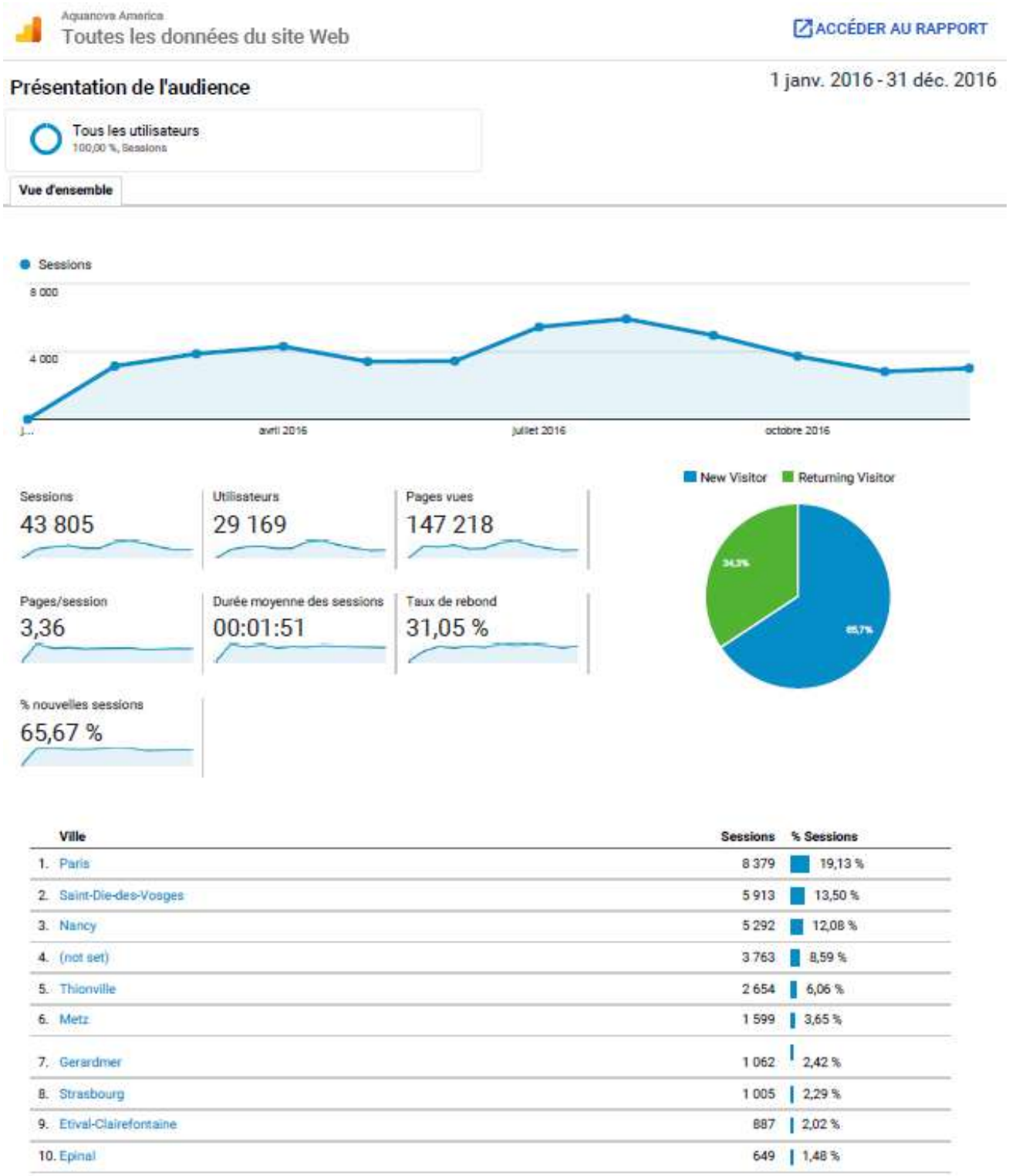

	Ville	Sessions	% Sessions
1.	Paris	8 379	19,13 %
2.	Saint-Die-des-Vosges	5 913	13,50 %
3.	Nancy	5 292	12,08 %
4.	(not set)	3 763	8,59 %
5.	Thionville	2 654	6,06 %
6.	Metz	1 599	3,65 %
7.	Gerardmer	1 062	2,42 %
8.	Strasbourg	1 005	2,29 %
9.	Etival-Clairefontaine	887	2,02 %
10.	Epinal	649	1,48 %

LE TABLEAU DE BORD INTERNET

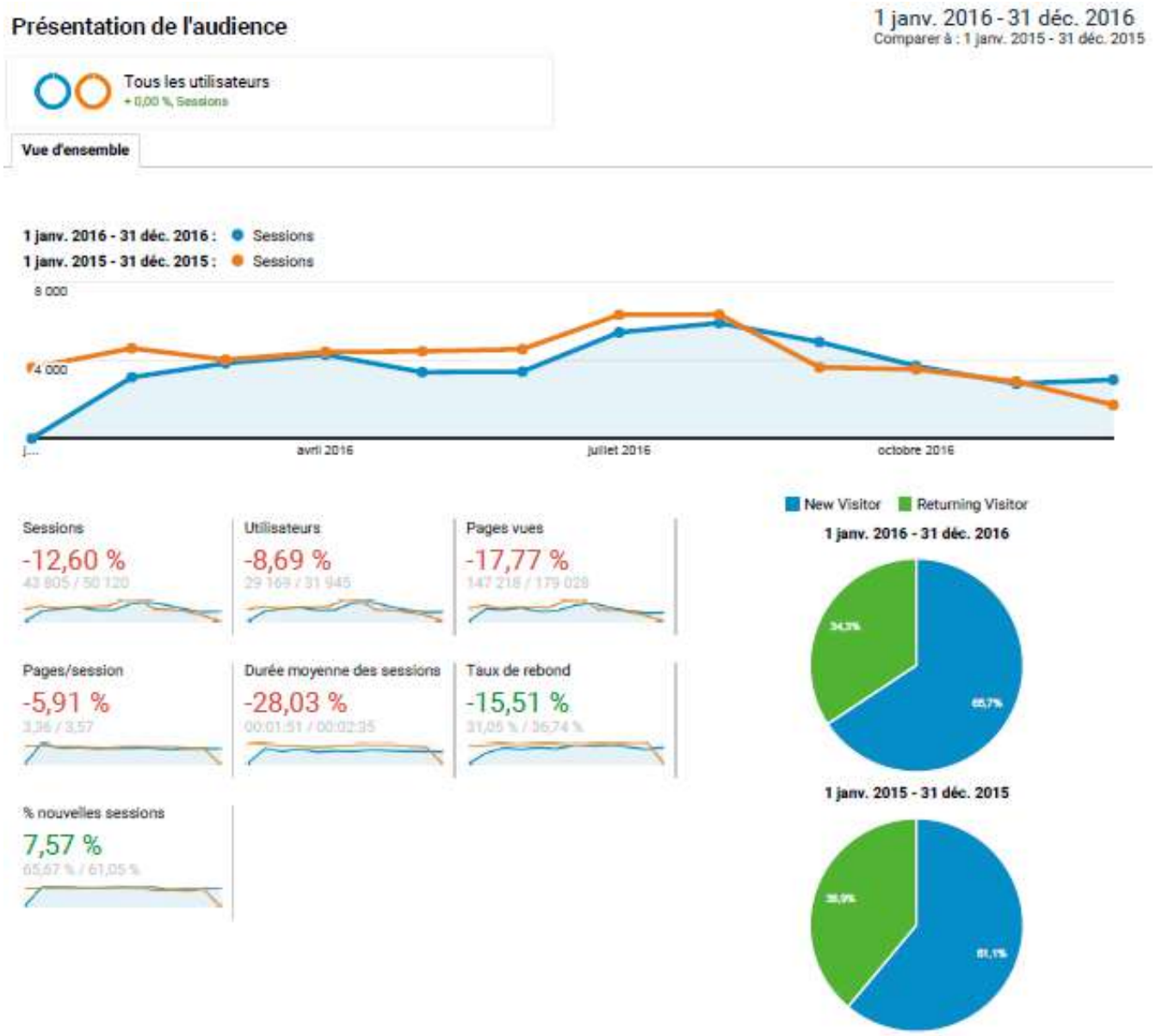

LE TABLEAU DE BORD FACEBOOK

Rapport Facebook Aquanova America — Année 2016

Fans

31/12/15		31/12/16
2610	↗	3498

+888 (34,0%)

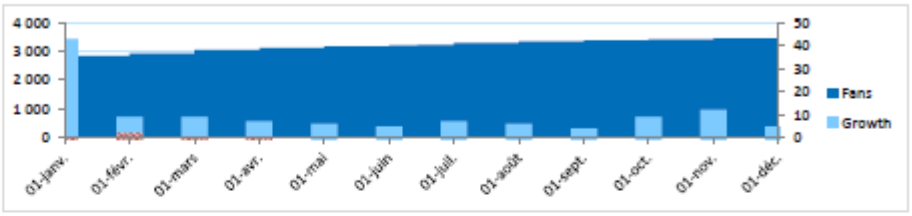

Reach

Daily Average: **3194,1** Maximal **21 618** Minimal **127**

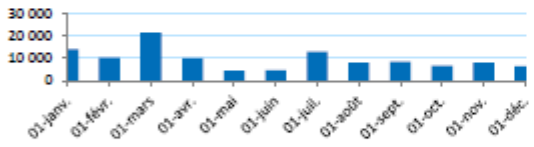

Engagement

Daily Average: **0,62%** Maximal **17,05%** Minimal **0%**

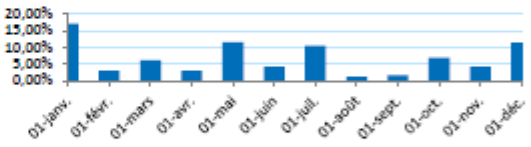

TOP 10 POSTS

Date	Message	Likes	Comments	Shares	
21 Jul 2016	Souriez, c'est l'été à Saint Dié!!! A partager, sans modération....	200	14	113	facebook
21 Jan 2016	Aquanova America's cover photo	217	5	9	facebook
18 Oct 2016	Aquanova America's cover photo	216	5	9	facebook
21 Jan 2016	Aquanova America's cover photo	211	5	9	facebook
03 May 2016	Aquanova America's cover photo	211	5	9	facebook
03 Mar 2016	Aquanova America's cover photo	170	5	8	facebook
18 Mar 2016	A NE PAS MANQUER !! Du 4 au 10 Avril, la Plaine de Jeux sera GRAT	55	16	83	facebook
04 May 2016	On attend plus que vous ! A demain à partir de 9h ;)	134	4	11	facebook
04 Nov 2016	Untitled Album	21	1	22	facebook
05 Jun 2016	Il semblerait que le soleil soit revenu à Aquanova America :) On attend	100	5	18	facebook

LES ARTICLES DE PRESSE

REVUE DE PRESSE

2016

AQUANOVA AMERICA

Centre Aqualudique Saint-Dié des Vosges

Vie Publique

LES ARTICLES DE PRESSE

PARUTIONS			
Média	Sujet	Diffusion	Date de parution
VOSGES MATIN	Sports, sports de loisirs	37817 Exemplaires	06/01/16
VOSGESMATIN.FR	Les résolutions d'Aquanova	NC	09/01/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Chez nos voisins - sports, sports de loisirs	129373 Exemplaires	10/01/16
L'ECHO DES VOSGES	Des changements dans les tarifs à Aquanova	6000 Exemplaires	07/01/16
VOSGES MATIN	Sports, sports de loisirs	37817 Exemplaires	09/01/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda aujourd'hui	37817 Exemplaires	09/01/16
VOSGES MATIN	Les résolutions d'Aquanova	37817 Exemplaires	09/01/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda - natation	37817 Exemplaires	11/01/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Chez nos voisins - sports, sports de loisirs	129373 Exemplaires	12/01/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda - aujourd'hui - natation	37817 Exemplaires	12/01/16
VOSGESMATIN.FR	St Dié : avec les bonnes résolutions les inscriptions augmentent dans les salles de sport	NC	14/01/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda aujourd'hui	37817 Exemplaires	15/01/16
VOSGES MATIN	J'ai testé pour vous le RPM	37817 Exemplaires	15/01/16
VOSGES MATIN	En 2016, je me mets au sport !	37817 Exemplaires	15/01/16
VOSGES MATIN	Les jours résolutions	37817 Exemplaires	15/01/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda aujourd'hui	37817 Exemplaires	16/01/16
VOSGES MATIN	sports, sports de loisirs	37817 Exemplaires	16/01/16
VOSGES MATIN	Soirée 80'	37817 Exemplaires	22/01/16
VOSGESMATIN.FR	Soirée fitness 80'	NC	22/01/16
VOSGES MATIN	Sorts, sports de loisirs	37817 Exemplaires	22/01/16
VOSGESMATIN.FR	2 bougies qui ne craignent pas l'eau à Aquanova America	NC	25/01/16
VOSGES MATIN	2 bougies qui ne craignent pas l'eau	37817 Exemplaires	25/01/16
VOSGESMATIN.FR	Soirée Fitness 80's	NC	16/02/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Chez nos voisins - vendredi 26 mars	129373 Exemplaires	26/02/16

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGES MATIN	A l'agenda ce vendredi	37017 Exemplaires	26/02/16
VOSGES MATIN	Plonger dans de belles ambitions	37017 Exemplaires	05/03/16
VOSGES MATIN	Une plongée sous forme de séminaire	37017 Exemplaires	15/03/16
VOSGES MATIN	Chasse aux œufs, lundi à Aquanova America	37017 Exemplaires	26/03/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Jeux-concours - chasse aux œufs	129373 Exemplaires	27/03/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda - chasse aux œufs	37017 Exemplaires	27/03/16
VOSGESMATIN.FR	Aquanova America : stage, atelier à Saint Dié des Vosges	NC	27/03/16
VOSGES MATIN	A l'agenda Stages, ateliers, vacances scolaires	37017 Exemplaires	04/04/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Stages, ateliers vacances scolaires	140564 Exemplaires	05/04/16
VOSGES MATIN	Saint-Dié-des-Vosges	37017 Exemplaires	05/04/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda	37017 Exemplaires	05/04/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Luneville et sa région Stages, ateliers vacances scolaires	140564 Exemplaires	06/04/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda	37017 Exemplaires	07/04/16
VOSGES MATIN	Stages, ateliers vacances scolaires - Saint-Dié-des-Vosges	37017 Exemplaires	07/04/16
NOTRE SAINT-DIE DES VOSGES	AGENDA DES SPORTS	NC	Avril
NOTRE SAINT-DIE DES VOSGES	Il a fallu faire avec...	NC	Avril
VOSGES MATIN	A l'agenda de vendredi	37017 Exemplaires	08/04/16
VOSGESMATIN.FR	Les jours minceurs	NC	12/04/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda Sport	37017 Exemplaires	16/04/16
VOSGES MATIN	Saint-Dié-des-Vosges	37017 Exemplaires	17/04/16
VOSGES MATIN	Saint-Dié-des-Vosges	37017 Exemplaires	17/04/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Chez nos voisins Sports, sports de loisirs	140564 Exemplaires	18/04/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda Sport	37017 Exemplaires	18/04/16
VOSGES MATIN	Saint-Dié-des-Vosges Sur votre agenda Autre sport	37017 Exemplaires	19/04/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Luneville et sa région Sports, sports de loisirs	140564 Exemplaires	20/04/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda Sport	37017 Exemplaires	20/04/16

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGES MATIN	Saint-Dié-des-Vosges Les jours minceurs	37017 Exemplaires	20/04/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Chez nos voisins Sports, sports de loisirs	140564 Exemplaires	21/04/16
VOSGES MATIN	Sports, sports de loisirs Saint-Dié-des-Vosges	37017 Exemplaires	21/04/16
VOSGES MATIN.FR	BOOT CAMP D'AQUANOVA AMERICA	NC	21/04/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda Sport	37017 Exemplaires	22/04/16
VOSGES MATIN	Saint-Dié-des-Vosges Boot Camp d'Aquanova America	37017 Exemplaires	22/04/16
VOSGES MATIN	Saint-Dié-des-Vosges Les jours minceurs	37017 Exemplaires	22/04/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Chez nos voisins Saint-Dié-des-Vosges Boot Camp d'Aquanova America	140564 Exemplaires	23/04/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda Sport	37017 Exemplaires	23/04/16
VOSGES MATIN	Samedi 23 Saint-Dié-des-Vosges	37017 Exemplaires	23/04/16
VOSGES MATIN	Sur votre agenda Permanances et ouvertures exceptionnelles	37017 Exemplaires	24/04/16
NOTRE SAINT DIÉ DES VOSGES	Agendas des sports	NC	MAI 16
NOTRE SAINT DIÉ DES VOSGES	Une ville sportive	NC	MAI 16
NOTRE SAINT DIÉ DES VOSGES	Une ville mieux gérée	NC	MAI 16
VOSGES MATIN	Aquanova renforce les activités enfants	37017 Exemplaires	21/05/16
VOSGES MATIN.FR	Aquanova renforce les activités enfants	NC	21/05/16
VOSGES MATIN	Les enfants à l'honneur à Aquanova	36 053 Exemplaires	17/06/16
VOSGES MATIN	Aquanova à sec	36 053 Exemplaires	21/06/16
VOSGESMATIN.FR	Saint Dié : découvrez en images Aquanova America en vidange	NC	21/06/16
VOSGESMATIN.FR	Aquanova à sec	NC	21/06/16
VOSGESMATIN.FR	Aquanova L'été aquatique bien installé	NC	29/06/16
VOSGESMATIN.FR	Aquanova America fête l'Amérique	NC	30/06/16
VOSGES MATIN	« Cap 40 » et le droit d'inventaire	37017 Exemplaires	01/07/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Sports, sports de loisirs	140 564 exemplaires	02/07/16
VOSGES MATIN	Fin de saison récréative au club d'athlétisme	37017 Exemplaires	02/07/16
NOTRE SAINT DIÉ DES VOSGES	Ce n'est pas tout	NC	JUIL/AOÛT 16

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGES MATIN	Aquanova à l'heure américaine	37017 Exemplaires	08/07/16
L'ECHO DES VOSGES	Semaine Bleue	6 000 exemplaires	01/09/16
NOTRE SAINT-DIE DES VOSGES	Semaine Bleue	NC	01/09/16
L'ECHO DES VOSGES	Ce sera une rentrée tonique à AquaNova	6 000 exemplaires	01/09/16
L'ECHO DES VOSGES	La grande fête du sport c'est ce samedi	6 000 exemplaires	01/09/16
L'ECHO DES VOSGES	Parce qu'il est primordial de savoir nager	6 000 exemplaires	15/09/16
VOSGES MATIN	Semaine bleue en octobre	36 030 exemplaires	16/09/16
L'ECHO DES VOSGES	Votre agenda des sports de la semaine	6 000 exemplaires	22/09/16
L'ECHO DES VOSGES	En bref	6 000 exemplaires	22/09/16
VOSGES MATIN	Mercredis sportifs au gymnase du collège	36 030 exemplaires	23/09/16
VOSGES MATIN	Aquanova America	36 030 exemplaires	25/09/16
L'ECHO DES VOSGES	Du 3 au 9 octobre	6 000 exemplaires	29/09/16
L'ECHO DES VOSGES	Une semaine solidaire teintée de bleu	6 000 exemplaires	06/10/16
VOSGES MATIN	Tous en rose ligués contre le cancer	36 030 exemplaires	16/10/16
NOTRE SAINT DIE DES VOSGES	Le combat de toutes les femmes	NC	17/10/16
L'ECHO DES VOSGES	Octobre Rose : parce que la lutte continue	6 000 exemplaires	20/10/16
LEPROGRES.FR	Aquanova America	3 850 572 visiteurs par mois	24/10/16
L'ECHO DES VOSGES	Aquanova America aux couleurs d'Halloween	6 000 exemplaires	27/10/16
LEPROGRES.FR	Aquanova America	3 850 572 visiteurs par mois	28/10/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Sports, sports de loisirs	125 319 exemplaires	29/10/16
VOSGES MATIN	Agenda	36 030 exemplaires	29/10/16
SUBAQUA	Agenda	9 977 exemplaires	01/11/16
L'ECHO DES VOSGES	Mise en jambes pour le cross fun de l'UNSS	6 000 exemplaires	17/11/16
L'ECHO DES VOSGES	Votre agenda des sports de novembre	6 000 exemplaires	17/11/16
VOSGES MATIN	En bref	36 030 exemplaires	19/11/16
VOSGES MATIN	Les succès d'Aquanova America	36 030 exemplaires	20/11/16

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGESMATIN.FR	Les succès d'Aquanova America	NC	20/11/16
FRANCE BLEU SUD LORRAINE	JT	100 000 exemplaires	20/11/16
VOSGES MATIN	Les décisions en bref	36 030 exemplaires	25/11/16
VOSGES MATIN	Saint-Dié	36 030 exemplaires	26/11/16
L'EST RÉPUBLICAIN	Le second souffle	125 319 exemplaires	30/11/16
VOSGES MATIN	La vidange d'Aquanova America	36 030 exemplaires	30/11/16
VOSGESMATIN.FR	La vidange d'Aquanova America	NC	30/11/16
VOSGES MATIN	Saint Dié et sa région	36 030 exemplaires	05/12/16
VOSGES MATIN	Les apnéistes soufflent le chaud	36 030 exemplaires	13/12/16
L'ECHO DES VOSGES	A l'ordre du jour du Conseil Municipal	6 000 exemplaires	22/12/16

Des changements dans les tarifs à AquaNova

Dès ce 2 janvier, les administrés de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges bénéficieront de tarifs plus avantageux à AquaNova America. Concrètement, cette baisse pourra amener une diminution de 50 euros les tarifs des abonnements annuels, de jusqu'à 10 euros pour les abonnements bimestriels ; l'accès à l'espace Wellness baissera de 2 euros. Pour les minots, l'entrée de la Plaine de Jeux sera 3 euros moins chère. Pour bénéficier des tarifs préférentiels, la carte résident du territoire vous sera demandée, la carte « Cité'Pass » ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois. **Et pour bien débuter l'année 2016, le centre aqualudique déodatien proposera, du 9 au 17 janvier, les « Jours Résolutions », afin de tester l'ensemble des équipements et activités fitness et aquatiques, cela au prix d'une entrée découverte. Toujours en janvier, AquaNova America fêtera son deuxième anniversaire en musique avec une soirée disco accessible à tous. Plus d'infos sur http://aquanova-america.fr/**

E.L.

LES ARTICLES DE PRESSE

Loisirs

Les résolutions d'Aquanova

Après la bûche de Noël et la galette gonflée de frangipane, il n'y a rien de tel que de penser à avoir, et la pêche et la ligne.

Aussi, pour bien débuter l'année 2016, le centre aquatique Aquanova America propose les « Jours Résolutions », permettant l'accès à tous les espaces et les cours que propose le centre. Et ceci au prix d'une entrée découverte à 5,50 €.

L'opération se déroule opportunément en début d'année, à l'heure des bonnes résolutions, du 9 au 17 janvier, sauf les lundi 11 et mercredi 13 janvier, de 9 h à 12 h.

Les cours sont évidemment ouverts dans la limite des places disponibles. L'aquabiking, le RPM (rotation par minutes) et l'Aquafusion sont accessibles sur réservation à l'accueil.

En outre, le 22 janvier, le centre fêtera ses 2 ans à l'occasion d'une soirée 80's ouverte à tous, au prix d'une entrée aquatique.

Au programme sont prévus : l'éclairage et la coloration des bassins, l'ambiance 80's (prenez vos perruques, gadgets 80's et votre maillot).

Des cours d'Aquafit seront dédiés aux 80's à 18 h 30 et le cours d'Aqua à 19 h 30.

Pour plus de renseignements : 09 71 00 88 00.

J'ai testé pour vous le RPM

Endurance, vitesse, force, n'écoutant que mon courage, je décide de tester le RPM (rotation par minute), cours Les Mills, proposé chez Aquanova America, mais aussi chez Biorythme88. C'est chez ces derniers que je pars suer sang et eau. Caleçon de sport, brassière, t-shirt coloré et cheveux relevés, me voilà parée pour enfourcher un des 50 fameux vélos de course qui deviendra bientôt mon instrument de torture du jour.

Hauteur de selle, guidon, les réglages effectués, je monte sur la bête, c'est parti pour 45 minutes de pédalage intensif sur 8 chansons entraînantes durant chacune entre 5 et 7 minutes. Objectif ? Suivre le rythme tout en jouant avec la résistance, un petit bouton destiné à augmenter la difficulté lors du pédalage. Lumière bleue, boule à facettes, le cours démarre sur « Stronger » de Clean Bandit, en guise d'échauffement. *« Résistance de base. Gardez toujours les fesses au fond du siège, accélérez, vos abdos sont resserrés, vos épaules basses, soyez relâchés, soyez cool »*, lance Selim Moktar, 21 ans, de son estrade. Jusque-là tout va bien.

« Venez avec moi, attaquez ! »

Chanson suivante. *« Tac, tac, tac, résistance de côte, agrippez le guidon, on décolle »*. Je me lève et continue de pédaler debout, les fesses frôlant la selle, ça se corse. On se rassoit ensuite sans toucher à la résistance, en grimpant puissant, les quadriceps chauffent et les premières gouttes de sueur envahissent mon visage. Nous sommes sur le terrain vallonné. Pas le temps de récupérer mon souffle. *« Venez avec moi, attaquez ! »*, s'écrie Selim qui se lève à nouveau en agrippant l'avant du guidon dans une position où les abdos sont engagés.

Le RPM, cours de cyclisme en salle, permet d'allier, endurance, vitesse et force sur une musique entraînante.

Viennent ensuite une alternance de courses, attaques, particulièrement cardio, pas une promenade de santé en somme. *« C'est bien ce que vous faites »*, entonne Selim, pour booster son public.

La musique s'arrête et des respirations haletantes se font entendre dans la salle. « La montagne » finit de nous achever, en jouant sur la puissance, avec des résistances élevées et des parties essentiellement debout. Quand vient le temps des étirements, c'est le soulagement. Ma voisine de vélo, Tiphaine, 28 ans, est accro et pratique ce sport depuis 2007 plusieurs fois par semaine. Pour ma part, je retenterai l'aventure, quand mes courbatures seront passées.

M.R.

LES ARTICLES DE PRESSE

Vosges Saint-Dié : Deux bougies qui ne craignent pas l'eau à Aquanova America

Anniversaire
Pour ses deux ans d'existence vendredi dernier, **Aquanova America** a voulu marquer les esprits en organisant une soirée sur le thème des années 80. ...

Article avec accès abonnés: http://www.vosgesmatin.fr/edition-de-saint-die/2016/01/25/vosges-saint-die-deux-bougies-qui-ne-craignent-pas-l-eau-a-aquanova-america

Le centre Aquanova de Saint-Dié est le cadre, ce soir, d'une fête sous la thématique des années 80 pour fêter son deuxième anniversaire. Photo d'archives VM

LES ARTICLES DE PRESSE

Les sportifs d'un jour ou de toujours se sont dépensés alors que Thibault leur donnait le rythme.

Anniversaire

Deux bougies qui ne craignent pas l'eau

Pour ses deux ans d'existence vendredi dernier, Aquanova America a voulu marquer les esprits en organisant une soirée sur le thème des années 80. Papier brillant jaune doré sur le bureau de l'accueil, tout était fait pour mettre de l'ambiance et avec des musiques d'époque, s'il vous plaît.

Les nageurs en tenue avaient la possibilité de venir avec des gadgets de cette période-là : chapeaux, lunettes, perruques. A 18 h 30, un cours d'aquafit était donné et à 19 h 30, un cours d'aqua 80. De quoi donner la pêche à tous, d'autant que l'accès se faisait au prix d'un billet d'entrée.

Pour assurer une meilleure ambiance, les bassins ont été colorés en bleu et des jeux de lumières caressaient le visage des participants alors que Thibault leur donnait le rythme. Le panneau lumineux a fait défiler en diaporama de nombreuses photos réalisées tout au long de ces deux années d'existence. La soirée s'est conclue vers 21 h 30 et les 250 nageurs sont partis ravis.

Au calendrier des prochaines animations, il est prévu de refaire une chasse aux œufs à Pâques au sein de la Plaine de Jeux et une autre autour de la fête des mères.

Vie sportive

Une plongée sous forme de séminaire

Les cadres techniques du département 88 ont suivi une journée de formation à Aquanova America, animée par la nouvelle présidente de la commission technique départementale de la fédération française d'études et de sports sous-marins Marielle Massel. Dans la matinée, quatre futurs initiateurs, le premier niveau technique d'enseignement en plongée, ont suivi le stage mené par 4 encadrants. Sur la journée, 20 cadres ont participé au séminaire de formation continue avec un enseignement théorique en salle et une partie technique dans la fosse de plongée. L'idée est aussi de partager et de mettre en commun des éléments et d'en débattre. La quasi-totalité des clubs vosgiens étaient représentés et quelques clubs du Bas-Rhin.

Pour Bernard Schittly, président de l'inter région Est, cette mutualisation des moyens et des connaissances est un fondamental et c'est une première depuis très longtemps sur le département qu'il souhaite vivement voir se renouveler. La mise en commun et l'exportation des savoirs et savoir-faire sont très constructives. Il a remercié l'accueil chaleureux réservé par Stéphane Lefebvre d'Aquanova.

Un programme riche a été abordé : biologie, respect du milieu, les nouveaux accidents de désaturation cutanée, la réglementation, l'accès aux différents sites de plongée utilisés...

La fosse de plongée déodatienne est un outil exceptionnel pour la technique.

LES ARTICLES DE PRESSE

Aquanova renforce les activités enfants

C'est au nom des usagers, des Déodatiens, que les élus d'UPS posaient des questions hier soir au sujet d'Aquanova. *« Trois fissures apparaissent sur l'un des murs extérieurs du bâtiment Aquanova. Des tests de mesures sur leur évolution semblent d'ailleurs être en cours. Deux portes intérieures sont également en mauvais état. De même, de nombreux clients de cette piscine émettent un certain nombre de critiques : manque de propreté et d'hygiène des différents espaces, température de l'eau trop froide, absence de bassin adapté pour les enfants en bas âge ».*

Des questions auxquelles le directeur du centre aqualudique Stéphane Barbarat répond dans le détail.

S'agissant de l'état du bâtiment, le responsable d'Aquanova America confirme que des recours ont été engagés à l'encontre du constructeur pour des soucis de fissures, mais aussi de portes coupe-feu. *« Des mesures conservatoires ont été prises pour un changement immédiat »*, indique Stéphane Barbarat.

S'agissant de l'hygiène et de la propreté, le directeur explique qu'il a en effet observé un souci ponctuel voici quelques semaines, qui a été rapidement pris en compte et géré en règle. *« Les résultats de notre enquête de satisfaction pour 2015 sont bons »*, souligne le directeur qui attend avec confiance ceux de 2016. S'agissant de la température de l'eau, le directeur souligne que les diverses températures des différents bassins ont été définies dans la convention entre l'exploitant et la ville et que les relevés démontrent que les températures relevées répondent à ce cahier des charges. Précision : le chauffage de l'eau est géré par le prestataire extérieur Dalkia.

Enfin, s'agissant des enfants, Stéphane Barbarat annonce de gros investissements en matériel et de nouvelles activités. Notamment à l'extérieur. Autant de nouveaux jeux et toboggans gonflables qui vont ravir les enfants.

Ph.C.

Du gros efforts seront faits cet été pour animer la plage, à l'extérieur du centre aqualudique.

Animation

Les enfants à l'honneur à Aquanova

Pour Stéphane Barbarat, directeur de la structure aqualudique Aquanova America, les enfants sont une priorité et cela se voit ! Ils étaient environ 80 de l'école de natation à participer à la super-après-midi récréative organisée pour eux et qui marque la fin de saison des cours.

Les maîtres-nageurs Gael Brault et Vincent Gael ont géré toute l'année une école de natation en pleine expansion, la Kids Mania avec un apprentissage ludique pour les plus petits et l'école avec trois niveaux d'apprentissage. Pour la dernière de l'année scolaire, les jeunes ont bénéficié d'un atelier plongée, de deux ateliers sport collectif : water-polo et aqua volley et d'une animation de structure ludique dans l'eau. Après 3 h de dépense d'énergie, les maîtres-nageurs leur ont remis les diplômes et médailles correspondant au niveau acquis dans l'année, soit grenouille, dauphin ou requin. En cadeau chacun a reçu une entrée pour le parc Fraispertuis et une entrée pour la plaine de jeu du centre Aquanova.

Ils ont profité de la plaine de jeu lors de la remise des récompenses et ont partagé tous ensemble et en famille le goûter offert pour l'occasion. Les enfants sont gâtés avec pour cet été une structure « ventri-glisse » de 20 m de long. Pour les plus oisifs, une plage de sable fin dotée de parasols et de cocotiers en fera rêver plus d'un. Tout nouveau aussi, le trampoline !

À la rentrée, de nouveaux projets seront mis en place avec des cours de fitness pour enfants et jeunes ados, et la création d'une école de sauvetage pour que les jeunes apprennent les rudiments de cette discipline.

Après-midi récréatif pour les jeunes de l'école de natation.

LES ARTICLES DE PRESSE

Aquanova à sec

Combien faut-il de temps pour vider un bassin de 800 m³? Avec quelques détails techniques supplémentaires, la question aurait pu permettre à des candidats de certif'de sécher quelque temps sur leur copie. Le résultat communiqué par Aquanova America ne va pas jusqu'à la précision métronomique exigée en son temps par un examinateur: il faut quasiment une journée.

C'est ainsi que dimanche en fin de journée, le centre aqualudique a entamé la cure de nettoyage semestrielle traditionnelle.

Si le complexe est encore tout jeune, les équipes d'Aquanava America et celles de Dalkia qui assure la mission de la vidange et du remplissage sont parfaitement rompues à l'exercice. C'est le bassin sportif qui est vidé le premier, puis nettoyé puis le bassin ludique et les 324 m³ et enfin la balnéo.

Mais, indique la directrice-adjointe de l'établissement, Lia Terre, la semaine sera nécessaire pour tout laver, lessive du sol au plafond: les casiers, les cabines, les carrelages, les douches. «Tout est nettoyé intégralement».

Et puis sept jours ne sont pas de trop pour vidanger, remplir puis chauffer l'eau. Que devient l'eau. Elle est d'abord déchlorée, analysée puis rejetée, plus pure que jamais dans les eaux de la Meurthe.

Dès lundi, les habituées pourront retrouver leurs bassins favoris, tout comme la piscine extérieure qui bénéficie de services supplémentaires (lire ci-dessous). Mais pour les amateurs de fitness et les enfants adeptes de sports secs, pas de souci pour cette semaine: les espaces Forme et Plaine de Jeux sont ouverts!

CORCIEUX

Fin de saison récréative au club d'athlétisme

Lancé au cours de l'hiver dernier, l'Athlétisme club Corcieux (ACC) vient de clôturer sa première saison par un bel après-midi récréatif, qui avait lieu mercredi.

Le club a offert aux enfants licenciés une entrée à la piscine AquaNova America de Saint-Dié-des-Vosges. Tous ont pleinement profité des bassins et des jeux d'eau.

Un goûter a suivi l'activité et a, lui aussi, été très apprécié, tant par les enfants que par les animateurs.

Les jeunes licenciés, déjà qualifiés lors du dernier championnat des Vosges et ayant obtenu de bons résultats, ont désormais largement mérité leurs vacances.

Rendez-vous est d'ores et déjà donné aux petits comme aux grands à la rentrée qui est programmée en septembre prochain.

Le club d'athlétisme forfelet est présidé par Louis Cobessi, épaulé dans sa tâche par Jean-Pierre Seiler, vice-président, par Carlos Amado, secrétaire, et par Céline Stebener, trésorière.

Une journée piscine pour récompenser les jeunes athlètes..

LES ARTICLES DE PRESSE

Aquanova L'été aquatique bien installé

Hier après-midi, Stéphane Barbarat, le directeur de la structure aqua-ludique déodatienne, a lancé la saison estivale en inaugurant la plaine ...

Abonnez-vous à *Vosges Matin*
pour lire cet article.

Access Abonnement : http://www.vosgesmatin.fr/edition-de-saint-die/2016/06/29/l-ete-aquatique-bien-installe

LES ARTICLES DE PRESSE

Animation

Aquanova à l'heure américaine

Santiags et chapeaux de cow-boy ont côtoyé les maillots de bain des nageurs le temps de la Journée américaine organisée à Aquanova America, l'occasion de profiter de nombreuses animations.

Le centre aqualudique Aquanova America organisait une Journée américaine samedi de 9 h à 18 h pour fêter le début de la saison estivale en espérant très fort l'arrivée du soleil et pour faire le clin d'œil qu'il se doit à la Fête nationale américaine du 4 juillet.

De nombreuses animations étaient proposées à tous, jeunes et moins jeunes, dans l'eau et en dehors.

Les plus sportifs, habitués des lieux, se sont affrontés dans une sympathique rencontre d'Ultrabike et Aquabike le matin. la douceur était également au rendez-vous avec des séances de relaxation auprès d'Angélique, coach fitness.

Au cours de l'après-midi, aux abords des bassins, des démonstrations de danse country et de twirling proposées en partenariat avec « Les santiags de l'Est » ont séduit les visiteurs du centre.

Les Santiags de l'Est étaient notamment présents pour cette journée américaine.

Et de 14 h à 17 h, dans le grand bassin, les nageurs cherchant un peu de nouveauté et de folie, ont pu s'essayer au « Water Balls », des ballons géants au sein desquels les nageurs évoluent, flottant sur l'eau.

Cette dernière animation a eu un succès si grand que le directeur du centre aqualudique, Stéphane Barbarat, envisage de la réitérer au cours de l'année.

Enfin, tous les usagers ont pu profiter à volonté de la plage de cocotiers et du grand requin gonflable installés à l'extérieur et qui resteront en place tout au long de l'été, un été qui s'articulera autour du thème du Brésil à Aquanova pour célébrer les Jeux olympiques qui débuteront dans quelques semaines à Rio.

Semaine Bleue

La Semaine Bleue en faveur des seniors aura lieu du 3 au 9 octobre à AquaNova America. La Ville offre un accès libre et gratuit à toutes les personnes autonomes de plus de 60 ans habitant au sein de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges. Les intéressés peuvent se présenter directement au centre aqualudique de 9 h à 12 h, le lundi 3 et le mercredi 5 avec un accès à l'intégralité du centre et le mardi 4, le jeudi 6 et le vendredi 7 octobre avec un accès uniquement à l'espace bien-être. Un justificatif de domicile et une pièce d'identité seront demandés mais aucune réservation nécessaire.

LES ARTICLES DE PRESSE

La vie de la cité » Tous à l'eau !

Ce sera une rentrée tonique à AquaNova

Cette année, préparez la rentrée en mode forme ! Les vacances sont bientôt terminées, et il est désormais temps de prendre de nouvelles et bonnes habitudes. Pour cela, AquaNova America vous donne l'occasion de vous livrer à de nouvelles activités et de dynamiser votre corps pour une rentrée rythmée. Depuis le 15 août, les réabonnés ainsi que les nouveaux membres peuvent bénéficier de conditions exceptionnelles d'inscription : jours offerts, frais de dossier offerts, etc.

Tester l'équipement et les activités avec le flash testing ! Aquabiking, Bodypalm, RPM et Bodypump sont à découvrir avec le flash testing. Encadrés par un coach, les participants découvrent en musique ces quatre activités. Pendant cette séquence sportive, ils peuvent ressentir l'intensité, les sensations procurées et surtout les bienfaits de la pratique d'une activité. Puis échanger en fin de séance avec le coach sur les objectifs de chacun. Et en plus de la découverte de ces activités, cette opération de flash testing propose également de faire découvrir l'espace Bien-être. Sauna, hammam, bancs massants et autres jets dynamisants permettront à chacun de récupérer après l'effort et de se détendre pleinement. Séance de flash testing activité : 5,70 euros. Séance de flash testing balnéo : 7, 50 euros. Planning des cours et renseignements à l'accueil du centre.

Informations complémentaires

AquaNova America

Tester l'équipement et les activités avec le flash testing ! Aquabiking, Bodypalm, RPM et Bodypump.

50, quai de la Résistance 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Accueil du centre : 09.71.00.88.00.

Site Internet : http://www.aquanova-america.fr (T.J.)

LES ARTICLES DE PRESSE

Le soleil était de la partie pour encourager les bénévoles qui ont pédalé à tour de rôle jusqu'à 18 h.

Objectif franchi à vélo

L'objectif fixé par les animateurs était de 1 200 km. À 17 h, les pédaleurs et pédaleuses en t-shirt rose, bien calés sur l'un des 14 vélos statiques RPM mis à disposition par AquaNova America, avaient couvert 1 002 km. Restait à pédaler 198 km, bien coaché, c'était faisable. Et ce le fut avec 1 249 km au compteur.

À tour de rôle, bénévoles et membres du public ont roulé face au soleil et bien transpiré pour les plus actifs, sans être gênés par la fumée des fumigènes placés de part et d'autre de la colonne active. « *C'était super, c'est la première fois que je fais du vélo statique. On a pédalé sur différents rythmes et dans un esprit collectif en direction d'un bel objectif. Toutes les tranches d'âge étaient représentées* », confie Roselyne Fromont, conseillère municipale.

AquaNova America aux couleurs d'Halloween

Ça fait rêver et frissonner petits et grand… Halloween est là… sombre, effrayant. Et la plus horrible – mais ô combien sympathique – des fêtes de l'année, sera dignement célébrée du côté du centre aqua-ludique Aquanova America. Rendez-vous sera donné ce samedi 29 octobre durant l'après-midi. L'établissement proposera aux enfants de 3 à 12 ans de venir profiter gratuitement de la Plaine de Jeux.

Sur place, l'Ecole des Nez Rouges animera de 14 h à 16 h un atelier de maquillage, qui permettra aux petits monstres de participer au concours du meilleur déguisement d'Halloween. En fin d'après-midi, les enfants défileront autour des bassins, où l'eau sera colorée pour l'occasion, afin d'effrayer les baigneurs. Les enfants sont donc attendus nombreux et costumés naturellement. Un bon moment gratuit à partager.

T.J.

■ Sports, sports de loisirs

Saint-Dié-des-Vosges. *Halloween.* Le complexe Aquanova America propose aux enfants de 3 à 12 ans de venir profiter gratuitement de la Plaine de jeux. Les Nez Rouges leur proposeront des maquillages qui permettront aux petits monstres de participer au concours du meilleur déguisement d'Halloween. De 14 h à 18 h. Aquanova America. 50, quai de la Résistance. Gratuit. Tél. 09 71 00 88 00.

LES ARTICLES DE PRESSE

SAINT-DIE SDI.13

Le monde de l'enseignement ss En course dans la bonne humeur

Mise en jambes pour le « cross fun » de l'UNSS

Un « cross fun »…. ça veut tout dire ! On est là certes pour mettre les gambettes dans la course, mais aussi et surtout pour s'éclater. L'an passé, un rendez-vous identique avait été initié avec succès. Ce qui était moins « fun » en cet automne 2016, c'était en revanche les conditions climatiques. Pluie et froid hivernal ont en effet accompagné cette sympathique épreuve menée par l'Union Nationale du Sport Scolaire du district de Saint-Dié-des-Vosges. Ce mercredi là, huit collèges et trois lycées du district avaient été conviés, soit près de 300 participants rassemblés sur les hauteurs de Saint-Roch. Un « cross fun », c'est un joli parcours d'obstacles - structure gonflable, labyrinthe, agilité, glisse, franchissement, biathlon…- répartis à travers treize épreuves.

Pluie et froid hivernal ont malheureusement accompagné cette sympathique épreuve.

Ce mercredi là, huit collèges et trois lycées du district avaient été conviés.

Le temps du plus lent de l'équipe était retenu au terme de cet événement. Quand on vous dit que c'est original ! Pour le reste, la remise des récompenses était plus « *classique* », venant honorer les trois premières équipes de chacune des catégories représentées. Des lots sont venus combler de bonheur les troupes costumées et colorées ; des tas de présents offerts par les partenaires de l'opération qu'Olivier Dumas, coordinateur local de l'UNSS et superviseur de la manifestation, a tenu à remercier.

On citera ainsi la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour son soutien logistique, le centre aqualudique AquaNova America, la Confiserie des Hautes-Vosges et le Crédit Mutuel Enseignant. L'homme remercie également l'adjoint au maire Patrick Zanchetta et Dominique Dine, déléguée du préfet des Vosges à la Politique de la Ville, pour leur présence le jour de la manifestation. On espère bien reprendre les même et recommencer l'an prochain… peut-être sous le soleil ! (TJ.)

LES ARTICLES DE PRESSE

SAINT-DIE-DES-VOSGES *Vie quotidienne*

La vidange d'AquaNova America

C'est une volonté majeure du directeur du centre aqualudique, Stéphane Barbarat : que la vidange des bassins ne vienne plus perturber le temps des vacances.

C'est ainsi que les opérations de vidange obligatoire des bassins auront lieu cette année du lundi 12 au samedi 17 décembre. Soit la semaine qui précède les vacances de Noël. Il s'agit de la deuxième vidange de l'année 2016, tel que le prévoit la réglementation.

Le bassin sportif, de 800 m³ sera vidé le premier, puis nettoyé puis le bassin ludique et enfin la balnéo.

A noter que durant toute cette période, les espaces Forme et plaine de jeux resteront ouverts aux horaires habituels. En revanche, les espaces aquatiques et balnéo seront inaccessibles.

AquaNova America chouchoute ses abonnés. Ainsi, le samedi 17 décembre de 9 h à 12 h 30, le centre sera accessible uniquement aux abonnés pour les cours de Fitness. A partir de 12 h 30, il sera intégralement fermé.

Ph.C.

Les bassins seront fermés durant une semaine du 12 au 17 décembre, pour une réouverture le dimanche 18 décembre pour les vacances scolaires. (Photo d'archives Ph. C)

LES ARTICLES DE PRESSE

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES *Vie associative*

Les apnéistes soufflent le chaud

Pour la 2e année successive, Alain Potier, président-adjoint du club de plongée a organisé la compétition départementale d'apnée, sous la responsabilité du président Daniel Pachtchenko.

Les bassins d'Aquanova America ont fait le plein à l'occasion de cette manifestation.

La veille, le club local en a profité pour organiser une formation de juge en apnée. Près de 6 candidats de Saint-Dié et de Lunéville ont brillamment réussi les examens théorique et pratique.

Emeline Richard et Stéphane Lemaire ont gagné le droit de rejoindre les juges titulaires du club, en mettant en pratique leurs nouvelles fonctions pour la compétition d'apnée du lendemain. Les apnéistes déodatiens ont totalisé 18 médailles, ce qui constitue un record.

20

Le nombre de compétiteurs en apnée statique, apnée dynamique palmes, apnée dynamique sans palmes et le 16 x 25 m.

Les membres de Saint-Dié Plongée ont établi un nouveau record avec l'obtention de 18 médailles.
Photo DR

LES ELEMENTS FINANCIERS

LES PRODUITS

LES CHARGES

L'INTERESSEMENT

LES PRODUITS

AQUANOVA AMERICA

	2014	2015	2016	CEP Prévisionnel
CA Boutique	21 004	23 642	22 131	
CA Recettes accessoires	4 136	6 569	3 982	
Total recettes commerciales HT	**25 141**	**30 211**	**26 113**	**0**
Marché Prestation Service	1 046 876	1 095 074	1 095 783	1 068 793
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT	**1 072 017**	**1 125 285**	**1 121 896**	**1 068 793**

LES CHARGES

	2014	2015	2016	CEP Prévisionnel
Conso boutique	12 023	16 342	11 262	
Conso soins		96		
Petites fournitures	16 867	15 940	11 959	
MP marchandises et fournitures	**28 889**	**32 378**	**23 221**	**0**
P2 Maintenance	1 651	209		
Nettoyage et entretien	64 603	60 695	59 747	62 000
Contrats de maintenance	8 941	-652	9 112	12 980
Contrôles réglementaires			409	
Entretien espaces verts	7 617	7 617	8 609	5 000
Entretien matériel exploit.	6 380	6 978	6 772	
Entretien biens immobiliers	604	876	759	
Maintenance et entretien	**89 796**	**75 722**	**85 408**	**79 980**
Salaires et charges	659 968	651 533	665 094	708 371
Participation des salariés	4 769		6 131	
Formation	12 528	6 917	21 569	5 500
Autres coûts salariaux	6 235	1 800	3 123	
Vêtements de travail	5 982	687	56	
Coûts salariaux	**689 482**	**660 937**	**695 973**	**713 871**
Cours prestataires extérieurs	120	2 774	3 740	12 000
Cours prestataires extérieurs	**120**	**2 774**	**3 740**	**12 000**
Monétique cartes bracelets	11 605	3 426	4 640	
Promotion communication	40 899	20 456	22 465	21 000
Promotion communication	**52 503**	**23 882**	**27 105**	**21 000**
CVAE	11 509	12 428	10 622	9 000
Autres taxes		321	337	
Impôts et taxes	**11 509**	**12 749**	**10 959**	**9 000**
Frais postaux	505	577	562	
Téléphonie internet	4 016	3 927	4 407	
Assurances	5 551	4 108	3 764	8 000
Frais de déplacement	23 271	14 518	14 509	8 000
Sécurité et gardiennage	18 456	3 580	50	10 000
Frais bancaires	3 319	5 576	4 885	
Autres frais	4 507	6 345	4 305	18 720
Frais généraux	**59 625**	**38 630**	**32 482**	**44 720**
Frais de démarrage	-53 300			
Charges financières	12	1		
Charges exceptionnelles			98	
Charges diverses	**-53 288**	**1**	**98**	**0**
Redevance var./ intéressement	-33 212	-10 185	-36 444	
Redevance collectivité	**-33 212**	**-10 185**	**-36 444**	**0**
Matériel pédagogique	7 590	1 093	2 480	
Dotations aux amortissements	69 948	82 000	84 613	69 205
Financement investissements	15 193	13 532	11 178	17 018
Coûts des investissements	**92 731**	**96 624**	**98 271**	**86 222**
Frais de structure	37 153	38 083	37 881	49 000
Frais de structure	**37 153**	**38 083**	**37 881**	**49 000**
TOTAL CHARGES	**975 309**	**971 596**	**978 694**	**1 015 793**

LES ELEMENTS FINANCIERS

LES CHARGES

VENTILATION DES CHARGES :

- **Matières premières, marchandises et fournitures**

Ces postes regroupent :
- Les achats consommés (achats +/- variation de stocks) de la boutique ;
- Les achats de petites fournitures (administratives – petit matériel – matériel d'exploitation – pharmacie – fournitures diverses,…) non immobilisables.

- **Maintenance et entretien**

› Nettoyage et entretien

Ce poste correspond au coût de la prestation de notre partenaire nettoyage.
La prestation comprend :
- les moyens humains (agents d'entretien,…)
- l'achat des matériels adaptés au milieu aquatique (auto-laveuses…)
- la fourniture des produits d'entretien et des consommables (produits écologique dans la mesure du possible)

› Contrats de maintenance

Ce poste regroupe l'ensemble des contrats souscrits auprès de sociétés spécialisées nécessaires pour la maintenance des matériels et du bâtiment.

› Entretien espaces verts, bâtiments, matériel d'exploitation

Sont regroupées ici toutes les charges par nature liées à l'entretien du bâtiment et des matériels nécessaires à l'exploitation du centre.

- **Coûts salariaux**

Dans un souci de clarté et de transparence, nos charges liées au personnel sont ventilées en plusieurs postes :
- Poste « Salaires, primes et charges » : il s'agit de la masse salariale correspondant à notre organigramme et de la variation congés payés.
- Participation des salariés : participation sur le résultat versée aux salariés
- Formation : coûts liés aux formations effectuées par les salariés
- Autres coûts salariaux (médecine du travail, indemnités,…)
- Vêtements de travail : afin de permettre une identification rapide du personnel au sein du centre aquatique, tous nos employés (hôtesses, éducateurs, agents d'entretien…) sont équipés de vêtements de travail avec logo du site. Cela inclut l'achat des tenues utilisées par les éducateurs lors des activités.

- **Cours prestataires extérieurs**

En cas de besoin pour effectuer certains de nos cours (Zen, Sophrologie, Fitness...) nous pouvons faire appel à des prestataires extérieurs, et aussi pour assurer les cours aquatiques en cas de déficit de personnel salarié.

LES CHARGES

- **Promotion communication**

Ce poste couvre les achats d'espaces publicitaires, les frais d'imprimerie, les insertions publicitaires, les coûts de création des différents supports de communication (internet, réseaux sociaux) et les coûts d'agence de communication interne.

- **Impôts et taxes**

Ce poste comprend la taxe sur la valeur ajoutée CVAE et les autres taxes (redevance TV…).

- **Frais Généraux**

CES POSTES REGROUPENT TOUTES NOS AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

› Frais postaux, téléphonie

› Assurances

Ce poste comprend une assurance responsabilité civile et une assurance multirisques industrielle. La multirisque couvre les dommages aux biens.

› Frais de déplacement

Ce poste regroupe les coûts des véhicules (location, carburant, entretien…) ainsi que les dépenses liées aux différents déplacements effectués durant l'année.

› Sécurité Gardiennage

Pour garantir la sécurité des bâtiments et de notre clientèle, nous faisons appel à des entreprises spécialisées de gardiennage.

› Honoraires

Ce poste comprend les honoraires versés aux experts comptables et commissaires aux comptes qui attestent de l'exactitude de nos comptes annuels, des honoraires versés aux avocats en cas de litiges et tout autre honoraire versé aux prestataires extérieurs.

› Frais bancaires

Frais comptabilisés pour le suivi de nos comptes bancaires (tenue de compte, abonnement, commissions carte bleue, frais sur impayés, prélèvements,…).

› Autres frais

Toutes autres charges non incluses dans les postes ci-dessus.

- **Coûts des investissements**

Ces postes regroupent l'amortissement des investissements nécessaires à l'exploitation du centre, les frais financiers afférents au financement des matériels. Les autres achats représentent toutes les fournitures et petit matériel nécessaires non immobilisables (valeur inférieur à 500€ HT unitaire).

- **Les frais de structure**

Afin de favoriser la mutualisation des compétences entre les différents centres que nous gérons, plusieurs services (ressources humaines, administration paie, comptabilité, juridique, contrôle de gestion, marketing, achats,…) qui interviennent en soutien des managers pour la gestion des centres. Ce poste correspond aux opérations et dépenses effectuées au niveau du siège au profit des exploitations.

LES CHARGES

CENTRE AQUATIQUE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ETAT RECAPITULATIF DES PRESTATIONS CONFIEES A DES PME ET A DES ARTISANS

ANNEE RETRACEE : **2016**

PRESTATIONS DE SERVICES (L4)

RAISON SOCIALE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	EFFECTIF	CHIFFRE D'AFFAIRES	NATURE DES PRESTATIONS CONFIEES	MONTANT 2016	PREVISIONNEL 2017
AG DISTRIBUTION	12 RUE DU SOUVENIR Français, 88100 SAINT DIE DES VOSGES	3-5 salaries	355 600,00	THE	4 693,09	5 000,00
APPLICAM	2 AVENUE SEBASTOPOL, 57070 METZ	50-99 salaries	13 925 300,00	MONETIQUE	4 640,00	5 600,00
BARADEL PAYSAGE	PEPINIERE DU KEMBERG, 711 CHEMIN DE LA REINE, 88100 SAINTE MARGUERITE	10-19 salaries	1 511 200,00	ENTRETIEN ESPACES VERTS	16 225,70	8 608,00
BOULANGERIE BONETTO	6 RUE DAUPHINE, 88100 SAINT DIE DES VOSGES	6-9 salaries	nc	GATEAUX ANNIVERSAIRES	1 441,26	1 600,00
CAEN REPRO	8 RUE FERDINAND BUISSON, 14280 SAINT CONTEST	10-19 salaries	2 954 500,00	IMPRESSION	5 590,00	6 000,00
CAMYLLE	6 RUE GUILLAUME SCHOETTKE , 57200 SARREGUEMINES	3-5 salaries	1 148 200,00	PRODUITS WELLNESS	4 882,00	4 000,00
AQUAFLEXEO	84 AVENUE DU General de Gaulle 88110 RAON L'ETAPE	1 A 2 salariés	79 600,00	NETTOYAGE FOSSE	840,00	900,00
GRAFIK	10 RUE ABO VOLO, 14120 MONDEVILLE	3-5 salaries	nc	IMPRESSION	863,00	900,00
LUSTRAL ENTRETIEN	1 ALLEE DES BONNETONS, 54425 PULNOY	100-199 salaries	19 291 000,00	SOCIETE DE NETTOYAGE	66 591,00	70 000,00
PROMAXIDIS	ZONE ARTISANALE HEULIEULE 88100 SAINT DIE DES VOSGES	6-9 salaries	3 764 100,00	COMMERCE DE GROS	729,14	1 000,00
OOGARDEN	15 RUE DE LA RESISTANCE 01500 AMBRIEU EN BUGEY	50 à 99 salariés	5 033 000,00	VENTE DE MATERIEL DE JARDIN	682,26	500,00
MEGATEK	RUE JEAN PIERRE TIMBAUD 94290 VILLENEUVE LE ROI	3-5 salaries	1 482 900,00	MATERIEL ECRAN PROJECTION	1 050,00	500,00
ZEP	ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER, 28210 NOGENT LE ROI	20-490salariés	29 135 500,00	PRODUITS ENTRETIEN	1 193,82	5 000,00
MONTANT TOTAL CONFIE A DES PME ET A DES ARTISANS					**109 421,27**	**109 608,00**
MONTANT DU LOYER I4 ACTUALISE					1113600	1113604
RAPPORT EN %					9,82%	9,044
RAPPEL DE L'OBJECTIF CONTRACTUEL					55680	55680,2
					Rappel : Récréa = 5% du L4 actualisé	

On entend par « petites et moyennes entreprises » les entreprises visées à l'article L1414-9 du CGCT et au décret n° 2009-245 du 2 mars 2009 relatif à la définition des petites et moyennes entreprises dans la réglementation applicable à la commande publique et à la recommandation de la Commission européenne n° 2003/361/CE du 6 mai 2003.

Les micro, petites ou moyennes entreprises sont définies en fonction de leur effectif et de leur chiffre d'affaires ou de leur bilan total annuel.

** Une moyenne entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.*

** Une petite entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.*

** Une microentreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.*

L'INTERESSEMENT

CALCUL DE L'INTERESSEMENT 2016 AQUANOVA AMERICA

Au titre de l'année 2016 :

Intéressement sur dépassement des recettes de référence

	TTC
Recettes de références 2016	1 060 932 €
Recettes réelles 2016	1 156 935 €
Dépassement des recettes	96 003 €

Art. L. 66.2 du contrat de partenariat 60% du dépassement des recettes

Intéressement du partenaire privé à verser par la ville	**57 602 €**

Art.L. 13.10.2 du contrat d'exploitation Aquadié-ADL

Intéressement de l'exploitant : 50/60ème	**48 002 €**
Intéressement du partenaire privé : 10/60ème	**9 600 €**

Intéressement sur la marge des recettes annexes

	HT
Recettes annexes 2016 (boutique, distributeur)	26 112 €
Fournitures annexes consommées 2016	11 262 €
Marge brute	14 850 €

Art. L. 67.2 du contrat de partenariat 20% de la marge brute

intéressement à reverser à la ville	**2 970 €**

PERSPECTIVES 2017

LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE

PERSPECTIVES 2017

LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

- **AMELIORATION DE L'OFFRE FITNESS**
  - › Renforcer l'encadrement
  - › Investissements en décoration et lumières
  - › Vendre le sport–santé en entreprise

- **DEVELOPPEMENT DE LA BOUTIQUE**
  - › Aménagement de l'espace de vente
  - › Restructuration marketing complète
  - › Développer les moyens de communication

- **BOOSTER LES ABONNEMENTS TRIMESTRIELS (printemps-été)**
  - › Opération jours minceurs
  - › Partenariat avec les commerçants

- **AMELIORER LE POLE HYGIENE -PROPRETE**
  - › Formations internes et externes
  - › Nouveau process à mettre en place avec le prestataire extérieur
  - › Renforcer les équipes sur les grosses affluences

- **RENFORCER LA DIGITALISATION**
  - › - Formations vidéo
  - › - Développement et animation des réseaux sociaux

- **LE BIEN ETRE AU TRAVAIL**
  - › - Salle de repas / salle de repos
  - › - Offre sport - santé

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE

ENT SPACE AQUATIQUE / ESPACE WELNEESS / LUDIBO		HORS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS				COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS			
		Tarifs Contrat	Tarifs Contrat Indéxés	Tarifs actuels	PROPOSITION	Tarifs Contrat	Tarifs Contrat Indéxés	Tarifs actuels	PROPOSITION
		TVA 20,0%	1,04416			TVA 20,0%	1,04416		
ENTREES AQUATIQUE									
Adulte : 1 entrée individuelle aquatique à partir de 18 ans		5,32 €	5,55 €	5,50 €	5,60 €	4,92 €	5,13 €	5,00 €	5,00 €
etudiants et adolescents (de 15 à 17 ns inclus)		4,82 €	5,03 €	5,00 €	5,00 €	4,41 €	4,61 €	4,50 €	4,50 €
ludiboo enfants de 3 à ans inclus		4,31 €	4,50 €	4,50 €	4,50 €	3,91 €	4,09 €	4,00 €	4,00 €
enfants de - de 3 ans		GRATUIT	GRATUIT	0,00 €	0,00 €	GRATUIT	GRATUIT	0,00 €	0,00 €
entrees centres de loisirs		3,61 €	3,77 €	3,80 €	3,80 €	3,31 €	3,46 €	3,40 €	3,40 €
entree famille (2 adultes 2 enfants)		15,55 €	16,24 €	16,50 €	16,50 €	11,54 €	12,05 €	12,50 €	12,50 €
entrée evenementiel		11,04 €	11,52 €	25,00 €	25,00 €	10,03 €	10,48 €	19,00 €	19,00 €
entrée evenementiel		11,04 €	11,52 €	19,00 €	25,00 €	10,03 €	10,48 €	19,00 €	19,00 €
aquatique 10 entrées									
Adulte : à partir de 18ans		48,16 €	50,29 €	49,50 €	50,40 €	44,15 €	46,10 €	44,50 €	44,50 €
etudiants et adolescents (de 15 à 17 ns inclus)		43,14 €	45,05 €	45,00 €	45,00 €	39,63 €	41,38 €	39,90 €	39,90 €
ludiboo enfants de 3 à ans inclus		39,13 €	40,86 €	40,50 €	40,50 €	35,12 €	36,67 €	35,30 €	35,30 €
ESPACE WELNESS + espace aquatique									
1 entrée		15,05 €	15,71 €	15,70 €	15,70 €			13,70 €	13,70 €
10 entrées		135,45 €	141,43 €	141,50 €	141,50 €			123,50 €	123,50 €
location peignoir et sandales		3,01 €	3,14 €						
Plaine ludiboo sans e,noadrement									
1 entrée sans encadrement		8,03 €	8,38 €	8,00 €	8,00 €			5,00 €	5,00 €
1 entrée sans encadrement centre de loisirs				7,20 €	7,20 €			4,5	4,5
1 entrée Ludiboo + Aquatique				10,30 €	10,30 €			8,3	8,3
1 entrée Ludiboo + Aquatique centre de loisirs				9,27 €	9,27 €			7,47	7,47
10 entrées sans encadrement		72,24 €	75,43 €		75,43 €			45	45
Anniversaire espace aquatique ou plaine ludiboo									
anniversaire jusqu'à 8 enfants formule basic		90,30 €	94,29 €	94,50 €	94,50 €				
anniversaire enfant supplementaire au-delà de 8 enfants basic		12,04 €	12,57 €	12,50 €	12,50 €				
anniversaire jusqu'à 8 enfants formule premium		110,37 €	115,24 €	115,00 €	115,00 €				
anniversaire enfant supplementaire au-delà de 8 enfants premium		14,05 €	14,67 €	14,50 €	14,50 €				
SCOLAIRES									
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 1 classe par bassin		100,33 €	104,76 €	103,00 €	105,00 €				
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 2 classe par bassin		80,27 €	83,81 €						
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 1 classe par bassin exterieur		130,43 €	136,19 €						
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 2 classe par bassin exterieur		100,33 €	104,76 €						
secondaire sans encadrement (60 minutes)				62,00 €	62,00 €				
		60,20 €	62,86 €	63,50 €	63,50 €				
secondaire sans encadrement (60 minutes) exterieur		80,27 €	83,81 €						
Prestation pédagogique		30,10 €	31,43 €						
LOCATIONS									
1 ligne d'eau (1 heure) sans surveillance)		25,08 €	26,19 €	26,00 €	0,00 €				
				27,50 €	27,50 €				
1 ligne d'eau (1 heure) avec surveillance)				31,00 €	31,00 €				
		30,10 €	31,43 €	32,50 €	32,50 €				
4 ligne d'eau (1 heure) sans surveillance)		75,25 €	78,57 €						
4 ligne d'eau (1 heure) avec surveillance)		90,30 €	94,29 €						
bassin sportif (1/2 journée sans surveillance)		90,30 €	94,29 €						
bassin sportif (1/2 journée avec surveillance)		150,50 €	157,15 €						
hall aquatique (demi journée sans surveillance)		501,67 €	523,82 €						
hall aquatique (demi journée avec surveillance)		602,01 €	628,59 €						
Equipement (soir ou demie journée)		1 003,34 €	1 047,65 €						
Equipement (soir ou demie journée)		2 006,69 €	2 095,30 €						
Equipement (journée)		1 806,02 €	1 885,77 €						

tarif indexé en sept 2017

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE

Pass-Activité		TARIF UNIQUE							
1 Séance activité BASIC natation		11,04 €	11,49 €						
10 Séances activité BASIC natation		100,33 €	104,42 €						
Année scolaire (septembre a juin) activité BASIC natation	Année	250,84 €	261,04 €	259,90 €	259,90 €				
1 Séance activité BASIC activite forme seche et humide		11,04 €	11,49 €	11,50 €	11,50 €				
10Séance activité BASIC activite forme seche et humide		100,33 €	104,42 €	103,50 €	0,92 €				
All inclusive Day		19,00 €	19,84 €	20,00 €	20,00 €			18	18
1 Séance activité Premium		15,05 €	15,66 €	15,50 €	15,50 €				
10 Séances activité Premium		135,45 €	140,96 €	139,50 €	1,46 €				
1 séance coaching		30,10 €	31,32 €						
10 séances coaching		25,08 €	26,10 €						
ABONNEMENTS									
BASIC - accès illimité à l'espace aquatique	Année	265,89 €	276,70 €	275,00 €	275,00 €	BASIC résident	Année	235,00 €	235,00 €
	Trimestre	85,28 €	88,75 €	89,00 €	89,00 €		Trimestre	79,00 €	79,00 €
LIBERTE - accès illimité à l'espace aquatique + l'espace Océane+ l'espace ca	Année	391,30 €	407,22 €	410,00 €	410,00 €	LIBERTE résident	Année	370,00 €	370,00 €
	Trimestre	130,43 €	135,74 €	135,00 €	135,00 €		Trimestre	125,00 €	125,00 €
ESSENTIAL Liberté+ acces illimité aux activités basic	Année	491,64 €	511,64 €	510,00 €	510,00 €	ESSENTIAL résident	Année	460,00 €	460,00 €
	Trimestre	165,55 €	172,29 €	172,00 €	172,00 €		Trimestre	162,00 €	162,00 €
EXCELLENCE Essential + acces aux activités premium + prelèvement + report annulation + 10% sur la boutique	Année	602,01 €	626,49 €	625,00 €	625,00 €	EXCELLENCE résident	Année	575,00 €	575,00 €
FOSSE APLONGEE									
1 entrée		15,05 €	15,66 €	10,00 €	10,00 €				
Bapteme		25,08 €	26,10 €	27,00 €	27,00 €				
1 seance encadrée		16,05 €	16,71 €	28,00 €	28,00 €				
location club pour groupe encadré / 1 heure		140,47 €	146,18 €						
independant /1heure		100,33 €	104,42 €						
formation (cmas) niveau 1		250,84 €	261,04 €						
Pass club 10h				600,00 €	600				
1 fosse apnée				8,50 €	8,5				
Pass Nat Liberté				460,00 €	460				
Pass Nat Option				119,00 €	119				
Domino				625,00 €	625				
				405,00 €	405				

ANNEXES

PLANNINGS D'OUVERTURE

LE GRAND LIVRE ANALYTIQUE

RAPPORT ANNUEL ARS

PLANNINGS D'OUVERTURE

Planning de fonctionnement période scolaire

ANNEXES

PLANNINGS D'OUVERTURE

Planning de fonctionnement période petites vacances

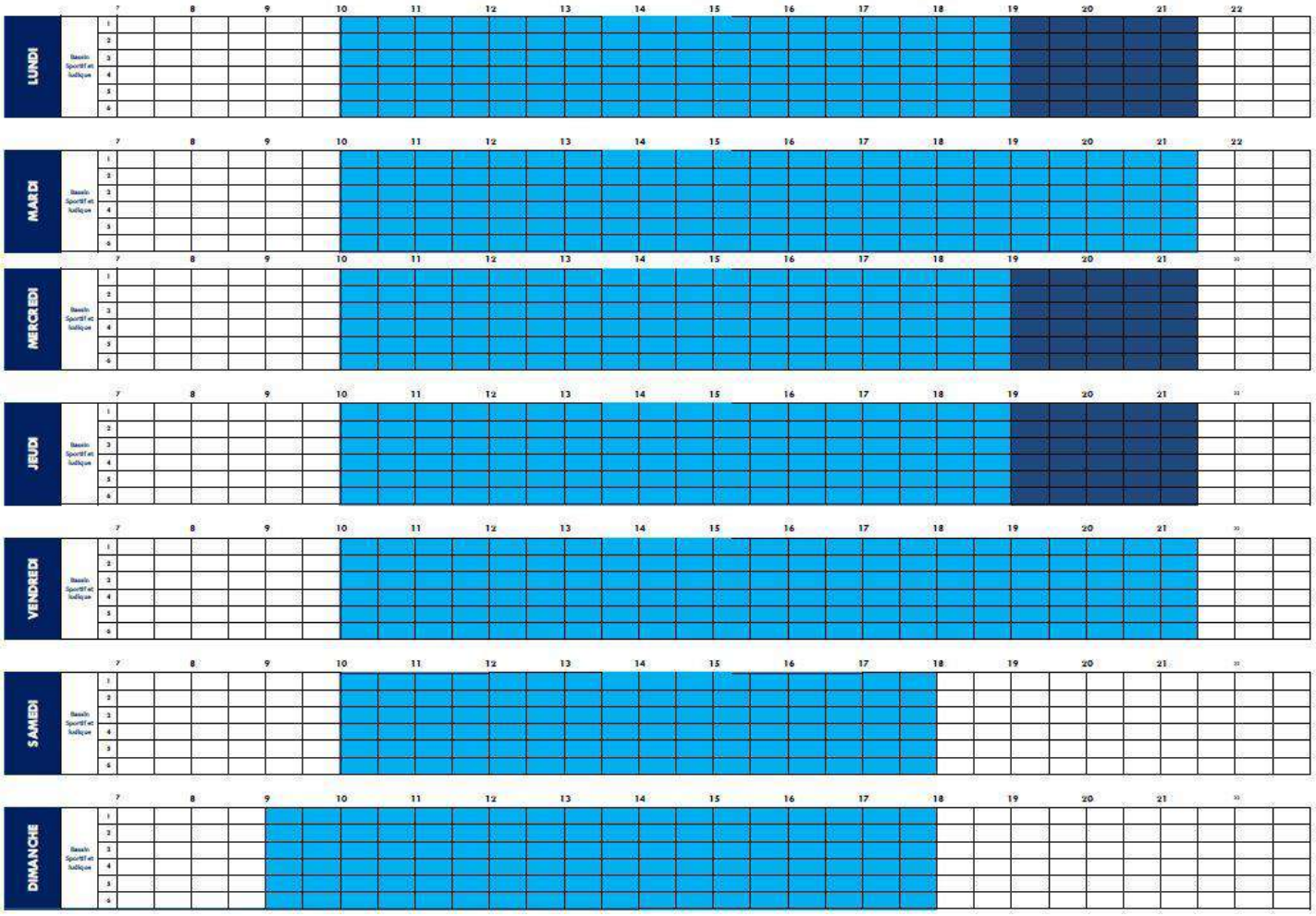

PLANNINGS D'OUVERTURE

Planning de fonctionnement période grandes vacances

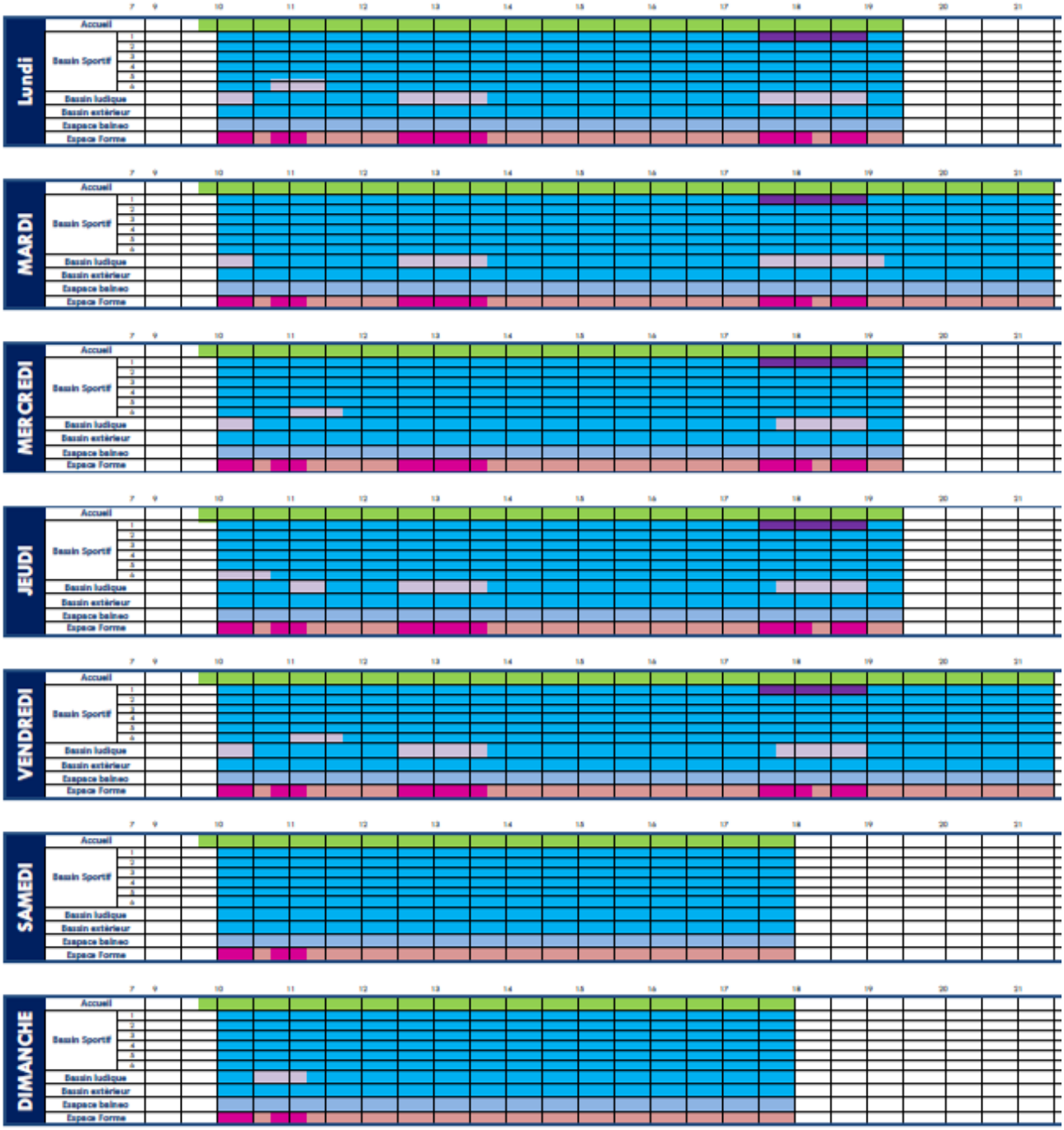

RAPPORT ANNUEL ARS

Délégation Territoriale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dl88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 12 janvier 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE: Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00112440 — Prélevé le : mardi 05 janvier 2016 à 11h35 — par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — Localisation exacte: BASSIN
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI — Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI — Type d'eau: PI FOSSE COUVERTE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,5 °C		
Température de l'eau	27,0 °C		
pH	7,5 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,45 mg/LCl2		
Chlore libre	1,40 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,05 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,64 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00112416

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100 ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	49,8 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	0,8 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	1,1 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	1,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00112440)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Territoriale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges Parc d'activités "Le Saut Le Cerf" - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61049 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire SPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuenot 54320 Maxéville Tél : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22

Délégation Territoriale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 12 janvier 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE: Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00112439 — **Prélevé le :** mardi 05 janvier 2016 à 11h05 — **par :** EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Type d'eau:** PI BASSIN NORDIQUE COUVERT

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,5 °C		
Température de l'eau	33,3 °C		
pH	7,4 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	2,05 mg/LCl2		
Chlore libre	1,80 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,25 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,86 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; F A=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00112415

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	72,1 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. a.c. à chaud	1,1 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	2,8 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	3,2 µg/l	<100	
Dichlorobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,8 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00112439)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Territoriale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Délégation Territoriale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vese@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 12 janvier 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE: Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00112438 — Prélevé le : mardi 05 janvier 2016 à 11h12 — par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — Localisation exacte: BASSIN
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006861 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — Type d'eau: PI BASSIN AQUASPLASH COUVER

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	29,0 °C		
Température de l'eau	33,0 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,40 mg/LCl2		
Chlore libre	1,30 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,62 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00112414

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	135 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,4 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	3,4 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	6,5 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00112438)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Territoriale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire IPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuenot 54320 Maxeville Tel. : 03 83 50 56 34 Fax : 03 83 56 84 22

Délégation Territoriale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-d088-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 12 janvier 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE: Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC : les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00112437

Prélevé le : mardi 05 janvier 2016 à 11h22
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN LUDIQUE COUVERT

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	29,0 °C		
Température de l'eau	30,2 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,75 mg/LCl2		
Chlore libre	1,65 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,79 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; F A=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00112413

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	65,7 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,0 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	2,0 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	4,2 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00112437)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Territoriale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional 03 83 39 30 30

Délégation Territoriale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 12 janvier 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE: Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC : les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00112436

Prélevé le : mardi 05 janvier 2016 à 11h28
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT
Point de surveillance: P 0000006958 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI GRAND BASSIN COUVERT

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	29,0 °C		
Température de l'eau	29,4 °C		
pH	7,5 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,70 mg/LCl2		
Chlore libre	1,55 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,71 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit *		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00112412

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	33,8 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,0 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	1,7 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	5,2 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00112436)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Territoriale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Délégation Territoriale des Vosges
ervice Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 22 février 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: **00113073**

Prélevé le : mardi 16 février 2016 à 11h16
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0558 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI AQUASPLASH

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	29,1 °C		
Température de l'eau	33,5 °C		
pH	7,5 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	0,96 mg/LCl2		
Chlore libre	0,75 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,21 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,32 mg/LCl2 Ⓝ	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

nalyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00113049

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	176 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,0 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	4,5 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	7,00 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113073)

Eau de bassin non conforme, ne respectant pas les conditions de traitement réglementaires en vigueur pour le paramètre chlore libre actif.

Il convient de : Assurer une désinfection correcte. Vérifier le système de traitement.

La Déléguée Territoriale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne,Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88069 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél : 03 83 50 36 00 Fax : 03 83 56 84 22

Délégation Territoriale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 22 février 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC. les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00113072 — Prélevé le : mardi 16 février 2016 à 11h42 — par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — Localisation exacte: BASSIN
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI — Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI — Type d'eau: PI FOSSE A PLONGEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	23,2 °C		
Température de l'eau	26,7 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,48 mg/LCl2		
Chlore libre	1,40 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,08 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,56 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualif.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00113048

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	59,7 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,9 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,2 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	2,2 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	2,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113072)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Territoriale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
ace
ampagne-Ardenne
raine

Délégation Territoriale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 22 février 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00113071

Prélevé le : mardi 16 février 2016 à 10h56
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005821 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN NORDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	3,9 °C		
Température de l'eau	33,1 °C		
pH	7,5 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,80 mg/LCl2		
Chlore libre	1,55 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,25 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,65 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00113047

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	104 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,6 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	3,6 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	4,8 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113071)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Territoriale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Délégation Territoriale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 22 février 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00113070

Prélevé le : mardi 16 février 2016 à 10h31
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU
Point de surveillance: P 0000008960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN LUDIQUE INTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,9 °C		
Température de l'eau	30,2 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,90 mg/LCl2		
Chlore libre	1,68 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,22 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,81 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualif.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

nalyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00113046

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	137 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	3,2 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	10,3 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	0,5 µg/l		
Chloroforme	9,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,6 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113070)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Territoriale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne,Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél : 03.83.50.36.00 Fax. : 03.83.56.84.22

Délégation Territoriale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vese@ars.sante.fr
Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 22 février 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00113069

Prélevé le : mardi 16 février 2016 à 10h31
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI GRAND BASSIN INTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,8 °C		
Température de l'eau	29,1 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,94 mg/LCl2		
Chlore libre	1,80 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,14 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,72 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00113045

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	119 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,7 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,8 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	8,9 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	0,5 µg/l		
Chloroforme	8,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113069)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Territoriale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne,Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél. : 03.83.50.36.00 Fax. : 03.83.56.84.22

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 14 mars 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00113373 — Prélevé le : jeudi 03 mars 2016 à 12h14 — par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI — **Type d'eau:** PI FOSSE A PLONGEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	23,8 °C		
Température de l'eau	26,4 °C		
pH	7,7 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,49 mg/LCl2		
Chlore libre	1,39 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,48 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00113349

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	66,8 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,5 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,0 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	3,4 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113373)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

L'adjoint à la Déléguée Départementale des Vosges

Alain GOUVAL

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 14 mars 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00113372 — **Prélevé le :** jeudi 03 mars 2016 à 11h40
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Type d'eau:** PI AQUASPLASH

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,4 °C		
Température de l'eau	31,7 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	2,06 mg/LCl2		
Chlore libre	1,96 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,72 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00113348

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	166 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,3 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	2,3 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	10,9 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	6,6 µg/l		
Chloroforme	10,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113372)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

L'adjoint à la Déléguée Départementale des Vosges

Alain GOUVAL

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 14 mars 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC. les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00113371 — **Prélevé le :** jeudi 03 mars 2016 à 10h59 — **par :** EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Type d'eau:** PI BASSIN NORDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	5,00 °C		
Température de l'eau	33,1 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,74 mg/LCl2		
Chlore libre	1,54 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,20 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,85 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00113347

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	126 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,5 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	3,0 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	5,00 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113371)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

L'adjoint à la Déléguée Départementale des Vosges

Alain GOUVAL

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.68.70

Epinal, le 14 mars 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00113370 — **Prélevé le :** jeudi 03 mars 2016 à 11h34 — **par :** EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Type d'eau:** PI BASSIN LUDIQUE INTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,9 °C		
Température de l'eau	30,4 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	2,24 mg/LCl2		
Chlore libre	1,92 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,32 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	1,03 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00113346

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	137 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,7 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	2,2 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	7,9 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,9 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113370)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

L'adjoint à la Déléguée Départementale des Vosges

Alain GOUVAL

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 14 mars 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC : les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00113369

Prélevé le : jeudi 03 mars 2016 à 11h15
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI GRAND BASSIN INTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,9 °C		
Température de l'eau	29,3 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,87 mg/LCl2		
Chlore libre	1,70 mg/LCl2		
Chlore combiné	0.17 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,87 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00113345

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	151 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,0 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,6 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	8,00 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	8,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113369)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

L'adjoint à la Déléguée Départementale des Vosges

Alain GOUVAL

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 13 avril 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00113809 — **Prélevé le :** mardi 05 avril 2016 à 10h54 — **par :** EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PL — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006983 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PL — **Type d'eau:** PI FOSSE A PLONGEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,2 °C		
Température de l'eau	27,2 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,70 mg/LCl2		
Chlore libre	1,65 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,05 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,85 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00113785

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	74,9 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,2 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	4,8 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113809)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 13 avril 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00113808 — **Prélevé le :** mardi 05 avril 2016 à 11h11 — **par :** EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Type d'eau:** PI BASSIN NORDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,8 °C		
Température de l'eau	33,0 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,53 mg/LCl2		
Chlore libre	1,40 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,13 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,67 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FO qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00113784

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	151 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,3 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	2,6 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	8,00 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	8,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113808)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 13 avril 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: **00113807** — **Prélevé le :** mardi 05 avril 2016 à 11h30 — **par :** EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Type d'eau:** PI AQUASPLASH

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,4 °C		
Température de l'eau	33,8 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,57 mg/LCl2		
Chlore libre	1,40 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,17 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,67 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FO qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00113783

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	81,0 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,0 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	4,3 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	8,8 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	8,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113807)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-d188-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 13 avril 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art 2 du décret 94-841)

Prélèvement: **00113806**

Prélevé le : mardi 05 avril 2016 à 11h38
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU
Point de surveillance: P 0000005960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN LUDIQUE INTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,2 °C		
Température de l'eau	30,0 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,78 mg/LCl2		
Chlore libre	1,60 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,18 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,82 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FO qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00113782

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichie coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	119 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,3 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,8 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	8,4 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	8,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,6 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113806)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 13 avril 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00113805 — **Prélevé le :** mardi 05 avril 2016 à 11h58 — **par :** EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT — **Type d'eau:** PI GRAND BASSIN INTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,2 °C		
Température de l'eau	29,0 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,45 mg/LCl2		
Chlore libre	1,25 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,20 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,50 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FO qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00113781

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	201 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,8 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	1,7 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	10,0 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	10,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00113805)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 17 juin 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00115005

Prélevé le : vendredi 10 juin 2016 à 15h03
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005821 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN NORDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	18,6 °C		
Température de l'eau	33,0 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,30 mg/LCl2		
Chlore libre	1,20 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,71 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00114981

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	201 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,8 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,6 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	8,4 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	8,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00115005)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne,Lorraine - Délégation Départementale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél : 03 83 50 36 00 Fax : 03.83.56 84 22

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 17 juin 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC : les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00115004

Prélevé le : vendredi 10 juin 2016 à 11h59
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI GRAND BASSIN INTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,5 °C		
Température de l'eau	28,7 °C		
pH	7,4 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,45 mg/LCl2		
Chlore libre	1,30 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,67 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00114980

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	63 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	271 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,8 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	1,6 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	11,3 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	0,6 µg/l		
Chloroforme	10,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00115004)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Il convient d'assurer un apport d'eau neuve suffisant voire de réaliser probablement une vidange du bassin compte tenu de la teneur élevée en chlorures (indicateur du vieillissement de l'eau et corrosion des canalisations).

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine Lorra

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 17 juin 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00115001 — **Prélevé le :** vendredi 10 juin 2016 à 11h57 — **par :** EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Type d'eau:** PI BASSIN LUDIQUE INTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,5 °C		
Température de l'eau	29,8 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,70 mg/LCl2		
Chlore libre	1,45 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,25 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,66 mg/LCl2	0,4 à 1.4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00114977

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	115 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,1 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,7 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	6,3 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00115001)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

D gation Départementale des Vosges
Se. ice Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 2 juin 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00114698

Prélevé le : mardi 24 mai 2016 à 14h58
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Localisation exacte: BASSIN
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT
Type d'eau: PI GRAND BASSIN INTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,6 °C		
Température de l'eau	28,9 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7 7	
Chlore total	1,35 mg/LCl2		
Chlore libre	1,20 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,62 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00114674

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	264 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	1,6 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	6,6 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,6 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00114698)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne,Lorraine - Délégation Départementale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél. : 03.83.50.36.00 Fax : 03 83 56 84 22

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

D. ation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 2 juin 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00114696

Prélevé le : mardi 24 mai 2016 à 14h58
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI AQUASPLASH

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,3 °C		
Température de l'eau	32,8 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,55 mg/LCl2		
Chlore libre	1,30 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,25 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,70 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00114672

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	35 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	127 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,1 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	2,5 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	5,6 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,6 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00114696)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

D ation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 2 juin 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00114697

Prélevé le : mardi 24 mai 2016 à 14h58
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU
Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN LUDIQUE INTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,6 °C		
Température de l'eau	30,0 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,85 mg/LCl2		
Chlore libre	1,60 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,25 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,82 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualif.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00114673

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	127 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,7 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	3,8 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00114697)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

D. ation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 2 juin 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC. les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00114695

Prélevé le : mardi 24 mai 2016 à 14h58
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B NORDIC
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B NORDIC

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN NORDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,9 °C		
Température de l'eau	30,4 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	2,30 mg/LCl2		
Chlore libre	2,10 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,20 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,77 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00114671

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	206 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,6 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	5,8 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00114695)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace. Champagne-Ardenne.Lorraine - Délégation Départementale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél : 03 83 50 36 00 Fax : 03 83 56 84 22

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 2 juin 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00114694

Prélevé le : mardi 24 mai 2016 à 14h58
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PL
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PL

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI FOSSE A PLONGEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,1 °C		
Température de l'eau	26,9 °C		
pH	7,8 unitépH (R)	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,55 mg/LCl2		
Chlore libre	1,45 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,43 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00114670

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	98,3 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	1,2 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	5,00 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00114694)

Eau de bassin non conforme, ne respectant pas les normes de qualité physico-chimique réglementaires en vigueur pour le paramètre pH.

Il convient de : Maintenir le pH dans ses limites réglementaires.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne,Lorraine - Délégation Départementale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél 03 83 50 36 00 Fax 03 83 56 84 22

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 11 juillet 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain extérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00115355

Prélevé le : mardi 05 juillet 2016 à 11h23
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005623 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBEXT
Point de surveillance: P 0000006964 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.EXT.

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN EXTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	22,1 °C		
Température de l'eau	30,6 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,40 mg/LCl2		
Chlore libre	1,30 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,70 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00115331

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	222 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,6 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	1,1 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	12,0 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	12,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00115355)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 11 juillet 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00115354 — **Prélevé le :** mardi 05 juillet 2016 à 11h49 — **par :** EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Type d'eau:** PI AQUASPLASH

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,6 °C		
Température de l'eau	28,2 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,55 mg/LCl2		
Chlore libre	1,20 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,35 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,55 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00115330

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	>300 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	94,0 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,6 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	3,6 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	16,7 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	0,5 µg/l		
Chloroforme	16,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00115354)

Eau de bassin non conforme, ne respectant pas les normes de qualité bactériologique réglementaires en vigueur en raison de la présence de germes de type micro-organismes revivifiables à 36°C au bout de 44h.

Conformément aux termes de mon courrier du 08/07/2016, il convient de : Assurer la conformité des paramètres physico-chimiques. Assurer une désinfection correcte. Surveiller l'application des règles d'hygiène des baigneurs (douche
Une analyse de recontrôle aura lieu prochainement.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne,Lorraine - Délégation Departementale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél : 03 83.50.36 00 Fax : 03 83 56 84 22

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 11 juillet 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00115353 — **Prélevé le :** mardi 05 juillet 2016 à 11h53 — **par :** EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000005960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Type d'eau:** PI BASSIN LUDIQUE INTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,7 °C		
Température de l'eau	30,2 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,66 mg/LCl2		
Chlore libre	1,50 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,16 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,63 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00115329

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	43,0 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,4 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	1,9 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	3,5 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00115353)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 11 juillet 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00115352

Prélevé le : mardi 05 juillet 2016 à 12h24
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI GRAND BASSIN INTERIEUR

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,8 °C		
Température de l'eau	29,0 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,50 mg/LCl2		
Chlore libre	1,35 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,54 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00115328

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	22,7 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,9 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	1,5 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	5,4 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00115352)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 11 juillet 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00115351 — **Prélevé le :** mardi 05 juillet 2016 à 11h27 — **par :** EUROFINS. MULL YVES

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Type d'eau:** PI BASSIN NORDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	22,1 °C		
Température de l'eau	30,9 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,45 mg/LCl2		
Chlore libre	1,40 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,05 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,75 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00115327

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	127 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac à chaud	1,0 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,4 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	6,8 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00115351)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 25 août 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00116096

Prélevé le : vendredi 19 août 2016 à 10h50
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI AQUASPLASH

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,4 °C		
Température de l'eau	33,5 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	2,18 mg/LCl2		
Chlore libre	2,02 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,16 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,74 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00116071

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. reviviflables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	213 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,8 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	4,1 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	14,0 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	0,7 µg/l		
Chloroforme	13,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116096)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 25 août 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00116094

Prélevé le : vendredi 19 août 2016 à 10h03
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI GRAND BASSIN

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,0 °C		
Température de l'eau	28,9 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,74 mg/LCl2		
Chlore libre	1,45 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,29 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,83 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00116069

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	86,3 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,0 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	1,9 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	7,7 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/L

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116094)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 25 août 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00116095

Prélevé le : vendredi 19 août 2016 à 10h04
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005819 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU
Point de surveillance: P 0000006980 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN LUDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,9 °C		
Température de l'eau	30,3 °C		
pH	7,2 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,79 mg/LCl2		
Chlore libre	1,38 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,41 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,82 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00116070

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	143 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,8 mg/L O2	<4.6*	
Carbone organique total	2,8 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	13,5 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	0,6 µg/l		
Chloroforme	12,9 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116095)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 25 août 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00116093

Prélevé le : vendredi 19 août 2016 à 10h25
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN NORDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	22,7 °C		
Température de l'eau	32,9 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,74 mg/LCl2		
Chlore libre	1,54 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,20 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,83 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00116068

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	178 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,9 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,9 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	10,2 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	10,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116093)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne,Lorraine - Délégation Départementale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Pomier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 00 Fax 03 83 56 84 22

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 25 août 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00116092 — **Prélevé le :** vendredi 19 août 2016 à 11h15 — **par :** EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000005963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI — **Type d'eau:** PI FOSSE A PLONGEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,4 °C		
Température de l'eau	28,2 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,82 mg/LCl2		
Chlore libre	1,60 mg/LCl2		
Chlore combiné	<0,05 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,73 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00116067

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	24,6 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	0,8 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	3,00 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,00 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116092)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 25 août 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain extérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00116091 — **Prélevé le :** vendredi 19 août 2016 à 10h24 — **par :** EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005623 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBEXT — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006964 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.EXT. — **Type d'eau:** PI GRAND BASSIN

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	22,7 °C		
Température de l'eau	30,8 °C		
pH	7,2 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	2,20 mg/LCl2		
Chlore libre	1,81 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,39 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	1,07 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

*** N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs**

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00116066

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	569 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,7 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	3,7 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	36,3 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	36,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

*** L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.**

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116091)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Il convient d'assurer un apport d'eau neuve suffisant voire de réaliser probablement une vidange du bassin compte tenu de la teneur élevée en chlorures (indicateur du vieillissement de l'eau et corrosion des canalisations).

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne,Lorraine - Délégation Départementale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 00 Fax : 03 83 56 84 22

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 16 septembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00116540

Prélevé le : vendredi 09 septembre 2016 à 10h49
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU
Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN LUDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,9 °C		
Température de l'eau	30,2 °C		
pH	7,2 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,77 mg/LCl2		
Chlore libre	1,64 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,13 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,97 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00116515

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	174 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,9 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	3,4 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	11,8 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	0,7 µg/l		
Chloroforme	11,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116540)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-ecal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 16 septembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: **00116538**

Prélevé le : vendredi 09 septembre 2016 à 10h47
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI GRAND BASSIN

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,9 °C		
Température de l'eau	29,0 °C		
pH	7,2 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,88 mg/LCl2		
Chlore libre	1,50 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,38 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,94 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00116513

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	117 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,9 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	2,3 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	8,6 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	0,5 µg/l		
Chloroforme	8,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116538)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 16 septembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: **00116539**

Prélevé le : vendredi 09 septembre 2016 à 11h09
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN NORDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,6 °C		
Température de l'eau	32,9 °C		
pH	7,1 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,88 mg/LCl2		
Chlore libre	1,76 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,12 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	1,14 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00116514

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	89,2 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,1 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	3,7 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	7,8 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116539)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 16 septembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00116536 — **Prélevé le :** vendredi 09 septembre 2016 à 11h11 — **par :** EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Type d'eau:** PI AQUASPLASH

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,4 °C		
Température de l'eau	33,2 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,86 mg/LCl2		
Chlore libre	1,61 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,25 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,86 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00116511

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	282 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,7 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	3,3 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	12,3 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	0,6 µg/l		
Chloroforme	11,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116536)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Il convient d'assurer un apport d'eau neuve suffisant voire de réaliser probablement une vidange du bassin compte tenu de la teneur élevée en chlorures (indicateur du vieillissement de l'eau et corrosion des canalisations).

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne,Lorraine - Délégation Départementale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional . 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél 03 83 50.36 00 Fax . 03.83.56 84 22

Agence Régionale de Santé
Alsace
Champagne-Ardenne
Lorraine

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dl88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 16 septembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00116537

Prélevé le : vendredi 09 septembre 2016 à 11h51
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI FOSSE A PLONGEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,0 °C		
Température de l'eau	28,6 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,92 mg/LCl2		
Chlore libre	1,91 mg/LCl2		
Chlore combiné	<0,05 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,76 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00116512

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	30,1 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,7 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,4 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	2,8 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	2,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116537)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 10 octobre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: **00116888**

Prélevé le : lundi 03 octobre 2016 à 10h22
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN NORDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	13,5 °C		
Température de l'eau	32,8 °C		
pH	7,3 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,86 mg/LCl2		
Chlore libre	1,72 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,14 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,92 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00116863

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. sér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	172 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,6 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	2,6 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	10,7 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	10,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116888)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.86.70

Epinal, le 10 octobre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00116889

Prélevé le : lundi 03 octobre 2016 à 11h06
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI FOSSE A PLONGEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,0 °C		
Température de l'eau	27,5 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,35 mg/LCl2		
Chlore libre	1,30 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,05 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,59 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00116864

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	38,0 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	1,0 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	2,1 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	2,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116889)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Grand Est - Délégation Départementale des Vosges Parc d'activités " Le Saut Le Cerf" - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional . 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 00 Fax. : 03 83 56 84 22

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-d188-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 10 octobre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00116887

Prélevé le : lundi 03 octobre 2016 à 10h23
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI AQUASPLASH

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,6 °C		
Température de l'eau	33,4 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	2,19 mg/LCl2		
Chlore libre	1,80 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,39 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,66 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00116862

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	170 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,1 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	2,7 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	3,5 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116887)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 10 octobre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00116886 — Prélevé le : lundi 03 octobre 2016 à 10h01 — par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — Localisation exacte: BASSIN
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000005960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — Type d'eau: PI BASSIN LUDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,2 °C		
Température de l'eau	30,1 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,67 mg/LCl2		
Chlore libre	1,34 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,33 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,64 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FO qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00116861

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	180 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,5 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,8 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	3,7 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116886)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 23 novembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00117745 — **Prélevé le :** lundi 14 novembre 2016 à 12h03 — **par :** EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI — **Type d'eau:** PI FOSSE A PLONGEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,4 °C		
Température de l'eau	26,9 °C		
pH	7,7 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,55 mg/LCl2		
Chlore libre	1,44 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,11 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,50 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00117720

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	54,9 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,7 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	0,8 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	3,00 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,00 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00117745)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 23 novembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00117744 — **Prélevé le :** lundi 14 novembre 2016 à 11h55 — **par :** EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000008961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Type d'eau:** PI AQUASPLASH

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,0 °C		
Température de l'eau	33,5 °C		
pH	7,6 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,84 mg/LCl2		
Chlore libre	1,65 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,19 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,61 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00117719

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	147 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,0 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	2,4 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	11,8 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	0,6 µg/l		
Chloroforme	11,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00117744)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Grand Est - Délégation Départementale des Vosges - Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél 03 83.50.36.00 Fax. : 03.83.56.84 22

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 23 novembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00117743

Prélevé le : lundi 14 novembre 2016 à 11h33
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN NORDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	2,9 °C		
Température de l'eau	33,4 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,33 mg/LCl2		
Chlore libre	1,16 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,17 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,43 mg/LCl2	0,4 à 1.4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00117718

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	121 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,8 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,2 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	8,1 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	8,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00117743)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 23 novembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Prélèvement: 00117742

Prélevé le : lundi 14 novembre 2016 à 11h07
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU
Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI BASSIN LUDIQUE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,4 °C		
Température de l'eau	30,2 °C		
pH	7.5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,67 mg/LCl2		
Chlore libre	1,53 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,14 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,65 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00117717

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogénes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	155 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,7 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,3 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	7,1 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00117742)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Grand Est - Délégation Départementale des Vosges - Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél : 03 83.50.36 00 Fax. : 03.83 56.84.22

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 23 novembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: **00117741**

Prélevé le : lundi 14 novembre 2016 à 11h05
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI GRAND BASSIN

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,4 °C		
Température de l'eau	29,1 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,57 mg/LCl2		
Chlore libre	1,45 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,12 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,66 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00117716

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogénes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	239 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,8 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,5 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	11,6 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	11,6 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00117741)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.65.70

Epinal, le 10 octobre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00116885 — **Prélevé le :** lundi 03 octobre 2016 à 09h59 — **par :** EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0858 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT — **Type d'eau:** PI GRAND BAIN

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,2 °C		
Température de l'eau	28,9 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	2,90 mg/LCl2		
Chlore libre	2,65 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,25 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	1,36 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00116860

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	197 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,5 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,8 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	4,5 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116885)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 6 décembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC. les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00118071 — **Prélevé le :** jeudi 01 décembre 2016 à 09h38 — **par :** EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT — **Type d'eau:** PI COUVERTE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,8 °C		
Température de l'eau	29,2 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,60 mg/LCl2		
Chlore libre	1,35 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,25 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,77 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00118046

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	238 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,1 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,9 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	7,9 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,9 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00118071)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Grand Est - Délégation Départementale des Vosges - Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél : 03.83.50.36 00 Fax. : 03.83.56.84 22

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 6 décembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC. les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00118070

Prélevé le : jeudi 01 décembre 2016 à 09h38
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERTE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	22,1 °C		
Température de l'eau	33,8 °C		
pH	7,1 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,48 mg/LCl2		
Chlore libre	1,25 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,23 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,81 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00118045

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	117 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,5 mg/L O2	<4,5*	
Carbone organique total	1,4 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	4,9 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,9 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00118070)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 6 décembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00118069

Prélevé le : jeudi 01 décembre 2016 à 09h38
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERTE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,5 °C		
Température de l'eau	33,6 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,44 mg/LCl2		
Chlore libre	1,31 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,13 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,63 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) **Code analyse :** 00118044

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	119 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,2 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,5 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	3,7 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00118069)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Agence Régionale de Santé Grand Est - Délégation Départementale des Vosges - Parc d'activités " Le Saut Le Cerf " - 4 avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30
Laboratoire EUROFINS IPL Est - Rue Lucien Cuénot/Site Saint Jacques II - 54521 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 00 Fax : 03 83 56 84 22

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 6 décembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00118068

Prélevé le : jeudi 01 décembre 2016 à 09h38
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERTE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,2 °C		
Température de l'eau	26,9 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,20 mg/LCl2		
Chlore libre	1,05 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,54 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00118043

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	55,9 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,0 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	3,9 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,9 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00118068)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

Délégation Départementale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"
Courriel : ars-acal-dt88-vsse@ars.sante.fr
N°Tél. : 03.29.64.66.70

Epinal, le 6 décembre 2016

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE
Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Prélèvement: 00118067

Prélevé le : jeudi 01 décembre 2016 à 09h38
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU
Point de surveillance: P 0000008960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERTE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,7 °C		
Température de l'eau	29,9 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,62 mg/LCl2		
Chlore libre	1,40 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,22 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,88 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse de type: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé, réalisée par le laboratoire Eurofins (Maxéville) Code analyse : 00118042

Analyses en laboratoire	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	130 mg/L		<250
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4.5*	
Carbone organique total	1,2 mg/L C		
Trihalométhanes (4 substances)	5,2 µg/l	<100	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00118067)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

La Déléguée Départementale des Vosges

Valérie BIGENHO-POËT

alpabio
3, place des Capucins - 73800 Montmélian (site administratif)
Laboratoire d'analyses et de contrôle
de qualité, certifié ISO 9001/v.2008

cofrac
ESSAIS
ACCREDITATION N° 1-2078
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSE

Origine :
111 - DCAC - Secteur Dalkia Est DCA - DCAC (Habitat collectivité Vosges)
1 Rue Mendès France
BP71031
54425 PULNOY

AQUANOVA AMERICA
50 Quai de la Résistance
88100 ST DIE DES VOSGES

N° rapport : 79746-171412-0
Prélevé le 08/11/16 **à** 09h50 **par** Melaine COLSON
Date de réception : 09/11/16 **à** 13:00
Date de début d'analyse : 09/11/16 **à** 14:02

Bon de commande : 4162337

N° Echantillon : 171412
Provenance : D99095N - AQUANOVA AMERICA - 50 quai de la Résistance 88100 ST DIE DES VOSGES
Point de prélèvement : DEPART PT TECH BALLON
Méthode de prélèvement : 2ème jet avec flambage
Type d'eau : Eau chaude sanitaire
Mesure(s) réalisée(s) in situ : Température : 56.1 °C , Temps de stabilisation : 3

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T90-431	<10 UFC/L		
* dont Legionella pneumophila	NF T90-431	<10 UFC/L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T90-431	Legionella non détectées		

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Attention cette conclusion ne s'applique pas aux établissements thermaux ainsi qu'aux établissements de santé qui reçoivent des personnes particulièrement vulnérables au risque de légionellose pour lesquels les dénombrements en Legionella pneumophila doivent être inférieurs au seuil de détection.

Parçay-Meslay, le 17 novembre 2016

Vanessa BUGE
Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.
Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.
Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.
Les prélèvements d'eaux en vue d'analyses microbiologiques sont réalisés sous accréditation COFRAC selon la norme NF EN ISO 19458 et selon les normes ad-hoc en fonction du type d'eau : Eaux destinée à la consommation humaine (FD T 90-520) ; eaux de loisirs traitées (FD T 90-521) ; IRDEFA et Eaux chaudes sanitaires (FD T 90-522, arrêté ministériel du 01/02/2010 et du 14/12/2013) ; eaux pour soins standards, eaux bactériologiquement maitrisées (FD T90-520, guide technique de l'eau dans les établissements santé) ; eaux du service endoscopie (FD T 90-520, guide pour l'utilisation des laveurs désinfecteurs d'endoscopes).

Technique : 4, rue des Aéronefs * F-37210 PARCAY-MESLAY * Tél. : 0 890 71 22 46 0,15 € TTC / min
Administratif : 3, place des Capucins * F-73800 Montmélian * http://www.alpagroupe.fr/contact/nous-ecrire

Siège Social : 4, rue des Aéronefs * F-37210 Parçay-Meslay
SARL AU CAPITAL DE 500 000 EUROS * RCS TOURS 43479363 4 * APE 8690B * SIRET 43479363400040

alpabio
3, place des Capucins - 73800 Montmélian (site administratif)
Laboratoire d'analyses et de contrôle
de qualité, certifié ISO 9001/v.2008

cofrac
ESSAIS
ACCREDITATION N° 1-0372
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSE

Origine :
111 - DCAC - Secteur Dalkia Est DCA - DCAC (Habitat collectivité Vosges)
1 Rue Mendès France
BP71031
54425 PULNOY

AQUANOVA AMERICA
50 Quai de la Résistance
88100 ST DIE DES VOSGES

N° rapport : 79744-171411-0
Prélevé le 08/11/16 **à** 09h55 **par** Melaine COLSON
Date de réception : 09/11/16 **à** 13:00
Date de début d'analyse : 09/11/16 **à** 14:02

Bon de commande : 4162337

N° Echantillon : 171411
Provenance : D99095N - AQUANOVA AMERICA - 50 quai de la Résistance 88100 ST DIE DES VOSGES
Point de prélèvement : RETOUR PT TECH RETOUR BOUCLAGE
Méthode de prélèvement : 2ème jet avec flambage
Type d'eau : Eau chaude sanitaire
Mesure(s) réalisée(s) in situ : Température : 54 °C , Temps de stabilisation : 1

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T90-431	<10 UFC/L		
* dont Legionella pneumophila	NF T90-431	<10 UFC/L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T90-431	Legionella non détectées		

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Attention cette conclusion ne s'applique pas aux établissements thermaux ainsi qu'aux établissements de santé qui reçoivent des personnes particulièrement vulnérables au risque de légionellose pour lesquels les dénombrements en Legionella pneumophila doivent être inférieurs au seuil de détection.

Parçay-Meslay, le 17 novembre 2016

Vanessa BUGE
Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.
Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.
.es résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.
Les prélèvements d'eaux en vue d'analyses microbiologiques sont réalisés sous accréditation COFRAC selon la norme NF EN ISO 19458 et selon les normes ad-hoc en fonction du type d'eau : Eaux destinée à la consommation humaine (FD T 90-520) ; eaux de loisirs traitées (FD T 90-521) ; IRDEFA et Eaux chaudes sanitaires (FD T 90-522, arrêté ministériel du 01/02/2010 et du 14/12/2013) ; eaux pour soins standards, eaux bactériologiquement maitrisées (FD T90-520, guide technique de l'eau dans les établissements santé) ; eaux du service endoscopie (FD T 90-520, guide pour l'utilisation des laveurs désinfecteurs d'endoscopes).

Technique : 4, rue des Aéronefs • F-37210 PARCAY-MESLAY • Tél. : 0 890 71 22 46 0,15 € TTC / min
Administratif : 3, place des Capucins • F-73800 Montmélian • http://www.alpagroupe.fr/contact/nous-ecrire

Siège Social : 4, rue des Aéronefs • F-37210 Parçay-Meslay
SARL AU CAPITAL DE 500 000 EUROS • RCS TOURS 434793634 4 • APE 8690B • SIRET 43479363400040

alpabio
3, place des Capucins - 73800 Montmélian (site administratif)
Laboratoire d'analyses et de contrôle
de qualité, certifié ISO 9001/v.2008

cofrac
ESSAIS
ACCREDITATION N° 1-2073
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSE

Origine :
111 - DCAC - Secteur Dalkia Est DCA - DCAC (Habitat collectivité Vosges)
1 Rue Mendès France
BP71031
54425 PULNOY

AQUANOVA AMERICA
50 Quai de la Résistance
88100 ST DIE DES VOSGES

N° rapport : 79742-171410-0
Prélevé le 08/11/16 **à** 09h55 **par** Melaine COLSON
Date de réception : 09/11/16 **à** 13:00
Date de début d'analyse : 09/11/16 **à** 14:02

Bon de commande : 4162337

N° Echantillon : 171410
Provenance : D99095N - AQUANOVA AMERICA - 50 quai de la Résistance 88100 ST DIE DES VOSGES
Point de prélèvement : FOND BALLON 1 PT TECH BALLON
Méthode de prélèvement : 2ème jet avec flambage
Type d'eau : Eau chaude sanitaire
Mesure(s) réalisée(s) in situ : Température : 51.2 °C , Temps de stabilisation : 2

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T90-431	<10 UFC/L		
* dont Legionella pneumophila	NF T90-431	<10 UFC/L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T90-431	Legionella non détectées		

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Attention cette conclusion ne s'applique pas aux établissements thermaux ainsi qu'aux établissements de santé qui reçoivent des personnes particulièrement vulnérables au risque de légionellose pour lesquels les dénombrements en Legionella pneumophila doivent être inférieurs au seuil de détection.

Parçay-Meslay, le 17 novembre 2016

Vanessa BUGE
Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.
* es critères ne sont pas couverts par l'accréditation.
es résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.
Les prélèvements d'eaux en vue d'analyses microbiologiques sont réalisés sous accréditation COFRAC selon la norme NF EN ISO 19458 et selon les normes ad-hoc en fonction du type d'eau : Eaux destinée à la consommation humaine (FD T 90-520) ; eaux de loisirs traitées (FD T 90-521) ; IRDEFA et Eaux chaudes sanitaires (FD T 90-522, arrêté ministériel du 01/02/2010 et du 14/12/2013) ; eaux pour soins standards, eaux bactériologiquement maitrisées (FD T90-520, guide technique de l'eau dans les établissements santé) ; eaux du service endoscopie (FD T 90-520, guide pour l'utilisation des laveurs désinfecteurs d'endoscopes).

Technique : 4, rue des Aéronefs • F-37210 PARCAY-MESLAY • Tél. : 0 890 71 22 46 0,15 € TTC / min
Administratif : 3, place des Capucins • F-73800 Montmélian • http://www.alpagroupe.fr/contact/nous-ecrire

Siège Social : 4, rue des Aéronefs • F-37210 Parçay-Meslay
SARL AU CAPITAL DE 500 000 EUROS • RCS TOURS 43479363 4 • APE 8690B • SIRET 4347936340040

alpabio
3, place des Capucins - 73800 Montmélian (site administratif)
Laboratoire d'analyses et de contrôle de qualité, certifié ISO 9001/v.2008

cofrac ESSAIS
ACCREDITATION N° 1-2373 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSE

Origine :
111 - DCAC - Secteur Dalkia Est DCA - DCAC (Habitat collectivité Vosges)
1 Rue Mendès France
BP71031
54425 PULNOY

AQUANOVA AMERICA
50 Quai de la Résistance
88100 ST DIE DES VOSGES

N° rapport : 79740-171409-0
Prélevé le 08/11/16 **à** 09h55 **par** Melaine COLSON
Date de réception : 09/11/16 **à** 13:00
Date de début d'analyse : 09/11/16 **à** 14:02

Bon de commande : 4162337

N° Echantillon : 171409
Provenance : D99095N - AQUANOVA AMERICA - 50 quai de la Résistance 88100 ST DIE DES VOSGES
Point de prélèvement : FOND BALLON 2 PT TECH BALLON
Méthode de prélèvement : 2ème jet avec flambage
Type d'eau : Eau chaude sanitaire
Mesure(s) réalisée(s) in situ : Température : 55.8 °C , Temps de stabilisation : 2

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T90-431	<10 UFC/L		
* dont Legionella pneumophila	NF T90-431	<10 UFC/L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T90-431	Legionella non détectées		

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Attention cette conclusion ne s'applique pas aux établissements thermaux ainsi qu'aux établissements de santé qui reçoivent des personnes particulièrement vulnérables au risque de légionellose pour lesquels les dénombrements en Legionella pneumophila doivent être inférieurs au seuil de détection.

Parçay-Meslay, le 17 novembre 2016
Vanessa BUGE
Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.
Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.
Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.
Les prélèvements d'eaux en vue d'analyses microbiologiques sont réalisés sous accréditation COFRAC selon la norme NF EN ISO 19458 et selon les normes ad-hoc en fonction du type d'eau : Eaux destinée à la consommation humaine (FD T 90-520) ; eaux de loisirs traitées (FD T 90-521) ; IRDEFA et Eaux chaudes sanitaires (FD T 90-522, arrêté ministériel du 01/02/2010 et du 14/12/2013) ; eaux pour soins standards, eaux bactériologiquement maitrisées (FD T90-520, guide technique de l'eau dans les établissements santé) ; eaux du service endoscopie (FD T 90-520, guide pour l'utilisation des laveurs désinfecteurs d'endoscopes).

Technique : 4, rue des Aéronefs * F-37210 PARCAY-MESLAY * Tél. : 0 890 71 22 46 0,15 € TTC / min
Administratif : 3, place des Capucins * F-73800 Montmélian * http://www.alpagroupe.fr/contact/nous-ecrire

Siège Social : 4, rue des Aéronefs * F-37210 Parçay-Meslay
SARL AU CAPITAL DE 500 000 EUROS * RCS TOURS 434793634 * APE 8690B * SIRET 43479363400040

alpabio
3, place des Capucins - 73800 Montmélian (site administratif)
Laboratoire d'analyses et de contrôle
de qualité, certifié ISO 9001/v.2008

cofrac ESSAIS
ACCREDITATION N° 1-0279
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSE

Origine :
111 - DCAC - Secteur Dalkia Est DCA - DCAC (Habitat collectivité Vosges)
1 Rue Mendès France
BP71031
54425 PULNOY

AQUANOVA AMERICA
50 Quai de la Résistance
88100 ST DIE DES VOSGES

N° rapport : 79738-171408-0
Prélevé le 08/11/16 **à** 10h00 **par** Melaine COLSON
Date de réception : 09/11/16 **à** 13:00
Date de début d'analyse : 09/11/16 **à** 14:02

Bon de commande : 4162337

N° Echantillon : 171408
Provenance : D99095N - AQUANOVA AMERICA - 50 quai de la RésistancePoint de prélèvement : DOUCHE AQUATIQUE PMR POINT D'USAGE
88100 ST DIE DES VOSGES
Méthode de prélèvement : 2ème jet avec désinfection
Type d'eau : Eau chaude sanitaire
Mesure(s) réalisée(s) in situ : Température : 37.9 °C , Temps de stabilisation : 2

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T90-431	<10 UFC/L		
* dont Legionella pneumophila	NF T90-431	<10 UFC/L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T90-431	Legionella non détectées		

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Attention cette conclusion ne s'applique pas aux établissements thermaux ainsi qu'aux établissements de santé qui reçoivent des personnes particulièrement vulnérables au risque de légionellose pour lesquels les dénombrements en Legionella pneumophila doivent être inférieurs au seuil de détection.

Parçay-Meslay, le 18 novembre 2016
Vanessa BUGE
Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.
Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.
Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.
Les prélèvements d'eaux en vue d'analyses microbiologiques sont réalisés sous accréditation COFRAC selon la norme NF EN ISO 19458 et selon les normes ad-hoc en fonction du type d'eau : Eaux destinée à la consommation humaine (FD T 90-520) ; eaux de loisirs traitées (FD T 90-521) ; IRDEFA et Eaux chaudes sanitaires (FD T 90-522, arrêté ministériel du 01/02/2010 et du 14/12/2013) ; eaux pour soins standards, eaux bactériologiquement maitrisées (FD T90-520, guide technique de l'eau dans les établissements santé) ; eaux du service endoscopie (FD T 90-520, guide pour l'utilisation des laveurs désinfecteurs d'endoscopes).

Technique : 4, rue des Aéronefs * F-37210 PARCAY-MESLAY * Tél. : 0 890 71 22 46 0,15 € TTC / min
Administratif : 3, place des Capucins * F-73800 Montmélian * http://www.alpagroupe.fr/contact/nous-ecrire

Siège Social : 4, rue des Aéronefs * F-37210 Parçay-Meslay
SARL AU CAPITAL DE 500 000 EUROS * RCS TOURS 43479363 4 * APE 8690B * SIRET 43479363400 40

alpabio
3, place des Capucins - 73800 Montmélian (site administratif)
Laboratoire d'analyses et de contrôle
de qualité, certifié ISO 9001/v.2008

cofrac ESSAIS
ACCREDITATION N°1-2379
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSE

Origine :
111 - DCAC - Secteur Dalkia Est DCA - DCAC (Habitat collectivité Vosges)
1 Rue Mendès France
BP71031
54425 PULNOY

AQUANOVA AMERICA
50 Quai de la Résistance
88100 ST DIE DES VOSGES

N° rapport : 79736-171407-0
Prélevé le 08/11/16 **à** 10h10 **par** Melaine COLSON
Date de réception : 09/11/16 **à** 13:00
Date de début d'analyse : 09/11/16 **à** 14:02

Bon de commande : 4162337

N° Echantillon : 171407
Provenance : D99095N - AQUANOVA AMERICA - 50 quai de la Résistance 88100 ST DIE DES VOSGES
Point de prélèvement : DOUCHE PMR BALNEO POINT D'USAGE
Méthode de prélèvement : 2ème jet avec désinfection
Type d'eau : Eau chaude sanitaire
lesure(s) réalisée(s) in situ : Température : 35.6 °C , Temps de stabilisation : 2

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T90-431	<10 UFC/L		
* dont Legionella pneumophila	NF T90-431	<10 UFC/L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T90-431	Legionella non détectées		

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Attention cette conclusion ne s'applique pas aux établissements thermaux ainsi qu'aux établissements de santé qui reçoivent des personnes particulièrement vulnérables au risque de légionellose pour lesquels les dénombrements en Legionella pneumophila doivent être inférieurs au seuil de détection.

Parçay-Meslay, le 17 novembre 2016

Vanessa BUGE
Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.
' es critères ne sont pas couverts par l'accréditation.
es résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.
Les prélèvements d'eaux en vue d'analyses microbiologiques sont réalisés sous accréditation COFRAC selon la norme NF EN ISO 19458 et selon les normes ad-hoc en fonction du type d'eau : Eaux destinée à la consommation humaine (FD T 90-520) ; eaux de loisirs traitées (FD T 90-521) ; IRDEFA et Eaux chaudes sanitaires (FD T 90-522, arrêté ministériel du 01/02/2010 et du 14/12/2013) ; eaux pour soins standards, eaux bactériologiquement maitrisées (FD T90-520, guide technique de l'eau dans les établissements santé) ; eaux du service endoscopie (FD T 90-520, guide pour l'utilisation des laveurs désinfecteurs d'endoscopes).

Technique : 4, rue des Aéronefs * F-37210 PARCAY-MESLAY * Tél. : 0 890 71 22 46 0,15 € TTC / min
Administratif : 3, place des Capucins * F-73800 Montmélian * http://www.alpagroupe.fr/contact/nous-ecrire

Siège Social : 4, rue des Aéronefs * F-37210 Parçay-Meslay
SARL AU CAPITAL DE 500 000 EUROS * RCS TOURS 43479363 4 * APE 8690B * SIRET 4347936340040

récréa
smiling people
recrea.fr

récréa | 02 31 73 20 10 | 02 31 73 20 99 | accueil.siege@recrea.fr
Technopole Citis | Caen la Mer | 1280 route d'Épron | 14200 Hérouville Saint-Clair
S.A. au capital de 37 110,73 € - Siren 350 636 866 | RCS Caen - code APE : 9311Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 27 350 636 866

Votre Assurance

- DOMMAGES ENTREPRISE

ATTESTATION

GPE DUVAL
123 RUE DU CHATEAU
92100 BOULOGNE BILLANCOURT FR

COURTIER

HEUX ASSURANCES
IMMEUBLE LA VIGIE
3 IMPASSE LA VIGIE CS 31872
35418 ST MALO CEDEX
Tél : 02 99 81 22 52
Fax : 02 99 82 89 58
Email : ENTREPRISES@HEUX-ASSURANCES.COM
Portefeuille : 0204155284

Vos références :

Contrat n° 6223103404
Client n° 0364726520

AXA France IARD, atteste que :

GPE DUVAL
123 RUE DU CHATEAU
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 6223103404** ayant pris effet le **01/01/2016** dans le cadre duquel est garanti le site de AQUADIE sis Quai de la résistance 88100 St Die des Vosges.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2017** au **01/01/2018** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 24 avril 2017
Pour la société :

VILLE DE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Dié-des-Vosges,
le 26 août 2016

REÇU le
30 AOUT 2016
Rép:

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges
Conseiller Régional du Grand Est

à

Madame Armelle de Gayffier
Aquadié
7-9 Rue Nationale
92660 BOULOGNE BILLANCOURT cedex

lettre recommandée avec AR n° 2C 066 402 4823 9
Objet : Procès-verbal de validation
Nos réf. : DV/BD/Str
PJ : 1

Madame,

Suite à votre courrier du 2 août dernier, je vous adresse, en retour, un exemplaire du procès-verbal de validation du montant de recettes de référence dûment signé.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services,

MAIRIE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES (88)

Bruno DIDIER

Opération :	**Centre aqualudique AQUA NOVA AMERICA - Saint-Dié-des-Vosges (88)**
La Ville de Saint-Dié-des-Vosges	**VILLE DE SAINT DIE DES VOSGES** **Place Jules Ferry** **88100 Saint-Dié-des-Vosges**
Le Partenaire Privé	**AQUADIE** **123 rue du Château** **92100 Boulogne-Billancourt**
L'Exploitant	**ESPACE RECREA** **50 quai de la Résistance** **88100 Saint-Dié-des-Vosges**

PROCES-VERBAL DE VALIDATION DU MONTANT DE RECETTES DE REFERENCE En application de l'article 66.1 du Contrat de Partenariat

COMITE DE REVUE DU 25 JANVIER 2016

Entre :
AQUADIE, société par actions simplifiée au capital de 73 000,00 euros, dont le siège social est situé 123 rue du Château, à Boulogne-Billancourt (92100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 538 418 765,
Représentée par Monsieur Eric DUVAL, Président,

Ci-après dénommée « **le Partenaire Privé** »,

Et :
La Ville de Saint-Dié-des-Vosges, place Jules Ferry, à Saint-Dié-des-Vosges (88100),
Représentée par Monsieur David VALENCE, Maire,

Ci-après dénommée la « **Ville de Saint-Dié-des-Vosges** »,

Et :
ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « **ESPACE RECREA** », société par actions simplifiée au capital de 1.000.000,00, dont le siège social est Parc du Citis, 1280 route d'Epron - 14200 Herouville Saint clair, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 488 530 759, représentée par sa Présidente la S.A.S. GROUPE RECREA, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 401 567 938, elle-même représentée par Gilles SERGENT son Président,

Ci-après dénommée « **l'Exploitant** »,

Ensemble ci-après dénommées les « **Parties** ».

Préambule

Dans le cadre d'un contrat de partenariat en date du 20 décembre 2011, modifié par un avenant n°1 en date du 10 janvier 2014 et un avenant n°2 en date du 10 février 2015, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a confié à Aquadié les missions de conception, réalisation, financement, entretien-maintenance, gros entretien renouvellement et exploitation du centre aquatique « AQUANOVA AMERICA » sis 50 quai de la Résistance à Saint-Dié-des-Vosges.

Le Partenaire Privé a lui-même confié la gestion et l'exploitation du centre aquatique à l'Exploitant dans le cadre d'un contrat d'exploitation et de services, dans les mêmes conditions et obligations que celles découlant du contrat de partenariat, par application du principe de transparence.

Une convention tripartite conclue entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Aquadié et Espace Récréa précise les prestations confiées au Partenaire Privé au titre de l'exploitation et règle les problématiques fonctionnelles liées au schéma contractuel exposé ci-avant.

L'ouvrage a été achevé et mis en service le 17 janvier 2014 et a ouvert au public le 22 janvier 2014.

Le contrat de partenariat prévoit notamment que :

1. la grille tarifaire applicable est fixée par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges ;
2. le Partenaire Privé s'engage sur un Montant de Recettes de Référence tel que défini et mis à jour dans les conditions de l'article 66.1 (le Montant de Recettes de référence constitue la base pour le calcul de l'intéressement prévu à l'article 66.2 ou de la pénalité prévue à l'article 83.6).

L'article 66.1 « Principes généraux » du contrat de partenariat, tel que modifié par l'avenant n°2 en date du 10 février 2015, prévoit : « *Le Montant de Recettes de Référence sera actualisé chaque année dans les mêmes conditions que les tarifs applicables pour l'année concernée, sauf accord différent des Parties dans le cadre du Comité de Revue. En outre, le Montant de Recettes de Référence pourra être révisé chaque année en fonction de l'évolution de la grille tarifaire et sera alors déterminé d'un commun accord entre les Parties dans le cadre du Comité de Revue.* »

Sauf stipulation contraire, les termes et expressions employés dans le présent procès-verbal débutant par une majuscule ont le même sens que ceux définis par le contrat de partenariat conclu en date du 20 décembre 2011 entre le Partenaire Privé et la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Afin de formaliser la mise à jour de la grille tarifaire décidée par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et l'accord des Parties sur le Montant de Recettes de Référence, les Parties conviennent de régulariser le présent Procès-Verbal.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

1. Grille tarifaire applicable pour l'année 2016

Sur proposition de l'Exploitant, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges décide, conformément à l'article 44.1 du contrat de partenariat, de mettre en place la grille tarifaire telle qu'annexée aux présentes (Annexe 1) pour l'année 2016.

Cette grille tarifaire prend en compte une indexation calculée suivant le coefficient d'indexation suivant : **1.03445.**

Précisions concernant le coefficient d'indexation :

- 1.04481 est le coefficient d'indexation applicable en novembre 2015 au moment des échanges avec la Ville de Saint-Dié-des-Vosges sur les propositions de tarifs 2016, sur la base de la formule suivante :

COEFT = (0,54*(SAL/SALo)+0,46*(FSD3/FSD3o))			
		valeur de mars-11	valeur au 15/09/2015
SAL	1567453	104,7	112
		avr-11	
FSD3		122	123,9
			1,04481

- 1.03445 est le coefficient effectivement appliqué à l'indexation, tel que visé ci-avant : il résulte de la décision de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges de préserver certaines catégories d'usagers comme les familles et les enfants, mais également de la volonté de l'Exploitant de maintenir des prix du marché et de pérenniser les relations commerciales.

2. Montant de Recettes de Référence applicable pour l'année 2016

Pour mémoire, le Montant de Recettes de Référence applicable pour l'année 2015 (N-1) s'élevait à 1 067 000 €.

Dans le cadre du Comité de Revue en date du 25 janvier 2016, et d'un commun accord entre les Parties, le Montant de Recettes de Référence applicable pour l'année 2016 s'élève à : **1 060 932 € (un million soixante mille neuf cent trente-deux euros).**

Ce Montant de Recettes de Référence est obtenu par application de : 1 067 000 (N-1) - 41 400 (impact de la baisse des tarifs pour les habitants de la Communauté de communes) X 1.03445 (coefficient d'indexation)

Fait en 3 exemplaires originaux, à Saint-Dié-des-Vosges, le 20 juin 2016

Pour la Ville de Saint-Dié-des-Vosges David VALENCE	
Pour le Partenaire Privé Eric DUVAL	
Pour l'Exploitant Gilles SERGENT	

MAIRIE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES (88)

AQUADIE
Siège social : 123, Rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 46 99 47 25 - Fax : 01 46 99 47 23
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 €
538 416 765 RCS Nanterre

ESPACE RECREA
SAS Action Développement Loisir
Technopole Citis - CAEN LA MER
1280 Route d'Epron
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
Tél. 02 31 73 20 10 - Fax 02 31 73 20 9
SIRET 488 530 758 00098 - RCS CAEN

ANNEXES :

Annexe 1 : Grille tarifaire

Annexe 1 : Grille tarifaire

AQUANOVA AMERICA

6/ Grille tarifaire AQUANOVA AMERICA

SPACE AQUATIQUE / ESPACE WELNESS / LUDIBOO		HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES					COMMUNAUTE DE COMMUNES								
		Tarifs Contrat	Tarifs Contrat	Tarifs Contrat Indéxés	PROPOSITION 2016	%	Tarifs Contrat	Tarifs Contrat	Tarifs Contrat Indéxés	PROPOSITION 2016	%				
		TVA 19,6%	TVA 20,0%	1,04481	1,03445 €		TVA 19,6%	TVA 20,0%	1,04481	1,03445 €					
ENTREES AQUATIQUE															
Adulte : 1 entrée individuelle aquatique à partir de 18 ans		5,30 €	5,32 €	5,56 €	5,50 €	1,038%	4,90 €	4,92 €	5,14 €	5,00 €	1,020%				
Etudiants et adolescents (de 15 à 17 ns inclus)		4,80 €	4,82 €	5,03 €	5,00 €	1,042%	4,40 €	4,41 €	4,61 €	4,50 €	1,023%				
Ludiboo enfants de 3 à 4ans inclus		4,30 €	4,31 €	4,51 €	4,50 €	1,047%	3,90 €	3,91 €	4,09 €	4,00 €	1,026%				
enfants de - de 3 ans		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT			GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT						
entrées centres de loisirs		3,60 €	3,61 €	3,77 €	3,80 €	1,056%	3,30 €	3,31 €	3,46 €	3,40 €	1,030%				
entrée famille (2 adultes 2 enfants)		15,50 €	15,55 €	16,25 €	16,50 €	1,085%	11,50 €	11,54 €	12,06 €	12,50 €	1,087%				
entrée evenementiel		11,00 €	11,04 €	11,53 €	11,50 €	1,045%	10,00 €	10,03 €	10,48 €	10,00 €	1,000%				
aquatique 10 entrées															
Adulte : à partir de 18ans															
etudiants et adolescents (de 15 à 17 ns inclus)		48,00 €	48,16 €	50,32 €	49,50 €	1,031%	44,00 €	44,15 €	46,13 €	44,50 €	1,011%				
ludiboo enfants de 3 à 4ans inclus		43,00 €	43,14 €	45,08 €	45,00 €	1,047%	39,50 €	39,63 €	41,41 €	39,90 €	1,010%				
		39,00 €	39,13 €	40,88 €	40,50 €	1,038%	35,00 €	35,12 €	36,69 €	35,30 €	1,009%				
ESPACE WELNESS + espace aquatique															
1 entrée		15,00 €	15,05 €	15,72 €	15,70 €	1,047%	15	15,05	15,72	13,70 €					
10 entrées		135,00 €	135,45 €	141,52 €	141,50 €	1,048%	135	135,45	141,52	123,50 €					
location peignoir et sandales		3,00 €	3,01 €	3,14 €	3,10 €	1,033%									
Plaine ludiboo sans encadrement															
1 entrée sans encadrement		8,00 €	8,03 €	8,39 €	8,00 €	1,000%	8	8,03	8,39	5 €					
10 entrées sans encadrement		72,00 €	72,24 €	75,48 €	72,00 €	1,000%	72	72,24	75,48	45 €					
LUDIBOO+AQUATIQUE		10,30 €	10,00 €	10,45 €	10,30 €		10,30 €	10,00 €	10,45	8,30 €					
Anniversaire espace aquatique ou plaine ludiboo															
anniversaire jusqu'à 8 enfants formule basic		90,00 €	90,30 €	94,35 €	94,50 €	1,050%									
anniversaire enfant supplementaire au-delà de 8 enfants basic		12,00 €	12,04 €	12,58 €	12,50 €	1,042%									
anniversaire jusqu'à 8 enfants formule premium		110,00 €	110,37 €	115,31 €	115,00 €	1,045%									
anniversaire enfant supplementaire au-delà de 8 enfants premium		14,00 €	14,05 €	14,68 €	14,50 €	1,036%									
SCOLAIRES															
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 1 classe par bassin		100,20 €	100,33 €	104,83 €	104,50 €	1,045%	INDEXATION SEPT 2016								
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 2 classe par bassin		80,00 €	80,27 €	83,86 €	83,50 €	1,044%	INDEXATION SEPT 2016								
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 1 classe par bassin exterieur		130,00 €	130,43 €	136,25 €	135,50 €	1,042%	INDEXATION SEPT 2016								
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 2 classe par bassin exterieur		100,00 €	100,33 €	104,83 €	104,50 €	1,045%	INDEXATION SEPT 2016								
Secondaire sans encadrement (60 minutes)		50,00 €	50,20 €	52,50 €	52,50 €	1,050%	INDEXATION SEPT 2016								
Secondaire sans encadrement (60 minutes) exterieur		80,00 €	80,27 €	83,86 €	83,50 €	1,044%	INDEXATION SEPT 2016								
Prestation pedagogique					86,50 €	1,081%	INDEXATION SEPT 2016								
LOCATIONS		30,00 €	30,10 €	31,45 €	32,00 €	1,067%	INDEXATION SEPT 2016								
1 ligne d'eau (1 heure) sans surveillance)		25,00 €	25,08 €	26,21 €	27,50 €	1,100%									
1 ligne d'eau (1 heure) avec surveillance)		30,00 €	30,10 €	31,45 €	32,50 €	1,083%									
4 ligne d'eau (1 heure) sans surveillance)		75,00 €	75,25 €	78,62 €	78,50 €	1,047%									
4 ligne d'eau (1 heure) avec surveillance)		90,00 €	90,30 €	94,35 €	94,50 €	1,050%									
bassin sportif (1/2 journée sans surveillance)		500,00 €	501,67 €	524,15 €	515,00 €	1,030%									
bassin sportif (1/2 journée avec surveillance)		600,00 €	602,01 €	628,99 €	625,00 €	1,042%									
hall aquatique (demi journée sans surveillance)		700,00 €	702,34 €	733,82 €	735,00 €	1,050%									
hall aquatique (demi journée avec surveillance)		1 000,00 €	1 003,34 €	1 048,31 €	1 035,00 €	1,035%									
Equipement (soir ou demie journée)		1 000,00 €	1 003,34 €	1 048,31 €	1 035,00 €	1,035%									
Equipement (soir ou demie journée)		2 000,00 €	2 006,68 €	2 096,62 €	2 070,00 €	1,035%									
Equipement (journée)		1 800,00 €	1 806,02 €	1 886,96 €	1 870,00 €	1,039%									

Pass-Activité		TARIF UNIQUE											
1 Séance activité BASIC natation		11,00 €	11,04 €	11,49 €	11,60 €	1,055%							
10 Séances activité BASIC natation		100,00 €	100,33 €	104,48 €	104,40 €	1,044%							
Année scolaire (septembre a juin) activité BASIC natation	Année	250,00 €	250,84 €	261,20 €	259,90 €	1,040%							
1 Séance activité BASIC activite forme seche et humide		11,00 €	11,04 €	11,49 €	11,50 €	1,045%							
10Seance activité BASIC activite forme seche et humide		100,00 €	100,33 €	104,48 €	103,50 €	1,035%							
All Inclusive Day													
1 Séance activité Premium		19,50 €	19,63 €	19,55 €	20,00 €	1,053%	19,5	19	19,85	18,00 €			
10 Séances activité Premium		15,00 €	15,05 €	15,67 €	15,50 €	1,033%							
1 séance coaching		135,00 €	135,45 €	141,05 €	139,50 €	1,033%							
10 séances coaching		30,00 €	30,10 €	31,34 €	31,50 €	1,050%							
		250,00 €	250,84 €	261,20 €	262,50 €	1,050%							

ABONNEMENTS								
BASIC - accès illimité à l'espace aquatique	Année	265	265,89 €	276,58 €	275,00 €	1,038%	235,00 €	
	Trimestre	65,00 €	65,22 €	68,81 €	69,00 €	1,047%	70,00 €	
LIBERTE - accès illimité à l'espace aquatique + l'espace Cardio+ l'espace cardio	Année	390,00 €	391,30 €	407,48 €	410,00 €	1,051%	370,00 €	
	Trimestre	130,00 €	130,43 €	135,83 €	135,00 €	1,038%	125,00 €	
ESSENTIAL Liberté+ acces illimité aux activités basic	Année	490,00 €	491,64 €	511,96 €	510,00 €	1,041%	460,00 €	
EXCELLENCE Essential + acces aux activités premium + prélèvement + report annulation + 10% sur la boutique	Trimestre	166,00 €	166,55 €	173,39 €	172,50 €	1,042%	162,00 €	
	Année	600	602,01 €	626,89 €	625,00 €	1,042%	575,00 €	

FOSSE APLONGEE							
1 entrée unitaire 1h		15,00 €	15,05 €	15,67 €	16,00 €	0,667%	8€ pour un apnéiste
Baptême		25,00 €	25,08 €	25,12 €	27,00 €	1,080%	
1 seance encadree		26,00 €	26,09 €	27,17 €	28,00 €	1,077%	
location club pour groupe encadré / 1 heure		140,00 €	140,47 €	146,27 €	81,00 €	0,578%	
location club pour groupe encadré / 2 heures		100,00 €	100,33 €	104,48 €	150,00 €	1,500%	
PASS CLUB (10H DE LOCATION)					800,00 €		NEW
formation (smes) niveau 1		250,00 €	250,84 €	261,20 €	259,00 €	1,080%	

VILLE DE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Saint-Dié-des-Vosges,
Le 25 janvier 2017

Le Maire de la Ville
Saint-Dié-des-Vosges
Conseiller Régional du Grand Est

à

AQUANOVA AMERICA
A l'attention de monsieur le responsable
50, quai de la Résistance
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

N/Réf : PZ/SG
Objet : Commission de Sécurité d'Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges
Arrêté Préfectoral N° 1647/98 du 29 juin 1998 - Visite du 17/11/2016
Affaire suivie par : Mme Sylvia GRANDIDIER
☎03.29.52.66.66 - poste 080006
FAX :03.29.55.38.20
@ : sgrandidier@cc-saintdie.fr

Lettre en recommandé avec AR

Monsieur,

A la suite de la réunion plénière de la sous-commission du 13 décembre 2016, qui s'est tenue en sous-préfecture, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, l'exemplaire du procès verbal, concernant l'établissement «AQUANOVA AMERICA» situé, 50, quai de la Résistance à Saint-Dié-des-Vosges (88100), avec un avis favorable.

Toutefois, il est à noter que des prescriptions sont à réaliser, à savoir

- Baliser l'accès à l'espace d'attente sécurisé (RAPPEL).
- Donner suite aux remarques formulées dans les rapports de vérification des installations techniques (Art. GE 6 à GE 10).

Je vous rappelle, qu'il appartient à l'exploitant, responsable de la sécurité du public admis dans son établissement de satisfaire à la réalisation des prescriptions au plus tôt.

Dans l'attente de vous lire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué aux travaux,
aux espaces agricoles et à la forêt

MAIRIE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES (88)

Patrick ZANCHETTA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

VISITE PERIODIQUE

Procès-verbal de la Commission d'Arrondissement de sécurité de Saint-Dié-des-Vosges

CODE : 88413 – 0427-000
ETABLISSEMENT : **AQUANOVA AMERICA**
COMMUNE : **SAINT-DIE DES VOSGES**
TYPE : **X** CATEGORIE : **2** EFFECTIF : **872**
ACTIVITE(S) SECONDAIRE(S) :
ADRESSE : QUAI DE LA RESISTANCE

Visite effectuée le : 17/11/2016

1) MEMBRES PRESENTS LORS DE LA VISITE :

a) Membres de droit présents :

M. ZANCHETTA, adjoint au Maire de Saint Dié des Vosges
M. MILLER, représentant le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

b) Représentant de la direction :

M. BARRARAT, responsable de l'établissement

c) Assistaient également à cette visite :

M. LAMIDEL, représentant propriétaire Groupe Duval
M. DUVAL, technicien sur site société DALKIA
M. SIGEL, responsable d'exploitation DALKIA

2) DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT:

Complexe aquatique sur 3 niveaux : sous-sol (non accessible au public avec des locaux techniques), rez-de-chaussée (rassemblant les activités de baignade sportives, un espace jeux et un espace de détente) et un étage (administration, bureaux, plongée et un espace remise en forme).

R-1 : locaux techniques

Rez-de-chaussée : - 3 hamman, 2 sauna, 1 tisanerie, 1 salle de relaxation, 2 vestiaires, sanitaires
- 1 accueil, 1 local info, 1 local entretien, 1 espace snack bar, 1 espace jeux
- 1 bassin d'activité ludique
- 1 bassin sportif
- zone vestiaires avec sanitaires
- 1 local traitement de l'eau, un local TGBT, 1 sous-station, 1 atelier, 1 local PH, 1 local neutralisation, 1 local chlore
- 1 infirmerie

R+1 : - 1 salle de fitness danse, 1 salle de cardio musculation, des locaux de rangement
- 1 fosse de plongée
- 1 local détente, des bureaux, 1 salle de réunion, des sanitaires.

3) REGLEMENTATION APPLICABLE :

- **Code de la Construction et de l'Habitation** (Art. L. 123-1 à L. 123-4, R. 123-1 à R. 123-55 et R. 152-6 et R. 152-7).
- **Arrêté du 25 juin 1980 modifié** portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- **Arrêté du 4 juin 1982 modifié** portant approbation des dispositions du règlement de sécurité dans les établissements du type R (Etablissements d'enseignement, colonies de vacances).

4) REGISTRE DE SECURITE CONTROLES ET VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Préalablement à la visite, les membres présents ont pris connaissance des documents suivants :

	Société	Date
Installations de désenfumage	PARFEU	10/2016
Installations de chauffage	DALKIA	2016
Installations électriques	VERITAS	12/01/16
Installations d'éclairage de sécurité	PARFEU	10/2016
Installations d'ascenseurs et monte-charges	OTIS	27/10/16
Extincteurs	PARFEU	10/2016
Equipement d'alarme, SSI	PARFEU	10/2016
Consigne de sécurité et plans	OUI	
Formation du personnel	OUI	06/2016

Le registre de sécurité a été présenté.

5) PROPOSITION D'AVIS DU GROUPE DE VISITE:

Suite à la visite et compte tenu des éléments en sa possession à ce moment, il est proposé **un avis favorable** à la poursuite de l'activité de l'établissement.

6) RAPPELS PERMANENTS :

Il est rappelé que les travaux qui conduisent à l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative qui vérifie leur conformité aux règles de sécurité (article L. 111-8 et R. 123-22 du Code de la construction et de l'habitation).

L'exploitant ne peut faire effectuer en présence du public des travaux qui feraient courir un danger quelconque à celui-ci ou qui apporteraient une gêne à son évacuation (Art. GN 13).

Les installations techniques doivent être entretenues et maintenues en bon état de fonctionnement. Les défectuosités et les défauts d'isolement doivent être réparés dès leur constatation. Les interventions et leurs résultats doivent être consignés dans un registre d'entretien qui doit être tenu à la disposition de la commission de sécurité. La périodicité des vérifications est annuelle. Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne dégage pas les exploitants des responsabilités qui leur incombent personnellement (Art. GE 6 à 10 et CO ou Art. PE 4, 6 et 9)

L'emploi de matériaux susceptibles de s'enflammer rapidement doit être évité, en particulier dans les dégagements, à la partie supérieure des locaux et à proximité des installations techniques (Art. AM 1 ou Art. PE 13)

Le personnel doit être initié à la manœuvre et au maniement des moyens de secours (Art. MS 46 ou Art. PE 27).

Il est interdit d'utiliser des douilles voleuses, des fiches multiples et des fils volants (Art. EL 1 ou PE 24).

Les dégagements ne devront être ni encombrés ni équipés de tentures en travers et devront être maintenus praticables en tout temps (Art. CO 37, 45 et AM 11 ou Art. PE 11).

Les différents dispositifs de sécurité seront accessibles en toutes circonstances (Art. MS 41 ou Art. PE 27).

L'utilisation, même partielle ou occasionnelle pour une exploitation autre que celle autorisée ou pour une démonstration ou une attraction pouvant présenter des risques pour le public, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation présentée par l'exploitant au moins 15 jours avant la manifestation. Lorsque l'organisateur de la manifestation n'est pas l'exploitant de l'établissement, la demande d'autorisation doit être présentée conjointement par l'exploitant et l'utilisateur occasionnel des locaux. La demande doit toujours préciser la nature de la manifestation, les risques qu'elle présente, sa durée, sa localisation exacte, l'effectif prévu, les matériaux utilisés pour les décorations envisagées, le tracé des dégagements et les mesures complémentaires de prévention et de protection proposés (Art. GN 6).

7) PRESCRIPTIONS EMISES LORS DE LA PRECEDENTE VISITE (03/12/2013)

Les prescriptions émises lors de la précédente visite n'ont pas été levées, à savoir :

- Baliser l'espace d'attente sécurisé.

8) PRESCRIPTIONS EMISES SUITE A LA VISITE:

Il appartient à l'exploitant, responsable de la sécurité du public admis dans son établissement de satisfaire à la réalisation des prescriptions au plus tôt.

1. Donner suite aux remarques formulées dans les rapports de vérification des installations techniques *(Art. GE 6 à GE 10).*

2. Baliser l'accès à l'espace d'attente sécurisé.

9) PRESCRIPTIONS REALISEES A CE JOUR (13/12/2016):

- Aucune

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS DE LA COMMISSION D'ARRONDISSEMENT DE SECURITE DE SAINT-DIE DES-VOSGES

ETABLISSEMENT : AQUANOVA AMERICA

COMMUNE : SAINT-DIE DES VOSGES

VISITE DU : 17/11/2016

SEANCE DE LA COMMISSION D'ARRONDISSEMENT DE SECURITE EN DATE DU : 13/12/2016

Suite à la visite de l'établissement désigné ci-dessus, compte tenu du rapport présenté, du déroulement des débats et des éventuels éléments apportés, la Commission d'arrondissement de sécurité émet à l'unanimité un :

AVIS FAVORABLE

à la poursuite de l'activité de l'établissement.

De plus conformément à l'article GE4, cet établissement doit faire l'objet d'une visite périodique par la commission de sécurité tous les **3** ans.

Le Président,

Le Sous-Préfet

Laure-Anne BRUN

Délégation de service public

d'adduction d'eau potable pour l'année 2016

Rapport annuel du Maire

sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'adduction d'eau potable

Délégataire : SUEZ Eau France

I. Caractéristique du service

Depuis mars 2015, Lyonnaise des Eaux, ainsi que toutes les marques du groupe, devient Suez.

I.1 . Mode de gestion

Suez gère et entretient, en tant que Délégataire du service public de distribution de l'eau potable, les installations remises par la commune de Saint-Dié des Vosges.

Ce service comprend :

- la production et le traitement de l'eau,
- la distribution de l'eau potable.

Le contrat initial a pris effet le 11 juillet 1989, pour une durée de 34 ans, il prendra donc fin le 31 janvier 2023. Il y a 7 avenants au contrat initial, le dernier date du 29 août 2016.

I.2 . Evolution du nombre d'abonnement

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1(%)
Abonnés domestiques et assimilés	9 587	9 657	9 702	8 875	8 921	0,5 %

I.3. Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits ces dernières années.

Site	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Réservoir de Dijon	442 142	398 463	436 898	433 025	400 554	**-7,5%**
Station de pompage des Trois Fauteuils	91 429	88 141	86 904	86 282	65 181	**-24,5%**
Station de traitement de Concours	147 483	122 593	155 726	118 771	101 317	**-14,7 %**
Station de traitement de la Bolle	410 781	431 459	333 936	336 523	376 634	**11,9%**
Station de traitement de Robache	176 930	205 091	194 534	180 040	156 040	**-13,2 %**
TOTAL	**1 268 765**	**1 236 747**	**1 207 998**	**1 154 641**	**1 100 046**	**-4,7 %**

I.4. Volumes consommés

Le tableau ci-dessous présente les volumes consommés :

Volumes consommés autorisés						
Années	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Volumes comptabilisés (E=E'+E")	1 042 420	1 005 348	990 998	1 019 090	979 283	-3,9 %
Dont volumes facturés (E')	1 041 246	1 002 995	985 016	1 017 883	976 442	-4,1 %
Dont volume d'eau livré gratuitement, y compris dégrèvement (E")	1 174	2 353	5 982	1 207	2 841	135,4 %
Volume de service du réseau (G)	12 300	12 300	12 300	14 610	7 745	-47 %
Total des volumes livrés (E+G=H)	1 054 720	1 017 648	1 003 298	1 033 700	990 528	-4,2 %

I.5. Pertes Linéaires

Le tableau ci-dessous présente l'indice linéaire de pertes (volumes non comptés en m³/Km/j) :

Indice linéaire de pertes :						
Désignation	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Volumes mis en distribution (D)	1 308 224	1 238 796	1 229 790	1 212 276	1 139 276	-6 %
Volumes comptabilisés (E)	1 042 420	1 005 348	990 998	1 019 090	979 283	-3,9 %
Volumes consommés (H)	1 054 720	1 017 648	1 003 298	1 033 700	990 528	-4,2 %
Pertes en réseau (D-H)}=(J)	253 504	221 148	226 492	178 576	149 245	-16,4 %

II : Tarification de l'eau et recette du service :

II.1 Le tarif :

Le système tarifaire de la redevance eau potable comprend une part fixe ainsi qu'un prix au m^3, appliqué au volume consommé.

Détail du prix de l'eau	01/01/16	01/01/2017	N/N-1 (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	43,98	43,7	-0,59 %
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m3)	1,6039	1,4012	-12,64%
Taux de la partie fixe du service(%)	18,59 %	20,63 %	10,94 %
Prix TTC au m³ pour 120 m³	2,49007	2,27394	-8,68%
Prix HT au m³ pour 120 m3	2,36026	2,15539	-8,68 %

II.2 Présentation de la facture 120 M3 : EAU

Le tableau présenté ci après est une facture type de 120 m3 calculée au 1er janvier de l'année 2016 et calculée également selon le volume de référence de l'INSEE.

Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public distinguant la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire

- **LA FACTURE TYPE 120 M3 EAU**

FACTURE TYPE DE 120 M³ : EAU

SAINT DIE

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H. T.
DISTRIBUTION DE L'EAU			
ABONNEMENT			
Part Suez Eau France	2	21,85 €	43,70 €
CONSOMMATION			
Part Suez Eau France			
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,9856 €	29,57 €
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	1,1031 €	99,28 €
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	1,4458 €	0,00 €
T4 de 200 m³ à 999999999 m³	0 m³	1,5601 €	0,00 €
Part Communale			
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,3200 €	9,60 €
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	0,3300 €	29,70 €
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	0,4100 €	0,00 €
T4 de 200 m³ à 999999999 m³	0 m³	0,5100 €	0,00 €
Redevance prèlèvement	120 m³	0,0300 €	3,60 €
ORGANISMES PUBLICS			
Red. pour pollution de l'eau	120 m³	0,3500 €	42,00 €

TOTAL H. T.	**257,45 €**
TVA 5,5 %	**14,16 €**
TOTAL TTC	**271,61 €**

II.3 Présentation de la facture 120 M3 : EAU ET ASSAINISSEMENT

FACTURE TYPE DE 120 M^3 : EAU & ASSAINISSEMENT

SAINT DIE

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H. T.	Taux TVA
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT				
Part Suez Eau France	2	21,85 €	43,70 €	5.5
CONSOMMATION				
Part Suez Eau France				
T1 de 0 m^3 à 30 m^3	30 m^3	0,9856 €	29,57 €	5.5
T2 de 30 m^3 à 120 m^3	90 m^3	1,1031 €	99,28 €	5.5
T3 de 120 m^3 à 200 m^3	0 m^3	1,4458 €	0,00 €	5.5
T4 de 200 m^3 à 999999999 m^3	0 m^3	1,5601 €	0,00 €	5.5
Part Communale				
T1 de 0 m^3 à 30 m^3	30 m^3	0,3200 €	9,60 €	5.5
T2 de 30 m^3 à 120 m^3	90 m^3	0,3300 €	29,70 €	5.5
T3 de 120 m^3 à 200 m^3	0 m^3	0,4100 €	0,00 €	5.5
T4 de 200 m^3 à 999999999 m^3	0m^3	0,5100 €	0,00 €	5.5
Redevance prèlèvement	120 m^3	0,0300 €	3,60 €	5.5
ORGANISMES PUBLICS				
Red. pour pollution de l'eau	120 m^3	0,3500 €	42,00 €	5.5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				
ABONNEMENT				
Part Suez Eau France	2	9,36 €	18,72 €	10.0
CONSOMMATION				
Part Suez Eau France				
T1 de 0 m^3 à 30 m^3	30 m^3	0,4472 €	13,42 €	10.0
T2 de 30 m^3 à 120 m^3	90 m^3	0,8766 €	78,89 €	10.0
T3 de 120 m^3 à 200 m^3	0 m^3	1,5702 €	0,00 €	10.0
Part Communale				
T1 de 0 m^3 à 30 m^3	30 m^3	0,2400 €	7,20 €	10.0
T2 de 30 m^3 à 120 m^3	90 m^3	0,2700 €	24,30 €	10.0
T3 de 120 m^3 à 200 m^3	0 m^3	0,4300 €	0,00 €	10.0
ORGANISMES PUBLICS				
Red.modernisation des réseaux de collecte	120 m^3	0,2330 €	27,96 €	10.0

TOTAL H. T.	427,94 €
TVA 5,5 %	14,16 €
TVA 10 %	17,05 €
TOTAL TTC	459,15 €

III Indicateurs de performance :

III 1Les chiffres clés

Description	Année 2015	Année 2016
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100 %	100 %
Taux de conformité des prélèvements physico-chimie chimiques	100 %	100ù
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100 %	100 %
Rendement moyen du réseau	85.3 %	88 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/km/j)	2,72	2,26
Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/j)	2,52	2,1
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100 %	100 %
Taux de réclamation (/1000 abonnés)	6,31	9
Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,44	1,96

III 2 Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau

	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	72	0	100 %
Physico-chimique	31	0	100 %

IV. Financement des investissements

La télé relève à été mise en place pour 9 446 compteurs, il reste 131 compteurs sans télé relève.

IV.1 Les chiffres clés de l'investissement

Désignation	€ TTC
Investissements travaux	166 116,66
Encours de la dette au 31/12/2016	1 618 535,39
Amortissement 2016	236 518,86
Intérêts	80 456,13

IV.2 Les travaux réalisés par la ville en 2016

Le tableau ci-dessous, fait apparaître les différents travaux réalisés par la ville au cours de l'année 2016 :

Désignations	Montant Mandaté
Chemin de la Couare, renouvellement canalisation	27 096,00
Clapets captage source de la Mortagne	3 178,80
Rue Déodat, raccordement sur réseau	557,23
Route du Camp Celtique, raccordement réseau	677,21
Chemin du haut des Raids, changement de canalisation	59 765,94
Chemin de la Couarre, renouvellement de canalisation	7 414,92
Chemin de Grandrupt, extension du réseau	18 743,40
Rue de Charbonny, protection incendie	35 995,08
Chapelle Saint Roch, extension du réseau	11 446,80
Rue Claude Bassot, raccordement réseau	523,74
Rue du Charbonny, raccordement réseau	561,00
Clôture station de pompage de Gratin	156,54
Total	166 116,66

l service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2016

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

SAINT-DIE

Sommaire

1 | Synthèse de l'année 5

1.1 L'essentiel de l'année 2016 7
1.2 Les chiffres clés 14
1.3 Les indicateurs de performance 15
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007 16
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL 17
1.4 Les évolutions réglementaires 18
1.5 Les perspectives 2017 19

2 | Présentation du service 21

2.1 Le contrat 23
2.1.1 Le fonctionnement du contrat 23
2.1.2 Vos contacts 24
2.1.3 L'accueil client 24
2.2 L'inventaire du patrimoine 25
2.2.1 Les biens de retour 25
2.2.2 Les biens de reprise 31

3 | Qualité du service 33

3.1 Le bilan hydraulique 35
3.1.1 Les volumes d'eau potable produits 35
3.1.2 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève 36
3.1.3 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève 36
3.1.4 La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007) 38
3.1.5 L'ILC et rendement grenelle 2 40
3.2 La qualité de l'eau 41
3.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau 41
3.2.2 La ressource 41
3.2.3 La production 42
3.2.4 La distribution 43
3.2.5 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007 44
3.3 Le bilan d'exploitation 45
3.3.1 La consommation électrique 45
3.3.2 La consommation de produits de traitement 46
3.3.3 Les contrôles réglementaires 47
3.3.4 Le nettoyage des réservoirs 48
3.3.5 Les interventions sur le réseau de distribution 49
3.3.6 Les interventions en astreinte 53
3.4 Le bilan clientèle 54
3.4.1 Le nombre de clients 54
3.4.2 Les volumes vendus 54
3.4.3 La typologie des contacts clients 54
3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients 55
3.4.5 L'activité de gestion clients 55
3.4.6 La relation clients 56
3.4.7 L'encaissement et le recouvrement 56
3.4.8 Le fonds de solidarité 57
3.4.9 Les dégrèvements 58
3.4.10 Le prix du service de l'eau potable 58

4 | Comptes de la délégation 63

4.1 Le CARE 65
4.1.1 Le CARE 65
4.1.2 Le détail des produits 67

5 | Glossaire 79

6 | Annexes 91

6.1 Annexe 1 – Synthèse règlementaire 93
6.2 Annexe 2 – Certificats LRQA 109
6.3 Annexe 3 – Schéma de principe 113
6.4 Annexe 4 – Plans de situation 114
6.5 Annexe 5 – Responsabilité Sociétale d'Entreprise 120

1 | Synthèse de l'année

1.1 L'essentiel de l'année 2016

Depuis mars 2015, Lyonnaise des Eaux, Degrémont, Sita, SAFEGE… et toutes les marques qui composent le Groupe n'en font plus qu'une : **SUEZ**. Cette marque unique exprime notre ambition et démontre notre engagement au service des ressources.

Nos 12.000 collaborateurs en France travaillent désormais ensemble pour apporter à tous des solutions concrètes pour faire face aux nouveaux enjeux de la gestion de la ressource. Nos filiales ont été réorganisées autour de **quatre activités** :

- l'eau,
- le recyclage et la valorisation des déchets,
- le traitement d'eau,
- et le consulting.

C'est une nouvelle et importante étape de l'histoire de notre Groupe qui commence, et qui nous rassemble autour d'une mission commune : **sécuriser ensemble les ressources essentielles à notre avenir**.

Faits marquants :

- Le 29 Février 2016, sensibilisation à l'utilisation des poteaux d'incendie avec les équipes municipales ;

- Les 9 et 10 Janvier 2016, mobilisation de l'ensemble de l'équipe sur le week-end, y compris la nuit, pour trouver et réparer une fuite, cette action d'envergure a permis d'éviter toute pénurie d'eau pour les habitants du secteur de Saint-Roch ;

- En Mars 2016, installation d'un surpresseur dans le réservoir de la Culotte et modification du réseau d'eau pour permettre aux habitants du Chemin du Haut des Raids de disposer d'une eau de qualité ;

- Parallèlement aux travaux du surpresseur, création d'un poteau d'incendie d'aspiration au niveau du réservoir de la Culotte pour assurer la défense incendie du secteur, auparavant non couvert (voir photographie ci-dessous);

- Le 11 Octobre, visite conjointe des captages rive gauche pour réflexion sur les travaux de fond à prévoir.

- Travaux réalisés par la Ville en 2016 :

  - Chemin du Camp celtique, 171 ml de canalisation renouvelées ;
  - Chemin des Raids de Robache, renouvellement de 160 ml de canalisations ;
  - Chemin de Grandrupt, renouvellement de 106 ml de canalisations ;
  - Chemin du Charbonny, renouvellement de 153 ml de canalisations ;
  - Route d'Hurbache, renouvellement de 330 ml de canalisations ;
  - Rue Claude Bassot, renouvellement de 141 ml de canalisations (photographie jointe ci-après).

Usines 2016 :

Station de Gratin

Nettoyage complet des espaces verts sur tout le site :

Station de pompage pompage des 3 Fauteuils

AVANT

APRES

Station de la bolle :

Remplacement de l'extracteur d'air

Surpresseur Villé :

Renouvellement capteur de pression pompe N°2

Renouvellement pressostat manque d'eau du surpresseur.

Réservoir de Dijon

Rafraichissement des locaux avec mise en peinture des IPN support caillebotis et des canalisations dans la chambre de vanne de Dijon

AVANT

APRES

1.2 Les chiffres clés

194,8 km de réseau de distribution d'eau potable

100 % de conformité sur les analyses bactériologiques

100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques

315,9 MWh consommés facturés

86,9 % de rendement du réseau de distribution

30 réparations fuites sur branchements

27 réparations fuites sur canalisations

8 921 clients desservis

981 792 m3 d'eau facturée

2,27 € TTC/m3 sur la base de la facture 120 m3

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
  - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
  - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m^3 sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
  - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
  - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'ONEMA, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparait également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en septembre.

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site http://www.services.eaufrance.fr/observatoire.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	**Indicateur**	**2015**	**2016**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	21 485	21 387	Nombre	B
Caractéristique technique	Nombre d'abonnements	8 875	8 921	Nombre	B
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	194,3	194,8	km	B
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,490	2,274	€ TTC/m³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	B
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	100	%	B
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	85,3	86,9	%	B
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	101	Valeur de 0 à 120	B
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	80	-	%	B
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2,72	2,26	m³/km/j	B
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	2,52	2,1	m³/km/j	B
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	108	63	Nombre	B
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0032	0,00289	Euros par m³ facturés	B

(1) = donnée du ressort de la collectivité
(2) = donnée du ressort de l'opérateur

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	**Indicateur**	**2015**	**2016**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,5	2,7	Nombre / 1000 abonnés	B
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	2	2	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	6,31	8,97	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,44	1,96	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	2	-	Nombre	B
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	0,3	0,1	%	A

(1) = donnée du ressort de la collectivité
(2) = donnée du ressort de l'opérateur

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE

Droit national :

- Transposition de la directive européenne « concessions » : ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession
- Application de l'ordonnance « marchés publics » : décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« loi Sapin II »)
- Ouverture des données numériques dans les délégations de service public : loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique
- Réforme de l'évaluation environnementale : ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme de procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes
- Obligation de faire figurer le prix du litre d'eau sur la facture à compter du 1er janvier 2017 : arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable…) est jointe en annexe.

1.5 Les perspectives 2017

- Prévoir le renouvellement des anciens réseaux, route de Robache, rue du Lieutenant Bachelier, rue des Alliés et rue de la Croix (en égout corrosion extérieure),

- Réflexion commune sur les périmètres de sources et travaux de réhabilitations à mener sur les différents sites,

- Envisager la mise en place d'une seconde pompe de secours dans le réservoir de la Culotte,

- Etude en cours sur la protection incendie de l'impasse de la croisette,

- Réflexion pour envisager le suivi par SUEZ du Réservoir du Villé (actuellement réalisé par la Ville).

Usines :

- Remplacement des échelles des réservoirs de Culotte, Saint-Roch Bas, Saint-Roch haut
- Remplacement de la pompe de Mortagne
- Remplacement des démarreurs de la Station de 3 Fauteuils
- Prévoir remplacement déshydrateur de la station de Robache

2 | Présentation du service

2.1 Le contrat

2.1.1 Le fonctionnement du contrat

- **DESCRIPTIF DU SERVICE**

Suez Eau France gère et entretient, en tant que **Délégataire du service public de distribution de l'eau potable**, les installations remises par la commune de **Saint Dié des Vosges**.

Ce service comprend :

- la production et le traitement de l'eau,
- la distribution de l'eau potable.

- **EVOLUTIONS CONTRACTUELLES**

Le contrat initial a pris effet le 11 Juillet 1989, pour une durée de 34 ans. Il prendra fin le 31 Janvier 2023.

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants

Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/10/1989	31/01/2023	Affermage
Avenant n°01	01/02/1993	31/01/2023	Extension de la station de neutralisation des trois fauteuils / Nouveau forage de Saulcy-sur-Meurthe / Doublement de la conduite des Trois Fauteuils.
Avenant n°02	01/09/1998	31/01/2023	Adaptation aux nouvelles dispositions réglementaires / Intégration de nouveaux ouvrages confiés au délégataire (forage de Breux) / Dispositions visant à améliorer la relation contractuelle et la qualité de service.
Avenant n°03	01/06/2001	31/01/2023	Transfert du contrat de Suez à Lyonnaise des Eaux France.
Avenant n°04	19/04/2005	31/01/2023	Prise en compte de la Loi SRU et du décret 2001-1220 du 20 décembre 2001.
Avenant n°05	01/05/2011	31/01/2023	Prise en charge du renouvellement de 950 branchements plomb / Intégration de 2 surpresseurs / Neutralite.
Avenant n°06	28/12/2012	31/01/2023	Création tarif éco-solidaire / Prise en charge réforme Construire Sans Détruire avec positionnement réseau classe A, loi Warsmann, télérelève pour tous, avec alerte fuites / Mise en place plan technique de renouvellement+nvelle gouvernance avec SEVE
Avenant n°07	01/09/2016	31/01/2023	Révision du plan technique, mise en place d'un fond de renouvellement / Suppression des obligations de référencement des ouvrages de classe A / Révision du prix de l'eau

2.1.2 Vos contacts

Régine CHARTON
Chef d'Agence Lorraine Sud
06.38.83.99.78
regine.charton@suez.com

Estelle GRIVEL
Adjointe au Chef d'Agence
Lorraine Sud
06.79.22.61.64
estelle.grivel@suez.com

Olivier GRANDGIRARD
Chef de secteur
06.81.52.70.61
olivier.grandgirard@suez.com

Soumia DOUX
Chef Usines
Eau potable Sud
06.89.35.97.85
soumia.doux@suez.com

2.1.3 La relation client

Le Centre de Relation Clientèle (CRC)

Au service des clients, 60 heures par semaine, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, **le Centre de Relation Clientèle** permet aux clients d'avoir une réponse en ligne à toutes leurs questions administratives ou techniques. La formation permanente de nos 18 télé-conseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Cette équipe traite, en temps réel, tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, prix du service, arrivée dans un logement, paiement mensuel de la facture, rendez-vous avec un technicien, réclamation, intervention d'urgence…

Pour toute demande ou réclamation :
N° Cristal : 09.77.40.84.08 (prix d'un appel local)

Pour toutes les urgences techniques :
N° Cristal : 09.77.40.11.25 (prix d'un appel local)

2.1.4 L'accueil client

Nos clients sont accueillis à l'adresse et aux horaires suivants :

ZA d'Hellieule
à SAINT-DIE-DES-VOSGES
Les Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Les Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

2.2 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage). Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

2.2.1 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de la Délégation de Service Public. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés et réalisés par l'exploitant.

- **LES RESSOURCES**

Inventaire des ressources	
Commune	**Site**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE 7 FONTAINES BAS
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE 7 FONTAINES HAUT
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE BASSE DE LA BROQUE BAS
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE BASSE DE LA BROQUE HAUT
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE BASSE DU CREUX
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE BASSE MARTIN
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE BASSES
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE CHAMP DU CORBEAU 26
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE CHAMP DU CORBEAU 27
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE CROIX DU RENDEZ VOUS
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE BAN DE SAPT
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE BOIS LE ROY
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE HERMENPAIRE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE LA GOUTTE DU RUPT 8
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE LA GOUTTE DU RUPT A
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE LA GOUTTE DU RUPT B
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE LA GOUTTE DU RUPT C

Inventaire des ressources	
Commune	**Site**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE LA GOUTTE DU RUPT D
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE LA GOUTTE DU RUPT E
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DES TERRES MELEES
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DU BAS
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE GOUTTE MORELLE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE GRANDE BASSE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE GRANDE BASSE 10
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE GRANDE BASSE 8
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE GRANDE BASSE 9
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE LIGNE SOLITUDE BAS
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE LIGNE SOLITUDE HAUT
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE LIGNE SOLITUDE MOYEN
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE MARTIN FONTAINE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE GERARDIN
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE GRATIN
SAULCY-SUR-MEURTHE	STATION DE POMPAGE DE SAULCY

- **LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT**

Les installations de production et traitement disponibles au cours de l'année d'exercice en vue de la potabilisation de l'eau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des installations de production/traitement				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Capacité de production**	**Unité**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	1994	2 400	m³/j
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	1994	1 600	m³/j
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	1994	1 200	m³/j
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	1994	800	m³/j

- **LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS**

Les châteaux d'eau et réservoirs disponibles dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Volume utile**	**Unité**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE CONCOURS	1980	1 800	m³
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE DIJON	1980	1 000	m³
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE LA CULOTTE	1980	150	m³
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	1990	800	m³
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE SAINT ROCH HAUT	1998	500	m³
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE TROIS FAUTEUILS	1980	2 400	m³

- **LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE**

Les stations de pompage / relevage disponibles pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Débit nominal**	**Unité**
BAN-DE-SAPT	STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	1982	30	m³/h
MORTAGNE	STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	1982	25	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	1997	30	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	1982	60	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DE GRANDRUPT	2003	9	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DE LE QUEUNER	2000	8	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DE LE VILLE	2000	14	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DE TROIS SCIERIES	1992	8	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DU PRE DU ROY	2011	7	m³/h
SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	STATION DE SURPRESSION DE HERBAVILLE	1992	4	m³/h

- **LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Longueur du réseau de distribution d'eau potable (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	325	1 672	-	67	-	-	-	-	2 064
50-99 mm	34 658	14 208	-	4 917	-	-	2 632	-	56 414
100-199 mm	113 216	417	-	216	-	-	940	18	114 807
200-299 mm	13 727	-	-	400	-	-	-	-	14 127
300-499 mm	7 370	-	-	-	-	-	-	-	7 370
Inconnu	-	-	-	-	-	-	27	6	33
Total	169 296	16 297	-	5 599	-	-	3 599	24	194 815

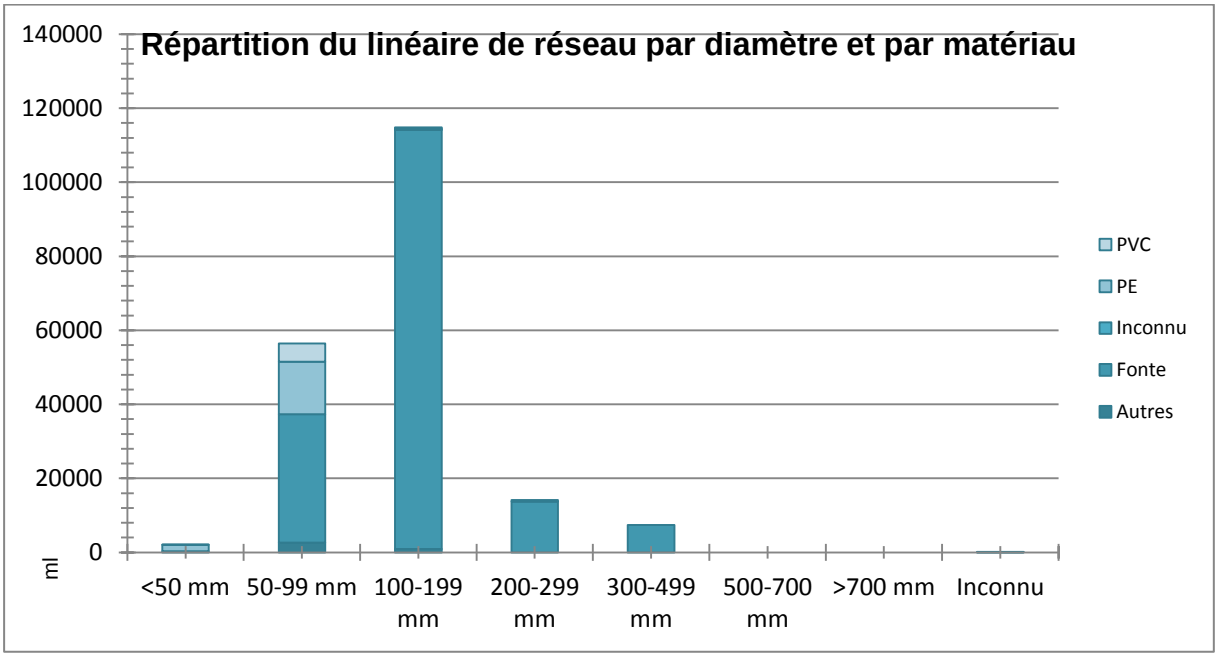

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	294	298	1,3%
Vannes	967	970	0,3%
Vidanges, purges, ventouses	130	107	- 17,7%

Une mise à jour de notre logiciel SIG a été réalisée, ce qui explique la baisse du nombre d'accessoires de type « Vidanges, purges, ventouses ».

- **LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Pourcentage de branchements en plomb restant			
Type branchement	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Branchements en plomb avant compteur	17	4	- 76,5%
Hors plomb avant compteur	6 597	6 625	0,4%
Branchement eau potable total	6 614	6 629	0,2%
% de branchements en plomb restant	0,3%	0,1%	- 76,5%

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	**Descriptif**	**2016**
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	11
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	26
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d''eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d''eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d''un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d''un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d''une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	60
TOTAL (indicateur P103.2B)	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable**	**101**

2.2.2 Les biens de reprise

- **LES COMPTEURS**

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre						
Usage	**Tranche d'âge**	**Inconnu**	**12 à 15 mm**	**20 à 40 mm**	**>40 mm**	**Total**
Eau froide	A 0 - 4 ans	0	6 998	152	20	7 170
Eau froide	B 5 - 9 ans	0	2 217	38	15	2 270
Eau froide	C 10 - 14 ans	0	50	0	0	50
Eau froide	D 15 - 19 ans	0	30	1	0	31
Eau froide	E 20 - 25 ans	0	48	0	0	48
Eau froide	F > 25 ans	0	13	3	0	16
Eau froide	Inconnu	1	11	0	2	14
Incendie	A 0 - 4 ans	0	0	1	5	6
Incendie	B 5 - 9 ans	0	0	0	2	2
Incendie	C 10 - 14 ans	0	0	0	0	0
Incendie	D 15 - 19 ans	0	0	0	0	0
Incendie	E 20 - 25 ans	0	0	0	0	0
Incendie	F > 25 ans	0	0	0	0	0
Incendie	Inconnu	0	0	0	0	0
Total		1	9 367	195	44	9 607

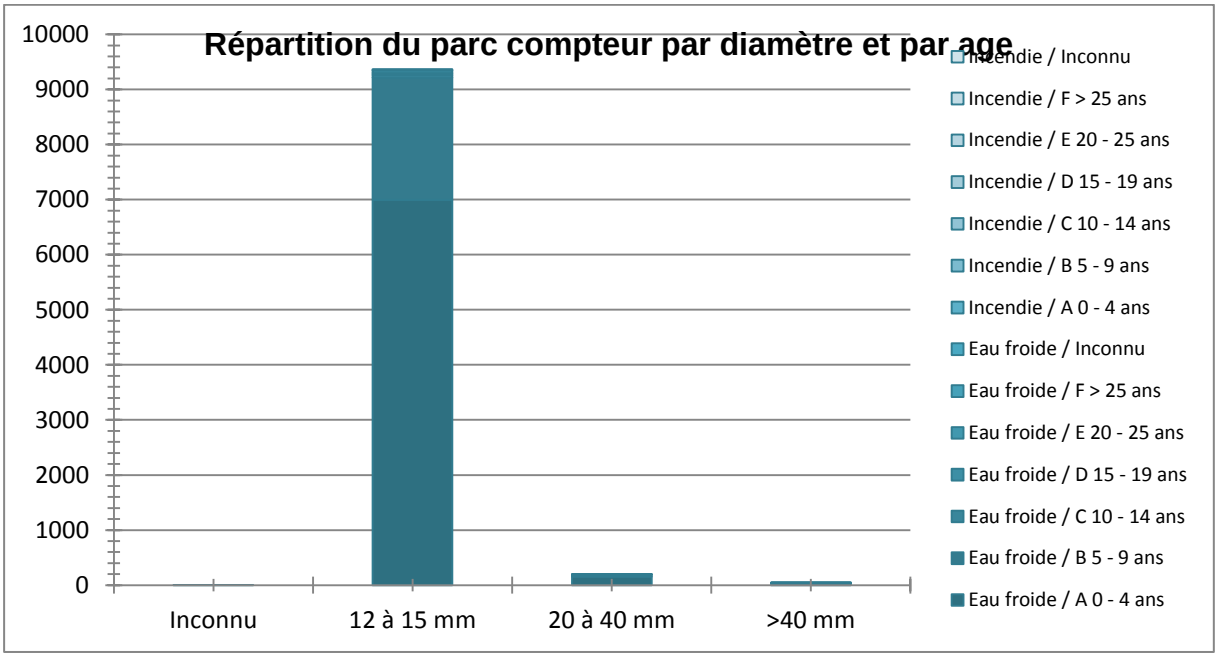

L'âge moyen du parc des compteurs est de 3,7 ans.

- **LES VARIATIONS SUR LES COMPTEURS**

Les variations sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Inconnu	0	1	0,0%
12 à 15 mm	9 223	9 367	1,6%
20 à 40 mm	187	195	4,3%
>40 mm	35	44	25,7%
Total	9 445	9 607	1,7%

Suite à la bascule vers notre nouveau logiciel clientèle, une mise à jour des compteurs a été réalisée en 2016, ce qui explique cette hausse.

3 | Qualité du service

3.1 Le bilan hydraulique

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

3.1.1 Les volumes d'eau potable produits

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes eau potable produits (m³)

Commune	Site	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE DIJON	442 142	389 463	436 898	433 025	400 554	- 7,5%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	91 429	88 141	86 904	86 282	65 181	- 24,5%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	147 483	122 593	155 726	118 771	101 317	- 14,7%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	410 781	431 459	333 936	336 523	376 634	11,9%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	176 930	205 091	194 534	180 040	156 360	- 13,2%
Total des volumes produits		1 268 765	1 236 747	1 207 998	1 154 641	1 100 046	- 4,7%

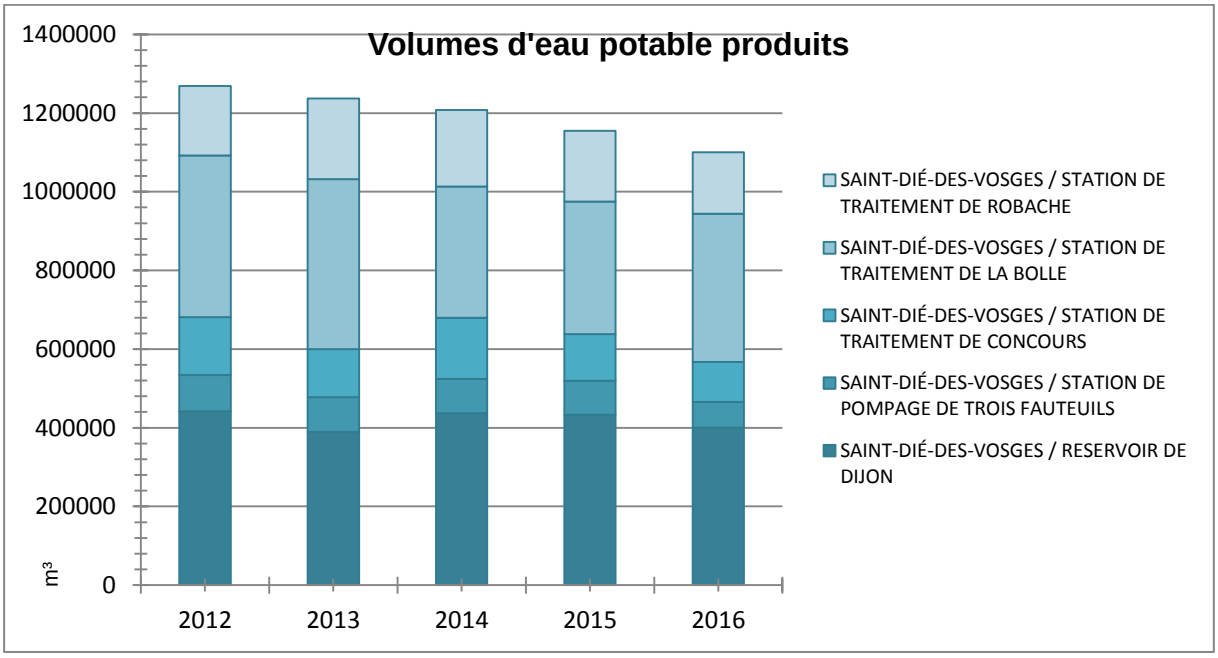

3.1.2 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève

De façon à pouvoir calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes avec la meilleure précision possible, les volumes mis en distribution ont été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours. Ces données diffèrent donc des données présentées sur l'année civile.

Volumes mis en distribution sur période de relève (m³)

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A")	1 308 700	1 240 290	1 235 450	1 218 759	1 140 120	- 6,5%
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 308 700	1 240 290	1 235 450	1 218 759	1 140 120	- 6,5%
dont volumes de service production (A")	0	0	0	0	0	0,0%
Total volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	0,0%
Total volumes eau potable exportés (C)	476	1 494	5 660	6 483	347	- 94,6%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 308 224	1 238 796	1 229 790	1 212 276	1 139 773	- 6,0%

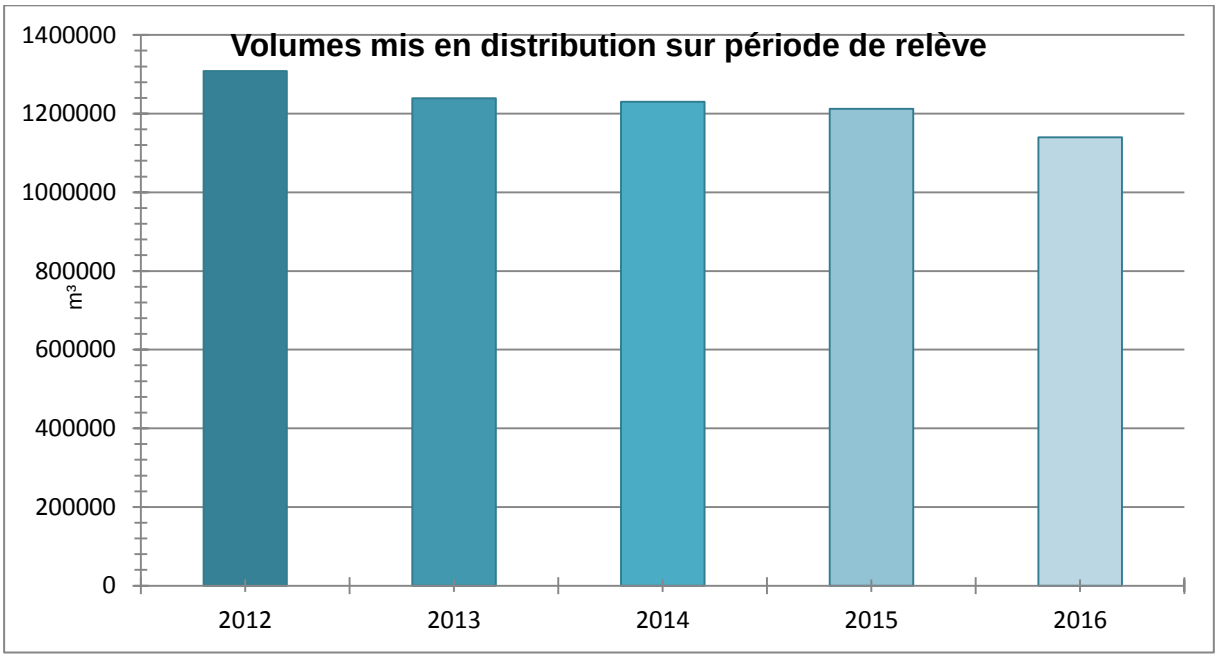

3.1.3 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relèves ramenée à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrevés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumes consommés autorisés (m³)

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	1 042 420	1 005 348	990 998	1 019 090	979 283	- 3,9%
- dont Volumes facturés (E')	1 041 246	1 002 995	985 016	1 017 883	976 442	- 4,1%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux, irrécouvrables...) (E'')	1 174	2 353	5 982	1 207	2 841	135,4%
Volumes consommés sans comptage (F)	-	0	0	0	3 500	0,0%
Volumes de service du réseau (G)	12 300	12 300	12 300	14 610	7 745	- 47,0%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	1 054 720	1 017 648	1 003 298	1 033 700	990 528	- 4,2%

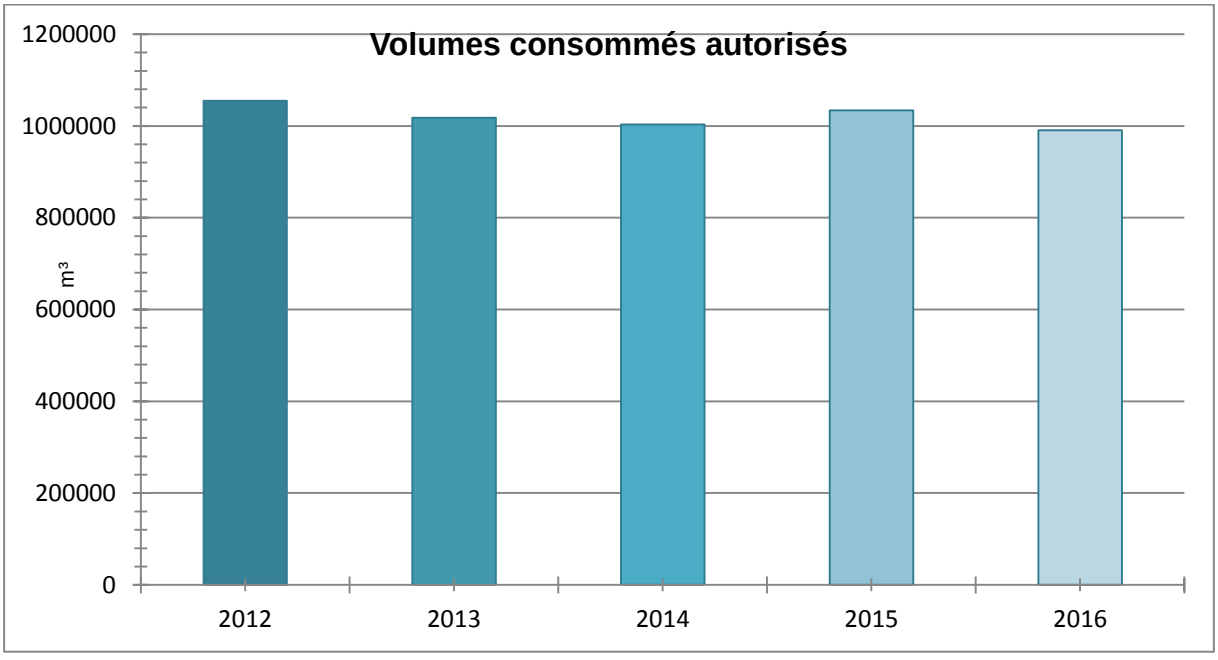

3.1.4 La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m³/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- de la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- de la politique de renouvellement du réseau
- d'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m³/km/jour et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- de l'efficacité de gestion du réseau.

Les pertes d'eau potable en réseau, ici comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, sont calculées sur la même période de temps par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ces pertes en réseau se décomposent en :

- Pertes réelles : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- Pertes apparentes : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés.

Contrairement aux pertes d'eau potables en réseau, les volumes non comptés, ici comptabilisés sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés.

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 308 224	1 238 796	1 229 790	1 212 276	1 139 773	- 6,0%
Volumes comptabilisés (E)	1 042 420	1 005 348	990 998	1 019 090	979 283	- 3,9%
Volumes consommés autorisés (H)	1 054 720	1 017 648	1 003 298	1 033 700	990 528	- 4,2%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	253 504	221 148	226 492	178 576	149 245	- 16,4%

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)						
Désignation	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Volumes non comptés (D-E) = (K)	265 804	233 448	238 792	193 186	160 490	- 16,9%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	192,4	194,073	194,96	194,267	194,815	0,3%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	365	365	365	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	3,61	3,12	3,18	2,52	2,1	- 16,7%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	3,78	3,3	3,36	2,72	2,26	- 17,2%

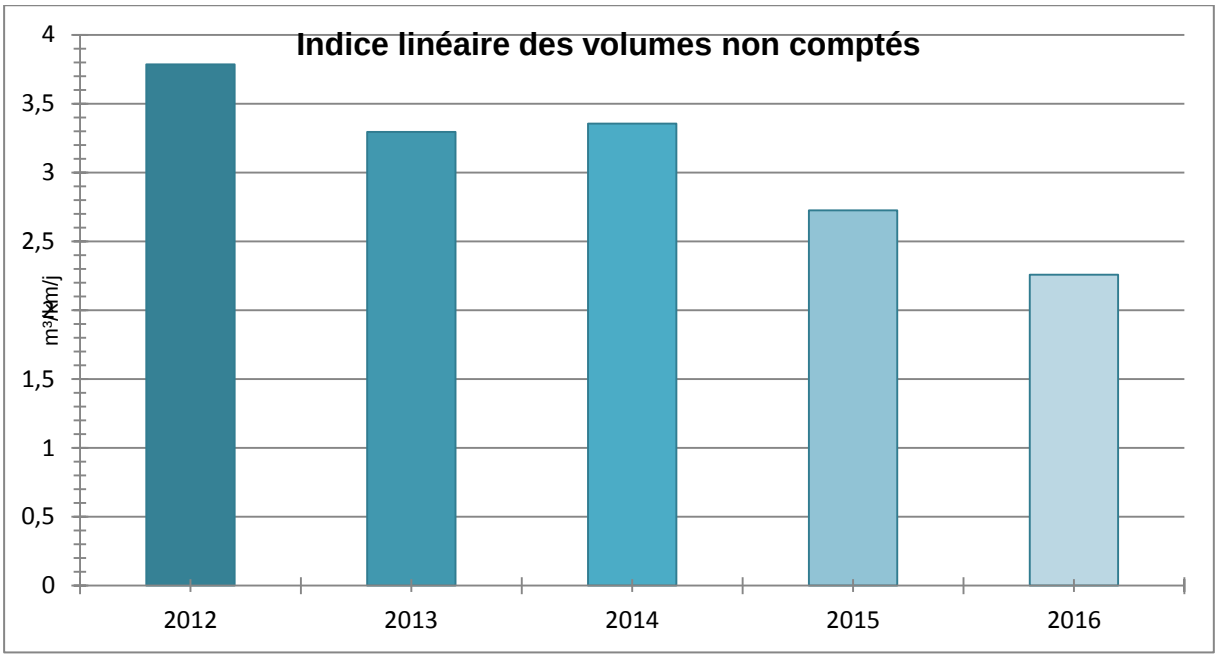

Rendement de réseau (%)						
Désignation	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Volumes consommés autorisés (H)	1 054 720	1 017 648	1 003 298	1 033 700	990 528	- 4,2%
Volumes eau potable exportés (C)	476	1 494	5 660	6 483	347	- 94,6%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	1 308 700	1 240 290	1 235 450	1 218 759	1 140 120	- 6,5%
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 308 700	1 240 290	1 235 450	1 218 759	1 140 120	- 6,5%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0	0,0%
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	0,0%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A'-A''+B)	80,63	82,17	81,67	85,35	86,91	1,8%

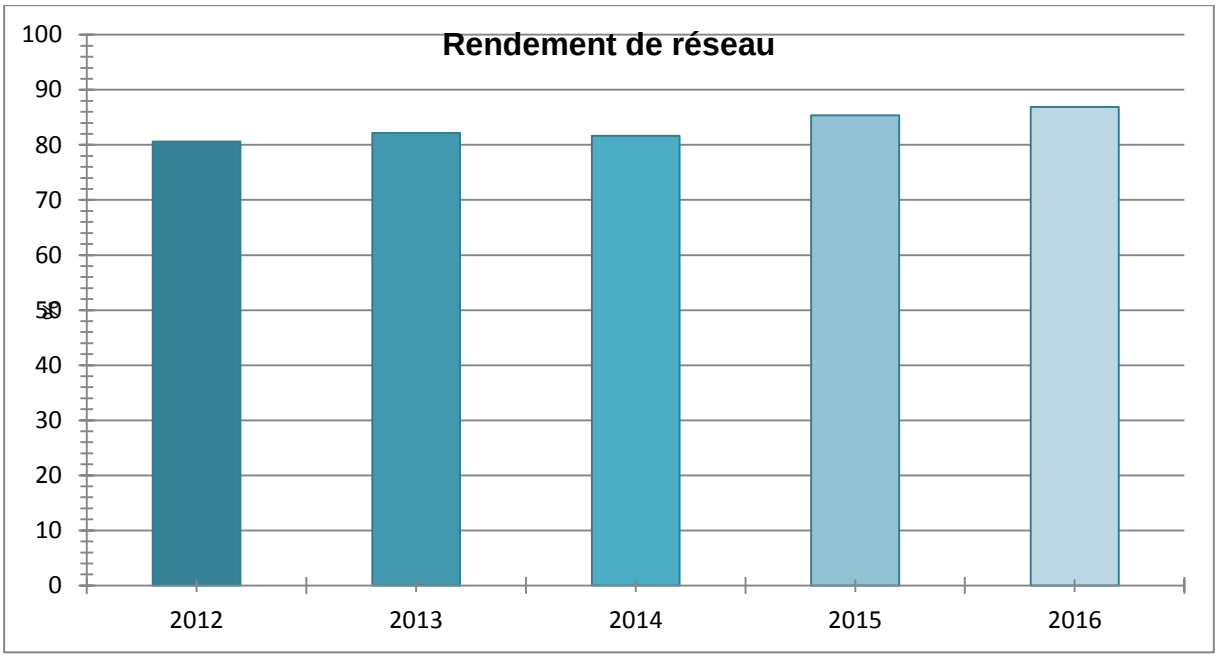

3.1.5 L'ILC et rendement grenelle 2

Performance rendement de réseau						
Désignation	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Volumes consommés autorisés (H)	1 054 720	1 017 648	1 003 298	1 033 700	990 528	- 4,2%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	192,4	194,1	195	194,3	194,8	0,3%
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	15	14,4	14,2	14,7	13,9	- 5,0%
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	0	0	0	0	0	0,0%
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = 65 + 0,2 ILC (%)	68,01	67,88	67,84	67,93	67,79	- 0,2%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A'-A"+B)	80,63	82,17	81,67	85,35	86,91	1,8%

3.2 La qualité de l'eau

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité de l'eau ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de production et de distribution de l'eau potable.

3.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

« L'Eau consommée doit être propre à la consommation » (Extrait du Code de la Santé Publique)

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- la qualité organoleptique,
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux,
- les substances indésirables,
- les substances toxiques,
- les pesticides et les produits apparentés,
- la qualité microbiologique.

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- La valeur de qualité limite, appelée également conformité pour différents paramètres bactériologiques (entérocoques, escherichia coli,…) ou physicochimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb,…). Le Code de la Santé Publique fixe une valeur qui ne doit pas être dépassée
- la valeur de qualité de référence.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- Le contrôle sanitaire officiel et légal exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau distribuée. Il est adressé avec la facture à tous les clients du service. La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le Code de Santé Publique, reprenant le décret n°2001-1220 en date du 20 décembre 2001.
- La surveillance d'exploitation pour s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité, nous surveillons en permanence la qualité de l'eau qu'elle produit et distribue en vérifiant sa conformité. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

3.2.2 La ressource

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE**

Statistiques sur la conformité en ressource

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	2	0	100,0%	4	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	2	0	100,0%	930	0	100,0%

3.2.3 La production

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production

Contrôle sanitaire						
Type	Analyses	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	22	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	22	7	68,2%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	110	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	3 773	7	99,8%	0	100,0%

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la production en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références

Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/03/2016	SORTIE STATION 7 FONTAINES	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/03/2016	SORTIE STATION ST-ROCH	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	3	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/03/2016	RESERVOIR DE CONCOURS	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/03/2016	SORTIE STATION LA BOLLE	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	17/05/2016	SORTIE STATION 7 FONTAINES	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	3	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2016	SORTIE STATION 7 FONTAINES	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	3	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	18/10/2016	SORTIE STATION LA BOLLE	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110

Les non conformités concernent surtout des dépassements de références de qualité (donc sans conséquences sur la santé publique) et sont généralement liées à l'équilibre calco-carbonique (eaux agressives).

3.2.4 La distribution

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution

Contrôle sanitaire						
Type	Analyses	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	47	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	55	6	89,1%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	235	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	739	6	99,2%	0	100,0%

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Détail des paramètres non conformes et hors références

Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	02/02/2016	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/02/2016	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/05/2016	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/09/2016	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2016	Distribution La Bolle	CONDUCTIVITE A 25°C	130	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	18/10/2016	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	180	µS/cm	>=200	<=1110

L'eau distribuée ne respecte pas toujours la référence sur la conductivité (manque de reminéralisation de l'eau). Dans le cas de la station 7 fontaines, le traitement n'intervient pas sur le paramètre conductivité.

3.2.5 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	69	0	100,0%
Physico-chimique	38	0	100,0%

3.3 Le bilan d'exploitation

Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

3.3.1 La consommation électrique

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique (kWh)						
Site	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
RESERVOIR DE DIJON	3 498	3 741	3 600	3 178	8 127	155,7%
RESERVOIR DE LA CULOTTE	18	62	66	152	125	- 17,8%
RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	100	43	173	250	194	- 22,4%
STATION DE POMPAGE DE GERARDIN	3 306	2 424	1 688	4 963	4 947	- 0,3%
STATION DE POMPAGE DE GRATIN	102 839	67 712	77 952	90 273	64 723	- 28,3%
STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	15 278	7 126	7 923	7 687	12 229	59,1%
STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	1 709	11 993	6 346	9 599	6 484	- 32,5%
STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	1 998	1 971	2 129	731	9 706	1 227,8%
STATION DE POMPAGE DE SAULCY	12 531	11 578	19 371	13 283	13 765	3,6%
STATION DE SURPRESSION DE GRANDRUPT	428	1 117	767	987	1 110	12,5%
STATION DE SURPRESSION DE HERBAVILLE	1 837	1 604	1 607	1 694	1 629	- 3,8%
STATION DE SURPRESSION DE LE QUEUNER	1 693	1 707	1 465	1 785	1 582	- 11,4%
STATION DE SURPRESSION DE LE VILLE	2 620	2 467	1 925	2 566	2 369	- 7,7%
STATION DE SURPRESSION DE TROIS SCIERIES	5 285	4 338	4 547	4 905	4 299	- 12,4%
STATION DE SURPRESSION DU PRE DU ROY	-	-	1 116	1 650	3 076	86,4%
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	15 013	19 163	15 422	17 425	25 544	46,6%
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	27 677	27 091	24 136	29 099	32 965	13,3%
STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	18 105	18 077	14 886	10 032	18 096	80,4%
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	85 388	83 283	92 042	105 881	104 893	- 0,9%
Total	299 323	265 497	277 161	306 140	315 863	3,2%

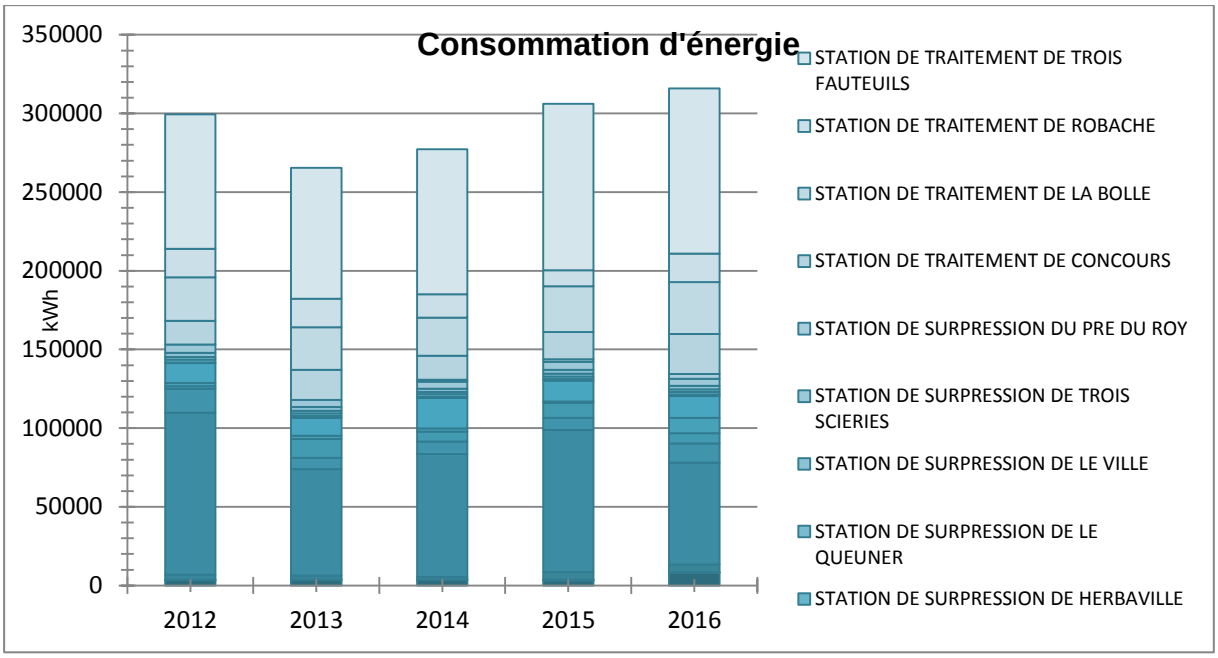

3.3.2 La consommation de produits de traitement

Les consommations en produits de traitement des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation de produits de traitement

Réactifs	2013	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Carbonate de sodium (T)	2,48	2,4	6	2,9	- 51,7%
Chlore gazeux (kg)	420	420	510	510	0,0%
CO2 (kg)	11 530	14 974	22 633	20 347	- 10,1%
Javel (hypochlorite de soude) (L)	200	120	183	160	- 12,6%
Neutralite (T)	137,31	143	85,46	53,58	- 37,3%
Soude (L)	5 924	7 408	7 898	9 872	25,0%

Le calcaire marin a été remplacé en 2015 par du calcaire terrestre qui demande un ajout de soude, de carbonate de sodium et de dioxyde de carbone (CO2) plus important.

3.3.3 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires

Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
RESERVOIR DE CONCOURS	Equipement électrique		29/02/2016
RESERVOIR DE CONCOURS	Extincteur	EXTINCTEUR	21/11/2016
RESERVOIR DE DIJON	Extincteur	EXTINCTEUR	18/11/2016
RESERVOIR DE LA CULOTTE	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	01/03/2016
RESERVOIR DE LA CULOTTE	Extincteur	EXTINCTEUR	21/11/2016
RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	Extincteur	EXTINCTEUR	21/11/2016
RESERVOIR DE TROIS FAUTEUILS	Extincteur	EXTINCTEUR	21/11/2016
STATION DE POMPAGE DE GERARDIN	Extincteur	EXTINCTEUR	23/11/2016
STATION DE POMPAGE DE GRATIN	Equipement sous pression (épreuve)	BALLON ANTI BELIER 200 L*	09/05/2016
STATION DE POMPAGE DE GRATIN	Extincteur	EXTINCTEUR RDC	21/11/2016
STATION DE POMPAGE DE GRATIN	Extincteur	EXTINCTEUR ETAGE LOCAL ARMOIRE ELECTRIQUE	21/11/2016
STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	Equipement électrique	ARMOIRE ELECTRIQUE	01/03/2016
STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	Extincteur	EXTINCTEUR	25/11/2016
STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	Equipement électrique		22/03/2016
STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	Equipement sous pression (inspection)	BALLON ANTI BELIER 200L	17/05/2016
STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	Extincteur	EXTINCTEUR	18/11/2016
STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	Equipement électrique		04/03/2016
STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	Equipement sous pression (inspection)	BALLON ANTI-BELIER 200 L*	17/05/2016
STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	Extincteur	EXTINCTEUR	25/11/2016
STATION DE POMPAGE DE SAULCY	Equipement électrique		02/03/2016
STATION DE POMPAGE DE SAULCY	Extincteur	EXTINCTEUR	25/11/2016
STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	29/02/2016
STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	Extincteur	EXTINCTEUR	23/11/2016
STATION DE SURPRESSION DE GRANDRUPT	Equipement électrique		03/03/2016
STATION DE SURPRESSION DE GRANDRUPT	Extincteur	EXTINCTEUR	21/11/2016
STATION DE SURPRESSION DE HERBAVILLE	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	01/03/2016
STATION DE SURPRESSION DE HERBAVILLE	Extincteur	EXTINCTEUR	21/11/2016
STATION DE SURPRESSION DE LE QUEUNER	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	01/03/2016

Les contrôles réglementaires			
Site	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
STATION DE SURPRESSION DE LE QUEUNER	Extincteur	EXTINCTEUR	21/11/2016
STATION DE SURPRESSION DE LE VILLE	Extincteur	EXTINCTEUR	21/11/2016
STATION DE SURPRESSION DE TROIS SCIERIES	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	01/03/2016
STATION DE SURPRESSION DE TROIS SCIERIES	Extincteur	EXTINCTEUR	18/11/2016
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	29/02/2016
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	Extincteur	EXTINCTEUR	21/11/2016
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	Equipement électrique		29/02/2016
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	Extincteur	EXTINCTEUR	18/11/2016
STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	Equipement électrique		04/03/2016
STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	Extincteur	EXTINCTEUR	15/11/2016
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	29/02/2016
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	Equipement sous pression (épreuve)	BALLON ANTI-BELIER 750L*	09/05/2016
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	Extincteur	EXTINCTEUR	21/11/2016

3.3.4 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs	
Site	**Date intervention**
RESERVOIR DE CONCOURS	30/03/2016
RESERVOIR DE CONCOURS	20/05/2016
RESERVOIR DE DIJON	25/03/2016
RESERVOIR DE DIJON	05/07/2016
RESERVOIR DE LA CULOTTE	20/04/2016
RESERVOIR DE LA CULOTTE	26/04/2016
RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	27/06/2016
RESERVOIR DE SAINT ROCH HAUT	23/03/2016
RESERVOIR DE SAINT ROCH HAUT	31/03/2016
RESERVOIR DE TROIS FAUTEUILS	04/03/2016
STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	30/03/2016

Nettoyage des réservoirs	
Site	**Date intervention**
STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	07/03/2016
STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	21/04/2016
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	31/03/2016
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	23/03/2016
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	26/04/2016
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	29/08/2016
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	07/03/2016
STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	31/08/2016
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	27/06/2016
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	29/08/2016

3.3.5 Les interventions sur le réseau de distribution

- **LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION**

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	**Type d'intervention**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Accessoires	créés	0	0	0,0%
Accessoires	renouvelés	2	8	300,0%
Accessoires	réparés	3	0	-100,0%
Accessoires	supprimés	0	0	0,0%
Appareils de fontainerie	créés	0	1	0,0%
Appareils de fontainerie	déplacés	0	0	0,0%
Appareils de fontainerie	renouvelés	0	7	0,0%
Appareils de fontainerie	réparés	0	1	0,0%
Appareils de fontainerie	supprimés	0	0	0,0%
Appareils de fontainerie	vérifiés	0	100	0,0%
Branchements	créés	11	17	54,5%
Branchements	renouvelés	8	6	-25,0%

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	**Type d'intervention**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Branchements	supprimés	0	2	0,0%
Compteurs	posés	16	146	812,5%
Compteurs	remplacés	0	0	0,0%
Réparations	fuite sur branchement	46	30	-34,8%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	45	27	-40,0%

Les détails des interventions sur le réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Saint-Dié-des–Vosges sont repris dans les tableaux ci-dessous.

Accessoires réseau renouvelés				
N°	**Rue**	**Accessoire**	**Type**	**Nombre**
.	ROUTE DE ROBACHE	Vanne DN 100	RENOUVELLEMENT DE VANNE DN 100	1
.	RUE DES DAHLIAS	Vannes	RENOUVELLEMENT DE 3 VANNES	3
.	RUE DES DAHLIAS	Bouche à clé	RENOUVELLEMENT BOUCHE A CLES	1
.	RUE JEAN GAZIN	Regard stabilisateur	POSE D UN STABILISATEUR DN 50 EN DOUBLURE DU DN 125	1
.	RESERVOIR CULOTTE 2 (75m3)	Vanne de vidange DN 100	RENOUVELLEMENT VANNE	1
.	RESERVOIR CULOTTE 1 (75m3)	Vanne de vidange DN 101	RENOUVELLEMENT VANNE	1
			Total	**8**

Appareils de fontainerie créés			
N°	**Rue**	**Type**	**Nombre**
.	RESERVOIR DE LA CULOTTE	INSTALLATION D UN POTEAU D INCENDIE D ASPIRATION	1
		Total	**1**

Appareils de fontainerie renouvelés			
N°	**Rue**	**Type**	**Nombre**
	AVENUE ERNEST COLIN	RENOUVELLEMENT DU PI 107	1
	ROUTE D HERBAVILLE	RENOUVELLEMENT DU PI 80	1
	RUE LEON JACQUEREZ	RENOUVELLEMENT DU PI 150	1
	RUE DES PEUPLIERS	RENOUVELLEMENT DU PI 198	1
	CHEMIN DU HAUT DU MONCEY	RENOUVELLEMENT BOITE A BOUE DN 100	1
	CHEMIN DU HAUT DU MONCEY	RENOUVELLEMENT BOITE A BOUE DN 100	1
	CHEMIN DU DESSUS DE L ORME	RENOUVELLEMENT DU PI 181	1
		Total	**7**

Appareils de fontainerie réparés			
N°	Rue	Type	Nombre
	QUAI SADI CARNOT	REMPLACEMENT DU COFFRE PI 265	1
		Total	1

Appareils de fontainerie vérifiés			
N°	Rue	Type	Nombre
	Ville de Saint-Dié	PI Ville de Saint-Dié	100
		Total	100

Branchements créés		
N°	Rue	Nombre
15	RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	1
79	CHEMIN DE GRANDRUPT	1
5	AVENUE EUGENIE JULES FERRY	1
9	CHEMIN DU BAS DU SAUCY	2
.	RUE MARCEL MAUSS	7
.	RUE CLAUDE BASSOT	4
	RUE DES FOLMARDS	1
	Total	17

Branchements renouvelés			
N°	Rue	Type	Nombre
141/143	ROUTE DE ROBACHE	DSP	1
20	ROUTE DES ECOLES	Budget Investissement	1
2	RUE FERDINAND BRUNOT	Budget Investissement	1
2	RUE DES ACACIAS	Budget Investissement	2
46	RUE D ALSACE	Budget Investissement	1
		Total	6

Branchements supprimés		
N°	Rue	Nombre
	CHEMIN DU HAUT DES RAIDS	1
	CHEMIN DU HAUT DES RAIDS	1
	Total	2

Réparations fuites sur branchements		
N°	**Rue**	**Nombre**
158	RUE D EPINAL	1
18	RUE DE LA ROCHE DES FEES	1
2	RUE DE L ORME	1
.	RUE DE LA PRAIRIE	1
7	CHEMIN DU RESERVOIR	1
95	ROUTE DE ROBACHE	1
25	RUE DE LA CORVEE	1
.	RUE MARIE CURIE	1
82	ROUTE DES 2 HAMEAUX	1
29	RUE DE LA BEHOUILLE	1
20	ROUTE DES ECOLES	1
23	ROUTE D HURBACHE	1
81	R 12 E RGT D ARTILLERIE	1
9	RUE BALDENSPERGER	1
2	RUE FERDINAND BRUNOT	1
1	CHEMIN DES FETES	1
12	RUE DE LA BEHOUILLE	1
5	CHEMIN DES TREMZEAUX	1
.	ROUTE D HURBACHE	1
68	ROUTE DE ROBACHE	1
49	RUE D HELLIEULE	1
25	RUE DU NOUVEL HOPITAL	1
9	RUE D AMERIQUE	1
69	RUE DE LA PRAIRIE	1
.	CHEMIN DES FETES	1
174	RUE D ALSACE	1
9	RUE DU LIEUTENANT BACHELIER	1
9	ROUTE DU CAMP CELTIQUE	1
5	RUE DES PEUPLIERS	1
30	RUE GASTON SAVE	1
	Total	**30**

Réparations fuites sur réseau		
N°	**Rue**	**Nombre**
.	RUE DE LA MEURTHE	1
40	RUE DES 3 VILLES	1
4	RUE DE LA FORET	1
4	RUE LAURENT PILLARD	1
2	RUE DES PEUPLIERS	1
154	RUE D EPINAL	1
26	RUE DE DIJON	1
.	ROUTE DE ROBACHE	1
17	CHEMIN DE LA PEPINIERE	1
.	RUE D AMERIQUE	1
.	RUE MONSEIGNEUR FOUCAULT	1
.	RUE PIERRE EVRAT	1
29	ROUTE D HURBACHE	1
4	CHEMIN DE NACHAMPS	1
2	RUE DU LIEUTENANT BACHELIER	1
.	RUE 31E BTN CHASSEURS A PIEDS	1
29	ROUTE D HURBACHE	1
.	SUR LA ROUTE DE LA STATION D HERMENPAIRE AU DESSUS DU COL DE LA CULOTTE	1
2	RUE DES ACACIAS	1
.	RUE DE LA CORVEE	1
.	RUE DES PEUPLIERS	1
21	RUE DE LA MENANTILLE	1
.	Route du camp celtique	1
.	RUE DU GYMNASE VOSGIEN	1
65	RUE DU PETIT FOUCHARUPT	1
X	RUE DU VIEUX MOULIN	1
.	ROUTE DE ROBACHE	1
	Total	**27**

3.3.6 Les interventions en astreinte

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	**2015**	**2016**	**Variation N/N-1**
Les interventions sur le réseau	44	39	-11,4%

3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de clients			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Total	8 875	8 921	0,5%

3.4.2 Les volumes vendus

Les volumes vendus sont les suivants :

Volumes vendus (m³)						
Désignation	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Total des volumes facturés	2 082 492	2 005 990	985 016	989 996	981 792	- 0,8%

3.4.3 La typologie des contacts clients

La décomposition des modes de contacts avec les clients consommateurs s'établit de la façon suivante:

Typologie des contacts	
Désignation	**Nombre de contacts**
Téléphone	3 062
Courrier	1 822
Internet	152
Visite en agence	1 419
Total	6 455

En 2016, nous avons enregistré **6 455 contacts** clients majoritairement par téléphone.

3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients	
Désignation	**Nombre de demandes**
Gestion du contrat client	4 510
Facturation	219
Règlement/Encaissement	631
Prestation et travaux	145
Information	2 839
Dépose d'index	10
Technique eau	173
Total	8 527

3.4.5 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique…

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet.

Activité de gestion			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Nombre d'abonnés mensualisés	4 579	4 632	1,2%
Nombre d'abonnés prélevés	645	703	9,0%
Nombre d'échéanciers	385	236	-38,7%
Nombre total de factures comptabilisées	15 428	20 232	31,1%

3.4.6 La relation clients

La relation clients			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Nombre de réclamations écrites FP2E	56	80	42,9%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100	100	0,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	6,3	9,0	42,1%

Le taux de réclamation est de 9,0 pour 1000 abonnés. Les réclamations sont l'ensemble des plaintes qu'elles soient de notre responsabilité ou non.

3.4.7 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à SUEZ Eau France travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

SUEZ Eau France agit au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis de SUEZ Eau France a été initié en 2001 dans le cadre de chartes « Fonds Solidarité Logement », signées avec les conseils départementaux partenaires.

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Créances irrécouvrables (€)	101 812,9	97 376,7	- 4,4%
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois (€ TTC)	68 461,43	196 133,93	186,5%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,33	1,78	439,4%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,44	1,96	36,4%

Les mesures prises afin de limiter le nombre et le montant global des factures impayées sont les suivantes :

Etape 1 : date d'exigibilité + 7 jours : lettre de rappel annonçant les frais.

Etape 2 : date d'exigibilité + 14 jours : mise en demeure avec application de la pénalité de retard de 15.00 € et départ des intérêts moratoires.

Etape 3 : date d'exigibilité + 21 jours : édition du dernier avis avant fermeture.

Etape 4 : date d'exigibilité + 28 jours : création de la fiche enquête-recouvrement et frais de déplacement de l'agent.

Après l'étape 4, pour les factures inférieures à 150.00 €, nos prestataires, COFACE SERVICES ou SOGEDI, effectuent des relances téléphoniques ainsi que des relances par courriers.

Le service recouvrement réalise également des relances téléphoniques à partir de l'étape 4 et transmet la liste des éventuelles fermetures aux services sociaux (Mairie et Conseil Général).

L'efficacité de ces mesures est aussi, en adéquation, avec la déclaration des créances dans les délais des dossiers sensibles tels que :
- le surendettement et le rétablissement personnel,
- redressement judiciaire et liquidation judiciaire.

Pour ce qui concerne l'apport du service à la cohésion sociale, le correspondant « solidarité-précarité » est Madame Sylvie Juillard 03.89.38.62.77.

3.4.8 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par Suez Eau France.

Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, de téléphone, leur loyer… Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Général.

Le fonds de solidarité

Désignation	2015	2016	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	108	63	- 41,7%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	45	60	33,3%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	3 160,34 €	3 005,21 €	- 4,9%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	3 128,47 €	2 847,44 €	- 9,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	1 755,22 €	2 280,01 €	29,9%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0	0	0,0%
Montant du dégrèvement social (€ HT)	0	0	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	3 128,47 €	2 847,44 €	- 9,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0,0032	0,0029	- 8,5%

3.4.9 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Volumes dégrévés (m³)	1 207	2 841	135,4%

3.4.10 Le prix du service de l'eau potable

Les différents destinataires des sommes portées sur la facture sont :

- Suez Eau France en application du contrat de concession du service public de distribution d'eau
- La collectivité au travers des redevances collectivités
- l'État au travers de la redevance d'occupation du domaine public et de la TVA
- l'Agence de l'eau, dont les sommes perçues sont destinées à aider au financement des collectivités locales dans leurs projets de préservation et d'amélioration des ressources en eau et du milieu naturel.

Le système tarifaire est de type « binôme » : il comprend une partie fixe variable selon le diamètre du compteur d'eau et un prix au m3.

- **LE TARIF**

Les compteurs de Saint Dié des Vosges sont relevés une fois par an en Septembre.
Il y a deux factures par an, une lors de la relève et une via une estimation en Mars.

Le tarif			
Détail prix eau	**01/01/2016**	**01/01/2017**	**N/N-1 (%)**
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	43,96	43,7	-0,59%
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m³)	1,6039	1,4012	-12,64%
Taux de la partie fixe du service (%)	18,59%	20,63%	10,94%
Prix TTC au m³ pour 120 m³	2,49007	2,27394	-8,68%
Prix HT au m³ pour 120 m³	2,36026	2,15539	-8,68%

- **LES COMPOSANTES DU TARIF DE L'EAU**

Le tableau suivant permet de mettre en évidence la part revenant à l'ensemble des acteurs (Exploitant, Collectivité, Agence de l'Eau, TVA) en prenant pour référence la facture type.

Les composantes du prix de l'eau

Dénomination	Détail prix eau	01/01/2016	01/01/2017	N/N-1 (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	43,96	43,7	-0,59%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat Tranche 1	0,4	0,32	-20,00%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat Tranche 2	0,34	0,33	-2,94%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat Trache 1	1,3852	0,9856	-28,85%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat Tranche 2	1,2035	1,1031	-8,34%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (lutte contre la pollution) Contrat	0,35	0,35	0,00%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (préservation de la ressource) Contrat	0,04	0,04	0,00%
Redevances Tiers	TVA Contrat 5,5%	0,1298	0,1185	-8,68%

- **L'EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU**

Evolution des révisions de la tarification

Désignation	01/01/2016	01/01/2017	N/N-1 (%)
K	1,7454	1,7344	- 0,6%

- **LA FACTURE TYPE 120 M3 EAU**

FACTURE TYPE DE 120 M³ : EAU

SAINT DIE

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H. T.
DISTRIBUTION DE L'EAU			
ABONNEMENT			
Part Suez Eau France	2	21,85 €	43,70 €
CONSOMMATION			
Part Suez Eau France			
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,9856 €	29,57 €
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	1,1031 €	99,28 €
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	1,4458 €	0,00 €
T4 de 200 m³ à 999999999 m³	0 m³	1,5601 €	0,00 €
Part Communale			
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,3200 €	9,60 €
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	0,3300 €	29,70 €
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	0,4100 €	0,00 €
T4 de 200 m³ à 999999999 m³	0 m³	0,5100 €	0,00 €
Redevance prèlèvement	120 m³	0,0300 €	3,60 €
ORGANISMES PUBLICS			
Red. pour pollution de l'eau	120 m³	0,3500 €	42,00 €

TOTAL H. T.	**257,45 €**
TVA 5,5 %	**14,16 €**
TOTAL TTC	**271,61 €**

FACTURE TYPE DE 120 M³ : EAU & ASSAINISSEMENT

SAINT DIE

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H. T.	Taux TVA
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT				
Part Suez Eau France	2	21,85 €	43,70 €	5.5
CONSOMMATION				
Part Suez Eau France				
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,9856 €	29,57 €	5.5
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	1,1031 €	99,28 €	5.5
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	1,4458 €	0,00 €	5.5
T4 de 200 m³ à 999999999 m³	0 m³	1,5601 €	0,00 €	5.5
Part Communale				
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,3200 €	9,60 €	5.5
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	0,3300 €	29,70 €	5.5
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	0,4100 €	0,00 €	5.5
T4 de 200 m³ à 999999999 m³	0m³	0,5100 €	0,00 €	5.5
Redevance prèlèvement	120 m³	0,0300 €	3,60 €	5.5
ORGANISMES PUBLICS				
Red. pour pollution de l'eau	120 m³	0,3500 €	42,00 €	5.5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				
ABONNEMENT				
Part Suez Eau France	2	9,36 €	18,72 €	10.0
CONSOMMATION				
Part Suez Eau France				
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,4472 €	13,42 €	10.0
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	0,8766 €	78,89 €	10.0
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	1,5702 €	0,00 €	10.0
Part Communale				
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,2400 €	7,20 €	10.0
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	0,2700 €	24,30 €	10.0
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	0,4300 €	0,00 €	10.0
ORGANISMES PUBLICS				
Red.modernisation des réseaux de collecte	120 m³	0,2330 €	27,96 €	10.0

TOTAL H. T.	**427,94 €**
TVA 5,5 %	**14,16 €**
TVA 10 %	**17,05 €**
TOTAL TTC	**459,15 €**

4 | Comptes de la délégation

4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : «Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure. »

4.1.1 Le CARE

SAINT-DIE - Eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2016

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2015	2016	Ecart en %
PRODUITS	**2 722,26**	**2 728,90**	**0,2%**
Exploitation du service	1 748,60	1 747,40	
Collectivités et autres organismes publics	749,20	738,44	
Travaux attribués à titre exclusif	45,29	63,83	
Produits accessoires	179,17	179,24	
CHARGES	**2 971,69**	**2 862,92**	**-3,7%**
Personnel	669,90	596,95	
Energie électrique	33,79	40,35	
Produits de traitement	16,29	18,88	
Analyses	4,91	6,40	
Sous-traitance, matières et fournitures	271,31	262,57	
Impôts locaux et taxes	32,43	35,42	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	256,14	259,30	
• télécommunication, postes et télégestion	15,68	20,15	
• engins et véhicules	37,34	45,70	
• informatique	90,58	115,33	
• assurance	9,35	10,58	
• locaux	38,19	35,33	
Frais de contrôle	41,10	43,14	
Contribution des services centraux et recherche	85,61	81,25	
Collectivités et autres organismes publics	749,20	738,44	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	4,12	4,12	
• programme contractuel	278,06	180,74	
Charges relatives aux investissements			
• fonds contractuel	145,59	148,50	
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	47,79	48,74	
• investissements incorporels	231,26	235,88	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	45,22	43,10	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	21,37	26,64	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	37,35	92,37	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,25	0,11	
Résultat avant impôt	**-249,44**	**-134,02**	**46,3%**
RESULTAT	**-249,44**	**-134,02**	**46,3%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

SAINT-DIE - Eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2016

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Détail des produits

en milliers d'€uros	2015	2016	Ecart en %
TOTAL	**2 722,26**	**2 728,90**	**0,2%**
Exploitation du service	1 748,60	1 747,40	-0,1%
• Partie fixe	398,42	404,49	
• Partie proportionnelle	1 350,18	1 342,91	
Collectivités et autres organismes publics	749,20	738,44	-1,4%
• Part Collectivité	375,64	372,23	
• Redevance prélèvement	69,66	47,10	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	303,91	319,11	
Travaux attribués à titre exclusif	45,29	63,83	40,9%
• Branchements	16,50	30,79	
• Autres travaux	28,79	33,03	
Produits accessoires	179,17	179,24	0,0%
• Facturation et recouvrement de la redevance	120,93	122,24	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	6,18	5,22	
• Autres produits accessoires	52,06	51,77	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

– Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :

  - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
  - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

– **ORGANISATION DE LA SOCIETE**

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de SUEZ Eau France en 2016 s'appuie sur l'Entreprise Régionale qui est l'unité de base.

o **L'Entreprise Régionale est l'unité de base de l'organisation de la société**

– C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.

– Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de SUEZ Eau France.

o **L'Entreprise Régionale dispose de sa propre comptabilité d'établissement**

– Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.

– La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des entreprises régionales.

– Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

– **LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION**

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de l'Entreprise Régionale.

L'organisation de SUEZ Eau France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

o **Eléments directement imputés par contrats**

– Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent

l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.

Suite à la mise en place du nouveau Système d'Information clientèle Odyssée en Juillet 2015, le CA des clients mensualisés a été comptabilisé aussi bien pour la facture annuelle sur relevé que pour les factures intermédiaires sur estimation, ce qui n'était pas le cas précédemment (comptabilisation uniquement lors de la facture annuelle sur relevé et non comptabilisation des prélèvements mensuels). L'année du changement de système d'information a engendré la comptabilisation de 18 mois de CA pour les clients mensualisés. Afin de rendre une vision économique cohérente entre les produits et charges de l'année et ne pas fausser les répartitions de charge à la valeur ajoutée, nous avons procédé en 2015 au retraitement du CA des clients mensualisés pour ne conserver que le CA relatif aux 12 derniers mois. Sur la durée du contrat, le CA des clients mensualisés inscrit dans les CARE correspondra bien au CA facturé.
Compte tenu des contraintes techniques, ce retraitement a été uniquement réalisé pour le CA propre au délégataire, sachant que la part tiers (Collectivités et autres organismes) est neutre en terme de résultat (produits = charges).
A noter également depuis 2015, les redevances assainissement des comptes de tiers jusqu'à présent additionnées à la surtaxe des contrats d'eau ne sont plus intégrées dans les comptes de tiers.

- Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

  - **Eléments affectés sur une base technique**

- Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.

- Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.

- Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées ci-dessous.

Produits et Charges d'exploitation	Clé
Affectation charges ordonnancement réseau et clientèle / nb heures MO MEDIA	Nb d'heures MO Média des interventions réseau et clientèle
Affectation charges ordonnancement usine / nb heure MO MEDIA	Nb d'heures MO Média des interventions usine
Affectation charges SIG	linéaire de réseau toutes activités confondues, eau et asst
Autres produits affermages eau	Clients affermage eau potable
Charges branchements eau	Clients affermage eau potable
Charges de télé-contrôle - Contrats eau et assainissement	Nb de sites télégérés
Charges distribution	Longueur réseau de distribution (km)
Charges et produits branchements facturés eau	Nombre branchements neufs isolés eau
Charges facturation encaissement	Client facturé
Charges production eau potable	Volume eau potable produite (milliers m3)
Charges relève compteurs	Nombre de relevés
Produits prestations annexes facturables	Clients affermage eau potable
Charges relèvement eaux usées	Nombre de postes de relèvement

Charges réseau eaux usées	Longueur réseau assainissement (eaux usées + unitaire)
Charges eaux pluviales	Longueur réseau assainissement eaux pluviales (en km)
Charges épuration	tonnes de matières sèches produites (milliers tn)
Charges et produits branchements facturés assainissement	Nombre branchements neufs isolés assainissement
Charges télérelève contrats eau et assainissement	Clients télérelevés
Charges branchements assainissement	Clients affermage assainissement
Autres produits affermages assainissement	Clients affermage assainissement

– Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées ci-dessous.

Produits et Charges d'exploitation	Clé
Charges de structure travaux facturables	Produits travaux facturables
ligne contribution des services centraux et recherche	CA total
Charges logistique	Sortie de stock
Charges achat	HA / Charges externes hors achats d'eau
Charges supports aux interventions / MO	Charges MO OPEX
Stocks pour BFR	Produits hors compte de tiers

- **Charges indirectes**

  - **Les frais généraux locaux**

– Les frais généraux locaux de l'entreprise régionale sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par l'entreprise régionale. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 6,7% de leurs Produits (hors compte de tiers)**.**

– La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées : achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par SUEZ Eau France.

  - **La contribution des services centraux et recherche**

– La contribution des services centraux et recherche est répartie sur l'ensemble des activités de la société, et ses filiales. La quote-part relative aux entreprises régionales est répartie en fonction des Produits hors Prestations Internes.
– Cette contribution est ensuite répartie au prorata du chiffre d'affaires de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par l'entreprise régionale.

- **La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés**

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les entreprises régionales, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.
L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans l'entreprise régionale, sont répartis suivant la même règle.

– LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des entreprises régionales.

- **Charges relatives aux renouvellements**

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

a. garantie pour continuité du service,
b. programme contractuel,
c. fonds contractuel,

a. **« Garantie pour continuité du service »** : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.
La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie) :

La **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans

le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) :

Compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. **« Programme contractuel de renouvellement »** : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu…) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

- **Charges relatives aux investissements contractuels**

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

a. programme contractuel,
b. fonds contractuel,
c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.
Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité…). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels**» : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu…) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des

deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.
La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

- **Charges domaine privé**

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du Domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread 2% soit 2.48%).
La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs 15 ans.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat).

Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, …ainsi que les biens du domaine privé incorporel.
Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 2,48%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

- **Rémunération du besoin en fonds de roulement**

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,32% (0,18% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif)).

– APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

– IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 1,1 % de taux d'IS supplémentaire. L'IS s'entend hors effet CICE minoré dans les comptes sociaux.

Le taux applicable est de 33,33%.

4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	**Date du reversement**	**Montant (€)**
surtaxe eau facturation semestre précédent	29/02/2016	266 774,68
surtaxe eau facturation semestre précédent	31/08/2016	184 401,65
		451 176,33

4.3 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,
- Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),
- Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de SUEZ Eau France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., …

4.3.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Renouvellement de l'année	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
Installations	5 864,11
Réseaux	12 151,38
Branchements	8 089,46
Compteurs	0
Total	26 104,95

Le détail des opérations de renouvellement sur les installations est donné ci-après.

Renouvellement sur les installations		
Opération	**Intitulé**	**Dépenses comptabilisées (€)**
STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	Remplacement de l'enveloppe coffret électrique	1 952,55
STATION DE SURPRESSION DE HERBAVILLE	Remplacement pompe	1 239,88
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	Renouvellement disjoncteur principal 160 A	1 515,13
STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	Remplacement 3 démarreurs pompes	1 156,55
	-	5 864,11

- **SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUVELLEMENT**

SYNTHESE	MONTANTS PREVUS AU PLAN (lissage) (actualisés) €	DEPENSES REALISEES PLAN €	ECART PLAN €
2013	63 890	43 092	20 798
2014	65 131	59 436	5 695
2015	65 446	31 678	33 768
2016	65 848	26 104	39 744
TOTAL	**260 315**	**160 310**	**100 005**

5 | Glossaire

PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
  Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.

- **Abonné (ou client)**
  Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation).
  L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

- **Abonné domestique ou assimilé**
  Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

- **Abonnement**
  L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

- **Accessoires**
  Organe connecté au réseau eau : purge, ventouse, vanne, clapet.

- **Appareil de fontainerie**
  Organe de distribution d'eau de type : poteau d'incendie, fontaine, borne de puisage, bouche d'incendie, bouche de lavage, bouche d'arrosage.

- **Autorité organisatrice**
  Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

B

- **Branchement eau**
  Tuyau connecté à la canalisation publique et permettant la distribution d'eau. Il est caractérisé par son diamètre et son matériau.

C

- **Certification ISO 9001**
  Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

- **Certification ISO 14001**
  Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Clapet anti-retour**
  Équipement ne permettant la circulation de l'eau que dans un sens.

- **Conduite d'adduction**
  Conduite qui relie les ressources et les usines de traitement aux réservoirs et/ou zones de consommation, normalement sans branchements directs pour les consommateurs.

- **Conduite principale**
  Conduite maîtresse assurant le transport de l'eau dans une zone à alimenter (normalement sans branchements directs pour les consommateurs).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**
  Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, …) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**
  Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Compteur**
  Compteur d'eau froide ou d'eau chaude, en comptage de tête ou en divisionnaire : c'est un dispositif de comptage qui est précédé d'un robinet et peut être équipé d'un clapet anti-retour. Il constitue la limite de responsabilité de l'entreprise et est caractérisé par son diamètre.

D

- **Débitmètre**
  Appareil destiné à mesurer le débit d'un fluide, liquide ou gazeux. Le débitmètre peut être utilisé soit pour faire de la sectorisation de réseau d'eau potable, soit pour mesurer précisément la consommation de gros abonnés (usines, hôpitaux).

- **Détendeur**
  Appareil qui, monté sur une installation de vapeur, d'eau ou de gaz, a pour rôle de maintenir constante la pression en aval, pour toute valeur supérieure de la pression en amont.

- **Disconnecteur**
  Appareil qui empêche les retours d'eau des parties privatives vers le réseau public de distribution d'eau potable. C'est un dispositif de sécurité pour protéger le réseau d'alimentation d'eau.

E

- **Échantillon**
  Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

- **Émetteur**
  Système électronique connecté au compteur permettant la télérelève ou la radiorelève de son index.

H

- **Habitant**
  Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**
  Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Indice linéaire de perte (ILP)**
  ILP = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/longueur du réseau/365 jours.
  L'unité est en m3/km/j)

- **Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)**
  ILVNC = (volume MED-volume comptabilisé)/longueur du réseau/365 ou 366
  ou (volume MED-volume consommé avec compteur "facturé ou gratuit")/longueur du réseau/365 ou 366. Il est différent de l'Indice Linéaire de Perte (ILP), car il intègre, en tant que pertes, les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, alors que l'ILP les décompte. Il est peu utilisé actuellement dans les contrats L'unité est en m3/km/j).

L

- **Linéaire de réseau de desserte**
  Longueur des canalisations de desserte en eau potable du périmètre affermé excluant le réseau de transport, mesurée depuis le point de sortie des unités de potabilisation, jusqu'aux points de raccordement des branchements ou points de livraison à d'autres services.

M

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**
  Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **Nombre d'abonnements**
  Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, …).

- **Nombre d'habitants**
  Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

P

- **Perte apparente**
  Volume d'eau non facturé pour les raisons suivantes : vol d'eau, compteur bloqué ou à l'envers, pertes clientèle (fichier client pas à jour, gestion des inactifs, branchement neuf non créé en clientèle, …).

- **Perte réelle**
  Volume d'eau perdu sur conduite de transfert, de distribution, sur branchement et réservoir.

- **Poteau incendie**
  Il permet aux services de lutte contre l'incendie (pompiers) de puiser l'eau du réseau. On parle aussi de bouche incendie.

- **Prélèvement**
  Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prélocalisation**
  Après avoir sectorisé un réseau de distribution d'eau potable, la prélocalisation des fuites d'eau permet de repérer avec plus de précisions la zone du réseau où se situe la fuite. Généralement exécutée la nuit, la prélocalisation consiste à fermer successivement et à intervalle régulier les vannes de sectionnement du secteur d'étude et de vérifier au compteur situé à l'entrée de la zone de sectorisation le débit de nuit.

- **Purge**
  Placée au point bas du réseau de distribution d'eau potable elle permet la vidange des conduites.

R

- **Réclamation**
  Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Regard**
  Ouvrage compact permettant de loger le dispositif de comptage et d'y avoir accès.

- **Régulateur de débit**
  Soupape placée sur une conduite sous pression dont l'ouverture est limitée par un dispositif réglable, de manière à limiter le débit à une certaine valeur.

- **Rendement**
  Rendement = (volume consommé autorisé+volume vendu en gros)/(volume produit+volume acheté en gros)
  Ou = (volume consommé avec compteur (facturé ou gratuit)+volume consommateur sans comptage+volume de service réseau+volume vendu en gros)/(volume MED+volume vendu en gros)
  L'unité est en %.
  Remarque : ce rendement, dit "IDM", peut être calculé soit en année civile, soit sur la période de relève, rapportée à 365 jours.

- **Réseau de desserte**
  Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation ou branchements.

- **Réseau de distribution**
  Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

S

- **Stabilisateur d'écoulement**
  Le stabilisateur d'écoulement permet d'atténuer les perturbations hydrauliques liées à la présence d'un accident de canalisation (coude, vanne, réduction) en amont d'un compteur d'eau.

- **Stabilisateur de pression**
  Le régulateur de pression va maintenir une pression d'eau en aval constante suivant la valeur que l'on aura réglée. Cette pression ne variera pas quelque soit la consommation des abonnés. En revanche, la pression en amont du régulateur de pression va quant à elle varier.

V

- **Vanne**
  Une vanne est un dispositif qui sert à arrêter ou modifier le débit d'un fluide liquide en milieu libre (canal) ou en milieu fermé (canalisation).

- **Vidange**
  Action de vider un réservoir ou une canalisation de son contenu.

- **Ventouse**
  Accessoire de robinetterie que l'on retrouve sur les réseaux de distribution d'eau potable et qui permet, placée sur les point haut du réseau, de faire sortir ou entrer l'eau dans les canalisations lorsque celles-ci se vident ou se remplissent.

- **Volume comptabilisé**
  Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés et des autres usagers (services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes incendie avec compteurs, …), qu'ils soient facturés ou non.

- **Volume consommé sans comptage (ou consommateurs sans comptage)**
  Le volume consommé sans comptage est l'estimation du volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (essai de poteaux incendie, lavage voirie, espaces verts, fontaines sans compteur, chasse d'eau vers l'assainissement, manœuvre incendie).

- **Volume consommé autorisé**
  Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume consommé par les clients, du volume consommateurs sans comptage et du volume des eaux de service du réseau.

- **Volume exporté**
  Le volume exporté est le volume d'eau potable envoyé vers un service d'eau extérieur : vente d'eau en gros, export gratuit (vers contrat LDEF ou non).

- **Volume importé**
  Le volume importé est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).

- **Volume livré au réseau (VLAR)**
  Le volume livré au réseau est la somme du volume d'eau produit et du volume acheté en gros qui est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).

- **Volume prélevé**
  Le volume prélevé correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel.

- **Volume produit**
  Le volume produit correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel auquel on soustrait les besoins usine. Ils sont comptabilisés en sortie des stations de production.

- **Volume de service production**
  Le volume de service production (ou besoins usine) correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins de la production.

- **Volume de service du réseau**
  Le volume de service de réseau correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins propres du service des eaux (nettoyage de réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage de conduite, surpresseurs et pissettes, analyseurs de chlore).

- **Volume mis en distribution (VMED)**
  Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

- **Volume exporté en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**
  Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

- **Voirie**
  Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)**
  Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D102.0)**
  Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :
  - la rémunération du service : part collectivité et part délégataire
  - les redevances/taxes
  - le montant facture 120 m³

  Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

- **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)**
  Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

2. Indicateurs de performance

- **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1)**

A. Pour ce qui concerne la microbiologie :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule = (1-nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non-conformes/nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques)x100

B. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule = (1-nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non-conformes/nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques)x100

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).
L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
  - existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
  - la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- de 1 à 5 points supplémentaires : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- de 0 à 15 points supplémentaires : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- 10 points supplémentaires : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- 10 points supplémentaires : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- 10 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- 5 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

- **Rendement du réseau de distribution (code P104.3)**

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage.
Formule = (volume consommé autorisé+volume exporté)/(volume produit+volume importé)

- **Indice linéaire des volumes non comptés (code P105.3)**

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est exprimé en m³/km/jour.
Formule = (volume mis en distribution-volume comptabilisé)/365/longueur de réseau (hors linéaires de branchements)

- **Indice linéaire de pertes en réseau (code P106.3)**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m³/km/jour.
Formule = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/365/longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements)

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (code P107.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.
Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (code P108.3)**

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral

- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P109.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.
Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/(volume comptabilisé domestique+volume comptabilisé non domestique (facultatif)

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (code P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.
Formule = nombre d'interruptions de service non programmées/nombre d'abonnésx1000

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (code P152.1)**

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P154.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- **Taux de réclamations (code P155.1)**

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.
Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur+nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif))/nombre d'abonnésx1000

6 | Annexes

6.1 Annexe 1 – Synthèse règlementaire

SOMMAIRE

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
MARCHES PUBLICS
GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
ENVIRONNEMENT
- Eau potable
- Assainissement
- Règles communes à l'eau et l'assainissement

DROIT DE LA CONSOMMATION

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

❖ FACTURATION ELECTRONIQUE

> Décret du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique

Le décret du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique a été publié au Journal officiel du 4 novembre 2016. Comme le prévoit l'ordonnance du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique, à partir du 1er janvier 2017 pour les contrats signés ou en cours d'exécution, la facturation électronique est obligatoire pour les grandes entreprises, titulaires d'un contrat public ou intervenant au contrat en tant que sous-traitants admis au paiement direct. L'obligation de recourir à la facturation électronique sera progressivement étendue à toutes les entreprises, en fonction de leur taille, pour une généralisation du dispositif en 2020 (entreprises de taille intermédiaire : 2018 ; PME : 2019 : TPE : 2020).

Le décret précise que les factures électroniques devront obligatoirement être déposées, transmises et réceptionnées par le biais de l'application Chorus Pro, exceptées pour les factures classées secret défense au sens de l'article 413-9 du code pénal. Si la facture est transmise en dehors de l'utilisation du portail, l'acheteur public devra informer son cocontractant de l'obligation d'utiliser Chorus Pro.
Le décret indique que la facture électronique doit comporter les mentions suivantes :
« *1° La date d'émission de la facture ;*
2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, le numéro de l'engagement généré par le système d'information financière et comptable de l'entité publique ;
5° Le code d'identification du service en charge du paiement ;
6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
9° Le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
10° Le cas échéant, les modalités particulières de règlement ;
11° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires »
Le point de départ du délai de paiement correspond à « *la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur* ». Cette date peut varier selon la transmission au sein du portail Chorus Pro :
« *1° Lorsque les factures sont transmises par échange de données informatisé, à la date à laquelle le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat horodate l'arrivée de la facture et, pour les autres pouvoirs adjudicateurs, à la date de notification du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur la solution mutualisée, définie à l'article 2 de la même ordonnance ;*

« 2° Lorsque les factures sont transmises par le mode portail ou service, à la date de notification au pouvoir adjudicateur du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur cette solution mutualisée. »

❖ CANDIDATURES MARCHES PUBLICS ET CONCESSIONS – ATTESTATIONS

> Arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession

Un arrêté du 25 mai 2016 détermine les moyens de preuve pouvant être présentés par un attributaire pressenti d'un marché public ou d'une concession pour attester qu'il a bien souscrit à ses obligations fiscales et sociales. Il complète les dispositions des nouveaux textes « Marchés publics » et « Concessions » relatifs aux interdictions de soumissionner (cf notamment article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et article 39 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession).

Comme le prévoyait le droit antérieur, les candidats peuvent obtenir, auprès de leur administration fiscale, un certificat attestant du paiement de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la TVA (article 1 de l'arrêté). Quant aux obligations sociales, un certificat sera délivré par les organismes compétents au titre des cotisations de sécurité sociale, assurance vieillesse des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries et des obligations d'emploi des travailleurs handicapés. (article 2).

Cet arrêté du 25 mai 2016 s'applique aux marchés publics et aux contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel public à la concurrence ou un avis de concession est envoyé à la publication à compter de sa date d'entrée en vigueur, c'est-à-dire le 2 juin 2016.

❖ REPRISE PROVISOIRE DES RELATIONS CONTRACTUELLES

> Conseil d'Etat, 16 novembre 2016, *Société Opale Dmcc*, n° 401321

Dans le cadre de la résiliation anticipée d'un contrat de la commande publique, la reprise provisoire des relations contractuelles est possible dès lors que le requérant justifie, d'une part, d'une situation d'urgence et, d'autre part, d'atteintes graves et immédiates que la résiliation litigieuse est susceptible de porter à l'intérêt général, aux intérêts du requérant ou des tiers.
Dans sa décision du 16 novembre 2016, le Conseil d'Etat a précisé quels éléments devraient être pris en compte pour caractériser les atteintes graves et immédiates aux intérêts du requérant. A ce titre, il ne doit pas être seulement pris en compte la perte de revenus du requérant résultant de la décision de résiliation. Cette perte de revenus doit être mise en perspective avec « *sa situation financière et la menace pesant sur sa pérennité, notamment à son chiffre d'affaires global* ».

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

❖ TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EUROPEENE « CONCESSIONS »

> Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession

Publiée le 29 janvier 2016 et suivie de près par son décret d'application, l'ordonnance « Concessions» transpose fidèlement la directive européenne 2014/23/UE du 26 février 2014.

Comme l'ordonnance « Marchés », l'ordonnance « Concessions » poursuit des objectifs de simplification et d'unification, en intégrant dans son champ d'application les concessions de service, exclues du champ d'application des directives de 2004. Il est ainsi mis fin à la dualité existante entre les concessions de travaux, règlementées par l'ordonnance du 15 juillet 2009, et les délégations de service public (DSP), régies par la loi Sapin. Ces dernières deviennent une sous-catégorie des nouveaux contrats de concession, la notion de concession de services étant plus large que la DSP. Toutefois, les

délégations de service public gardent un statut particulier et seront assorties de prescriptions spécifiques.

Si le champ d'application de l'ordonnance « Concessions » est donc élargi, les exclusions sont cependant nombreuses, l'ordonnance reprenant l'ensemble des exceptions prévues par la directive 2014/23/UE relatives aux quasi-régies (« in-house ») et à la coopération entre pouvoirs adjudicateurs.
L'eau potable était également exclue du champ d'application de la directive, mais elle est incluse dans le champ d'application de l'ordonnance « Concessions ». En effet, les concessions portant sur le service public de l'eau potable ne peuvent être attribuées qu'après une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Cette transposition n'entraine pas de bouleversement des règles internes : si elle pose des obligations de publicité et de mise en concurrence, elle préserve la liberté des autorités concédantes dans leurs négociations et leur choix final, sous réserve du respect de l'égalité de traitement entre les candidats.

En ce qui concerne les DSP, elle s'inscrit à bien des égards dans la continuité de la loi « Sapin ».

I. Eléments liés à la passation du contrat

- **Les éléments de continuité avec la loi « Sapin »**

L'ordonnance et le décret « Concessions » reprennent en majeure partie les éléments procéduraux prévus par la loi « Sapin ». Les consultations préalables de la Commission des services publics locaux, et, le cas échéant, du Comité mixte paritaire, sont toujours de mise, de même que la délibération préalable sur le choix du mode de gestion. L'intervention de la Commission Sapin, prévue par l'article L.1411-5 du CGCT, demeure identique, celle-ci étant compétente pour :

- ouvrir les plis ;
- examiner les candidatures ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ;
- émettre un avis sur les offres analysées ;

Enfin, à l'issue des négociations, l'obligation de saisine de l'assemblée délibérante par l'exécutif est maintenue. Ce dernier lui transmet un rapport exposant les motifs de son choix, et l'assemblée se prononce sur le choix du concessionnaire. La seule différence est que le président de la commission a désormais la faculté d'inviter le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, alors qu'il s'agissait auparavant d'une obligation.

- **Les dispositions nouvelles**

L'ordonnance et le décret « Concessions » distinguent deux procédures : la procédure « simple » et la procédure « formalisée ».
Leur champ d'application dépend de la valeur globale hors taxe du contrat de concession et du secteur concerné:

- La procédure formalisée s'applique aux contrats d'un montant global HT supérieur ou égal à 5 225 000 euros ;
- La procédure simplifiée s'applique :
  - aux contrats d'un montant global HT inférieur au seuil européen de 5 225 000 euros ;
  - quel que soit leur montant, aux concessions passées dans certains secteurs spéciaux dont l'eau potable ;

S'agissant des concessions relatives au service public de l'assainissement, la procédure simplifiée s'appliquera pour les concessions passées par une entité adjudicatrice exerçant une activité de réseau liée au service d'eau potable. Dans les autres cas de figure, la procédure sera à déterminer en fonction de la valeur globale de la convention.

Les deux procédures présentent un socle commun en ce qu'elles reprennent les éléments de procédure issus de la loi Sapin présentés ci-dessus. Toutes deux prévoient en outre que l'avis de concession doit

être publié sur le profil acheteur de l'autorité concédante et selon un modèle type. La procédure formalisée ajoute à cela certaines contraintes, à savoir :

- la mise en place de délais minimaux pour la réception des candidatures et des offres ;
- une publication hiérarchisée des critères d'attribution ;
- l'information motivée des candidats et soumissionnaires non retenus ;
- une publicité européenne obligatoire au début et à l'issue de la procédure.

En ce qui concerne les négociations, elles restent librement organisées par la collectivité. Leurs modalités doivent toutefois être précisées dans le document de consultation.

II. Eléments liés à l'exécution du contrat

- **Durée**

L'ordonnance « *Concessions* » reprend une formule très proche du droit antérieur, puisqu'elle dispose simplement que « *les contrats de concessions sont limités dans leur durée* » et que celle-ci « *est déterminée par l'autorité concédante en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements demandés au concessionnaire* ».

Toutefois, le décret « *Concessions* » précise que les contrats d'une durée supérieure à cinq ans doivent être justifiés par la nécessité d'amortir les investissements ou travaux de renouvellement, et ne doivent pas excéder « *le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des ouvrages ou services avec un retour sur les capitaux investis, compte tenu des investissements nécessaires à l'exécution du contrat* ».

Les textes reprennent, en matière d'eau potable et d'assainissement, le principe suivant lequel l'avis du DDFIP doit être sollicité pour les concessions d'une durée supérieure à 20 ans (article 34 de l'ordonnance).

- **Modifications du contrat en cours d'exécution (possibilité de procéder par avenant)**

Le décret « *Concessions* » prévoit les cas de figures dans lesquels un contrat pourra être modifié par avenant.

De manière synthétique, il peut être signalé que les modifications non substantielles du contrat sont autorisées, étant précisé que les augmentations, le cas échéant cumulées, inférieures à 10% du montant du contrat et à 5 225 000 euros HT ne sont jamais substantielles.

Des augmentations de 50% *maximum* par avenant sont également autorisées dans des cas exceptionnels (sujétions imprévues et services ou travaux supplémentaires).

Le contrat peut en outre prévoir, dès l'origine et sans limitation de montant, sous la forme de clauses de réexamen claires et précises, des modifications à venir.

Enfin, un changement de contractant est possible en application d'une clause de réexamen ou en cas de restructuration du concessionnaire initial.

- **Indemnisation des frais financiers en cas de résiliation**

En cas d'annulation, résiliation ou résolution de la convention par le juge, l'ordonnance prévoit que le concessionnaire pourra prétendre à l'indemnisation des dépenses qu'il a engagées conformément au contrat dès lors qu'elles ont été utiles à l'autorité concédante, y compris les frais liés au financement du contrat.

- **Occupation du domaine public**

On notera pour finir que l'ordonnance lie directement le régime des concessions à celui des autorisations d'occupation du domaine public, la convention de concession valant autorisation

d'occupation. La convention peut également prévoir l'octroi de droits réels sur les ouvrages et équipements réalisés.

❖ LOI POUR UNE REPUBLIQUE NUMERIQUE

> Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

La loi pour une République numérique a été publiée le 8 octobre 2016. Les dispositions les plus importantes concernant les concessions de service public sont les suivantes :

- Obligation pour le concessionnaire de fournir aux collectivités les données et bases de données indispensables à l'exécution du service en vue notamment de leur mise à disposition à titre gratuit à des fins de réutilisation à titre gratuit ou onéreux ;
- Obligation de communiquer au public les codes sources utilisés dans le cadre du service public sous réserve du secret industriel et commercial ;
- Obligations de transparence concernant les traitements algorithmiques mis en œuvre dans le cadre du service public ;
- Obligations très larges de publication des documents en lien avec le service public.

❖ MODELE D'AVIS POUR LA PASSATION DES CONTRATS DE CONCESSION

> Arrêté du 21 mars 2016 fixant le modèle d'avis pour la passation des contrats de concession

L'arrêté a été pris sur le fondement de l'article 14 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, dit décret « *Concessions* ». Il détermine le contenu de l'avis de concession devant être publié dans le cadre de la procédure « *simplifiée* ».
Pour rappel, conformément à l'article 10 du décret « *Concessions* », les contrats éligibles à la procédure « *simplifiée* » sont ceux dont la valeur est inférieure ou égale au seuil européen (5 225 000 € HT) ou qui ont pour objet l'exploitation ou l'alimentation de réseaux fixes destinés à fournir un service au public dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'eau potable.
L'article 2 de l'arrêté précise notamment qu'il n'est pas obligatoire de renseigner l'ensemble des rubriques du modèle européen pour les contrats relevant de l'article 10 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016, dont le seuil est inférieur ou égal au seuil européen ou qui ont pour objet l'exploitation ou l'alimentation de réseaux fixes destinés à fournir un service au public dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'eau potable. Seules les rubriques mentionnées à l'article 1 de l'arrêté devront être renseignées :

- Nom et adresses
- Communication
- Intitulé
- Description des prestations
- Critères d'attribution
- Conditions de participation
- Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Les rubriques qui ne seront pas renseignées dans l'avis de publicité ne seront pas facturées à la personne publique.
L'arrêté est entré en vigueur le 1er avril 2016 et s'applique depuis cette date aux contrats pour lesquels une consultation est engagée ou un avis de concession est envoyé à la publication.

❖ POSSIBILITE DE CONCLURE UNE DSP PROVISOIRE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE EN CAS D'URGENCE

> Conseil d'Etat, 4 avril 2016, Société Caraïbes Développement, n°396191

Le Conseil d'Etat a précisé que la conclusion d'un contrat provisoire de délégation de service public est possible, sans procédure de publicité et de mise en concurrence, si trois conditions cumulatives sont réunies :

- **L'urgence**, caractérisée par l'impossibilité imprévisible, soudaine et extérieure à la volonté de la personne publique, de faire poursuivre l'exécution du service public par son cocontractant ou par elle-même.
- **Un motif d'intérêt général** tenant à la continuité du service public ;
- **Une durée du contrat provisoire** ne dépassant pas le délai nécessaire à la mise en œuvre d'une procédure de publicité et de mise en concurrence en bonne et due forme ou pour organiser les conditions de la reprise du service en régie.

❖ POSSIBILITE DE CONCLURE UNE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC MULTISERVICES

> Conseil d'Etat, 21 septembre 2016, Communauté urbaine du Grand Dijon, n° 399656 et n° 399699

Par un arrêt du 21 septembre 2016, le Conseil d'Etat a apporté une précision importante quant au périmètre d'une délégation de service public en considérant qu'une collectivité pouvait déléguer la gestion de plusieurs services « connexes » au sein d'un seul et unique contrat.
Le Conseil d'Etat juge ainsi que « ***qu'aucune disposition législative ni aucun principe général n'impose à la collectivité publique*** *qui entend confier à un opérateur économique la gestion de services dont elle a la responsabilité* ***de conclure autant de conventions qu'il y a de services distincts ; qu'elle ne saurait toutefois,*** *sans méconnaître les impératifs de bonne administration ou les obligations générales de mise en concurrence qui s'imposent à elle,* ***donner à une délégation un périmètre manifestement excessif ni réunir au sein de la même convention des services qui n'auraient manifestement aucun lien entre eux.*** *»*

Les deux limites sont donc les suivantes :
- la délégation ne doit pas avoir un périmètre excessif ;
- la délégation ne doit pas réunir en son sein des services qui n'ont aucun lien entre eux.

❖ QUALIFICATION ET INDEMNISATION DES BIENS RETOUR : LES BIENS DETRUITS EN COURS DE CONTRAT RESTENT DES BIENS DE RETOUR MEME S'ILS SONT DEVENUS TECHNOLOGIQUEMENT INUTILES

> Conseil d'Etat, 26 février 2016, Syndicat mixte de chauffage urbain la Défense, n°384424

Au cours d'un contrat de concession, certains ouvrages avaient été détruits par une explosion, et seulement partiellement reconstruits. En fin de contrat, la personne publique concédante a saisi le juge pour être indemnisée de la valeur des biens détruits : en tant que biens de retour, ces derniers auraient en effet dû lui revenir gratuitement en fin de contrat.
La problématique était double :
- d'une part, la destruction des biens en cours de contrat, et leur reconstruction seulement partielle, qui privait l'autorité concédante de biens dont elle aurait normalement dû devenir propriétaire ;
- d'autre part, le fait que ces biens étaient devenus inutiles au service public du fait des avancées technologiques posait la question de savoir s'ils devaient malgré tout être indemnisés.

Dans un premier temps, le Conseil d'Etat a rappelé sa jurisprudence *Commune de Douai* (CE, 21 décembre 2012, n° 342788), aux termes de laquelle sont qualifiés de biens de retour tous les biens nécessaires au fonctionnement du service public. En conséquence, ces biens doivent en principe faire retour gratuitement à la personne publique en fin de contrat s'ils ont été amortis.

Concernant le caractère inutile des biens, le Conseil d'Etat a jugé que cela n'avait aucune incidence sur leur qualification de biens de retour, puisqu'ils ont été utiles au fonctionnement du service public à un moment donné. Le seul moyen de déroger à la règle du retour gratuit est d'inscrire une clause au contrat prévoyant expressément la reprise par le concessionnaire des biens perdant leur caractère nécessaire au service public.

Concernant l'indemnisation des biens détruits, le Conseil d'Etat a précisé qu'il importait alors de rechercher si le concédant avait entendu, au titre de ses pouvoirs dans l'exécution du contrat, renoncer à la reconstitution de ces biens.

❖ INDEMNISATION DES FRAIS FINANCIERS EN CAS DE RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL

> Conseil d'Etat, 11 mai 2016, Commune de Bordeaux, n° 383768

Dans une affaire relative à l'indemnisation du cocontractant suite à la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de partenariat du stade de Bordeaux, le Conseil d'Etat a expressément reconnu le caractère utile des frais financiers exposés par le titulaire du contrat.
A priori, lesdits frais financiers incluent les intérêts mais aussi les coûts de rupture ou de décalage des instruments de couverture de taux.

Il semble donc que le coût du financement des investissements puisse compter au titre du préjudice subi par le titulaire, de sorte qu'il pourrait prétendre en être indemnisé suite à la résiliation pour motif d'intérêt général.

Le principe ainsi posé rejoint la règle résultant de l'article 56 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, qui vise le cas d'annulation, de résolution ou de résiliation du contrat par le juge faisant suite au recours d'un tiers. Le principe est également posé pour les marchés de partenariat à l'article 39 de la loi « *Sapin II* », modifiant l'article 89 de l'ordonnance « *Marchés publics* ». Dans ces deux cas, en cas de résolution ou de résiliation du contrat, suite au recours d'un tiers, le titulaire du marché peut obtenir une indemnisation des dépenses utiles à l'acheteur, y compris les dépenses liées au financement.

MARCHES PUBLICS

❖ ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS

1°/ Décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés
2°/ Modification de l'ordonnance par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin II»

Les décrets d'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ont été publiés le 25 mars 2016 (**1°**). Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 concerne tous les marchés publics soumis à l'ordonnance, tandis que le décret n° 2016-361 du même jour régit les marchés de défense et de sécurité.
Le décret d'application relatif à l'ensemble des marchés publics est entré en vigueur au 1er avril 2016 et s'applique à l'ensemble des marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à compter de cette date.

Le législateur est venu par la suite modifier l'ordonnance « Marchés » à l'occasion de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin II » (**2°**).
Les dispositions de la loi dite « Sapin II » ne sont applicables qu'aux marchés pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication à compter du 10 décembre 2016.

1°/ Dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés

Les dispositions du décret « Marchés » ne sont applicables qu'aux marchés pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication à compter du 1er avril 2016.
Préparation du marché public

« ***Sourçage*** » – Le texte consacre la pratique du « *sourçage* » (article 4 du décret) en prévoyant des échanges et des études préalables avec les opérateurs économiques en amont de la passation d'un marché public. L'acheteur peut effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences dès lors que cette étape ne fausse pas la concurrence et l'égalité de traitement des candidats.

Marchés publics réservés – S'agissant des marchés publics réservés, le texte fixe la proportion minimale de travailleurs handicapés ou défavorisés employés par les opérateurs économiques pouvant en bénéficier à hauteur de 50% de leurs effectifs (article 13 du décret).

- **Passation**

Délai de réception des offres – Les délais de réception des candidatures et des offres sont réduits :
- pour les appels d'offres ouverts, le délai passe de 52 à 35 jours, et peut être ramené à 30 jours si les offres sont présentées par voie électronique ;
- pour les appels d'offres restreints, les procédures concurrentielles avec négociation, et de dialogue compétitif, ce délai est porté à 30 jours ;
- pour les procédures négociées avec mise en concurrence préalable, il n'est que de 15 jours.

Ces délais constituent des minima que les collectivités doivent adapter en fonction de la complexité du marché et du temps nécessaire aux opérateurs pour préparer leur candidature et leur offre.

Régularisation des offres irrégulières – Les acheteurs se voient reconnaître la faculté de demander une régularisation d'une offre irrégulière et/ou inacceptable. Dans les procédures d'appel d'offres et les procédures adaptées sans négociation, seules les offres irrégulières peuvent bénéficier d'une régularisation à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Dans les autres procédures, cette régularisation peut concerner aussi bien l'offre irrégulière que celle inacceptable, mais là encore à condition que l'irrégularité ne tienne pas au fait que l'offre soit anormalement basse.

- **Exécution**

Modification du marché en cours d'exécution – Les règles de modifications du marché en cours d'exécution sont très proches de celles applicables aux contrats de concession. On retrouve ainsi les mêmes trois hypothèses principales, à savoir :
- l'autorisation sans limitation de montant des modifications résultant de clauses de réexamen claires, précises et sans équivoque ;
- l'autorisation des modifications inférieures aux seuils européens publiés au JORF et à 10% du montant du marché initial pour les marchés publics de services et de fournitures ou à 15% du montant du marché initial pour les marchés publics de travaux ;
- l'autorisation des modifications non substantielles ;
- l'autorisation, dans une limite de 50% maximum du montant du marché, des modifications pour sujétions imprévues et prestations supplémentaires devenues nécessaires ;

2°/ Modifications apportées par la loi dite *« Loi Sapin II»* du 9 décembre 2016

- **Passation**

Suppression de l'obligation de recourir à une évaluation préalable – L'ordonnance marchés prévoyait l'obligation de recourir à une évaluation préalable, ayant « *pour objet de comparer les différents modes envisageables de réalisation du projet* » avant le lancement de la procédure, pour les marchés d'un montant supérieur à 100 millions d'euros H.T. La loi Sapin II supprime cette obligation, exceptée pour les marchés de partenariat, qui sont encore soumis à une évaluation préalable.

Allotissement – La loi Sapin II impose au pouvoir adjudicateur de motiver sa décision de ne pas allotir un marché.

Suppression de la possibilité de présenter des offres variables en fonction du nombre de lots susceptibles d'être attribués.

Possibilité d'examiner les offres avant les candidatures en appel d'offres ouvert – Le décret introduit également la possibilité, en appel d'offres ouvert, d'inverser l'examen des candidatures et des offres afin de permettre de ne contrôler que la candidature du soumissionnaire en tête de classement à l'issue de l'examen des offres.

Offres anormalement basses – Le pouvoir adjudicateur est dorénavant soumis à l'obligation de détection en amont, par tout moyen, des offres anormalement basses.

Critères d'attribution – Le décret permet de fixer des critères liés à l'innovation, à l'accessibilité, à la diversité, à la biodiversité, etc. Plus largement, la loi Sapin II prévoit que le pouvoir adjudicateur doit recourir à de multiples critères et non pas à un critère unique lié au prix du marché.

Interdiction de soumissionner des candidats – Dorénavant une déclaration sur l'honneur est une preuve suffisante pour que le candidat atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés dans l'article 45 de l'ordonnance relative aux marchés publics.

Marchés de partenariat – Dès lors que l'acheteur confie la conception des ouvrages au titulaire du marché de partenariat, les conditions d'exécution du marché doivent comprendre l'obligation d'identifier une équipe de maitrise d'œuvre chargée de la conception des ouvrage et du suivi de leur réalisation.

- **Exécution**

Fin anticipée d'un marché de partenariat – En cas de résolution ou de résiliation du marché, suite au recours d'un tiers, le titulaire du marché peut obtenir une indemnisation des dépenses utiles à l'acheteur, y compris les dépenses liées au financement.

❖ RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS JUSTIFICATIFS POUVANT ETRE DEMANDES AUX CANDIDATS AUX MARCHES PUBLICS

> Arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics

L'arrêté du 29 mars 2016 fixe la liste des renseignements et documents pouvant être demandés aux candidats sur le fondement de l'article 50 du décret « *Marchés publics* ».
Il reprend en grande partie l'arrêté du 28 août 2006 qui fixait précédemment cette liste :

- s'agissant de la capacité économique et financière des candidats, l'arrêté de 2016 n'est que la reprise de ce qui était déjà prévu dans l'arrêté du 28 août 2006 : chiffre d'affaire, bilans,… ;
- s'agissant des capacités techniques et professionnelles des candidats, la liste des documents est enrichie par rapport à la version de 2006 : désormais peut notamment être exigée « *l'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public* ».

Autre nouveauté à signaler : les certificats de qualité doivent être fondés sur des normes européennes et délivrés par des organismes indépendants.
Pour ne pas porter atteinte à la concurrence, les collectivités doivent également accepter les certificats équivalents délivrés par des organismes établis dans d'autres Etats membres, et les « *mesures équivalentes* » lorsqu'un candidat est dans l'impossibilité d'obtenir les certificats dans les délais.

❖ COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A LA NOUVELLE REGLEMENTATION « *MARCHES PUBLICS* »

> Avis relatif à la liste des dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail permettant de rejeter une offre comme anormalement basse en matière de marchés publics
> Avis relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics

Deux avis spécifiques aux marchés publics ont été publiés le 27 mars 2016 pour préciser certains points de la nouvelle règlementation :

- l'un est relatif à la liste des dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail permettant de rejeter une offre comme anormalement basse ;
- l'autre est relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics

❖ REGULARITE D'UNE OFFRE MECONNAISSANT LE REGLEMENT DE CONSULTATION

> Cour administrative d'appel de Bordeaux, 7 juillet 2016, n° 14BX02425

La cour administrative d'appel de Bordeaux, dans un arrêt du 7 juillet 2016, a rappelé qu'une offre est irrégulière si le soumissionnaire n'apporte pas tous les documents demandés dans le règlement de consultation, excepté le cas où l'absence des documents requis ne présente pas d'utilité dans l'appréciation de l'offre (CE, 22 décembre 2008, n°314244).

En l'espèce, la cour a estimé que si la visite d'un chantier est rendue obligatoire dans le règlement de consultation, le candidat peut ne pas l'effectuer s'il a déjà une connaissance approfondie du site en raison de l'exécution d'un marché antérieur opéré sur le même site, rendant objectivement sans intérêt une nouvelle visite. La cour considère dans ce cas que l'offre n'est pas irrégulière.

GESTION DES SERVICES D'EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ LA PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

> Loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle

Les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées publiques peuvent être soumis à une obligation de participation financière de l'assainissement collectif, au titre des dispositions de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique.

Une loi du 8 novembre 2016 est venue préciser qu'en cas de création d'une commune nouvelle, les délibérations concernant les modalités de calcul de cette participation qui étaient en vigueur sur le territoire de chaque ancienne commune sont maintenues au titre de l'année de création de la commune nouvelle.

❖ OBLIGATION DE FAIRE FIGURER LE PRIX DU LITRE D'EAU SUR LA FACTURE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

> Arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées

L'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées a été modifié de façon à mieux informer le consommateur sur le coût d'un litre d'eau.

Ainsi, les factures présenteront, d'une part le coût de l'abonnement, d'autre part, le prix du litre d'eau basé sur la seule consommation variable (abonnement exclu).

Cet arrêté modificatif est entré en vigueur le 1er janvier 2017.

❖ LA COMPETENCE « *ASSAINISSEMENT* » INCLUT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

> Note d'information relative aux incidences de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences « *eau* » et « *assainissement* » par les établissements publics de coopération intercommunale

Une note de la DGCL rappelle que désormais la compétence « *assainissement* » des communautés de communes est globale et non divisible. Auparavant, les communautés de communes pouvait exercer « *tout ou partie* » de la compétence assainissement.

La note précise également que la compétence « *assainissement* » que peuvent exercer les communautés de communes, d'agglomération, urbaines et les métropoles comprend la gestion des eaux pluviales.

Par conséquent, s'agissant de la gestion des eaux pluviales, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'assainissement « *sont dès à présent tenus d'assurer un service d'évacuation et de traitement des eaux pluviales. Il n'existe qu'une exception, pour les communautés de communes, autorisées jusqu'à la loi NOTRe à n'exercer qu'une partie de la compétence « assainissement »* ».

❖ LIMITATION DE LA PART D'UN SERVICE DELEGUE QUE PEUT FINANCER UNE PETITE COMMUNE

> Conseil d'Etat, 12 février 2016, *Associations « Avenir d'Alet » et « Collectif aletois gestion publique de l'eau »*, n° 375790

L'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics industriels et commerciaux ; seul l'usager doit contribuer au financement de ce service et assurer l'équilibre économique de cette activité. Cette interdiction n'est cependant pas applicable aux services de distribution d'eau et d'assainissement dans les plus petites collectivités dans lesquelles les coûts fixes sont plus difficiles à supporter pour l'usager.

Toutefois, cette dérogation est limitée. Le dernier alinéa de l'article L. 2224-2 précise en effet que « *lorsque le service a été délégué, la part prise en charge par le budget propre ne peut excéder le montant des sommes données au délégataire pour sujétions de service public et représenter une part substantielle de la rémunération de ce dernier* ».

Dans un arrêt du 12 février 2016, le Conseil d'État précise que cette règle limitative s'applique aux communes de moins de 3 000 habitants. Celles-ci ne peuvent donc pas subventionner un service industriel et commercial délégué au-delà du montant des sommes données au délégataire pour sujétions de service public, la subvention ne devant pas représenter une part substantielle de la rémunération de ce dernier.

❖ LE SOLDE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE D'UN SPIC NE CONSTITUE PAS UN BIEN DEVANT ETRE TRANSFERE PAR UNE COMMUNE A UN EPCI

> Conseil d'Etat, 25 mars 2016, Commune de la Motte-Ternant, n°386623

A l'occasion d'un transfert de sa compétence « *eau* » à un syndicat intercommunal, une commune avait mis à disposition de ce dernier l'ensemble des biens meubles et immeubles nécessaires au service public. Elle souhaitait également transférer à cette occasion le solde (déficitaire) de son budget annexe « *eau* » au syndicat.

Amené à interpréter les dispositions de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le transfert des compétences entraine celui des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, le Conseil d'Etat a jugé que le solde du compte administratif du budget annexe d'un service public à caractère industriel ou commercial ne constitue pas un bien qui serait nécessaire à l'exercice de ce service public, ni un ensemble de droits et obligations qui lui seraient attachés.

Par conséquent, en l'espèce, le transfert du solde du compte administratif du budget annexe du service « *eau* » de la commune ne pouvait pas être imposé au syndicat.

❖ **QUALIFICATION D'UN « EQUIVALENT LOGEMENT » POUR LA FACTURATION DES PARTS FIXES**

> Conseil d'Etat 27 octobre 2016, EURL Société d'exploitation de la maison de retraite d'Agosta Plage (SEMRAP) c/ le Ministère de l'économie et des finances, n° 383501

Par un arrêt du 27 octobre 2016, le Conseil d'Etat indique que les chambres d'un Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) peuvent constituer un équivalent logement et à ce titre faire l'objet d'une part fixe par chambre.
Cela est possible dès lors que le nombre de chambre a une incidence directe sur l'étendue des besoins de l'établissement en matière d'assainissement et d'eau. Ainsi la prise en compte du nombre de chambre au sein de l'établissement est un critère pertinent permettant de garantir le caractère proportionné du montant de la redevance avec le coût du service rendu.
Il est en outre rappelé que la redevance doit « *garantir le caractère proportionné de celui-ci avec le coût du service rendu* ». Cette solution s'applique au cas d'espèce en matière de redevance d'assainissement et semble transposable aux redevances d'eau.

ENVIRONNEMENT

EAU POTABLE

❖ **CONDITIONS D'AGREMENT DES LABORATOIRES**

> Arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation de prélèvements

Un arrêté du 5 juillet 2016 procède à une mise à jour des conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux. La nouvelle liste des laboratoires agréés sera publiée sur le site internet du ministère chargé de la santé ; les agréments en cours restent en vigueur ; l'agrément peut être délivré pour un ou plusieurs paramètres. Il est délivré pour 5 ans maximum. L'ANSES ou l'ASN intervient avec avis préalable selon les paramètres. Le laboratoire doit être accrédité COFRAC ou par un organisme équivalent. Les listes de catégories de prélèvements et de paramètres d'analyses des eaux sont modifiées en annexe, ce qui affecte les laboratoires et le coût de ces analyses.

ASSAINISSEMENT

❖ **LA MISE EN CONFORMITE DES OPERATIONS D'IRRIGATION A PARTIR D'EAUX USEES REPORTEE A 2019**

> Arrêté du 26 avril 2016 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts

Un arrêté interministériel a reporté à 2019 la mise en conformité des installations existantes avec le cadre réglementaire applicable à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts. Cette mise en conformité était initialement prévue pour le 4 juillet 2016.

Pour rappel, le cadre juridique de l'utilisation des eaux usées traitées est fixé par l'arrêté du 2 août 2010 modifié par l'arrêté du 25 juin 2014.

COMMUN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

❖ **ARTICULATION ENTRE LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES**

> Ordonnance n°2016-354 du 25 mars 2016 relative à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement
> Décret n°2016-355 du 25 mars 2016 relatif à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du Code de l'environnement

L'ordonnance relative à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement et son décret d'application coordonnent les procédures de délivrance des permis de construire, des permis de démolir, des permis d'aménager et des décisions prises sur les déclarations préalables, avec, d'une part, les procédures de déclaration et d'autorisation attachées à la police de l'eau et, d'autre part, les dérogations à l'interdiction d'atteintes aux espèces protégées.

- Toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager etc.) seront subordonnées à l'obtention des autorisations environnementales adéquates (police de l'eau notamment)

L'ordonnance insère deux nouveaux articles dans le code de l'urbanisme afin d'introduire un différé d'exécution des autorisations d'urbanisme à la satisfaction des formalités environnementales en matière de police de l'eau et de préservation des espèces protégées. Le décret prévoit en conséquence que le demandeur indique dans sa demande d'autorisation d'urbanisme si son projet est soumis à ce type de formalités.

- L'articulation de l'autorisation unique AU-IOTA avec les autorisations d'urbanismes est modifiée

L'obligation de dépôt simultané des demandes d'autorisation d'urbanisme et d'Autorisation Unique - Installations, ouvrages, travaux et activités (« *AU-IOTA* ») est en particulier supprimée.
Il est également précisé que le différé de travaux à l'obtention de l'AU-IOTA ne concerne pas les permis de démolir. Dès lors que la démolition n'a pas d'incidences sur les intérêts protégés par l'autorisation unique au titre du code de l'environnement ou du code forestier, les permis de démolir peuvent être mis en œuvre sans attendre.

Enfin, l'ordonnance prévoit d'appliquer aux permis d'aménager la disposition dérogatoire du droit commun selon laquelle les permis peuvent être accordés sans attendre l'autorisation de défricher.

❖ PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LES DECISIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL

> Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août portant réforme de procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement

Une ordonnance du 3 août 2016 vise à renforcer l'effectivité de la participation du public au processus d'élaboration des décisions pouvant avoir une incidence sur l'environnement et à moderniser les procédures de concertation. Le but est de « *faire en sorte que le processus d'élaboration des projets soit plus transparent et l'effectivité de la participation du public à cette élaboration mieux assurée* ». Elle répond en cela à une insuffisance de transposition de la directive 2014/52/UE relative à l'évaluation environnementale des projets pointée par un avis motivé de la Commission européenne de mars 2015.

Les principaux apports de cette réforme sont les suivants :

- Elle vise à favoriser la consultation du public en amont de la décision. Le maître d'ouvrage devra indiquer les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place afin de prendre en compte les enseignements de la concertation (nouvel article L. 121-16 du code de l'environnement). L'initiative de la concertation revient en premier lieu à la personne responsable du plan ou programme ou au maître d'ouvrage du projet, puis à l'autorité compétente le cas échéant. A défaut, un droit d'initiative citoyenne est ouvert au public afin de demander au préfet d'organiser la concertation préalable (nouvel article L. 121-17 du code de l'environnement) mais uniquement pour les projets publics ou privés mobilisant des financements publics importants et soumis à déclaration d'intention.

- Le dialogue environnemental est démocratisé en renforçant les procédures destinées à assurer l'information et la participation du public. Les droits conférés au public sont :

  1° D'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective ;
  2° De demander la mise en œuvre d'une procédure de participation […];
  3° De disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions ;
  4° D'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation.

  L'accès aux informations pertinentes est un droit de même que le droit de bénéficier de délais raisonnables. Ces délais sont généralement compris entre 15 jours et 3 mois, sachant que le public doit être informé au moins 15 jours à l'avance d'une procédure de participation. Pour les projets, la participation du public permet également le cas échéant de discuter de solutions alternatives.

- La dématérialisation de l'enquête publique est généralisée : le nouvel art L. 123-10 du code de l'environnement pose le principe d'une information du public par voie dématérialisée mais l'affichage, et, selon l'importance du projet, la publication locale de l'avis d'enquête publique, restent obligatoires. Le dossier d'enquête publique est mis en ligne mais demeure disponible sur support papier pendant toute la durée de l'enquête. Un accès gratuit au dossier est également garanti par l'accès à un ou plusieurs postes informatiques dans un lieu ouvert au public (nouvel article L. 123-12 du code de l'environnement). L'avis d'enquête publique informe le public sur l'ensemble des données concernant l'enquête, et notamment les adresses internet et les lieux où le dossier peut être consulté en ligne et sur support papier, ainsi que l'adresse du site internet du registre dématérialisé le cas échéant.

  Pour tout autre document ou avis en matière environnementale joint au dossier d'enquête (par exemple une étude d'impact), l'avis indique l'adresse du site internet ainsi que les lieux où ces documents peuvent être consultés. Le public peut faire parvenir ses observations et propositions par courrier électronique au commissaire–enquêteur de façon systématique, et celles-ci sont accessibles sur un site internet désigné par voie réglementaire (article L. 123-13 I du code de l'environnement).

❖ CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU REPONDANT A LA DEFINITION JURISPRUDENTIELLE DE CETTE NOTION

> Instruction du gouvernement du 3 juin 2015 relative à la cartographie et à l'identification des cours d'eau et à leur entretien

Pour mieux connaitre les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérés comme des cours d'eau supposant le respect de démarches administratives contrairement à un fossé, les services de l'Etat établissent une cartographie ou précisent la méthodologie à suivre.

Trois critères jurisprudentiels de définition sont à respecter : présence permanente d'un lit naturel, débit suffisant au cours de l'année et alimentation par une source.

Il est fait obligation aux services de l'Etat de décliner un guide à l'attention des propriétaires riverains sur leurs obligations et les bonnes pratiques de préservation du milieu aquatique, sur la base du guide national.

❖ REFORME DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

> Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme de procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement
> Décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

Une ordonnance et un décret publiés en août 2016 réforment l'évaluation environnementale en visant à achever la transposition de la directive 2011/92/UE sur l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, telle que modifiée par la directive 2014/52/UE du 16 avril 2014.

Les grands principes de cette réforme :

1. Une approche par projet et non par procédure. La notion de projet est définie sans appel à la notion de « *programme de travaux* »
2. Les projets sont redistribués entre ceux soumis à évaluation environnementale de manière systématique et ceux soumis à évaluation environnementale au cas par cas, et ce, dans le sens d'une augmentation du nombre de projets relevant de la deuxième catégorie ;
4. Les projets innovants seront systématiquement soumis à une procédure d'examen cas par cas ;
5. Le contenu des mesures compensatoires que doit décrire l'étude d'impact est précisé ;
6. L'étude d'impact devra présenter un « scénario de référence » et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet
7. L'étude d'impact devra décrire la vulnérabilité du projet au changement climatique ;
8. Le document d'évaluation environnementale doit être soumis avant autorisation du projet, pour avis, à la consultation des collectivités territoriales et de leurs groupements en sus de l'autorité environnementale ;
9. Des procédures communes ou coordonnées d'évaluation environnementales sont organisées, entre projets ou entre projets et documents de planification.

❖ ADOPTION DE LA LOI BIODIVERSITE

> Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, et de la nature et des paysages

La loi dite « biodiversité », adoptée le 8 août 2016, comporte trois nouveautés : la reconnaissance du préjudice écologique, le principe de non-régression du droit de l'environnement et celui de la compensation des atteintes à l'environnement. La création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) est également à retenir.

❖ LES NOUVEAUX SCHEMAS REGIONAUX D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

> Décret 2016-1071 du 3 août 2016 relatif au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Un décret du 3 août 2016 précise les modalités de mise en œuvre du nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, dans la lignée de la loi du 7 août 2015, dite loi « *NOTRe* », et des compétences de la région.
Ce schéma vise les infrastructures de transport, les objectifs en matière de climat, d'air et d'énergie, la biodiversité.

Il comporte également les objectifs en matière de gestion et de prévention des déchets : le document fera apparaitre les installations à fermer ou à adapter, les Installations de stockage de déchets non dangereux (« ISDND ») envisagées et dont la nécessité doit être justifiée, les conditions dans lesquelles il est possible de déroger à la hiérarchisation des modes de traitement, ainsi qu'une limite aux capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux, non inertes pour les installations nouvelles ou en extension**.**

❖ PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

> Arrêté du 28 juin 2016 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R212.10, R212.11 et R212.18 du code de l'environnement

De nouvelles substances avaient été ajoutées à la liste de polluants à prendre en compte pour établir l'état chimique des masses d'eau de surface en application de la directive cadre européenne sur l'eau. Pour ces substances les normes de qualité environnementales (NQE) doivent être prises en compte à partir du 22 décembre 2018 mais elles ne devront désormais être respectées qu'à compter du 22 décembre 2027.

❖ INSTALLATIONS CLASSEES

> Instruction du 24 novembre 2016, NOR : DEVP1632866N, relative au plan pluriannuel de contrôle (PPC) de l'inspection des installations classées

Une instruction en date du 24 novembre 2016 modifie le régime de du plan pluriannuel de contrôle en indiquant que désormais, l'inspection des installations classées pourra effectuer des visites relatives à la santé et la sécurité au travail en carrières ou par les équipements sous pression ou les produits chimiques.
L'inspection pourra également prendre en compte l'organisation de l'installation et les résultats des précédentes inspections.
Enfin, il sera possible au niveau régional de réduire la fréquence des contrôles des installations classées.

DROIT DE LA CONSOMMATION

❖ RELATIONS COMMERCIALES ET PRATIQUES RESTRICTIVES DE CONCURRENCE

> Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, loi dite « Sapin II », comporte également une série de mesures modifiant le droit de la concurrence et le droit des sociétés.
Parmi l'ensemble de ces mesures il y a notamment lieu de relever que le non-respect des délais maximum de paiement des fournisseurs peut être sanctionné par une amende administrative d'un montant relevé à 2 millions d'euros. Il est désormais obligatoire pour le juge de publier la décision de sanction.
Il est dorénavant possible de conclure des conventions pour 2 ou 3 ans entre distributeur et fournisseur. Auparavant les distributeurs et les fournisseurs devaient conclure une convention chaque année. Toute société anonyme cotée sur un marché réglementé ou de taille significative (bilan ou chiffre d'affaires net supérieur à 100M€ et nombre de salarié supérieur à 500 comme SUEZ Eau France notamment) est tenue de faire figurer dans son rapport de gestion certaines informations sociales et environnementales.

De nouvelles pratiques restrictives de concurrences sont identifiées:

- la participation non justifiée par un intérêt commun et sans contrepartie proportionnée à une opération de promotion commerciale (était uniquement visée auparavant une opération d'animation commerciale) et la rémunération de services rendus par une centrale internationale regroupant des distributeurs, constitue un avantage quelconque ne correspondant à aucun service commercial effectivement rendu ou manifestement disproportionné au regard de la valeur du service rendu ;
- il est interdit pour un partenaire commercial d'imposer une clause de révision de prix ou de renégociation de prix qui ferait référence à un (ou plusieurs) indice(s) public(s) qui serai(en)t sans rapport direct avec les produits (ou les prestations de services) concernés par le contrat. Ainsi, les parties seront tenues à l'avenir de choisir avec attention l'indice basant la révision du prix, pour qu'il soit cohérent avec les produits ou services fournis ;
- il est interdit pour une partie d'imposer des pénalités de retard de livraison à son partenaire, lorsque ce retard de livraison est dû à un cas de force majeure.

Les sanctions liées aux pratiques restrictives de concurrence ont été renforcées. L'amende civile est relevée à 5 millions d'euros et devra être obligatoirement publiée.

6.2 Annexe 2 – Certificats LRQA

Lloyd's Register
LRQA

CERTIFICAT D'APPROBATION

Nous certifions que le Système de Management de la Qualité de la société:

LYONNAISE DES EAUX FRANCE
Entreprise Régionale Grand Est
20 Rue des Métiers
68027 COLMAR, France

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance
selon les normes de Management de la Qualité suivantes:

ISO 9001:2008

Le Système de Management de la Qualité concerne:

Production et distribution 24h/24h d'eau potable ; collecte et traitement des effluents ; travaux et prestations de services en eau potable, assainissement et eau industrielle, gestion du patrimoine, gestion des services à la clientèle ; prestations d'ingénierie en eau et assainissement ; formation professionnelle pour le développement des compétences ; études, réalisation et installation d'usines de traitement par Ultra Filtration.

Ce certificat fait partie de l'approbation identifiée sous le certificat numéro FQA 9915316

Certificat d'approbation
No: FQA 9915316A/G

Première approbation: 27 Avril 2004
Certificat en cours: 05 Janvier 2016
Expiration du certificat: 14 Septembre 2018

Emis par: Lloyd's Register Quality Assurance France SAS

cofrac
CERTIFICATION DE SYSTEMES DE MANAGEMENT
ACCREDITATION N°4-0063 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

1, boulevard Vivier Merle, 69443 Lyon cedex 03
Cette approbation est soumise aux procédures d'audit, de certification et de surveillance de LRQA.
Mandat Revision 13

Lloyd's Register Group Limited, its affiliates and subsidiaries, including Lloyd's Register Quality Assurance Limited (LRQA), and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'Lloyd's Register'. Lloyd's Register assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant Lloyd's Register entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.

BUREAU VERITAS
Certification

SUEZ EAU France
REGION GRAND EST
ENTREPRISE REGIONALE GRAND EST

Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énuméré dans l'annexe de ce certificat

20 RUE DES METIERS
68000 COLMAR - FRANCE

Bureau Veritas Certification France certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

OHSAS 18001:2007

Domaine d'activité

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES, TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAU INDUSTRIELLE (MAINTENANCE, ENTRETIEN, RENOUVELLEMENT, POSE DE CANALISATION, TRAVAUX NEUFS, RELEVE).

Date de début du cycle de certification : **22 octobre 2016**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **21 octobre 2019**

Date originale de certification : **22 octobre 2013**

Certificat n° : **FR030809-1** Date: **09 septembre 2016**

Affaire n° : **6366605**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60.**

BUREAU VERITAS

BUREAU VERITAS
Certification

ANNEXE

SUEZ EAU France
REGION GRAND EST
ENTREPRISE REGIONALE GRAND EST

Standard

OHSAS 18001:2007

Périmètre de Certification

SITE	ADRESSE	PERIMETRE
SUEZ EAU France REGION GRAND EST ENTREPRISE REGIONALE GRAND EST	20 RUE DES METIERS, 68000, COLMAR CEDEX, FRANCE	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES, TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAU INDUSTRIELLE (MAINTENANCE, ENTRETIEN, RENOUVELLEMENT, POSE DE CANALISATION, TRAVAUX NEUFS, RELEVE).
SUEZ EAU France REGION GRAND EST AGENCE LORRAINE SUD	12 RUE LEO VALENTIN, 88000, EPINAL, FRANCE	
SUEZ EAU France REGION GRAND EST AGENCE USINES LORRAINE	12 RUE LEO VALENTIN, 88000, EPINAL, FRANCE	
SUEZ EAU France REGION GRAND EST AGENCE LORRAINE NORD	18 RUE DE SAINT LOUIS, 57150, CREUTZWALD, FRANCE	

Certificat n° : **FR030809-1** Date: **09 septembre 2016**

Affaire n° : **6366605**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.

Page **1** sur **2**

BUREAU VERITAS

6.3 Annexe 3 – Schéma de principe

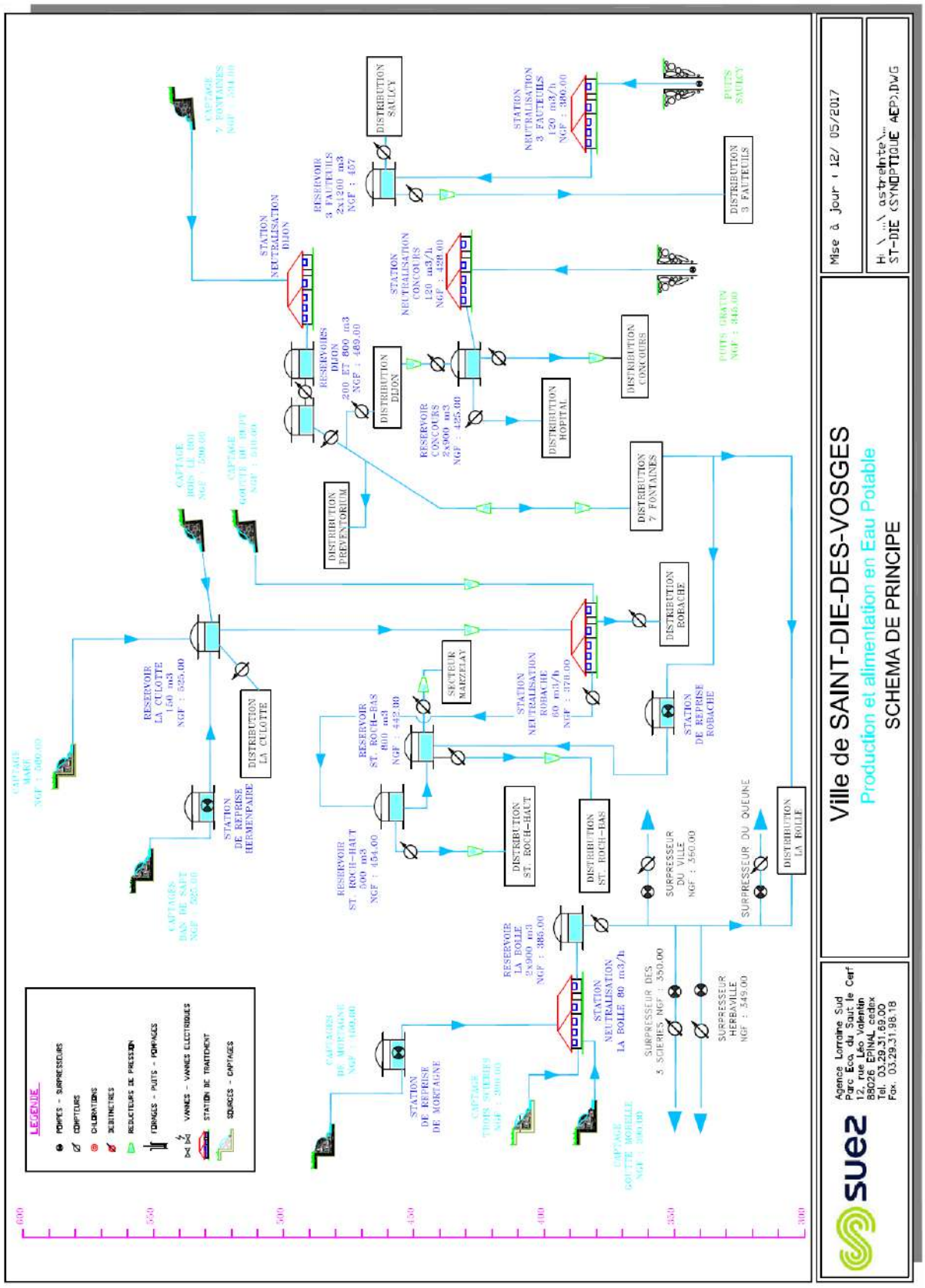

6.4 Annexe 4 – Plans de situation

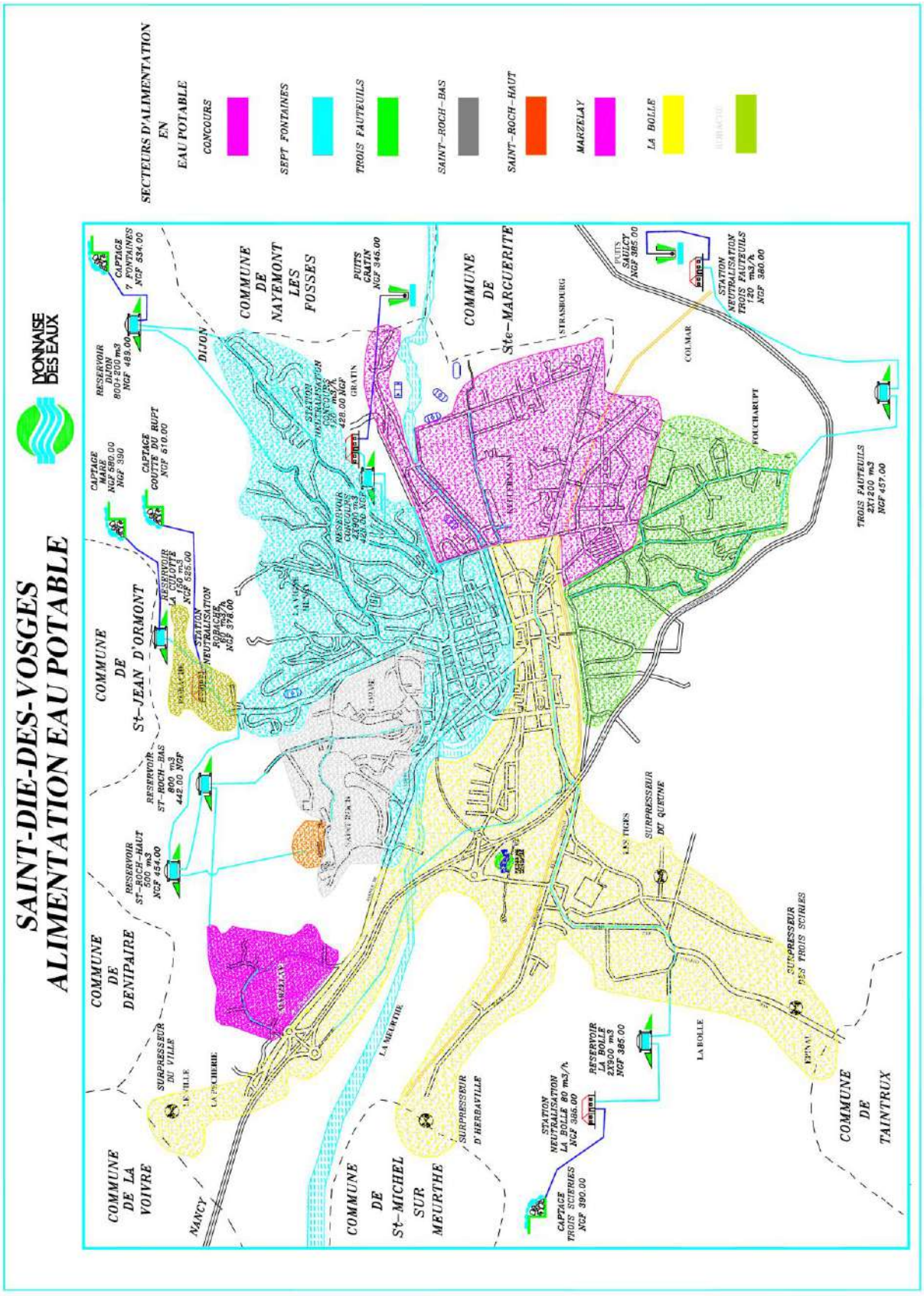
SAINT-DIE-DES-VOSGES
ALIMENTATION EAU POTABLE
SECTEURS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
CONCOURS
SEPT FONTAINES
TROIS FAUTEUILS
SAINT-ROCH-BAS
SAINT-ROCH-HAUT
MARZELAY
LA BOLLE
COMMUNE DE NAYEMONT LES FOSSES
COMMUNE DE Ste-MARGUERITE
COMMUNE DE St-JEAN D'ORMONT
COMMUNE DE DENIPAIRE
COMMUNE DE LA VOIVRE
COMMUNE DE St-MICHEL SUR MEURTHE
COMMUNE DE TAINTRUX
DIJON
NANCY
STRASBOURG
COLMAR
FOUCHARUPT
LA BOLLE
LA MEURTHE
LA PECHERIE
LES TIGES
EPINAL
SURPRESSEUR DU VILLE
SURPRESSEUR D'HERBAVILLE
SURPRESSEUR DU QUEUNE
SURPRESSEUR DES TROIS SCIRIES
RESERVOIR DIJON 800+200 m3 NGF 489.00
CAPTAGE 7 FONTAINES NGF 534.00
CAPTAGE MARE NGF 580.00 NGF 390
CAPTAGE GOUTTE DU RUPT NGF 510.00
RESERVOIR LA CULOTTE 150 m3 NGF 525.00
STATION NEUTRALISATION ROBACHE 60 m3/h NGF 378.00
RESERVOIR ST-ROCH-BAS 800 m3 442.00 NGF
RESERVOIR ST-ROCH-HAUT 500 m3 NGF 454.00
PUITS GRATIN NGF 345.00
STATION NEUTRALISATION 120 m3/h 428.00 NGF
RESERVOIR CONCOURS 2X900 m3 428.00 NGF
PUITS SAULCY NGF 385.00
STATION NEUTRALISATION TROIS FAUTEUILS 120 m3/h NGF 380.00
TROIS FAUTEUILS 2X1200 m3 NGF 457.00
RESERVOIR LA BOLLE 2X900 m3 NGF 385.00
STATION NEUTRALISATION LA BOLLE 80 m3/h NGF 385.00
CAPTAGE TROIS SCIERIES NGF 390.00

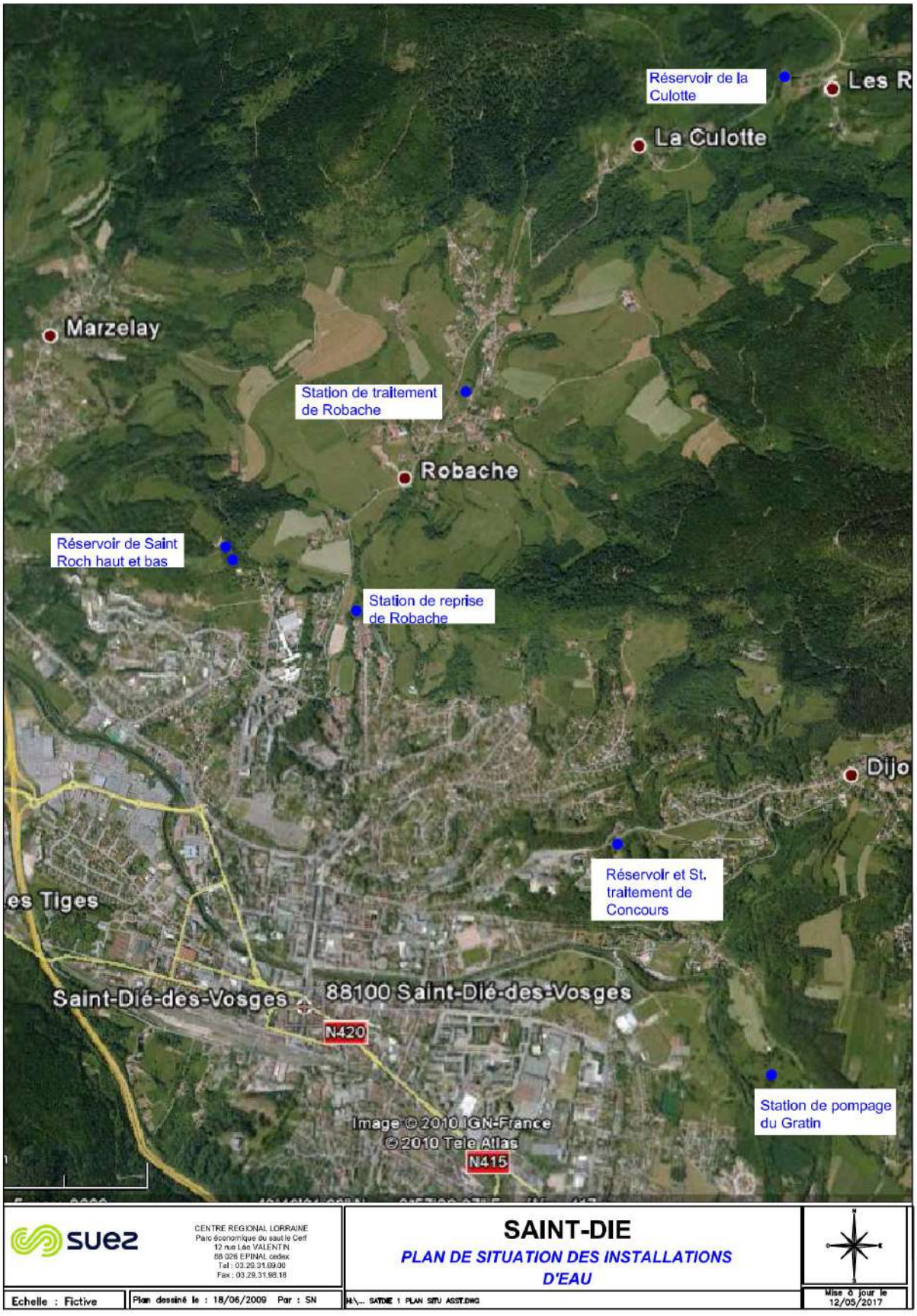
Réservoir de la Culotte
Les R
La Culotte
Marzelay
Station de traitement de Robache
Robache
Réservoir de Saint Roch haut et bas
Station de reprise de Robache
Dijo
Réservoir et St. traitement de Concours
es Tiges
Saint-Dié-des-Vosges
88100 Saint-Dié-des-Vosges
N420
Station de pompage du Gratin
Image © 2010 IGN-France
© 2010 Tele Atlas
N415
suez
CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du saut le Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03.29.31.69.00
Fax : 03.29.31.98.18
SAINT-DIE
PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'EAU
Echelle : Fictive
Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN
H:\... SATDIE 1 PLAN SITU ASST.DWG
Mise à jour le 12/05/2017

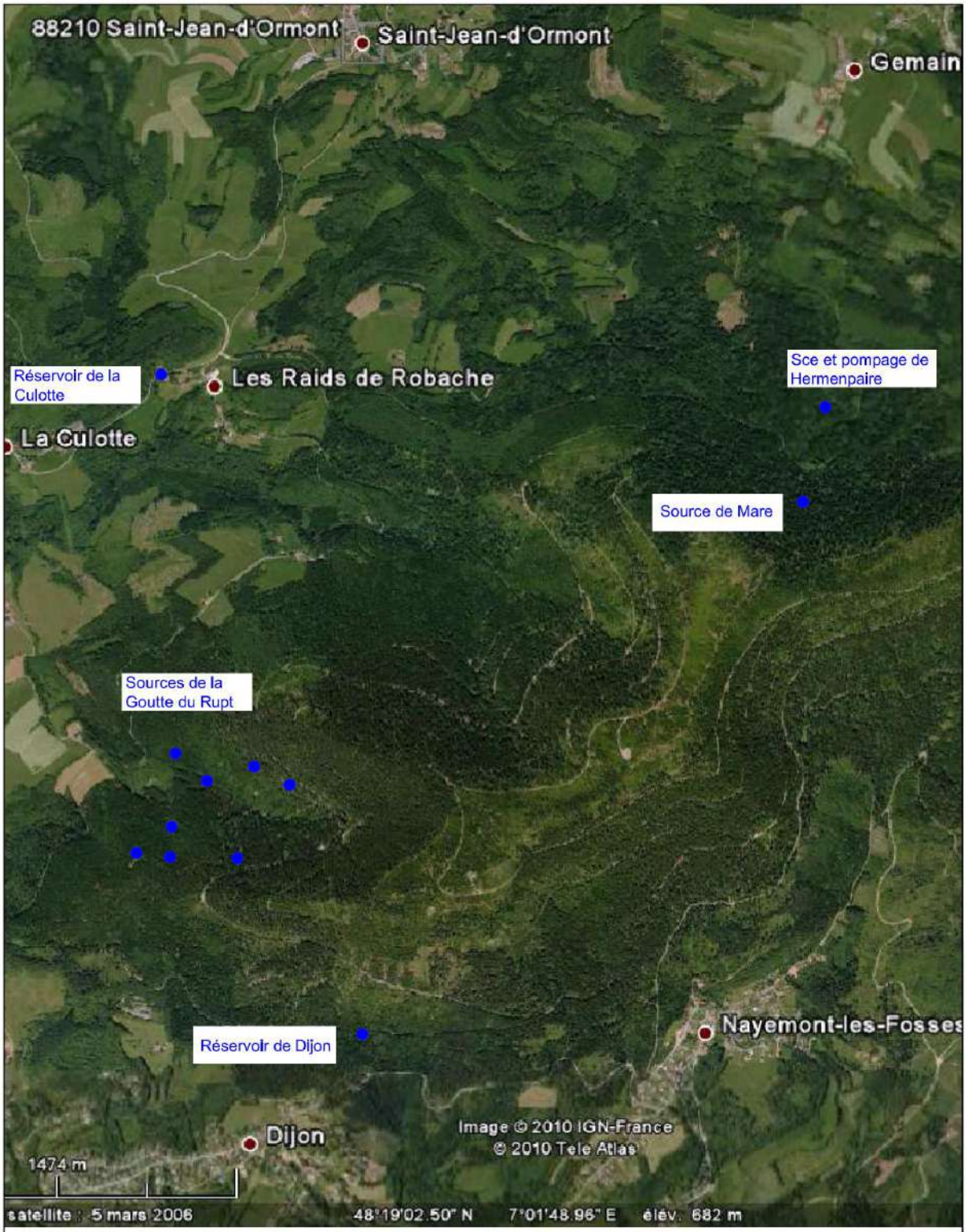
88210 Saint-Jean-d'Ormont
Saint-Jean-d'Ormont
Gemain
Réservoir de la Culotte
Les Raids de Robache
La Culotte
Sce et pompage de Hermenpaire
Source de Mare
Sources de la Goutte du Rupt
Réservoir de Dijon
Nayemont-les-Fosses
Dijon
Image © 2010 IGN-France
© 2010 Tele Atlas
1474 m
satellite : 5 mars 2006
48°19'02.50" N
7°01'48.96" E
élev. 682 m
suez
CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du saut le Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03.29.31.69.00
Fax : 03.29.31.98.18
SAINT-DIE
PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'EAU
Echelle : Fictive
Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN
H:\... SATDIE 2 PLAN SITU ASST.DWG
Mise à jour le 12/05/2017

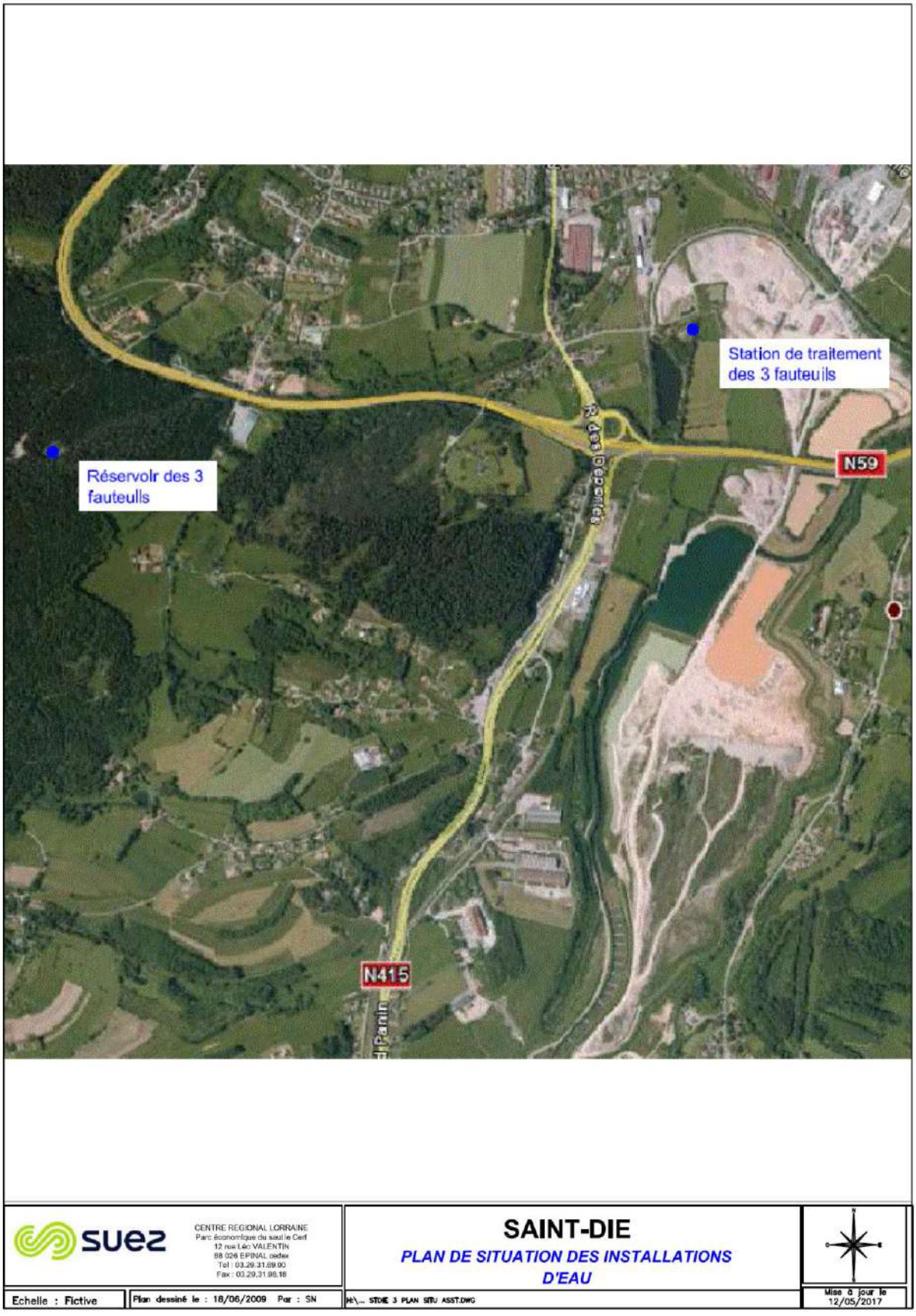

suez

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sault le Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03.29.31.69.00
Fax : 03.29.31.98.18

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'EAU

Echelle : Fictive

Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN

M:\... STDIE 3 PLAN SITU ASST.DWG

Mise à jour le 12/05/2017

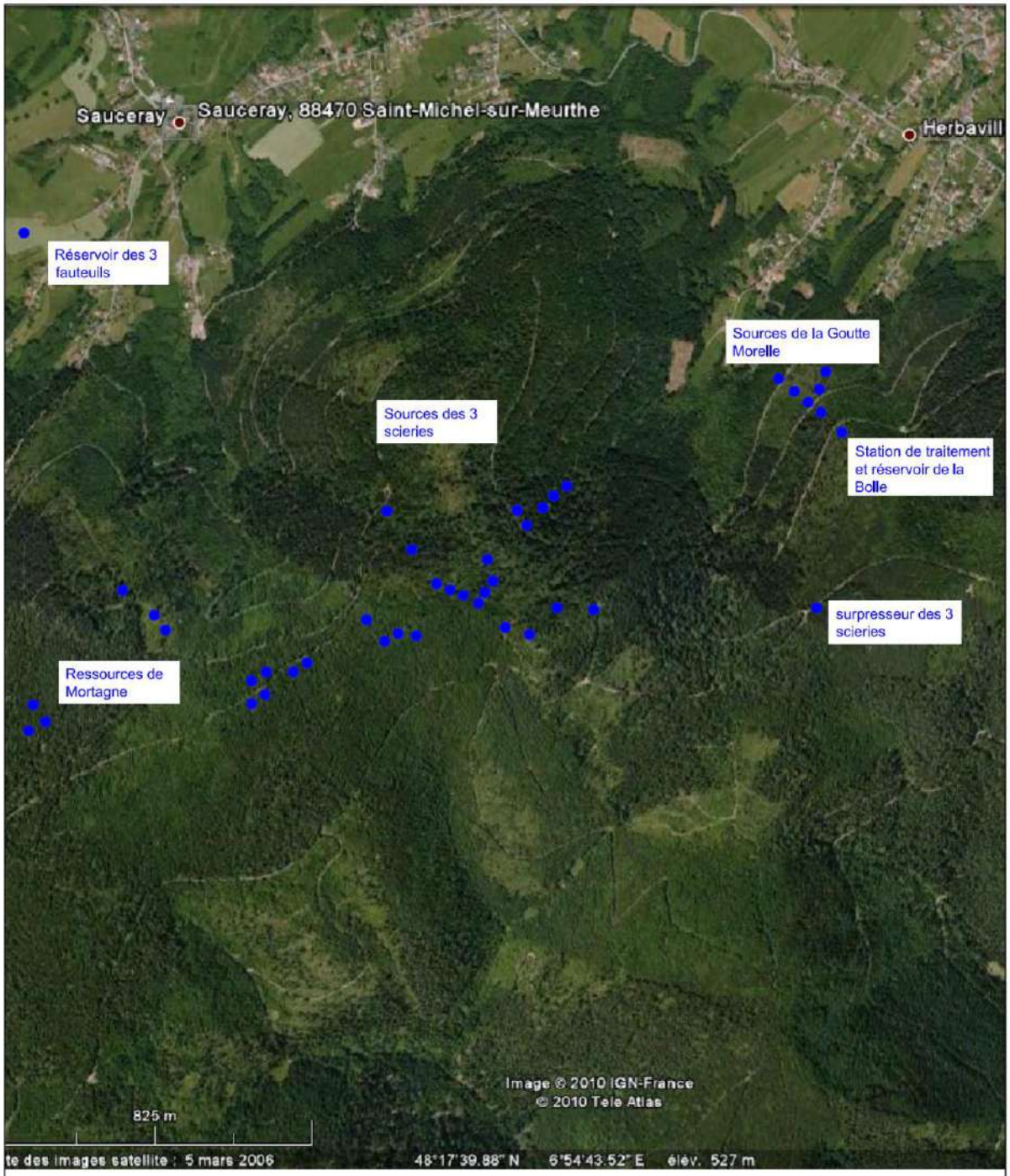

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sautle Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03.29.31.69.00
Fax : 03.29.31.98.16

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'EAU

Echelle : Fictive | Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN | H:\... STDIE 4 PLAN SITU ASST.DWG | Mise à jour le 12/05/2017

6.5 Annexe 5 – Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Le développement solidaire du territoire et le maintien de la cohésion sociale s'appuient sur l'éducation et la sensibilisation de l'usager aux services publics. En tant qu'acteur économique local, Suez apporte sa contribution en participant à l'amélioration de la vie quotidienne, notamment dans les quartiers en difficulté et auprès des publics les plus fragiles.

En partenariat avec Vosgelis, Suez initie en 2016 le programme « **Economiser l'eau, c'est bon pour la facture et pour l'environnement !** ». Une action expérimentale pour prévenir les situations d'impayés en favorisant le bon usage de l'eau par l'accompagnement individuel à domicile.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Économiser l'eau,

c'est bon pour la facture et pour l'environnement !

Cette démarche consiste à aller au-devant des usagers pour les sensibiliser à une gestion globale de l'eau et leur donner les moyens de maitriser leur facture et devenir acteurs de leur consommation.

La sensibilisation aux bons usages de l'eau est déclinée selon 4 axes :

- La réduction des charges (baisse de la consommation d'eau),
- La lutte contre le gaspillage par la détection des fuites, la mise à disposition d'économiseurs d'eau, la formation aux éco gestes,
- Le pouvoir d'achat : promotion de l'eau de robinet en tant que boisson,
- La protection de l'environnement : prévention rejets des micros polluants domestiques dans les canalisations.

Il est souvent constaté que les actions limitées à une sensibilisation, accompagnées ou non d'une distribution de produits économes ne garantissent pas les évolutions de comportements. Ceci pour des raisons multiples qui vont de la compréhension des conseils donnés à la résistance des comportements spontanés et habituels. C'est pourquoi le dispositif s'appuie sur trois points clés :

- La durée : 1 année,
- Un accompagnement individualisé des familles (1 visite mensuelle à domicile),
- Un engagement des familles bénéficiaires.

10 familles des quartiers prioritaires de Saint Dié, clientes de Suez et locataires de Vosgelis se sont inscrites au dispositif. L'année 2017 verra la mise en œuvre opérationnelle du programme.

Prêts pour la révolution de la ressource

Délégation de service public

d'assainissement pour l'année 2016

Rapport annuel du Maire

sur l'assainissement et le traitement des eaux

Délégataire : SUEZ Eau France

I. Caractéristique du service

I.1 . Mode de gestion

Le présent rapport concerne le service d'assainissement de la ville de Saint-Dié-des-Vosges. La population desservie par le service est de 31 000 équivalent-habitants.

Le fonctionnement et la gestion des réseaux de collecte et de transport des eaux usées et pluviales, la station d'épuration de la Pêcherie et le service clients sont assurés par la société SUEZ Eau, en tant que Délégataire du service public pour la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Le contrat d'affermage qui lie la société à la collectivité a été signé le 1er octobre 1989 pour une durée initiale de 20 ans.

Celui-ci a été porté à 30 ans à compter du 1er février 1993 par avenant (n°1) et prendra fin le 31 janvier 2023.

I.2 . Les chiffres clés

Description	2015	2016
Estimation du nombre d'habitants	20 127	20 025
Nombre d'abonnements	8 314	8 353
Nombre d'autorisations de déversement	7	10
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en T de MS	809,8	817

Le réseau de la ville de Saint-Dié-des-Vosges et constitué d'environ 197 km de conduite.

Le linéaire de réseaux de collectes classées par typologie en Mètre Linéaire est répertorié dans le tableau ci dessous :

Désignation	2015	2016
Linéaire de réseau séparatif eaux pluviales hors refoulement (ml)	78 641	79 354
Linéaire de réseau séparatif eaux usées hors refoulement	77 347	78 390
Linéaire de réseaux unitaire hors refoulement	35 713	35 801
Linéaire de réseau de refoulement	3 489	3 552
Total	195 190	197 097

L'augmentation du linéaire de réseau est due à une mise à jour du SIG (Système d'Information Géographique) de l'entreprise SUEZ, certains plans étant manquants.

I.3 L'ouvrage d'épuration des eaux de Saint-Dié-des-Vosges

La station d'épuration de Saint-Dié-des-Vosges est située dans le secteur de la Pêcherie au point le plus bas de la commune. Elle réceptionne et traite également les eaux usées des communes de Sainte Marguerite et de Saint Michel sur Meurthe.

Rendement épuratoire de l'ouvrage de traitement

Paramètres	Flux moyen entrée (kg/j)	Flux moyen sortie (kg/j)	Concentration moyenne de sortie (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	770.78	15.01	3,16	98
DCO	2341.55	112.91	24,59	95
MES	1020.01	18.02	3,92	98
NG	257.22	27.08	6,05	89
NTK	253,48	19.99	4,47	91
Pt	29,83	1.31	0,28	95

Bilan, origines et productions des boues :

Origines des boues			
	paramètres	**2015**	**2016**
Apports extérieurs en matière de vidange	Volume en M^3	1 504	1 272
Apports extérieurs boues	MS (Kg)	115 000	129 800

Productions de boues				
	paramètres	**2015**	**2016**	**Evolution N/N-1 (%)**
Boues	T de matières humide	2 643	2 635	-0.3
Siccité moyenne	En %	30,6	31	1,3
Mat sèche des boues	Tonnes	809,8	817	0.9

L'évolution des boues produites est stable depuis plusieurs années.

I.4 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance d'assainissement.

	2013	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Volume m^3	1 111 434	1 092 457	1 054 923	897 915	-14.9 %

II : Tarification de l'assainissement et recette du service :

II.1 Le tarif :

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe ainsi qu'un prix au m^3, appliqué au volume consommé.

Désignation	01/01/2016	01/01/2017	Evolution en %
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	18,84	18,72	0,64 %
Taux de la part fixe du service (%)	8,87 %	13,13 %	48,04 %
Part variable (€ HT/an/m^3)	1,6126	1,0318	-36.02 %
Prix TTC au m^3 pour 120 m^3	2.0026	1.43008	-28.58 %
Coefficient d'actualisation (k)	1,7194	1,7088	-0,6 %

II.2 Présentation de la facture 120 M³

Le tableau ci dessous présente une facture type de 120 m³ calculée au 1er janvier de l'année 2017. Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public d'assainissement collectif distinguant la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire.

FACTURE TYPE DE 120 M³ : ASSAINISSEMENT

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H. T.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			
ABONNEMENT			
Part Suez Eau France	2	9,36 €	18,72 €
CONSOMMATION			
Part Suez Eau France			
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,4472 €	13,42 €
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	0,8766 €	78,89 €
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	1,5702 €	0,00 €
Part Communale			
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,2400 €	7,20 €
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	0,2700 €	24,30 €
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	0,4300 €	0,00 €
ORGANISMES PUBLICS			
Red.modernisation des réseaux de collecte	120 m³	0,2330 €	27,96 €

TOTAL H. T.	**170,49 €**
TVA 10 %	**17,05 €**
TOTAL TTC	**187,54 €**

FACTURE TYPE DE 120 M^3 : EAU et ASSAINISSEMENT

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H. T.	Taux TVA
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT				
Part Suez Eau France	2	21,85 €	43,70 €	5.5
CONSOMMATION				
Part Suez Eau France				
T1 de 0 m^3 à 30 m^3	30 m^3	0,9856 €	29,57 €	5.5
T2 de 30 m^3 à 120 m^3	90 m^3	1,1031 €	99,28 €	5.5
T3 de 120 m^3 à 200 m^3	0 m^3	1,4458 €	0,00 €	5.5
T4 de 200 m^3 à 999999999 m^3	0 m^3	1,5601 €	0,00 €	5.5
Part Communale				
T1 de 0 m^3 à 30 m^3	30 m^3	0,3200 €	9,60 €	5.5
T2 de 30 m^3 à 120 m^3	90 m^3	0,3300 €	29,70 €	5.5
T3 de 120 m^3 à 200 m^3	0 m^3	0,4100 €	0,00 €	5.5
T4 de 200 m^3 à 999999999 m^3	0m^3	0,5100 €	0,00 €	5.5
Redevance prélèvement	120 m^3	0,0300 €	3,60 €	5.5
ORGANISMES PUBLICS				
Red. pour pollution de l'eau	120 m^3	0,3500 €	42,00 €	5.5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				
ABONNEMENT				
Part Suez Eau France	2	9,36 €	18,72 €	10.0
CONSOMMATION				
Part Suez Eau France				
T1 de 0 m^3 à 30 m^3	30 m^3	0,4472 €	13,42 €	10.0
T2 de 30 m^3 à 120 m^3	90 m^3	0,8766 €	78,89 €	10.0
T3 de 120 m^3 à 200 m^3	0 m^3	1,5702 €	0,00 €	10.0
Part Communale				
T1 de 0 m^3 à 30 m^3	30 m^3	0,2400 €	7,20 €	10.0
T2 de 30 m^3 à 120 m^3	90 m^3	0,2700 €	24,30 €	10.0
T3 de 120 m^3 à 200 m^3	0 m^3	0,4300 €	0,00 €	10.0
ORGANISMES PUBLICS				
Red.modernisation des réseaux de collecte	120 m^3	0,2330 €	27,96 €	10.0

TOTAL H. T.	**427,94 €**
TVA 5,5 %	**14,16 €**
TVA 10 %	**17,05 €**
TOTAL TTC	**459,15 €**

III Indicateurs de performances :

III.1Les chiffres clés

Description	Année 2015	Année 2016
Nombre d'abonnements	8314	8 353
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93,68 %	93,68 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées valeur de 0 à 120	83	70
Conformité de la collecte des effluents (Oui/Non)	Oui	Oui
Conformité des équipements d'épurations (Oui/Non)	Oui	Oui
Conformité des équipements d'épurations (Oui/Non)	Oui	Oui
Taux de boues issues des ouvrages d'épurations évacuées selon la filière conforme	100 %	100 %
Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers pour 1000 abonnés	0	0
Nombre de points noirs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	-	6.59
Conformité des performances des équipements d'épuration (Oui/Non)	Oui	Oui
Indices de connaissance des rejets au milieu naturel (0 à 120)	120	-

Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	22	16
Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année	1,4366 %	1.96 %
Taux de réclamation pour 1000 abonnés	2,53	9.58

III.2 Nombre de clients assainissement collectif

Désignation	2015	2016
Total	8 314	8353

III 3 Interventions préventives

	2013	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Nombre d'avaloirs curés	3 359	3 143	3 210	3606	12.3 %
Linéaire total de réseau curé	6 562	11 880	5 284	3002	-43,2 %

III.4 Interventions en Astreinte

Désignation	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Interventions sur le réseau	11	9	9	0

III.5 Fonds de solidarité

Désignation	2015	2016
Nombre de dossiers FSL (Fonds de Solidarité Logement)	108	63
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	45	60
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL en €	3 087,75	2 673.41
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL en €	3 041,11	2 430.38
Montant part fermière (HT) des abandons FSL sur la période en €	1 690,45	2 039.52
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0	0
Montant du dégrèvement social (€ HT)	0	0
Montant total HT « solidarité »	3 041,11	2 430.38
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0,0031	0.0027

IV. Financement des investissements

IV.1 Les chiffres clés de l'investissement

Le tableau ci-dessous présente les points financiers devant être présentés, conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Thèmes	2015	2016	Remarques
Investissement travaux	88 106,42 €	**246 946.33 €**	Maîtrise d'œuvre ville
Encours de dette au 31/12/2015	2 666 867,68 €	**2 513 628.18 €**	
Annuité :			
capital	215 255,12 €	**197 099.75**	
intérêts	121 886,18 €	**132 608.36**	
Extinction de la dette	2032	**2032**	
Amortissements	453 073,25 €	**455 378.38 €**	

IV.2 Les travaux réalisés par la ville en 2016

Le tableau ci-dessous, fait apparaître les différents travaux réalisés par la ville au cours de l'année 2016. (TTC)

Nature des travaux	Montant mandaté (TTC)
Rue Maurice Jeandon modification branchement	4 554,00
Rue des alliés remplacement canalisation	11 409,12
Rue du 11 novembre réparation branchement	2 196,00
Rue de la Ménantille renouvellement canalisation	79 450,02
Rue du beau jardin renouvellement canalisation	10 385,40
Raccordement réseau tennis couverts et boulodrome	13 762,20
Chemin de Grandrupt extension du réseau	50 266,21
Route d'Herbaville création d'une surverse	8 958,00
Rue des Bouquets création de regard	2 740,80
Internat Jules Ferry vidange désableur	1 248,00
Ecole de Marzelay intervention sur canalisation	14 745,24
POJC sondage terrain synthétique	1 366,80
Chapelle St Roch extension du réseau	32 507,82
Place de la Rochotte mise à niveau regard	708,00
Le petit Robinson réfection de regard	693,60
Rue du cimetière militaire canalisation	10 236,12
Rue des Dahlias bouche d'avaloir	810,00
Rue du Paradis mise à niveau d'un regard	909,00
Total	**246 946,33**

le service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2016

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

SAINT-DIE

Sommaire

1 | Synthèse de l'année 5

1.1 L'essentiel de l'année 2016 6
1.2 Les chiffres clés 9
1.3 Les indicateurs de performance 10
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007 11
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL 12
1.4 Les évolutions réglementaires 13
1.5 Les perspectives 2017 14

2 | Présentation du service 15

2.1 Le contrat 17
2.1.1 Descriptif du service 17
2.1.2 Evolutions contractuelles 17
2.1.3 Vos contacts : 18
2.2 L'inventaire du patrimoine 19
2.2.1 Le système d'assainissement 19
2.2.2 Les biens de retour 19

3 | Qualité du service 25

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte 26
3.1.1 La pluviométrie 26
3.1.2 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage 30
3.1.3 L'exploitation des postes de relèvement 32
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement 35
3.2.1 Le fonctionnement hydraulique 35
3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement 36
3.2.3 La conformité des rejets du système de traitement 40
3.3 Le bilan clientèle 42
3.3.1 Le nombre de clients assainissement collectif 42
3.3.2 Les volumes assujettis à l'assainissement 42
3.3.3 L'activité de gestion clients 42
3.3.4 La relation clients 43
3.3.5 L'encaissement et le recouvrement 43
3.3.6 Le fonds de solidarité 43
3.3.7 Les dégrèvements pour fuite 44
3.3.8 Le prix du service de l'assainissement 44

4 | Comptes de la délégation 49

4.1 Le CARE 51
4.1.1 Le CARE 51
4.1.2 Le détail des produits 53
4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration 53
4.2 Les reversements 61
4.2.1 Les reversements à la collectivité 61
4.2.2 Les reversements de T.V.A. 61
4.3 Les investissements contractuels 62
4.3.1 Le renouvellement 62

5 | Glossaire 65

6 | Annexes 77

6.1 Annexe 1 – Synthèse règlementaire 79
6.2 Annexe 2 – Certificats LRQA 96
6.3 Annexe 3 – Schéma de principe 99
6.4 Annexe 4 – Plans de situation 101

1 | Synthèse de l'année

1.1 L'essentiel de l'année 2016

Depuis mars 2015, Lyonnaise des Eaux, Degrémont, Sita, SAFEGE… et toutes les marques qui composent le Groupe n'en font plus qu'une : **SUEZ**. Cette marque unique exprime notre ambition et démontre notre engagement au service des ressources.

Nos 12.000 collaborateurs en France travaillent désormais ensemble pour apporter à tous des solutions concrètes pour faire face aux nouveaux enjeux de la gestion de la ressource. Nos filiales ont été réorganisées autour de **quatre activités** :

- l'eau,
- le recyclage et la valorisation des déchets,
- le traitement d'eau,
- et le consulting.

C'est une nouvelle et importante étape de l'histoire de notre Groupe qui commence, et qui nous rassemble autour d'une mission commune : **sécuriser ensemble les ressources essentielles à notre avenir**.

Les faits marquants :

- Intervention gracieuse de SUEZ le vendredi 22 Avril pour le débouchage de la fontaine St Martin avec un camion hydro cureur.
- En Janvier 2016, réparation d'un assainissement effondré rue des Beaux Jardins, renouvellement de 100 ml, travaux commandés par la Ville (voir photographie suivante).

- Travaux de remise en état de l'assainissement rue des Alliés en Mars 2016, renouvellement de 50 ml, travaux commandés par la Ville
- Réalisation d'un réseau d'assainissement dans la rue de la Ménantille sur 100 ml permettant le raccordement d'un immeuble et de propriétés privées, travaux commandés par la Ville en Avril 2016
- Amélioration de l'écoulement dans le bas de la rue Rovel, création d'un pluvial sur 50 ml, travaux commandés par la Ville,

- Création d'un réseau EU diamètre Chemin de Grandrupt sur 100 ml en Mai, travaux commandés par la Ville.
- En Juin 2016, organisation et réalisation d'un test fumée sur le secteur de la Route du Camps Celtique afin de détecter les maisons qui orientent les eaux de pluie vers le réseau d'assainissement, publication d'un rapport complet. Une action conjointe entre la ville et SUEZ est en cours pour informer les Habitants avec proposition de solution de mise aux normes.
- Réalisation de curage préventif sur la place de la Rochotte, rue Saint Charles, rue Baligan, rue Foch.
- Le 20 Octobre matin, visite de la STEP par une classe de 1ère BAC Pro Service Aux Personnes et Aux Territoire de 29 élèves MFR. Seconde visite le 08 Novembre pour une classe de 21 Elèves.
- Restaurant du Petit Robinson, suite à inondation de Juin 2016, analyse des réseaux par SUEZ, nettoyage et repérage des canalisations, passage de caméra sous la voie rapide, diagnostic complet réalisé à titre gracieux. Par la suite, la Ville a fait réparer la cunette défectueuse.
- Le Samedi 5 Novembre matin, mise à disposition de personnel SUEZ et participation à un exercice de sauvetage égout avec les Pompiers.
- En Décembre, réalisation de travaux de réparation du carnau de la rue des Folmards conjointement avec Hydr'Eau Services, Intervention commandée par la Ville (photo ci -jointe).

Réparation du carnau de la rue des Folmards

Branchements neufs sur 2016 :

Mr Johann WATTIGNIES	7 RUE DU GYMNASE 88100 ST DIE DES VOSGES	Mise en conformité
Mr Baptiste LENGRAND	Rue Gaston Save (pour maison rue des réfugiés) SAINT DIE DES VOSGES 88100	
Mr SIBILLE	21 rue du Nouvel Hôpital	Mise en conformité

STEP :

- Installation de potences sur la fosse de matières de vidange ainsi que sur le poste toutes eaux afin de garantir encore une meilleure sécurité lors des interventions sur ces ouvrages.
- Traitement d'effluents en provenance de l'entreprise SALVECO.
- Vidange des ouvrages de prétraitement pour hydrocurage.

1.2 Les chiffres clés

197,1 km de réseau total d'assainissement

16 postes de refoulement

51 désobstructions de réseau

14 désobstructions de branchement

1168 mm de pluie

2 335 575 m3 (m3) d'eau traitée

817 TMS de boues évacuées

735 MWh d'énergie électrique facturée

8 353 clients assainissement collectif

1,57 € TTC/m3 sur la base de la facture 120 m3

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie " Présentation du service \ Le contrat"
  - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
  - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m^3 sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'ONEMA, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparait également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en septembre.

l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service
\ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site http://www.services.eaufrance.fr/observatoire

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	**Indicateur**	**2015**	**2016**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	20 127	20 025	Nombre	B
Caractéristique technique	Nombre d'abonnements	8 314	8 353	Nombre	B
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	7	10	Nombre	A
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire hors refoulement (1)	35,71	35,8	km	B
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif hors refoulement (1)	77,40	78,40	km	B
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	809,8	817	TMS	B
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,20283	1,57309	€ TTC/m³	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)	93,68	-	%	B
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	38	70	Valeur de 0 à 120	B
Indicateur de performance	P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Oui	-	Oui / Non	B
Indicateur de performance	P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Oui	-	Oui / Non	B
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	Oui	-	Oui / Non	B
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	%	B
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0,00307	0,00271	€/m³	B
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	108	63	Nombre	B

(1) = donnée du ressort de la collectivité
(2) = donnée du ressort de l'opérateur

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL					
Thème	**Indicateur**	**2015**	**2016**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	Nombre / 1000 habitants desservis	B
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	-	6,59	Nombre / 100 km	B
Indicateur de performance	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	-	-	%	B
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Oui	Oui	Oui/Non	B
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	120	-	Valeur de 0 à 120	B
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	2,5259	9,5774	Nombre / 1000 abonnés	B
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	B
Indicateur de performance	P257.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,4366	1,96	%	B

(1) = donnée du ressort de la collectivité
(2) = donnée du ressort de l'opérateur

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE

Droit national :

- Transposition de la directive européenne « concessions » : ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession
- Application de l'ordonnance « marchés publics » : décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« loi Sapin II »)
- Ouverture des données numériques dans les délégations de service public : loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique
- Réforme de l'évaluation environnementale : ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme de procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes
- Obligation de faire figurer le prix du litre d'eau sur la facture à compter du 1er janvier 2017 : arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable…) est jointe en annexe.

1.5 Les perspectives 2017

Réseau :

- Améliorer la collecte des effluents en éliminant les entrées diffuses d'eau claire parasites sur les réseaux : pour cela, il faut renouveler les réseaux fuyards et vétustes, en effectuant des contrôles de conformité sur les raccordements des particuliers (démarche débutée sur la Route du Camp Celtique) ;

- Renouveler les grés vétustes par priorité dans les rues :
  - Saint Charles
  - Béhouille
  - Secteur Castor
  - Avenue Robache.

- Prévoir les travaux à mettre en place liés au rapport diagnostic du réseau d'assainissement ;

- Réaliser les travaux d'amélioration du réseau et de suppression de l'ancien réseau rue des 4 Frères Mougeotte (programmé en Janvier 2017) ;

- Réaliser les travaux de modification du réseau pluvial du bas de la rue Gaston Save pour éviter les inondations de domiciles du haut de la rue du 3ème BCP (prévu en Janvier 2017) ;

- Prévoir les travaux de remplacement des collecteurs eaux usées et eaux pluviales de l'Impasse de la Croisette (programmé en janvier 2017) ;

- Etude à réaliser pour raccorder à l'assainissement collectif les maisons en contrebas de la route de la route de Raon entre la Déchèterie et le restaurant Venetto.

Usines :

- Pour éviter l'accès à la station d'épuration des personnes non autorisées, nous proposons la confection d'un portail d'entrée automatique.

- Les revêtements en enrobés ou dallage de toute la station d'épuration se dégrade avec le temps. Il faudra envisager une réfection de ces surfaces (risques de chute pour le personnel de l'exploitant et les divers sous-traitants).

- Lors de la visite du CHSCT d'octobre 2009, il a été proposé de réaliser une protection sur les têtes de fossé situées à l'extérieur de la station d'épuration, de part et d'autre du portail d'entrée. Il est nécessaire d'examiner la possibilité de réaliser ces protections (risques de chutes).

- Mise en place d'un dégrilleur automatique sur le by-pass de la station d'épuration, afin d'éviter le rejet de déchets dans le milieu naturel.

2 | Présentation du service

2.1 Le contrat

2.1.1 Descriptif du service

Suez Eau France gère et entretient, en tant que **Délégataire du service public de l'assainissement**, les installations remises par la commune de **Saint-Dié des Vosges.**

Le service concerne :
- les réseaux de collecte et d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- la station d'épuration,
- la gestion de la clientèle.

2.1.2 Evolutions contractuelles

Le contrat initial a pris effet le 1er octobre 1989 pour une durée de 20 ans.
Il a été prolongé de 30 ans en 1993 et prendra fin le 31 janvier 2023.

Le contrat initial a été modifié par 7 avenants :

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	**Date de prise d'effet**	**Date d'échéance**	**Objet**
Contrat	01/10/1989	31/01/2023	Affermage
Avenant n°01	15/12/1990	30/09/2009	Nouvelles dispositions entre la collectivité et l'Agence de l'eau sur le planning des travaux.
Avenant n°02	01/02/1993	31/01/2023	Travaux supplémentaires.
Avenant n°03	01/09/1998	31/01/2023	Modification de l'assiette de redevance occupation domaine public (RODP) / Modification des pénalités / Intégration de l'auto- surveillance.
Avenant n°04	01/06/2001	31/01/2023	Transfert du contrat de Suez à Lyonnaise des Eaux France.
Avenant n°05	04/04/2005	31/01/2023	Intégration du nouveau traitement des boues de la station d'épuration à TAIJI.
Avenant n°06	01/05/2011	31/01/2023	Validation de la date de fin de contrat (arrêt Olivet) / Augmentation du périmètre.
Avenant n°07	28/12/2012	31/01/2023	Ajustement et remise à niveau de contrat Assainissement
Avenant n°08	01/09/2017	31/01/2023	Révision du plan technique de renouvellement + fond de renouvellement / Suppression des obligations de référencement des ouvrages en classe A / révision du prix de l'eau/ Versement d'un intéressement

2.1.3 Vos contacts :

Régine CHARTON
Chef d'Agence Lorraine Sud
06.38.83.99.78
regine.charton@suez.com

Estelle GRIVEL
Adjointe au Chef d'Agence Lorraine Sud
06.79.22.61.64
estelle.grivel@suez.com

Olivier GRANDGIRARD
Chef de secteur
06.81.52.70.61
olivier.grandgirard@suez.com

Nicolas POLLET
Chef Usines Assainissement Centre
06.33.39.63.12
nicolas.pollet@suez.com

2.2 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.2.1 Le système d'assainissement

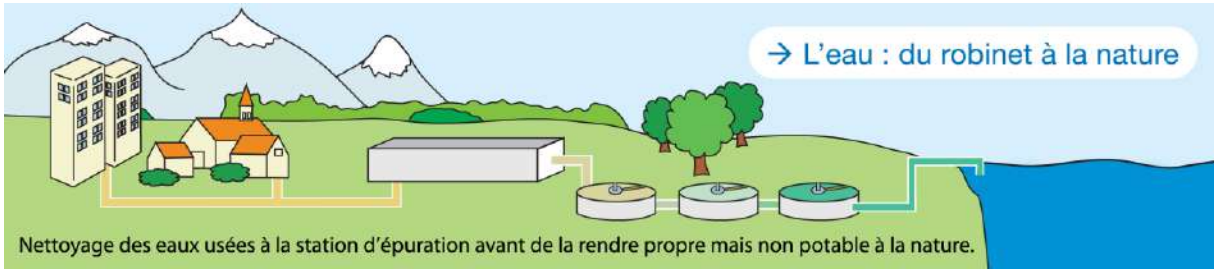

Dans un système d'assainissement, on distingue les réseaux de type unitaire et les réseaux de types séparatifs :

- un réseau qualifié de « unitaire » est conçu pour véhiculer à la fois les eaux usées (EU) et les eaux pluviales (EP). Par temps de pluie, le débit dans les collecteurs augmente fortement, gonflé par la venue d'eau de ruissellement.
- Dans le cas d'un réseau de type séparatif, les eaux usées sont raccordées à un collecteur d'eaux usées. Les eaux pluviales sont évacuées dans un collecteur d'eaux pluviales. Il y a donc deux réseaux distincts qui ne doivent pas avoir d'interconnexion. Chaque habitation est munie de deux branchements de raccordement distincts.

Les réseaux de transport (ou de transfert) sont des réseaux constitués de canalisations généralement de diamètres supérieurs à ceux des réseaux de collecte, qui peuvent être en charge ou à écoulement libre. Les réseaux de transport ont pour objectif l'acheminement de l'effluent collecté par le réseau de collecte jusqu'à un réseau en aval ou à la station de traitement des eaux usées.

2.2.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

- **LES RESEAUX PAR TYPE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	79 030	79 354	0,4%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	77 398	78 390	1,3%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	35 713	35 801	0,2%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales en refoulement (ml)	21	84	300,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	3 468	3 468	0,0%
Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	25	25	0,0%
Linéaire total (ml)	**195 656**	**197 123**	**0,7%**

L'augmentation du linéaire de réseau est due à une mise à jour de notre SIG, certains plans nous manquaient. Le linéaire recensé est principalement du refoulement sur la ZA d'Herbaville.

- **LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)										
Réseau	**Ecoulement**	**Acier**	**Amiante ciment**	**Béton**	**Ciment**	**Fonte - Grès**	**PVC, PE, PP**	**Autres**	**Inconnu**	**Total**
Autres	Gravitaire	-	-	-	-	24	2	-	-	**25**
Eaux pluviales	Gravitaire	-	831	58 945	111	226	4 934	266	14 042	**79 354**
Eaux pluviales	Refoulement	-	-	-	-	-	84	-	-	**84**
Eaux usées	Gravitaire	-	11 262	6 656	-	17 202	34 922	-	8 348	**78 390**
Eaux usées	Refoulement	-	-	531	-	508	346	-	2 084	**3 468**
Unitaire	Gravitaire	-	1 281	22 580	24	1 184	1 885	-	8 846	**35 801**
Total		**-**	**13 375**	**88 712**	**135**	**19 144**	**42 172**	**266**	**33 320**	**197 123**

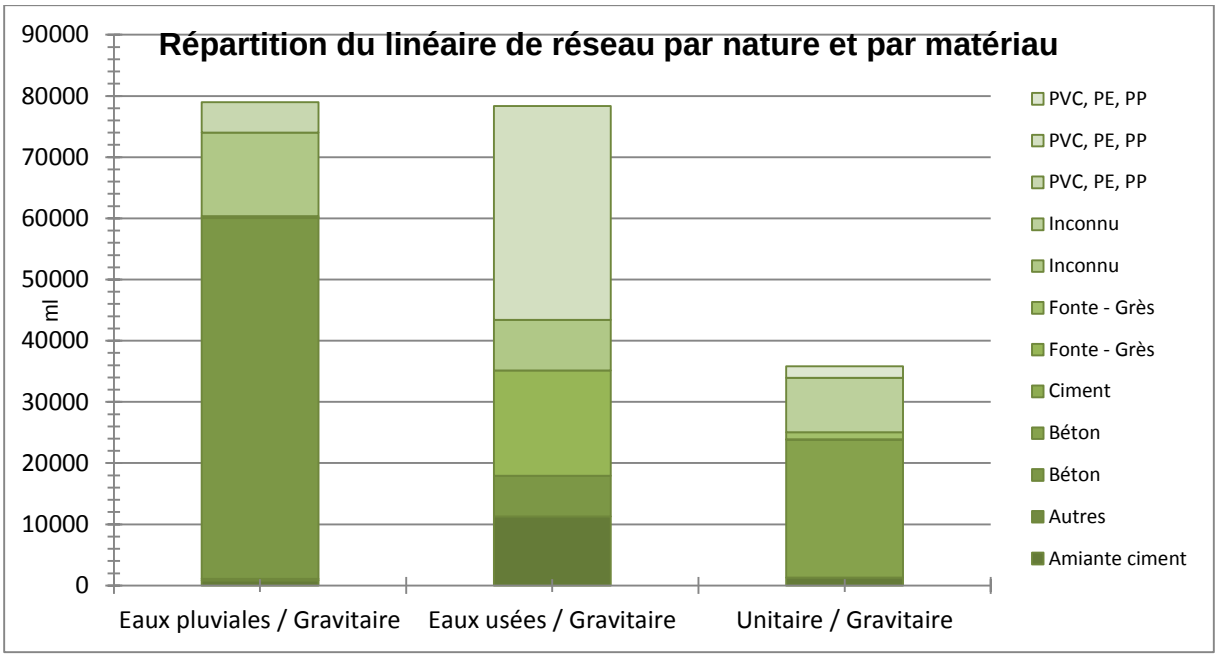

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Avaloirs	3 419	3 559	4,1%
Regards réseau	4 521	4 576	1,2%

L'augmentation des accessoires réseaux est due à la mise à jour du SIG citée plus haut.

- **LES POINTS DE REJET AU MILIEU NATUREL**

Inventaire des rejets au milieu naturel	
Commune	**Site**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO ALSACE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO DE LA PRAIRIE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO DES FOLMARDS
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO SIPHON 2A - HELLIEULE 2 ET 4

- **LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU**

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble du réseau de collecte, les installations de traitement sur le réseau disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de traitement sur réseau		
Commune	**Site**	**Année de mise en service**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	BO DE FOLMARD (St DIE)	1996

- **LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Débit nominal**	**Unité**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR ALBERT CAMUS 1	2001	25	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR ALBERT CAMUS 2	2001	25	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE BASSOT	2017	19	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE BEHOUILLE	1990	75	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE CHAPELLE SAINT ROCH	2017	19	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE HELLIEULE 2	1996	60	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE HELLIEULE 4	1996	35	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE LA PLACE DU MARCHE	2000	30	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE MIRANDOLLE	1999	65	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE ROBACHE	1998	85	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DU FOUCHARUPT	1990	650	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR GEOPARC 1 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	2004	40	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR GEOPARC 2 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	2004	650	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	2004	40	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR GEOPARC 4 ZA DIEUDONNE DUBOIS	2004	40	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR LYAUTEY (St Dié)	2004	30	m³/h

- **LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Capacité de traitement (Eq. hab)**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STEP DE SAINT DIE	1993	31 000

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	**Descriptif**	**2016**
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	3
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	12
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	25
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	**Descriptif**	**2016**
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	30
TOTAL (indicateur P202.2B)	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées**	**70**

3 | Qualité du service

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions réalisées sur nos ouvrages de collecte (collecteurs, déversoirs d'orage, postes de relèvement, …) : curage, désobstructions, inspections télévisées, … Elle présente également le bilan des consommations électriques.

3.1.1 La pluviométrie

Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

- **LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

Pluviométrie annuelle (mm)						
Finalité	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Pluviométrie (mm)	1 161	1 280	975,8	864	1 168	35,2%

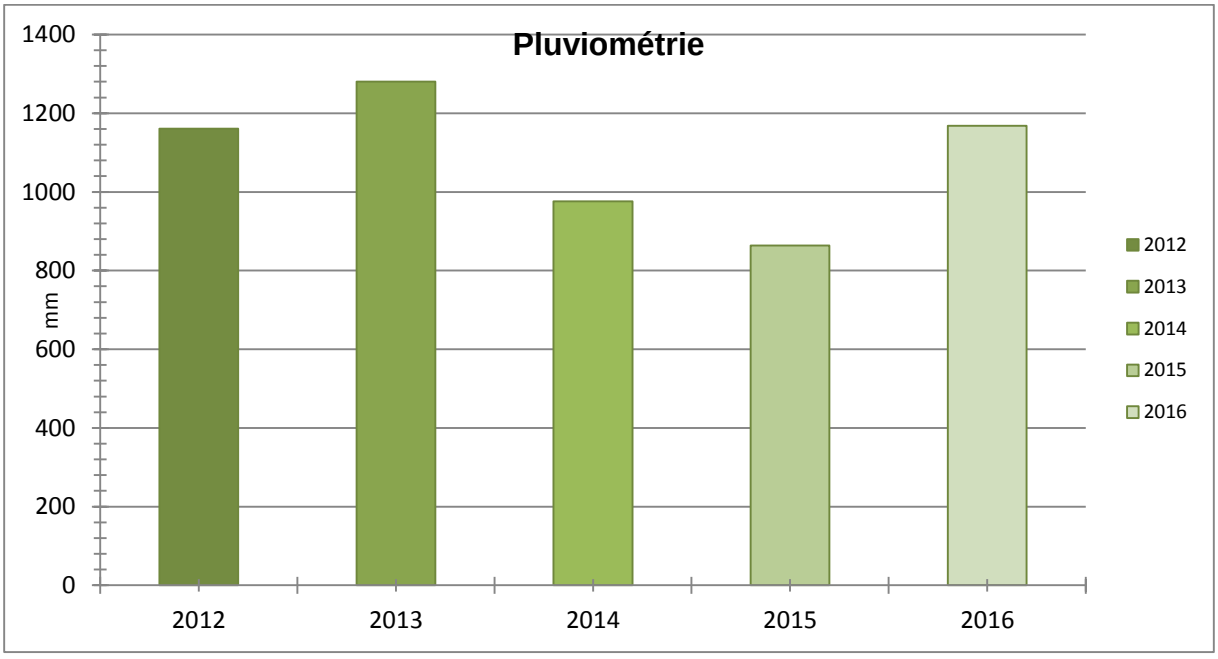

La pluviométrie a augmenté en 2016.

- **LA SURVEILLANCE DU RESEAU**

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :
- l'inspection télévisée (ITV) consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs,
- l'inspection rapide avec un vidéopériscope (IVP) permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement,
- l'inspection pédestre des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).

Curage préventif (Ouvrages)						
	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Nombre d'avaloirs curés	2 706	3 359	3 143	3 210	3 606	12,3%

- **LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage du Réseau					
	2013	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Linéaire total de réseau curé (ml)	6 562	11 880	5 284	3 002	- 43,2%

Le détail des linéaires curés est donné dans le tableau suivant :

Curages sur le réseau	
ADRESSE	**Linéaire (ml)**
AVENUE DE LA VANNE DE PIERRE	121,52
AVENUE DE ROBACHE	40,07
AVENUE DU CIMETIERE MILITAIRE	67,44
CHEMIN DES ETANGS	47,43
CHEMIN RURAL Nº122 DIT DE LA GRANDE FOURRIERE	45,59
CHEMIN RURAL Nº19 DIT DU COUCHEUX	101,47
PETITE RUE CONCORDE	251,71
ROUTE DES ECOLES	3,99
ROUTE D'HERBAVILLE	213,07
RUE AUGUSTE PIERROT	28,57
RUE DAUPHINE	74,18
RUE DE LA MEURTHE	25,98
RUE DES FOLMARD	246,94
RUE DES TROIS VILLES	117,22
RUE DU 31EME B.C.P.	71,08
RUE DU BREUIL	108,95
RUE DU MARECHAL FOCH	132,13
RUE JACQUES AUGUSTIN	101,32
RUE JACQUES DELILLE	45,04
RUE JEAN JACQUES BALIGAND	156,46
RUE JEAN STOETZEL	69,75
RUE MAX D'OLLONE	20,36
RUE PASTOURELLE	23,28
RUE ROVEL	167,19
RUE SAINT-CHARLES	482,49
RUE STANISLAS	159,79
RUE THURIN	78,96
Total	**3001,98**

- **LES DESOBSTRUCTIONS**

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les avaloirs pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

Désobstructions					
	2013	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Désobstructions sur réseaux	36	46	35	51	45,7%
Désobstructions sur branchements	15	21	25	14	- 44,0%

Le détail des désobstructions 2016 sur la commune de SAINT-DIE-DES-VOSGES est donné dans les tableaux suivants :

Désobstruction Branchements		
N°	Rue	Nombre
67	RUE GASTON SAVE	1
8	RUE DU 11 NOVEMBRE	1
33	RUE DES TROIS VILLES	1
	RUE D'OLOME	1
20	RUE DE L'ORIENT	1
	RUE DES FUSILLES	1
	CHEMIN DES ETANGS	1
	RUE JEAN PARVE	1
4	4 RUE DU SOUVENIRS Français	1
5	3ème IMPASSE DE LA MADELEINE	1
8	3ème IMPASSE DE LA MADELEINE	1
2	RUE ROVEL	1
4	AVENUE DE ROBACHE	1
17	RUE RENE FERRY	1
	Total	**14**

Désobstruction réseaux		
N°	Rue	Nombre
	RUE DES BEAUX JARDINS	4
	RUE THURIN	3
	RUE PETITE CONCORDE	2
31	RUE DES TROIS VILLES	1
7	RUE JACQUES DELILLE	1
	CHEMIN DE GRANDRUPT	1
	RUE CORBUSIER	1
1	IMPASSE PRAIRIE	1
	RUE LINCK	1
	RUE ROVEL	2
15	RUE DES ALLIES	1
	RUE STANISLAS	1
	RUE DES TROIS VILLES	1
	RUE THURIN	1
	VANNE DE PIERRE	1
33	RUE STANISLAS	1
	RUE D'HERBAVILLE	1
8 au 10	RUE PASTOURELLES	1
	RUE JOSEPHINE LINCK	1
22	RUE DU 31ème BCP	1
	RUE CONCORDE	2

5	IMPASSE DE LA MADELEINE	1
42	RUE OHL DES MARAIS	1
	AVENUE ROBACHE	1
	DOCTEUR CLARTE	1
78	RUE D'ALSACE	1
	RUE DES 4 FRERES MOUGEOTTE	1
	RUE CONCORDE	1
	N°11 BALDENPERGER	1
	CIMETIERE MILITAIRE	1
	RUE COUCHEUX	1
7	RUE DU 11 NOVEMBRE	1
	QUAI JEANNE D'ARC	1
	RUE SAINT CHARLES	3
	HAUT D'ANOULD	1
	2 IMPASSE CARDINAL	1
	RUE DU PETIT ST DIE	1
	QUAI LECLERC	1
	RUE CARBONARD	1
14	RUE DAUPHINE	1
	RUE TRIMBACH	1
	Total	**51**

Pour les désobstructions rue des trois villes, des graisses issues des restaurants étaient présentes.

- **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de collecte ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	**2015**	**2016**	**Variation N/N-1**
Les interventions sur le réseau	9	9	0,0%

3.1.2 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage …

- **LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LE RESEAU**

Bilan de fonctionnement des déversoirs du système de collecte					
Commune	**Site**	**Finalité Type Volume**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO ALSACE	Volume annuel déversé en m³	4181	6776	62,1%

Bilan de fonctionnement des déversoirs du système de collecte					
Commune	**Site**	**Finalité Type Volume**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO DE LA PRAIRIE	Volume annuel déversé en m³	2358	6439	173,1%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO DES FOLMARDS	Volume annuel déversé en m³	61108	119893	96,2%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO SIPHON 2A - HELLIEULE 2 ET 4	Volume annuel déversé en m³	447	4833	981,2%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STEP DE SAINT DIE	Volume annuel déversé en m³	-	139848	0,0%

En 2016 la pluviométrie a augmenté, cela a eu pour conséquences d'augmenter les volumes déversés. De plus la finalisation des travaux d'autosurveillance a eu lieu courant 2015.

Le seul DO de plus de 10 000 EH est celui d'Hellieule.
La charge polluante estimée correspondante est de (sur la base de la concentration moyenne entrée station d'épuration).

Synthèse Analytique

Charge déversé en A1 (DO Hellieule)

Paramètre	Unité	concentration moyenne	Charge en Kg/J
DBO5	mg(O2)/L	148	715
DCO	mg(O2)/L	445	2151
MeS	mg/L	191	923
N-NH4	mg(N)/L	34	164
NG	mg(N)/L	49	237
NTK	mg(N)/L	49	237
Pt	mg(P)/L	5,53	27

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

La consommation électrique facturée des déversoirs, bassins d'orage (kWh)						
Site	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
BO DE FOLMARD (St DIE)	1 493	1 836	1 242	5 369	8 866	65,1%
Total	1 493	1 836	1 242	5 369	8 866	65,1%

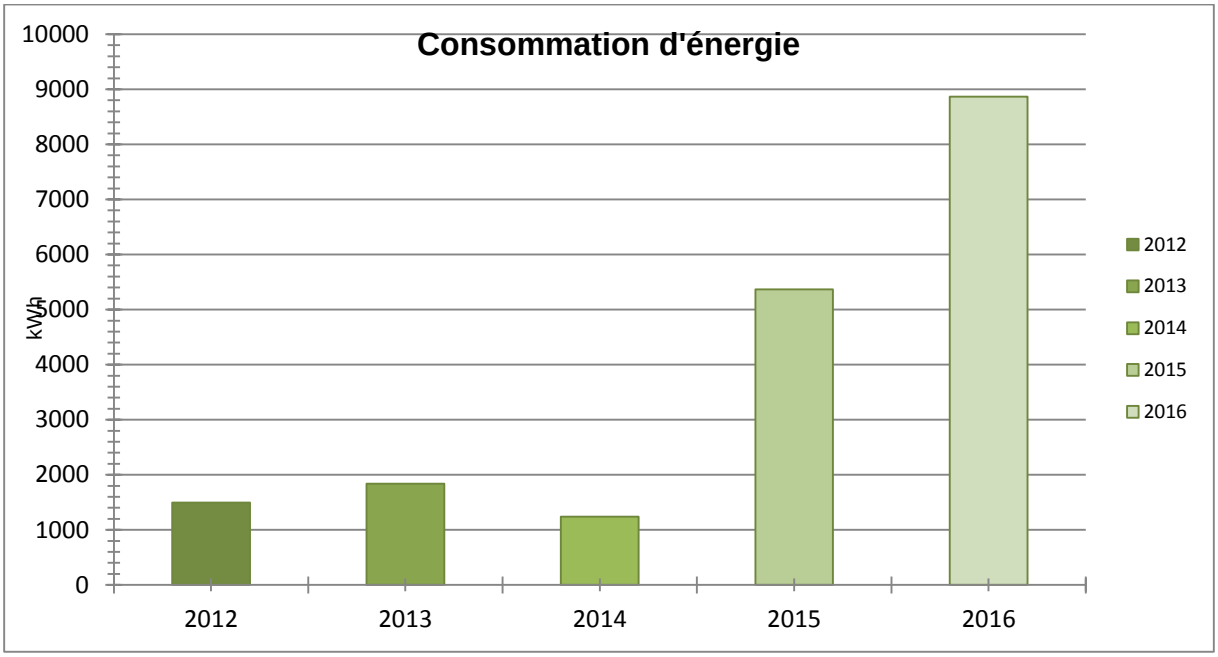

3.1.3 L'exploitation des postes de relèvement

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)			
Site	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
PR ALBERT CAMUS 1	207	310	49,8%
PR ALBERT CAMUS 2	428	206	- 51,9%
PR DE BEHOUILLE	6 097	5 879	- 3,6%
PR DE HELLIEULE 2	-	1 006	0,0%
PR DE HELLIEULE 4	698	1 676	140,1%
PR DE LA PLACE DU MARCHE	627	883	40,8%
PR DE MIRANDOLLE	795	655	- 17,6%
PR DE ROBACHE	4 297	5 922	37,8%
PR DU FOUCHARUPT	-	283	0,0%
PR GEOPARC 1 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	1 292	620	- 52,0%
PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	737	1 295	75,7%
PR GEOPARC 4 ZA DIEUDONNE DUBOIS	439	720	64,0%
PR LYAUTEY (St Dié)	590	1 009	71,0%
Total	16 207	20 464	26,3%

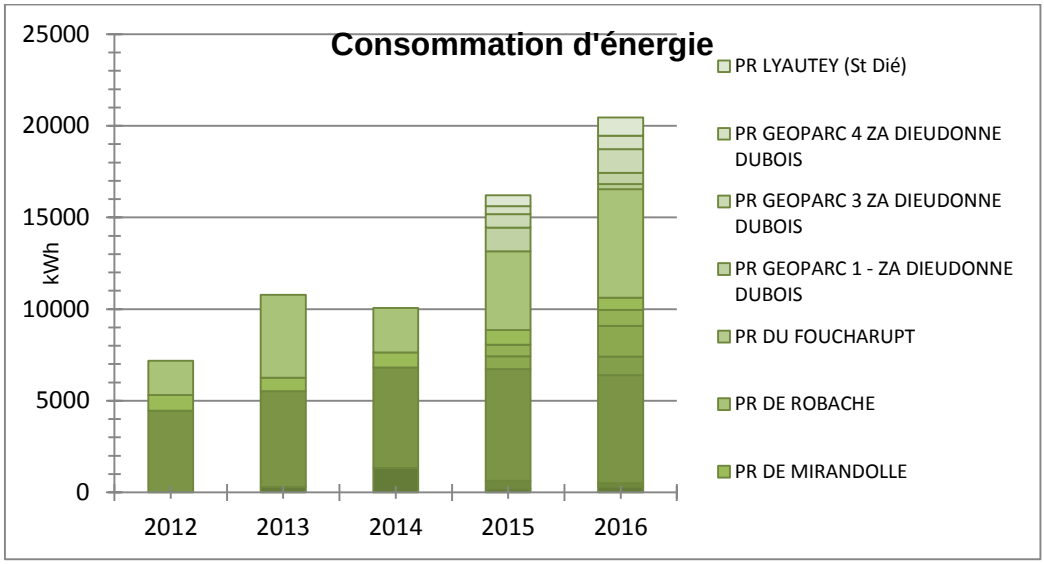

Les postes de relèvement ont été repris en facturation par Suez Eau France seulement au cours de l'année 2015, les factures étaient encore jusqu'à cette période à la charge de la collectivité.

L'augmentation de la consommation électrique est à mettre en relation avec la hausse de la pluviométrie.

- **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

Le nombre d'interventions sur les postes de relèvement sont détaillées dans le tableau suivant.

Fonctionnement des postes de relèvement		
Libellé du poste	**Nombre de curages**	**Nombre de débouchages**
PR ALBERT CAMUS 1	3	-
PR ALBERT CAMUS 2	3	-
PR DE BEHOUILLE	3	-
PR DE HELLIEULE 2	3	-
PR DE HELLIEULE 4	4	-
PR DE LA PLACE DU MARCHE	3	-
PR DE MIRANDOLLE	3	-
PR DE ROBACHE	3	-
PR DU FOUCHARUPT	3	-
PR GEOPARC 1 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	3	-
PR GEOPARC 2 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	3	-
PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	3	-
PR GEOPARC 4 ZA DIEUDONNE DUBOIS	3	-
PR LYAUTEY (St Dié)	3	-
Total	43	0

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement			
Site	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
PR ALBERT CAMUS 2	Equipement électrique des postes de relèvement	ARMOIRE GENERALE BT	19/04/2016
PR DE BEHOUILLE	Equipement électrique des postes de relèvement	ARMOIRE GENERALE BT	20/04/2016
PR DE HELLIEULE 2	Equipement électrique des postes de relèvement	ARMOIRE GENERALE BT	19/04/2016
PR DU FOUCHARUPT	Equipement électrique des postes de relèvement	ARMOIRE GENERALE BT	20/04/2016
PR GEOPARC 1 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	Equipement électrique des postes de relèvement	ARMOIRE GENERALE BT	20/04/2016
PR GEOPARC 2 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	Equipement électrique des postes de relèvement	ARMOIRE GENERALE BT	19/04/2016
PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	Equipement électrique des postes de relèvement	ARMOIRE GENERALE BT	19/04/2016
PR GEOPARC 4 ZA DIEUDONNE DUBOIS	Equipement électrique des postes de relèvement	ARMOIRE GENERALE BT	19/04/2016
PR LYAUTEY (St Dié)	Equipement électrique des postes de relèvement	ARMOIRE GENERALE BT	20/04/2016

3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

3.2.1 Le fonctionnement hydraulique

- **LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)**

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m³)				
Commune	**Site**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STEP DE SAINT DIE	1 971 905	2 356 941	19,5%
Total		1 971 905	2 356 941	19,5%

- **LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)**

Volumes déversés en tête de station (en m³)				
Commune	**Site**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STEP DE SAINT DIE	156 156	139 848	-10,4%
Total		156 156	139 848	-10,4%

- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m³)							
Commune	**Site**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STEP DE SAINT DIE	1 934 777	2 321 317	2 000 654	1 965 215	2 335 575	18,8%
Total		1 934 777	2 321 317	2 000 654	1 965 215	2 335 575	18,8%

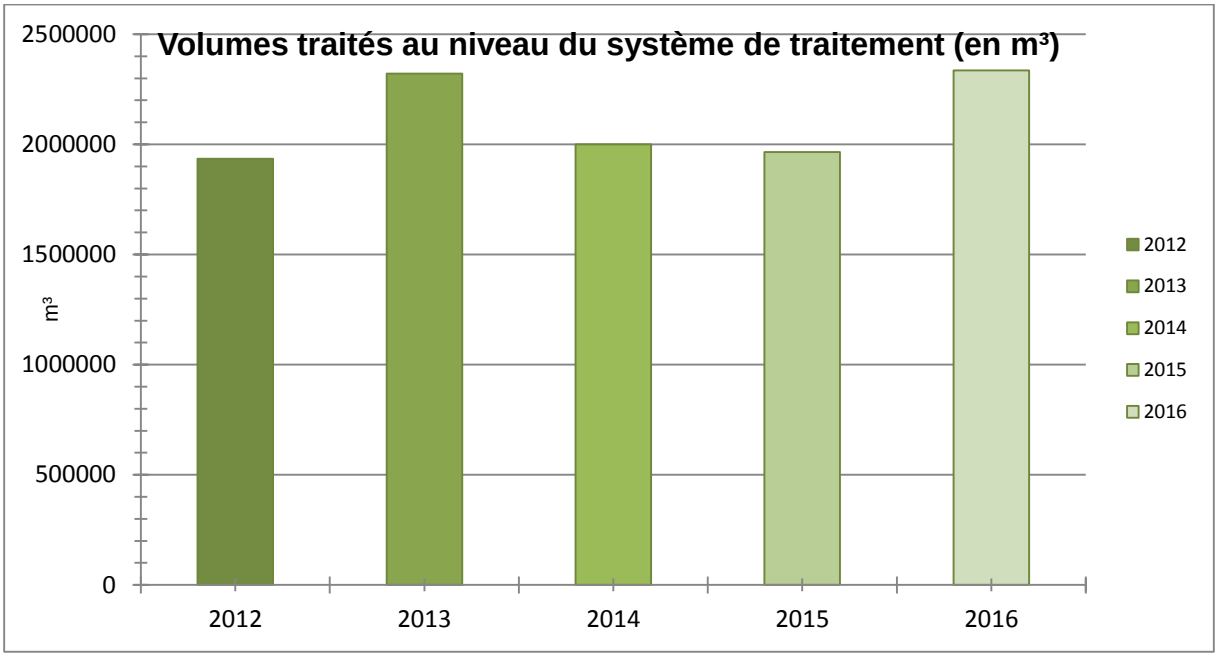

La hausse des volumes traités est liée à l'augmentation de la pluviométrie pour la station d'épuration de Saint Dié des Vosges.

3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, …

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)						
STEP DE SAINT DIE	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
DBO5	788,5	681	863,9	783	770,8	- 1,6%
DCO	2 261,9	2 158	2 614,8	2 432,3	2 341,6	- 3,7%
MeS	1 036,2	969	1 326,3	1 057,7	1 020	- 3,6%
NG	235,2	240	246,8	256,2	257,2	0,4%
NTK	231,8	236	243,4	252,6	253,5	0,4%
Pt	25,9	33	30	28,8	29,8	3,6%

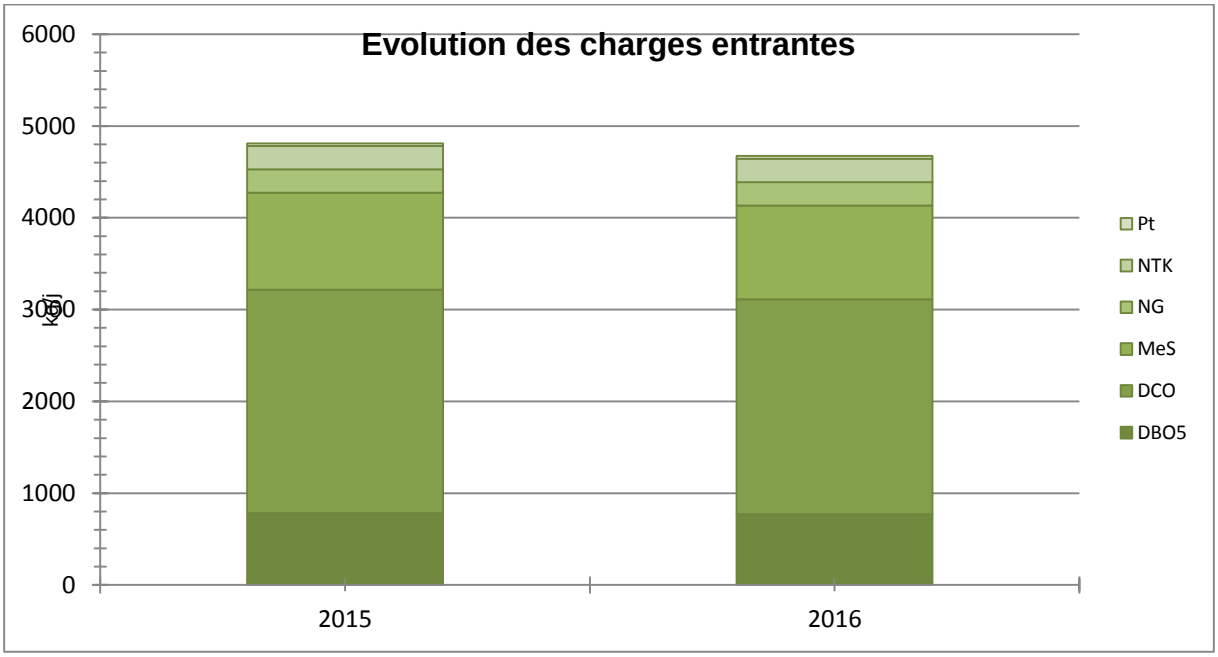

- **LES APPORTS EXTERIEURS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, …

Apports extérieurs						
STEP DE SAINT DIE	**Nature**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m³)	1 367	1 487	1 552	1 504	1 272
S5 - Apport extérieur boue	MS boues (kg)	77 000	103 600	106 200	115 000	129 800

L'apport extérieur des boues a augmenté, notamment ceux du Rabodeau.

- **LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs							
STEP DE SAINT DIE	**Nature**	**Unité**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Chlorure Ferrique	T	35,4	35,9	33	33,4	1,2%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Chaux	T	138	152	163,5	150,4	- 8,0%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Chlorure Ferrique	T	138	159,8	142	107	- 24,6%

- **LA FILIERE BOUE**

La production de boues

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

Production des boues					
STEP DE SAINT DIE	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Matière sèche boues (T)	767	794	809,8	817	0,9 %
Matière humide (T)	2 591	2 635	2 643	2 635	- 0,3 %
Siccité moyenne (%)	29,6	30,1	30,6	31	1,3%

L'évolution des boues produites est stable depuis plusieurs années.

- **LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT**

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués							
STEP DE SAINT DIE	**Nature**	**Filière**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
S10 - Sable produit	Poids (kg)	ISDND	69 740	88 680	97 420	128 600	54 760
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	18 000	25 400	24 000	21 800	26 400
S9 - Huiles/graisses évacuées sans traitement	Poids (kg)	STEP	30 000	26 520	32 680	17 900	9 700

Le curage des réseaux ayant diminué, la production de sables a diminué de la même façon.
La diminution de la production de graisses s'explique par des dysfonctionnements sur le pré traitement. Suite à ceux-ci, le clifford et le récupérateur de graisse ont été renouvelés.

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)						
Site	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
STEP DE SAINT DIE	919 731	773 858	692 122	783 506	705 571	- 9,9%
Total	919 731	773 858	692 122	783 506	705 571	- 9,9%

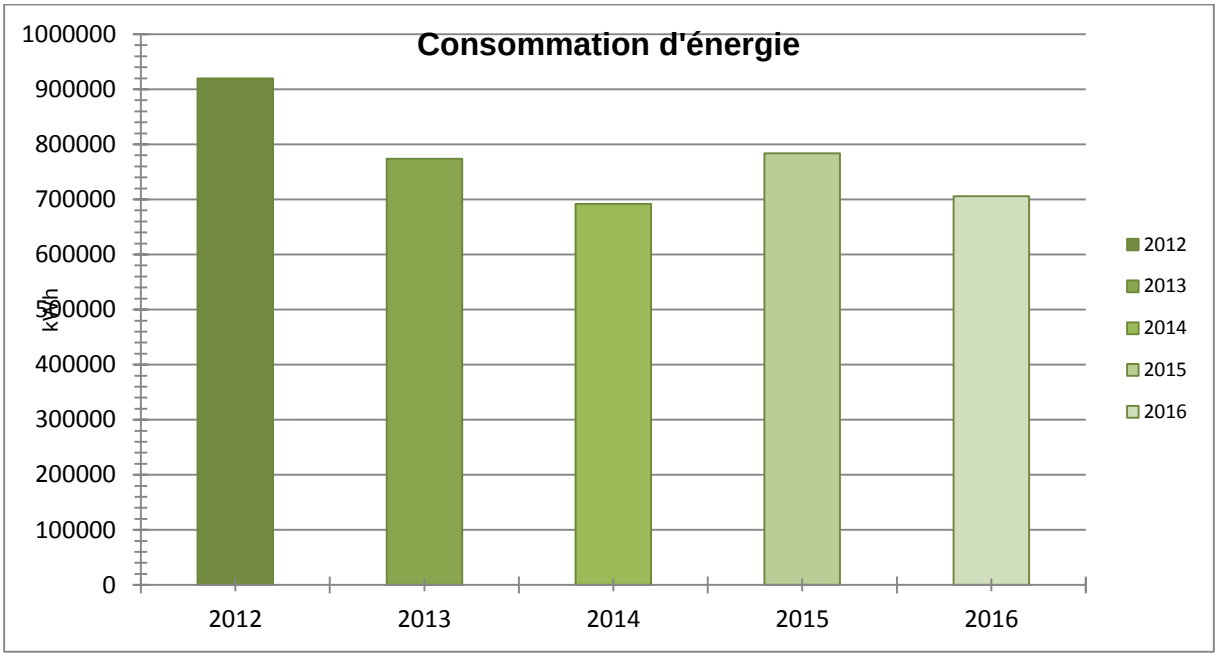

- **LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration			
Site	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
STEP DE SAINT DIE	Detecteur des STEP	DETECTEUR DE GAZ MOBILE (O2+LEL+CO+H2S) GHEZALA*	28/06/2016
STEP DE SAINT DIE	Detecteur des STEP	DETECTEUR DE GAZ MOBILE (O2+LEL+CO+H2S) LOURENCO*	28/06/2016
STEP DE SAINT DIE	Detecteur des STEP	DETECTEUR DE GAZ MOBILE (O2+LEL+CO+H2S) GHEZALA*	14/01/2016
STEP DE SAINT DIE	Detecteur des STEP	DETECTEUR DE GAZ MOBILE (O2+LEL+CO+H2S) LOURENCO*	14/01/2016
STEP DE SAINT DIE	Disconnecteur des STEP	DISCONNECTEUR SOUS SOL	18/05/2016
STEP DE SAINT DIE	Equipement électrique des STEP	ARMOIRE GENERALE	22/04/2016
STEP DE SAINT DIE	Equipement sous pression (inspection) des STEP	BALLON AIR DE SERVICE 100 L*	02/03/2016
STEP DE SAINT DIE	Equipement sous pression (inspection) des STEP	BALLON AIR SERVICE 1010 L*	02/03/2016
STEP DE SAINT DIE	Equipement sous pression (inspection) des STEP	BALLON DE PRESSURISATION 1200L*	02/03/2016
STEP DE SAINT DIE	Extincteur des STEP	EXTINCTEUR BUREAU	18/11/2016
STEP DE SAINT DIE	Extincteur des STEP	EXTINCTEUR 1 LOCAL TRANSFO	18/11/2016
STEP DE SAINT DIE	Extincteur des STEP	EXTINCTEUR LOCAL SURPRESSEURS	18/11/2016
STEP DE SAINT DIE	Extincteur des STEP	EXTINCTEUR LOCAL DEGRILLEUR	18/11/2016
STEP DE SAINT DIE	Extincteur des STEP	EXTINCTEUR 2 LOCAL TRANSFO	18/11/2016
STEP DE SAINT DIE	Extincteur des STEP	EXTINCTEUR LOCAL FLOTATION	18/11/2016
STEP DE SAINT DIE	Extincteur des STEP	EXTINCTEUR 1 LOCAL DESHYDRAT	18/11/2016
STEP DE SAINT DIE	Extincteur des STEP	EXTINCTEUR 1 VEHICULE	18/11/2016

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration			
Site	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
STEP DE SAINT DIE	Extincteur des STEP	EXTINCTEUR 2 LOCAL DESHYDRAT	18/11/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	MOBILE*/ ATELIER PALAN	25/04/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	MOBILE* / PALAN	25/04/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	MOBILE* / ELEVATEUR A TAMBOUR	25/04/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	MOBILE*/ PALAN	25/04/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	MOBILE*/ ATELIER PALAN	02/09/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	MOBILE* / PALAN	02/09/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	MOBILE* / ELEVATEUR A TAMBOUR	02/09/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	MOBILE*/ PALAN	02/09/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	POMPE DE RECIRCULATION + SUPPORT POTENCE	05/10/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	POMPE MATIERE DE VIDANGE	05/10/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	POMPES DE RELEVAGE SPO1.1/SPO1.3 +SUPPORT MONORAIL	05/10/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	DEGRAISSEUR + SUPPORT POTENCE	05/10/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	DEGAZEUR / SUPPORT MONORAIL	05/10/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	FLOTTATION + PALAN SUR MONORAIL	05/10/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	STOCKEUR BOUES + SUPPORT POTENCE	05/10/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	FILTRE PRESSE + PALAN SUR MONORAIL	05/10/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	FILTRE PRESSE + SUPPORT POTENCE	05/10/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	ATELIER + PALAN	05/10/2016
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage des STEP	MOBILE*/ GRUE D'ATELIER HYDRAULIQUE	05/10/2016
STEP DE SAINT DIE	Systeme d'aération des STEP	EXTRACTEUR D'AIR LOCAL SOUS-FILTRE	20/05/2016

3.2.3 La conformité des rejets du système de traitement

- **LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
STEP DE SAINT DIE	**Paramètres**	**A réaliser**	**Réalisées**	**Retenues**	**Taux de conformité**
N°2107/95 du 24-10-95	DBO5	24	31	31	129,2%
N°2107/95 du 24-10-95	DCO	52	60	60	115,4%
N°2107/95 du 24-10-95	MeS	52	60	60	115,4%
N°2107/95 du 24-10-95	NG	24	31	31	129,2%
N°2107/95 du 24-10-95	NTK	24	31	31	129,2%
N°2107/95 du 24-10-95	Pt	24	31	31	129,2%

- **LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
STEP DE SAINT DIE	**Paramètres**	**Flux moy. Entrée (kg/j)**	**Conc. moy. Sortie (mg/l)**	**Flux moy. Sortie (kg/j)**	**Rendement moyen (%)**	**Nombre de dépassements**	**Nombre de dépassements tolérés**	**Rédhibitoires**	**Conformité**
N°2107/95 du 24-10-95	DBO5	770,78	3,16	15,01	98	0	4	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	DCO	2 341,55	24,59	112,91	95	0	6	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	MeS	1 020,01	3,92	18,02	98	1	6	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	NG	257,22	6,05	27,08	89	0	4	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	NTK	253,48	4,47	19,99	91	0	4	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	Pt	29,83	0,28	1,31	95	0	4	0	Oui

Fonctionnement très satisfaisant des installations en 2016.
Sur 60 bilans autosurveillance réalisés en 2016, 59 sont conformes soit un taux de conformité de 98%.Le seul bilan NC est celui du 27/08 avec un niveau de rejet excessif sur les MES.

- **LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale						
Commune	**Site**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STEP DE SAINT DIE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

3.3 Le bilan clientèle

3.3.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients assainissement collectif			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Total	8 314	8 353	0,5%

3.3.2 Les volumes assujettis à l'assainissement

Volumes assujettis à l'assainissement					
	2013	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Volumes assujettis (m³)	1 111 434	1 092 457	1 054 923	897 915	-14,9%

3.3.3 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique…

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet.

Activité de gestion			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Nombre d'abonnés mensualisés	4 347	4 389	1,0%
Nombre d'abonnés prélevés	576	630	9,4%
Nombre d'échéanciers	377	224	-40,6%
Nombre total de factures comptabilisées	14 833	18 397	24,0%

3.3.4 La relation clients

Relation client			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Nombre de réclamations écrites FP2E	21	80	281,0 %
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	2,53	9,58	279,2 %

3.3.5 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Créances irrécouvrables (€)	101 055,95	97 376,7	- 3,6%
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois (€ TTC)	68 461,43	196 133,93	186,5%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,33	1,78	439,4%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,44	1,96	36,4%

3.3.6 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes de votre département gérées par SUEZ Eau France, au titre de la fourniture d'eau.

Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, de téléphone, leur loyer…

Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Départemental.

Le fonds de solidarité			
Désignation	**2015**	**2016**	**N/N-1 (%)**
Nombre de dossiers FSL	108	63	- 41,7%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	45	60	33,3%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	3 087,75 €	2 673,41 €	- 13,4%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	3 041,11 €	2 430,38 €	- 20,1%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	1 690,45 €	2 039,52 €	20,6%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0	0	0,0%
Montant du dégrèvement social (€ HT)	0	0	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	3 041,11 €	2 430,38 €	- 20,1%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0,0031	0,0027	0,0%

3.3.7 Les dégrèvements pour fuite

Les dégrèvements		
Désignation	**2016**	**N/N-1 (%)**
Volumes dégrévés (m³)	3 956	0,0%

3.3.8 Le prix du service de l'assainissement

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m³, appliqué au volume d'eau consommé.

- **LE TARIF**

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'assainissement.

Le tarif			
Détail prix assainissement	**01/01/2016**	**01/01/2017**	**N/N-1 (%)**
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	18,84	18,72	-0,64%
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m³)	1,6126	1,0318	-36,02%
Taux de la partie fixe du service (%)	8,87%	13,13%	48,04%
Prix TTC au m³ pour 120 m³	2,20283	1,57309	-28,59%
Prix HT au m³ pour 120 m³	2,00258	1,43008	-28,59%

- **LA REPARTITION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Les composantes du prix de l'assainissement				
Dénomination	**Détail prix assainissement**	**01/01/2016**	**01/01/2017**	**N/N-1 (%)**
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	18,84	18,72	-0,64%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat Tranche 1	0,42	0,24	-42,86%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat Tranche 2	0,37	0,27	-27,03%
Service de l'eau - Part délégataire Tranche 1	Part variable (consommation et traitement) Contrat	1,5294	0,4472	-70,76%
Service de l'eau - Part délégataire Tranche 2	Part variable (consommation et traitement) Contrat	1,1303	0,8766	-22,45%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) Contrat	0,233	0,233	0,00%
Redevances Tiers	TVA Contrat	24,0309	17,1610	-28,59%

- **L'EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Le coefficient d'actualisation du prix est détaillé ci-dessous.

Evolution des révisions de la tarification				
Réseau	**Désignation**	**01/01/2016**	**01/01/2017**	**N/N-1 (%)**
Eau usée	K	1,7194	1,7088	- 0,6%

- **LA FACTURE TYPE 120 M3 ASSAINISSEMENT**

FACTURE TYPE DE 120 M ^{3} : ASSAINISSEMENT

SAINT DIE

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H. T.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			
ABONNEMENT			
Part Suez Eau France	2	9,36 €	18,72 €
CONSOMMATION			
Part Suez Eau France			
T1 de 0 m^3 à 30 m^3	30 m^3	0,4472 €	13,42 €
T2 de 30 m^3 à 120 m^3	90 m^3	0,8766 €	78,89 €
T3 de 120 m^3 à 200 m^3	0 m^3	1,5702 €	0,00 €
Part Communale			
T1 de 0 m^3 à 30 m^3	30 m^3	0,2400 €	7,20 €
T2 de 30 m^3 à 120 m^3	90 m^3	0,2700 €	24,30 €
T3 de 120 m^3 à 200 m^3	0 m^3	0,4300 €	0,00 €
ORGANISMES PUBLICS			
Red.modernisation des réseaux de collecte	120 m^3	0,2330 €	27,96 €

TOTAL H. T.	**170,49 €**
TVA 10 %	**17,05 €**
TOTAL TTC	**187,54 €**

FACTURE TYPE DE 120 M³ : EAU & ASSAINISSEMENT

SAINT DIE

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H. T.	Taux TVA
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT				
Part Suez Eau France	2	21,85 €	43,70 €	5.5
CONSOMMATION				
Part Suez Eau France				
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,9856 €	29,57 €	5.5
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	1,1031 €	99,28 €	5.5
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	1,4458 €	0,00 €	5.5
T4 de 200 m³ à 999999999 m³	0 m³	1,5601 €	0,00 €	5.5
Part Communale				
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,3200 €	9,60 €	5.5
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	0,3300 €	29,70 €	5.5
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	0,4100 €	0,00 €	5.5
T4 de 200 m³ à 999999999 m³	0m³	0,5100 €	0,00 €	5.5
Redevance prèlèvement	120 m³	0,0300 €	3,60 €	5.5
ORGANISMES PUBLICS				
Red. pour pollution de l'eau	120 m³	0,3500 €	42,00 €	5.5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				
ABONNEMENT				
Part Suez Eau France	2	9,36 €	18,72 €	10.0
CONSOMMATION				
Part Suez Eau France				
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,4472 €	13,42 €	10.0
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	0,8766 €	78,89 €	10.0
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	1,5702 €	0,00 €	10.0
Part Communale				
T1 de 0 m³ à 30 m³	30 m³	0,2400 €	7,20 €	10.0
T2 de 30 m³ à 120 m³	90 m³	0,2700 €	24,30 €	10.0
T3 de 120 m³ à 200 m³	0 m³	0,4300 €	0,00 €	10.0
ORGANISMES PUBLICS				
Red.modernisation des réseaux de collecte	120 m³	0,2330 €	27,96 €	10.0

TOTAL H. T.	**427,94 €**
TVA 5,5 %	**14,16 €**
TVA 10 %	**17,05 €**
TOTAL TTC	**459,15 €**

4 | Comptes de la délégation

4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure".

4.1.1 Le CARE

SAINT-DIE - Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2016

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2015	2016	Ecart en %
PRODUITS	**2 417,98**	**2 453,71**	**1,5%**
Exploitation du service	1 756,69	1 724,29	
Collectivités et autres organismes publics	661,56	704,71	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	24,80	
Produits accessoires	-0,27	-0,09	
CHARGES	**2 733,45**	**2 776,95**	**1,6%**
Personnel	397,93	361,04	
Energie électrique	77,59	76,06	
Produits de traitement	44,39	56,61	
Analyses	6,69	6,10	
Sous-traitance, matières et fournitures	426,42	407,38	
Impôts locaux et taxes	20,22	20,70	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	267,33	255,29	
• télécommunication, postes et télégestion	9,51	11,75	
• engins et véhicules	21,67	23,71	
• informatique	48,56	57,38	
• assurance	5,72	6,37	
• locaux	28,78	27,29	
Frais de contrôle	42,70	38,47	
Ristournes et redevances contractuelles	5,58	21,54	
Contribution des services centraux et recherche	76,21	71,40	
Collectivités et autres organismes publics	661,56	704,71	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	6,35	6,38	
• programme contractuel	83,23	83,75	
Charges relatives aux investissements			
• fonds contractuel	333,48	340,15	
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	71,95	73,39	
• investissements incorporels	161,68	164,92	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	12,64	15,82	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	37,06	73,05	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,44	0,20	
Résultat avant impôt	**-315,47**	**-323,24**	**-2,5%**
RESULTAT	**-315,47**	**-323,24**	**-2,5%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

SAINT-DIE - Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2016

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Détail des produits

en milliers d'€uros	2015	2016	Ecart en %
TOTAL	**2 417,98**	**2 453,71**	**1,5%**
Exploitation du service	1 756,69	1 724,29	-1,8%
• Partie fixe	159,43	161,56	
• Partie proportionnelle	1 373,21	1 396,22	
• Traitement des volumes extérieurs en	224,05	166,52	
Collectivités et autres organismes publics	661,56	704,71	6,5%
• Part Collectivité	432,39	510,34	
• Redevance pour modernisation des réseaux de	229,17	194,37	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	24,80	-
• Branchements	0,00	22,56	
• Autres travaux	0,00	2,24	
Produits accessoires	-0,27	-0,09	64,2%
• Autres produits accessoires	-0,27	-0,09	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

– Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

– Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

– Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

– Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

– La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

– Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :

  - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
  - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de

varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

- **ORGANISATION DE LA SOCIETE**

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de SUEZ Eau France en 2016 s'appuie sur l'Entreprise Régionale qui est l'unité de base.

- **L'Entreprise Régionale est l'unité de base de l'organisation de la société**

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.

- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de SUEZ Eau France.

- **L'Entreprise Régionale dispose de sa propre comptabilité d'établissement**

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.

- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des entreprises régionales.

- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

- **LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION**

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de l'Entreprise Régionale.

L'organisation de SUEZ Eau France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

- **Eléments directement imputés par contrats**

- Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.

Suite à la mise en place du nouveau Système d'Information clientèle Odyssée en Juillet 2015, le CA des clients mensualisés a été comptabilisé aussi bien pour la facture annuelle sur relevé que pour les factures intermédiaires sur estimation, ce qui n'était pas le cas précédemment (comptabilisation uniquement lors de la facture annuelle sur relevé et non comptabilisation des prélèvements mensuels).

L'année du changement de système d'information a engendré la comptabilisation de 18 mois de CA pour les clients mensualisés. Afin de rendre une vision économique cohérente entre les produits et charges de l'année et ne pas fausser les répartitions de charge à la valeur ajoutée, nous avons procédé en 2015 au retraitement du CA des clients mensualisés pour ne conserver que le CA relatif aux 12 derniers mois. Sur la durée du contrat, le CA des clients mensualisés inscrit dans les CARE correspondra bien au CA facturé.
Compte tenu des contraintes techniques, ce retraitement a été uniquement réalisé pour le CA propre au délégataire, sachant que la part tiers (Collectivités et autres organismes) est neutre en terme de résultat (produits = charges).
A noter également depuis 2015, les redevances assainissement des comptes de tiers jusqu'à présent additionnées à la surtaxe des contrats d'eau ne sont plus intégrées dans les comptes de tiers.

– Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

  - **Eléments affectés sur une base technique**

– Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.

– Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.

– Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées ci-dessous.

Produits et Charges d'exploitation	Clé
Affectation charges ordonnancement réseau et clientèle / nb heures MO MEDIA	Nb d'heures MO Média des interventions réseau et clientèle
Affectation charges ordonnancement usine / nb heure MO MEDIA	Nb d'heures MO Média des interventions usine
Affectation charges SIG	linéaire de réseau toutes activités confondues, eau et asst
Autres produits affermages eau	Clients affermage eau potable
Charges branchements eau	Clients affermage eau potable
Charges de télé-contrôle - Contrats eau et assainissement	Nb de sites télégérés
Charges distribution	Longueur réseau de distribution (km)
Charges et produits branchements facturés eau	Nombre branchements neufs isolés eau
Charges facturation encaissement	Client facturé
Charges production eau potable	Volume eau potable produite (milliers m3)
Charges relève compteurs	Nombre de relevés
Produits prestations annexes facturables	Clients affermage eau potable
Charges relèvement eaux usées	Nombre de postes de relèvement
Charges réseau eaux usées	Longueur réseau assainissement (eaux usées + unitaire)
Charges eaux pluviales	Longueur réseau assainissement eaux pluviales (en km)
Charges épuration	tonnes de matières sèches produites (milliers tn)
Charges et produits branchements facturés assainissement	Nombre branchements neufs isolés assainissement

Charges télérelève contrats eau et assainissement	Clients télérelevés
Charges branchements assainissement	Clients affermage assainissement
Autres produits affermages assainissement	Clients affermage assainissement

– Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées ci-dessous.

Produits et Charges d'exploitation	Clé
Charges de structure travaux facturables	Produits travaux facturables
ligne contribution des services centraux et recherche	CA total
Charges logistique	Sortie de stock
Charges achat	HA / Charges externes hors achats d'eau
Charges supports aux interventions / MO	Charges MO OPEX
Stocks pour BFR	Produits hors compte de tiers

- **Charges indirectes**

  - **Les frais généraux locaux**

– Les frais généraux locaux de l'entreprise régionale sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par l'entreprise régionale. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 6,7% de leurs Produits (hors compte de tiers)**.**

– La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées : achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par SUEZ Eau France.

  - **La contribution des services centraux et recherche**

– La contribution des services centraux et recherche est répartie sur l'ensemble des activités de la société, et ses filiales. La quote-part relative aux entreprises régionales est répartie en fonction des Produits hors Prestations Internes.
– Cette contribution est ensuite répartie au prorata du chiffre d'affaires de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par l'entreprise régionale.

- **La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés**

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les entreprises régionales, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans l'entreprise régionale, sont répartis suivant la même règle.

– LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des entreprises régionales.

o Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

a. garantie pour continuité du service,
b. programme contractuel,
c. fonds contractuel,

a. **« Garantie pour continuité du service »** : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.
La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie) :

La **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) :

Compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. **« Programme contractuel de renouvellement »** : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu…) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

- **Charges relatives aux investissements contractuels**

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

a. programme contractuel,
b. fonds contractuel,
c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.
Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité…). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels**» : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu…) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.
La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

o Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du Domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread 2% soit 2.48%).
La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs 15 ans.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat).

Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, …ainsi que les biens du domaine privé incorporel.
Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 2,48%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

o Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,32% (0,18% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif)).

– APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

– IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 1,1 % de taux d'IS supplémentaire. L'IS s'entend hors effet CICE minoré dans les comptes sociaux.

Le taux applicable est de 33,33%.

4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	**Date du reversement**	**Montant (€)**
surtaxe assainissement facturation semestre précédent	29/02/2016	271 346,05
surtaxe assainissement facturation semestre précédent	31/08/2016	271 908,55
		543 254,6

4.2.2 Les reversements de T.V.A.

Les reversements de T.V.A. intervenus au cours de l'année d'exercice sont :

Les reversements de TVA				
N° Attestation	**Date de réception**	**Date transmission service des Impôts**	**Date reversement collectivité**	**Montant TVA (€)**
849	26/01/2016	15/03/2016	12/05/2016	2 991,38
850	26/01/2016	15/03/2016	12/05/2016	2 893,6
851	26/01/2016	15/03/2016	12/05/2016	12 969,97
852	26/01/2016	15/03/2016	12/05/2016	3 832,76

4.3 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué,
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,
- Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),
- Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de SUEZ Eau France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., …

4.3.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

Renouvellement de l'année	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
Installations	75 047,87
Réseaux	0
Total	75 047,87

Le détail des opérations de renouvellement des installations est donné dans le tableau suivant :

Renouvellement sur les installations		
Opération	**Intitulé**	**Dépenses comptabilisées (€)**
PR DE MIRANDOLLE	Armoire et télégestion	4 491,78
PR DE LA PLACE DU MARCHE	Armoire poste et télégestion	452,64
PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	Télégestion	922,55
PR DE HELLIEULE 2	Armoire et télégestion	4 491,78
STEP DE SAINT DIE	Pompe 1 FeCl3 dephosphatation	1 423,06
STEP DE SAINT DIE	Pompe relèvement n°3	174,11
STEP DE SAINT DIE	tuyauteries extractions des boues	13 701,37
STEP DE SAINT DIE	TUYAUTERIE EVACUATIONS DES GRAISSES	6 217,89
STEP DE SAINT DIE	vanne chasse rapide	2 166,31
PR GEOPARC 2 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	Télégestion	2 450,03
STEP DE SAINT DIE	TURBINE D'AERATION FMV	1 110,34
STEP DE SAINT DIE	Préleveur eau brute	229,91
STEP DE SAINT DIE	POMPE BOUE A FLOTTEE 1	7 407,44
STEP DE SAINT DIE	CLIFFORD PRETRAITEMENT	9 483,18
STEP DE SAINT DIE	CONVOYEUR REPARTITEUR	8 401,03
STEP DE SAINT DIE	Sonde de turbidité	114,96
STEP DE SAINT DIE	POMPE A EAU INDUSTRIELLE	602,91
STEP DE SAINT DIE	VANNES PNEUMATIQUES FLOTTATION + FILTRE PRESSE	552,89
STEP DE SAINT DIE	MESURE VOILE DE BOUES	2 762,09
STEP DE SAINT DIE	POMPE DE TRANSFERT 1	7 891,6
Total		**75 047,87**

- **SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUVELLEMENT**

SYNTHESE	MONTANTS PREVUS AU PLAN (lissage) (actualisés) €	DEPENSES REALISEES PLAN €	ECART PLAN €
2013	86 590	115 090	-28 500
2014	88 268	119 617	-31 349
2015	88 680	64 160	24 520
2016	89 227	75 048	14 179
TOTAL	**352 766**	**373 915**	**-21 149**

5 | Glossaire

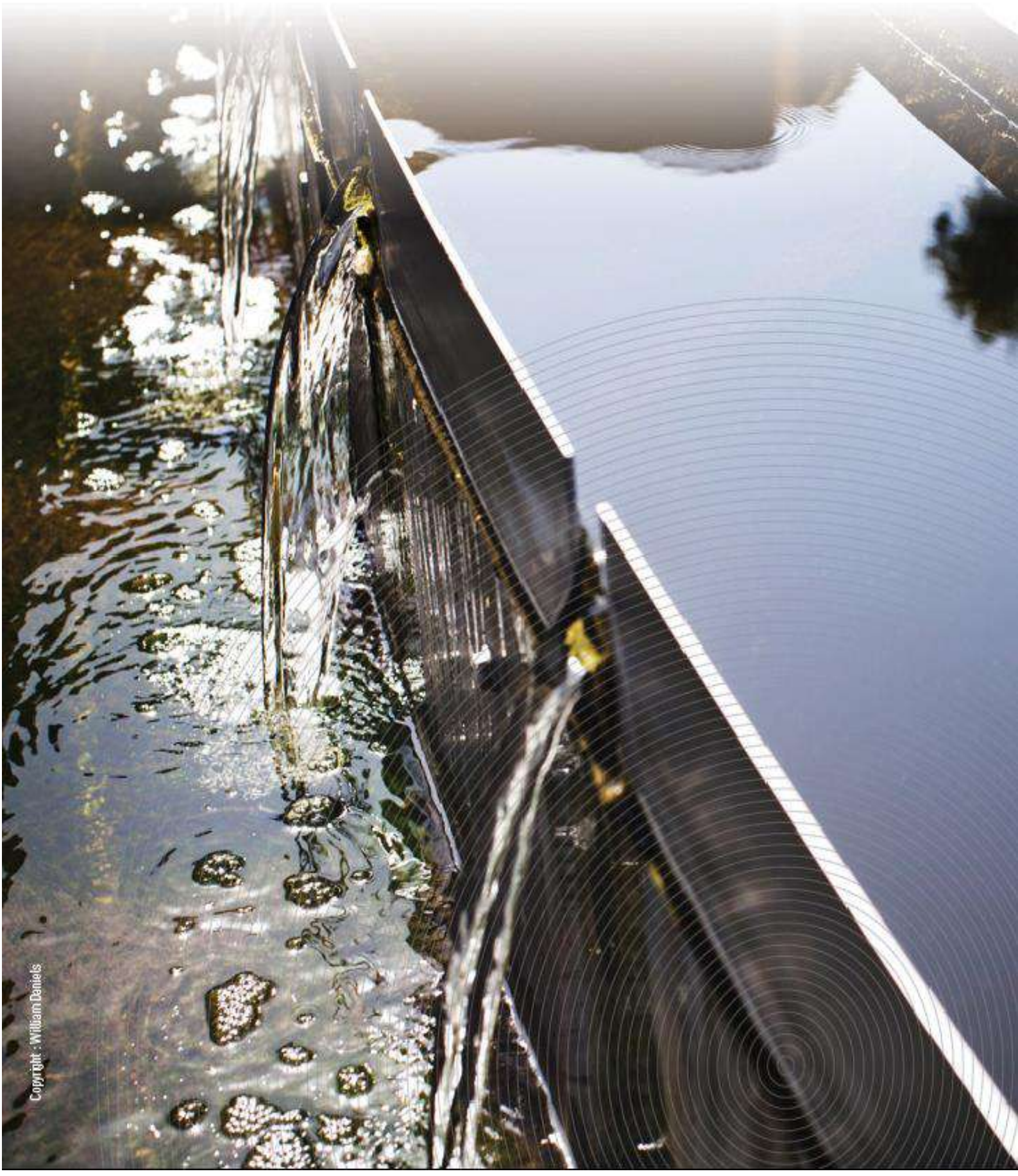

PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
  Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.

- **Abonné (ou client)**
  Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation).
  L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

- **Abonné domestique ou assimilé**
  Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

- **Abonnement**
  L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

- **Accessoires**
  Organe connecté au réseau eau : purge, ventouse, vanne, clapet.

- **Appareil de fontainerie**
  Organe de distribution d'eau de type : poteau d'incendie, fontaine, borne de puisage, bouche d'incendie, bouche de lavage, bouche d'arrosage.

- **Autorité organisatrice**
  Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

B

- **Branchement eau**
  Tuyau connecté à la canalisation publique et permettant la distribution d'eau. Il est caractérisé par son diamètre et son matériau.

C

- **Certification ISO 9001**
  Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

- **Certification ISO 14001**
  Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Clapet anti-retour**
  Équipement ne permettant la circulation de l'eau que dans un sens.

- **Conduite d'adduction**
  Conduite qui relie les ressources et les usines de traitement aux réservoirs et/ou zones de consommation, normalement sans branchements directs pour les consommateurs.

- **Conduite principale**
  Conduite maîtresse assurant le transport de l'eau dans une zone à alimenter (normalement sans branchements directs pour les consommateurs).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**
  Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, …) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**
  Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Compteur**
  Compteur d'eau froide ou d'eau chaude, en comptage de tête ou en divisionnaire : c'est un dispositif de comptage qui est précédé d'un robinet et peut être équipé d'un clapet anti-retour. Il constitue la limite de responsabilité de l'entreprise et est caractérisé par son diamètre.

D

- **Débitmètre**
  Appareil destiné à mesurer le débit d'un fluide, liquide ou gazeux. Le débitmètre peut être utilisé soit pour faire de la sectorisation de réseau d'eau potable, soit pour mesurer précisément la consommation de gros abonnés (usines, hôpitaux).

- **Détendeur**
  Appareil qui, monté sur une installation de vapeur, d'eau ou de gaz, a pour rôle de maintenir constante la pression en aval, pour toute valeur supérieure de la pression en amont.

- **Disconnecteur**
  Appareil qui empêche les retours d'eau des parties privatives vers le réseau public de distribution d'eau potable. C'est un dispositif de sécurité pour protéger le réseau d'alimentation d'eau.

E

- **Échantillon**
  Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

- **Émetteur**
  Système électronique connecté au compteur permettant la télérelève ou la radiorelève de son index.

H

- **Habitant**
  Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**
  Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Indice linéaire de perte (ILP)**
  ILP = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/longueur du réseau/365 jours.
  L'unité est en m3/km/j)

- **Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)**
  ILVNC = (volume MED-volume comptabilisé)/longueur du réseau/365 ou 366
  ou (volume MED-volume consommé avec compteur "facturé ou gratuit")/longueur du réseau/365 ou 366. Il est différent de l'Indice Linéaire de Perte (ILP), car il intègre, en tant que pertes, les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, alors que l'ILP les décompte. Il est peu utilisé actuellement dans les contrats L'unité est en m3/km/j).

L

- **Linéaire de réseau de desserte**
  Longueur des canalisations de desserte en eau potable du périmètre affermé excluant le réseau de transport, mesurée depuis le point de sortie des unités de potabilisation, jusqu'aux points de raccordement des branchements ou points de livraison à d'autres services.

M

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**
  Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **Nombre d'abonnements**
  Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, …).

- **Nombre d'habitants**
  Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

P

- **Perte apparente**
  Volume d'eau non facturé pour les raisons suivantes : vol d'eau, compteur bloqué ou à l'envers, pertes clientèle (fichier client pas à jour, gestion des inactifs, branchement neuf non créé en clientèle, …).

- **Perte réelle**
  Volume d'eau perdu sur conduite de transfert, de distribution, sur branchement et réservoir.

- **Poteau incendie**
  Il permet aux services de lutte contre l'incendie (pompiers) de puiser l'eau du réseau. On parle aussi de bouche incendie.

- **Prélèvement**
  Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prélocalisation**
  Après avoir sectorisé un réseau de distribution d'eau potable, la prélocalisation des fuites d'eau permet de repérer avec plus de précisions la zone du réseau où se situe la fuite. Généralement exécutée la nuit, la prélocalisation consiste à fermer successivement et à intervalle régulier les vannes de sectionnement du secteur d'étude et de vérifier au compteur situé à l'entrée de la zone de sectorisation le débit de nuit.

- **Purge**
  Placée au point bas du réseau de distribution d'eau potable elle permet la vidange des conduites.

R

- **Réclamation**
  Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Regard**
  Ouvrage compact permettant de loger le dispositif de comptage et d'y avoir accès.

- **Régulateur de débit**
  Soupape placée sur une conduite sous pression dont l'ouverture est limitée par un dispositif réglable, de manière à limiter le débit à une certaine valeur.

- **Rendement**
  Rendement = (volume consommé autorisé+volume vendu en gros)/(volume produit+volume acheté en gros)
  Ou = (volume consommé avec compteur (facturé ou gratuit)+volume consommateur sans comptage+volume de service réseau+volume vendu en gros)/(volume MED+volume vendu en gros)
  L'unité est en %.
  Remarque : ce rendement, dit "IDM", peut être calculé soit en année civile, soit sur la période de relève, rapportée à 365 jours.

- **Réseau de desserte**
  Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation ou branchements.

- **Réseau de distribution**
  Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

S

- **Stabilisateur d'écoulement**
  Le stabilisateur d'écoulement permet d'atténuer les perturbations hydrauliques liées à la présence d'un accident de canalisation (coude, vanne, réduction) en amont d'un compteur d'eau.

- **Stabilisateur de pression**
  Le régulateur de pression va maintenir une pression d'eau en aval constante suivant la valeur que l'on aura réglée. Cette pression ne variera pas quelque soit la consommation des abonnés. En revanche, la pression en amont du régulateur de pression va quant à elle varier.

V

- **Vanne**
  Une vanne est un dispositif qui sert à arrêter ou modifier le débit d'un fluide liquide en milieu libre (canal) ou en milieu fermé (canalisation).

- **Vidange**
  Action de vider un réservoir ou une canalisation de son contenu.

- **Ventouse**
  Accessoire de robinetterie que l'on retrouve sur les réseaux de distribution d'eau potable et qui permet, placée sur les point haut du réseau, de faire sortir ou entrer l'eau dans les canalisations lorsque celles-ci se vident ou se remplissent.

- **Volume comptabilisé**
  Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés et des autres usagers (services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes incendie avec compteurs, …), qu'ils soient facturés ou non.

- **Volume consommé sans comptage (ou consommateurs sans comptage)**
  Le volume consommé sans comptage est l'estimation du volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (essai de poteaux incendie, lavage voirie, espaces verts, fontaines sans compteur, chasse d'eau vers l'assainissement, manœuvre incendie).

- **Volume consommé autorisé**
  Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume consommé par les clients, du volume consommateurs sans comptage et du volume des eaux de service du réseau.

- **Volume exporté**
  Le volume exporté est le volume d'eau potable envoyé vers un service d'eau extérieur : vente d'eau en gros, export gratuit (vers contrat LDEF ou non).

- **Volume importé**
  Le volume importé est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).

- **Volume livré au réseau (VLAR)**
  Le volume livré au réseau est la somme du volume d'eau produit et du volume acheté en gros qui est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).

- **Volume prélevé**
  Le volume prélevé correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel.

- **Volume produit**
  Le volume produit correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel auquel on soustrait les besoins usine. Ils sont comptabilisés en sortie des stations de production.

- **Volume de service production**
  Le volume de service production (ou besoins usine) correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins de la production.

- **Volume de service du réseau**
  Le volume de service de réseau correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins propres du service des eaux (nettoyage de réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage de conduite, surpresseurs et pissettes, analyseurs de chlore).

- **Volume mis en distribution (VMED)**
  Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

- **Volume exporté en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**
  Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

- **Voirie**
  Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)**
  Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D102.0)**
  Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :
  - la rémunération du service : part collectivité et part délégataire
  - les redevances/taxes
  - le montant facture 120 m³

  Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

- **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)**
  Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

2. Indicateurs de performance

- **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1)**

A. Pour ce qui concerne la microbiologie :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule = (1-nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non-conformes/nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques)x100

B. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule = (1-nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non-conformes/nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques)x100

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).
L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
  - existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
  - la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- de 1 à 5 points supplémentaires : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- de 0 à 15 points supplémentaires : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- 10 points supplémentaires : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- 10 points supplémentaires : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- 10 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- 5 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

- **Rendement du réseau de distribution (code P104.3)**

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage.
Formule = (volume consommé autorisé+volume exporté)/(volume produit+volume importé)

- **Indice linéaire des volumes non comptés (code P105.3)**

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est exprimé en m³/km/jour.
Formule = (volume mis en distribution-volume comptabilisé)/365/longueur de réseau (hors linéaires de branchements)

- **Indice linéaire de pertes en réseau (code P106.3)**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m³/km/jour.
Formule = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/365/longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements)

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (code P107.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.
Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (code P108.3)**

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral

- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P109.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.
Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/(volume comptabilisé domestique+volume comptabilisé non domestique (facultatif)

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (code P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.
Formule = nombre d'interruptions de service non programmées/nombre d'abonnésx1000

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (code P152.1)**

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P154.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- **Taux de réclamations (code P155.1)**

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.
Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur+nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif))/nombre d'abonnésx1000

6 | Annexes

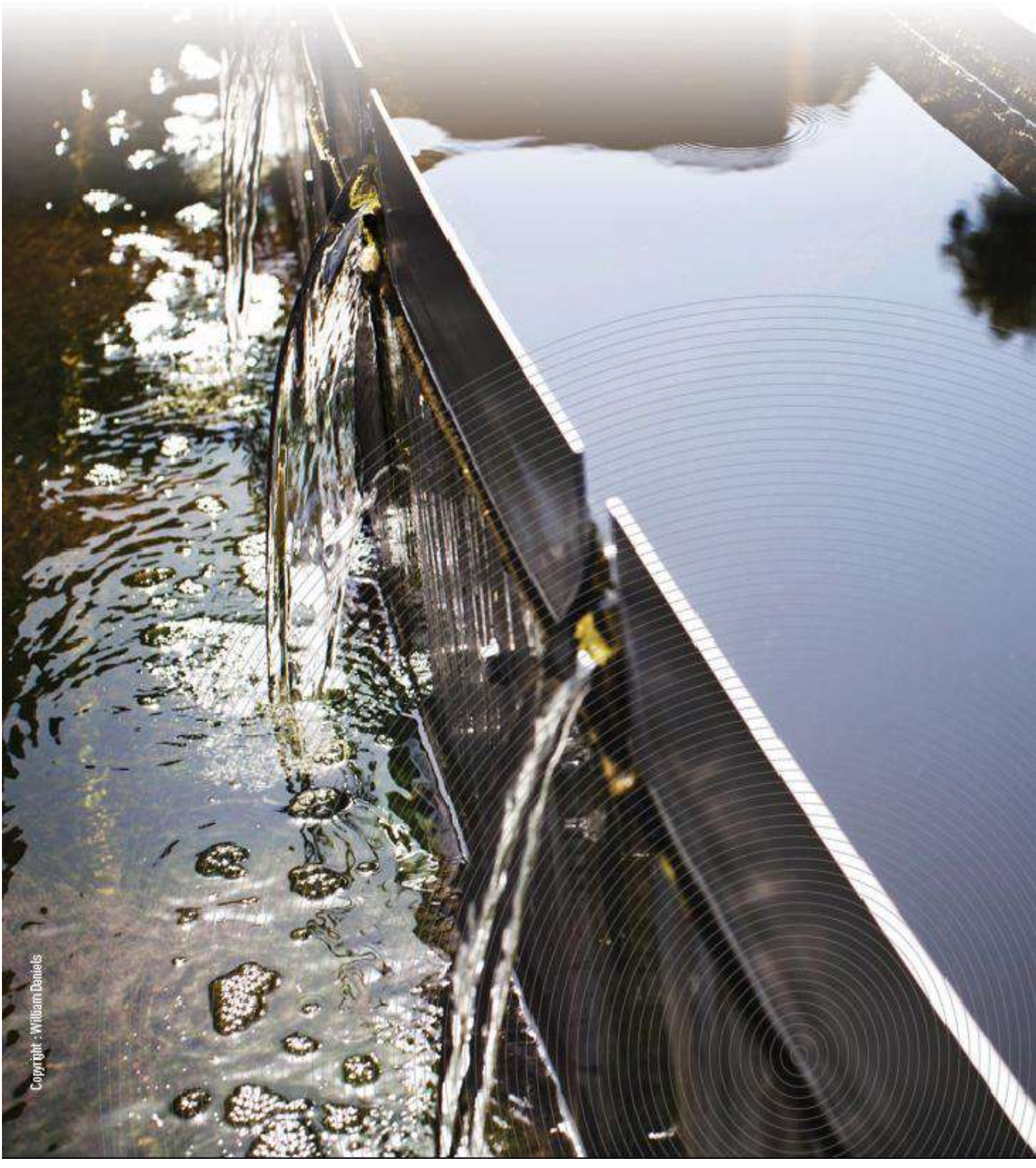

6.1 Annexe 1 – Synthèse règlementaire

SOMMAIRE

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
MARCHES PUBLICS
GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
ENVIRONNEMENT
- Eau potable
- Assainissement
- Règles communes à l'eau et l'assainissement

DROIT DE LA CONSOMMATION

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

❖ FACTURATION ELECTRONIQUE

> Décret du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique

Le décret du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique a été publié au Journal officiel du 4 novembre 2016. Comme le prévoit l'ordonnance du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique, à partir du 1er janvier 2017 pour les contrats signés ou en cours d'exécution, la facturation électronique est obligatoire pour les grandes entreprises, titulaires d'un contrat public ou intervenant au contrat en tant que sous-traitants admis au paiement direct. L'obligation de recourir à la facturation électronique sera progressivement étendue à toutes les entreprises, en fonction de leur taille, pour une généralisation du dispositif en 2020 (entreprises de taille intermédiaire : 2018 ; PME : 2019 : TPE : 2020).

Le décret précise que les factures électroniques devront obligatoirement être déposées, transmises et réceptionnées par le biais de l'application Chorus Pro, exceptées pour les factures classées secret défense au sens de l'article 413-9 du code pénal. Si la facture est transmise en dehors de l'utilisation du portail, l'acheteur public devra informer son cocontractant de l'obligation d'utiliser Chorus Pro.
Le décret indique que la facture électronique doit comporter les mentions suivantes :
« *1° La date d'émission de la facture ;*
2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, le numéro de l'engagement généré par le système d'information financière et comptable de l'entité publique ;
5° Le code d'identification du service en charge du paiement ;
6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
9° Le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
10° Le cas échéant, les modalités particulières de règlement ;
11° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires »
Le point de départ du délai de paiement correspond à « *la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur* ». Cette date peut varier selon la transmission au sein du portail Chorus Pro :
« *1° Lorsque les factures sont transmises par échange de données informatisé, à la date à laquelle le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat horodate l'arrivée de la facture et, pour les autres pouvoirs adjudicateurs, à la date de notification du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur la solution mutualisée, définie à l'article 2 de la même ordonnance ;*

« 2° Lorsque les factures sont transmises par le mode portail ou service, à la date de notification au pouvoir adjudicateur du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur cette solution mutualisée. »

❖ CANDIDATURES MARCHES PUBLICS ET CONCESSIONS – ATTESTATIONS

> Arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession

Un arrêté du 25 mai 2016 détermine les moyens de preuve pouvant être présentés par un attributaire pressenti d'un marché public ou d'une concession pour attester qu'il a bien souscrit à ses obligations fiscales et sociales. Il complète les dispositions des nouveaux textes « Marchés publics » et « Concessions » relatifs aux interdictions de soumissionner (cf notamment article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et article 39 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession).

Comme le prévoyait le droit antérieur, les candidats peuvent obtenir, auprès de leur administration fiscale, un certificat attestant du paiement de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la TVA (article 1 de l'arrêté). Quant aux obligations sociales, un certificat sera délivré par les organismes compétents au titre des cotisations de sécurité sociale, assurance vieillesse des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries et des obligations d'emploi des travailleurs handicapés. (article 2).

Cet arrêté du 25 mai 2016 s'applique aux marchés publics et aux contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel public à la concurrence ou un avis de concession est envoyé à la publication à compter de sa date d'entrée en vigueur, c'est-à-dire le 2 juin 2016.

❖ REPRISE PROVISOIRE DES RELATIONS CONTRACTUELLES

> Conseil d'Etat, 16 novembre 2016, *Société Opale Dmcc*, n° 401321

Dans le cadre de la résiliation anticipée d'un contrat de la commande publique, la reprise provisoire des relations contractuelles est possible dès lors que le requérant justifie, d'une part, d'une situation d'urgence et, d'autre part, d'atteintes graves et immédiates que la résiliation litigieuse est susceptible de porter à l'intérêt général, aux intérêts du requérant ou des tiers.
Dans sa décision du 16 novembre 2016, le Conseil d'Etat a précisé quels éléments devraient être pris en compte pour caractériser les atteintes graves et immédiates aux intérêts du requérant. A ce titre, il ne doit pas être seulement pris en compte la perte de revenus du requérant résultant de la décision de résiliation. Cette perte de revenus doit être mise en perspective avec « *sa situation financière et la menace pesant sur sa pérennité, notamment à son chiffre d'affaires global* ».

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

❖ TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EUROPEENE « CONCESSIONS »

> Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession

Publiée le 29 janvier 2016 et suivie de près par son décret d'application, l'ordonnance « Concessions» transpose fidèlement la directive européenne 2014/23/UE du 26 février 2014.

Comme l'ordonnance « Marchés », l'ordonnance « Concessions » poursuit des objectifs de simplification et d'unification, en intégrant dans son champ d'application les concessions de service, exclues du champ d'application des directives de 2004. Il est ainsi mis fin à la dualité existante entre les concessions de travaux, règlementées par l'ordonnance du 15 juillet 2009, et les délégations de service public (DSP), régies par la loi Sapin. Ces dernières deviennent une sous-catégorie des nouveaux contrats de concession, la notion de concession de services étant plus large que la DSP. Toutefois, les

délégations de service public gardent un statut particulier et seront assorties de prescriptions spécifiques.

Si le champ d'application de l'ordonnance « Concessions » est donc élargi, les exclusions sont cependant nombreuses, l'ordonnance reprenant l'ensemble des exceptions prévues par la directive 2014/23/UE relatives aux quasi-régies (« in-house ») et à la coopération entre pouvoirs adjudicateurs.
L'eau potable était également exclue du champ d'application de la directive, mais elle est incluse dans le champ d'application de l'ordonnance « Concessions ». En effet, les concessions portant sur le service public de l'eau potable ne peuvent être attribuées qu'après une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Cette transposition n'entraine pas de bouleversement des règles internes : si elle pose des obligations de publicité et de mise en concurrence, elle préserve la liberté des autorités concédantes dans leurs négociations et leur choix final, sous réserve du respect de l'égalité de traitement entre les candidats.

En ce qui concerne les DSP, elle s'inscrit à bien des égards dans la continuité de la loi « Sapin ».

I. Eléments liés à la passation du contrat

- **Les éléments de continuité avec la loi « Sapin »**

L'ordonnance et le décret « Concessions » reprennent en majeure partie les éléments procéduraux prévus par la loi « Sapin ». Les consultations préalables de la Commission des services publics locaux, et, le cas échéant, du Comité mixte paritaire, sont toujours de mise, de même que la délibération préalable sur le choix du mode de gestion. L'intervention de la Commission Sapin, prévue par l'article L.1411-5 du CGCT, demeure identique, celle-ci étant compétente pour :

- ouvrir les plis ;
- examiner les candidatures ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ;
- émettre un avis sur les offres analysées ;

Enfin, à l'issue des négociations, l'obligation de saisine de l'assemblée délibérante par l'exécutif est maintenue. Ce dernier lui transmet un rapport exposant les motifs de son choix, et l'assemblée se prononce sur le choix du concessionnaire. La seule différence est que le président de la commission a désormais la faculté d'inviter le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, alors qu'il s'agissait auparavant d'une obligation.

- **Les dispositions nouvelles**

L'ordonnance et le décret « Concessions » distinguent deux procédures : la procédure « simple » et la procédure « formalisée ».
Leur champ d'application dépend de la valeur globale hors taxe du contrat de concession et du secteur concerné:

- La procédure formalisée s'applique aux contrats d'un montant global HT supérieur ou égal à 5 225 000 euros ;
- La procédure simplifiée s'applique :
  - aux contrats d'un montant global HT inférieur au seuil européen de 5 225 000 euros ;
  - quel que soit leur montant, aux concessions passées dans certains secteurs spéciaux dont l'eau potable ;

S'agissant des concessions relatives au service public de l'assainissement, la procédure simplifiée s'appliquera pour les concessions passées par une entité adjudicatrice exerçant une activité de réseau liée au service d'eau potable. Dans les autres cas de figure, la procédure sera à déterminer en fonction de la valeur globale de la convention.

Les deux procédures présentent un socle commun en ce qu'elles reprennent les éléments de procédure issus de la loi Sapin présentés ci-dessus. Toutes deux prévoient en outre que l'avis de concession doit

être publié sur le profil acheteur de l'autorité concédante et selon un modèle type. La procédure formalisée ajoute à cela certaines contraintes, à savoir :

- la mise en place de délais minimaux pour la réception des candidatures et des offres ;
- une publication hiérarchisée des critères d'attribution ;
- l'information motivée des candidats et soumissionnaires non retenus ;
- une publicité européenne obligatoire au début et à l'issue de la procédure.

En ce qui concerne les négociations, elles restent librement organisées par la collectivité. Leurs modalités doivent toutefois être précisées dans le document de consultation.

II. Eléments liés à l'exécution du contrat

- **Durée**

L'ordonnance « *Concessions* » reprend une formule très proche du droit antérieur, puisqu'elle dispose simplement que « *les contrats de concessions sont limités dans leur durée* » et que celle-ci « *est déterminée par l'autorité concédante en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements demandés au concessionnaire* ».

Toutefois, le décret « *Concessions* » précise que les contrats d'une durée supérieure à cinq ans doivent être justifiés par la nécessité d'amortir les investissements ou travaux de renouvellement, et ne doivent pas excéder « *le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des ouvrages ou services avec un retour sur les capitaux investis, compte tenu des investissements nécessaires à l'exécution du contrat* ».

Les textes reprennent, en matière d'eau potable et d'assainissement, le principe suivant lequel l'avis du DDFIP doit être sollicité pour les concessions d'une durée supérieure à 20 ans (article 34 de l'ordonnance).

- **Modifications du contrat en cours d'exécution (possibilité de procéder par avenant)**

Le décret « *Concessions* » prévoit les cas de figures dans lesquels un contrat pourra être modifié par avenant.

De manière synthétique, il peut être signalé que les modifications non substantielles du contrat sont autorisées, étant précisé que les augmentations, le cas échéant cumulées, inférieures à 10% du montant du contrat et à 5 225 000 euros HT ne sont jamais substantielles.

Des augmentations de 50% *maximum* par avenant sont également autorisées dans des cas exceptionnels (sujétions imprévues et services ou travaux supplémentaires).

Le contrat peut en outre prévoir, dès l'origine et sans limitation de montant, sous la forme de clauses de réexamen claires et précises, des modifications à venir.

Enfin, un changement de contractant est possible en application d'une clause de réexamen ou en cas de restructuration du concessionnaire initial.

- **Indemnisation des frais financiers en cas de résiliation**

En cas d'annulation, résiliation ou résolution de la convention par le juge, l'ordonnance prévoit que le concessionnaire pourra prétendre à l'indemnisation des dépenses qu'il a engagées conformément au contrat dès lors qu'elles ont été utiles à l'autorité concédante, y compris les frais liés au financement du contrat.

- **Occupation du domaine public**

On notera pour finir que l'ordonnance lie directement le régime des concessions à celui des autorisations d'occupation du domaine public, la convention de concession valant autorisation

d'occupation. La convention peut également prévoir l'octroi de droits réels sur les ouvrages et équipements réalisés.

❖ LOI POUR UNE REPUBLIQUE NUMERIQUE

> Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

La loi pour une République numérique a été publiée le 8 octobre 2016. Les dispositions les plus importantes concernant les concessions de service public sont les suivantes :

- Obligation pour le concessionnaire de fournir aux collectivités les données et bases de données indispensables à l'exécution du service en vue notamment de leur mise à disposition à titre gratuit à des fins de réutilisation à titre gratuit ou onéreux ;
- Obligation de communiquer au public les codes sources utilisés dans le cadre du service public sous réserve du secret industriel et commercial ;
- Obligations de transparence concernant les traitements algorithmiques mis en œuvre dans le cadre du service public ;
- Obligations très larges de publication des documents en lien avec le service public.

❖ MODELE D'AVIS POUR LA PASSATION DES CONTRATS DE CONCESSION

> Arrêté du 21 mars 2016 fixant le modèle d'avis pour la passation des contrats de concession

L'arrêté a été pris sur le fondement de l'article 14 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, dit décret « *Concessions* ». Il détermine le contenu de l'avis de concession devant être publié dans le cadre de la procédure « *simplifiée* ».
Pour rappel, conformément à l'article 10 du décret « *Concessions* », les contrats éligibles à la procédure « *simplifiée* » sont ceux dont la valeur est inférieure ou égale au seuil européen (5 225 000 € HT) ou qui ont pour objet l'exploitation ou l'alimentation de réseaux fixes destinés à fournir un service au public dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'eau potable.
L'article 2 de l'arrêté précise notamment qu'il n'est pas obligatoire de renseigner l'ensemble des rubriques du modèle européen pour les contrats relevant de l'article 10 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016, dont le seuil est inférieur ou égal au seuil européen ou qui ont pour objet l'exploitation ou l'alimentation de réseaux fixes destinés à fournir un service au public dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'eau potable. Seules les rubriques mentionnées à l'article 1 de l'arrêté devront être renseignées :

- Nom et adresses
- Communication
- Intitulé
- Description des prestations
- Critères d'attribution
- Conditions de participation
- Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Les rubriques qui ne seront pas renseignées dans l'avis de publicité ne seront pas facturées à la personne publique.
L'arrêté est entré en vigueur le 1er avril 2016 et s'applique depuis cette date aux contrats pour lesquels une consultation est engagée ou un avis de concession est envoyé à la publication.

❖ POSSIBILITE DE CONCLURE UNE DSP PROVISOIRE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE EN CAS D'URGENCE

> Conseil d'Etat, 4 avril 2016, Société Caraïbes Développement, n°396191

Le Conseil d'Etat a précisé que la conclusion d'un contrat provisoire de délégation de service public est possible, sans procédure de publicité et de mise en concurrence, si trois conditions cumulatives sont réunies :

- **L'urgence**, caractérisée par l'impossibilité imprévisible, soudaine et extérieure à la volonté de la personne publique, de faire poursuivre l'exécution du service public par son cocontractant ou par elle-même.
- **Un motif d'intérêt général** tenant à la continuité du service public ;
- **Une durée du contrat provisoire** ne dépassant pas le délai nécessaire à la mise en œuvre d'une procédure de publicité et de mise en concurrence en bonne et due forme ou pour organiser les conditions de la reprise du service en régie.

❖ POSSIBILITE DE CONCLURE UNE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC MULTISERVICES

> Conseil d'Etat, 21 septembre 2016, Communauté urbaine du Grand Dijon, n° 399656 et n° 399699

Par un arrêt du 21 septembre 2016, le Conseil d'Etat a apporté une précision importante quant au périmètre d'une délégation de service public en considérant qu'une collectivité pouvait déléguer la gestion de plusieurs services « connexes » au sein d'un seul et unique contrat.
Le Conseil d'Etat juge ainsi que « ***qu'aucune disposition législative ni aucun principe général n'impose à la collectivité publique*** *qui entend confier à un opérateur économique la gestion de services dont elle a la responsabilité* ***de conclure autant de conventions qu'il y a de services distincts ; qu'elle ne saurait toutefois,*** *sans méconnaître les impératifs de bonne administration ou les obligations générales de mise en concurrence qui s'imposent à elle,* ***donner à une délégation un périmètre manifestement excessif ni réunir au sein de la même convention des services qui n'auraient manifestement aucun lien entre eux.*** »

Les deux limites sont donc les suivantes :
- la délégation ne doit pas avoir un périmètre excessif ;
- la délégation ne doit pas réunir en son sein des services qui n'ont aucun lien entre eux.

❖ QUALIFICATION ET INDEMNISATION DES BIENS RETOUR : LES BIENS DETRUITS EN COURS DE CONTRAT RESTENT DES BIENS DE RETOUR MEME S'ILS SONT DEVENUS TECHNOLOGIQUEMENT INUTILES

> Conseil d'Etat, 26 février 2016, Syndicat mixte de chauffage urbain la Défense, n°384424

Au cours d'un contrat de concession, certains ouvrages avaient été détruits par une explosion, et seulement partiellement reconstruits. En fin de contrat, la personne publique concédante a saisi le juge pour être indemnisée de la valeur des biens détruits : en tant que biens de retour, ces derniers auraient en effet dû lui revenir gratuitement en fin de contrat.
La problématique était double :
- d'une part, la destruction des biens en cours de contrat, et leur reconstruction seulement partielle, qui privait l'autorité concédante de biens dont elle aurait normalement dû devenir propriétaire ;
- d'autre part, le fait que ces biens étaient devenus inutiles au service public du fait des avancées technologiques posait la question de savoir s'ils devaient malgré tout être indemnisés.

Dans un premier temps, le Conseil d'Etat a rappelé sa jurisprudence *Commune de Douai* (CE, 21 décembre 2012, n° 342788), aux termes de laquelle sont qualifiés de biens de retour tous les biens nécessaires au fonctionnement du service public. En conséquence, ces biens doivent en principe faire retour gratuitement à la personne publique en fin de contrat s'ils ont été amortis.

Concernant le caractère inutile des biens, le Conseil d'Etat a jugé que cela n'avait aucune incidence sur leur qualification de biens de retour, puisqu'ils ont été utiles au fonctionnement du service public à un moment donné. Le seul moyen de déroger à la règle du retour gratuit est d'inscrire une clause au contrat prévoyant expressément la reprise par le concessionnaire des biens perdant leur caractère nécessaire au service public.

Concernant l'indemnisation des biens détruits, le Conseil d'Etat a précisé qu'il importait alors de rechercher si le concédant avait entendu, au titre de ses pouvoirs dans l'exécution du contrat, renoncer à la reconstitution de ces biens.

❖ INDEMNISATION DES FRAIS FINANCIERS EN CAS DE RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL

> Conseil d'Etat, 11 mai 2016, Commune de Bordeaux, n° 383768

Dans une affaire relative à l'indemnisation du cocontractant suite à la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de partenariat du stade de Bordeaux, le Conseil d'Etat a expressément reconnu le caractère utile des frais financiers exposés par le titulaire du contrat.
A priori, lesdits frais financiers incluent les intérêts mais aussi les coûts de rupture ou de décalage des instruments de couverture de taux.

Il semble donc que le coût du financement des investissements puisse compter au titre du préjudice subi par le titulaire, de sorte qu'il pourrait prétendre en être indemnisé suite à la résiliation pour motif d'intérêt général.

Le principe ainsi posé rejoint la règle résultant de l'article 56 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, qui vise le cas d'annulation, de résolution ou de résiliation du contrat par le juge faisant suite au recours d'un tiers. Le principe est également posé pour les marchés de partenariat à l'article 39 de la loi « *Sapin II* », modifiant l'article 89 de l'ordonnance « *Marchés publics* ». Dans ces deux cas, en cas de résolution ou de résiliation du contrat, suite au recours d'un tiers, le titulaire du marché peut obtenir une indemnisation des dépenses utiles à l'acheteur, y compris les dépenses liées au financement.

MARCHES PUBLICS

❖ ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS

1°/ Décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés
2°/ Modification de l'ordonnance par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin II»

Les décrets d'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ont été publiés le 25 mars 2016 (**1°**). Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 concerne tous les marchés publics soumis à l'ordonnance, tandis que le décret n° 2016-361 du même jour régit les marchés de défense et de sécurité.
Le décret d'application relatif à l'ensemble des marchés publics est entré en vigueur au 1er avril 2016 et s'applique à l'ensemble des marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à compter de cette date.

Le législateur est venu par la suite modifier l'ordonnance « Marchés » à l'occasion de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin II » (**2°**).
Les dispositions de la loi dite « Sapin II » ne sont applicables qu'aux marchés pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication à compter du 10 décembre 2016.

1°/ Dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés

Les dispositions du décret « Marchés » ne sont applicables qu'aux marchés pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication à compter du 1er avril 2016.

Préparation du marché public

« ***Sourçage*** » – Le texte consacre la pratique du « *sourçage* » (article 4 du décret) en prévoyant des échanges et des études préalables avec les opérateurs économiques en amont de la passation d'un marché public. L'acheteur peut effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences dès lors que cette étape ne fausse pas la concurrence et l'égalité de traitement des candidats.

Marchés publics réservés – S'agissant des marchés publics réservés, le texte fixe la proportion minimale de travailleurs handicapés ou défavorisés employés par les opérateurs économiques pouvant en bénéficier à hauteur de 50% de leurs effectifs (article 13 du décret).

- **Passation**

Délai de réception des offres – Les délais de réception des candidatures et des offres sont réduits :
- pour les appels d'offres ouverts, le délai passe de 52 à 35 jours, et peut être ramené à 30 jours si les offres sont présentées par voie électronique ;
- pour les appels d'offres restreints, les procédures concurrentielles avec négociation, et de dialogue compétitif, ce délai est porté à 30 jours ;
- pour les procédures négociées avec mise en concurrence préalable, il n'est que de 15 jours.

Ces délais constituent des minima que les collectivités doivent adapter en fonction de la complexité du marché et du temps nécessaire aux opérateurs pour préparer leur candidature et leur offre.

Régularisation des offres irrégulières – Les acheteurs se voient reconnaître la faculté de demander une régularisation d'une offre irrégulière et/ou inacceptable. Dans les procédures d'appel d'offres et les procédures adaptées sans négociation, seules les offres irrégulières peuvent bénéficier d'une régularisation à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Dans les autres procédures, cette régularisation peut concerner aussi bien l'offre irrégulière que celle inacceptable, mais là encore à condition que l'irrégularité ne tienne pas au fait que l'offre soit anormalement basse.

- **Exécution**

Modification du marché en cours d'exécution – Les règles de modifications du marché en cours d'exécution sont très proches de celles applicables aux contrats de concession. On retrouve ainsi les mêmes trois hypothèses principales, à savoir :
- l'autorisation sans limitation de montant des modifications résultant de clauses de réexamen claires, précises et sans équivoque ;
- l'autorisation des modifications inférieures aux seuils européens publiés au JORF et à 10% du montant du marché initial pour les marchés publics de services et de fournitures ou à 15% du montant du marché initial pour les marchés publics de travaux ;
- l'autorisation des modifications non substantielles ;
- l'autorisation, dans une limite de 50% maximum du montant du marché, des modifications pour sujétions imprévues et prestations supplémentaires devenues nécessaires ;

2°/ Modifications apportées par la loi dite *« Loi Sapin II»* du 9 décembre 2016

- **Passation**

Suppression de l'obligation de recourir à une évaluation préalable – L'ordonnance marchés prévoyait l'obligation de recourir à une évaluation préalable, ayant « *pour objet de comparer les différents modes envisageables de réalisation du projet* » avant le lancement de la procédure, pour les marchés d'un montant supérieur à 100 millions d'euros H.T. La loi Sapin II supprime cette obligation, exceptée pour les marchés de partenariat, qui sont encore soumis à une évaluation préalable.

Allotissement – La loi Sapin II impose au pouvoir adjudicateur de motiver sa décision de ne pas allotir un marché.

Suppression de la possibilité de présenter des offres variables en fonction du nombre de lots susceptibles d'être attribués.

Possibilité d'examiner les offres avant les candidatures en appel d'offres ouvert – Le décret introduit également la possibilité, en appel d'offres ouvert, d'inverser l'examen des candidatures et des offres afin de permettre de ne contrôler que la candidature du soumissionnaire en tête de classement à l'issue de l'examen des offres.

Offres anormalement basses – Le pouvoir adjudicateur est dorénavant soumis à l'obligation de détection en amont, par tout moyen, des offres anormalement basses.

Critères d'attribution – Le décret permet de fixer des critères liés à l'innovation, à l'accessibilité, à la diversité, à la biodiversité, etc. Plus largement, la loi Sapin II prévoit que le pouvoir adjudicateur doit recourir à de multiples critères et non pas à un critère unique lié au prix du marché.

Interdiction de soumissionner des candidats – Dorénavant une déclaration sur l'honneur est une preuve suffisante pour que le candidat atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés dans l'article 45 de l'ordonnance relative aux marchés publics.

Marchés de partenariat – Dès lors que l'acheteur confie la conception des ouvrages au titulaire du marché de partenariat, les conditions d'exécution du marché doivent comprendre l'obligation d'identifier une équipe de maitrise d'œuvre chargée de la conception des ouvrage et du suivi de leur réalisation.

- **Exécution**

Fin anticipée d'un marché de partenariat – En cas de résolution ou de résiliation du marché, suite au recours d'un tiers, le titulaire du marché peut obtenir une indemnisation des dépenses utiles à l'acheteur, y compris les dépenses liées au financement.

❖ RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS JUSTIFICATIFS POUVANT ETRE DEMANDES AUX CANDIDATS AUX MARCHES PUBLICS

> Arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics

L'arrêté du 29 mars 2016 fixe la liste des renseignements et documents pouvant être demandés aux candidats sur le fondement de l'article 50 du décret « *Marchés publics* ».
Il reprend en grande partie l'arrêté du 28 août 2006 qui fixait précédemment cette liste :

- s'agissant de la capacité économique et financière des candidats, l'arrêté de 2016 n'est que la reprise de ce qui était déjà prévu dans l'arrêté du 28 août 2006 : chiffre d'affaire, bilans,… ;
- s'agissant des capacités techniques et professionnelles des candidats, la liste des documents est enrichie par rapport à la version de 2006 : désormais peut notamment être exigée « *l'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public* ».

Autre nouveauté à signaler : les certificats de qualité doivent être fondés sur des normes européennes et délivrés par des organismes indépendants.
Pour ne pas porter atteinte à la concurrence, les collectivités doivent également accepter les certificats équivalents délivrés par des organismes établis dans d'autres Etats membres, et les « *mesures équivalentes* » lorsqu'un candidat est dans l'impossibilité d'obtenir les certificats dans les délais.

❖ COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A LA NOUVELLE REGLEMENTATION « *MARCHES PUBLICS* »

> Avis relatif à la liste des dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail permettant de rejeter une offre comme anormalement basse en matière de marchés publics
> Avis relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics

Deux avis spécifiques aux marchés publics ont été publiés le 27 mars 2016 pour préciser certains points de la nouvelle règlementation :

- l'un est relatif à la liste des dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail permettant de rejeter une offre comme anormalement basse ;
- l'autre est relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics

❖ REGULARITE D'UNE OFFRE MECONNAISSANT LE REGLEMENT DE CONSULTATION

> Cour administrative d'appel de Bordeaux, 7 juillet 2016, n° 14BX02425

La cour administrative d'appel de Bordeaux, dans un arrêt du 7 juillet 2016, a rappelé qu'une offre est irrégulière si le soumissionnaire n'apporte pas tous les documents demandés dans le règlement de consultation, excepté le cas où l'absence des documents requis ne présente pas d'utilité dans l'appréciation de l'offre (CE, 22 décembre 2008, n°314244).

En l'espèce, la cour a estimé que si la visite d'un chantier est rendue obligatoire dans le règlement de consultation, le candidat peut ne pas l'effectuer s'il a déjà une connaissance approfondie du site en raison de l'exécution d'un marché antérieur opéré sur le même site, rendant objectivement sans intérêt une nouvelle visite. La cour considère dans ce cas que l'offre n'est pas irrégulière.

GESTION DES SERVICES D'EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ LA PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

> Loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle

Les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées publiques peuvent être soumis à une obligation de participation financière de l'assainissement collectif, au titre des dispositions de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique.

Une loi du 8 novembre 2016 est venue préciser qu'en cas de création d'une commune nouvelle, les délibérations concernant les modalités de calcul de cette participation qui étaient en vigueur sur le territoire de chaque ancienne commune sont maintenues au titre de l'année de création de la commune nouvelle.

❖ OBLIGATION DE FAIRE FIGURER LE PRIX DU LITRE D'EAU SUR LA FACTURE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

> Arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées

L'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées a été modifié de façon à mieux informer le consommateur sur le coût d'un litre d'eau.

Ainsi, les factures présenteront, d'une part le coût de l'abonnement, d'autre part, le prix du litre d'eau basé sur la seule consommation variable (abonnement exclu).

Cet arrêté modificatif est entré en vigueur le 1er janvier 2017.

❖ LA COMPETENCE « *ASSAINISSEMENT* » INCLUT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

> Note d'information relative aux incidences de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences « *eau* » et « *assainissement* » par les établissements publics de coopération intercommunale

Une note de la DGCL rappelle que désormais la compétence « *assainissement* » des communautés de communes est globale et non divisible. Auparavant, les communautés de communes pouvait exercer « *tout ou partie* » de la compétence assainissement.

La note précise également que la compétence « *assainissement* » que peuvent exercer les communautés de communes, d'agglomération, urbaines et les métropoles comprend la gestion des eaux pluviales.

Par conséquent, s'agissant de la gestion des eaux pluviales, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'assainissement « *sont dès à présent tenus d'assurer un service d'évacuation et de traitement des eaux pluviales. Il n'existe qu'une exception, pour les communautés de communes, autorisées jusqu'à la loi NOTRe à n'exercer qu'une partie de la compétence « assainissement »* ».

❖ LIMITATION DE LA PART D'UN SERVICE DELEGUE QUE PEUT FINANCER UNE PETITE COMMUNE

> Conseil d'Etat, 12 février 2016, *Associations « Avenir d'Alet » et « Collectif aletois gestion publique de l'eau »*, n° 375790

L'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics industriels et commerciaux ; seul l'usager doit contribuer au financement de ce service et assurer l'équilibre économique de cette activité. Cette interdiction n'est cependant pas applicable aux services de distribution d'eau et d'assainissement dans les plus petites collectivités dans lesquelles les coûts fixes sont plus difficiles à supporter pour l'usager.

Toutefois, cette dérogation est limitée. Le dernier alinéa de l'article L. 2224-2 précise en effet que « *lorsque le service a été délégué, la part prise en charge par le budget propre ne peut excéder le montant des sommes données au délégataire pour sujétions de service public et représenter une part substantielle de la rémunération de ce dernier* ».

Dans un arrêt du 12 février 2016, le Conseil d'État précise que cette règle limitative s'applique aux communes de moins de 3 000 habitants. Celles-ci ne peuvent donc pas subventionner un service industriel et commercial délégué au-delà du montant des sommes données au délégataire pour sujétions de service public, la subvention ne devant pas représenter une part substantielle de la rémunération de ce dernier.

❖ LE SOLDE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE D'UN SPIC NE CONSTITUE PAS UN BIEN DEVANT ETRE TRANSFERE PAR UNE COMMUNE A UN EPCI

> Conseil d'Etat, 25 mars 2016, Commune de la Motte-Ternant, n°386623

A l'occasion d'un transfert de sa compétence « *eau* » à un syndicat intercommunal, une commune avait mis à disposition de ce dernier l'ensemble des biens meubles et immeubles nécessaires au service public. Elle souhaitait également transférer à cette occasion le solde (déficitaire) de son budget annexe « *eau* » au syndicat.

Amené à interpréter les dispositions de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le transfert des compétences entraine celui des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, le Conseil d'Etat a jugé que le solde du compte administratif du budget annexe d'un service public à caractère industriel ou commercial ne constitue pas un bien qui serait nécessaire à l'exercice de ce service public, ni un ensemble de droits et obligations qui lui seraient attachés.

Par conséquent, en l'espèce, le transfert du solde du compte administratif du budget annexe du service « *eau* » de la commune ne pouvait pas être imposé au syndicat.

❖ **QUALIFICATION D'UN « EQUIVALENT LOGEMENT » POUR LA FACTURATION DES PARTS FIXES**

> Conseil d'Etat 27 octobre 2016, EURL Société d'exploitation de la maison de retraite d'Agosta Plage (SEMRAP) c/ le Ministère de l'économie et des finances, n° 383501

Par un arrêt du 27 octobre 2016, le Conseil d'Etat indique que les chambres d'un Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) peuvent constituer un équivalent logement et à ce titre faire l'objet d'une part fixe par chambre.
Cela est possible dès lors que le nombre de chambre a une incidence directe sur l'étendue des besoins de l'établissement en matière d'assainissement et d'eau. Ainsi la prise en compte du nombre de chambre au sein de l'établissement est un critère pertinent permettant de garantir le caractère proportionné du montant de la redevance avec le coût du service rendu.
Il est en outre rappelé que la redevance doit « *garantir le caractère proportionné de celui-ci avec le coût du service rendu* ». Cette solution s'applique au cas d'espèce en matière de redevance d'assainissement et semble transposable aux redevances d'eau.

ENVIRONNEMENT

EAU POTABLE

❖ **CONDITIONS D'AGREMENT DES LABORATOIRES**

> Arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation de prélèvements

Un arrêté du 5 juillet 2016 procède à une mise à jour des conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux. La nouvelle liste des laboratoires agréés sera publiée sur le site internet du ministère chargé de la santé ; les agréments en cours restent en vigueur ; l'agrément peut être délivré pour un ou plusieurs paramètres. Il est délivré pour 5 ans maximum. L'ANSES ou l'ASN intervient avec avis préalable selon les paramètres. Le laboratoire doit être accrédité COFRAC ou par un organisme équivalent. Les listes de catégories de prélèvements et de paramètres d'analyses des eaux sont modifiées en annexe, ce qui affecte les laboratoires et le coût de ces analyses.

ASSAINISSEMENT

❖ **LA MISE EN CONFORMITE DES OPERATIONS D'IRRIGATION A PARTIR D'EAUX USEES REPORTEE A 2019**

> Arrêté du 26 avril 2016 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts

Un arrêté interministériel a reporté à 2019 la mise en conformité des installations existantes avec le cadre réglementaire applicable à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts. Cette mise en conformité était initialement prévue pour le 4 juillet 2016.

Pour rappel, le cadre juridique de l'utilisation des eaux usées traitées est fixé par l'arrêté du 2 août 2010 modifié par l'arrêté du 25 juin 2014.

COMMUN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

❖ **ARTICULATION ENTRE LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES**

> Ordonnance n°2016-354 du 25 mars 2016 relative à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement
> Décret n°2016-355 du 25 mars 2016 relatif à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du Code de l'environnement

L'ordonnance relative à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement et son décret d'application coordonnent les procédures de délivrance des permis de construire, des permis de démolir, des permis d'aménager et des décisions prises sur les déclarations préalables, avec, d'une part, les procédures de déclaration et d'autorisation attachées à la police de l'eau et, d'autre part, les dérogations à l'interdiction d'atteintes aux espèces protégées.

- Toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager etc.) seront subordonnées à l'obtention des autorisations environnementales adéquates (police de l'eau notamment)

L'ordonnance insère deux nouveaux articles dans le code de l'urbanisme afin d'introduire un différé d'exécution des autorisations d'urbanisme à la satisfaction des formalités environnementales en matière de police de l'eau et de préservation des espèces protégées. Le décret prévoit en conséquence que le demandeur indique dans sa demande d'autorisation d'urbanisme si son projet est soumis à ce type de formalités.

- L'articulation de l'autorisation unique AU-IOTA avec les autorisations d'urbanismes est modifiée

L'obligation de dépôt simultané des demandes d'autorisation d'urbanisme et d'Autorisation Unique - Installations, ouvrages, travaux et activités (« *AU-IOTA* ») est en particulier supprimée.
Il est également précisé que le différé de travaux à l'obtention de l'AU-IOTA ne concerne pas les permis de démolir. Dès lors que la démolition n'a pas d'incidences sur les intérêts protégés par l'autorisation unique au titre du code de l'environnement ou du code forestier, les permis de démolir peuvent être mis en œuvre sans attendre.

Enfin, l'ordonnance prévoit d'appliquer aux permis d'aménager la disposition dérogatoire du droit commun selon laquelle les permis peuvent être accordés sans attendre l'autorisation de défricher.

❖ PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LES DECISIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL

> Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août portant réforme de procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement

Une ordonnance du 3 août 2016 vise à renforcer l'effectivité de la participation du public au processus d'élaboration des décisions pouvant avoir une incidence sur l'environnement et à moderniser les procédures de concertation. Le but est de « *faire en sorte que le processus d'élaboration des projets soit plus transparent et l'effectivité de la participation du public à cette élaboration mieux assurée* ». Elle répond en cela à une insuffisance de transposition de la directive 2014/52/UE relative à l'évaluation environnementale des projets pointée par un avis motivé de la Commission européenne de mars 2015.

Les principaux apports de cette réforme sont les suivants :

- Elle vise à favoriser la consultation du public en amont de la décision. Le maître d'ouvrage devra indiquer les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place afin de prendre en compte les enseignements de la concertation (nouvel article L. 121-16 du code de l'environnement). L'initiative de la concertation revient en premier lieu à la personne responsable du plan ou programme ou au maître d'ouvrage du projet, puis à l'autorité compétente le cas échéant. A défaut, un droit d'initiative citoyenne est ouvert au public afin de demander au préfet d'organiser la concertation préalable (nouvel article L. 121-17 du code de l'environnement) mais uniquement pour les projets publics ou privés mobilisant des financements publics importants et soumis à déclaration d'intention.

- Le dialogue environnemental est démocratisé en renforçant les procédures destinées à assurer l'information et la participation du public. Les droits conférés au public sont :

  1° D'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective ;
  2° De demander la mise en œuvre d'une procédure de participation […];
  3° De disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions ;
  4° D'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation.

  L'accès aux informations pertinentes est un droit de même que le droit de bénéficier de délais raisonnables. Ces délais sont généralement compris entre 15 jours et 3 mois, sachant que le public doit être informé au moins 15 jours à l'avance d'une procédure de participation. Pour les projets, la participation du public permet également le cas échéant de discuter de solutions alternatives.

- La dématérialisation de l'enquête publique est généralisée : le nouvel art L. 123-10 du code de l'environnement pose le principe d'une information du public par voie dématérialisée mais l'affichage, et, selon l'importance du projet, la publication locale de l'avis d'enquête publique, restent obligatoires. Le dossier d'enquête publique est mis en ligne mais demeure disponible sur support papier pendant toute la durée de l'enquête. Un accès gratuit au dossier est également garanti par l'accès à un ou plusieurs postes informatiques dans un lieu ouvert au public (nouvel article L. 123-12 du code de l'environnement). L'avis d'enquête publique informe le public sur l'ensemble des données concernant l'enquête, et notamment les adresses internet et les lieux où le dossier peut être consulté en ligne et sur support papier, ainsi que l'adresse du site internet du registre dématérialisé le cas échéant.

  Pour tout autre document ou avis en matière environnementale joint au dossier d'enquête (par exemple une étude d'impact), l'avis indique l'adresse du site internet ainsi que les lieux où ces documents peuvent être consultés. Le public peut faire parvenir ses observations et propositions par courrier électronique au commissaire–enquêteur de façon systématique, et celles-ci sont accessibles sur un site internet désigné par voie réglementaire (article L. 123-13 I du code de l'environnement).

❖ CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU REPONDANT A LA DEFINITION JURISPRUDENTIELLE DE CETTE NOTION

> Instruction du gouvernement du 3 juin 2015 relative à la cartographie et à l'identification des cours d'eau et à leur entretien

Pour mieux connaitre les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérés comme des cours d'eau supposant le respect de démarches administratives contrairement à un fossé, les services de l'Etat établissent une cartographie ou précisent la méthodologie à suivre.

Trois critères jurisprudentiels de définition sont à respecter : présence permanente d'un lit naturel, débit suffisant au cours de l'année et alimentation par une source.

Il est fait obligation aux services de l'Etat de décliner un guide à l'attention des propriétaires riverains sur leurs obligations et les bonnes pratiques de préservation du milieu aquatique, sur la base du guide national.

❖ REFORME DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

> Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme de procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement
> Décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

Une ordonnance et un décret publiés en août 2016 réforment l'évaluation environnementale en visant à achever la transposition de la directive 2011/92/UE sur l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, telle que modifiée par la directive 2014/52/UE du 16 avril 2014.

Les grands principes de cette réforme :

1. Une approche par projet et non par procédure. La notion de projet est définie sans appel à la notion de « *programme de travaux* »
2. Les projets sont redistribués entre ceux soumis à évaluation environnementale de manière systématique et ceux soumis à évaluation environnementale au cas par cas, et ce, dans le sens d'une augmentation du nombre de projets relevant de la deuxième catégorie ;
4. Les projets innovants seront systématiquement soumis à une procédure d'examen cas par cas ;
5. Le contenu des mesures compensatoires que doit décrire l'étude d'impact est précisé ;
6. L'étude d'impact devra présenter un « scénario de référence » et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet
7. L'étude d'impact devra décrire la vulnérabilité du projet au changement climatique ;
8. Le document d'évaluation environnementale doit être soumis avant autorisation du projet, pour avis, à la consultation des collectivités territoriales et de leurs groupements en sus de l'autorité environnementale ;
9. Des procédures communes ou coordonnées d'évaluation environnementales sont organisées, entre projets ou entre projets et documents de planification.

❖ ADOPTION DE LA LOI BIODIVERSITE

> Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, et de la nature et des paysages

La loi dite « biodiversité », adoptée le 8 août 2016, comporte trois nouveautés : la reconnaissance du préjudice écologique, le principe de non-régression du droit de l'environnement et celui de la compensation des atteintes à l'environnement. La création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) est également à retenir.

❖ LES NOUVEAUX SCHEMAS REGIONAUX D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

> Décret 2016-1071 du 3 août 2016 relatif au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Un décret du 3 août 2016 précise les modalités de mise en œuvre du nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, dans la lignée de la loi du 7 août 2015, dite loi « *NOTRe* », et des compétences de la région.
Ce schéma vise les infrastructures de transport, les objectifs en matière de climat, d'air et d'énergie, la biodiversité.

Il comporte également les objectifs en matière de gestion et de prévention des déchets : le document fera apparaitre les installations à fermer ou à adapter, les Installations de stockage de déchets non dangereux (« ISDND ») envisagées et dont la nécessité doit être justifiée, les conditions dans lesquelles il est possible de déroger à la hiérarchisation des modes de traitement, ainsi qu'une limite aux capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux, non inertes pour les installations nouvelles ou en extension**.**

❖ PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

> Arrêté du 28 juin 2016 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R212.10, R212.11 et R212.18 du code de l'environnement

De nouvelles substances avaient été ajoutées à la liste de polluants à prendre en compte pour établir l'état chimique des masses d'eau de surface en application de la directive cadre européenne sur l'eau. Pour ces substances les normes de qualité environnementales (NQE) doivent être prises en compte à partir du 22 décembre 2018 mais elles ne devront désormais être respectées qu'à compter du 22 décembre 2027.

❖ INSTALLATIONS CLASSEES

> Instruction du 24 novembre 2016, NOR : DEVP1632866N, relative au plan pluriannuel de contrôle (PPC) de l'inspection des installations classées

Une instruction en date du 24 novembre 2016 modifie le régime de du plan pluriannuel de contrôle en indiquant que désormais, l'inspection des installations classées pourra effectuer des visites relatives à la santé et la sécurité au travail en carrières ou par les équipements sous pression ou les produits chimiques.
L'inspection pourra également prendre en compte l'organisation de l'installation et les résultats des précédentes inspections.
Enfin, il sera possible au niveau régional de réduire la fréquence des contrôles des installations classées.

DROIT DE LA CONSOMMATION

❖ RELATIONS COMMERCIALES ET PRATIQUES RESTRICTIVES DE CONCURRENCE

> Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, loi dite « Sapin II », comporte également une série de mesures modifiant le droit de la concurrence et le droit des sociétés.
Parmi l'ensemble de ces mesures il y a notamment lieu de relever que le non-respect des délais maximum de paiement des fournisseurs peut être sanctionné par une amende administrative d'un montant relevé à 2 millions d'euros. Il est désormais obligatoire pour le juge de publier la décision de sanction.
Il est dorénavant possible de conclure des conventions pour 2 ou 3 ans entre distributeur et fournisseur. Auparavant les distributeurs et les fournisseurs devaient conclure une convention chaque année. Toute société anonyme cotée sur un marché réglementé ou de taille significative (bilan ou chiffre d'affaires net supérieur à 100M€ et nombre de salarié supérieur à 500 comme SUEZ Eau France notamment) est tenue de faire figurer dans son rapport de gestion certaines informations sociales et environnementales.

De nouvelles pratiques restrictives de concurrences sont identifiées:

- la participation non justifiée par un intérêt commun et sans contrepartie proportionnée à une opération de promotion commerciale (était uniquement visée auparavant une opération d'animation commerciale) et la rémunération de services rendus par une centrale internationale regroupant des distributeurs, constitue un avantage quelconque ne correspondant à aucun service commercial effectivement rendu ou manifestement disproportionné au regard de la valeur du service rendu ;
- il est interdit pour un partenaire commercial d'imposer une clause de révision de prix ou de renégociation de prix qui ferait référence à un (ou plusieurs) indice(s) public(s) qui serai(en)t sans rapport direct avec les produits (ou les prestations de services) concernés par le contrat. Ainsi, les parties seront tenues à l'avenir de choisir avec attention l'indice basant la révision du prix, pour qu'il soit cohérent avec les produits ou services fournis ;
- il est interdit pour une partie d'imposer des pénalités de retard de livraison à son partenaire, lorsque ce retard de livraison est dû à un cas de force majeure.

Les sanctions liées aux pratiques restrictives de concurrence ont été renforcées. L'amende civile est relevée à 5 millions d'euros et devra être obligatoirement publiée.

6.2 Annexe 2 – Certificats LRQA

Lloyd's Register
LRQA

CERTIFICAT D'APPROBATION

Nous certifions que le Système de Management de la Qualité de la société:

LYONNAISE DES EAUX FRANCE
Entreprise Régionale Grand Est
20 Rue des Métiers
68027 COLMAR, France

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance
selon les normes de Management de la Qualité suivantes:

ISO 9001:2008

Le Système de Management de la Qualité concerne:

Production et distribution 24h/24h d'eau potable ; collecte et traitement des effluents ; travaux et prestations de services en eau potable, assainissement et eau industrielle, gestion du patrimoine, gestion des services à la clientèle ; prestations d'ingénierie en eau et assainissement ; formation professionnelle pour le développement des compétences ; études, réalisation et installation d'usines de traitement par Ultra Filtration.

Ce certificat fait partie de l'approbation identifiée sous le certificat numéro FQA 9915316

Certificat d'approbation
No: FQA 9915316A/G

Première approbation: 27 Avril 2004

Certificat en cours: 05 Janvier 2016

Expiration du certificat: 14 Septembre 2018

Emis par: Lloyd's Register Quality Assurance France SAS

cofrac
CERTIFICATION DE SYSTEMES DE MANAGEMENT
ACCREDITATION N°5-0043 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

1, boulevard Vivier Merle, 69443 Lyon cedex 03
Cette approbation est soumise aux procédures d'audit, de certification et de surveillance de LRQA.
Mode Revision 13

Lloyd's Register Group Limited, its affiliates and subsidiaries, including Lloyd's Register Quality Assurance Limited (LRQA), and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'Lloyd's Register'. Lloyd's Register assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant Lloyd's Register entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.

BUREAU VERITAS
Certification

SUEZ EAU France
REGION GRAND EST
ENTREPRISE REGIONALE GRAND EST

Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énuméré dans l'annexe de ce certificat

20 RUE DES METIERS
68000 COLMAR - FRANCE

Bureau Veritas Certification France certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

OHSAS 18001:2007

Domaine d'activité

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES, TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAU INDUSTRIELLE (MAINTENANCE, ENTRETIEN, RENOUVELLEMENT, POSE DE CANALISATION, TRAVAUX NEUFS, RELEVE).

Date de début du cycle de certification : **22 octobre 2016**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **21 octobre 2019**

Date originale de certification : **22 octobre 2013**

Certificat n° : **FR030809-1** Date: **09 septembre 2016**

Affaire n° : **6366605**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60.**

BUREAU VERITAS

BUREAU VERITAS
Certification

ANNEXE

SUEZ EAU France
REGION GRAND EST
ENTREPRISE REGIONALE GRAND EST

Standard

OHSAS 18001:2007

Périmètre de Certification

SITE	ADRESSE	PERIMETRE
SUEZ EAU France REGION GRAND EST ENTREPRISE REGIONALE GRAND EST	20 RUE DES METIERS, 68000, COLMAR CEDEX, FRANCE	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES, TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAU INDUSTRIELLE (MAINTENANCE, ENTRETIEN, RENOUVELLEMENT, POSE DE CANALISATION, TRAVAUX NEUFS, RELEVE).
SUEZ EAU France REGION GRAND EST AGENCE LORRAINE SUD	12 RUE LEO VALENTIN, 88000, EPINAL, FRANCE	
SUEZ EAU France REGION GRAND EST AGENCE USINES LORRAINE	12 RUE LEO VALENTIN, 88000, EPINAL, FRANCE	
SUEZ EAU France REGION GRAND EST AGENCE LORRAINE NORD	18 RUE DE SAINT LOUIS, 57150, CREUTZWALD, FRANCE	

Certificat n° : **FR030809-1** Date: **09 septembre 2016**

Affaire n° : **6366605**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60.**

Page **1** sur **2**

BUREAU VERITAS

6.3 Annexe 3 – Schéma de principe

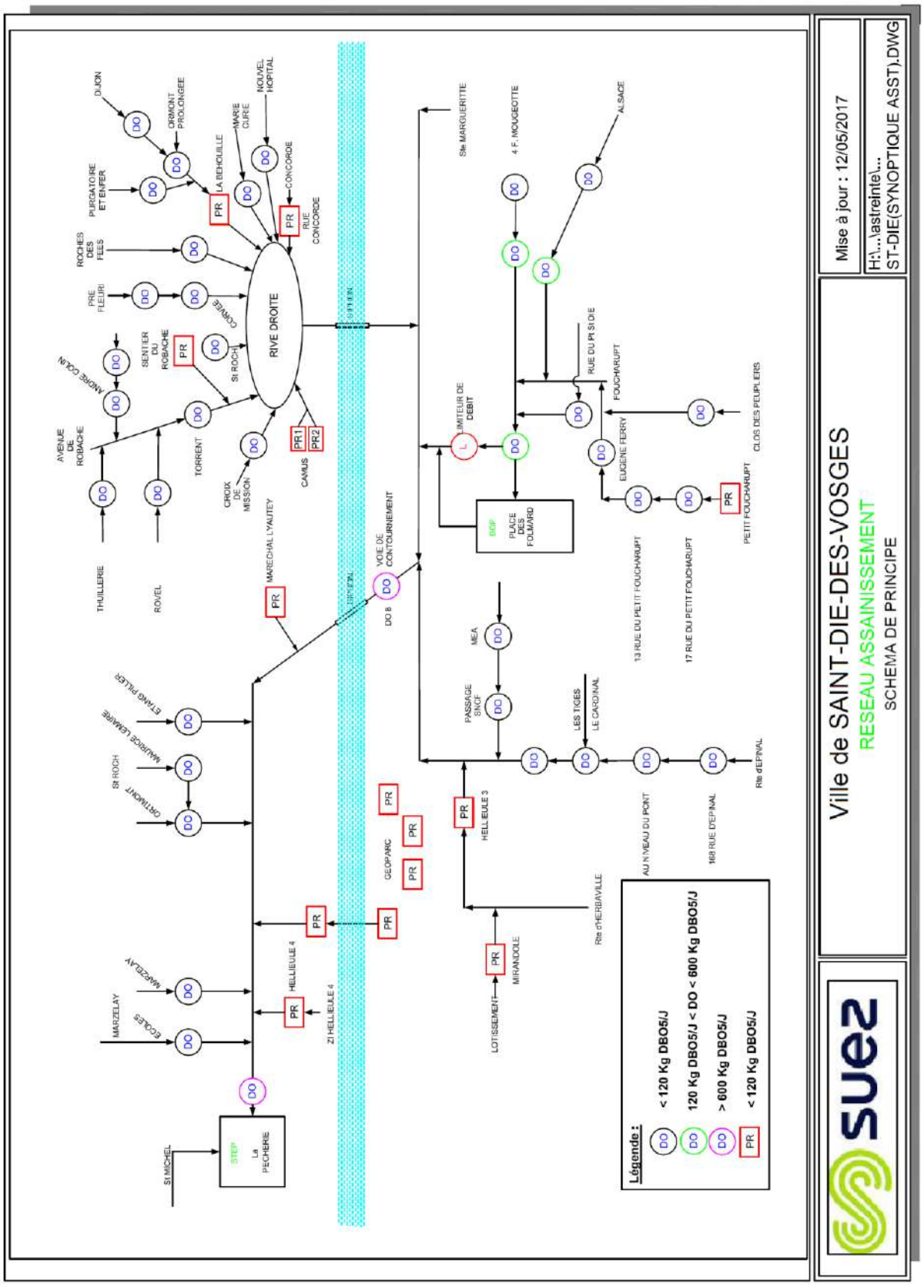

6.4 Annexe 4 – Plans de situation

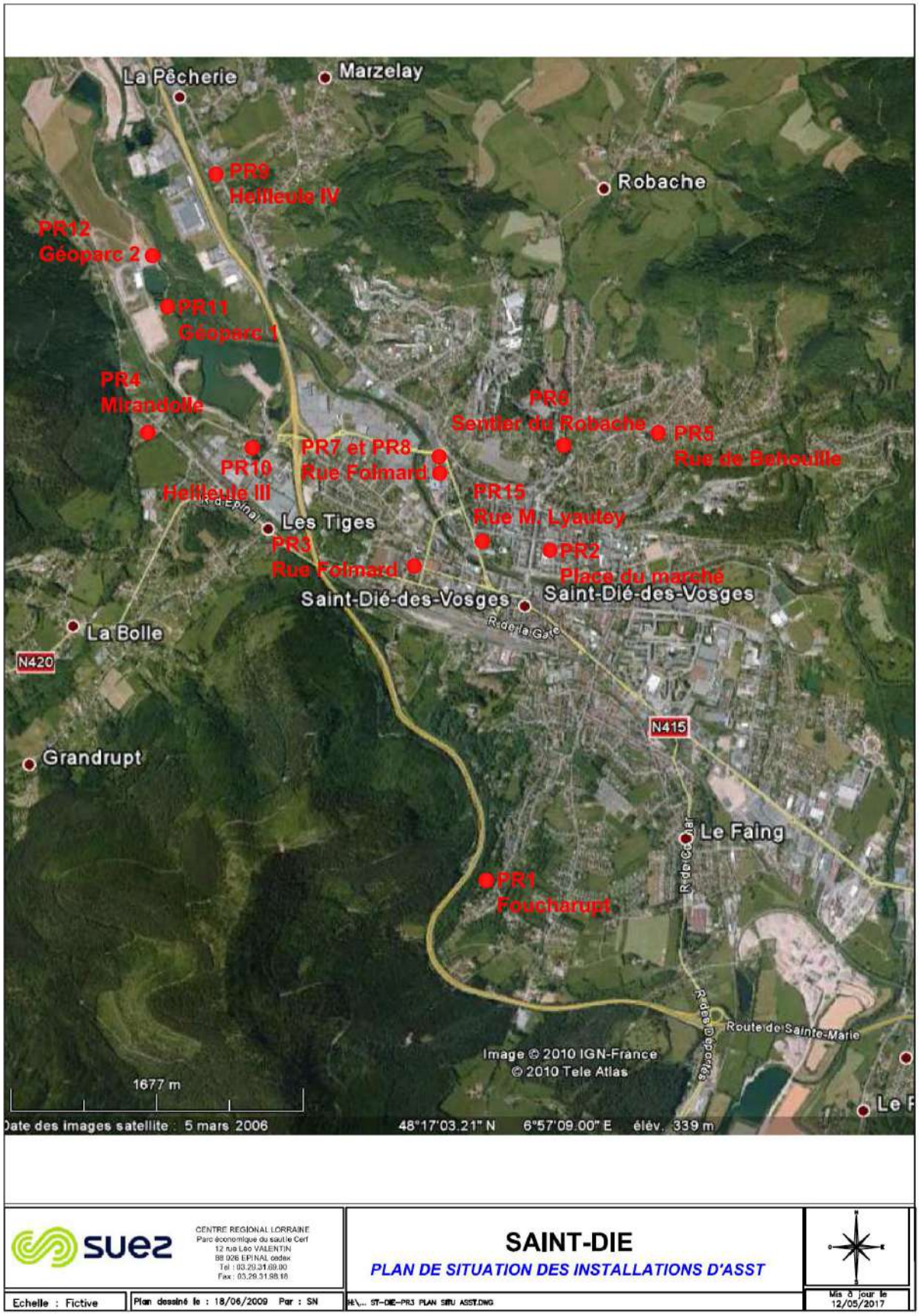
La Pêcherie
Marzelay
PR9
Helleule IV
Robache
PR12
Géoparc 2
PR11
Géoparc 1
PR4
Mirandolle
PR6
Sentier du Robache
PR5
Rue de Behouille
PR10
Helleule III
PR7 et PR8
Rue Folmard
PR15
Rue M. Lyautey
Les Tiges
PR3
Rue Folmard
PR2
Place du marché
Saint-Dié-des-Vosges
Saint-Dié-des-Vosges
La Bolle
N420
N415
Grandrupt
Le Faing
PR1
Foucharupt
Route de Sainte-Marie
Image © 2010 IGN-France
© 2010 Tele Atlas
1677 m
Date des images satellite : 5 mars 2006
48°17'03.21" N
6°57'09.00" E
élév. 339 m
SUEZ
CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sautle Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03.29.31.69.00
Fax : 03.29.31.98.16
SAINT-DIE
PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'ASST
Echelle : Fictive
Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN
H:\... ST-DIE-PR3 PLAN SITU ASST.DWG
Mis à jour le
12/05/2017

suez

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sautle Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03.29.31.69.00
Fax : 03.29.31.98.18

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES POSTES DE RELEVEMENT

Echelle : Fictive | Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN | H:\... ST-DIE-PR1 PLAN SITU ASST.DWG | Mise à jour le 12/05/2017

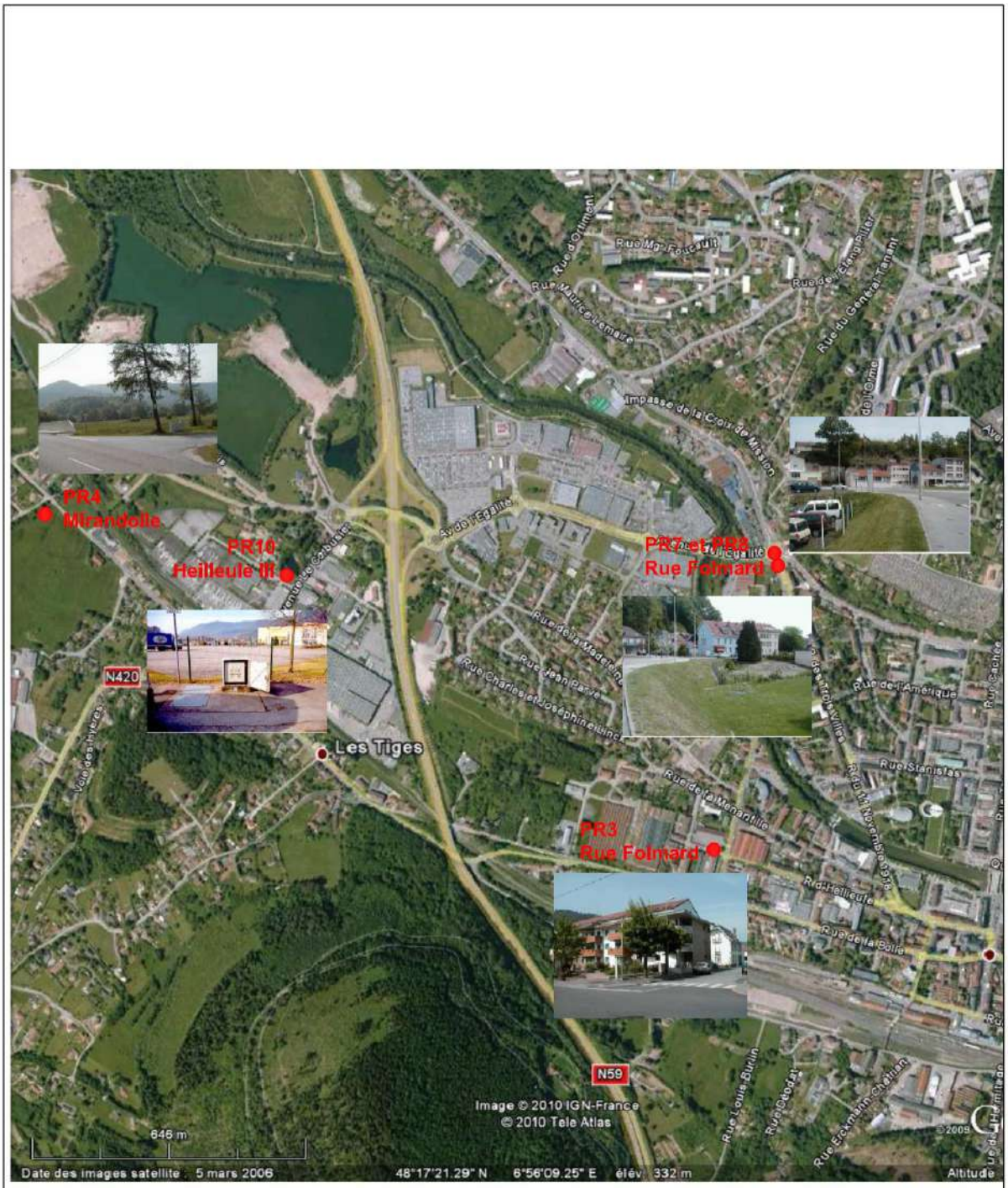

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sautle Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03.29.31.99.00
Fax : 03.29.31.98.18

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES POSTES DE RELEVENT

Echelle : Fictive | Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN | H:\... ST-DIE-PR2 PLAN SITU ASST.DWG | Mise à jour le 12/05/2017

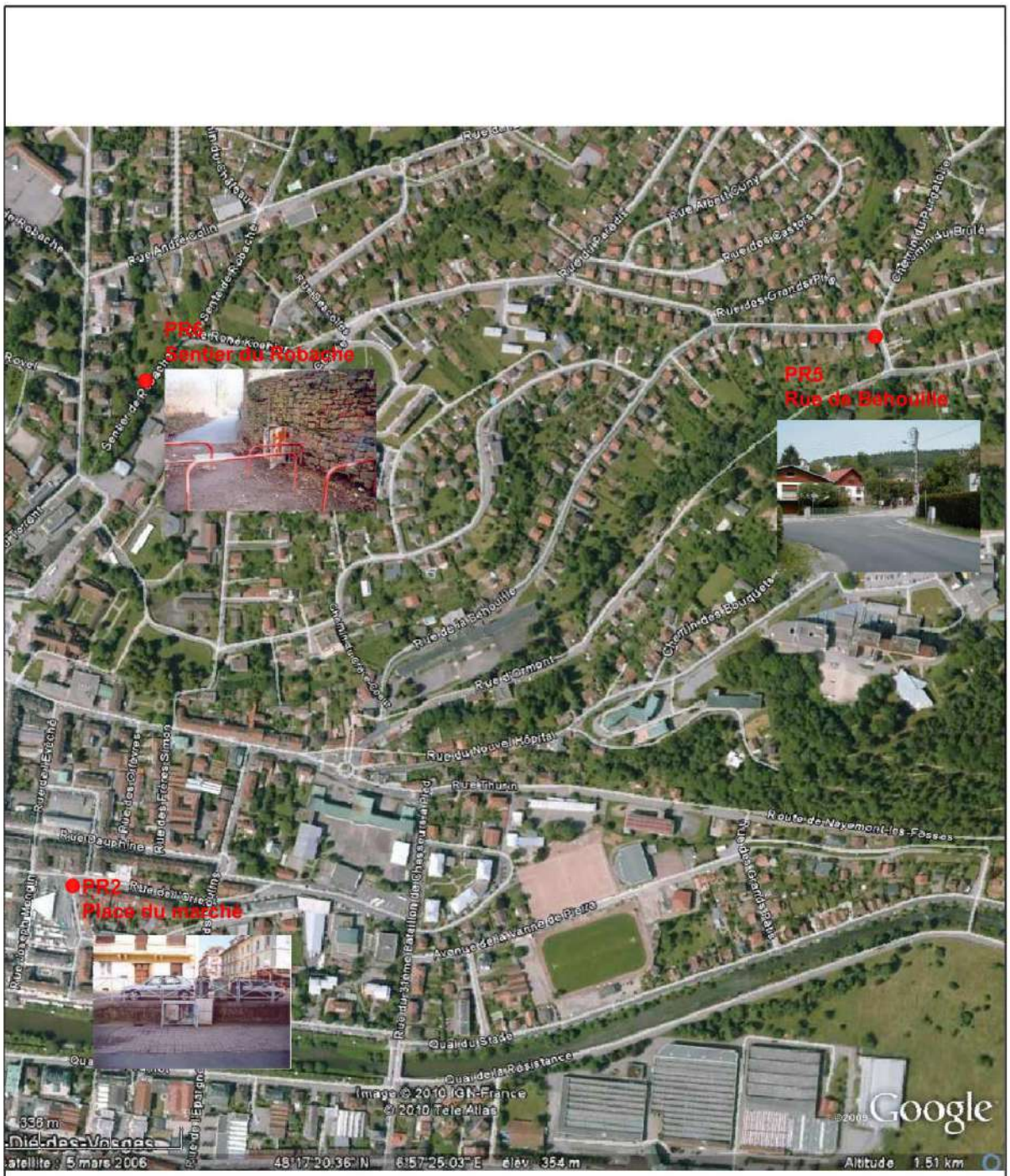

suez CENTRE REGIONAL LORRAINE Parc économique du sous le Cerf 12 rue Léo VALENTIN 88 026 EPINAL cedex Tel : 03.29.31.69.00 Fax : 03.29.31.96.18	**SAINT-DIE** ***PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'ASST***	
Echelle : Fictive Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN	H:\... ST-DIE-PR3 PLAN SITU ASST.DWG	Mis à jour le 23/06/2010

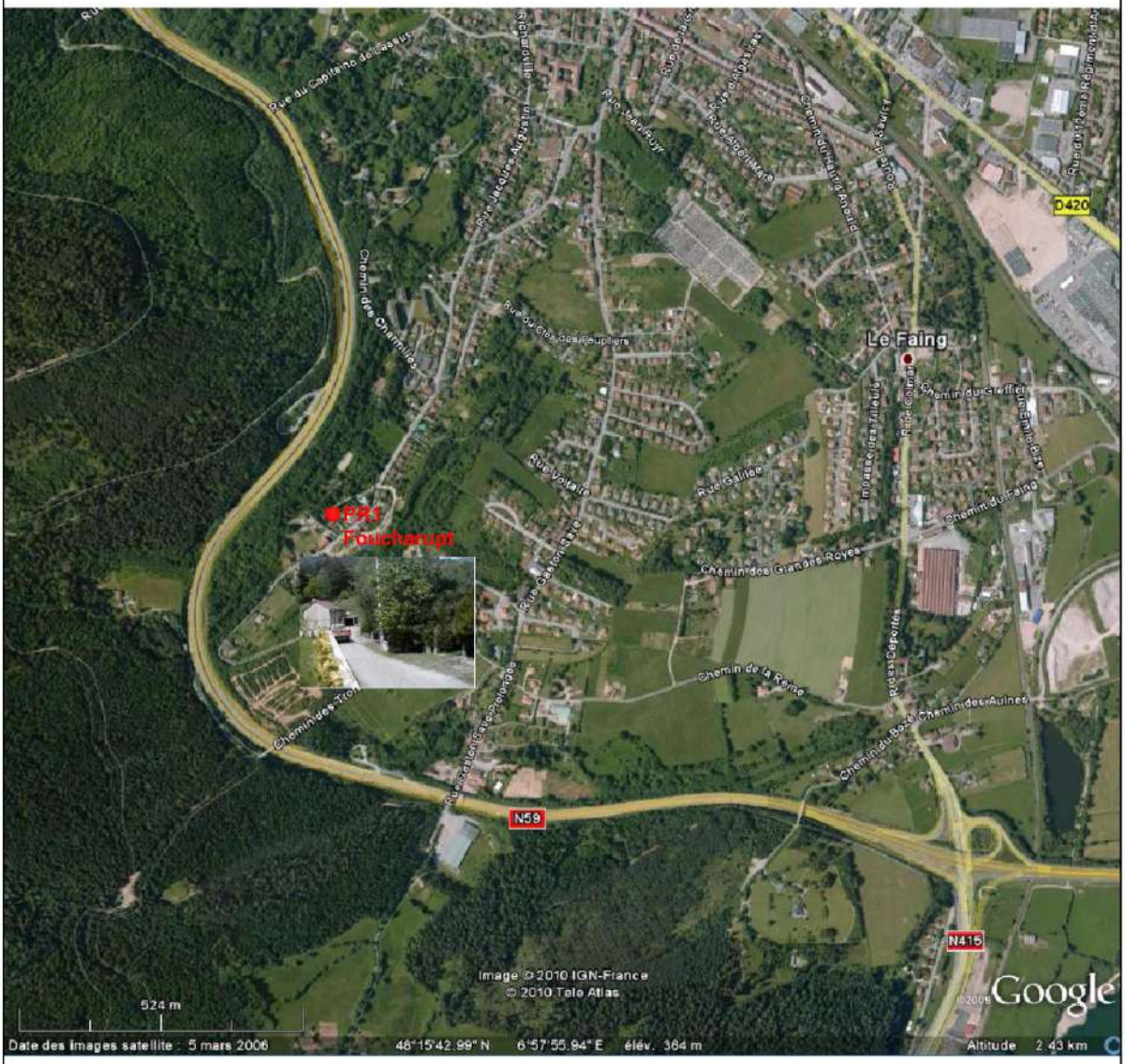

suez

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du saut le Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03.29.31.69.00
Fax : 03.29.31.98.18

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'ASST

Echelle : Fictive | Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN | H:\... ST-DIE-PR4 PLAN SITU ASST.DWG | Mise à jour le 12/05/2017

suez

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sautle Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03.29.31.69.00
Fax : 03.29.31.98.16

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'ASST

Echelle : Fictive

Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN

H:\... ST-DIE-stap PLAN SITU ASST.DWG

Mis à jour le 15/05/2017

Prêts pour la révolution de la ressource

Délégation de service public de restauration collective municipale pour l'année 2016

Rapport annuel du Maire

Délégataire : Elior Restauration

Pour rappel :

La DSP liant la Ville à la Société ELIOR a été signée le 11 mars 1991, initialement pour une durée de 15 ans à compter de la date de réception définitive de la cuisine centrale. Ce contrat a été prolongé de 10 ans par avenant numéro 4 en date du 15 novembre 1997, puis de 6 mois par avenant numéro 17 en date du 29 décembre 2016.
La DSP prendra fin au 31 juillet 2017.
Au 30 juin 2017 : 17 avenants ont été signés.

Bilan d'activités 2015-2016 :

Nombre de repas vendus :

En 2015-2016 : 152 667 repas ont été livrés (hors petits déjeuners) contre 150 323 en 2014-2015, soit une progression de 1,6 % des repas livrés.

Si globalement le nombre de repas livrés progresse, certains secteurs d'activité sont toujours en diminution :

- les repas livrés aux scolaires : baisse de 1,6 %,
- le portage à domicile : baisse de 18,4 %,
- le restaurant municipal : baisse de 1,8 %.

En contrepartie, d'autres secteurs d'activité sont en augmentation :

- les repas livrés sur les accueils de loisirs : hausse de 5,8 %,
- les repas "Seniors" : EHPAD des Charmes, Le Parc et Alsace : hausse de 7,1 %,
- les repas livrés aux crèches : hausse de 8,8 %.

Prix et chiffre d'affaires :

Par application de l'avenant numéro 16, signé le 25 novembre 2016 après négociation entre la Ville et Elior, les tarifs appliqués à compter du 1er octobre 2015 étaient les suivants :

- prix du repas scolaire : 6,387 € HT (contre 7,887 € HT auparavant, soit une baisse de 1,50 €),
- prix du petit déjeuner : 3,922 € HT (contre 4,922 € HT auparavant, soit une baisse de 1,00 €),
- prix du repas adulte : inchangé à 10,894 € HT.

Outre cette baisse des tarifs, la municipalité a obtenu, pour l'exercice 2015-2016 :

- la non application de la revalorisation annuelle des coûts de repas de 1,43 % en 2016,
- la non refacturation de la sous-activité totale en 2016, évaluée à 37 535 €.

Conséquence de cette baisse des tarifs, le chiffre d'affaires ELIOR, relatif au contrat de DSP pour la période 2015-2016, est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent avec 1 468 353 € HT contre 1 530 485 € HT en 2014-2015.

L'activité pour des tiers :

ELIOR, à partir de la cuisine centrale, a réalisé et livré 421 119 repas à des tiers (contre 479 220 en 2014-2015, soit un recul de 12,1 %), pour un chiffre d'affaires de 1 429 465 € HT.

La ville bénéficie d'une redevance pour chaque repas livré de 0,30 € HT, soit pour 2015-2016, un montant de 126 336 € HT.

La production totale de repas par la cuisine centrale pour la période 2015-2016 est de 573 786 repas (contre 637 943 en 2014-2015) et la ville, avec 152 667 repas livrés annuellement, en représente 26,6 %, alors qu'avec un chiffre d'affaires de 1 468 353 € HT, elle représente 50,7% du chiffre d'affaires global de la cuisine centrale (2 897 818 € HT).

Un suivi régulier de la DSP au sein de la ville et du CCAS

Les commissions menus :

Une commission se réunit tous les 2 mois pour les repas livrés aux scolaires : présidée par l'adjointe aux affaires scolaires et composée de techniciens d'ELIOR, du médecin scolaire, de représentants de parents d'élèves et de personnel de restauration.

Une commission se réunit tous les mois pour les repas livrés au CCAS (crèche, portage, résidences) : présidée par l'adjointe à la famille, au logement, aux affaires municipales et affaires sociales, et composée de techniciens d'ELIOR, et de personnel du CCAS.
Une commission se réunit tous les mois à l'EHPAD les Charmes : présidée par l'adjointe à la famille, au logement, aux affaires municipales et affaires sociales, et composée de techniciens d'ELIOR, du médecin de prévention, de représentant du personnel et de représentants des résidents.

Leur but est de :

- vérifier l'équilibre nutritionnel et la diversité des menus proposés et de discuter en retour de l'appréciation faite par les usagers des différents menus,
- proposer des pistes d'amélioration du service rendu (tomates cerise, dés de fromage) afin de rendre ces plats plus attractifs,
- adapter les menus au public : plus de sauce, de potage, une meilleure cuisson des aliments pour les seniors, plus de menus découverte ou de produits originaux pour les scolaires,
- s'assurer des quantités.

Recevoir et transmettre les avis et appréciations sur les menus servis au cours du dernier trimestre,

- soit par les représentants des parents d'élèves,
- soit par les représentants des résidents,
- soit par les agents municipaux chargés de la restauration collective.

Obtenir les explications et justifications de l'équilibre diététique des menus de la période précédente et à venir, de la qualité des produits en général, leurs compositions et de la quantité des produits.

Des passages réguliers sur les restaurants scolaires :

Une salariée de la ville passe chaque semaine dans les différents restaurants scolaires de la ville afin de vérifier que les consignes d'hygiène et de sécurité sont bien respectées par nos agents et que les produits livrés sont de bonne qualité.

Les agents du CCAS qui sont en charge de la coordination de la restauration pour chacun des services (crèche, résidences Alsace /Parc, portage /Ehpad) vérifient chaque jour les quantités, la

qualité des produits ainsi que la concordance entre les menus livrés et la validation qui a été faite en amont en commission menus.

La fin du contrat

La ville s'est adjoint une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction du cahier des charges de la restauration collective : le Cabinet Agriate Conseil.

Le cahier des charges rédigé permet notamment :

- de différencier les besoins des publics scolaires, 0-3 ans et des publics seniors (habitudes alimentaires différentes, 3 repas pour les seniors en établissements qu'il convient d'adapter et de rendre plus attractifs...),
- de poursuivre les livraisons froides pour les écoles, les crèches et les repas servis à domicile mais de réaliser de la « cuisine sur site » pour l'EHPAD des Charmes,
- d'intégrer un pourcentage de production locale et saisonnière, voire de produits bio également locaux lorsque cela est possible,
- d'intégrer des pénalités en cas de non-respect des attentes de la collectivité.

Les étapes de la procédure de consultation DSP

24 novembre 2016 : avis de la commission consultative des services publics.
23 décembre 2016 : validation de la procédure de DSP en conseil municipal.
10 janvier 2017 : validation de la procédure de DSP en CA du CCAS.
10 février 2017 : lancement de la consultation DSP avec remise des offres au 17 mars 2017.
20 mars 2017 : réunion de la commission de DSP validant les deux candidatures reçues : SODEXO et ELIOR et actant la négociation avec ces deux candidats.
De avril au 11 mai 2017 : phase d'audition et négociation avec les deux candidats.
19 juin 2017 : réunion de la commission de DSP donnant un avis positif sur le choix du candidat retenu.

Validation de la SODEXO comme délégataire au conseil du 12 juillet 2017 pour une mise en place du service à compter :

- du 1er août pour les personnes âgées et les crèches,
- de la rentrée des classes pour les scolaires.

5. ANNEXES

5.1 Elior en bref

5.2 Détails des frais généraux et divers

5.3 Compte d'exploitation

5.4 Compensation.

5.5 Suivi mensuel financier de la compensation

5.6 Audit – Analyses Laboratoire.

5.7 Contrôle Véritas

5.1 Elior, une marque commune pour l'ensemble de nos activités

- « Nous sommes tous Elior »
  - > Depuis le 1er décembre 2011, Elior est devenue la marque commerciale de l'ensemble des activités du groupe. Ce changement a pour but de renforcer l'image de marque d'Elior, d'accroître sa notoriété et de rassembler l'ensemble de ses activités du groupe sous une bannière commune porteuse de valeurs.

- Les 4 valeurs d'Elior…

5.1 ELIOR, en bref

Elior

- **Troisième groupe en Europe de la Restauration et des Services,**
- **Chaque jour, pour 3,4 millions de clients dans 14 pays, les 98 000 collaborateurs d'Elior** partagent une mission commune : accueillir et prendre soin de chacun avec passion et compétence en apportant des solutions de Restauration et de Services personnalisées.
- Le groupe met en œuvre son **savoir-faire en Restauration, Concessions et Services sur les marchés de l'Enseignement, des Entreprises et de la Santé**.

40 ans
d'expérience

Elior Restauration Enseignement

Numéro 1 de la restauration scolaire et des services associés

6 700 collaborateurs

Près de **2 000** clients partenaires

4 500 restaurants en France

900 000 repas par jour

5.2 Compte d'exploitation - Détail des frais généraux

Montants en € HT	2013-2014	2014-2015	2015-2016
ELECTRICITE	-49 190	- 40 806	- 31 777
EAU	-13 570	- 12 876	- 15 587
GAZ / MAZOUT	-205		
CARBURANTS	-4 680	- 4 680	- 4 680
LOC./ ENTRET./ REPAR. VEHICULE	-14 128	- 14 269	- 14 412
PRODUITS ENTRETIEN LESSI	-7 373	- 8 503	- 6 732
VERRERIE VAISSELLE	-19	- 186	- 2
CONSO. A USAGE UNIQUE	-34 229	- 33 732	- 33 836
LINGE ET UNIFORMES	-5 792	- 5 908	- 6 026
SOUS TRAITANCE ET LABO	-3 098	- 6 230	- 3 842
LOCATION MATERIEL ET FOURNITURES D EXPLOITATION	-19 542	- 24 719	- 27 715
DEPLACEMENT/MISSION/RECEPTION	-7 187	- 5 023	- 4 136
COUTS LOCAUX	-53 232	- 48 178	- 48 730
ANIMATION COMMERCIALE	-3 747	- 7 059	- 4 028
FOURNITURES DE BUREAU ET DE GESTION	-6 484	- 1 655	- 2 168
LOCATION MAT. DE BUREAU / MOBILIER	-523	- 1 330	- 3 492
TEL / FAX	-2 142	- 1 894	- 1 839
FRAIS DEXPEDITION - RELANCES	-227	- 688	- 1 595
ASSURANCES	-5 024	- 4 130	- 3 334
SYSTÈME INFORMATION	-14 046	- 17 278	- 21 925
IMPOTS ET TAXES	-18 285	- 19 344	- 18 452
CANTINE,COM	-12 187	- 11 472	- 11 532
TOTAL FRAIS GENERAUX	**-274 910**	**-269 960**	**-265 840**

5.2 Compte d'exploitation - Détail des frais divers

Montants en € HT	2013-2014	2014-2015	2015-2016
REDEVANCES AFFERMAGE			
REDEVANCES DE CONCESSION	- 115 000	- 115 000	- 115 008
AMORTISSEMENTS	- 12 650	- 10 060	- 19 348
AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	- 35 259	- 48 831	- 20 938
PROVISIONS POUR CHARGES DE CADUCITE	- 1 673	25 780	26 540
ELEMENTS EXCEPTIONNELS LIES AU PERSONNEL	- 1 475	-	-
PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR	- 6 129	- 8 370	- 3 391
TOTAL CHARGES DIVERSES	**-172 186**	**-156 481**	**-132 145**

Cf. La NOTE METHODOLOGIQUE d'élaboration du Compte d'exploitation analytique annuel à la suite du document.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Ville de St Dié des Vosges
Compte d'exploitation de la DSP de restauration
Période du 01/09/2014 au 31/08/2015

			Ecart	
	contrat 2015 2016	contrat 2014 2015	en masse	en %
NBRE DE COUVERTS	152 667	150 323	*2 344*	*1,56%*
CHIFFRE D AFFAIRES	1 468 353	1 530 485	*-62 131*	*-4,06%*
Sous activité	0 €	31 168 €	*-31 168*	
MATIERE PREMIERE	- 388 013	- 358 646	*-29 368*	*-8,19%*
MAIN D ŒUVRE	- 682 437	- 676 350	*-6 087*	*-0,90%*
FOURNITURES DE BUREAU ET DE GESTION	- 2 168	- 1 655	*-513*	
LOCATION MAT. DE BUREAU	- 3 492	- 1 330	*-2 163*	
ASSURANCES	- 3 334	- 4 130	*796*	
TEL / FAX	- 1 839	- 1 894	*55*	
FRAIS D EXPEDITION - RELANCES	- 1 595	- 688	*-907*	
FOURNITURES D EXPLOITATION	- 10 623	- 11 589	*966*	
LOCATION MAT. D EXPLOITATION	- 17 092	- 13 130	*-3 962*	
S/Total Coûts administratif	- *40 143*	- *34 415*	*-5 729*	*-16,65%*
LOCATION ENTRETIEN REPARATION VEHICULE EXPLOITATION	- 14 412	- 14 269	*-143*	
AIR / ESSENCE/ CARBURANTS	- 4 680	- 4 680	*0*	
S/Total Coûts location vehicules	- *19 092*	- *18 949*	*-143*	*-0,75%*
ENT/ MAINTENANCE IMMOBILIER	- 12 832	- 11 970	*-862*	
ENT/ MAINTENANCE MOBILIER	- 27 493	- 25 107	*-2 386*	
ENTRETIEN SATELLITES	185	- 185	*370*	
ENTRETIEN LOCAUX	- 8 590	- 10 916	*2 326*	
S/Total coûts maintenance	- *48 730*	- *48 178*	*-552*	*-1,15%*
ELECTRICITE	- 31 777	- 40 806	*9 030*	
EAU	- 15 587	- 12 876	*-2 711*	
S/Total coûts fluides	- *47 364*	- *53 682*	*6 318*	*11,77%*
LINGE	- 6 026	- 5 908	*-118*	
S/total linge du Personnel	- *6 026*	- *5 908*	*-118*	*-2,00%*
ANIMATION COMMERCIALE	- 3 049	- 3 189	*140*	
PUBLICITE OBJETS PROMOTIONNELS	- 139	-	*-139*	
PUBLICITE	- 840	- 3 429	*2 588*	
DECORATION / SONORISATION	-	- 441	*441*	
S/total Animation/décoration	- *4 028*	- *7 059*	*3 030*	*42,93%*
PROD D'ENTRETIEN ET LESSIVIELS	- 6 732	- 8 503	*1 771*	
VERRERIE-VAISSELLE	- 2	- 186	*184*	
COND/VAISSELLE A USAGE UNIQUE	- 33 836	- 33 732	*-105*	
S/total coûts variable d'exploitation	- *40 571*	- *42 420*	*1 849*	*4,36%*
DEPLACEMENT/MISSION/RECEPTION	- 4 101	- 4 540	*439*	
TRANSPORTS FORMATION	- 35	- 482	*448*	
S/total Depits-missions	- *4 136*	- *5 023*	*887*	*17,66%*
CVAE / CFE	- 15 575	- 16 178	*604*	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	- 2 877	- 3 166	*289*	
S/total Impots et taxes	- *18 452*	- *19 344*	*893*	*4,61%*
AUTRES HONORAIRES/SOUS-TRAITANCE	- 3 000	- 3 384	*384*	
HONORAIRES FRAIS DE LABORATOIRE	- 843	- 902	*59*	
HONORAIRES MARKETING / COMMUNI	-	- 1 945	*1 945*	
S/total Honoraires	- *3 842*	- *6 230*	*2 388*	*38,33%*
LOCATION SYSTEMES D INFORMATION	- 6 720	- 4 011	*-2 709*	
COUT DU RESEAU INFORMATIQUE	- 4 626	- 3 840	*-786*	
ENTRET./ REPAR. / MAINTEN. SYSTÈME	- 5 865	- 5 876	*10*	
HONORAIRES SYSTEMES D INFORMATION	- 4 714	- 3 551	*-1 163*	
S/total coûts systèmes Infomations	- *21 925*	- *17 278*	*-4 647*	*-26,90%*
CANTINES.COM	- 11 532	- 11 472	*-60*	
FRAIS GENERAUX	- *265 841*	- *269 958*	*4 117*	*1,53%*
REDEVANCES DE CONCESSIONS	- 115 008	- 115 000	*-8*	
AMORTISSEMENTS	- 19 348	- 10 060	*-9 289*	
AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	- 20 938	- 48 831	*27 893*	
PROVISIONS POUR CHARGES DE CADUCITE	26 540	25 780	*761*	
COUTS D OCCUPATION	- *128 754*	- *148 111*	*19 357*	*13,07%*
PDTS ET CHARGES / EX. ANTERIEUR	- 3 391	- 8 370	*4 979*	
AUTRES PRODUITS & CHARGES D EX	- 3 391	- 8 370	*4 979*	*59,49%*
CONTRIBUTION BRUTE OPERATIONNELLE	- 82	100 219	*-100 301*	*-100,08%*
FRAIS DE SIEGE	- 131 070	- 139 439	*8 369*	
RESULTAT OPERATIONNEL	- 131 152	- 39 220	*-91 932*	*-234,40%*

Base Contractuelle repas	Qté	Nombre de repas	Chiffre d'affaires contractuel €.H.T	Total €.TTC
Maternelles scolaire	17 870	17 870	117 144,69	123 587,65
Primaires scolaire	44 318	44 318	290 895,07	306 894,29
Adultes scolaire	3 538	3 538	38 542,97	40 662,84
Perso Communal FJT	4 321	4 321	47 072,97	49 661,99
Sous Total Compensé	70 047	70 047	493 655,70	520 806,77
Crèches	4 516	4 516	35 617,69	37 576,67
Cdl Primaires	2 711	2 711	21 381,66	22 557,65
Cdl Adultes	537	537	5 850,08	6 171,83
Dej PA Foyer/Resi livrés	25 019	25 019	272 556,99	287 547,62
Diner PA Foyer	24 888	24 888	271 129,87	286 042,01
Déj PA "Le parc"	6 908	6 908	75 255,75	79 394,82
Déj PA "Bat Alsace"	9 620	9 620	104 800,28	110 564,30
Déj PA Portage	6 656	6 656	72 510,46	76 498,54
Déj FJT	0	0	0,00	0,00
Ccas Ptits Déj	24 888	0	99 650,74	105 131,53
Prestations Lait Ecoles	0	0	0,00	0,00
Dej PA Parc	0	0	0,00	0,00
prestation annexe	0	0	0,00	0,00
conjoint communal dej FJT	0	0	0,00	0,00
plateau repas	0	0	0,00	0,00
pic nique adulte CLSH	0	0	0,00	0,00
Cdl Maternelle	1 092	1 092	8 612,60	9 086,30
Perso stage Ville	601	601	6 547,29	6 907,40
DEJ TICKET RESID	72	72	784,37	827,51
Sous Total Factures Directes	107 508	82 620	974 697,78	1 028 306,16
Total repas contrat	**177 555**	**152 667**	**1 468 353,49**	**1 549 112,93**
		-152 667	**0,00**	**0,00**
TOTAL (1)	**177 555**	**0**	**1 468 353,49**	**1 549 112,93**

	HT
Facturation acomptes provisionnels	271 555,29
Facturation Usager	225 229,68
Factures Directes	974 697,78
Total recettes (2)	**1 471 482,75**

Solde en €uros (1)-(2)	-3 129,27

AAE

Prise en charge des impayes par la ville

Familles prises en charge	0,00

Solde de l'apurement des comptes	**-3 129,27**

Base Contractuelle repas	Qté	Nombre de repas	Chiffre d'affaires contractuel €.H.T	Total €.TTC
Maternelles scolaire	17 870	17 870	117 144,69	123 587,65
Primaires scolaire	44 318	44 318	290 895,07	306 894,29
Adultes scolaire	3 538	3 538	38 542,97	40 662,84
Perso Communal FJT	4 321	4 321	47 072,97	49 661,99
Sous Total Compensé	70 047	70 047	493 655,70	520 806,77
Crèches	4 516	4 516	35 617,69	37 576,67
Cdl Primaires	2 711	2 711	21 381,66	22 557,65
Cdl Adultes	537	537	5 850,08	6 171,83
Dej PA Foyer/Resi livrés	25 019	25 019	272 556,99	287 547,62
Diner PA Foyer	24 888	24 888	271 129,87	286 042,01
Déj PA "Le parc"	6 908	6 908	75 255,75	79 394,82
Déj PA "Bat Alsace"	9 620	9 620	104 800,28	110 564,30
Déj PA Portage	6 656	6 656	72 510,46	76 498,54
Déj FJT	0	0	0,00	0,00
Ccas Ptits Déj	24 888	0	99 650,74	105 131,53
Prestations Lait Ecoles	0	0	0,00	0,00
Dej PA Parc	0	0	0,00	0,00
prestation annexe	0	0	0,00	0,00
conjoint communal dej FJT	0	0	0,00	0,00
plateau repas	0	0	0,00	0,00
pic nique adulte CLSH	0	0	0,00	0,00
Cdl Maternelle	1 092	1 092	8 612,60	9 086,30
Perso stage Ville	601	601	6 547,29	6 907,40
DEJ TICKET RESID	72	72	784,37	827,51
Sous Total Factures Directes	107 508	82 620	974 697,78	1 028 306,16
Total repas contrat	**177 555**	**152 667**	**1 468 353,49**	**1 549 112,93**
		-152 667	**0,00**	**0,00**
TOTAL (1)	**177 555**	**0**	**1 468 353,49**	**1 549 112,93**

	HT	TTC
Facturation acomptes provisionnels	271 555,29	286 490,83
Facturation Usager	225 229,68	237 617,31
Factures Directes	974 697,78	1 028 306,16
Total recettes (2)	**1 471 482,75**	**1 552 414,30**

Solde en €uros (1)-(2)		-3 129,27	-3 301,38

Prise en charge des impayes par la ville

Familles prises en charge	0,00	0,00

Solde de l'apurement des comptes	**-3 129,27**	**-3 301,38**

Suivi Mensuel de l'activité
Contrat de DSP de SAINT DIE
Exercice 2016

Tab 4

1) Activité Compensée

Prestation	Rubrique de CA	couverts	septembre_2015	octobre_2015	novembre_2015	décembre_2015	janvier_2016	février_2016	mars_2016	avril_2016	mai_2016	juin_2016	juillet_2016	août_2016	Total Exercice
Maternelles scolaire	Déj. Maternelles	OUI	2 006	1 271	2 157	1 481	1 997	1 155	2 133	1 181	1 991	2 201	297		17 870
Primaires scolaire	Déj. Primaires	OUI	5 224	3 271	5 475	3 631	4 862	2 743	5 372	2 931	4 813	5 265	731		44 318
Adultes scolaire	Déj. Adultes Scolaire	OUI	460	287	419	271	388	230	403	213	374	439	74		3 538
Perso Communal FJT	Déj. Adultes Entreprise	OUI	374	428	474	281	443	415	466	398	415	349	243	35	4 321
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
		Total Quantité	8 064	5 237	8 525	5 664	7 690	4 543	8 374	4 723	7 593	8 254	1 345	35	70 047
		Total Couverts	8 064	5 237	8 525	5 664	7 690	4 543	8 374	4 723	7 593	8 254	1 345	35	70 047

2) Activité en Facturation Directe

Prestation	Rubrique de CA	couverts	septembre_2015	octobre_2015	novembre_2015	décembre_2015	janvier_2016	février_2016	mars_2016	avril_2016	mai_2016	juin_2016	juillet_2016	août_2016	Total Exercice
Crèches	Déj Crèches	OUI	369	393	405	339	401	387	442	397	304	485	414	180	4 516
Cdi Primaires	Dej Primaire CLSH	OUI	74	287	26	30	53	250		527	78	69	528	789	2 711
Cdi Adultes	Dej Adulte CLSH	OUI	16	102	9	12	20	73	18	89	16	9	73	100	537
Dej PA Foyer/Resi livrés	Déj Pers Agées Foyer	OUI	2 088	2 108	2 040	2 119	2 108	1 972	2 108	2 040	2 108	2 040	2 175	2 113	25 019
Diner PA Foyer	Diner Pers Agée Foyer	OUI	2 040	2 108	2 040	2 108	2 108	1 972	2 108	2 040	2 108	2 040	2 108	2 108	24 888
Déj PA "Le parc"	Déj Pers Agées Foyer	OUI	570	599	618	667	650	573	600	537	545	524	526	499	6 908
Déj PA "Bat Alsace"	Déj Pers Agées Foyer	OUI	747	843	789	785	770	764	822	771	830	834	845	820	9 620
Déj PA Portage	Déj Pers Agées Portage	OUI	497	589	609	584	564	521	583	540	553	518	564	534	6 656
Déj FJT	Déj. Adultes Entreprise	OUI													0
Ccas Ptits Déj	Petits dej Eleves	NON	2 040	2 108	2 040	2 108	2 108	1 972	2 108	2 040	2 108	2 040	2 108	2 108	24 888
Prestations Lait Ecoles	Boissons	NON	0	0											0
Dej PA Parc	Déj Pers Agées Foyer	OUI													0
prestation annexe	Lait	NON													0
conjoint communal dej R	Déj. Adultes Entreprise	OUI													0
plateau repas	Déj Pers Agées Portage	OUI													0
pic nique adulte CLSH	Dej Adulte CLSH	OUI													0
Cdi Maternelle	Dej Maternelle CLSH	OUI	48	232	26	19	25	182	129		90	39	302		1 092
Perso stage Ville	Déj. Adultes Mairie	OUI	8	211	38	24	38	77	18	38	23	24	60	44	601
DEJ TICKET RESID	Déj. Adultes Mairie	OUI	5	2	14	10	17	1	5	7	2	2	7		72
0	0	NON													0
0	0	NON													0
		Total Quantité	8 502	9 582	8 654	8 805	8 862	8 744	8 939	9 026	8 765	8 624	9 710	9 295	107 508
		Total Couverts	6 462	7 474	6 614	6 697	6 754	6 772	6 831	6 986	6 657	6 584	7 602	7 187	32 783

3) Récapitulatif Quantité

couverts	septembre_2015	octobre_2015	novembre_2015	décembre_2015	janvier_2016	février_2016	mars_2016	avril_2016	mai_2016	juin_2016	juillet_2016	août_2016	Total Exercice
Compensé	8 064	5 237	8 525	5 664	7 690	4 543	8 374	4 723	7 593	8 254	1 345	35	70 047
Facturation Directe	6 462	7 474	6 614	6 697	6 754	6 772	6 831	6 986	6 657	6 584	7 602	7 187	82 620
Total couverts	14 525	12 711	15 139	12 361	14 444	11 315	15 205	11 709	14 250	14 838	8 947	7 222	152 667

Suivi Mensuel de l'activité - Valorisation du Chiffre d'Affaires
Contrat de DSP de SAINT DIE
Exercice 2016

Tab 5

1) Activité Compensée

Prestation	Rubrique de CA	septembre_2015	octobre_2015	novembre_2015	décembre_2015	janvier_2016	février_2016	mars_2016	avril_2016	mai_2016	juin_2016	juillet_2016	août_2016	Total annuel
Maternelles scolaire	Déj. Maternelles	15 821,32	8 117,86	13 776,76	9 459,15	12 754,84	7 376,99	13 623,47	7 543,05	12 716,52	14 057,79	1 896,94	0,00	117 144,69
Primaires scolaire	Déj. Primaires	41 201,69	20 851,86	34 968,83	23 191,20	31 053,59	17 519,54	34 310,96	18 720,30	30 740,63	33 627,56	4 869,90	0,00	290 695,07
Adultes scolaire	Déj. Adultes Scolaire	5 611,24	2 908,76	4 504,59	2 952,27	4 226,87	2 505,62	4 550,26	2 320,42	4 074,36	4 782,47	666,16	0,00	38 542,97
Perso Communal FJT	Déj. Adultes Entreprise	4 674,36	4 662,63	5 163,76	3 661,21	4 826,04	4 521,01	5 076,60	4 336,61	4 521,01	3 802,01	2 647,24	381,29	47 972,97
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total mensuel	66 108,61	36 581,08	58 473,93	38 663,83	52 861,35	31 923,16	57 401,32	32 919,58	52 052,51	56 269,81	10 019,23	381,29	493 655,70

2) Activité en Facturation Directe

Prestation	Rubrique de CA	septembre_2015	octobre_2015	novembre_2015	décembre_2015	janvier_2016	février_2016	mars_2016	avril_2016	mai_2016	juin_2016	juillet_2016	août_2016	Total annuel
Crèches	Déj Crèches	2 910,30	3 009,59	3 194,24	2 673,69	3 162,69	3 052,27	3 466,05	3 131,14	2 997,05	3 825,20	3 265,22	1 419,66	35 617,60
Cdl Primaires	Dej Primaire CLSH	583,64	2 283,57	205,06	236,61	416,01	1 971,75	0,00	4 156,45	815,19	544,20	4 164,34	6 222,84	21 381,66
Cdl Adultes	Dej Adulte CLSH	174,30	1 111,19	98,05	130,73	217,88	795,26	196,09	969,57	174,20	98,05	795,26	1 089,40	5 850,98
Dej PA Foyer/Resi livrés	Déj Pers Agées Foyer	22 746,67	22 964,55	22 223,76	23 064,39	22 964,55	21 482,97	22 964,55	22 223,76	22 964,55	22 223,76	23 694,45	23 819,02	272 696,99
Diner PA Foyer	Diner Pers Agée Foyer	22 223,76	22 964,55	22 223,76	22 964,55	22 964,55	21 482,97	22 964,55	22 223,76	22 964,55	22 223,76	22 964,55	22 964,55	271 129,97
Déj PA "Le parc"	Déj Pers Agées Foyer	6 209,58	6 526,51	6 732,49	7 266,30	7 081,10	6 242,26	6 536,40	5 850,08	5 937,23	5 708,46	5 730,24	5 436,11	75 255,75
Déj PA "Bat Alsace"	Déj Pers Agées Foyer	8 137,92	9 183,64	8 595,37	8 551,79	8 388,36	8 323,02	8 954,07	8 389,27	9 042,02	9 085,60	9 205,43	8 933,06	104 800,28
Déj PA Portage	Déj Pers Agées Portage	5 414,32	6 416,57	6 634,45	6 362,10	6 144,22	5 675,77	6 351,20	5 882,76	6 024,38	5 643,09	6 144,22	5 617,40	72 519,46
Déj FJT	Déj. Adultes Entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ccas Pâts Déj	Petits dej Eleves	10 940,88	5 267,58	8 000,88	8 267,58	8 267,58	7 734,18	8 267,58	8 000,88	8 267,58	8 000,88	8 267,58	8 267,58	99 650,74
Prestations Lait Ecoles	Boissons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dej PA Parc	Déj Pers Agées Foyer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
prestation annexe	Lait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
conjoint communal dej F	Déj. Adultes Entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
plateau repas	Déj Pers Agées Portage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
pic nique adulte CLSH	Dej Adulte CLSH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cdl Maternelle	Dej Maternelle CLSH	378,58	1 029,78	205,06	140,85	107,18	1 435,43	1 017,42	0,00	709,83	307,59	2 301,87	0,00	8 612,69
Perso stage Ville	Déj. Adultes Mairie	87,15	2 296,63	413,97	281,46	413,97	833,04	174,30	413,97	250,56	261,46	653,04	479,34	6 547,29
DEJ TICKET RESIC	Déj. Adultes Mairie	54,47	21,79	152,52	108,94	195,20	10,89	54,47	76,26	21,79	21,79	76,26	0,00	794,37
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total mensuel	78 961,47	86 946,95	78 679,60	80 057,98	80 405,30	79 045,62	80 967,49	81 327,90	79 369,63	77 943,83	87 343,06	83 648,97	974 697,78

3) Récapitulatif Chiffre d'Affaires

Rubrique de CA	septembre_2015	octobre_2015	novembre_2015	décembre_2015	janvier_2016	février_2016	mars_2016	avril_2016	mai_2016	juin_2016	juillet_2016	août_2016	Total annuel
Compensé	66 108,61	36 581,08	58 473,93	38 663,83	52 861,35	31 923,16	57 401,32	32 919,58	52 052,51	56 269,81	10 019,23	381,29	493 655,70
Facturation Directe	78 961,47	86 946,95	78 679,60	80 057,98	80 405,30	79 045,62	80 967,49	81 327,90	79 369,63	77 943,83	87 343,06	83 648,97	974 697,78
Total	145 070,08	123 528,03	137 153,52	118 721,81	133 266,65	110 968,78	138 368,81	114 247,47	131 422,14	134 213,64	97 362,29	84 030,26	1 468 353,49

Contrat de DSP de SAINT DIE
Suivi mensuel du solde financier de la compensation
Exercice 2016

Tab 9

	Cvts Mensuel	Cumul	CA HT Mensuel	Cumul
septembre_2015	14 526	14 526	145 070,08	145 070,08
octobre_2015	12 711	27 237	123 528,03	268 598,11
novembre_2015	15 139	42 376	137 153,52	405 751,63
décembre_2015	12 361	54 737	118 721,81	524 473,44
janvier_2016	14 444	69 181	133 266,65	657 740,09
février_2016	11 315	80 496	110 968,78	768 708,86
mars_2016	15 205	95 701	138 368,81	907 077,68
avril_2016	11 709	107 410	114 247,47	1 021 325,15
mai_2016	14 250	121 660	131 422,14	1 152 747,30
juin_2016	14 838	136 498	134 213,64	1 286 960,93
juillet_2016	8 947	145 445	97 362,29	1 384 323,22
août_2016	7 222	152 667	84 030,26	1 468 353,49
Total	152 667		1 468 353,49	

	1	2	3	4 = 1+2-3				Solde de compensation	
12ième	Facturation Famille	Prise en charge CCAS	repas non conso	Facturation Accessit nette	Factures Directes CCAS	Total encaist	Cumul	Mensuel	Cumul
34 197,07	25 329,14	0,00	0,00	25 329,14	78 961,47	138 487,68	138 487,68	6 582,40	6 582,40 RAR
21 578,02	17 829,27	0,00	0,00	17 829,27	86 946,95	126 354,24	264 841,92	-2 826,21	3 756,19 RAR
21 578,02	27 580,47	0,00	0,00	27 580,47	78 679,60	127 838,09	392 680,01	9 315,44	13 071,63 RAR
21 578,02	15 803,80	0,00	0,00	15 803,80	80 057,98	117 439,80	510 119,80	1 282,01	14 353,64 RAR
21 578,02	25 790,94	0,00	0,00	25 790,94	80 405,30	127 774,26	637 894,06	5 492,39	19 846,03 RAR
21 578,02	14 910,27	0,00	0,00	14 910,27	79 045,62	115 533,91	753 427,97	-4 565,13	15 280,89 RAR
21 578,02	27 415,11	0,00	0,00	27 415,11	80 967,49	129 960,62	883 388,60	8 408,19	23 689,08 RAR
21 578,02	16 182,23	0,00	0,00	16 182,23	81 327,90	119 088,15	1 002 476,74	-4 840,67	18 848,41 RAR
21 578,02	23 453,48	0,00	0,00	23 453,48	79 369,63	124 401,13	1 126 877,87	7 021,01	25 869,42 RAR
21 578,02	26 494,15	0,00	0,00	26 494,15	77 943,83	126 016,00	1 252 893,87	8 197,64	34 067,07 RAR
21 578,02	4 440,82	0,00	0,00	4 440,82	87 343,06	113 361,90	1 366 255,76	-15 999,61	18 067,46 RAR
21 578,02	0,00	0,00	0,00	0,00	83 648,97	105 226,99	1 471 482,75	-21 196,73	-3 129,27 AAE
271 555,29	225 229,68	0,00	0,00	225 229,68	974 697,78	1 471 482,75		Solde intermédiaire de compensation	
									-3 129,27 A

Sur / Sous Activité — CA complémentaire

Mois	compta Mois	Compta Cumul	Compt Perso (détaché Mairie, ...)	Compt Prov Renouvlt
septembre_2015	0,00	0,00	0,00	0,00
octobre_2015	0,00	0,00	0,00	0,00
novembre_2015	0,00	0,00	0,00	0,00
décembre_2015	0,00	0,00	0,00	0,00
janvier_2016	0,00	0,00	0,00	0,00
février_2016	0,00	0,00	0,00	0,00
mars_2016	0,00	0,00	0,00	0,00
avril_2016	0,00	0,00	0,00	0,00
mai_2016	0,00	0,00	0,00	0,00
juin_2016	0,00	0,00	0,00	0,00
juillet_2016	0,00	0,00	0,00	0,00
août_2016	0,00	0,00	0,00	0,00
total	0,00		0,00	0,00

CA TOTAL

Mois	Cumul
145 070,08	145 070,08
123 528,03	268 598,11
137 153,52	405 751,63
118 721,81	524 473,44
133 266,65	657 740,09
110 968,78	768 708,86
138 368,81	907 077,68
114 247,47	1 021 325,15
131 422,14	1 152 747,30
134 213,64	1 286 960,93
97 362,29	1 384 323,22
84 030,26	1 468 353,49
1 468 353,49	

Solde de compensation total

Solde intermédiaire de compensation	-3 129,27	A
Sur/Sous activité	0,00	B
Solde compensation	-3 129,27	C = A - B
Autres éléments de CA	0,00	D
Solde compensation	-3 129,27	E = C - E
Prise en charges Impayé	0,00	F
Solde compensation	-3 129,27	G = E - F

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

COMPTE RENDU D'AUDIT HYGIENE

CUISINES CENTRALES

Client	CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (SAINT DIÉ DES VOSGES)
Interlocuteur	
Date de l'audit	08/09/2015
Heure	7:50
Effectué par	Emilie DUCANT

LEGENDE DE LA GRILLE D'OBSERVATION :

Critère satisfaisant : S
Critère acceptable : A
Critère non satisfaisant : N
Critère non évalué : NV
Critère sans objet : SO

Historique de la note finale

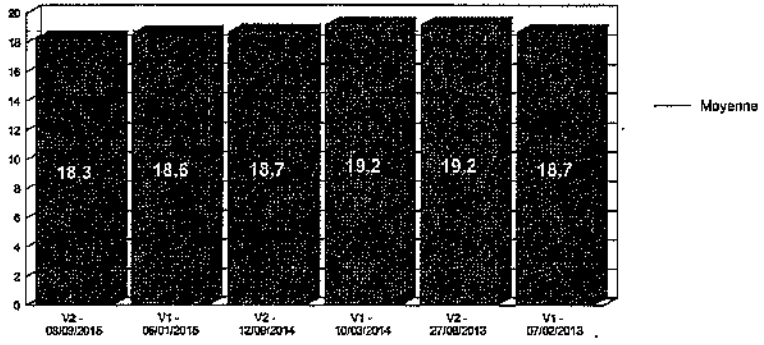

	V2 - 08/09/15		HISTORIQUE				
	Résultat	Evol.	V1 - 06/01/15	V2 - 12/09/14	V1 - 10/03/14	V2 - 27/08/13	V1 - 07/02/13
NOMBRE DE POINTS SATISFAISANTS	125		125	125	128	121	131
NOMBRE DE POINTS ACCEPTABLES	2		2	3	1	1	2
NOMBRE DE POINTS NON SATISFAISANTS	11		10	9	8	5	12

LABORATOIRE AGRO-ANALYSES - 40 Route de Rombas, 57140 Woippy
Tél : 03 87 75 91 50 - Fax : 03 87 75 91 55 - agro-analyses@agro-analyses.fr

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

COMPTE RENDU D'AUDIT HYGIENE

CUISINES CENTRALES

Client	CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (SAINT DIÉ DES VOSGES)
Interlocuteur	M. GRANDJEAN gérant et M. MANGIN responsable cuisine
Date de l'audit	04/01/2016
Heure	9:30
Effectué par	Emilie DUCANT

LEGENDE DE LA GRILLE D'OBSERVATION :

Critère satisfaisant : S
Critère acceptable : A
Critère non satisfaisant : N
Critère non évalué : NV
Critère sans objet : SO

Historique de la note finale

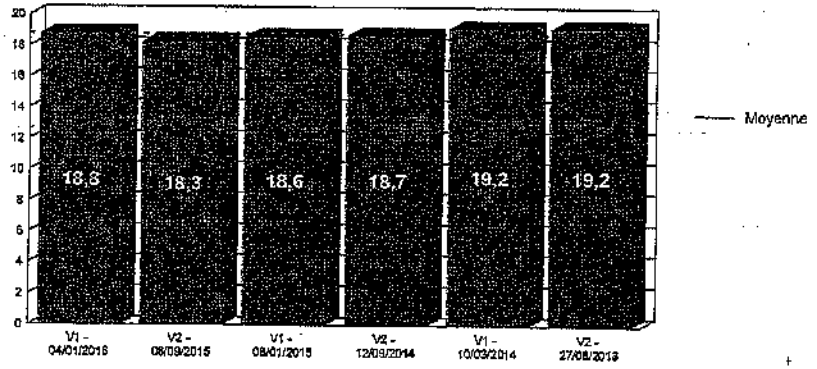

	V1 - 04/01/16		HISTORIQUE				
	Résultat	Evol	V2 - 08/09/15	V1 - 06/01/15	V2 - 12/09/14	V1 - 10/03/14	V2 - 27/08/13
NOMBRE DE POINTS SATISFAISANTS	120		125	125	125	128	121
NOMBRE DE POINTS ACCEPTABLES	2		2	2	3	1	1
NOMBRE DE POINTS NON SATISFAISANTS	14		11	10	9	8	5
NOTE FINALE SUR 20	18,6	⇗	18,3	18,6	18,7	19,2	19,2

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr [illegible]

Metz le, 31/03/2016

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : A2016013803

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la [illegible]
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : TOMATES TRANCHEES

Prélevé le : [illegible] | Heure prélèvement : [illegible] | Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] | T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] | Famille Produit : ENTREES FROIDES
Zone de prélèvement : Chambre froide | Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] | Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible] | Heure réception : [illegible]
N° agrément : [illegible] | Type de conditionnement : [illegible]
Date de fabrication : [illegible] | Date début analyse : [illegible] | T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : [illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/03-09/00 (1)	Listeria monocytogenes /25g		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Référence : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Les résultats portés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai. [illegible]
(1) Certifié NF Validation

[illegible] HORN
Technicienne validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr [illegible]

Metz le, 04/04/2016

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la [illegible]
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : APPAREIL BOUCHEE

Prélevé le : [illegible] | Heure prélèvement : [illegible] | Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] | T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle | Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : Chambre froide | Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] | Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON | Heure réception : [illegible]
N° agrément : [illegible] | Type de conditionnement : Sous film
Date de fabrication : [illegible] | Date début analyse : [illegible] | T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : [illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<200
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	500	<100
AES 10/11-09/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Référence : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Les résultats portés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai. [illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr [illegible]

Metz le, [illegible]/03/2016

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

23 MAR. 2016

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la [illegible]
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CHILI CON CARNE

Prélevé le : [illegible] | Heure prélèvement : 11:35 | Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] | T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle | Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : Chambre froide | Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] | Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON | Heure réception : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] | Date début analyse : [illegible] | T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	<200
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<200
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	500	<100
AES 10/11-09/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Référence : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Les résultats portés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai. [illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr [illegible]

Metz le, [illegible]/03/2016

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

21 MAR 2016

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la [illegible]
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : TOMATES CROUTONS

Prélevé le : [illegible] | Heure prélèvement : [illegible] | Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] | T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle | Famille Produit : ENTREES FROIDES
Zone de prélèvement : Chambre froide | Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] | Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON | Heure réception : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] | Date début analyse : [illegible] | T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile totale à 30°C /g	[illegible]	1 [illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<200
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	100	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	500	<100
AES 10/11-09/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Référence : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Les résultats portés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai. [illegible]
(1) Certifié NF Validation

[illegible] HORN
Technicienne validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MOD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 23/02/2018

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bourgs
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site [illegible])

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bourgs - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : HACHIS PARMENTIER

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° Locaux : +1,8°C — T° ambiante : +2,2°C
Type de prélèvement : [illegible] — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : [illegible]
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Heure réception : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : +3,2°C

Référentiel : [illegible]
Fonds de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

MÉTHODE	ANALYSES EFFECTUÉES	CRITÈRES	RÉSULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	440
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<200
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	50	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	50	<10
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	500	<100
AES 10/11-[illegible] (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'essai. [illegible]
(1) Certifié AF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MOD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 23/02/2018

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bourgs
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site [illegible])

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bourgs - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : MACEDOINE MAYONNAISE

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° Locaux : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] — Famille Produit : ENTREES FROIDES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : [illegible]
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Heure réception : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Fonds de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

MÉTHODE	ANALYSES EFFECTUÉES	CRITÈRES	RÉSULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	<[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	500	<100
AES 10/11-[illegible] (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'essai. [illegible]
(1) Certifié AF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MOD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 23/02/2018

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bourgs
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site [illegible])

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bourgs - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : MACEDOINE MAYONNAISE

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° Locaux : [illegible] — T° ambiante : +2,2°C
Type de prélèvement : [illegible] — Famille Produit : ENTREES FROIDES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : [illegible]
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Heure réception : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Fonds de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

MÉTHODE	ANALYSES EFFECTUÉES	CRITÈRES	RÉSULTATS
AES 10/3-09/00 (1)	Listeria monocytogenes /25g		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'essai. [illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MOD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 11/01/2018

14 JAN. 2018

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bourgs
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site [illegible])

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bourgs - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POMELOS

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° locaux : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] — Famille Produit : PATISSERIES, DESSERTS, FRUITS [illegible]
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : [illegible]
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Date de conditionnement : [illegible] — Heure réception : [illegible]
N° gardiens : [illegible] — Type de conditionnement : [illegible]
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Fonds de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

MÉTHODE	ANALYSES EFFECTUÉES	CRITÈRES	RÉSULTATS
AES 10/3-09/00 (1)	Listeria monocytogenes /25g		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'essai. [illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 08/02/2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES ([illegible])
Rue de la Belle Perdrix
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : COTE DE PORC AU JUS

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : +1.3°C — T° ambiante : +1.3°C
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible] — Heure réception : 08:30
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : +1.3°C

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-1 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	<200
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<200
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
AES 10/11-07/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 08/02/2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : B2016005196

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES ([illegible])
Rue de la Belle Perdrix
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POTAGE

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : 11:55 — Par : CH
T° à cœur : +1.2°C — T° ambiante : +1.1°C
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible] — Heure réception : 08:30
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : +1.2°C

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-1 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	200
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<200
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	100	<100
AES 10/11-07/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

03 FEV. 2016

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 28/01/2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES ([illegible])
Rue de la Belle Perdrix
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JAMBON CRU 2 PIECES

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : EC
T° à cœur : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : CHARCUTERIES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible] — Heure réception : 08:30
Nom du fournisseur : [illegible] — Date de conditionnement : [illegible]
N° sanitaire : [illegible] — Type de conditionnement : En blister
Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-1 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
AES 10/11-07/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 28/01/2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES ([illegible])
Rue de la Belle Perdrix
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : BAVAROIS CHOCOLAT 1 PART ADULTE

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : EC
T° à cœur : +2.0°C — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : PATISSERIES, DESSERTS, [illegible]
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible] — Date de conditionnement : [illegible] — Heure réception : 08:30
N° sanitaire : [illegible] — Type de conditionnement : En barquette
Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-1 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	100	<100
AES 10/11-07/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 06/01/2016

Nos références :
Code Client : 281300 (?)
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Bolle Prolongée
La Borge
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Borge - Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PUREE POMMES DE TERRE EPINARD

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : 12:10 (?) — Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Date de conditionnement : [illegible] — Heure réception : [illegible]
N° sanitaire : [illegible] — Type de conditionnement : [illegible]
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : [illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile à 30°C /g	1 000 000	170 000 (?)
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		3 400 (?)
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	[illegible]	<100
AES 10/11-[illegible] (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 18/12/2015

Nos références :
Code Client : 281300 (?)
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Bolle Prolongée
La Borge
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Borge - Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : ROULADE VOLAILLE

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : CHARCUTERIES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Heure réception : [illegible]
N° sanitaire : [illegible] — Type de conditionnement : [illegible]
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : [illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile à 30°C /g	[illegible]	[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<300 (?)
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	[illegible]	<10
AES 10/11-[illegible] (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 22/12/2015

Nos références :
Code Client : 281300 (?)
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Bolle Prolongée
La Borge
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Borge - Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE POIS CHICHE

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : ENTREES FROIDES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Heure réception : [illegible]
N° sanitaire : [illegible] — Type de conditionnement : [illegible]
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : [illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile à 30°C /g	1 000 000	1 300 (?)
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		400 (?)
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	[illegible]	<100
AES 10/11-[illegible] (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 22/12/2015

Nos références :
Code Client : 281300 (?)
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Bolle Prolongée
La Borge
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Borge - Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE POIS CHICHE

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : ENTREES FROIDES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Heure réception : [illegible]
N° sanitaire : [illegible] — Type de conditionnement : [illegible]
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : [illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/[illegible] (1)	Listeria monocytogenes /25g		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 78 91 50 40, ROUTE DE BOMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 78 91 55
[illegible]

Metz le, 23/12/2015

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES ([illegible])
Rue de la Belle Pierreyde
La Bazyé
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bazyé - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JAMBON BLANC 02PCE

Prélevé le : [illegible]
T° à cœur : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : [illegible]
Nom du fournisseur : JEAN FLOCH
N° sanitaire : [illegible]
Heure prélèvement : [illegible]
T° ambiante : [illegible]
Famille Produit : CHARCUTERIES
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible]
Date de conditionnement : [illegible]
Type de conditionnement : Sous film
Date début analyse : [illegible]
Par : [illegible]
N° lot : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
T° réception : [illegible]
Remarque échantillon : DLC FOURNISSEUR = [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile totale à 30°C /g	10 000 000	1 000 000
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		1 000 000
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	[illegible]	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	[illegible]	<10
AES 10/1-[illegible]	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

[illegible]
(1) Certifié N° Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE BOMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 23/12/2015

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES ([illegible])
Rue de la Belle Pierreyde
La Bazyé
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bazyé - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PAPILLON PATES

Prélevé le : [illegible]
T° à cœur : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Chambre froide
Nom du fournisseur : [illegible]
Date de fabrication : [illegible]
Heure prélèvement : [illegible]
T° ambiante : [illegible]
Famille Produit : PLATS CUISINÉS
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible]
Date de conditionnement : [illegible]
Type de conditionnement : Sous film
Date début analyse : [illegible]
Par : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	[illegible]	<100
AES [illegible]	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

[illegible]
(1) Certifié N° Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE BOMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 03/12/2015

14 DEC. 2015

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES ([illegible])
Rue de la Belle Pierreyde
La Bazyé
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bazyé - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE HOLLANDAISE CAROTTE CHOU BLANC POMME SCAROLE CELERI

Prélevé le : [illegible]
T° à cœur : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Chambre froide
Nom du fournisseur : [illegible] DES CHAMPS
N° sanitaire : [illegible]
Date de fabrication : [illegible]
Remarque échantillon : DLC : [illegible]
Heure prélèvement : [illegible]
T° ambiante : [illegible]
Famille Produit : ENTRÉES FROIDES
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible]
Type de conditionnement : Reconditionné
Date début analyse : [illegible]
Par : [illegible]
N° lot : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g	[illegible]	[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	100	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
AES 10/1-[illegible]	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié N° Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE BOMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 08/12/2015

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES ([illegible])
Rue de la Belle Pierreyde
La Bazyé
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bazyé - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE HOLLANDAISE CAROTTE CHOU BLANC POMME SCAROLE CELERI

Prélevé le : [illegible]
T° à cœur : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Chambre froide
Nom du fournisseur : [illegible] DES CHAMPS
N° sanitaire : [illegible]
Date de fabrication : [illegible]
Remarque échantillon : DLC [illegible]
Heure prélèvement : [illegible]
T° ambiante : [illegible]
Famille Produit : ENTRÉES FROIDES
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible]
Type de conditionnement : Reconditionné
Date début analyse : [illegible]
Par : [illegible]
N° lot : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
T° réception : [illegible]

Référentiel : Recherche de Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - [illegible]	Listeria monocytogenes /25g		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié N° Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROHBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.com

Metz le, [illegible]/2015

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (00452)
Rue de la Belle Prétotypie
La Bure
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bure - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SAUCISSE DE VOLAILLE AU JUS

Prélevé le : [illegible]/2015 — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° locale : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : [illegible] — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]/2015
Nom du fournisseur : [illegible] — Heure réception : [illegible]
N° sanitaire : [illegible] — Type de conditionnement : Reconditionné
Date de fabrication : [illegible]/2015 — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile à 30°C /g	1 000 000	<300
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<300
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
AES 10/11-XX/11 (1)	Salmonella 25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROHBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.com

Metz le, 10/11/2015

16 NOV. 2015

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (00452)
Rue de la Belle Prétotypie
La Bure
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bure - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : BOULETTE DE BOEUF SAUCE ANDALOUSE

Prélevé le : [illegible]/2015 — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° locale : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : [illegible] — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]/2015
Nom du fournisseur : [illegible] — Heure réception : [illegible]
N° sanitaire : [illegible] — Type de conditionnement : [illegible]
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile à 30°C /g	1 000 000	<300
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<300
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
AES 10/11-XX/11 (1)	Salmonella 25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROHBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.com

Metz le, 03/11/2015

0 9 NOV. 2015

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (00452)
Rue de la Belle Prétotypie
La Bure
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bure - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : STEACK DE COLIN AU BOUILLON

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° locale : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : [illegible] — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible] — Heure réception : [illegible]
N° sanitaire : [illegible] — Type de conditionnement : Reconditionné
Date de fabrication : [illegible]/2015 — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile à 30°C /g	1 000 000	<300
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<300
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
AES 10/11-XX/11 (1)	Salmonella 25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROHBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.com

Metz le, 03/11/2015

0 9 NOV. 2015

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (00452)
Rue de la Belle Prétotypie
La Bure
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bure - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PUREE POTIRON

Prélevé le : [illegible]/2015 — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° locale : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : [illegible] — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]/2015
Nom du fournisseur : [illegible] — Heure réception : [illegible]
N° sanitaire : [illegible] — Type de conditionnement : Reconditionné
Date de fabrication : [illegible]/2015 — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile à 30°C /g	1 000 000	300
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<300
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présumés à 30°C /g	640	<100
AES 10/11-XX/11 (1)	Salmonella 25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 0?/11/2015

Nos références :
Code Client : 261300
N° Echantillon : A2015067887

12 NOV. 2015

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (60455)
Rue de la Belle Pratique
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Borye - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : COQUILLETTES

Prélevé le : 0?/10/2015
T° Essai : 12,4°C
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Chambre froide
Nom du fournisseur : [illegible]
N° de lot : [illegible]
Date de fabrication : [illegible]

Heure prélèvement : 11,54
T° ambiante : [illegible]
Famille Produit : PLATS CUISINES
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible]
Type de conditionnement : [illegible]
Date début analyse : [illegible]

Par : ED
Date réception : [illegible]
Heure réception : 18.30
T° réception : [illegible]

[illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges
RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	1 800
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g	/	200
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	100	<100
AES 10/?-?/? (6)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 20/10/2015

Nos références :
Code Client : 261300
N° Echantillon : B2015066400

26 OCT. 2015

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (60455)
Rue de la Belle Pratique
La Borye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Borye - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CAROTTES RAPEES

Prélevé le : [illegible]
T° Essai : +4,7°C
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Chambre froide
Nom du fournisseur : [illegible]
Date de fabrication : [illegible]

Heure prélèvement : [illegible]
T° ambiante : [illegible]
Famille Produit : ENTREES FROIDES
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date début analyse : [illegible]

Par : CH
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
T° réception : [illegible]

[illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges
RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g	[illegible]	55 000
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	100	[illegible]
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
AES 10/?-?/? (7)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 20/10/2015

Nos références :
Code Client : 261300
N° Echantillon : B2015059804

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (60455)
Rue de la Belle Pratique
La Borye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Borye - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : STRACCIATELLA MAISON

Prélevé le : [illegible]
T° Essai : +4,7°C
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Chambre froide
Nom du fournisseur : FAIT MAISON
Date de fabrication : 15/10/2015

Heure prélèvement : 10:30
T° ambiante : +2,2°C
Famille Produit : PATISSERIES, DESSERTS, FRUITS FRAIS
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : 18/10/2015
Type de conditionnement : En barquette
Date début analyse : 15/10/2015

Par : CH
Date réception : 15/10/2015
Heure réception : [illegible]
T° réception : +3,6°C

[illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges
RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	5 200
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<300
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
AES 10/?-?/? (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 20/10/2015

Nos références :
Code Client : 261300
N° Echantillon : B2015056805

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (60455)
Rue de la Belle Pratique
La Borye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Borye - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : STRACCIATELLA MAISON

Prélevé le : [illegible]
T° Essai : +4,7°C
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Chambre froide
Nom du fournisseur : FAIT MAISON
Date de fabrication : [illegible]

Heure prélèvement : 10:30
T° ambiante : +2,2°C
Famille Produit : PATISSERIES, DESSERTS, FRUITS FRAIS
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : 15/10/2015
Type de conditionnement : En barquette
Date début analyse : 15/10/2015

Par : CH
Date réception : 15/10/2015
Heure réception : [illegible]
T° réception : +3,6°C

[illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges
RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3-09/06 (1)	Listeria monocytogenes /25g		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

[illegible]
TEL : 03 87 76 91 50 40, ROUTE DE [illegible] - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 08/10/2015

Nos références :
[illegible]
Code Client : 281300
N° Echantillon : B2015051600

12 OCT. 2015

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Pierre [illegible]
La Bergerie
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site [illegible])

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bergerie - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse d'envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POTAGE

Prélevé le : [illegible] | Heure prélèvement : [illegible] | Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] | T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle | Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : Chambre froide | Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] | Date réception : [illegible] | Heure réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] | Date début analyse : [illegible] | T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile totale à 30°C /g	[illegible]	[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	[illegible]
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	[illegible]	[illegible]
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	[illegible]	[illegible]
AES 10/03 - 09/01 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 08/10/2015

Nos références :
[illegible]
Code Client : 281300
N° Echantillon : [illegible]

09 OCT. 2015

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle [illegible]
La Bergerie
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site [illegible])

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bergerie - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse d'envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : TOMATE

Prélevé le : [illegible] | Heure prélèvement : [illegible] | Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] | T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle | Famille Produit : ENTREES FROIDES
Zone de prélèvement : Chambre froide | Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] | Date réception : [illegible] | Heure réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] | Date début analyse : [illegible] | T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g	10 000 000	[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	100	[illegible]
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	[illegible]
AES 10/03 - 09/01 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 08/10/2015

Nos références :
[illegible]
Code Client : 281300
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle [illegible]
La Bergerie
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site [illegible])

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bergerie - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse d'envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PALETTE SAUCE DIABLE

Prélevé le : [illegible] | Heure prélèvement : [illegible] | Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] | T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle | Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : Chambre froide | Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] | Date réception : [illegible] | Heure réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] | Date début analyse : [illegible] | T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	[illegible]
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	[illegible]
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	[illegible]	[illegible]
AES 10/03 - 09/01 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MOD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, [illegible]/09/2015

Nos références :
[illegible]
Code Client : 281300
N° Echantillon : [illegible]

23 SEP. 2015

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle [illegible]
La Bergerie
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site [illegible])

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bergerie - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse d'envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POMMES DE TERRE LOCALES ADULTE

Prélevé le : [illegible] | Heure prélèvement : [illegible] | Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] | T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle | Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : Chambre froide | Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] | Date réception : [illegible] | Heure réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible]
N° agrément : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] | Date début analyse : [illegible] | T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile totale à 30°C /g	[illegible]	270 000
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	[illegible]
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	[illegible]
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	[illegible]	[illegible]
AES 10/03 - 09/01 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 58
[illegible]

Metz le, 23/09/2015

2 8 SEP. 2015

Nos références :
[illegible]
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bazoye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
[illegible]

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
EUOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bazoye - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SAUTE DE BOEUF LOCAL SAUCE CHASSEUR

Prélevé le : [illegible]
T° à cœur : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Chambre froide
Nom du fournisseur : FAIT MAISON
N° agrément : [illegible]
Date de fabrication : [illegible]

Heure prélèvement : [illegible]
T° ambiante : [illegible]
Famille Produit : PLATS CUISINES
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date début analyse : [illegible]

Par : 60
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile à 30°C /g	1 000 000	[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<300
NF ISO [illegible]	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
AES 10/11-[illegible]	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 58
[illegible]

Metz le, 22/09/2015

2 5 SEP. 2015

Nos références :
[illegible]
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bazoye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
[illegible]

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
EUOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bazoye - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : GATEAU AU CHOCOLAT

Prélevé le : [illegible]
T° à cœur : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Chambre froide
Nom du fournisseur : DECOUPE MAISON
N° agrément : [illegible]
Date de fabrication : [illegible]

Heure prélèvement : [illegible]
T° ambiante : [illegible]
Famille Produit : PATISSERIES, DESSERTS, FRUITS FRAIS
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date début analyse : [illegible]

Par : 60
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile à 30°C /g	300 000	[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	[illegible]	<100
AES 10/11-[illegible]	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 58
[illegible]

Metz le, 22/09/2015

Nos références :
[illegible]
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bazoye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
[illegible]

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
EUOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bazoye - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : GATEAU AU CHOCOLAT

Prélevé le : [illegible]
T° à cœur : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Chambre froide
Nom du fournisseur : DECOUPE MAISON
N° agrément : [illegible]
Date de fabrication : [illegible]

Heure prélèvement : [illegible]
T° ambiante : [illegible]
Famille Produit : PATISSERIES, DESSERTS, FRUITS FRAIS
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date début analyse : [illegible]

Par : 60
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3-09/00 (1)	Listeria monocytogenes /25g		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 23/09/2016

0 3 OCT. 2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bazoye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
[illegible]

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
EUOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bazoye - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PLANCHE A DECOUPER BLANCHE

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Cuisine

Heure prélèvement : [illegible]
Date de dernier nettoyage : [illegible]
Date début analyse : [illegible]

Par : 60
Heure de dernier nettoyage : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Gélose [illegible]	Flore mésophile totale /10 cm²	25	4
Gélose [illegible]	Coliformes totaux /10 cm²	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 23/08/2016

Nos références :
Code Client : 281363
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : BAC GASTRO PERFORE

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : [illegible]

Heure prélèvement : [illegible]
Date de dernier nettoyage : [illegible]
Date début analyse : [illegible]

Par : [illegible]
Heure du dernier nettoyage : [illegible]

Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
[illegible]	Flore aérobie [illegible] 100 cm2	55	1
[illegible]	Coliformes [illegible] 100 cm2	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 17/08/2016

Nos références :
Code Client : 281363
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : TABLE DE TRAVAIL INOX - DECONDITIONNEMENT

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Intervention exceptionnelle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : [illegible]
Date de dernier nettoyage : [illegible]
Date début analyse : [illegible]

Par : [illegible]

Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Remarque : SURFACE [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes [illegible]	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

[illegible]

(1) Certifié AFNOR Validation

[illegible] HORN
Technicienne validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 17/08/2016

Nos références :
Code Client : 281363
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : GRILLE EVAPORATEUR - LABO CONDITIONNEMENT FROID

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Intervention exceptionnelle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : [illegible]
Date de dernier nettoyage : [illegible]
Date début analyse : [illegible]

Par : [illegible]

Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Remarque échantillon : CELLULE DE CHAUDE [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes [illegible]	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

[illegible]

(1) Certifié AFNOR Validation

[illegible] HORN
Technicienne validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 17/08/2016

Nos références :
Code Client : 281363
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : CONDITIONNEUSE A FROID - MATRICE BARQUETTE 2000

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Intervention exceptionnelle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : [illegible]
Date de dernier nettoyage : [illegible]
Date début analyse : [illegible]

Par : [illegible]

Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes [illegible]	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

[illegible]

(1) Certifié AFNOR Validation

[illegible] HORN
Technicienne validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 15, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ - FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 30/07/2013

Nos références :
Code Client : 281[illegible]
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Boite Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Boite
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Eau analysée : EAU ROBINET SAUTEUSE

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible]
Zone de prélèvement : Cuisine
Heure prélèvement : [illegible]
T° : [illegible]
Date début analyse : [illegible]
Par : GD
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : [illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 6222	Micro-organismes revivifiables à 36°C (44 h) /ml		2
NF EN ISO 6222	Micro-organismes revivifiables à 22°C (68 h) /ml		<1
NF EN ISO 9308-1	Coliformes totaux à 36°C /100ml	0	0
NF EN ISO 9308-1	Escherichia coli à 37°C /100ml	0	0
NF EN ISO 7899-2	Entérocoques à 36°C /100ml	0	0
NF EN 26461-2	Spores d'anaérobies sulfito-réducteurs à 37°C /100ml	0	0

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

[illegible]

Laurence ROUSSELLE
Responsable Technique
Microbiologie

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 15, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ - FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 17/03/2014

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (00651)
Rue de la Boite Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Boite
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Eau analysée : EAU DE RESEAU LEGUMERIE

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire
Heure prélèvement : [illegible]
T° : [illegible]
Date début analyse : [illegible]
Par : AR
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
T° réception : 12,4°C

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : [illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 6222	Micro-organismes revivifiables à 36°C (44 h) /ml		14
NF EN ISO 6222	Micro-organismes revivifiables à 22°C (68 h) /ml		<1
NF EN ISO 9308-1	Coliformes totaux à 36°C /100ml	0	0
NF EN ISO 9308-1	Escherichia coli à 37°C /100ml	0	0
NF EN ISO 7899-2	Entérocoques à 36°C /100ml	0	0
NF EN 26461-2	Spores d'anaérobies sulfito-réducteurs à 37°C /100ml	0	0

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY - FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz, le 10/01/2016

22 JAN. 2016

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : C2016000047

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (006[illegible]
Rue de la Boite Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Boite
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : PHYSICO-CHIMIE

Eau analysée : EAU RESEAU SORTIE LEGUMERIE

Prélevé le : [illegible]
T° à cœur : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire
Heure prélèvement : [illegible]
Par : GD
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
Date début analyse : [illegible]
T° réception : [illegible]

Remarque échantillon : SANS INSERT - AVEC DESINFECTION [illegible] - ECOULEMENT 2 [illegible]

TEXTES DE REFERENCE : Eau selon l'arrêté du 11 janvier 2007 du JO relatif aux eaux destinées à la consommation humaine

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTAT	UNITE
NF EN ISO 7027	Turbidité	≤1 (1)	1	FTU
NF EN 27888	Conductivité électrique à 25°C	200-1100 (2)	333 à 21,4°C	µS/cm
NF T 90008	Potentiel hydrogène (pH)	6,5-9 (2)	8,0	
NF T 90038	Chlore résiduel libre	Absence d'odeur (2)	0,16	mg/l
NF T 90038	Chlore total	Absence d'odeur (2)	0,21	mg/l
NF T 90015-1-2	Azote ammoniacal (NH4+)	<0,1 (2)	<0,050	mg/l
NF EN ISO 10304-1	Azote nitrates (NO3-)	≤50 (1)	5,5	mg/l

Conclusion :
Les paramètres analysés se situent dans les limites de qualité

(1) Limites de qualité
(2) Références de qualité

[illegible]

[illegible]

V. GOSSE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY - FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 05/01/2016

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (00653)
Rue de la Boite Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Boite
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Eau analysée : EAU RESEAU SORTIE LEGUMERIE

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire
Heure prélèvement : [illegible]
T° : [illegible]
Date début analyse : [illegible]
Par : GD
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
T° réception : 13,9°C

Remarque échantillon : SANS INSERT - AVEC DESINFECTION [illegible] - ECOULEMENT 2 [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : [illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 6222	Micro-organismes revivifiables à 36°C (44 h) /ml		<1
NF EN ISO 6222	Micro-organismes revivifiables à 22°C (68 h) /ml		<1
NF EN ISO 9308-1	Coliformes totaux à 36°C /100ml	0	0
NF EN ISO 9308-1	Escherichia coli à 37°C /100ml	0	0
NF EN ISO 7899-2	Entérocoques à 36°C /100ml	0	0
NF EN 26461-2	Spores d'anaérobies sulfito-réducteurs à 37°C /100ml	0	0

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 80, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

[illegible], 20/10/2016

Nos références :
Code Client : [illegible]
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la [illegible]
La [illegible]
[illegible] SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
([illegible])

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
[illegible]
[illegible]
[illegible] SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
([illegible])

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : LAME COUTEAU DOUBLE MANCHE NOIR

Prélevé le : [illegible] Heure prélèvement : [illegible] Par : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] Date de dernier nettoyage : [illegible] Heure de dernier nettoyage : [illegible]
Zone de prélèvement : [illegible] Date début analyse : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]
RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes [illegible]	[illegible]	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

[illegible]
[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 - 80, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 20/10/2016

Nos références :
Code Client : [illegible]
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la [illegible]
La [illegible]
[illegible] SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
([illegible])

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
[illegible]
[illegible] SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
([illegible])

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : LAME COUTEAU DOUBLE MANCHE NOIR

Prélevé le : [illegible] Heure prélèvement : [illegible] Par : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] Date de dernier nettoyage : [illegible] Heure de dernier nettoyage : [illegible]
Zone de prélèvement : [illegible] Date début analyse : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]
RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
[illegible]	Flore mésophile totale [illegible]	[illegible]	Absence
[illegible]	[illegible]	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

[illegible]
[illegible]
(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE RONBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55

Metz le, 17/08/2016

Nos références :
Code Client : 2[illegible]
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
La Bolle
SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
La Bolle
SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : ROULE FRAMBOISE ADULTE

Famille Produit : PATISSERIES, DESSERTS, FRUITS [illegible]
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
Type de conditionnement : En barquette

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833 Spiral	Flore mésophile aérobie à 30°C /g	1 000 000	1 000
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<300
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	100	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	500	<100
AES 10/[illegible] (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE RONBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55

Metz le, 17/08/2016

Nos références :
Code Client : 2[illegible]
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
La Bolle
SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
La Bolle
SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : ROULE FRAMBOISE ADULTE

Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
Type de conditionnement : En barquette

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES [illegible] (1)	Listeria monocytogenes /25g		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

(1) Certifié NF Validation

[illegible] HORN
Technicienne validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE RONBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55

Metz le, 02/08/2016

Nos références :
Code Client : 2[illegible]
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
La Bolle
SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
La Bolle
SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

05 AOUT 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POTAGE CELERI (ADULTE)

Famille Produit : PLATS CUISINES
Condition prélèvement : Prélevé par nos soins

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile aérobie à 30°C /g	[illegible]	[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<300
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	500	<100
AES 10/1-07/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

(1) Certifié NF Validation

J.R. LAUNOY
Technicien validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE RONBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55

Metz le, 02/08/2016

Nos références :
Code Client : [illegible]
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
La Bolle
SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
La Bolle
SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

05 AOUT 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : ESCALOPE DE VEAU HACHE SAUCE (ADULTE)

Famille Produit : PLATS CUISINES

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile aérobie à 30°C /g	1 000 000	27 000
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<300
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
AES 10/1-07/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 65
[illegible] agro-analyses@agro-analyses.com

Metz le, 07/07/2016

21 JUIL. 2016

Nos références :
Code Client : [illegible]
N° Echantillon : A2016[illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Bolle Prolongée
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POIREAUX BRAISES

[illegible]

Conditionnement : En barquette

MÉTHODE	ANALYSES EFFECTUÉES	CRITÈRES	RÉSULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	[illegible]	<300
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<300
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	500	<100
AES 10/10-07/02 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 65
[illegible] agro-analyses@agro-analyses.com

Metz le, 11/07/2016

18 JUIL. 2016

Nos références :
Code Client : 201303
N° Echantillon : B2016[illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Bolle Prolongée
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JAMBON BLANC TRANCHÉ

[illegible]

Famille Produit : CHARCUTERIES
Type de conditionnement : En barquette

MÉTHODE	ANALYSES EFFECTUÉES	CRITÈRES	RÉSULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	[illegible]	1 400 000
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		>300
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
AES 10/10-07/02 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 65
[illegible] agro-analyses@agro-analyses.com

Metz le, 11/07/2016

Nos références :
Code Client : 201303
N° Echantillon : B2016[illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Bolle Prolongée
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JAMBON BLANC TRANCHE

[illegible]

Famille Produit : CHARCUTERIES
Type de conditionnement : En barquette

MÉTHODE	ANALYSES EFFECTUÉES	CRITÈRES	RÉSULTATS
AES 10/03-09/00 (1)	Listeria monocytogenes /25g		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 65
[illegible] agro-analyses@agro-analyses.com

Metz le, 03/07/2016

11 JUIL. 2016

Nos références :
Code Client : 201303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Bolle Prolongée
La Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bolle - Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PAUPIETTE DE VEAU SAUCE OLIVES

[illegible]

Famille Produit : PLATS CUISINES
Type de conditionnement : En barquette

MÉTHODE	ANALYSES EFFECTUÉES	CRITÈRES	RÉSULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	<300
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<300
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
AES 10/10-07/02 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 78 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 78 91 55
[illegible]

Metz le, [illegible]

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2015[illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Philippine
La Borde
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Borde - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : GROS BAC GASTRO

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 13:45
Date du dernier nettoyage : [illegible]
Date début analyse : [illegible]

Par : ED
Heure du dernier nettoyage : [illegible]

Date réception : [illegible]
Heure réception : 08:30

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
[illegible]	Flore mésophile totale ([illegible] cm2)	[illegible]	Absence
[illegible]	Coliformes totaux (10 cm2)	Absence	Absence

Conclusion : État de surface SATISFAISANT

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 78 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 78 91 55
[illegible]

Metz le, 14/12/2015

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2015[illegible]7984

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Philippine
La Borde
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Borde - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : LOUCHE INOX

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 12:00
Date du dernier nettoyage : [illegible]
Date début analyse : [illegible]

Par : ECM

Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface - [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - [illegible] (1)	Listeria monocytogenes [illegible]	Absence	Absence

Conclusion : État de surface SATISFAISANT

[illegible]

(1) [illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 78 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 78 91 55
[illegible]

Metz le, 16/12/2015

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2015[illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Philippine
La Borde
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Borde - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : LOUCHE INOX

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 12:00
Date du dernier nettoyage : [illegible]
Date début analyse : [illegible]

Par : ECM

Date réception : [illegible]
Heure réception : 09:30

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
[illegible]	Flore mésophile totale ([illegible] cm2)	55	Absence
[illegible]	Coliformes totaux (10 cm2)	Absence	Absence

Conclusion : État de surface SATISFAISANT

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 78 91 50 - 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 78 91 55
[illegible]

Metz le, 08/12/2015

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

12 NOV. 2015

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Philippine
La Borde
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Borde - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : CUL DE POULE

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : [illegible]
Date du dernier nettoyage : [illegible]
Date début analyse : [illegible]

Par : ED
Heure du dernier nettoyage : [illegible]

Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
[illegible]	Flore mésophile totale ([illegible] cm2)	[illegible]	Absence
[illegible]	Coliformes totaux (10 cm2)	Absence	Absence

Conclusion : État de surface SATISFAISANT

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD
[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 17/05/2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bergue
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bergue - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

10 MAI 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : GRAND BAC GASTRO INOX

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire
Heure prélèvement : [illegible]
Date du dernier nettoyage : [illegible]
Date début analyse : [illegible]
Par : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

MÉTHODE	ANALYSES EFFECTUÉES	CRITÈRES	RÉSULTATS
Gélose gélosée	Flore aérobie mésophile 110 cm2	25	Absence
Gélose gélosée	Coliformes totaux 110 cm2	Absence	Absence

Conclusion : État de surface SATISFAISANT

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD
[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 19/04/2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bergue
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bergue - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PLANCHE DE DÉCOUPE BLANCHE

Prélevé le : 13/04/2016
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : [illegible]
Heure prélèvement : [illegible]
Date du dernier nettoyage : 13/04/2016
Date début analyse : 13/04/2016
Par : [illegible]
Date réception : 13/04/2016
Heure réception : [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

MÉTHODE	ANALYSES EFFECTUÉES	CRITÈRES	RÉSULTATS
Gélose gélosée	Flore aérobie mésophile 110 cm2	25	Absence
Gélose gélosée	Coliformes totaux 110 cm2	Absence	Absence

Conclusion : État de surface SATISFAISANT

[illegible]

Technicienne validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD
[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 31/03/2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bergue
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bergue - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

06 AVR. 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : CUVIER INOX

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Cuisine
Heure prélèvement : [illegible]
Date du dernier nettoyage : [illegible]
Date début analyse : [illegible]
Par : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

MÉTHODE	ANALYSES EFFECTUÉES	CRITÈRES	RÉSULTATS
Gélose gélosée	Flore aérobie mésophile 110 cm2	25	Absence
Gélose gélosée	Coliformes totaux 110 cm2	Absence	Absence

Conclusion : État de surface SATISFAISANT

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD
[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 21/03/2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bergue
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bergue - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : FOUET INOX MANCHE NOIR

Prélevé le : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Cuisine
Heure prélèvement : [illegible]
Date du dernier nettoyage : [illegible]
Date début analyse : [illegible]
Par : [illegible]
Heure du dernier nettoyage : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface - [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

MÉTHODE	ANALYSES EFFECTUÉES	CRITÈRES	RÉSULTATS
AES 10/7 - 08/00 (1)	[illegible]	Absence	Absence

Conclusion : État de surface SATISFAISANT

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE RONBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 17/08/2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : E2016089874

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (88100)
Rue de la Belle Orange
La Bavay
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bavay - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : BAC GASTRO INOX - ETAGERE PLONGE

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] — Date du dernier nettoyage : [illegible]
Zone de prélèvement : [illegible] — Date début analyse : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface - [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/08 (1)	Listeria monocytogenes [illegible]	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai. [illegible]

Technicienne validation

(1) [illegible] Validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE RONBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 17/08/2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : E2016090173

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (88100)
Rue de la Belle Orange
La Bavay
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bavay - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : LAME GRAND COUTEAU NOIR - ETAGERE PLONGE

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] — Date du dernier nettoyage : [illegible]
Zone de prélèvement : [illegible] — Date début analyse : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Remarque échantillon : DANS BAC PLASTIQUE A USTENSILES

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Interne gélose	Flore mésophile totale (/10 cm²)	[illegible]	Absence
Interne gélose	Coliformes totaux (/10 cm²)	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai. [illegible]

Technicienne validation

(1) [illegible] Validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE RONBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 07/07/2016

21 JUIL. 2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : E2016076180

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (88100)
Rue de la Belle Orange
La Bavay
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bavay - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : CUL DE POULE INOX

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] — Date du dernier nettoyage : [illegible]
Zone de prélèvement : Cuisine — Date début analyse : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Interne gélose	Flore mésophile totale (/10 cm²)	[illegible]	Absence
Interne gélose	Coliformes totaux (/10 cm²)	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai. [illegible]

Technicienne validation

(1) [illegible] Validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE RONBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 07/07/2016

21 JUIL. 2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (88100)
Rue de la Belle Orange
La Bavay
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bavay - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : CUL DE POULE INOX

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] — Date du dernier nettoyage : [illegible]
Zone de prélèvement : [illegible] — Date début analyse : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]

Référentiel : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/08 (1)	Listeria monocytogenes [illegible]	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai. [illegible]

Technicienne validation

(1) [illegible] Validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 22/01/2015

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : E2015000494

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES (00494)
[illegible]
La Bergye
[illegible] SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
[illegible]

CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
[illegible]

[illegible] SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
[illegible]

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Eau analysée : EAU LEGUMERIE

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] — T° : [illegible]
Zone de prélèvement : [illegible] — Date début analyse : [illegible]
Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 6222	Micro-organismes revivifiables à 36°C (44h) [illegible]		[illegible]
NF EN ISO 6222	Micro-organismes revivifiables à 22°C (68h) [illegible]		<1
NF EN ISO 9308-1	Coliformes totaux à 36°C [illegible]	0	0
NF EN ISO 9308-1	Escherichia coli à 37°C [illegible]	0	0
NF EN ISO 7899-2	Entérocoques à 36°C [illegible]	0	0
NF EN 26461-2	Spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices à 37°C [illegible]	0	0

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 27/09/2016

03 OCT 2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : F2016[illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES [illegible]
[illegible]
La Bergye
[illegible] SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
[illegible]

CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bergye - [illegible]

[illegible] SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
[illegible]

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SAUCISSON A L'AIL

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : +2.4°C — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] — Famille Produit : CHARCUTERIES
Zone de prélèvement : [illegible] — Condition prélèvement : [illegible]
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
N° de lot : [illegible] — Type de conditionnement : [illegible]
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]
Remarque échantillon : [illegible]

[illegible]
[illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES [illegible]	[illegible] /25g		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 27/09/2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : F2016024[illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES [illegible]
[illegible]
La Bergye
[illegible] SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
[illegible]

CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
[illegible]

[illegible] SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
[illegible]

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SAUCISSON A L'AIL

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : +2.4°C — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] — Famille Produit : CHARCUTERIES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : [illegible]
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Heure réception : [illegible]
N° de lot : [illegible] — Type de conditionnement : [illegible]
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]
Remarque échantillon : [illegible]

[illegible]
[illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile à 30°C /g	10 000 000	470 000
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
AES [illegible]	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 29/09/2016

03 OCT 2016

Nos références :
Code Client : 261303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES [illegible]
[illegible]
La Bergye
[illegible] SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
[illegible]

CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bergye - [illegible]

[illegible] SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
[illegible]

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : EMINCE DE DINDE SAUCE POULETTE

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : [illegible] — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : [illegible] — Condition prélèvement : [illegible]
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible] — Heure réception : [illegible]
Type de conditionnement : [illegible]
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile à 30°C /g	[illegible]	[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<200
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	[illegible]	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	[illegible]	<10
AES [illegible]	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
[illegible] : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT · FORMATION · CONSEIL · HACCP · HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES · PHYSICO CHIMIQUES · PESTICIDES · MICROBIOLOGIQUES · SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 · 60, ROUTE DE ROMBAS · 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr

Metz le, 11/10/2016

Nos références :
Code Client : 201303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES ([illegible])
Rue de la Belle Pierre
La Bhaye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
EUOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bhaye - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

14 OCT. 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : MONTBOISSIER LAIT PASTEURISE

Prélevé le : [illegible] · T° à cœur : [illegible] · Type de prélèvement : [illegible] · Zone de prélèvement : Chambre froide
Heure prélèvement : [illegible] · T° ambiante : [illegible] · Famille Produit : FROMAGE · Condition prélèvement : Prélevé par nos soins · DLC : [illegible]
Par : [illegible] · N° lot : [illegible]
Date réception : [illegible] · Heure réception : [illegible] · T° réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible] · N° sanitaire : [illegible] · Date de fabrication : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette · Date début analyse : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RÉSULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	100	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
AES 10/11-07/12 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

(1) Certifié AF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT · FORMATION · CONSEIL · HACCP · HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES · PHYSICO CHIMIQUES · PESTICIDES · MICROBIOLOGIQUES · SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 · 60, ROUTE DE ROMBAS · 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr

Metz le, 07/09/2016

Nos références :
Code Client : 201303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES ([illegible])
Rue de la Belle Pierre
La Bhaye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
EUOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bhaye - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

12 SEP. 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CELERI REMOULADE 1 PART ADULTE

Prélevé le : [illegible] · T° à cœur : [illegible] · Type de prélèvement : [illegible] · Zone de prélèvement : Chambre froide
Heure prélèvement : [illegible] · T° ambiante : [illegible] · Famille Produit : ENTREES FROIDES · Condition prélèvement : Prélevé par nos soins · DLC : [illegible]
Par : [illegible]
Date réception : [illegible] · Heure réception : [illegible] · T° réception : [illegible]
Nom du fournisseur : CC ST DIÉ DES VOSGES · N° sanitaire : [illegible] · Date de fabrication : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette · Date début analyse : [illegible]
Remarque échantillon : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RÉSULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	10 000 000	11 000
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		13 000
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	100	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
AES 10/11-07/12 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

(1) Certifié AF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT · FORMATION · CONSEIL · HACCP · HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES · PHYSICO CHIMIQUES · PESTICIDES · MICROBIOLOGIQUES · SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 · 60, ROUTE DE ROMBAS · 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr

Metz le, 07/09/2016

Nos références :
Code Client : 201303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES ([illegible])
Rue de la Belle Pierre
La Bhaye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
EUOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bhaye - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

12 SEP. 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POTAGE DE CHOUX FLEURS 1 PART ADULTE

Prélevé le : [illegible] · T° à cœur : [illegible] · Type de prélèvement : Autocontrôle · Zone de prélèvement : Chambre froide
Heure prélèvement : [illegible] · T° ambiante : [illegible] · Famille Produit : PLATS CUISINES · Condition prélèvement : Prélevé par nos soins · DLC : [illegible]
Par : [illegible]
Date réception : [illegible] · Heure réception : [illegible] · T° réception : [illegible]
Nom du fournisseur : CC ST DIÉ DES VOSGES · N° sanitaire : [illegible] · Date de fabrication : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette · Date début analyse : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RÉSULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	490
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		200
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	[illegible]	<100
AES 10/11-07/12 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

(1) Certifié AF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT · FORMATION · CONSEIL · HACCP · HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES · PHYSICO CHIMIQUES · PESTICIDES · MICROBIOLOGIQUES · SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 · 60, ROUTE DE ROMBAS · 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr

Metz le, 17/08/2016

Nos références :
Code Client : 201303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES ([illegible])
Rue de la Belle Pierre
La Bhaye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
EUOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bhaye - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : HARICOTS VERTS PERSILLES ADULTE

Prélevé le : [illegible] · T° à cœur : [illegible] · Type de prélèvement : Autocontrôle · Zone de prélèvement : Chambre froide
Heure prélèvement : [illegible] · T° ambiante : [illegible] · Famille Produit : PLATS CUISINES · Condition prélèvement : Prélevé par nos soins · DLC : [illegible]
Par : [illegible]
Date réception : [illegible] · Heure réception : [illegible] · T° réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON · Date de fabrication : [illegible]
Date de conditionnement : [illegible] · Type de conditionnement : En barquette · Date début analyse : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RÉSULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	400
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<500
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	100	<100
AES 10/11-07/12 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

(1) Certifié AF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD
[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 05/07/2016

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bourgonce
88100 SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bourgonce - Rue de la Belle
88100 SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

11 JUIL. 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POTAGE CAROTTES

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : +2,7°C — T° ambiante : +3,5°C
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : [illegible]
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Heure réception : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]
RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	[illegible]	[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	[illegible]
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	[illegible]	[illegible]
AES [illegible] (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié AFNOR Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD
[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 22/06/2016

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bourgonce
88100 SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bourgonce - Rue de la Belle
88100 SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

27 JUIN 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CONCOMBRES

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : ENTREES FROIDES
Zone de prélèvement : [illegible] — Condition prélèvement : [illegible]
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible] — Heure réception : [illegible]
N° de lot : [illegible] — Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]
RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g	10 000 000	120 000
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	[illegible]
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	[illegible]	<100
AES 10/1-07/01 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié AFNOR Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD
[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 22/06/2016

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bourgonce
88100 SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bourgonce - Rue de la Belle
88100 SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

27 JUIN 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CONCOMBRES

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : [illegible]
Zone de prélèvement : [illegible] — Condition prélèvement : [illegible]
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Heure réception : [illegible]
N° de lot : [illegible] — Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]
RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3-09/06 (1)	Listeria monocytogenes /25g		Présence
NF EN ISO 11290-2	Dénombrement Listeria monocytogenes à 37°C /g	100	[illegible]

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est ACCEPTABLE
Remarque : A suivre : Présence de Listeria monocytogenes. Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié AFNOR Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD
[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 22/06/2016

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Prolongée
La Bourgonce
88100 SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bourgonce - Rue de la Belle
88100 SAINT DIE DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

29 JUIN 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : BOULETTES D'AGNEAU AUX 4 EPICES

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : [illegible] — Condition prélèvement : [illegible]
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible] — Heure réception : [illegible]
N° de lot : [illegible] — Type de conditionnement : En barquette
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

[illegible]
[illegible]
RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	[illegible]	[illegible]
AES 10/1-07/01 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié AFNOR Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 76 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 22/06/2018

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : A2018028284

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Pierre [illegible]
La Borne
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(info la facturation)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
EUROP ENSEIGNEMENT - EST
La Borne - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

29 JUIN 2018

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POMMES DE TERRE LORRAINE

Prélevé le : 13/06/2018 — T° à cœur : [illegible] — Type de prélèvement : Autocontrôle — Zone de prélèvement : Chambre froide
Heure prélèvement : [illegible] — T° ambiante : [illegible] — Famille Produit : PLATS CUISINÉS — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins — DLC : [illegible]
Par : GEC
Date réception : 14/06/2018 — Heure réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible] — N° de lot : [illegible] — Date de fabrication : 10/06/2018
Type de conditionnement : En barquette — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges
RÉSULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile à 30°C /g	1 000 000	<200
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	500	<100
AES 10/11-1406 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 20/06/2018

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : F2018018120

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Pierre [illegible]
La Borne
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(info la facturation)

(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CONCOMBRES

Prélevé le : [illegible] — T° à cœur : [illegible] — Type de prélèvement : Autocontrôle — Zone de prélèvement : Chambre froide
Heure prélèvement : [illegible] — T° ambiante : [illegible] — Famille Produit : ENTRÉES FROIDES — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins — DLC : [illegible]
Par : GEC
Date réception : 14/06/2018 — Heure réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible] — N° de lot : [illegible] — Date de fabrication : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges
RÉSULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/03 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes /25g		Présence
NF EN ISO 11290-2	Dénombrement Listeria monocytogenes à 37°C /g	100	[illegible]

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est ACCEPTABLE
Remarque : A suivre. Présence de Listeria monocytogenes. Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 27/05/2018

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : F2018012528

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Pierre [illegible]
La Borne
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(info la facturation)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
EUROP ENSEIGNEMENT - EST
La Borne - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE DE TOMATES

Prélevé le : [illegible] — T° à cœur : [illegible] — Type de prélèvement : Autocontrôle — Zone de prélèvement : Chambre froide
Heure prélèvement : [illegible] — T° ambiante : [illegible] — Famille Produit : ENTRÉES FROIDES — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins — DLC : [illegible]
Par : [illegible]
Date réception : [illegible] — Heure réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible]
Date de fabrication : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges
RÉSULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g	[illegible]	[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	[illegible]	<100
AES 10/11-07/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 31/05/2018

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : A2018023024

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Belle Pierre [illegible]
La Borne
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(info la facturation)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
EUROP ENSEIGNEMENT - EST
La Borne - Rue de la Belle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

05 JUIN 2018

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POTAGE CELERI

Prélevé le : [illegible] — T° à cœur : 42.7°C — Type de prélèvement : Autocontrôle — Zone de prélèvement : Chambre froide
Heure prélèvement : [illegible] — T° ambiante : [illegible] — Famille Produit : PLATS CUISINÉS — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins — DLC : [illegible]
Par : [illegible]
Date réception : [illegible] — Heure réception : [illegible]
Nom du fournisseur : [illegible]
Date de fabrication : [illegible]
Type de conditionnement : En barquette — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges
RÉSULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore aérobie mésophile totale à 30°C /g	1 000 000	<200
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	[illegible]	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	[illegible]	[illegible]
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	[illegible]	[illegible]
AES 10/11-07/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC - (Conservation à température réglementaire)

[illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT · FORMATION · CONSEIL · HACCP · HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES · PHYSICO CHIMIQUES · PESTICIDES · MICROBIOLOGIQUES · SUIVI QUALITE MDD

[illegible]
TEL : 03 87 75 91 50 · 40, ROUTE DE ROMBAS · 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
[illegible]

Metz le, 17/05/2016

Nos références :
Code Client : [illegible]
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Bolle Prolongée
La Behaye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT · EST
La Behaye · Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

19 MAI 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POTAGE LEGUMES MARDI (MIXE SUR PLACE)

Prélevé le : 09/05/2016 — Heure prélèvement : 07:45 — Par : [illegible]
T° à cœur : 12°C — T° ambiante : +1,0°C
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : 11/05/2016 — Date réception : 10/05/2016
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Heure réception : 08:30
Type de conditionnement : Sous film
Date de fabrication : 09/05/2016 — Date début analyse : 11/05/2016 — T° réception : +4,0°C

Référentiel : Plats cuisinés sans lavage, avec [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-1 Spiral	Flore mésophile aérobie à 30°C /g	1 000 000	200
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<500
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	500	<100
AES 10/1-07/01 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Les informations portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'essai. [illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT · FORMATION · CONSEIL · HACCP · HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES · PHYSICO CHIMIQUES · PESTICIDES · MICROBIOLOGIQUES · SUIVI QUALITE MDD
TEL : 03 87 75 91 50 · 40, ROUTE DE ROMBAS · 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55

Metz le, 17/05/2016

Nos références :
Code Client : [illegible]
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Bolle Prolongée
La Behaye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT · EST
La Behaye · Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

19 MAI 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE HARICOTS VERTS

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : 12°C — T° ambiante : +1,0°C
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : ENTREES FROIDES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : 10/05/2016
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Heure réception : 08:30
Type de conditionnement : Sous film
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : +4,0°C

Référentiel : [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile aérobie à 30°C /g	1 000 000	<200
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<200
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	500	<100
AES 10/1-07/01 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Les informations portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'essai. [illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT · FORMATION · CONSEIL · HACCP · HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES · PHYSICO CHIMIQUES · PESTICIDES · MICROBIOLOGIQUES · SUIVI QUALITE MDD
TEL : 03 87 75 91 50 · 40, ROUTE DE ROMBAS · 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55

Metz le, 11/05/2016

Nos références :
Code Client : [illegible]
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Bolle Prolongée
La Behaye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT · EST
La Behaye · Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

19 MAI 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE HARICOTS VERTS

Prélevé le : [illegible] — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : 12°C — T° ambiante : +1,0°C
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : ENTREES FROIDES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : [illegible] — Date réception : [illegible]
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Heure réception : 08:30
Type de conditionnement : [illegible]
Date de fabrication : [illegible] — Date début analyse : [illegible] — T° réception : [illegible]

Référentiel : Recherche de Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3-09/00 (1)	Listeria monocytogenes /25g		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Les informations portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'essai. [illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT · FORMATION · CONSEIL · HACCP · HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES · PHYSICO CHIMIQUES · PESTICIDES · MICROBIOLOGIQUES · SUIVI QUALITE MDD
TEL : 03 87 75 91 50 · 40, ROUTE DE ROMBAS · 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55

Metz le, 03/05/2016

Nos références :
Code Client : [illegible]
N° Echantillon : [illegible]

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]
Rue de la Bolle Prolongée
La Behaye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT · EST
La Behaye · Rue de la Bolle
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

03 MAI 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SEMOULE COUSCOUS

Prélevé le : 25/04/2016 — Heure prélèvement : [illegible] — Par : [illegible]
T° à cœur : [illegible] — T° ambiante : [illegible]
Type de prélèvement : Autocontrôle — Famille Produit : PLATS CUISINES
Zone de prélèvement : Chambre froide — Condition prélèvement : Prélevé par nos soins
DLC : 27/04/2016 — Date réception : 26/04/2016
Nom du fournisseur : FAIT MAISON — Heure réception : [illegible]
Type de conditionnement : [illegible]
Date de fabrication : 25/04/2016 — Date début analyse : 27/04/2016 — T° réception : [illegible]

Référentiel : Plats cuisinés sans lavage, avec [illegible]
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile aérobie à 30°C /g	1 000 000	<200
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<200
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	500	<100
AES 10/1-07/01 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Les informations portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'essai. [illegible]
(1) Certifié NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Metz le, 03/05/2016

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : [illegible]

ELRES	CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES [illegible]	ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
[illegible]	La Bolle - [illegible]
La Bolle	
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES	88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE	FRANCE
(site intervention)	(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CARRE DE PORC SAUCE DIABLE

[illegible]

Résultats :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile aérobie à 30°C /g	1 000 000	33 000
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		33 000
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<30
AES 10/11-07/11-10	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

TEL : 03 87 75 91 50 40, ROUTE DE ROMBAS - 57140 WOIPPY FAX : 03 87 75 91 55

Metz le, 19/04/2016

27 AVR. 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : ESCALOPE DE VEAU HACHE SAUCE FORESTIERE

[illegible]

Résultats :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile aérobie à 30°C /g	1 000 000	[illegible]
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		<200
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
NF EN ISO 7932	Bacillus cereus présomptifs à 30°C /g	600	<100
AES 10/11-09/11	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

Metz le, 20/04/2016

27 AVR. 2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : ROULADE DE VOLAILLE

[illegible]

Résultats :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spiral	Flore mésophile aérobie à 30°C /g	10 000 000	38 000
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g		[illegible]
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Clostridium perfringens à 37°C /g	30	<10
AES 10/11-07/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

Metz le, 31/03/2016

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : TOMATES TRANCHEES

[illegible]

Résultats :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 15214 - Spiral	Flore lactique à 30°C /g	10 000 000	400
NF ISO 16649-2	Escherichia coli à 44°C /g	100	<10
NF V 08-057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
AES 10/11-07/11 (1)	Salmonella /25g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

[illegible]

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

BUREAU VERITAS SA
EPINAL
27c rue d'Epinal
88190 GOLBEY France
Téléphone : 03 83 96 80 90
Mail : lionel.perrin@fr.bureauveritas.com

A l'attention de MME MATHIEU CHRISTINE
ELRES
AVENANCE ENSEIGNEMENT
LE BISROYE-CUISINE CENTRALE
RUE DE LA BOLLE

88100 ST-DIE-DES-VOSGES

RAPPORT DIT "QUADRIENNAL" DE VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Intervention du 27/10/2015 (0.6 jour)

Coordonnées du site :
Nom du site : ELRES
Latitude : 6.9415
Longitude : 48.2845

Lieu d'intervention :
AVENANCE ENSEIGNEMENT
LE BISROYE-CUISINE CENTRALE
RUE DE LA BOLLE

88100 ST-DIE-DES-VOSGES

Numéro d'affaire : 173417
Référence du rapport : 173417/1.17.1.R
Rédigé le : 29/10/2015
Par : Lionel PERRIN
Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : CUISINE COLLECTIVE

Date de la précédente vérification : 22/10/2014

Accréditation Cofrac n° 3-004,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Sommaire

LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS ISSUES DE LA VERIFICATION....4
ELRES (SAINT DIE)....4

INFORMATIONS GENERALES....7
RAPPORT DES PRECEDENTES VERIFICATIONS....7
PERSONNE CHARGEE DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION....7
INSTALLATIONS VERIFIEES....7
ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES....7
MODIFICATIONS APPORTEES AUX INSTALLATIONS....11

VERIFICATION RELATIVE A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS....12
INFORMATION DOCUMENTAIRE....12
TEXTES DE REFERENCE....12
MODALITES DE VERIFICATION....12
REGISTRE DE SECURITE....13
CONDITION DE MISE HORS TENSION....13

ECLAIRAGE DE SECURITE....14
ELRES (SAINT DIE)....14

CLASSEMENT DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS en fonction des influences externes....15
ELRES (SAINT DIE)....15

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES VERIFIEES....16
ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE RELEVES....16

INSTALLATIONS BASSE ET TRES BASSE TENSION....17
ELRES (SAINT DIE)....17
ORIGINE DE LA SOURCE D'ALIMENTATION BASSE TENSION....17
CIRCUITS BASSE ET TRES BASSE TENSION....17
CONSTITUTION DU CIRCUIT DE PROTECTION....17
LISTE DES SCHEMAS CARACTERISANT LES INSTALLATIONS BASSE TENSION (HORS ARMOIRES ET COFFRETS)....17
COFFRETS ET ARMOIRES ELECTRIQUES BASSE TENSION....17

RESULTATS DES MESURES ET ESSAIS....22
CONDITIONS DE MESURE....22
ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE MESURES....22
APPAREILS DE MESURES UTILISES....22
PRISES DE TERRE....23
ESSAIS DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS ET MESURES D'ISOLEMENT DES CIRCUITS BT....23
CONTINUITE DE MISE A LA TERRE ET ISOLEMENT DES RECEPTEURS ELECTRIQUES....24
CONTINUITE DES CIRCUITS DE PROTECTION ENTRE LES NIVEAUX DE DISTRIBUTION....34

AVIS SUR ARTICLES....35

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

SYNOPTIQUE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION.....40

Copyright Bureau Veritas 2012

LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS ISSUES DE LA VERIFICATION

ELRES (SAINT DIE)

N° d'obs.	Date de 1ère apparition	Code OBS	Observations	Art. ref.	Suite donnée
INSTALLATIONS BASSE ET TRES BASSE TENSION					
ECLAIRAGE DE SECURITE : CARACTERISTIQUES					
Ensemble de l'établissement					
			Fixe		
1	19/07/2013	EB/190713/18 3210/0	Etablir la notice descriptive des conditions de maintenance. Réaliser les essais et entretien régulier de l'éclairage de sécurité (les opérations doivent être consignées dans le registre de sécurité) : essai de fonctionnement une fois par mois et essai d'autonomie une fois tous les six mois.	CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11	
2	19/07/2013	EB/190713/18 3313/0	Remettre en place le ispsitif de mise au repos de l'éclairag de sécurité. Inverser la polarité de mise à l'état de repos des blocs autonomes d'éclairage de sécurité sur le dispositif de télécommande et sur le bloc autonome entrée principale (remarque 2014)	CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11	
3	19/07/2013	EB/190713/18 3347/0	Remettre en état de fonctionnement 5 blocs d'éclairage de sécurité défaillants.	CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11	
COFFRETS ET ARMOIRES ELECTRIQUES					
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE					
			Armoire climatisation		
4	19/07/2013	EB/190713/18 0351/1	Compléter l'identification des départs ou installer un schéma d'installation	CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1	
5	19/07/2013	EB/190713/18 0922/1	Ordonner le cablage	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.410	
6	23/05/2011	LP/230511/11 0008/1	Réparer la serrure de la porte	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3	
			Armoire production de froid		
7	09/03/2010	LP/090310/11 3046/1	Compléter l'identification des départs ou installer un schéma d'installation afin que nous puissions nous prononcer.	CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1	
8	23/05/2011	LP/230511/11 5358/1	Remettre en place un panneau de façade (plastron)	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3	
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE					
			Tableau général basse tension (TGBT)		
9	27/10/2015	LP/271015/08 4752/0	Mettre à jour le schéma d'installation	CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1	
10	19/07/2013	EB/190713/18 1603/1	Nettoyer le local et le tableau électrique.	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530	
DISPOSITIFS BT					
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE: Armoire climatisation					
			GENERAL		
11	27/10/2015	LP/271015/09 1502/0	Remettre en état de fonctionnement la poignée du disjoncteur général: mécanisme déposé	CDT R.4215-8 NF C 15-100 Art.463-536	
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE: Tableau général basse tension (TGBT)					
			COMPRESSEUR FROID EXT. N°2		
12	27/10/2015	LP/271015/13 0621/1	Remplacer le dispositif différentiel défectueux : afin d'assurer la protection des personnes contre les risques d'électrocution.	CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.612.6	

Copyright Bureau Veritas 2012

N° d'obs.	Date de 1ère apparition	Code OBS	Observations	Art. ref.	Suite donnée
			DD15 - NON REPERE		
13	27/10/2015	LP/271015/08 2400/0	Identifier le circuit	CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1	
			DD6 - MIXER		
14	27/10/2015	LP/271015/13 0409/1	Remplacer le dispositif différentiel défectueux : afin d'assurer la protection des personnes contre les risques d'électrocution.	CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.612.6	
			FRIGO REPARTITION		
15	11/05/2006	XY/281010/16 7324/1	Protéger le circuit contre les surintensités par disjoncteur ou fusible: le dispositif n'est qu'un interrupteur différentiel qui ne protége pas contre les surintensités (installation 2005 IDEX)	CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533	
			SAUTEUSE MARMITE		
16	27/10/2015	LP/271015/08 3428/0	Identifier le circuit	CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1	
LOCAUX ET RECEPTEURS ELECTRIQUES					
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > PREPARATIONS CHAUDES					
17	09/03/2010	LP/090310/12 2520/1	Remettre en place le capot cassé sur les trois prises de courant au dessus de la grosse filmeuse barquettes et sur la prise alimentant l'appareil Ecolab coté plonge	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530	
18	09/03/2010	LP/090310/12 3015/1	Remettre en place les presse étoupe manquants sur les deux boites de connexion derrière les fours	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530	
19	10/08/2012	LP/100812/10 2349/1	Remplacer le boitier de coupure d'urgence dans le local lave-vaisselle qui est cassé en partie basse	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530	
HALL D'ENTREE > SANITAIRES					
20	23/05/2011	LP/230511/11 4030/1	Remettre en place la vasque sur le premier luminaire en entrant coté dames.	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530	
RECEPTEURS / POINTS LUMINEUX / PRISES DE COURANT					
CIRCULATION INTERIEURE					
			Prise(s) de courant		
21	27/10/2015	LP/271015/10 4312/0	Remplacer le capot détérioré sur la prise coté congélateur	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522	
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > COMBLES					
			centrale de traitement d'air		
22	22/10/2014	LP/221014/15 4054/0	Reposer le capot sur le compartiment résistance, pièces nues sous tension accessibles	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.2	
			Groupes froids		
23	19/07/2013	EB/190713/14 1238/1	Refermer la boite de dérivation du premier appareil côté accès	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530	
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE					
			BAPI, corps isolant		
24	27/10/2015	LP/271015/09 2715/0	Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité	CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11	
EXPEDITIONS > REPARTITION					
			Prises de courant		
25	27/10/2015	LP/271015/10 3109/0	Remplacer le capot détérioré	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522	
HALL D'ENTREE > SALLE A MANGER DU PERSONNEL					
			Lave vaisselle WHIRPOOL		
26	22/10/2014	LP/221014/15 5108/1	Améliorer ou réaliser la continuité de la liaison au conducteur de protection (valeur maximale de 2 Ohms).	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3	

Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons

Copyright Bureau Veritas 2012

toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Copyright Bureau Veritas 2012

INFORMATIONS GENERALES

RAPPORT DES PRECEDENTES VERIFICATIONS

Rapport de la précédente vérification périodique **:** Présenté

Ref ou N° du rapport **:** 173417/1.16.1.P

Rapport de la précédente vérification initiale **:** Non Présenté

Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans : Non Présenté

Les rapports de vérification initiale ou quadriennale ainsi que les rapports périodiques antérieurs sont nécessaires à la réalisation des vérifications périodiques, ils sont à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Bureau Veritas est à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

PERSONNE CHARGEE DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION

M. Jean-Marc Grandjean, Directeur

INSTALLATIONS VERIFIEES

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Nota : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Nota : La continuité des conducteurs de protection est réalisée au minimum sur 100% des récepteurs, 33% des appareils d'éclairage fixes, 50% des prises de courant accessibles dans les bureaux et 100% des prises de courant dans les autres locaux.

Origine de l'installation vérifiée : Disjoncteur abonné

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES

LISTE DES ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES

ELRES>SAINT DIE	
	CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > PREPARATIONS FROIDES > DEBOITAGE REFRIGERE
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
	CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > STOCK ECHELLES
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
	EXPEDITIONS > LOCAL CAGETTES
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

LISTE DES ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES

EXPEDITIONS > PODUITS FINIS	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
Masse inccessible: continuité non vérifiée	
EXPEDITIONS > REPARTITION	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
Masse inccessible: continuité non vérifiée	
EXPEDITIONS	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
Masse inccessible: continuité non vérifiée	
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > PREPARATIONS CHAUDES	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
Masse inccessible: continuité non vérifiée	
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > PREPARATIONS CHAUDES > BUREAU RESPONSABLE DE PRODUCTION	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
Masse inccessible: continuité non vérifiée	
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > PREPARATIONS FROIDES	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
Masse inccessible: continuité non vérifiée	
EXPEDITIONS	
RÉCEPTEURS :	***Appareil ECOLAB***
Corps isolant	
CIRCULATION INTERIEURE > QUAI RECEPTION	
RÉCEPTEURS :	***Appareil ECOLAB***
Corps isolant	
Extérieur	
RÉCEPTEURS :	***Projecteur quai***
Masse inccessible: continuité non vérifiée	
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > COMBLES	
RÉCEPTEURS :	***Points lumineux***
Masse inccessible: continuité non vérifiée	
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > PREPARATIONS CHAUDES > DEBOITAGE CHAUD	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
Masse inccessible: continuité non vérifiée	
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE : Armoire production de froid	
DISPOSITIF BT :	***GENERAL (Ir = 1 ; Im = 10)***
Coupure non autorisée	
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE : Armoire climatisation	
DISPOSITIF BT :	***CORDON CHAUFFANT***

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

LISTE DES ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES

	Disjoncteur ouvert
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
CIRCULATION INTERIEURE > QUAI RECEPTION	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
CIRCULATION INTERIEURE > CONGELATEUR NEGATIF	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
CIRCULATION INTERIEURE > STOCKAGE EPICERIE (ECONOMAT)	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE	
RÉCEPTEURS :	***BAPI, corps isolant***
	Corps isolant
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL POUBELLES	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
HALL D'ENTREE > BUREAU ENCAISSEMENT	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
CIRCULATION INTERIEURE	
RÉCEPTEURS :	***Point(s) lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
HALL D'ENTREE > SANITAIRES	
RÉCEPTEURS :	***Points lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
EXPEDITIONS > REPARTITION > CHAMBRE BOF	
RÉCEPTEURS :	***Points lumineux***
	Masse inccessible: continuité non vérifiée
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE : Armoire climatisation	
DISPOSITIF BT :	***GENERAL***

Copyright Bureau Veritas 2012

LISTE DES ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES

	Coupure non autorisée
	CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE : Tableau général basse tension (TGBT)
DISPOSITIF BT :	***GROUPES FROIDS CELLULE N°2***
	Coupure non autorisée
	CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE : Tableau général basse tension (TGBT)
DISPOSITIF BT :	***DD12 - SAUTEUSE MARMITE***
	Disjoncteur condamné ouvert
	CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE : Armoire production de froid
DISPOSITIF BT :	***NON REPERE***
	Coupure non autorisée
	CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE : Tableau général basse tension (TGBT)
DISPOSITIF BT :	***GENERAL***
	Coupure non autorisée
	CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE : Tableau général basse tension (TGBT)
DISPOSITIF BT :	***DD3***
	Coupure non autorisée
	CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE : Tableau général basse tension (TGBT)
DISPOSITIF BT :	***TELECOMMANDE DD21***
	Coupure non autorisée
	CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE : Tableau général basse tension (TGBT)
DISPOSITIF BT :	***DD4***
	Coupure non autorisée
	CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE : Tableau général basse tension (TGBT)
DISPOSITIF BT :	***GROUPE FROID 2 bis***
	Coupure non autorisée
	CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE : Tableau général basse tension (TGBT)
DISPOSITIF BT :	***Q15 - PC BUREAUX***
	Coupure non autorisée
	CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE : Tableau général basse tension (TGBT)
DISPOSITIF BT :	***CELLULE FROIDE***
	Coupure non autorisée
	CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE : Tableau général basse tension (TGBT)
DISPOSITIF BT :	***DD5***
	Coupure non autorisée

Copyright Bureau Veritas 2012

LISTE DES ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES

MODIFICATIONS APPORTEES AUX INSTALLATIONS

Sans objet

Copyright Bureau Veritas 2012

VERIFICATION RELATIVE A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

La vérification a pour objectif de signaler les points de non-conformité des installations électriques par rapport aux textes de référence définis ci-dessous. Cependant la conformité des matériels marqués CE n'est pas remise en cause. Notre vérification se limite à leur adaptation aux conditions d'utilisation et à leur état apparent.

Nota : L'examen des matériels électriques en présentation ou destinés à la vente est exclu de notre vérification.

INFORMATION DOCUMENTAIRE

L'ensemble des éléments d'information ci-dessous est nécessaire à la réalisation de la vérification et est à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces éléments est incomplet ou absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées.Toutefois, nous nous tenons à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre d'une mission complémentaire (à l'exception du document « Déclaration CE de conformité »).

Documents		Avis
Dossier Technique		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage*)		Non Présenté
2 - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées		Non Présenté
3 - Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations		Non Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Incomplet
5 - Carnets de câbles		Incomplet
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection		Non Présenté
8 - Déclaration CE de conformité et notice d'instruction des matériels dans les zones ATEX*		Non Présenté
9- Liste des installations de sécurité et effectif max des différents locaux où bâtiments		Non Présenté
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72		Non Présenté
DRPE		
Document DRPE	Référence :	Non Présenté
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques		Sans Objet

*Si un DRPE existe s'y reporter,

TEXTES DE REFERENCE

«CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables. »

ELRES
Arrêtés :
- Eclairage de sécurité
- Appareils amovibles

Normes:
- NF C 15-100

MODALITES DE VERIFICATION

Nous avons été accompagnés partiellement par :
M. Stéphane Mangin, Chef de production

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

M. Jean-Marc Grandjean, Directeur

REGISTRE DE SECURITE

Visé à l'issue de la vérification

CONDITION DE MISE HORS TENSION

En Basse Tension :
Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a permis d'effectuer la mise hors tension que sur une partie des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels ont été testés partiellement. Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

Copyright Bureau Veritas 2012

ECLAIRAGE DE SECURITE

ELRES (SAINT DIE)

Localisation	Effectif maximal	Type d'éclairage	Constitution				N° d'obs (*)
			Cde de mise au repos	Blocs autonomes du type	Appareils éclairage alimenté par :	Type canalisation (1)	
Ensemble de l'établissement	Inférieur ou égal 20	Fixe	Oui	Incandescent		C2	**1 / 2 / 3**

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

CLASSEMENT DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS en fonction des influences externes

ELRES (SAINT DIE)

Nous avons retenu des hypothèses de classement en fonction des renseignements qui nous ont été communiqués et à partir desquelles notre visite a été effectuée. Sauf avis contraire du chef d'établissement, ces hypothèses de classement sont considérées comm

Il n'a pas été porté à notre connaissance l'existence de zones à risque d'explosion

N° d'obs (*)

Type de locaux	AE	AD	AG	IP Mini (2)	IK Mini (2)	BE	Autres (3)	Adaptation Matériels et Canalisations (1)	N° d'obs (*)
LOCAL TECHNIQUE	1	2	2	21	7	1	AF 3	B	
CHAMBRES FROIDES	1	1	2	20	7	4	AF 1	B	
CUISINE 1,1 < H < 2 m	1	4	2	24	7	4	AF 3	B	
CUISINE H < 1,1 m	1	5	3	25	8	4	AF 3	B	
BUREAU	1	1	1	20	2	1	AF 1	B	
CUSINE H > 2 m	1	3	1	23	2	4	AF 2	B	

(1) M : (Mauvais) Indique une incompatibilité du matériel ou des canalisations par rapport aux conditions d'influences externes

B : (Bon) Indique que le matériel et les canalisations sont adaptés aux conditions d'influences externes.

(2) IP : Indice de protection

IK : Indice de choc mécanique

(3) Dans le cas où des codifications ne seraient pas indiquées dans le tableau ci-dessous, se reporter à la partie 512 de la norme NFC 15-100.

PRESENCE DE CORPS SOLIDES	
AE1	Négligeable
AE2	Petits objets >=2,5 mm
AE3	Très petits objets (1 à 2,5 mm)
AE4	Poussières

PRESENCE D'EAU			
AD1	Négligeable	**AD5**	Jets
AD2	Gouttes	**AD6**	Paquets
AD3	Aspersion	**AD7**	Immersion
AD4	Projection	**AD8**	Submersion

CHOCS MECANIQUES	
AG1	Faibles
AG2	Moyens
AG3	Importants
AG4	Très importants

COMPETENCE DES PERSONNES	
BA1	Ordinaire
BA2	Enfants
BA3	Handicapés
BA4	Personnes averties
BA5	Personnes qualifiées

MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES	
BE1	Négligeables
BE2	Risques d'incendie
BE3	Risques d'explosion
BE4	Risques de contamination

CORROSION	
AF1	Négligeable
AF2	Atmosphérique
AF3	Intermittente ou accidentelle
AF4	Permanente

VIBRATIONS	
AH1	Faible
AH2	Moyennes
AH3	Importantes

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES VERIFIEES

ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE RELEVES

Icc Max:Intensité de court-circuit maximum

PdC: Pouvoir de coupure

PROTECTION ET COMMANDE DES CANALISATIONS HT

Type	Disjoncteur	Fusible	Interupteur Interupteur secondaire	Sectionneur	Relais à maximum d'intensité (1er seuil)	Relais à maximum d'intensité (2 ème seuil)	Relais homopolaire
Repère	**D**	**F**	**I**	**S**	**MaxI1**	**MaxI2**	**H**

TYPE DE CANALISATIONS HT

Type	Jeu de barres	Liaison transformateur	Liaison groupe	Liaison récepteur	Liaison en simple dérivation (antenne)	Liaison en double dérivation (double antenne)	Liaison en coupure d'artère (boucle)
Repère	**JB**	**LT**	**LG**	**LR**	**SD**	**DD**	**B**

MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN HT

Nature	Conduits, goulottes fermées, caniveaux ouverts, alvéoles, blocs manufacturés	Chemins de câbles, tablettes, corbeaux, échelles à câbles, gouttières, goulottes ouvertes	Caniveaux fermés	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
PVC	1	2	3	5	6
PR / EPR	10	20	30	50	60
Papier imprégné	31	32	33	35	36
PE	41	42	43	44	45
Conducteur nu	-	-	-	55	-

PROTECTION DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF DE PROTECTION	**FUSIBLES**			**DISCONTACTEURS**			**DISJONCTEURS**									
Type	**Rechar**	**calibré**	**Cartouche**	**Magné-**	**Thermi**	**Magnéto-**	**Usage**	**Disj.**	**Courbe de déclenchement**							**Disj. de**
	geable	**ordinaire**	**HPC**	**tique**	**que**	**thermique**	**général**	**moteur**	L	U	B	C	D	MA	K	Z	**branhement**
Repère	**FR**	**F**	**gI, gF, gG, aM, AD**	**Rm**	**Rt**	**Rmt**	**UG**	**DM**	L	U	B	C	D	MA	K	Z	BR

COMMANDE ET SECTIONNEMENT DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF	**INTERRUPTEUR**	**INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL**	**SECTIONNEUR**	**CONTACTEUR**
Repère	**I**	**ID**	**S**	**Ct**

TYPE DE CABLES ET MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN BT

	Conduits, moulures, gaines, goulottes, plinthes	Fixation aux parois, chemins de câbles, tablettes	Caniveaux	Sur isolateurs	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
Caoutchouc PVC	1	2	3	4	5	6
PR / PRC	10	20	30	40	50	60
Résistant au feu	21	22	23	24	25	26
Isolant minéral	11	12	13	14	15	16

CI : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique.

CIS : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique secouru par une alimentation auxiliaire.

Copyright Bureau Veritas 2012

INSTALLATIONS BASSE ET TRES BASSE TENSION

ELRES (SAINT DIE)

ORIGINE DE LA SOURCE D'ALIMENTATION BASSE TENSION

Réseau public de distribution Basse Tension : 400V, 400A,

Alimentation Alimentation en souterrain

CIRCUITS BASSE ET TRES BASSE TENSION

Installation(s) concernée(s)	Désignation ou nature de la source	Domaine de tension (1)	Tension (V) Nature du courant (2)	Schéma de mise à la terre (3)	N° d'obs (*)
ELRES					
Réseau normal Basse Tension	Branchement public BT à puissance surveillée	BT	400 / 230 CA	TT	

(1) **TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, TBTP : Très Basse Tension de Protection, TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle,**
TBT : U <= 50V en CA, U <= 120V en CC,

BT : 50 < U 1000V en courant alternatif et 120 < U 1500V en courant continu.

(2) **CA :** Courant Alternatif **CC :** Courant Continu.

(3) **TT :** Neutre direct à la terre **TN (TNC/TNS), TNC ou TNS :** Mise au neutre des masses **IT :** Neutre isolé ou impédant.

CONSTITUTION DU CIRCUIT DE PROTECTION

	N° d'obs (*)
Le circuit est constitué par des Le circuit de protection est constitué par des conducteurs de protection incorporés aux canalisations dans toute l'installation. Présence de liaisons équipotentielles : -principale des canalisations d'eau réalisée dès pénétration dans le bâtiment	

LISTE DES SCHEMAS CARACTERISANT LES INSTALLATIONS BASSE TENSION (HORS ARMOIRES ET COFFRETS)

Aucun schéma présenté

COFFRETS ET ARMOIRES ELECTRIQUES BASSE TENSION

Nota : Les caractéristiques des dispositifs différentiels sont indiquées dans le chapitre « *Résultat des mesures et essais* »

Copyright Bureau Veritas 2012

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm^2) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
ELRES									
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE									
Armoire climatisation **Ik3max = 9.0 kA** Nota : Seuls les circuits nécessitant une mesure ou une action à entreprendre et ceux ne figurant pas sur le schéma sont décrits ci-après.	Nom : ARMOIRE LOCAL TECHNIQUE Référence du Schéma : 30951 Date : 27/09/1991								**4 / 5 / 6**
.GENERAL(1)	*UG 160*	*4 / 4*	*36*					*Non vérifié : Coupure non autorisée*	**11**
.CORDON CHAUFFANT(1)	*C 16*	*2 / 1*		*4 , 1NT*	*10*			*Non vérifié : Disjoncteur ouvert*	
Armoire production de froid **Ik3max = 9.0 kA**	Nom : CUISINE CENTRALE SAINT DIE Indice : A Date : 23/08/1991								**7 / 8**
.GENERAL (Ir = 1 ; Im = 10)(1)	*UG 160*	*4 / 3*	*35*	*3N*	*CI*			*Non vérifié : Coupure non autorisée*	
.NON REPERE(1)	*C 32*	*3 / 3*	*10*	*3*				*Non vérifié : Coupure non autorisée*	
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE									
Tableau général basse tension (TGBT) **Ik3max = 10.0 kA** Nota : Seuls les circuits nécessitant une mesure ou une action à entreprendre et ceux ne figurant pas sur le schéma sont décrits ci-après.	Nom : CUISINE CENTRALE Référence du Schéma : SODEL Indice : 0 Date : 10/02/2002								**9 / 10**
.GENERAL(1)	*UG 400*	*4 / 4*	*35.00*	*3N*	*CI*			*Non vérifié : Coupure non autorisée*	
..DD2.1(1)	*C 32*	*2 / 2*		*1N*	*CI*				
...CIRCUITS Eclairage(4)	*C 10*	*2 / 2*		*1,5 , 1NT*	*20*				
..DD2.2(1)	*C 25*	*2 / 2*		*1N*	*CI*				
...CIRCUITS Eclairage(4)	*C*	*2 / 2*		*1,5 , 1NT*	*20*				
...TELECOMMANDE SECOURS Q13(1)	*C 10*	*2 / 2*		*1,5 , 1N*					
..DD2.3(1)	*C 32*	*2 / 1*		*1N*	*CI*				
...CIRCUITS Eclairage(4)	*C 10*	*2 / 2*		*1,5 , 1NT*	*20*				
...CIRCUIT Q4(1)	*C 10*	*2 / 1*		*1,5 , 1NT*	*20*				
..ALARME(1)	*C 10*	*2 / 2*		*1,5 , 1NT*					
..HORLOGE(1)	*C 10*	*2 / 2*		*1,5 , 1NT*					
..ARMOIRE DELESTAGE(1)	*U 10*	*2 / 2*		*1,5 , 1NT*					
..FU1(1)	*gl 10 10*								

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm^2) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
..TELECOMMANDE DD21(1)	*C 10*	*2 / 2*		*1,5 , 1NT*				*Non vérifié : Coupure non autorisée*	
..Q6 - ARMOIRE FROID(1)	*UG 250*	*3 / 3*	*35.00*	*120+70 , 3T*	*20*				
..COUPURE GENERALE(1)	*Ct 355*	*4*		*3N*	*CI*				
...DD3(1)	*C 40*	*4 / 4*	*10.00*	*3N*	*CI*			*Non vérifié : Coupure non autorisée*	
....CIRCUITS PC - Q14-Q16 à Q19,Q20 ET Q21(7)	*C 16*	*2 / 2*		*2,5 , 1NT*	*20*				
....PC TRI Q22(1)	*C 32*	*3 / 3*	*10*	*6 , 3T*	*20*				
...DD4(1)	*C 40*	*4 / 4*	*10.00*	*3N*	*CI*			*Non vérifié : Coupure non autorisée*	
....CIRCUITS PC Q23 à Q30(8)	*C 16*	*2 / 2*		*2,5 , 1NT*	*20*				
....CIRCUIT PC TETRA Q31(1)	*C 25*	*4 / 4*	*10*	*4 , 3NT*	*20*				
....CIRCUITS PC Q32 à Q37(6)	*C 16*	*2 / 2*		*2,5 , 1NT*	*20*				
....CIRCUIT PC TRI Q38(1)	*C 32*	*3 / 3*	*10*	*6 , 3T*	*20*				
...DD5(1)	*C 63*	*4 / 4D*	*10.00*	*3N*	*CI*			*Non vérifié : Coupure non autorisée*	
....CIRCUITS PC Q39 à Q45, Q47 à Q53(14)	*C 16*	*2 / 2*		*2,5 , 1NT*	*20*				
....CIRCUITS PC TRI Q46,Q54 à Q56(4)	*C 32*	*3 / 3*	*10*	*6 , 3T*	*20*				
....Q46bis, DECONDIT.LEG.ROBOT DITO SAMA(1)	*C 32*	*4 / 4*	*10*	*6 , 3NT*	*20*				
....CIRCUIT PC TETRA Q57(1)	*C 32*	*4 / 4*	*10*	*6 , 3NT*	*20*				
...DIVISIONNAIRE KM7(1)	*Ct 200*			*3N*	*CI*				
....DD6 - MIXER(1)	*C 16*	*3 / 3*	*10*	*2,5 , 3T*	*20*				**14**
....DD7 - TAPIS(1)	*C 16*	*2 / 2*		*2,5 , 1NT*	*20*				
....DD8 - RESERVE(1)	*C 16*	*2 / 2*		*2,5 , 1NT*	*20*				
....DD9 - FOUR MIXTE(1)	*C 100*	*4 / 4*	*15*	*16 , 3NT*	*20*				
....DD10 - FOUR MIXTE(1)	*C 63*	*4 / 4*	*10*	*16 , 3NT*	*20*				
....DD11 - TABLE DE CUISSON(1)	*C 16*	*4 / 4*	*10*	*2,5 , 3NT*	*20*				
....DD12 - SAUTEUSE MARMITE(1)	*C 63*	*4 / 4*	*10*	*16 , 3NT*	*20*			*Non vérifié : Disjoncteur condamné ouvert*	
....DD13 - SAUTEUSE MARMITE(1)	*C 100*	*4 / 4*	*15*	*25 , 3NT*	*20*				

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm^2) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
....DD14 - PLATE-FORME ELEVATRICE(1)	*C 16 16*	*4 / 4*	*10*	*2,5 , 3NT*	*20*				
...DD15 - NON REPERE(1)	*C 20*	*2 / 2*	*10*	*5X2.5 , 3NT*	*20*				**13**
...DD16 - DESINSECTISEUR(1)	*C 16*	*2 / 2*		*2,5 , 1NT*	*20*				
....Q58-59 - DESINSECTISEUR(2)	*C 16*	*2P / 2*		*2,5 , 1NT*	*20*				
...DD17 - LAVE BATTERIE(1)	*C 63*	*4 / 4*	*10*	*16 , 3NT*	*20*				
...DD18 - LAVE BOTTES(1)	*C 16*	*3 / 3*	*10*	*2,5 , 3T*	*20*				
...DD19 - CUISINE PERSONNEL(1)	*C 16*	*4 / 4*	*10*	*2,5 , 3NT*	*20*				
...DD20 - LAVE VAISSELLE FRONTAL(1)	*C 16*	*4 / 4D*	*10*	*2,5 , 3NT*	*20*				
...Q60 - THERMOFILMEUSE(1)	*C 16*	*4 / 4*	*10*	*2,5 , 3NT*	*20*				
...COMPRESSEUR FROID EXT. N°2(1)	*C 10*	*4 / 4*	*10*	*2,5 , 3NT*	*20*				**12**
...COMPRESSEUR FROID EXT. N°1(1)	*C 10*	*2 / 2*		*2,5 , 1NT*	*20*				
...GROUPES FROIDS CELLULE N°2(1)	*C 50*	*4 / 4*	*10*	*10 , 3NT*	*20*			*Non vérifié : Coupure non autorisée*	
...FOUR 63 KW(1)	*C 125*	*4 / 4*	*15*	*35 , 3NT*	*20*				
...CIRCUIT TAPIS GEGAM(1)	*C 16*	*2 / 1*		*2,5 , 1NT*	*20*				
...CIRCUIT PUISSANCE GEGAM(1)	*C 16*	*2 / 1*		*2,5 , 1NT*	*20*				
...CIRCUIT BALANCE GEGAM(1)	*C 16*	*2 / 1*		*2,5 , 1NT*	*20*				
...MARMITE(1)	*C 80*	*4 / 4*	*15*	*16 , 3NT*	*20*				
...GROUPE FROID 2 bis(1)	*C 50*	*4 / 4*	*10*	*16 , 3NT*	*20*			*Non vérifié : Coupure non autorisée*	
...CELLULE FROIDE(1)	*C 16*	*2 / 2*		*2,5 , 1NT*	*20*			*Non vérifié : Coupure non autorisée*	
...CLIM BUREAU(1)	*C 25*	*2 / 2*		*2x2,5+2,5 , 1NT*	*20*				
...FRIGO REPARTITION(1)	*ID 25*	*4*		*2,5 , 3NT*	*20*				**15**
...CLIM BUREAU(1)	*C 16*	*2 / 1*		*2,5 , 1NT*	*20*				
...PC compresseur(1)	*D 16*	*2 / 2*		*2,5 , 1NT*	*20*				
...SAUTEUSE MARMITE(1)	*C 100*	*4 / 4*	*15*	*25 , 3NT*	*20*				**16**
..Q15 - PC BUREAUX(1)	*C 16*	*2 / 1*		*2,5 , 1NT*	*20*			*Non vérifié : Coupure non autorisée*	

(1) : En l'absence d'indication, la nature de l'âme des conducteurs est du cuivre (Al : aluminium , Cu:cuivre).

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm^2) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		

(2) : En l'absence d'indication, le coefficient global de correction « K » est pris égal à 0,8.

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RESULTATS DES MESURES ET ESSAIS

CONDITIONS DE MESURE

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VÉRIFICATION DE LA CONTINUITÉ ET DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

La vérification de la continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre ou d'un milliohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105 § D6.

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre 0,5 Δ n et Δ n. (Δ n : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval.

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesuré $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n :sensibilité du différentiel principal).Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE MESURES

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Non communiqué	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	
Repère	**NC**	**FF**	**EI**	**PT**	**A (Autre)**

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par tellurométre
Repère	**RB**	**T**

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	**A**	**B**	**C**

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

APPAREILS DE MESURES UTILISES

Mesure de la résistance de prises de terre : **Ponta-ohms (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**
Mesure de l'isolement : **Ponta-isol (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**
Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : **Ponta-isol (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**
Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Ponta-mesure (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**
Mesure des impédances de boucle : **Sans Objet**
Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans Objet**

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

PRISES DE TERRE

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
ELRES(SAINT DIE)						
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE						
Prise de Terre des masses BT	NC	RB	10	B		

(1) Consulter la liste des abréviations

ESSAIS DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS ET MESURES D'ISOLEMENT DES CIRCUITS BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
ELRES(SAINT DIE)					
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE					
Armoire climatisation					
GENERAL	*1000*	*60*			**11**
CORDON CHAUFFANT	*30*		1		
Armoire production de froid					
GENERAL (Ir = 1 ; Im = 10)	*30*	*0*			
NON REPERE	*300*				
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE					
Tableau général basse tension (TGBT)					
GENERAL	*1000*	*60*			
DD2.1	*300*		1		
DD2.2	*300*		1		
DD2.3	*300*		1		
CIRCUIT Q4	*300*		1		
TELECOMMANDE DD21	*300*				
DD3	*30*				
DD4	*30*				
DD5	*30*				
DD6 - MIXER	*300*		0		**14**
DD7 - TAPIS	*30*		1		
DD8 - RESERVE	*300*		1		
DD9 - FOUR MIXTE	*30*		1		
DD10 - FOUR MIXTE	*300*		1		
DD11 - TABLE DE CUISSON	*300*		1		
DD12 - SAUTEUSE MARMITE	*300*				
DD13 - SAUTEUSE MARMITE	*300*		1		
DD14 - PLATE-FORME ELEVATRICE	*300*		1		
DD15 - NON REPERE	*30*		1		**13**
DD16 - DESINSECTISEUR	*300*		1		
DD17 - LAVE BATTERIE	*300*		1		

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
DD18 - LAVE BOTTES	*300*		1		
DD19 - CUISINE PERSONNEL	*300*		1		
DD20 - LAVE VAISSELLE FRONTAL	*300*		1		
Q60 - THERMOFILMEUSE	*300*		1		
COMPRESSEUR FROID EXT. N°2	*30*		0		**12**
COMPRESSEUR FROID EXT. N°1	*30*		1		
GROUPES FROIDS CELLULE N°2	*30*				
FOUR 63 KW	*30*		1		
CIRCUIT TAPIS GEGAM	*30*		1		
CIRCUIT PUISSANCE GEGAM	*30*		1		
CIRCUIT BALANCE GEGAM	*30*		1		
MARMITE	*30*		1		
GROUPE FROID 2 bis	*30*				
CELLULE FROIDE	*30*				
CLIM BUREAU	*30*	*0*	1		
FRIGO REPARTITION	*300*		1		**15**
CLIM BUREAU	*30*	*0*	1		
PC compresseur	*30*	*0*	1		
SAUTEUSE MARMITE	*300*		1		**16**
Q15 - PC BUREAUX	*30*	*0*			

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.

La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement

L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

CONTINUITE DE MISE A LA TERRE ET ISOLEMENT DES RECEPTEURS ELECTRIQUES

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
ELRES(SAINT DIE)												
HALL D'ENTREE												
Eclairage, Classe 2				11/11							Classe II	
Prise(s) de courant			1/1									
Bloc(s) autonome d'évacuation								1			Classe II	
Projecteurs auvent				2/2								
HALL D'ENTREE > BUREAU 1												
Point(s) lumineux				4/4								

Copyright Bureau Veritas 2012

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Prise(s) de courant			7/7									
Bloc(s) autonome d'évacuation								1			Classe II	
Climatiseur						1						
Onduleur APC						2						
Photocopieur Ricoh						1						
Convecteurs						2					Classe II	
Serveur IBM						1						
Ordinateur					3							
Imprimante		PC			1							
Baie informatique												
HALL D'ENTREE > BUREAU DIRECTEUR												
Point(s) lumineux				2/2								
Prise(s) de courant			4/4									
Climatiseur						1						
Convecteur						1					Classe II	
Ecran					1							
Imprimante					1							
HALL D'ENTREE > SALLE A MANGER DU PERSONNEL												
Point(s) lumineux				2/2								

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Prise(s) de courant			3/3									
Bloc(s) autonome d'évacuation								1			Classe II	
Climatiseur						1						
Réfrigérateur Candy						1						
Four micro ondes Sharp						1						
Plaque chauffante Dietrich						1						
Lave vaisselle WHIRPOOL						1			X	10		**26**
Convecteurs						2					Classe II	
Cafetière CAFE PACK						1						
Fontaine						1						
HALL D'ENTREE > SANITAIRES												**20**
Point(s) lumineux				2/2							Classe II	
Points lumineux				6/6							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prise(s) de courant			2/2									
Convecteur						2					Classe II	
HALL D'ENTREE > BUREAU ENCAISSEMENT												
Point(s) lumineux				1/1							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prises de courant			4/4									

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Convecteur						1					Classe II	
Climatiseur						1						
Ordinateur					1							
Imprimante					1							
CIRCULATION INTERIEURE												
Point(s) lumineux				8/8							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prise(s) de courant			4/4									**21**
Bloc(s) autonome d'évacuation								3			Classe II	
Balance EXA						1						
Congélateur LIEBHER						1						
CIRCULATION INTERIEURE > QUAI RECEPTION												
Point(s) lumineux				1/1							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prise(s) de courant			2/2									
Bloc(s) autonome d'évacuation								1			Classe II	
Bascule TESTUT						1						
Appareil ECOLAB						1					Non vérifié : Corps isolant	
CIRCULATION INTERIEURE > STOCKAGE EPICERIE (ECONOMAT)												
Point(s) lumineux				4/4							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Prise(s) de courant			1/1									
Ordinateur					1							
CIRCULATION INTERIEURE > CONGELATEUR NEGATIF												
Point(s) lumineux				4/4							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Ventilateur évaporateur						2						
CIRCULATION INTERIEURE > RESERVE ENTRETIEN COTE BUREAU												
Point(s) lumineux				1/1								
CIRCULATION INTERIEURE > RESERVE ENTRETIEN COTE POUBELLES												
Point(s) lumineux				1/1								
Prise(s) de courant			1/1									
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE												
Point(s) lumineux				4/4							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prise(s) de courant			1/1									
Bloc(s) autonome d'évacuation								1			Classe II	
KM1 GP99 MS 3000 Groupe 1	29.00(A)	U40/RT25				1						
KM1 GP99 MS 3000 Groupe 2	29.00(A)	U40/RT25				1						
Compresseurs Cryok	9.30(A)	DM9				2						
Chauffe eau électrique						2						
Compresseur d'air GISS							1					

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
											CE	
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > LOCAL ELECTRIQUE												
Point(s) lumineux				1/1							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prise(s) de courant			4/4									
BAPI, corps isolant								1			Non vérifié : Corps isolant	**24**
Standard Alcatel						1						
Alarme Asitel						1						
Coffret délestage						1						
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL TECHNIQUE > COMBLES												
Points lumineux				5/5							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Groupes froids						2						**23**
centrale de traitement d'air						1						**22**
CIRCULATION INTERIEURE > LOCAL POUBELLES												
Point(s) lumineux				2/2							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prise(s) de courant			1/1									
Ventilateur évaporateur						1						
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES												
Point(s) lumineux				2/2							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Bloc(s) autonome d'évacuation								1			Classe II	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Lave bottes Acinox							1				CE	
Ventilateur évaporateur						1						
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > PREPARATIONS CHAUDES												**19 / 17 / 18**
Point(s) lumineux				10/10							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prise(s) de courant			17/17									
Bloc(s) autonome d'évacuation								3			Classe II	
Cellule ACFRI						1						
Thermofilmeuse Gecam 3245 CE 2011 QUALIPRO							1				CE	
Thermofilmeuse Gecam 3150							1					
Thermofilmeuse Autopack							1				CE	
Plateau tournant						1						
Tapis						1						
Cellule refroidissement n° 3						1						
Réfrigérateur FRISPEED n° 2						1						
Cellule d'attente Nevoret						1						
Réfrigérateur THIRODE						1						
Tue-mouches						1						
Four Frima						3						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Sauteuses Frima						2						
Hotte des fours/pianos						2						
Plaque THIRODE						1						
Steam Thirode						1						
Lave vaisselle Hobart						1						
Hotte lave batterie						1						
Girafe Dito	3.60(A)					1						
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > PREPARATIONS CHAUDES > BUREAU RESPONSABLE DE PRODUCTION												
Point(s) lumineux				1/1							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prise(s) de courant			3/3									
Convecteur						1					Classe II	
Imprimante étiquettes					1							
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > PREPARATIONS CHAUDES > DEBOITAGE CHAUD												
Point(s) lumineux				1/1							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prise(s) de courant			1/1									
Ventilateur évaporateur						1						
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > PREPARATIONS FROIDES												
Point(s) lumineux				2/2							Non vérifié :	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
											Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prise(s) de courant			6/6									
Stérilisateur à couteaux						1						
Ventilateur évaporateur						2						
Trancheur						1						
Thermo celleuse QUALIPELEC							1					
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > PREPARATIONS FROIDES > DEBOITAGE REFRIGERE												
Point(s) lumineux				2/2							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prise(s) de courant			1/1									
Ventilateur évaporateur						1						
Batteur Caplain							1				CE	
Robot Dito Sama TR250						1						
Ouvre boîte Tellier												
CIRCULATION INTERIEURE > SAS LAVE BOTTES > STOCK ECHELLES												
Point(s) lumineux				2/2							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prises de courant			5/5									
Ventilo évaporateur						1						
EXPEDITIONS												

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Point(s) lumineux				3/3							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prise(s) de courant			1/1									
Bloc(s) autonome d'évacuation								1			Classe II	
Ventilateur évaporateur						2						
Appareil ECOLAB						1					Non vérifié : Corps isolant	
EXPEDITIONS > LOCAL CAGETTES												
Prise(s) de courant			1/1									
Point(s) lumineux				2/2							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Bloc(s) autonome d'évacuation								1			Classe II	
Désinsectiseur						1						
Nettoyeur HP KARCHER						1						
EXPEDITIONS > REPARTITION												
Point(s) lumineux				6/6							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prises de courant			1/1									**25**
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance								1			Classe II	
Ventilateur évaporateur						4						
EXPEDITIONS > REPARTITION > CHAMBRE BOF												
Points lumineux				1/1							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Evaporateur						1						
EXPEDITIONS > PODUITS FINIS												
Point(s) lumineux				2/2							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Ventilateur évaporateur						2						
Extérieur												
Ventilo condensateur						9						
Groupe froid						1						
Candélabre parking						1						
Projecteur quai				2/2							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	

(1) La présence d'une croix indique que la liaison à la terre est à améliorer ou à réaliser.

CONTINUITE DES CIRCUITS DE PROTECTION ENTRE LES NIVEAUX DE DISTRIBUTION

Désignation	Continuité des circuits de protection entre niveaux		Valeur mesurée incorrecte (1)	Justifications	N° d'obs (*)
	R.max (mOhms)	R.mesurée (mOhms)			
ELRES					
Armoire production de froid- Tableau général basse tension (TGBT)	*2000*			*Vérification visuelle*	
Armoire climatisation- Tableau général basse tension (TGBT)	*2000*			*Vérification visuelle*	
Tableau général basse tension (TGBT)- prise de terre	*2000*			*Vérification visuelle*	

(1) : Une croix de cette colonne indique que la valeur mesurée est incorrecte par rapport aux valeurs indiquées dans le guide UTE 15-105.

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

AVIS SUR ARTICLES

CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables.

C : Conforme **NC** : Non Conforme **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifié

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DE SECURITE					
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'ambiance ou antipanique	A.14/12/2011 art 6		**SO**	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité alimenté par une source centralisée	A.14/12/2011 art 8		**SO**	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité par bloc autonome	A.14/12/2011 art 9		**C**	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité.	A.14/12/2011 art 1		**C**	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité constitué par une installation fixe	A.14/12/2011 art 2		**C**	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'évacuation	A.14/12/2011 art 5		**C**	
CDT R.4226-13	Etat d'entretien et fonctionement de l'éclairage de sécurité	A.14/12/2011 art 11		**NC**	**1 / 2 / 3 / 24**
CDT R.4226-13	Présence de lampes de rechange	A.14/12/2011 art 12		**C**	
DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX APPAREILS ELECTRIQUES AMOVIBLES					
CDT R.4226-12	Raccordement avec la canalisation fixe. Connexion du conducteur de protection avant les conducteurs actifs. Impossibilité de mise sous tension accidentelle du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 559	**C**	
CDT R.4226-12	Enceintes conductrices exiguës	A.20/12/2011 art 7	NF C 15-100 Art. 706	**SO**	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 555	**C**	
CDT R.4226-12	Choix du matériel en fonction des influences externes	A.20/12/2011 art 3	NF C 15-100 Art. 512	**C**	
CDT R.4226-12	Tension d'alimentation des appareils amovibles	A.20/12/2011 art 2		**C**	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 543	**C**	
CDT R.4226-12	Réunion ou séparation hors charge de la prise de courant >32A	A.20/12/2011 art 6	NF C 15-100 Art. 555	**SO**	
CDT R.4226-12	Câbles souples de raccordement, prises de courant, prolongateurs et connecteurs	A.20/12/2011 art 4	NF C 15-100 Art. 559	**C**	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'EXPLOSION					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN		NF C 15-100 Art. 424.10	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Canalisation non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 424.5	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Courant admissible réduit dans les conducteurs		NF C 15-100 Art. 424.4	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Conducteur PEN interdit		NF C 15-100 Art. 424.11	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des matériels		NF C 15-100 Art. 424.2-424.3	**SO**	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Installations électriques limitées		NF C 15-100 Art. 424.1	**NV**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Machines tournantes et transformateurs		NF C 15-100 Art. 424.15	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion		NF C 15-100 Art. 554	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux		NF C 15-100 Art. 424.13	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 424.9	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des canalisations		NF C 15-100 Art. 424.8-424.14	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Liaisons équipotentielles		NF C 15-100 Art. 424.12	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Obturation des caniveaux, conduits, fourreuaux, etc. et traversées de parois		NF C 15-100 Art. 424.7	**SO**	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'INCENDIE					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Conducteurs PEN interdit		NF C 15-100 Art. 421-422.1.8	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection des moteurs		NF C 15-100 Art. 421-422.1.13	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection DDR en schéma TT et TN		NF C 15-100 Art. 421-422.1.7	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Canalisations non noyées non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 421-422.1.4	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Installation électriques limitées		NF C 15-100 Art. 421-422.1.1	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Situation des dispositifs de protection		NF C 15-100 Art. 421-422.1.6	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Dispositions générales		NF C 15-100 Art. 421-422	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Degré de protection des enveloppes		NF C 15-100 Art. 421-422.1.5	**SO**	
SECTIONS DES CANALISATIONS					
CDT R.4215-6	Choix et mise en ouvre des canalisations. Section minimale des conducteurs		NF C 15-100 Art. 523	**C**	
DISPOSITIFS DE CONNEXION					
CDT R.4215-6	Choix et mise en ouvre des dispositifs de connexion. Connexion des appareils aux installations		NF C 15-100 Art. 559	**C**	
CDT R.4215-6	Choix et mise en ouvre des dispositifs de connexion		NF C 15-100 Art. 526-559	**C**	
USAGE DE DIELECTRIQUE LIQUIDE ET TRANSFORMATEUR DE TYPE SEC					
CDT R.4215-6	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec		NF C 15-100 Art. 421	**SO**	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
RISQUES D'ECHAUFFEMENTS ET DE BRÛLURE					
CDT R.4215-5	Mesure de protection contre les risques d'échauffements et de brûlure.		NF C 15-100 Art. 423-559	**C**	
CDT R.4215-6	Non manouvre en charge des sectionneurs, prises de courant BT de courant assigné supérieur à 32 A		NF C 15-100 Art. 536	**SO**	
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES					
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités		NF C 15-100 Art. 524-535	**C**	
CDT R.4215-6	Protection des installations contre les surintensités		NF C 15-100 Art. 430-533	**NC**	**15**
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les court-circuits		NF C 15-100 Art. 435	**C**	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les court-circuits		NF C 15-100 Art. 533-536	**C**	
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX EMPLACEMENTS SPECIAUX					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	**SO**	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 412	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects. Présence tension sur les masses métalliques		NF C 15-100 Art. 612	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre.		NF C 15-100 Art. 542	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.6	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.3	**NC**	**8 / 6 / 26**
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement assuré par dispositifs différentiel à courant résiduel		NF C 15-100 Art. 531	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 543	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Protection des conducteurs actifs		NF C 15-100 Art. 431	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 558	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 544	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411-531	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par liaison équipotentielle supplémentaire		NF C 15-100 Art. 415	**SO**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects par très basse tension de sécurité (TBTS) ou de protection (TBTP)		NF C 15-100 Art. 414	**SO**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre fonctionnelle.		NF C 15-100 Art. 545	**SO**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement d'un autotransformateur		NF C 15-100 Art. 552	**SO**	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Résistance de la prise de terre du neutre		NF C 15-100 Art. 442	**SO**	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions en schéma IT		NF C 15-100 Art. 534	**SO**	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 781	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs; Absence de partie active accessible aux travailleurs		NF C 15-100 Art. 411.2	**NC**	**22**
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 410	**NC**	**5**
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par séparation électrique		NF C 15-100 Art. 413	**SO**	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Bon fonctionnement des dispositifs différentiels et/ou contrôleur permanent d'isolement		NF C 15-100 Art. 612.6	**NC**	**12 / 14**
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Isolement des canalisations		NF C 15-100 Art. 612.3	**C**	
VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFERENTS					
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Voisinage entre installations de domaines de tension différents		NF C 15-100 Art. 528	**SO**	
LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE					
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Distances minimales à respecter dans les passages		NF C 15-100 Art. 781.4	**SO**	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Conditionnement et ventilation		NF C 15-100 Art. 781.5.3	**SO**	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Eclairage de sécurité		NF C 15-100 Art. 781.5.4	**SO**	
CDT R.4226-9	Locaux de service électrique. Accès aux locaux ou emplacements, portes - conditions d'ouverture et de fermeture		NF C 15-100 Art. 781.3	**C**	
SECTIONNEMENT ET COUPURE D'URGENCE					
CDT R.4215-7	Sectionnement. Division des installations		NF C 15-100 Art. 314	**C**	
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 462-536	**C**	
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 551	**C**	
CDT R.4215-8	Coupure d'urgence		NF C 15-100 Art. 463-536	**NC**	**11**
IDENTIFICATION					
CDT R.4215-10	Identification des circuits, et des appareillages - Adéquation, schémas/réalisation		NF C 15-100 Art. 514.1	**NC**	**7 / 9 / 4 / 13 / 16**
CDT R.4215-10	Repérage des conducteurs (neutre, PE et PEN)		NF C 15-100 Art. 514.3	**C**	
CDT R.4215-10	Identification du cheminement des canalisations enterrées		NF C 15-100 Art. 514.2	**SO**	
CONFORMITE AUX NORMES ET MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE					
CDT R.4215-16	Conformité aux normes des matériels ayant une fonction de sécurité		NF C 15-100 Art. 511	**C**	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dispositions concernant l'entretien de l'installation (état du matériel)		NF C 15-100 Art. 512.2-522	**C**	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Fixation des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	**C**	
FIXATION, MODE DE POSE					
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 559	**C**	
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 530	**NC**	**10 / 19 / 17 / 18 / 20 / 23**

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	**C**	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Voisinage avec des canalisations non électrique		NF C 15-100 Art. 528	**C**	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Obturation des percements (planchers, murs, parois, etc.)		NF C 15-100 Art. 527	**C**	
CONDITIONS D'INFLUENCES EXTERNES					
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les établissements agricoles		NF C 15-100 Art. 705	**SO**	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (installations de chantiers)		NF C 15-100 Art. 704	**SO**	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes.		NF C 15-100 Art. 512-522	**NC**	**21 / 25**
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les saunas.		NF C 15-100 Art. 703	**SO**	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	**SO**	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	**C**	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (parc de caravannes, marinas).		NF C 15-100 Art. 708-709	**SO**	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dépoussiérage		NF C 15-100 Art. 512-522	**C**	
CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE					
CDT R.4215-11	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de leur domaine de tension.		NF C 15-100 Art. 512-555	**C**	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

SYNOPTIQUE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ELRES

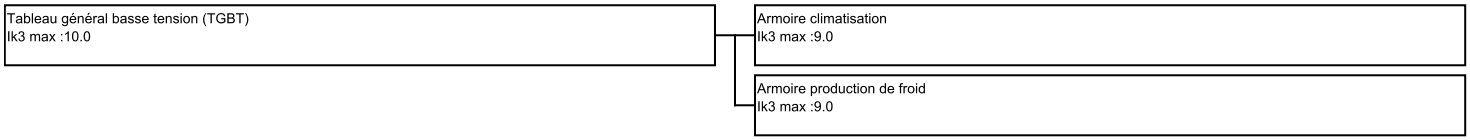

Copyright Bureau Veritas 2012

BUREAU VERITAS SA
EPINAL
27c rue d'Epinal
88190 GOLBEY France
Téléphone : 03 83 96 80 90
Mail : lionel.perrin@fr.bureauveritas.com

A l'attention de M. GRANDJEAN Jean-marc
ELRES
CUISINE CENTRALE
RUE DE LA BOLLE
88100 SAINT DIE

RAPPORT DIT "QUADRIENNAL" DE VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Intervention du 27/10/2015 (0.5 jour)

Coordonnées du site :
Nom du site : ELRES
Latitude : 6.9615
Longitude : 48.2802

Lieu d'intervention :
RESTAURANT SATEL.FOYER J.TRAVAILLEUR
1 RUE ERNEST COLIN
88100 SAINT DIE

Numéro d'affaire : 673342
Référence du rapport : 673342/2.13.3.R
Rédigé le : 29/10/2015
Par : Lionel PERRIN
Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : Restauration d'entreprises

Date de la précédente vérification : 07/11/2014

Accréditation Cofrac n° 3-004,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Sommaire

LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS ISSUES DE LA VERIFICATION....4
RESTAURANT DU FJT (SAINT DIE / 1 rue Ernest COLIN dans le FJT)....4

INFORMATIONS GENERALES....5
RAPPORT DES PRECEDENTES VERIFICATIONS....5
PERSONNE CHARGEE DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION....5
INSTALLATIONS VERIFIEES....5
ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES....5
MODIFICATIONS APPORTEES AUX INSTALLATIONS....5

VERIFICATION RELATIVE A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS....7
INFORMATION DOCUMENTAIRE....7
TEXTES DE REFERENCE....7
MODALITES DE VERIFICATION....7
REGISTRE DE SECURITE....8
CONDITION DE MISE HORS TENSION....8

ECLAIRAGE DE SECURITE....9
RESTAURANT DU FJT (SAINT DIE / 1 rue Ernest COLIN dans le FJT)....9

CLASSEMENT DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS en fonction des influences externes....10
RESTAURANT DU FJT (SAINT DIE / 1 rue Ernest COLIN dans le FJT)....10

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES VERIFIEES....11
ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE RELEVES....11

INSTALLATIONS BASSE ET TRES BASSE TENSION....12
RESTAURANT DU FJT (SAINT DIE / 1 rue Ernest COLIN dans le FJT)....12
ORIGINE DE LA SOURCE D'ALIMENTATION BASSE TENSION....12
CIRCUITS BASSE ET TRES BASSE TENSION....12
CONSTITUTION DU CIRCUIT DE PROTECTION....12
LISTE DES SCHEMAS CARACTERISANT LES INSTALLATIONS BASSE TENSION (HORS ARMOIRES ET COFFRETS)....12
COFFRETS ET ARMOIRES ELECTRIQUES BASSE TENSION....12

RESULTATS DES MESURES ET ESSAIS....15
CONDITIONS DE MESURE....15
ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE MESURES....15
APPAREILS DE MESURES UTILISES....15
PRISES DE TERRE....16
ESSAIS DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS ET MESURES D'ISOLEMENT DES CIRCUITS BT....16
CONTINUITE DE MISE A LA TERRE ET ISOLEMENT DES RECEPTEURS ELECTRIQUES....17

AVIS SUR ARTICLES....20

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

SYNOPTIQUE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION.....25

Copyright Bureau Veritas 2012

LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS ISSUES DE LA VERIFICATION

RESTAURANT DU FJT (SAINT DIE / 1 rue Ernest COLIN dans le FJT)

N° d'obs.	Date de 1ère apparition	Code OBS	Observations	Art. ref.	Suite donnée
INSTALLATIONS BASSE ET TRES BASSE TENSION					
COFFRETS ET ARMOIRES ELECTRIQUES					
Cuisine					
			ARMOIRE cuisine		
1	29/05/2007	XY/281010/799234/1	Obturer les trous sur un côté droit de l'armoire (IP25 à rétablir)	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.2	
DISPOSITIFS BT					
Sous sol > Local technique: Tableau général F.J.T.					
			Eclairage restaurant		
2	07/11/2014	LP/061114/142132/0	Fixer le disjoncteur	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530	
RECEPTEURS / POINTS LUMINEUX / PRISES DE COURANT					
Restaurant					
			Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance		
3	20/04/2009	LP/170310/083624/1	Installer un bloc autonome d'éclairage de sécurité supplémentaire en partie centrale de la salle (en face du self)	CDT R.4215-17 Arrêté A.14/12/2011 art 6	

Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Copyright Bureau Veritas 2012

INFORMATIONS GENERALES

RAPPORT DES PRECEDENTES VERIFICATIONS

Rapport de la précédente vérification périodique **:** Présenté

Ref ou N° du rapport **:** 673342/2.12.1.P

Rapport de la précédente vérification initiale **:** Non Présenté

Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans : Non Présenté

Les rapports de vérification initiale ou quadriennale ainsi que les rapports périodiques antérieurs sont nécessaires à la réalisation des vérifications périodiques, ils sont à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Bureau Veritas est à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

PERSONNE CHARGEE DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION

M. GRANDJEAN, Directeur

INSTALLATIONS VERIFIEES

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Nota : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Nota : La continuité des conducteurs de protection est réalisée au minimum sur 100% des récepteurs, 33% des appareils d'éclairage fixes, 50% des prises de courant accessibles dans les bureaux et 100% des prises de courant dans les autres locaux.

Origine de l'installation vérifiée : départ armoire restaurant dans le tableau général basse tension du site "FJT"

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES

LISTE DES ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES

RESTAURANT DU FJT>SAINT DIE > 1 rue Ernest COLIN dans le FJT	
Cuisine	
RÉCEPTEURS :	***Points lumineux***
Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Cuisine > Chambre froide	
RÉCEPTEURS :	***Points lumineux***
Masse naccessible: continuité non vérifiée	

MODIFICATIONS APPORTEES AUX INSTALLATIONS

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Aucune modification signalée

Copyright Bureau Veritas 2012

VERIFICATION RELATIVE A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

La vérification a pour objectif de signaler les points de non-conformité des installations électriques par rapport aux textes de référence définis ci-dessous. Cependant la conformité des matériels marqués CE n'est pas remise en cause. Notre vérification se limite à leur adaptation aux conditions d'utilisation et à leur état apparent.

Nota : L'examen des matériels électriques en présentation ou destinés à la vente est exclu de notre vérification.

INFORMATION DOCUMENTAIRE

L'ensemble des éléments d'information ci-dessous est nécessaire à la réalisation de la vérification et est à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces éléments est incomplet ou absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées.Toutefois, nous nous tenons à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre d'une mission complémentaire (à l'exception du document « Déclaration CE de conformité »).

Documents		Avis
Dossier Technique		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage*)		Non Présenté
2 - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées		Non Présenté
3 - Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations		Non Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Incomplet
5 - Carnets de câbles		Non Présenté
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection		Non Présenté
8 - Déclaration CE de conformité et notice d'instruction des matériels dans les zones ATEX*		Non Présenté
9- Liste des installations de sécurité et effectif max des différents locaux où bâtiments		Non Présenté
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72		Non Présenté
DRPE		
Document DRPE	Référence :	Non Présenté
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques		Non Présenté

*Si un DRPE existe s'y reporter,

TEXTES DE REFERENCE

«CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables. »

RESTAURANT DU FJT
Arrêtés :
- Eclairage de sécurité
- Appareils amovibles

Normes:
- NF C 15-100

MODALITES DE VERIFICATION

Nous avons été accompagnés totalement par :
M. BARADEL, Chef de cuisine

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

Copyright Bureau Veritas 2012

M. BARADEL, Chef de cuisine

REGISTRE DE SECURITE

Visé à l'issue de la vérification

CONDITION DE MISE HORS TENSION

En Basse Tension :
Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a permis d'effectuer la mise hors tension que sur une partie des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels ont été testés partiellement. Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

Copyright Bureau Veritas 2012

ECLAIRAGE DE SECURITE

RESTAURANT DU FJT (SAINT DIE / 1 rue Ernest COLIN dans le FJT)

Localisation	Effectif maximal	Type d'éclairage	Constitution				N° d'obs (*)
			Cde de mise au repos	Blocs autonomes du type	Appareils éclairage alimenté par :	Type canalisation (1)	
Restaurant	Inférieur ou égal 240	Ambiance	Oui	Fluo non permanent		C2	
Ensemble de l'établissement	Inférieur ou égal 240	Evacuation	Oui	Incandescent		C2	

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

CLASSEMENT DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS en fonction des influences externes

RESTAURANT DU FJT (SAINT DIE / 1 rue Ernest COLIN dans le FJT)

Nous avons retenu des hypothèses de classement en fonction des renseignements qui nous ont été communiqués et à partir desquelles notre visite a été effectuée. Sauf avis contraire du chef d'établissement, ces hypothèses de classement sont considérées comm

N° d'obs (*)

Il n'a pas été porté à notre connaissance l'existence de zones à risque d'explosion

Type de locaux	AE	AD	AG	IP Mini (2)	IK Mini (2)	BE	Autres (3)	Adaptation Matériels et Canalisations (1)	N° d'obs (*)
Bureaux	1	1	1	20	2	1	AF 1	B	
Cuisine	2	5	2	35	7	4	AF 2	B	
Restaurants	1	1	1	20	2	1	AF 1	B	

(1) M : (Mauvais) Indique une incompatibilité du matériel ou des canalisations par rapport aux conditions d'influences externes

B : (Bon) Indique que le matériel et les canalisations sont adaptés aux conditions d'influences externes.

(2) IP : Indice de protection

IK : Indice de choc mécanique

(3) Dans le cas où des codifications ne seraient pas indiquées dans le tableau ci-dessous, se reporter à la partie 512 de la norme NFC 15-100.

PRESENCE DE CORPS SOLIDES	
AE1	Négligeable
AE2	Petits objets >=2,5 mm
AE3	Très petits objets (1 à 2,5 mm)
AE4	Poussières

PRESENCE D'EAU			
AD1	Négligeable	**AD5**	Jets
AD2	Gouttes	**AD6**	Paquets
AD3	Aspersion	**AD7**	Immersion
AD4	Projection	**AD8**	Submersion

CHOCS MECANIQUES	
AG1	Faibles
AG2	Moyens
AG3	Importants
AG4	Très importants

COMPETENCE DES PERSONNES	
BA1	Ordinaire
BA2	Enfants
BA3	Handicapés
BA4	Personnes averties
BA5	Personnes qualifiées

MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES	
BE1	Négligeables
BE2	Risques d'incendie
BE3	Risques d'explosion
BE4	Risques de contamination

CORROSION	
AF1	Négligeable
AF2	Atmosphérique
AF3	Intermittente ou accidentelle
AF4	Permanente

VIBRATIONS	
AH1	Faible
AH2	Moyennes
AH3	Importantes

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES VERIFIEES

ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE RELEVES

Icc Max:Intensité de court-circuit maximum

PdC: Pouvoir de coupure

PROTECTION ET COMMANDE DES CANALISATIONS HT

Type	Disjoncteur	Fusible	Interupteur Interupteur secondaire	Sectionneur	Relais à maximum d'intensité (1er seuil)	Relais à maximum d'intensité (2 ème seuil)	Relais homopolaire
Repère	**D**	**F**	**I**	**S**	**MaxI1**	**MaxI2**	**H**

TYPE DE CANALISATIONS HT

Type	Jeu de barres	Liaison transformateur	Liaison groupe	Liaison récepteur	Liaison en simple dérivation (antenne)	Liaison en double dérivation (double antenne)	Liaison en coupure d'artère (boucle)
Repère	**JB**	**LT**	**LG**	**LR**	**SD**	**DD**	**B**

MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN HT

Nature	Conduits, goulottes fermées, caniveaux ouverts, alvéoles, blocs manufacturés	Chemins de câbles, tablettes, corbeaux, échelles à câbles, gouttières, goulottes ouvertes	Caniveaux fermés	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
PVC	1	2	3	5	6
PR / EPR	10	20	30	50	60
Papier imprégné	31	32	33	35	36
PE	41	42	43	44	45
Conducteur nu	-	-	-	55	-

PROTECTION DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF DE PROTECTION	**FUSIBLES**			**DISCONTACTEURS**			**DISJONCTEURS**									
Type	**Rechar**	**calibré**	**Cartouche**	**Magné-**	**Thermi**	**Magnéto-**	**Usage**	**Disj.**	**Courbe de déclenchement**							**Disj. de**
	geable	**ordinaire**	**HPC**	**tique**	**que**	**thermique**	**général**	**moteur**	L	U	B	C	D	MA	K	Z	**branhement**
Repère	**FR**	**F**	**gI, gF, gG, aM, AD**	**Rm**	**Rt**	**Rmt**	**UG**	**DM**	L	U	B	C	D	MA	K	Z	BR

COMMANDE ET SECTIONNEMENT DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF	**INTERRUPTEUR**	**INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL**	**SECTIONNEUR**	**CONTACTEUR**
Repère	**I**	**ID**	**S**	**Ct**

TYPE DE CABLES ET MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN BT

	Conduits, moulures, gaines, goulottes, plinthes	Fixation aux parois, chemins de câbles, tablettes	Caniveaux	Sur isolateurs	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
Caoutchouc PVC	1	2	3	4	5	6
PR / PRC	10	20	30	40	50	60
Résistant au feu	21	22	23	24	25	26
Isolant minéral	11	12	13	14	15	16

CI : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique.

CIS : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique secouru par une alimentation auxiliaire.

Copyright Bureau Veritas 2012

INSTALLATIONS BASSE ET TRES BASSE TENSION

RESTAURANT DU FJT (SAINT DIE / 1 rue Ernest COLIN dans le FJT)

ORIGINE DE LA SOURCE D'ALIMENTATION BASSE TENSION

Réseau public de distribution Basse Tension : 400V,

Alimentation En souterrain

Réseau basse-tension du foyer du jeune travailleur

CIRCUITS BASSE ET TRES BASSE TENSION

Installation(s) concernée(s)	Désignation ou nature de la source	Domaine de tension (1)	Tension (V) Nature du courant (2)	Schéma de mise à la terre (3)	N° d'obs (*)
RESTAURANT DU FJT					
Réseau normal	Réseau basse tension du FJT	BT	230/400 CA	TT	

(1) **TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, TBTP : Très Basse Tension de Protection, TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle,**
TBT : U <= 50V en CA, U <= 120V en CC,

BT : 50 < U 1000V en courant alternatif et 120 < U 1500V en courant continu.

(2) **CA :** Courant Alternatif **CC :** Courant Continu.

(3) **TT :** Neutre direct à la terre **TN (TNC/TNS), TNC ou TNS :** Mise au neutre des masses **IT :** Neutre isolé ou impédant.

CONSTITUTION DU CIRCUIT DE PROTECTION

	N° d'obs (*)
Le circuit est constitué par des Le circuit de protection est constitué par des conducteurs de protection incorporés aux canalisations dans toute l'installation. Présence de liaisons équipotentielles : -Liaisons équipotentielles : se reporter au rapport général du site.	

LISTE DES SCHEMAS CARACTERISANT LES INSTALLATIONS BASSE TENSION (HORS ARMOIRES ET COFFRETS)

Aucun schéma présenté

COFFRETS ET ARMOIRES ELECTRIQUES BASSE TENSION

Nota : Les caractéristiques des dispositifs différentiels sont indiquées dans le chapitre « *Résultat des mesures et essais* »

Copyright Bureau Veritas 2012

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm^2) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
RESTAURANT DU FJT									
Cuisine									
ARMOIRE cuisine **Ik3max = 4.5 kA** Nota : Seuls les circuits nécessitant une mesure ou une action à entreprendre et ceux ne figurant pas sur le schéma sont décrits ci-après.	Nom : TGBT Référence du Schéma : SODEL 110065 Indice : 0 Date : 14/05/2002								**1**
.Général lumière (10^2)(1)	*I63 63*	*4*		*3N*	*Cl*				
..Divisionnaire Ecl 1(1)	*ID 25*	*4*		*3N*	*Cl*				
..Divisionnaire Ecl 2(1)	*ID 25*	*4*		*3N*	*Cl*				
..Divisionnaire PC(1)	*ID 40*	*4*							
.Général force(1)	*I 125*	*4*							
..Divisionnaire ID1(1)	*ID 40*	*4*							
..Divisionnaire ID2(1)	*ID 25*	*4*							
..Lave-vaisselle(1)	*C 32*	*4 / 4*	*10*						
..Monte-charge(1)	*C 20*	*4 / 4*	*10*						
..Extracteur cuisson(1)	*C 20*	*4 / 4*	*10*						
..Four(1)	*C 16*	*4 / 4*	*10*						
..Chaud(1)	*C 16*	*2 / 1*							
..Extracteur mur(1)	*C 16*	*2 / 1*							
..Vitrine(1)	*C 16*	*4 / 4*	*5*						
..Chaud(1)	*C 16*	*2 / 1*							
..Froid(1)	*C 16*	*2 / 1*							
..DD8(1)	*C 10*	*2 / 1*							
..Grand four(1)	*C 32*	*4 / 4*	*10*						
..Friteuse(1)	*C 40*	*4 / 4*	*5*						
..Friteuse(1)	*C 32*	*4 / 4*	*10*						
..Grill(1)	*C 32*	*4 / 4*	*10*						
..Four(1)	*C 32*	*4 / 4*	*10*						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm^2) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
..Sauteuse(1)	*C 32*	*4 / 4*	*10*						
Sous sol > Local technique									
Tableau général F.J.T. **Ik3max = 10.0 kA**									
.Général basse tension(1)	*UG 125*	*4 / 4*							
..Général cuisine(1)	*aM 100*	*4 / 3*	*100*	*5X25 , 3NT*					
..Eclairage restaurant(1)	*C 63*	*4 / 4*	*10*	*4x16 , 3N*					**2**

(1) : En l'absence d'indication, la nature de l'âme des conducteurs est du cuivre (Al : aluminium , Cu:cuivre).

(2) : En l'absence d'indication, le coefficient global de correction « K » est pris égal à 0,8.

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RESULTATS DES MESURES ET ESSAIS

CONDITIONS DE MESURE

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VÉRIFICATION DE LA CONTINUITÉ ET DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

La vérification de la continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre ou d'un milliohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105 § D6.

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre 0,5 Δ n et Δ n. (Δ n : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval.

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesuré $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n :sensibilité du différentiel principal).Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE MESURES

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Non communiqué	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	
Repère	**NC**	**FF**	**EI**	**PT**	**A (Autre)**

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	**RB**	**T**

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	**A**	**B**	**C**

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

APPAREILS DE MESURES UTILISES

Mesure de la résistance de prises de terre : **Telluromètre de type DET (MEGGER)**
Mesure de l'isolement : **Sans objet**
Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : **Ponta-isol (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**
Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Pontamesure (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**
Mesure des impédances de boucle : **Sans Objet**
Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans Objet**

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

PRISES DE TERRE

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
RESTAURANT DU FJT(SAINT DIE / 1 rue Ernest COLIN dans le FJT)						
Sous sol > Local technique						
Prise de terre des masses BT	NC	T	6	C		

(1) Consulter la liste des abréviations

ESSAIS DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS ET MESURES D'ISOLEMENT DES CIRCUITS BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
RESTAURANT DU FJT(SAINT DIE / 1 rue Ernest COLIN dans le FJT)					
Cuisine					
ARMOIRE cuisine					
Divisionnaire Ecl 1	*300*	*0*	1		
Divisionnaire Ecl 2	*300*	*0*	1		
Divisionnaire PC	*30*	*0*	1		
Divisionnaire ID1	*30*		1		
Divisionnaire ID2	*30*		1		
Lave-vaisselle	*30*		1		
Monte-charge	*30*		1		
Extracteur cuisson	*30*		1		
Four	*30*		1		
Chaud	*300*		1		
Extracteur mur	*30*		1		
Vitrine	*300*		1		
Chaud	*300*		1		
Froid	*300*		1		
DD8	*30*		1		
Grand four	*30*		1		
Friteuse	*300*		1		
Friteuse	*30*		1		
Grill	*30*		1		
Four	*30*		1		
Sauteuse	*30*		1		
Sous sol > Local technique					
Tableau général F.J.T.					
Général basse tension	*1000*	*150*			
Eclairage restaurant	*1000*	*0*	1		**2**

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.

La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement

L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

CONTINUITE DE MISE A LA TERRE ET ISOLEMENT DES RECEPTEURS ELECTRIQUES

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
RESTAURANT DU FJT(SAINT DIE / 1 rue Ernest COLIN dans le FJT)												
Cuisine												
Points lumineux				19/19							Non vérifié : Masse inccessible: continuité non vérifiée	
Prises de courant			17/17									
Bloc autonome d'éclairage de sécurité de balisage								1			Classe II	
Râpe DITO SAMA						1						
Cutter DITO SAMA						1						
Trancheur MATHIEU						1						
Stérilisateur à couteaux						1						
Coupe pains CPS						1						
Armoire réfrigérée THIRODE						1						
Congélateur armoire LIEBHERR						1						
Plaque à snacker MIRROR						1						
Sauteuse ROSINOX						1						
Friteuses FRYMASTER						2						
Four mixte						1						
Four Regethermic						2						
Hotte cuisson						1						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Plonge HOENVED						1						
Hotte plonge						1						
Machine à café Maison Richard						1						
Robot KENWOOD						1					Classe II	
Cuisine > Chambre froide												
Points lumineux				1/1							Non vérifié : Masse naccessible: continuité non vérifiée	
Self												
Points lumineux				5/5								
VItrine réfrigérée						1						
Self chaud (bain-marie)						1						
Self froid						2						
Restaurant												
Points lumineux				107/ 107								
Suspente ranch				6/6								
Prises de courant			7/7									
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance								5			Classe II	**3 / 4**
Bloc autonome d'éclairage de sécurité de balisage								2			Classe II	
Micro Ondes LG						1						
Fontaine SIFEC						1						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces.	Récept. de bureau	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Escalier restaurant												
Fluo inaccessible				8								
Points lumineux				8/8							Classe II	
Bloc autonome d'éclairage de sécurité de balisage								2			Classe II	
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance								1				
Bureau												
Points lumineux				1/1								
Prises de courant			1/1									
Ordinateur					1							
Imprimante					1							
live box						1						
Escalier service												
Groupe froid						1						

(1) La présence d'une croix indique que la liaison à la terre est à améliorer ou à réaliser.

Copyright Bureau Veritas 2012

AVIS SUR ARTICLES

CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables.

C : Conforme **NC** : Non Conforme **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifié

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DE SECURITE					
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'évacuation	A.14/12/2011 art 5		**C**	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité alimenté par une source centralisée	A.14/12/2011 art 8		**SO**	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'ambiance ou antipanique	A.14/12/2011 art 6		**NC**	**3**
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité par bloc autonome	A.14/12/2011 art 9		**C**	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité.	A.14/12/2011 art 1		**C**	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité constitué par une installation fixe	A.14/12/2011 art 2		**C**	
CDT R.4226-13	Etat d'entretien et fonctionement de l'éclairage de sécurité	A.14/12/2011 art 11		**C**	
CDT R.4226-13	Présence de lampes de rechange	A.14/12/2011 art 12		**NV**	
DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX APPAREILS ELECTRIQUES AMOVIBLES					
CDT R.4226-12	Réunion ou séparation hors charge de la prise de courant >32A	A.20/12/2011 art 6	NF C 15-100 Art. 555	**SO**	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 543	**C**	
CDT R.4226-12	Choix du matériel en fonction des influences externes	A.20/12/2011 art 3	NF C 15-100 Art. 512	**C**	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 555	**C**	
CDT R.4226-12	Tension d'alimentation des appareils amovibles	A.20/12/2011 art 2		**C**	
CDT R.4226-12	Raccordement avec la canalisation fixe. Connexion du conducteur de protection avant les conducteurs actifs. Impossibilité de mise sous tension accidentelle du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 559	**C**	
CDT R.4226-12	Enceintes conductrices exiguës	A.20/12/2011 art 7	NF C 15-100 Art. 706	**SO**	
CDT R.4226-12	Câbles souples de raccordement, prises de courant, prolongateurs et connecteurs	A.20/12/2011 art 4	NF C 15-100 Art. 559	**C**	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'EXPLOSION					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 424.9	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des canalisations		NF C 15-100 Art. 424.8-424.14	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux		NF C 15-100 Art. 424.13	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Machines tournantes et transformateurs		NF C 15-100 Art. 424.15	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Canalisation non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 424.5	**SO**	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN		NF C 15-100 Art. 424.10	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Conducteur PEN interdit		NF C 15-100 Art. 424.11	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Obturation des caniveaux, conduits, fourreuaux, etc. et traversées de parois		NF C 15-100 Art. 424.7	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Liaisons équipotentielles		NF C 15-100 Art. 424.12	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Installations électriques limitées		NF C 15-100 Art. 424.1	**NV**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Courant admissible réduit dans les conducteurs		NF C 15-100 Art. 424.4	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des matériels		NF C 15-100 Art. 424.2-424.3	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion		NF C 15-100 Art. 554	**SO**	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'INCENDIE					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection DDR en schéma TT et TN		NF C 15-100 Art. 421-422.1.7	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Situation des dispositifs de protection		NF C 15-100 Art. 421-422.1.6	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Degré de protection des enveloppes		NF C 15-100 Art. 421-422.1.5	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Canalisations non noyées non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 421-422.1.4	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection des moteurs		NF C 15-100 Art. 421-422.1.13	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Installation électriques limitées		NF C 15-100 Art. 421-422.1.1	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Dispositions générales		NF C 15-100 Art. 421-422	**SO**	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Conducteurs PEN interdit		NF C 15-100 Art. 421-422.1.8	**SO**	
SECTIONS DES CANALISATIONS					
CDT R.4215-6	Choix et mise en ouvre des canalisations. Section minimale des conducteurs		NF C 15-100 Art. 523	**C**	
DISPOSITIFS DE CONNEXION					
CDT R.4215-6	Choix et mise en ouvre des dispositifs de connexion		NF C 15-100 Art. 526-559	**C**	
CDT R.4215-6	Choix et mise en ouvre des dispositifs de connexion. Connexion des appareils aux installations		NF C 15-100 Art. 559	**C**	
USAGE DE DIELECTRIQUE LIQUIDE ET TRANSFORMATEUR DE TYPE SEC					
CDT R.4215-6	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec		NF C 15-100 Art. 421	**SO**	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
RISQUES D'ECHAUFFEMENTS ET DE BRÛLURE					
CDT R.4215-5	Mesure de protection contre les risques d'échauffements et de brûlure.		NF C 15-100 Art. 423-559	**C**	
CDT R.4215-6	Non manouvre en charge des sectionneurs, prises de courant BT de courant assigné supérieur à 32 A		NF C 15-100 Art. 536	**SO**	
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES					
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les court-circuits		NF C 15-100 Art. 435	**C**	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités		NF C 15-100 Art. 524-535	**C**	
CDT R.4215-6	Protection des installations contre les surintensités		NF C 15-100 Art. 430-533	**C**	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les court-circuits		NF C 15-100 Art. 533-536	**C**	
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX EMPLACEMENTS SPECIAUX					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	**SO**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	**SO**	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.3	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 412	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects. Présence tension sur les masses métalliques		NF C 15-100 Art. 612	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 558	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre fonctionnelle.		NF C 15-100 Art. 545	**SO**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411-531	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Protection des conducteurs actifs		NF C 15-100 Art. 431	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 544	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement assuré par dispositifs différentiel à courant résiduel		NF C 15-100 Art. 531	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement d'un autotransformateur		NF C 15-100 Art. 552	**SO**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.6	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects par très basse tension de sécurité (TBTS) ou de protection (TBTP)		NF C 15-100 Art. 414	**SO**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 543	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par liaison équipotentielle supplémentaire		NF C 15-100 Art. 415	**SO**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre.		NF C 15-100 Art. 542	**C**	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions en schéma IT		NF C 15-100 Art. 534	**SO**	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Résistance de la prise de terre du neutre		NF C 15-100 Art. 442	**SO**	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs; Absence de partie active accessible aux travailleurs		NF C 15-100 Art. 411.2	**NC**	**1**
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 410	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 781	**C**	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par séparation électrique		NF C 15-100 Art. 413	**SO**	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Bon fonctionnement des dispositifs différentiels et/ou contrôleur permanent d'isolement		NF C 15-100 Art. 612.6	**C**	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Isolement des canalisations		NF C 15-100 Art. 612.3	**C**	
VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFERENTS					
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Voisinage entre installations de domaines de tension différents		NF C 15-100 Art. 528	**SO**	
LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE					
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Distances minimales à respecter dans les passages		NF C 15-100 Art. 781.4	**SO**	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Conditionnement et ventilation		NF C 15-100 Art. 781.5.3	**SO**	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Eclairage de sécurité		NF C 15-100 Art. 781.5.4	**SO**	
CDT R.4226-9	Locaux de service électrique. Accès aux locaux ou emplacements, portes - conditions d'ouverture et de fermeture		NF C 15-100 Art. 781.3	**C**	
SECTIONNEMENT ET COUPURE D'URGENCE					
CDT R.4215-7	Sectionnement. Division des installations		NF C 15-100 Art. 314	**C**	
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 462-536	**C**	
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 551	**C**	
CDT R.4215-8	Coupure d'urgence		NF C 15-100 Art. 463-536	**C**	
IDENTIFICATION					
CDT R.4215-10	Identification du cheminement des canalisations enterrées		NF C 15-100 Art. 514.2	**SO**	
CDT R.4215-10	Identification des circuits, et des appareillages - Adéquation, schémas/réalisation		NF C 15-100 Art. 514.1	**C**	
CDT R.4215-10	Repérage des conducteurs (neutre, PE et PEN)		NF C 15-100 Art. 514.3	**C**	
CONFORMITE AUX NORMES ET MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE					
CDT R.4215-16	Conformité aux normes des matériels ayant une fonction de sécurité		NF C 15-100 Art. 511	**C**	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Fixation des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	**C**	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dispositions concernant l'entretien de l'installation (état du matériel)		NF C 15-100 Art. 512.2-522	**C**	
FIXATION, MODE DE POSE					
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 559	**C**	
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 530	**NC**	**2**
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Obturation des percements (planchers, murs, parois, etc.)		NF C 15-100 Art. 527	**C**	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	**C**	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Voisinage avec des canalisations non électrique		NF C 15-100 Art. 528	**C**	
CONDITIONS D'INFLUENCES EXTERNES					
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	**SO**	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (parc de caravannes, marinas).		NF C 15-100 Art. 708-709	**SO**	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (installations de chantiers)		NF C 15-100 Art. 704	**SO**	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les saunas.		NF C 15-100 Art. 703	**SO**	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les établissements agricoles		NF C 15-100 Art. 705	**SO**	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes.		NF C 15-100 Art. 512-522	**C**	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	**SO**	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dépoussiérage		NF C 15-100 Art. 512-522	**C**	
CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE					
CDT R.4215-11	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de leur domaine de tension.		NF C 15-100 Art. 512-555	**C**	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Copyright Bureau Veritas 2012

SYNOPTIQUE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

RESTAURANT DU FJT

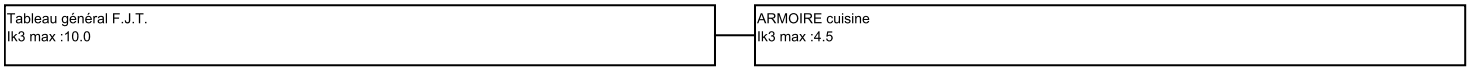

Copyright Bureau Veritas 2012

4. ELIOR A VOTRE ECOUTE,

OBSERVATOIRE DU GOUT

MENUS ANIMATIONS

Du 1 au 04 septembre 2015

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	COCKTAIL DE RENTREE Salade de tomates	Taboulé	Céleri rémoulade Salade de concombres	Melon Salade de carottes râpées
	Escalope de poulet Sauce crème	Boulettes d'agneau Sauce au curry	Sauté de veau sauce marengo	Médaillon de merlu sauce dieppoise
	Spaetzle	Chou-fleur/pdt	Frites	Gratin de courgettes
	Fromage blanc	Edam	Saint Paulin Bleu	munster camembert
	Framboises	Fruits de saison	Fruit de saison	Ananas au sirop abricot au sirop

Innovation culinaire — Recettes développement durable — Recettes d'ici et d'ailleurs

Du 12 au 16 octobre 2015 SEMAINE DU GOUT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine du goût				
Tartare de tomates Aux herbes	Céleri rémoulade	Salami S/porc: roulade de volaille	Potage minestrone	Tomate/mozzarella
Penne romagniolia	Emincé de bœuf Sauce vénitienne	Pizza Provence	Hoki Sauce du verger	Sauté de dinde Sauce Gorgonzola
	Petits pois extra fins		Gnocchis	Haricots verts extra fins
Gouda	Gorgonzolla	Petit suisse sucré	Brie	Yaourt arômatisé
Chocolat liégeois	Chou mascarponne Au praliné	Raisin rosé	Stracciatella Copeaux de chocolat	Salade Arlequin

Plats préférés des enfants — Innovation culinaire — Recettes développement durable — Recettes d'ici et d'ailleurs

Du 26 au 30 octobre 2015 VACANCES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	MENU LORRAIN			
Croisillons au fromage	Céleri rémoulade	Lentilles	Mélange catalan	Carottes râpées
Emincé de dinde A la dijonnaise	Sauté de bœuf Sauce chasseur	Crêpe au fromage	Paupiette de veau Au jus	Farfalles au thon
Petits pois extra fin à la française	Pommes vapeur	Epinards béchamel	Beignets de chou-fleur	
Edam	Tomme de Vezouze	Croix de Malte	Gouda	Saint Nectaire
Fruits de saison	Tarte aux quetsches	Fruits de saison	Compote de pommes	Flan vanille

Plats préférés des enfants — Innovation culinaire — Recettes développement durable — Recettes d'ici et d'ailleurs

elior

Du 07 au 11 décembre 2015

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ST NICOLAS				
Duo de Carottes Salade hollandaise (carotte, chou blanc, scarole, céleri)	Betteraves crues rapées vinaigrette Composé/potiron vinaigrette terroir	Salade farandole (salade composée, chou, radis, maïs)	Salade Iceberg Salade de mâche	Salami et cornichons Roulade de volaille
Couscous merguez pilon poulet	Sauté de dinde feijoada Riz pilaf	Steak de colin Sauce citron Dés de carottes braisées	Lasagnes	Sauté de veau LOCAL et sauce tomate Purée brocolis et pomme de terre
Yaourt nature sucré Yaourt velouté nature et sucre	Carré de l'est Brie	Petit suisse sucré	Cantal Comté	Saint Nectaire Bleu
Pêche au sirop Mandarine et pamplemousse au sirop	Fruits de saison	Cake au kiwis	Mousse au chocolat au lait Liégeois à la vanille	Fruits de saison

Plats préférés des enfants — Innovation culinaire — Recettes développement durable — Recettes d'ici et d'ailleurs

elior

Du 14 au 18 décembre 2015

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			Repas de NOEL	
Taboulé. Salade de riz niçois (riz, ciboulette, échalote, tomate, olives, haricots verts, thon)	Betteraves râpées Chou rouge râpé	Potage au potiron cuisiné	Chiffonnade de salade de saumon fumé et tomate	Carottes râpées assaisonées. & mimolette Endives et dés d'Emmental
Escalope de porc au curry S/porc: escalope de dinde	Sauté de boeuf sce vénitienne	Omelette Basquaise	Suprême de pintade Sauce forestière	Pavé de poisson mariné au thym
Chou-fleur BIO saveur orientale	Riz créole	Pommes cube vapeur	Pom pin forsetine	Boulgour au petits légumes
Saint Paulin Gouda	Pont l'évêque Camembert	Edam	Gouda	Saint Paulin BIO Montboisier
Fruits de saison	Flan à la vanille Flan au chocolat	Fruits de saison LOCAL	Bûche de Noël	Abricots au sirop Compote de poires

Plats préférés des enfants — Innovation culinaire — Recettes développement durable — Recettes d'Ici et d'ailleurs

elior

Du 4 au 8 janvier 2016

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			EPIPHANIE	
Salade verte	Tomate entière	Laitue Iceberg et maïs	Céleri rémoulade salade de concombre	Potage paysan (carottes, poireaux, pommes de terre, crème, courgettes, oignons) Betteraves vinaigrette
Lasagnes	Cheese burger	Saucisse de Toulouse Sans porc: saucisse de volaille	Pavé de poisson mariné au thym	Sauté de veau à la dijonnaise
	Frites	Lentilles	Purée crécy	Printanière de légumes
Fromage blanc et sucre Fromage blanc aux fruits	Cantadou ail et fines herbes Tartare	Camembert portion	Yaourt nature sucré Yaourt aromatisé	Edam Gouda
Fruit de saison	Fruits de saison	Compote	Galette des rois	Liégeois au chocolat

elior

Du 1 au 5 février 2016

LUNDI	MARDI (CHANDELEUR)	MERCREDI	JEUDI (NOUVEL AN CHINOIS)	VENDREDI
Potage potiron Betteraves ciboulette Soja et maïs	Duo de carottes vinaigrette agrumes Salade de mâche	Salade verte	Nem au poulet + sauce	Duo de Chou blanc et rouge Salade verte
Hachis Parmentier	Hoki Sauce citron Courgettes et riz	Emincé de boeuf à l'ancienne Haricots verts extra fins et flageolets	Sauté de Dinde au caramel Poêlée de légumes asiatique	Pâtes à la carbonara Sans porc: dés de dinde
Fromage blanc sucré Fromage blanc fruité	Camembert Montboisier	Bleu	Yaourt aromatisé	Gouda St Paulin
Fruit de saison	Crêpe moelleuse topping caramel Crêpe moelleuse topping fraise	Fromage blanc pomme banane et spéculos	Ananas frais	Compote pomme framboise Compote de poire

Plats préférés des enfants — Innovation culinaire — Recettes développement durable — Recettes d'Ici et d'ailleurs

elior

Du 28 mars au 1er avril 2016 SCOLAIRES ST DIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI (Repas de Pâques)	VENDREDI
Lundi de Pâques	Salade verte Radis beurre	Coupelle de pâté de volaille	Trio de crudités	Salade de betteraves Salade verte/maïs
	Lasagnes	Sauté de bœuf Sauce aux olives	Boulettes d'agneau Sauce Pascaline	Steak haché
		Purée crécy	Flageolets ail et persil	Frites /ketchup
	Fromy Rondelé nature	Saint Paulin	Rondelé aux noix	Bûchett mi-chêvre Edam
	Fruits de saison	Gélifié à la vanille	Ile flottante	Fruits de saison

Plats préférés des enfants — Innovation culinaire — Recettes développement durable — Recettes d'Ici et d'ailleurs

elior

Du 30 mai au 3 juin 2016 : Semaine du Développement Durable

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MENU BIO				
Concombre vinaigrette	Chou rouge râpé Courgettes râpées vinaigrette	Cake carotte MAISON	Crêpe au fromage 100%	Salade de carottes râpées Salade de tomates
Hachis Parmentier + gruyère	Sauté de bœuf TVL sauce tajine	Pavé poisson mariné au citron	Penne à la carbonara S/porc: dés de dinde	Sauté de dinde sauce curry
	Semoule	Pêle-mêle Provençale Penne		Gratin du Sud (courgette) Riz créole
Camembert	Tomme noire Edam	St morêt	Fraidou Cotentin	Yaourt nature sucré Yaourt aromatisé
Fruit de saison	Compote de pommes Compote tous fruits	Fruits de saison	Fruits de saison	Gaufre pâtissière

elior

Du 27 juin au 1er juillet 2016 SAINT DIE DES VOSGES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			MENU DE FIN D'ANNEE	
Salade de concombre Céleri rmoulade	Salade de riz Taboulé	Salade du chef (salade composée, jambon de dinde, emmental, tomate, olives)	Salade de tomates	Melon jaune Pastèque
Sauté de dinde vallée d'auge	Burger de veau Sauce marengo	Sauté de boeuf VTL et sa sauce navarin	Jambon blanc Sans porc: jambon de dinde	Poissonnette
Printanière de légumes	Ratatouille	Purée de pomme de terre	Salade de pâtes	Riz pilaf Sauce tomate
Emmental Edam	Fromage blanc sucré Fromage blanc aux fruits	Munster	Fromy	Six de Savoie Fraidou
Liégeois à la vanille Liégeois au chocolat	Fruits de saison	Compote pomme banane	Flan pâtissier	Roulé aux myrtilles

elior

La Région Lorraine

MENU LOCAL

Mercredi, 09 Septembre 2015

Salade de concombres et vinaigrette 57

Sauté de boeuf sauce chasseur

Viande du Terroir Lorrain

Pommes de terre vapeur 55

Munster 88

Compote de pommes 55

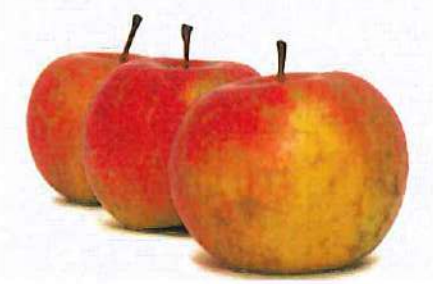

elior

Vendredi 27 NOVEMBRE 2015

NOTE D'INFORMATION

AUJOURD'HUI VOUS AUREZ LE PLAISIR

DE DEGUSTER UN « SAUTE DE VEAU » ET DU « BLE » **BIO**

AINSI QUE DES POMMES DE MEUSE 55 160 WATRONVILLE

TOUTE L'EQUIPE D'ELIOR VOUS SOUHAITE
UNE BONNE DEGUSTATION

elior

Vendredi, 29 JANVIER 2016

NOTE D'INFORMATION

AUJOURD'HUI VOUS AUREZ LE PLAISIR

DE DEGUSTER UN UN MENU **BIO**

Salade de carottes râpées
Sauté de bœuf à la tomate
Lentilles
Carré de l'est

Ainsi que des beignets de carnaval de notre boulanger **LOCAL**

TOUTE L'EQUIPE D'ELIOR VOUS SOUHAITE
UNE BONNE DEGUSTATION

elior

Synthèse

L'Observatoire du Goût
Éveille ton appétit

Contrat : SAINT-DIE DES VOSGES

Synthèse du 01/09/2015 au 03/07/2016

Types convives : MATERNELLE, ELEMENTAIRE

Prestation : DEJEUNER

Restauration Enseignement

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• METHODOLOGIE

La synthèse porte sur les 17 établissements qui ont effectués l'observation. Au total, la commune compte 17 établissements.

- Types de convives : MATERNELLE, ELEMENTAIRE
- Période observée : du 01/09/2015 au 03/07/2016
- Prestation : DEJEUNER

• SATISFACTION GLOBALE

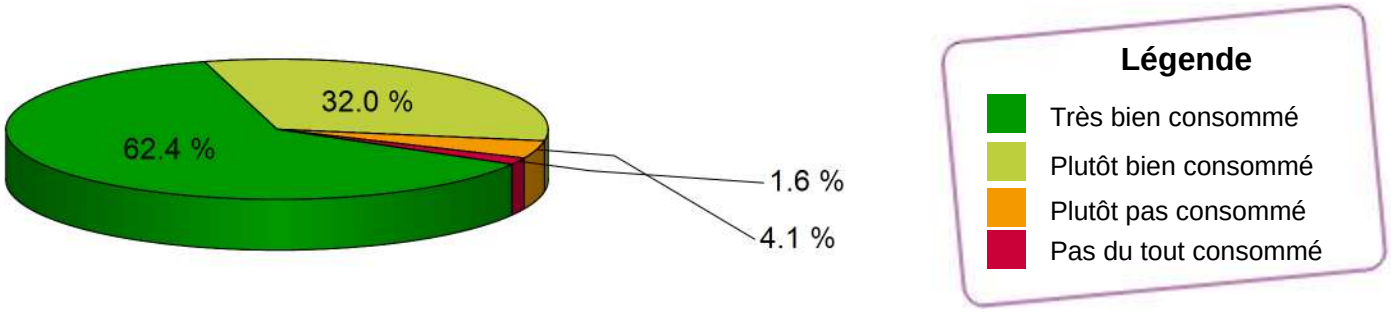

• 94,4% des plats ont été noté « bien consommés » (sous-total Très bien et plutôt bien) par les établissements effectuant l'opération.

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION HEBDOMADAIRE

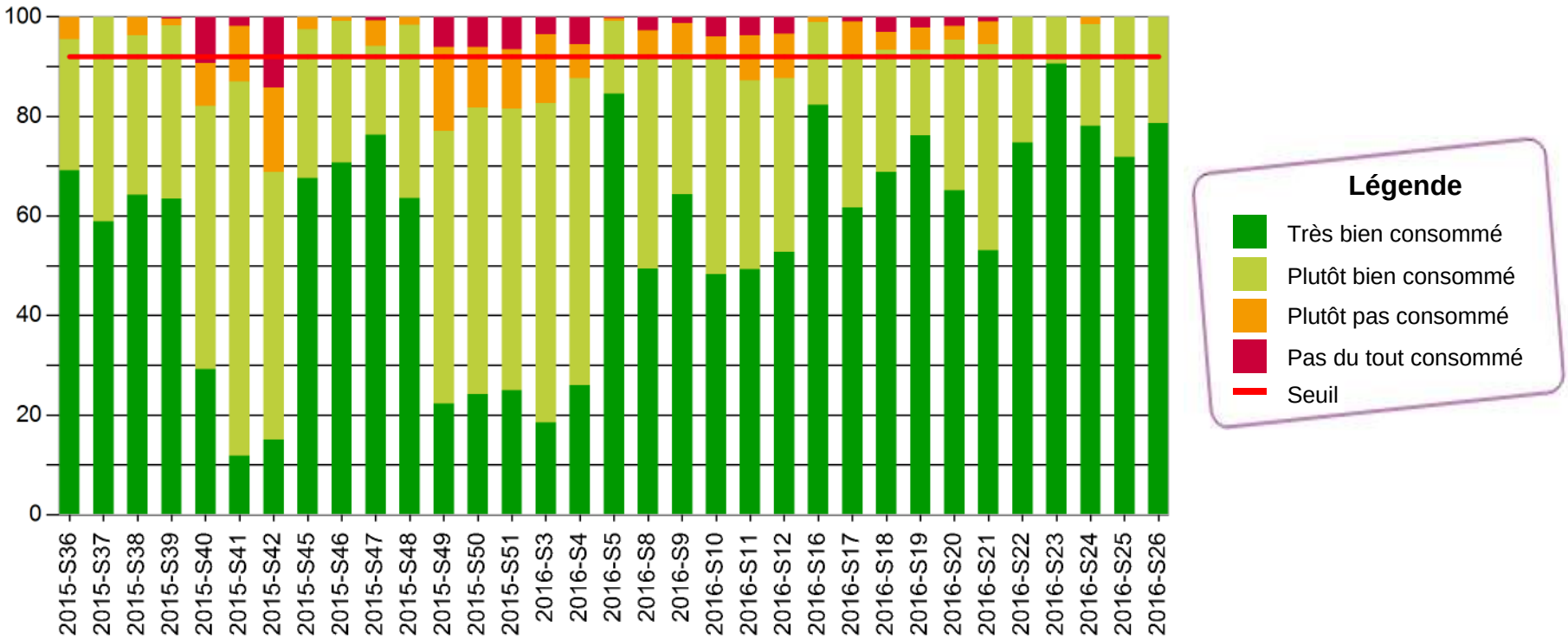

Graphique représentant le pourcentage des plats notés «Très bien consommé / Plutôt bien consommé / Plutôt pas consommé / Pas du tout consommé» par les restaurants ayant effectué l'observation.

Le seuil correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus pour l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût ».

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION HEBDOMADAIRE

Sont considérés:	
2015-S36	7 / 17 restaurants
2015-S37	8 / 17 restaurants
2015-S38	8 / 17 restaurants
2015-S39	9 / 17 restaurants
2015-S40	13 / 17 restaurants
2015-S41	12 / 17 restaurants
2015-S42	10 / 17 restaurants
2015-S45	11 / 17 restaurants
2015-S46	9 / 17 restaurants
2015-S47	10 / 17 restaurants
2015-S48	13 / 17 restaurants
2015-S49	14 / 17 restaurants
2015-S50	10 / 17 restaurants
2015-S51	9 / 17 restaurants
2016-S3	12 / 17 restaurants
2016-S4	12 / 17 restaurants
2016-S5	14 / 17 restaurants
2016-S8	11 / 17 restaurants
2016-S9	14 / 17 restaurants
2016-S10	10 / 17 restaurants
2016-S11	11 / 17 restaurants
2016-S12	11 / 17 restaurants

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

2016-S16	11 / 17 restaurants
2016-S17	11 / 17 restaurants
2016-S18	15 / 17 restaurants
2016-S19	13 / 17 restaurants
2016-S20	13 / 17 restaurants
2016-S21	10 / 17 restaurants
2016-S22	11 / 17 restaurants
2016-S23	10 / 17 restaurants
2016-S24	13 / 17 restaurants
2016-S25	8 / 17 restaurants
2016-S26	14 / 17 restaurants

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION PAR RESTAURANT

Période observée : du 01/09/2015 au 03/07/2016

MATERNELLE	Très bien consommé %	Plutôt bien consommé %	Sous-total bien conso. %	Plutôt pas consommé %	Pas du tout consommé %	Sous-total pas conso. %	Nombre de plats notés / nombre de plats
Ecole E & J FERRY MATERNELLE	63	20.5	**83.5**	9.2	7.3	**16.5**	273 / 943 plats
Ecole Ferdinand BRUNOT Mater	65.3	26.4	**91.7**	8.3	0	**8.3**	72 / 943 plats
Ecole Georges DARMOIS MATERNEL	70.8	24.4	**95.3**	3.6	1.2	**4.7**	590 / 943 plats
Ecole Jacques PREVERT MATERNEL	63.4	35.1	**98.5**	1.8	0	**1.8**	612 / 943 plats
Ecole Paul ELBEL MATERNELLE	53.8	46.2	**100**	7.7	0	**7.7**	13 / 943 plats
Ecole SELF BALDENSPERGER MATER	78.6	19.9	**98.4**	1.8	0	**1.8**	448 / 943 plats
Ecole SELF COLNAT MATERNELLE	33.7	62.1	**95.8**	2.9	1.3	**4.2**	451 / 943 plats
Ecole Vincent AURIOL MATERNELL	64.1	33.4	**97.5**	2.2	0.2	**2.5**	401 / 943 plats

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION PAR RESTAURANT

Période observée : du 01/09/2015 au 03/07/2016

ELEMENTAIRE	Très bien consommé %	Plutôt bien consommé %	Sous-total bien conso. %	Plutôt pas consommé %	Pas du tout consommé %	Sous-total pas conso. %	Nombre de plats notés / nombre de plats
Ecole BALDENSPERGER PRIMAIRE	83.1	15.6	**98.8**	1.2	0	**1.2**	409 / 943 plats
Ecole Camille CLAUDEL	57.8	39.3	**97.1**	2.4	0.5	**2.9**	659 / 943 plats
Ecole SELF COLNAT PRIMAIRE	63.1	31.9	**95**	3	2.2	**5.1**	643 / 943 plats
Ecole SELF Eugén & Jules FERRY	69.7	15.6	**85.3**	8.9	6.1	**15**	347 / 943 plats
Ecole SELF Ferdinand BRUNOT	61.4	32.8	**94.2**	5.1	0.7	**5.8**	583 / 943 plats
Ecole SELF Georges DARMOIS	47.8	38.7	**86.5**	10.4	3.5	**13.9**	519 / 943 plats
Ecole SELF J. PREVERT PRIMAIRE	56	35.6	**91.5**	6	2.4	**8.5**	579 / 943 plats
Ecole SELF Paul ELBEL PRIMAIRE	70.5	26.4	**96.9**	3.1	0	**3.1**	193 / 943 plats
Ecole SELF Vincent AURIOL	64.7	31.4	**96.1**	2.7	1.5	**4.3**	586 / 943 plats

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION PAR RESTAURANT

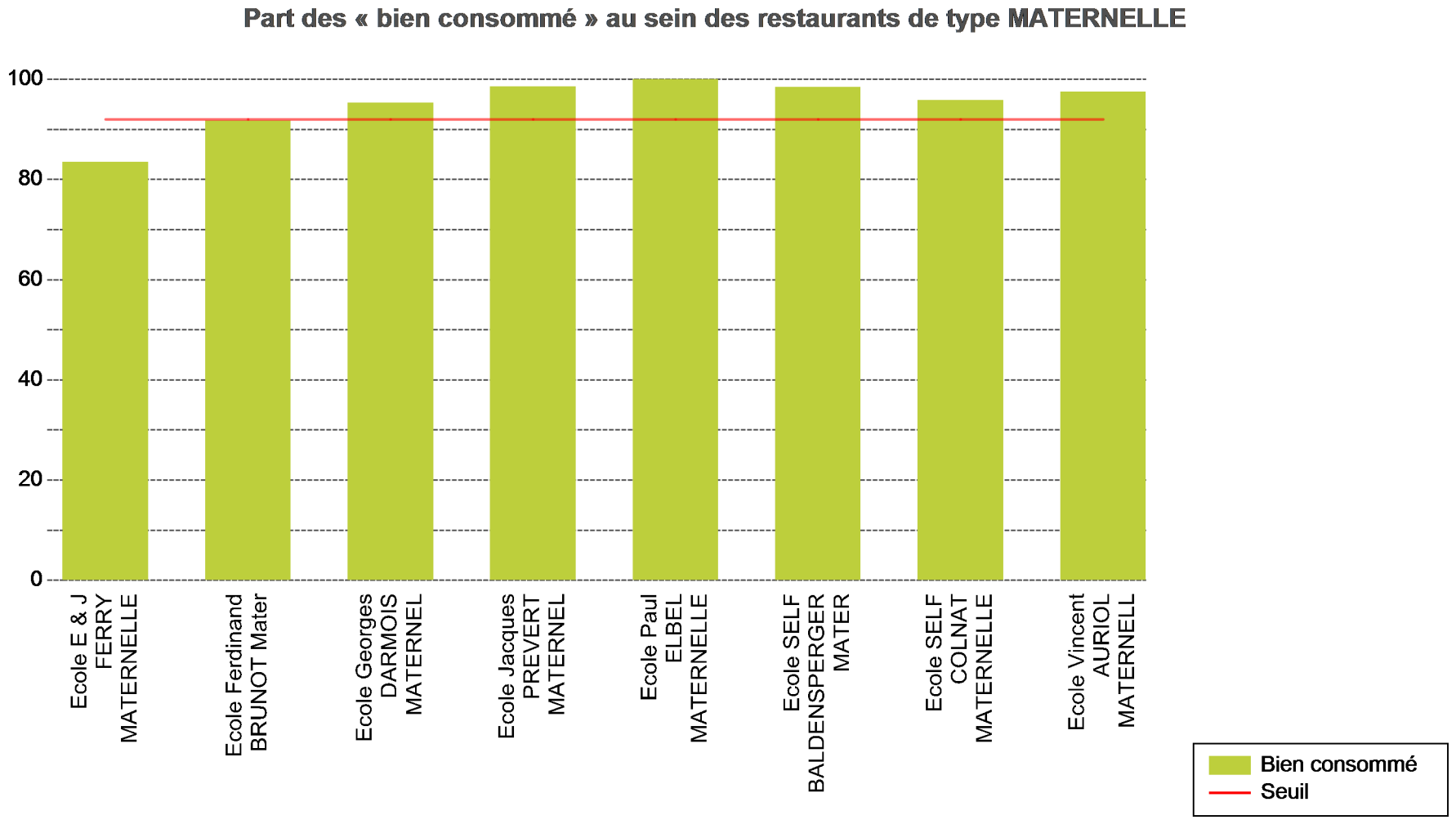

Le seuil correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus pour l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût ».

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION PAR RESTAURANT

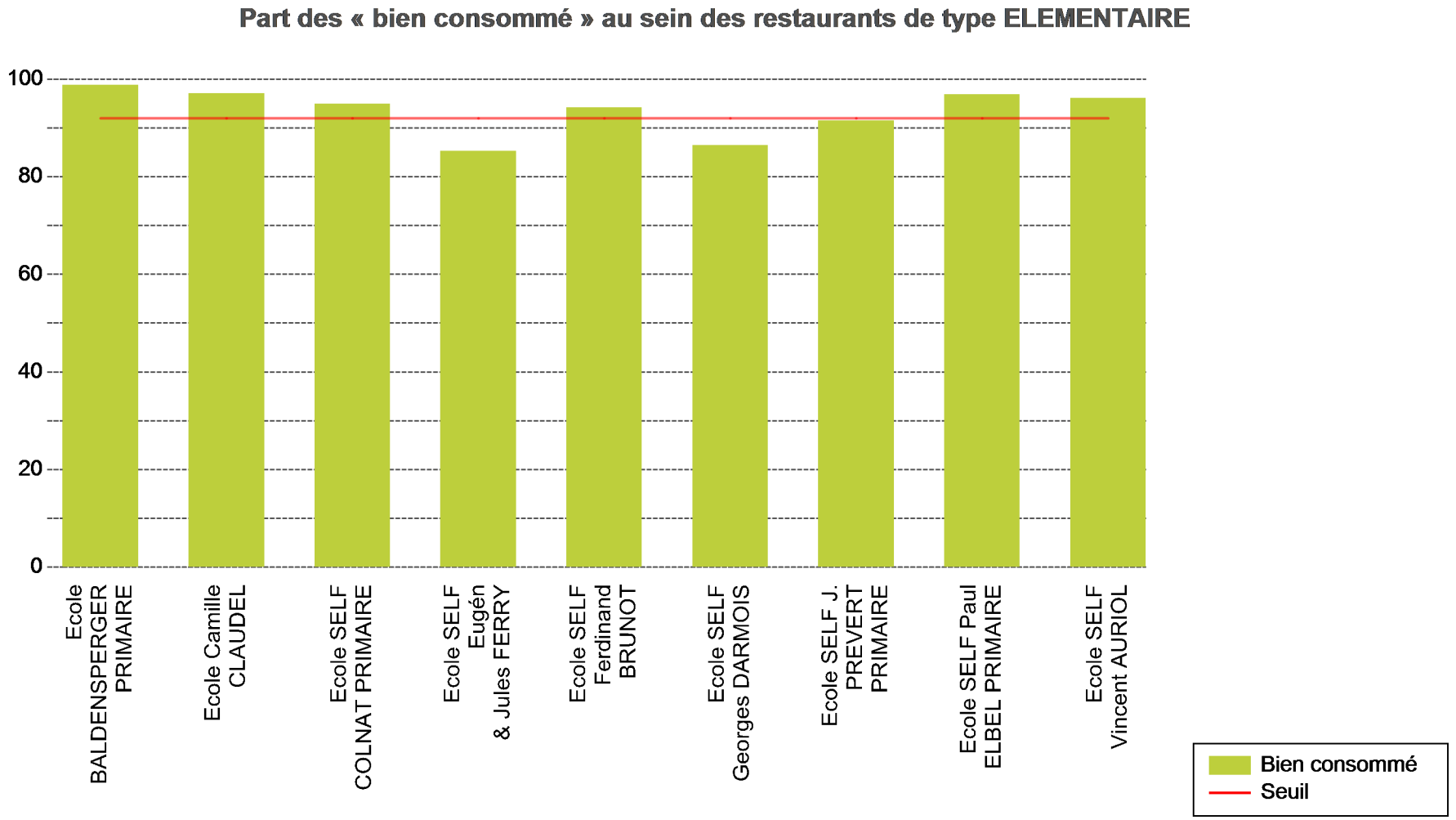

Le seuil correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus pour l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût ».

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION PAR CONVIVE

Période observée : du 01/09/2015 au 03/07/2016

Convives	Très bien consommé %	Plutôt bien consommé %	Sous-total bien conso. %	Plutôt pas consommé %	Pas du tout consommé %	Sous-total pas conso. %	Seuil
ELEMENTAIRE	62.3	31.3	**93.6**	4.7	1.8	**6.5**	92%
MATERNELLE	62.7	33	**95.7**	3.3	1.2	**4.5**	92%

Le seuil correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus pour l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût ».

Sont considérés:	
ELEMENTAIRE	9 / 17 restaurants
MATERNELLE	8 / 17 restaurants

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION PAR FAMILLE DE PLAT

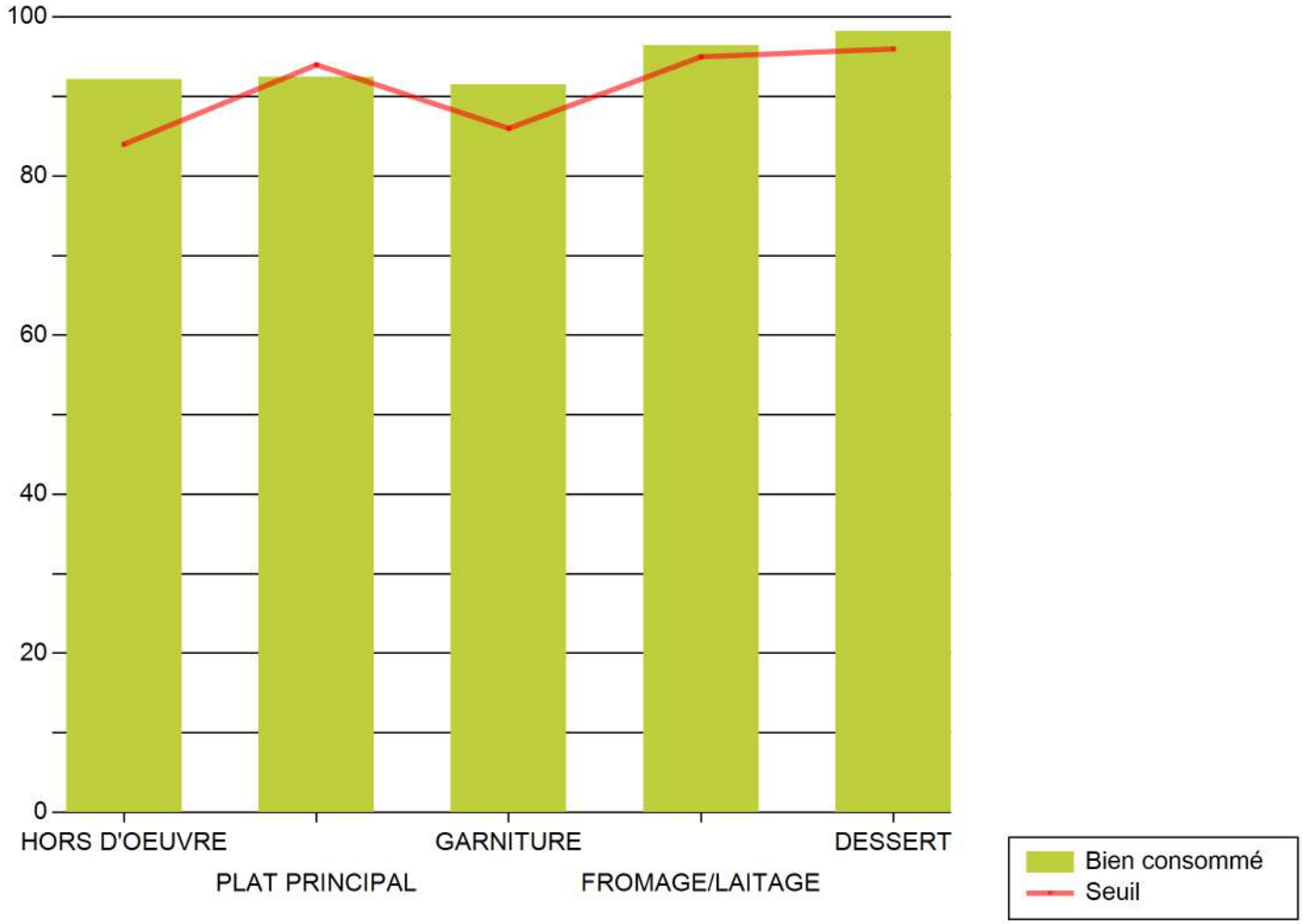

Chacun des seuils correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus sur l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût » pour chaque famille de plat.

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• LES CRITERES DE NON CONSOMMATION PAR FAMILLE DE PLATS

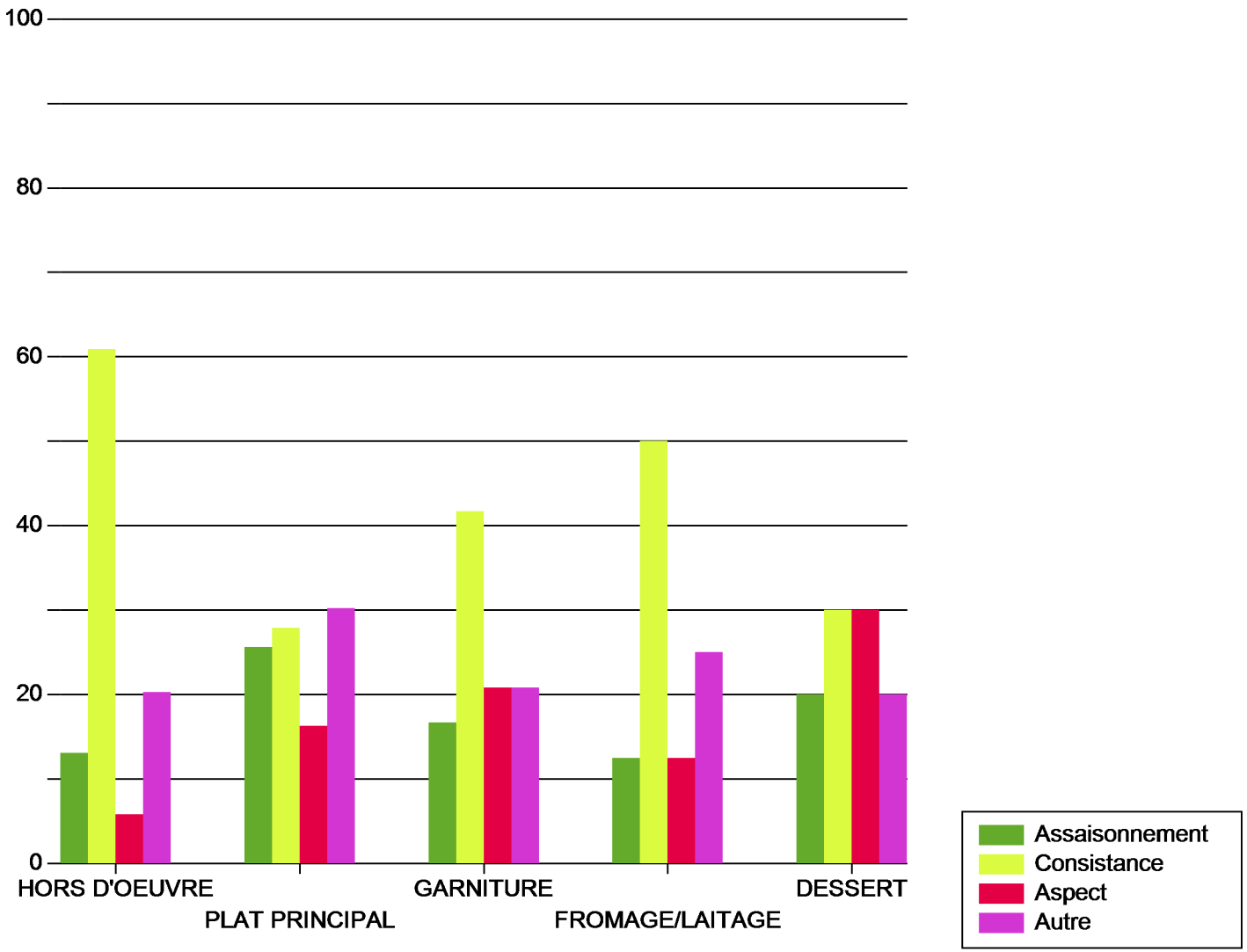

Le critère «Autre» est déclaratif. Sa pertinence dépend du plat analysé.

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• Les tops conso + et conso - / HORS D'OEUVRE

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :
- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

HORS D'OEUVRE

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Les mieux consommés
Carottes râpées
Concombre bio vinaigrette
Concombre en salade
Macédoine, agrémentée de mayonnaise
Melon charentais
Melon jaune
Pastèque
Perle du Nord helvetiques
Potage à la tomate
Potage à la tomate et aux vermicelles
Potage aigo bouido
Potage au potiron
Rillettes aux deux poissons maison
Salade de coquillettes à l'orientale
Salade de pennes à la parisienne
Salade de riz niçois
Salade de tomates
Salade de tortis à la parisienne
Salade de tortis au surimi
Salade du chef
Salade parmentière
Salade piémontaise
Salami

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Les moins consommés
Chou rouge râpé
Endives vinaigrette oriental
Potage de légumes
Potage paysan
Radis râpé
Salade composée vinaigrette du terroir
Tartare de tomates

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• Les tops conso + et conso - / PLAT PRINCIPAL

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :
- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

PLAT PRINCIPAL

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Les mieux consommés
Boulettes d'agneau au jus
Boulettes de bœuf sauce chasseur
Burger de veau sce barbecue
Cheese burger
Colin pané et citron
Cordon bleu de dinde
Filet de colin meunière citron
Hachis Parmentier (boeuf bio)
Jambon de dinde
Jambon de Paris
Lasagnes à la bolognaise
Médaillon de merlu sauce dieppoise
Nem au poulet
Nuggets de volaille
Penne à la carbonara
Penne à la carbonara (sans porc)
Poissonnette
Poulet rôti
Poulet sauté à la crème
Sauté de dinde à la dijonnaise
Sauté de porc sauce dijonnaise
Tajine de bœuf
Tomate farcies nappées de sauce tomate
Tortis à la carbonara
Tortis à la carbonara (sans porc)

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Les moins consommés
Chili con carne et riz
Colin sauce brésilienne
Emincé de bœuf sauce bourguignonne
Escalope de dinde curry
Hoki sauce citron
Hoki sauce verger
Paëlla au poisson
Saucisse de Strasbourg
Saucisse pure volaille

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• Les tops conso + et conso - / GARNITURE

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :
- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

GARNITURE

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Les mieux consommés
Boulgour et sa sauce tomate
Carottes Vichy bio
Coquillettes
Farfalles
Frites
Frites et ketchup
Jeunes carottes persillées
Nouilles
Petits pois et carottes au jus
Poêlée de légumes
Poêlée de légumes saveur soleil
Pommes de terre en cubes
Pommes noisettes
Pommes vapeur
Purée de pommes de terre
Riz cantonnais
Salade de coquillettes à la parisienne
Semoule et jus de légumes
Spaetzle
Tortis

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Les moins consommés
Chou-fleur bio béchamel
Courgettes à l'ail
Courgettes à l'ail et au persil
Gnocchi
Pêle-mêle provençal
Purée de potiron et pommes de terre

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• Les tops conso + et conso - / FROMAGE/LAITAGE

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :
- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

FROMAGE/LAITAGE

Les mieux consommés
Coeur de dame
Emmental bio
Emmental râpé
Fournols
Fraidou
Fromage blanc et sauce à la fraise
Fromy
Rondelé nature
Saint Môret
Six de Savoie

Les moins consommés
Gorgonzola

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• Les tops conso + et conso - / DESSERT

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :
- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

DESSERT

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Les mieux consommés
Bavarois au chocolat
Bille de framboises
Cocktail de fruits au sirop
Compote de pommes
Crème dessert au caramel
Crêpe nature sucrée
Eclair au chocolat
Far breton
Flan pâtissier
Fromage blanc, agrémenté de billes de framboise
Fromage blanc, compote de pomme banane et spéculoos
Fruit bio
Gâteau au chocolat
Gaufre pâtissière
Ile flottante
Liégeois au chocolat
Melon charentais
Milk Shake framboise
Pommes bicolores
Yaourt aromatisé
Yaourt nature sucré

Les moins consommés
Bûche de Noël

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

- **La meilleure progression***

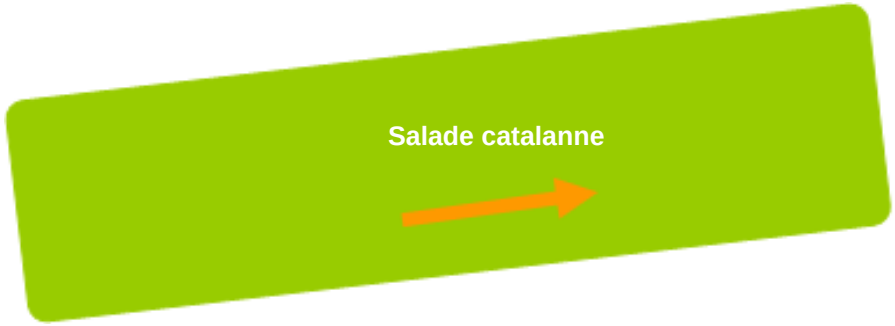

* présente le plat présenté sur les 3 derniers mois ayant la meilleure progression

3. LES ELEMENTS TECHNIQUES

3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel

3.2. La maintenance

3.3. Les fluides

3.4. Les engagements pluri- annuels

3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel

3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel

- Valorisation des matériels mis en place sur **la cuisine** au cours de l'exercice

Date	Type de matériel	Fournisseur	Montant en € HT
2015-2016	Coup de fourchette Remise en conformité de la centrale d'air	Stacy Bastien & CB2D	10 178 € 8940 €
Total			19 118 €

3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel

- **Travaux immobiliers réalisés sur la cuisine au cours de l'exercice**

Période	Travaux réalisés
AOUT 2016	NETTOYAGE DES HOTTES
AOUT 2016	REVISION DU MATERIELS DE PRODUCTION

- **Travaux immobiliers réalisés sur les restaurants au cours de l'exercice**

Nom du restaurant	Période	Travaux réalisés
TOUTES LES ECOLES DE ST-DIE	Sept 2015 AOUT. 2016	ENTRETIEN DU MATERIEL DES SATTELITES
CHARMES	Sept 2015 AOUT. 2016	ENTRETIEN DU MATERIEL DES SATTELITES
PARC	Sept 2015 AOUT. 2016	ENTRETIEN DU MATERIEL DES SATTELITES
FJT	Sept 2015 AOUT. 2016	ENTRETIEN DU MATERIEL DES SATTELITES

3.2. La maintenance

3.2 La maintenance

• L'entretien des équipements sur la cuisine centrale

2 2 L'entretien des équipements sur la CC

Type de matériel	Montant en € HT
entretien maintenance locaux	8 590
entretien maintenance mobilier	27 493
entretien maintenance immobilier	12 832

• L'entretien des équipements sur les offices

2 3 L'entretien des équipements sur les offices

Nom du restaurant	Montant en € HT
entretien sattelites	185

3.3. Les engagements pluri-annuels

3.3 Les engagements pluri-annuels

• Les contrats souscrits par Elior

Liste des biens loués :	Nom du prestataire :
Camions	PETIT-FORESTIER
Matériel de cuisine	QUIETALIS
Matériel de nettoyage	ELIOR SERVICE
Matériel administratif (fax, standard téléphonique, informatique, ...)	RICOH-ALSATEL-GARENTEL
Stockage provisoire	
Contrats de prestations :	**Nom du prestataire :**
Fluides	
Eau	LYONNAISE DES EAUX
Gaz	
Electricité	EDF
Maintenance	
Sécurité réglementaire	QUIETALIS-GECAM-CRAWFORD-SODEL-BOSQUET TECHNICUISINE
Sous-traitance recouvrement	
Linge	ELIS
Produits d'entretien	ECOLAB

3.4. Les fluides

3.3 Les fluides

- **Les consommations énergétiques sur la cuisine :**

Eau : 15 587 €

Electricité : 31 777 €

2. LA QUALITÉ DE NOTRE SERVICE

2.1. La qualité et la sécurité des Repas

2.2. La satisfaction des Convives

2.3. L'engagement de nos Équipes

2.4. Nos engagements en matière de Développement Durable

2.1. La qualité et la sécurité des Repas

2.1. La qualité et la sécurité des repas

• La qualité nutritionnelle des repas

Nos menus sont composés par le pôle offre alimentaire :

> Nos diététiciennes veillent au respect de l'équilibre et de la variété alimentaires.

> Le Responsable Innovation et un comité de chefs experts créent de nouvelles recettes à intégrer aux menus.

Nos menus suivent strictement les règles fixées par les pouvoirs publics:

> le décret du 30 septembre 2011 relatif à l'équilibre nutritionnel
> le Programme National Nutrition Santé
> la Circulaire interministérielle du 25/06/2001

Elior Restauration Enseignement participe à la prévention du surpoids et de l'obésité

2.1. La qualité et la sécurité des repas

- Focus sur les objectifs du décret du 30 septembre 2011

Garantir les apports en fibres et vitamines	▪ Favoriser la consommation de fruits et légumes à tous les repas ▪ Proposer des féculents un repas sur deux
Diminuer les apports en lipides et rééquilibrer la consommation des acides gras	▪ Réduire la consommation de charcuteries, produits frits et pré-frits, entrées pâtissières ▪ Favoriser la consommation de filets de poisson ▪ Favoriser les pâtisseries simples à base de fruits, faites maison
Diminuer la consommation de glucides simples	▪ Préférer des desserts à base de fruits frais ou cuits ▪ Proposer des pâtisseries et desserts lactés maison
Augmenter les apports en fer et en oligoéléments	▪ Proposer des viandes entières de boucheries (bœuf, agneau et veau) au moins une fois pas semaine
Garantir les apports en calcium	▪ Préférer des fromages et des laitages riches en calcium

Améliorer les pratiques et les apports nutritionnels pour lutter contre l'obésité

2.1. La qualité et la sécurité des repas

- La politique nutritionnelle d'Elior

Nourrir les enfants et les jeunes est un enjeu d'avenir essentiel

Nos **4 engagements** pour mettre en œuvre cette politique à vos côtés :

> Etablir des plans alimentaires respectueux du **décret du 30 septembre 2011** et **prévenir l'obésité**

> **Favoriser l'innovation culinaire** et **éduquer aux goûts**

> Sélectionner des **produits de qualité**

> Répondre aux **attentes liées à l'âge et aux spécificités de nos convives**

Les 4 engagements de la politique nutritionnelle d'Elior

2.1. La qualité et la sécurité des repas

- Focus sur les axes de conception des menus

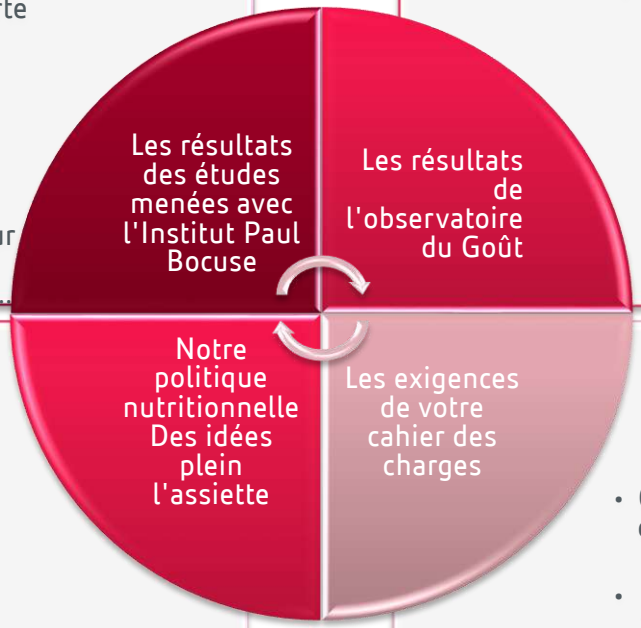

- **Importance de la familiarité** : appréciation déterminée par la connaissance = la répétition favorise la consommation
- **Goût pour la simplicité des recettes**
  ==> nécessité d'accompagner les enfants dans la découverte
- **Textures croquantes appréciées**
- **Eviter les marquants** (persil...)
- **Associations** à travailler pour accroître la consommation (ajout de thon aux poireaux...

- **Recettes les mieux consommées** sur l'année scolaire 2013 - 2014
  ==> à valoriser dans les menus
- **Recettes les moins bien consommées** sur la même période
  ==> à retravailler en fonction des recommandations de l'Institut Paul Bocuse

- Respect des **règles nutritionnelles** et des **saisons**
- **Variété des menus** : recettes des patrimoines culinaires d'Ici et d'ailleurs, plats préférés des enfants, recettes végétariennes et de saison...
- Intégration de **recettes Innovation culinaire, validées par nos convives**
- **Recettes maison**

- Composition d'un repas : **équilibre et variété**
- *A compléter en fonction de votre contrat*

2.1. La qualité et la sécurité des repas

• Fréquences moyennes observées cette année

Composantes	Fréquence recommandée
Entrées contenant plus de 15% de lipides	4 sur 20 max
Crudités ou fruits crus contenant au moins 50% de légumes ou de fruits	8 sur 20 min
Produits frits ou pré-frits contenant plus de 15% de lipides	4 sur 20 max
Plats protidiques ayant un rapport P/L<1	2 sur 20 max
Poissons ou préparations à base de de poisson contenant au moins 70% de poisson et ayant un P/L> ou =2	4 sur 20 min
Viandes non hachées de bœuf, de veau ou d'agneau et abats de boucherie	4 sur 20 min
Préparations ou plats prêts à consommer à base de viande, de poisson, d'œuf et/ou de fromage, contenant moins de 70% du grammage recommandé pour la denrée protidique des plats composés	4 sur 20 max
Légumes cuits, autres que secs, seuls ou en mélange contenant au moins 50% de légumes	10 sur 20 min
Légumes secs, féculents ou céréales, seuls ou en mélange contenant au moins 50% de légumes secs, féculents ou céréales	10 sur 20 min
Fromages contenant au moins 150 mg de calcium laitier par portion	8 sur 20 min
Fromage contenant entre 100 et 150 mg de calcium laitier par portion	4 sur 20 min
Produits laitiers ou dessert lactés contenant plus de 100 mg de calcium laitier et moins de 5g de lipides par portion	6 sur 20 min
Desserts contenant plus de 15% lipides	3 sur 20 max
Desserts ou produits laitiers contenant plus de 20g de glucides simples totaux par portion et moins de moins de 15% lipides	4 sur 20 max
Desserts de fruits crus 100 % fruits crus	8 sur 20 mini

2.1. La qualité et la sécurité des repas

• Focus sur la démarche d'innovation culinaire

Elior Restauration Enseignement a mis en place, depuis plus de deux ans, une démarche d'Innovation Culinaire afin de renouveler régulièrement le plaisir dans l'assiette.

En partenariat avec ses chefs, le Responsable Innovation culinaire sélectionne de nouveaux produits et imagine des recettes savoureuses, innovantes et simples à réaliser.

Innover et revisiter le patrimoine culinaire, en adéquation avec les goûts des convives

=

Une démarche structurée et participative

Animer cette démarche dynamique implique de :

•Rechercher ou créer des **produits en lien avec les fournisseurs**

•**Créer de recettes avec des partenaires reconnus** :
Comités des experts Elior , Michel Sarran, Sylvain Chevalier ...

•**Travailler sur les plats les moins appréciés** par nos convives pour accroître leur consommation

•**Tester des recettes** auprès des convives pour s'assurer qu'elles correspondent à leurs goûts.

2.1. La qualité et la sécurité des repas

- Notre politique de sécurité alimentaire

> Basée sur la prévention et la maîtrise des risques sanitaires, **notre politique Hygiène et Sécurité Alimentaire a largement anticipé les nouvelles réglementations** en matière d'hygiène dans les établissements de restauration collective

> **Par la méthode HACCP**, « Hazard Analysis and Critical Control Points», qui définit des procédures systématisées de prévention des risques alimentaires pour les convives, **nous prouvons notre maîtrise de chaque risque**, tout au long de la chaîne culinaire

La politique
Hygiène et Sécurité
Alimentaire

2.1. La qualité et la sécurité des repas

- Les acteurs de la sécurité alimentaire

Les FOURNISSEURS

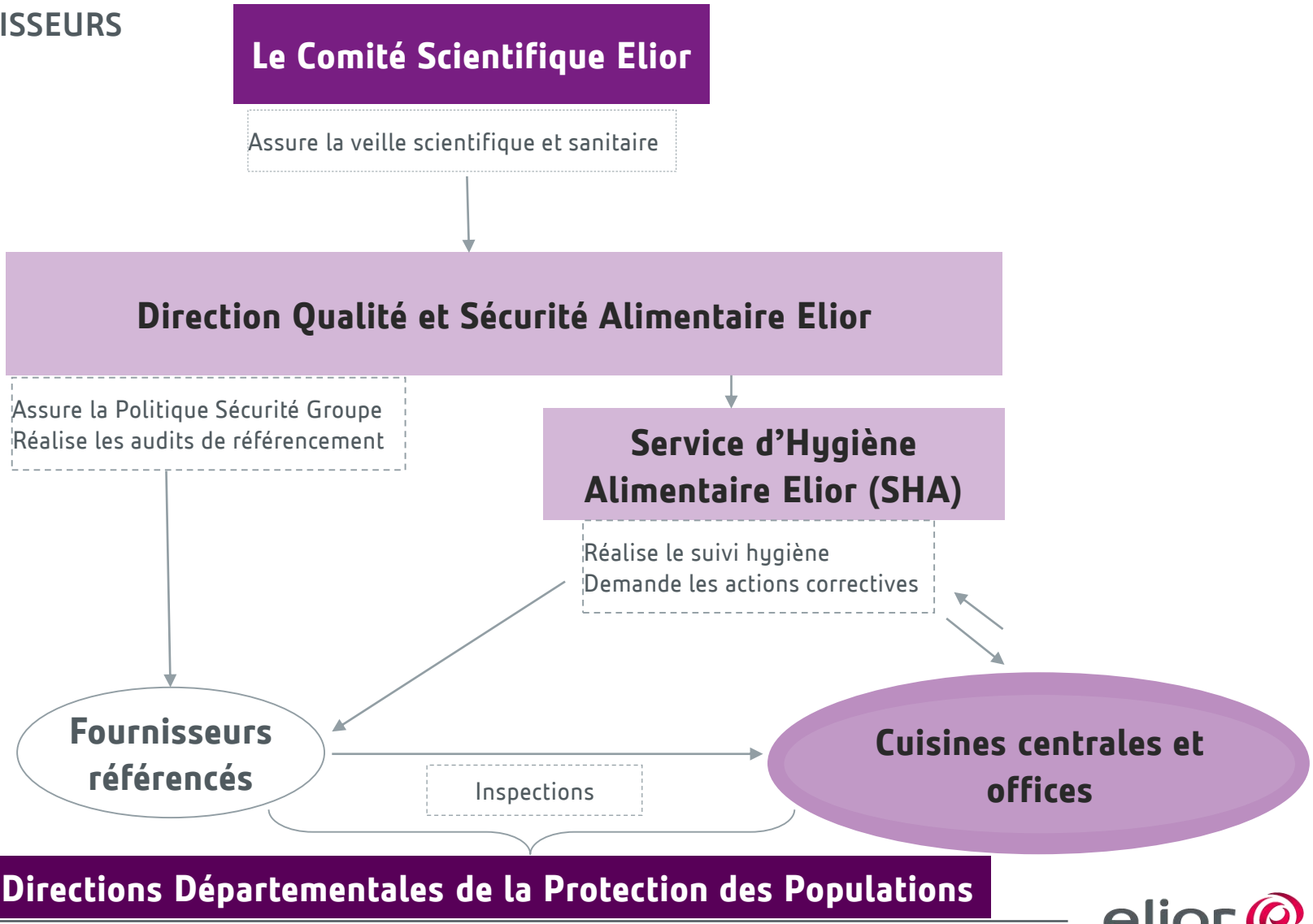

2.1. La qualité et la sécurité des repas

- Les acteurs de la sécurité alimentaire

Les RESTAURANTS

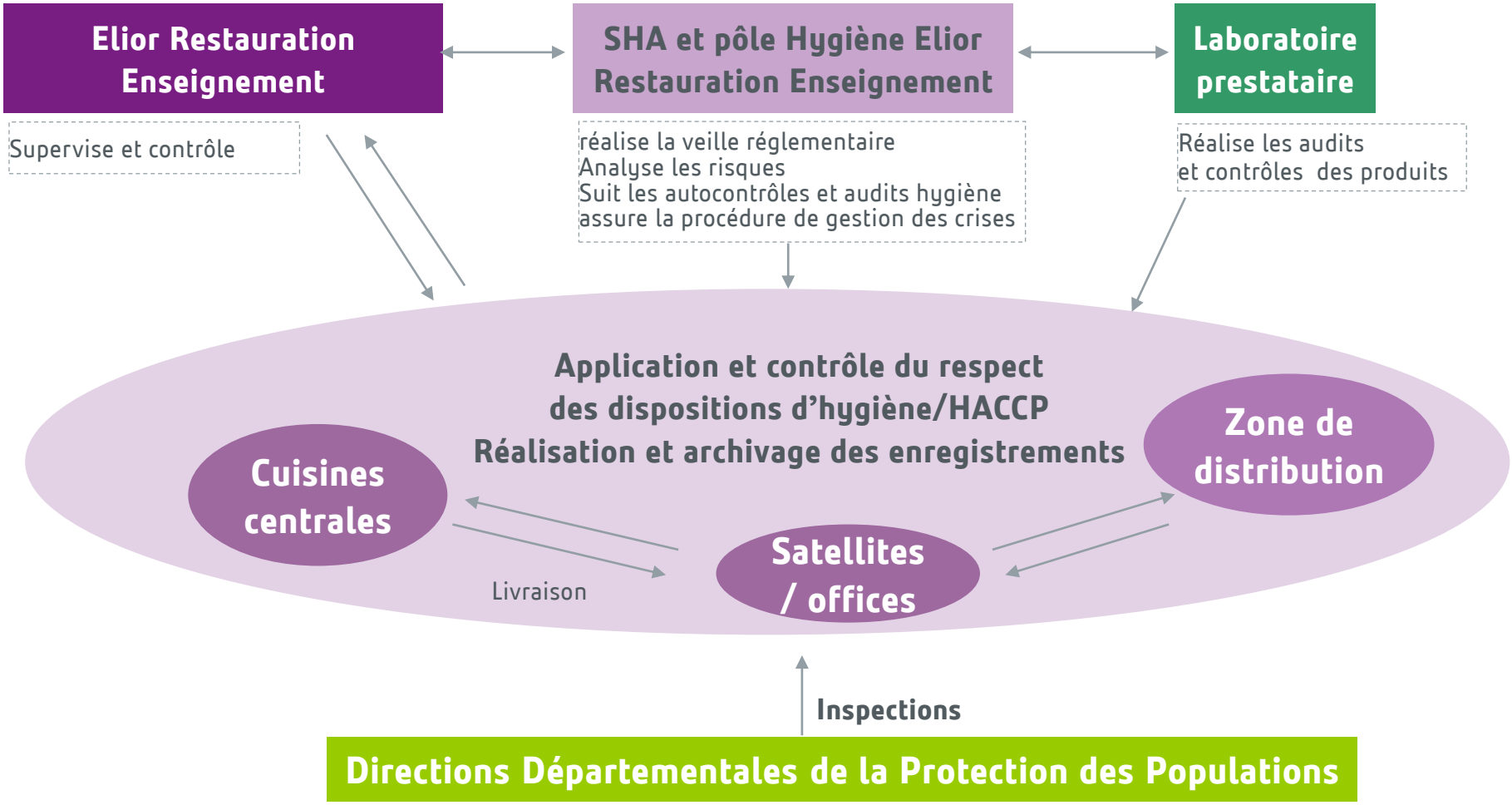

2.1. La qualité et la sécurité des repas

- Les autocontrôles microbiologiques

Conformément aux textes règlementaires et à notre manuel HACCP, nous faisons réaliser régulièrement des **analyses microbiologiques des plats et des surfaces**, par un laboratoire indépendant (Cf. schéma précédent).

La réglementation classe la qualité microbiologique d'un produit alimentaire ou d'une surface dans une des catégories suivantes

- **Satisfaisant et Acceptable**
- **Non satisfaisant,** à noter que ce niveau n'implique pas nécessairement un danger pour la santé du consommateur

Les analyses microbiologiques

2.1. La qualité et la sécurité des repas 2015-2016

- **Résultats des autocontrôles microbiologiques - Les plats**

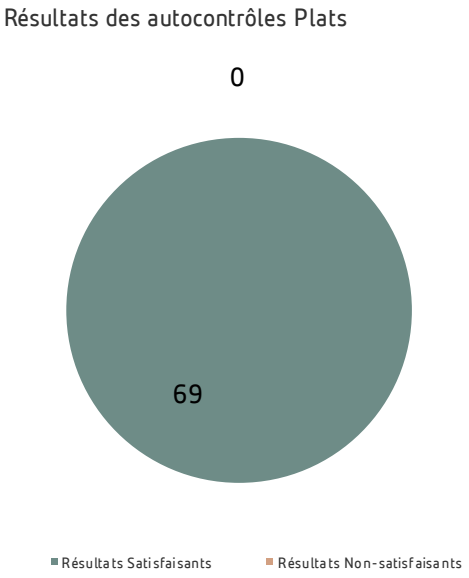

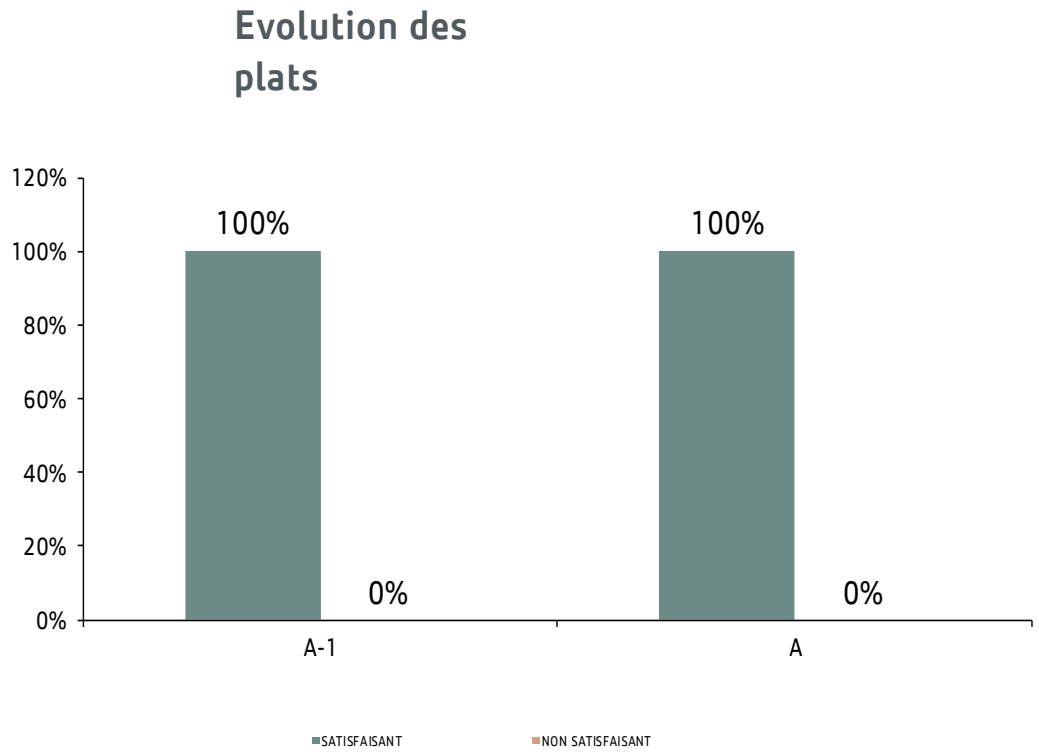

2.1. La qualité et la sécurité des repas

- **Résultats des autocontrôles microbiologiques - Les surfaces**

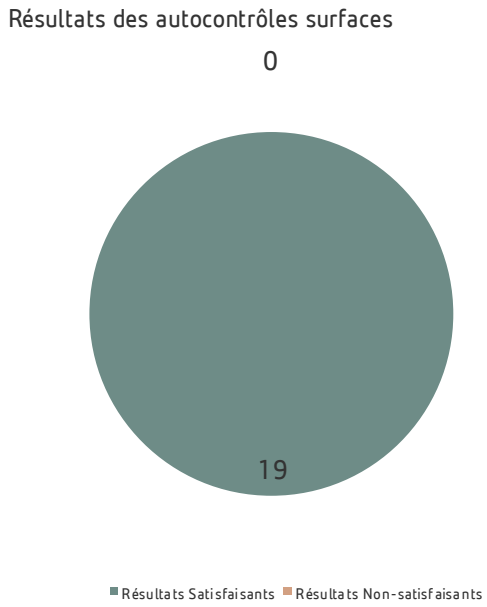

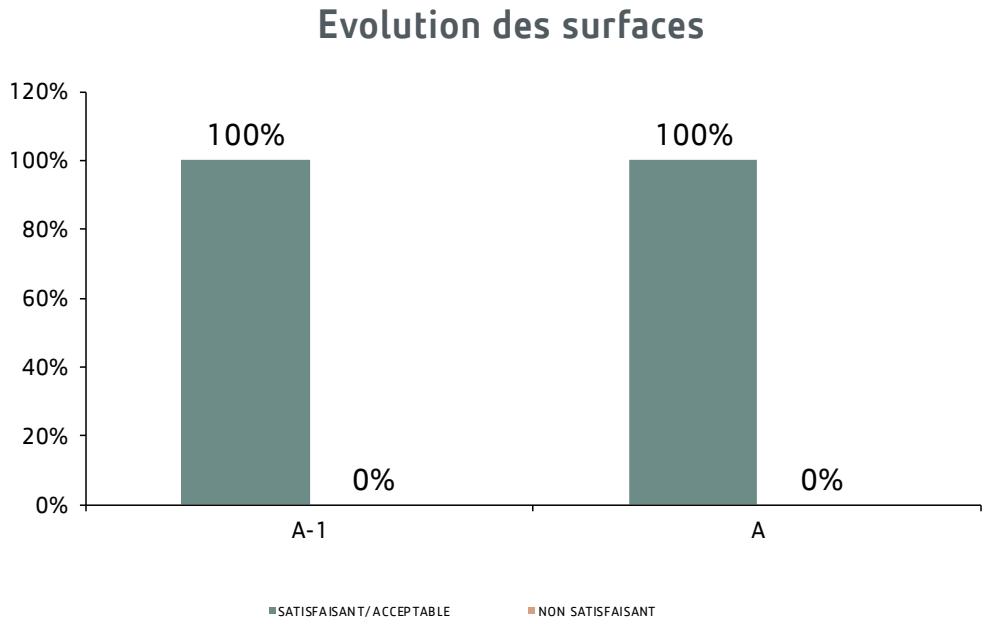

2.1. La qualité et la sécurité des repas 2015-2016

- Les audits hygiène et rapports de visite des organismes officiels de contrôle

Pour votre contrat

Au cours de l'année scolaire, les contrôles suivants ont été réalisés sur la cuisine centrale:
>8 Septembre 2015 AGRO ANALYSES note de l'audit 18.3/20
> 4 Janvier 2016 AGRO ANALYSES note de l'audit 18.7/20

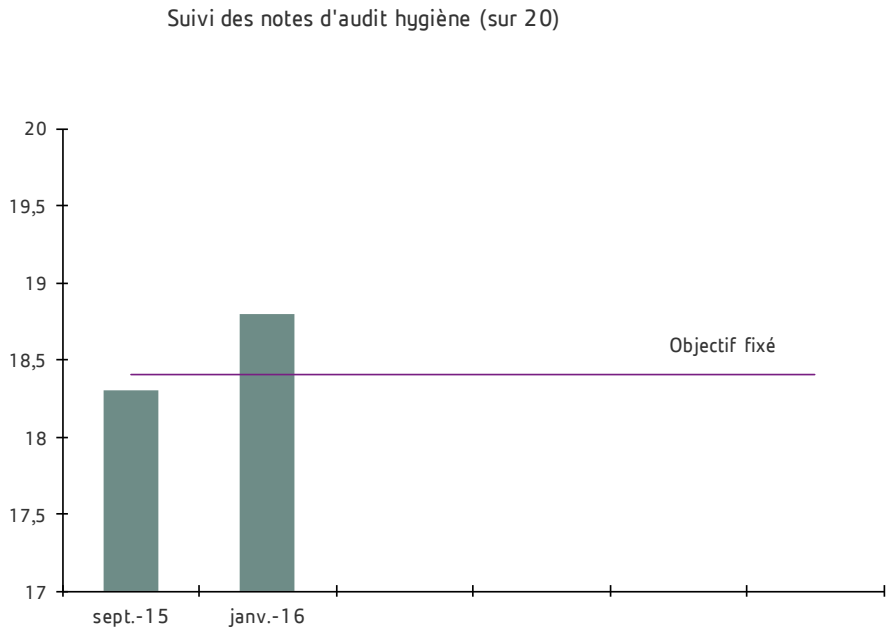

2.2. La satisfaction des convives

2.2. La satisfaction des Convives

• Etre à l'écoute de nos clients et nos convives

• Afin de savoir **ce qui est apprécié dans notre prestation ou ce qui nécessiterait d'être amélioré**, nous donnons à nos clients partenaires ainsi qu'à nos convives des **opportunités d'expression** de leur satisfaction.

• Qu'il s'agisse d'évaluer notre offre alimentaire ou plus largement l'ensemble de notre prestation, nous avons mis en place, en complément des Commissions Restauration, **trois outils de mesure et de suivi de votre satisfaction et de celle de nos convives**

- Le Baromètre Convives
- L'Observatoire Du Goût
- Le Baromètre Partenaires

3 outils de mesure et de suivi de la satisfaction

2.2. La satisfaction des Convives

- L'Observatoire Du Goût dans votre ville

L'observatoire du Goût est l'analyse de la **consommation des repas** par les enfants.

Chaque jour, le ou la responsable d'office indique sur une **grille d'évaluation** si les enfants ont très bien, plutôt bien, plutôt pas ou pas du tout consommé leur entrée, leur plat et accompagnement, leur laitage et leur dessert.

Écoles qui participent à la démarche	Toutes les écoles de la ville Voir dans Elior à votre écoute

2.2. La satisfaction des Convives

- Présentation des Commissions Restauration

Les Commissions Restauration sont **des moments privilégiés partagés avec vous** et les représentants des parents d'élèves.

La Commission Restauration doit être une source de progrès pour tous

- le client
- l'équipe de cuisine
- l'équipe éducative
- le personnel de service
- les parents d'élèves

Au cours de ces rendez-vous, en plus d'une analyse des futurs menus, nous en profitons pour **vous informer** sur des sujets d'actualités comme les allergies alimentaires, le PNNS 3, le Bio, la nouvelle réglementation, etc.

2.2. La satisfaction des Convives

- Fréquence des commissions restauration

	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Nombre total
Scolaire	28/09/2015		30/11/2015		25/01/2016		22/03/20165			06/06/2016	04/07/2016		6
CCAS	05/09/2015				04/01/2016	01/02/2016	07/03/2016	04/04/2016	02/05/2016	06/06/2016	04/07/2016		8

2.2. La satisfaction des Convives

• Les animations

Notre programme d'animations, renouvelé chaque année, célèbre les **fêtes traditionnelles du calendrier**. Nous souhaitons également sensibiliser les convives au développement durable et leurs transmettre de bonnes habitudes alimentaires.

Lulu, la mascotte de notre programme d'animations

Les thèmes d'animations pour l'année 2015-2016

Lulu au paradis des desserts

Cette année, Lulu fait découvrir aux enfants le métier passionnant de cuisinier.

Les animations sont classées en trois catégories:

LES INCONTOURNABLES

LES THÉMATIQUES

LES OPTIONNELLES

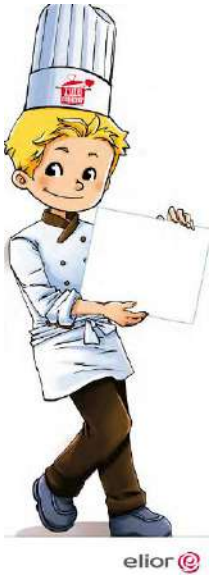

2.2. La satisfaction des Convives

- Les animations **LES INCONTOURNABLES**

La semaine du Goût

- Lulu cuisinier fait découvrir aux enfants l'univers de la pâtisserie à travers de nombreuses recettes de desserts.
- AU MENU
  - > Chou Mascarpone au praliné
  - > Raisin rosé
  - > Stacciatella

Noël

- Cette année les enfants découvrent une cheminée trompe l'œil avec des chaussettes de Père Noël.
- AU MENU
  - > Chiffonnade de laitue & saumon fumé et tomate
  - > Suprème de pintade et sauce forestière
  - > Pom'pin Forestine
  - > Bûche de Noêl revisitée en verrine
  - > Chocolat de Noêl

Pâques

- Lulu part à la chasse aux œufs de Pâques dans le restaurant, à travers une nouvelle affiche spécialement conçue pour les enfants.

Des animations ludiques et éducatives pour les enfants

2.2. La satisfaction des Convives

- Les animations dans votre ville

Convives	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER
Scolaire	02/09/15 COCKTAIL DE LA RENTREE	12 au 16/10/15 SEMAINE DU GOÜT	ORANGE ATTITUDE	07/12/15 St-NICOLAS & 17/12/15 REPAS DE NOÊL	07/01/16 EPIPHANIE	02/02/16 CHANDELEUR 04/02/16 Nouvel An Chinois
CCAS		SEMAINE DU GOÜT	POMMES POIRES LE BEAUJOLAIS NOUVEAU	ST-NICOLAS & REPAS DE NOÊL	REPAS DE L'AN EPIPHANIE	CHANDELEUR Nouvel An Chinois

2.2. La satisfaction des Convives

- Les animations dans votre ville

Convives	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
SCOLAIRE	10/03/2016 VIVA MEXICO	31/03/16 REPAS DE PÂQUES	19/05/16 LES REGIOINS FRANCAISES	30/06/16 REPAS DE FIN D 'ANNEE		
CCAS	LA MONTAGNE	27/03/16 REPAS DE PÂQUES	ANGLETERRE	REPAS D ETE	REPAS DU 14 JUILLET	

2.2. La satisfaction des Convives

2.2. La satisfaction des Convives

2.2. La satisfaction des Convives

- Les animations dans votre ville
  - **Fabrication de Dessert Maison**

Une équipe à votre service

Les Animations du CCAS

Les Animations du CCAS

2.2. La satisfaction des Convives

Pour accompagner les convives dans les différentes étapes d'une croissance harmonieuse, **Elior Restauration Enseignement a conçu des solutions de restauration adaptées à nos convives.**

Nos Concepts de Restauration Dans notre Ville

Maternelle — **Élémentaire**

2.2. La satisfaction des Convives

Dans votre ville

LE SELF QUI FAIT GRANDIR
Définit un nouvel apprentissage nutritionnel pour les enfants dans un lieu de vie convivial et ludo-éducatif.

L'implantation de ce concept nécessite une nouvelle approche en matière de pédagogie et implique un fort partenariat avec les équipes enseignantes.

2.3 L’engagement de nos équipes

2.3. L'engagement de nos Équipes

> Elior Restauration Enseignement s'est développé grâce aux talents et aux compétences de ses collaborateurs

> Notre première force, ce sont les hommes et les femmes qui composent notre entreprise. Ils exercent un métier noble, puisqu'ils travaillent quotidiennement au service des enfants

> Notre politique de ressources humaines, axée sur la formation et la promotion interne, contribue à valoriser et renforcer les compétences de chacun

> Signataire de la Charte de la Diversité et de la Charte pour l'Égalité des Chances dans l'Éducation, nous nous engageons à refléter la diversité de la société dans laquelle nous sommes implantés

Nos collaborateurs sont nos meilleurs ambassadeurs

2.3. L'engagement de nos Équipes

- Organigramme de la Cuisine Centrale dédié à la Ville de Saint-Dié des Vosges

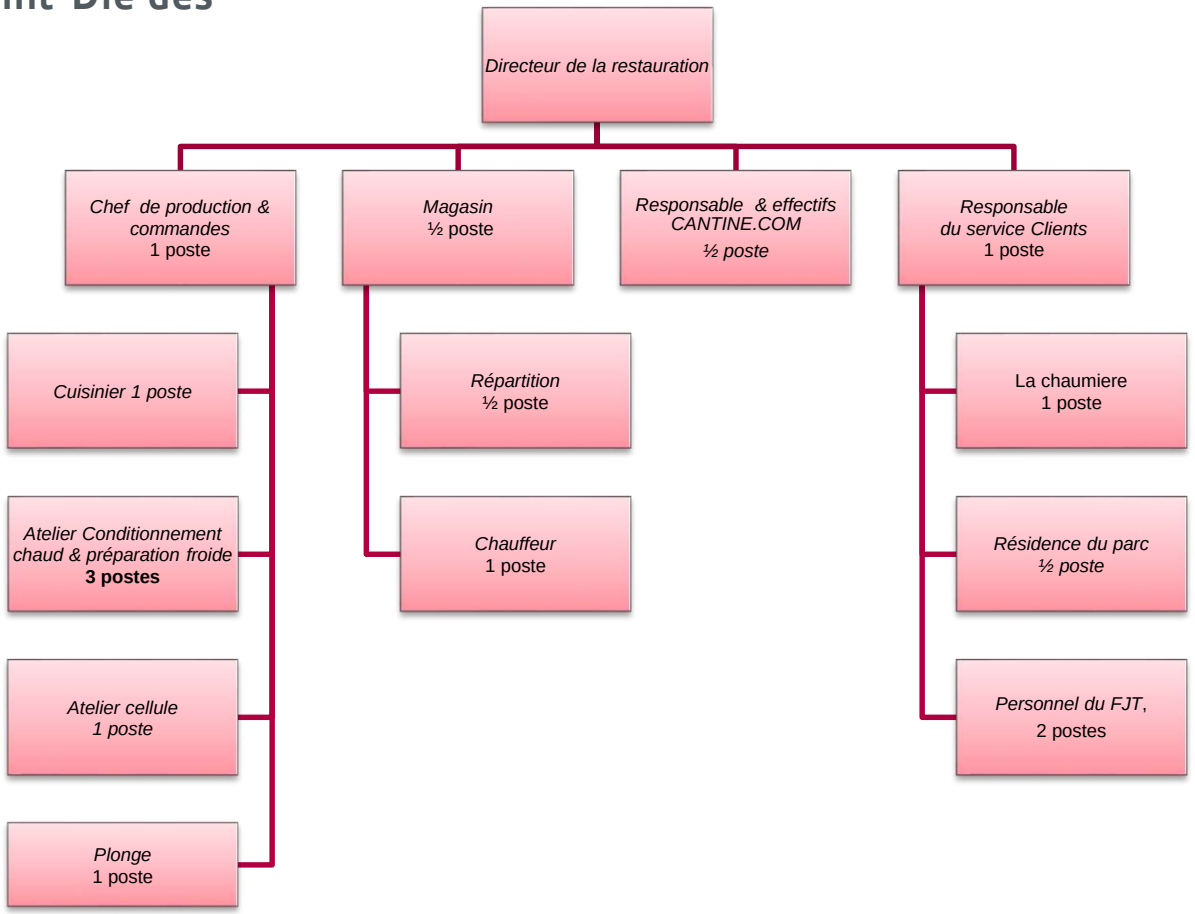

2.3. L'engagement de nos Équipes

- Liste des salariés

Nom & Prénom	Statut	Fonction	Affectation	Type de Contrat	N° jours Semaine	Horaire hebdomadaire
Grandjean Jean-Marc	Cadre	Directeur de la Restauration	cuisine centrale	CDI	5	35
Roellinger Désirée	Employée	Responsable Services Client	cuisine centrale	CDI	5	37
SURMELY CORINNE	Employée	Responsable Encaissements	cuisine centrale	CDI	5	35
Laurent Claudy	Employée	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
Leost Fabian	Employée	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
Marchal Sophie	Employée	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
Saber Adil	Employé	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
Zoubiri Menaouare	Employé	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
MANGIN Stéphane	Agent Maîtrise	Chef de Production	cuisine centrale	CDI	5	39
Clerc Jean-Marc	Employée	Cuisinier	cuisine centrale	CDI	5	35
Djella Salima	Employée	Responsable Atelier	cuisine centrale	CDI	5	35
Galland Sonia	Employée	cuisinière	cuisine centrale	CDI	5	35
Baradel Fréderic	Employée	second	cuisine centrale	CDI	5	35
Stephann Christine	Employée	Conditionneuse	cuisine centrale	CDI	5	35
Vinel Cindy	Employée	cuisinière	cuisine centrale	CDI	5	37
Fattar Samira	Employée	employé de Restauration	cuisine centrale	CDI	5	35
Adrian Marie -Laure	Employée	Employé Polyvalent	cuisine centrale	CDI	5	35
Fuzelier Danielle	Employée	Magasinier	cuisine centrale	CDI	5	37
Humbert Sébastien	Employée	Responsable de Flux	cuisine centrale	CDI	5	35
Noel Christine	Employée	Répartiteur	cuisine centrale	CDI	5	0
Ganaye Francis	Employée	Chef de Cuisine	Détaché Communal FJ	CDI	5	39
Partage Marie -Claude	Employée	employé de Restauration	FJT	CDI	5	37
Annabelle GERARD	Employée	employé de Restauration	Résidence Le Parc	CDI	5	20
THOMASSIN JEAN-PIERRE	Employée	employé de Restauration	Chaumière	CDI intermittent 900 heures	5	35

2.3. L'engagement de nos Équipes

- Notre politique de formation

Trois axes majeurs

> L'emploi et la gestion de carrières
> Le développement des compétences
> Le management de la diversité

Promouvoir le parcours et les compétences de chacun de ses collaborateurs

- Le premier objectif de cette démarche est d'agir en **employeur responsable** en anticipant les besoins de compétences et en ciblant les talents correspondants

- Fondée sur une offre personnalisée, **la formation est mise en œuvre sous forme de parcours structurés**.

2.4 Nos engagements en matière de Développement Durable

2.4. Nos Engagements en matière de Développement Durable

- Restaurateur durable par nature

Nous développons des innovations et des initiatives qui visent trois principaux objectifs en matière de responsabilité sociétale et environnementale:

> Réduire et maîtriser notre empreinte écologique
> Éduquer les jeunes générations au Développement Durable
> Créer du lien social et privilégier la diversité

Nos équipes se surpassent pour veiller au respect de l'environnement

2.4. Nos Engagements en matière de Développement Durable

- SEMER

> Apprendre à ne pas gaspiller, manger des fruits et légumes de saison, savoir équilibrer ses repas...

> En accompagnant les enfants dans l'apprentissage d'une alimentation saine, nous semons, dès le plus jeune âge, les graines de comportements respectueux de l'environnement.

Transmettre aux plus jeunes les clés d'une consommation responsable

Dans votre ville

CHASSE AU GASPI ,TABLE DES CURIEUX

2.4. Nos Engagements en matière de Développement Durable

- **RÉCOLTER**

> Concevoir des **offres responsables**, c'est s'approvisionner en réduisant notre impact sur l'environnement

> Privilégier **les fournisseurs locaux et bio**, sélectionner des produits de saison…

> Qu'il s'agisse ou non de denrées alimentaires, **notre politique d'achat est fondée sur des approvisionnements responsables.**

Dans votre ville

Un repas bio ou local sont produits une fois par mois

Faire la part belle au bio, privilégier la qualité du terroir local font partie de nos engagements

2.1. La satisfaction des Convives

Dans la cadre des repas d'animations il a été servi aux jeunes convives déodatiens

ENSEMBLE JOUONS LOCAL !

Provenance des produits servis

EARL EHRHART Christian - NIEDERNAI (67)

Abattoir CHARAL – METZ (57)

Monsieur COSSIN
Producteur de Pommes de Terres
BARISEY AU PLAIN (54)

Fromagerie de BLÂMONT (54)

M. RICHARD
Maraîcher arboriculteur
à SAULNY (57)

2.4. Nos Engagements en matière de Développement Durable

- S'ÉQUIPER

> Conditionner, trier, recycler, valoriser, transporter, nous nous efforçons de construire un schéma logistique vertueux respectant notre environnement.

> Réduction des déchets non alimentaires à la source, utilisation de barquettes 100% recyclables ou biodégradables, compostage des déchets organiques, sans oublier le déploiement de véhicules propres.

Un schéma logistique vertueux pour le respect de notre environnement

Dans votre ville

Les actions à présenter dans ce cadre:

LE TRI SELECTIF , COMPOSTAGE DES DECHETS ORGANIQUES

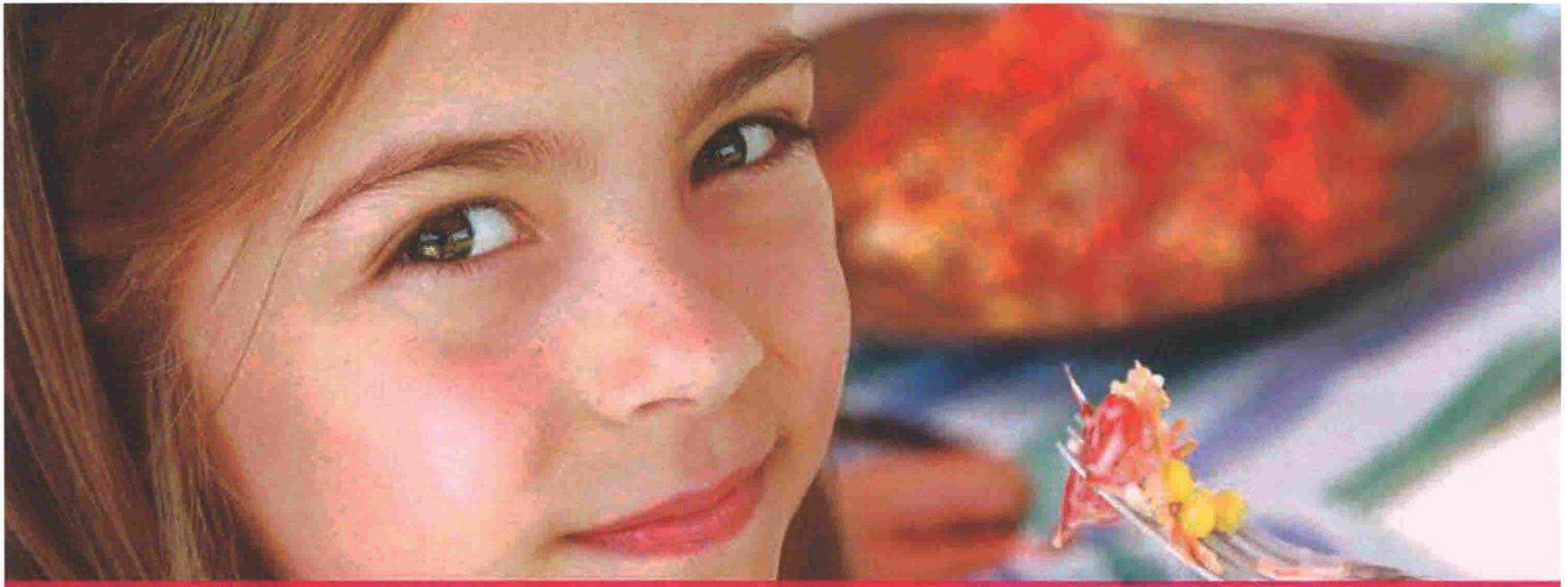

Rapport Annuel du Délégataire

Ville de Saint-Dié des Vosges

Année 2015-2016

Restauration Enseignement

SAINT DIÉ DES VOSGES

elior restauration

Sommaire

P-01 1. LES ELEMENTS QUANTITATIFS ET FINANCIERS

1.1. L'évolution de la fréquentation

1.2. L'activité économique

1.3. Les flux financiers avec la ville

1.4. L'activité pour les tiers

P-02 2. LA QUALITÉ DE NOTRE SERVICE

2.1. La qualité et la sécurité des Repas

2.2. La satisfaction des Convives

2.3. L'engagement de nos Équipes

2.4. Nos engagements en matière de Développement Durable

P-03 3. LES ELEMENTS TECHNIQUES

3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel

3.2. La maintenance

3.3. Les engagements pluri- annuels

3.4. Les fluides

P-04 4. ELIOR A VOTRE ECOUTE

4.1. Observatoire du goût

4.2 Menus animations

P-05 5. ANNEXES

5.1. Elior en bref

5..2. Le Compte d'Exploitation

INTRODUCTION

Introduction

Notre passion,
à votre service.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-présent le rapport annuel d'activité de la Délégation de Service Public de la restauration scolaire et municipale de la **ville de Saint-Dié des Vosges pour l'année 2015-2016.**

La présentation de ce document répond aux exigences de la loi N° 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005, relatifs aux Marchés Publics et Délégation de Services Public.

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.
Par ailleurs , ce rapport doit faire l'objet d'un examen par la commission consultative des services publics locaux (article L 1413 - 1).

Nous espérons avoir répondu à vos attentes et nous vous prions de croire notre engagement permanent pour que la qualité du service de restauration de votre ville soit à la hauteur de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder.

Introduction

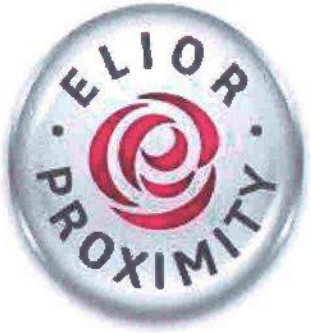

Nous cherchons chaque jour à mériter davantage votre confiance.

Nous avons ainsi mis en place la démarche Elior Proximity, gage de notre engagement quotidien à vos côtés.

Elior Proximity, c'est :

- un projet d'accompagnement entièrement dédié,
- l'intégration de vos particularités et de vos besoins, analysés et partagés ensemble,
- des rituels de rencontres et d'échanges tout au long de notre collaboration.

Notre engagement :

- maintenir une qualité de relation contractuelle optimale,
- et être toujours plus proactif dans notre rôle d'accompagnement et de conseil.

La notion de proximité s'inscrit dans notre vision de marque globale, axée sur le professionnalisme, l'écoute, et l'action.

Historique

- La cuisine centrale de Saint Dié des Vosges a été construite par la société EGSR hexagone, aux droits de laquelle vient aujourd'hui ELRES, dans le cadre d'une concession de service public de la restauration scolaire et municipale signée en date du 11 Mars 1991 d'une durée initiale de 15 ans, portée à 25 ans par avenant N° 3 (base initiale de 272000 repas devient 184510 repas annuel).
- Avenants 8&9 (2006&2008), mise en place de » 7 Selfs qui fait grandir » et « 2 restaurant des touts petits »
- Avenant 10 (2008) – restitution du solde de crédit bail à la ville
- Avenant 13 (2010) – modification base contractuelle: 183 000 .
- Avenant 14 (2012) – mise en place d'une redevance concessive de 115 k€/an.
- 31/12/2012 – Ville de St Dié fait part de son désir de céder la cuisine centrale à Elres; formalisé par promesse de vente à échéance au 1er Février 2017.
- Avenant 15 (sept-2015) Mise en place BON APP ,
- Avenant 16 (nov-2015) voir ci-après

AVENANT 16 DU 24 NOVEMBRE 2015

- **AVENANT N° 16 AU TRAITE DE CONCESSION**
- **DU SERVICE PUBLIC**
- **DE LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE**
- **DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**
- **EN DATE DU 11 MARS 1991**

- **ENTRE**
- **LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**
- Représentée par son Maire, **Monsieur David VALENCE**, dûment habilité à cet effet par une délibération de l'assemblée délibérante en date du 24 Novembre 2015
- **ET ELRES**
- Représentée par **Monsieur Jean-Pierre LANZETTI**, en qualité de Président.
  et par délégation par **Monsieur Lionel OLLINGER**, en qualité de Directeur Régional,

AVENANT 16 DU 24 NOVEMBRE 2015

- **MODIFICATION DU CHAPITRE VII – DISPOSITIONS FINANCIERES**

- **ARTICLE 34 –**
- **PRIX DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE**

- **34.5 – Réexamen des prix unitaires**

- **TARIFICATION POUR 2015:**

AVENANT 16 DU 24 NOVEMBRE 2015

- Elior Restauration Enseignement s'engage à ne pas appliquer la revalorisation contractuelle qui s'élevait à 1.73% d'augmentation au 1er Septembre 2015.

- De plus, Elior Restauration Enseignement **diminuera ses tarifs de 1,00 € HT sur le poste Petit-déjeuner de la Résidence les CHARMES.**

- **Le prix du petit-déjeuner** passe donc de 4,922 à **3,922 €uros HT**.

AVENANT 16 DU 24 NOVEMBRE 2015

- **Elior Restauration Enseignement diminuera ses tarifs de 1,50€ HT**
- **sur le poste repas Scolaires (maternelle/primaire) à compter du 1er Octobre 2015.**
- **Le prix du repas Maternelle passe donc de 7,887 à 6,387 €uros HT**
- **Le prix du repas Primaire passe donc de 7,887 à 6,387 €uros HT**

AVENANT 16 DU 24 NOVEMBRE 2015

- **TARIFICATION POUR 2016:**

- Elior Restauration Enseignement s'engage à ne pas appliquer la revalorisation contractuelle prévue au 1er Septembre 2016.

- **SOUS-ACTIVITE 2016 :**

- Elior Restauration Enseignement s'engage à ne pas refacturer la sous-activité sur l'année scolaire 2016.

1. LES ELEMENTS QUANTITATIFS ET FINANCIERS

1.1. L'évolution de la fréquentation

1.2. L'activité économique

1.3. Les flux financiers avec la ville

1.4. L'activité pour les tiers

1.1. L'évolution de la fréquentation

1.1 L'évolution de la fréquentation

• Repas facturés par catégorie de convives et prestations

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Evolution vs A -1	
				En Quantités	En %
Scolaires	74 070	66 780	65 726	-1 054	-1,6%
Accueil de Loisirs	3 110	4 103	4 340	237	5,8%
Restaurant municipal	4 975	5 084	4 994	-90	-1,8%
Portage	9 879	8 160	6 656	-1 504	-18,4%
Foyer	53 900	62 046	66 435	4 389	7,1%
Crêches	4 374	4 150	4 516	366	8,8%
Total Repas	**150 308**	**150 323**	**152 667**	**2 344**	**1,6%**
Autres Prestations (Lait Goûters et Petit Déjeuners)	17 799	21 804	24 888	3 084	14,1%

1.1 L'évolution de la fréquentation

• La répartition de la fréquentation par nature de convives

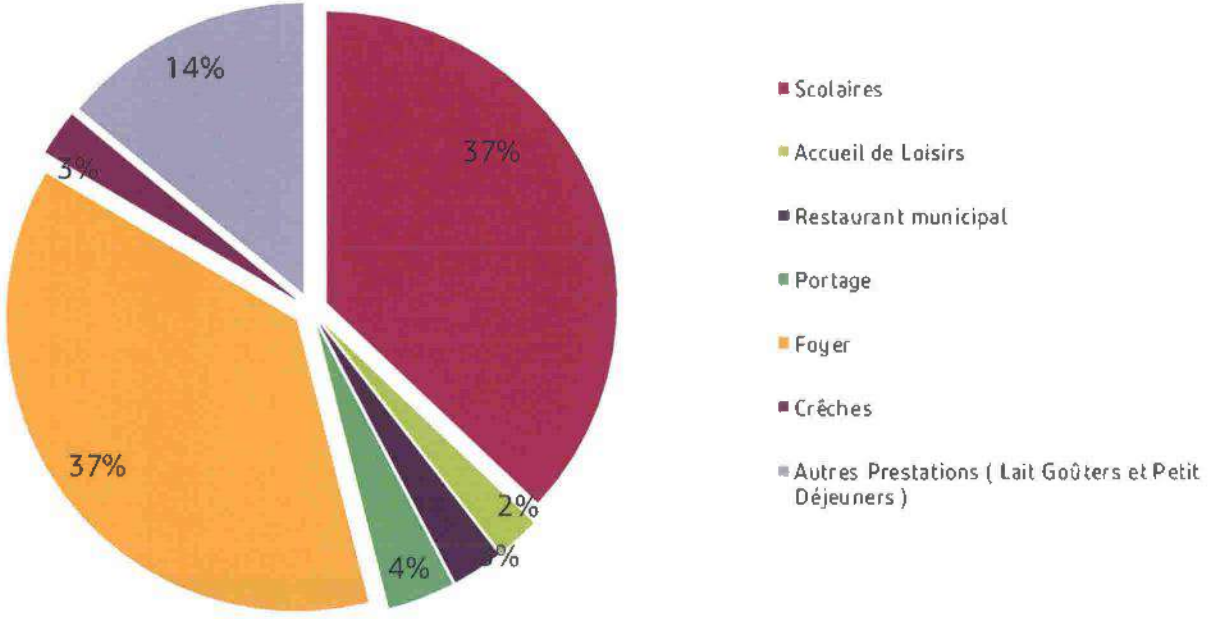

1.1 L'évolution de la fréquentation

• Repas facturés par catégorie de convives et prestation

L'activité du service au cours de l'exercice 2015-2016 s'établit à 152 667repas avec 142 jours scolaire pour 140 jours l'an passé

	2014-2015	2015-2016
Nombre de jours scolaires	140	142

1.1 L'évolution de la fréquentation

• L'évolution de la fréquentation scolaire

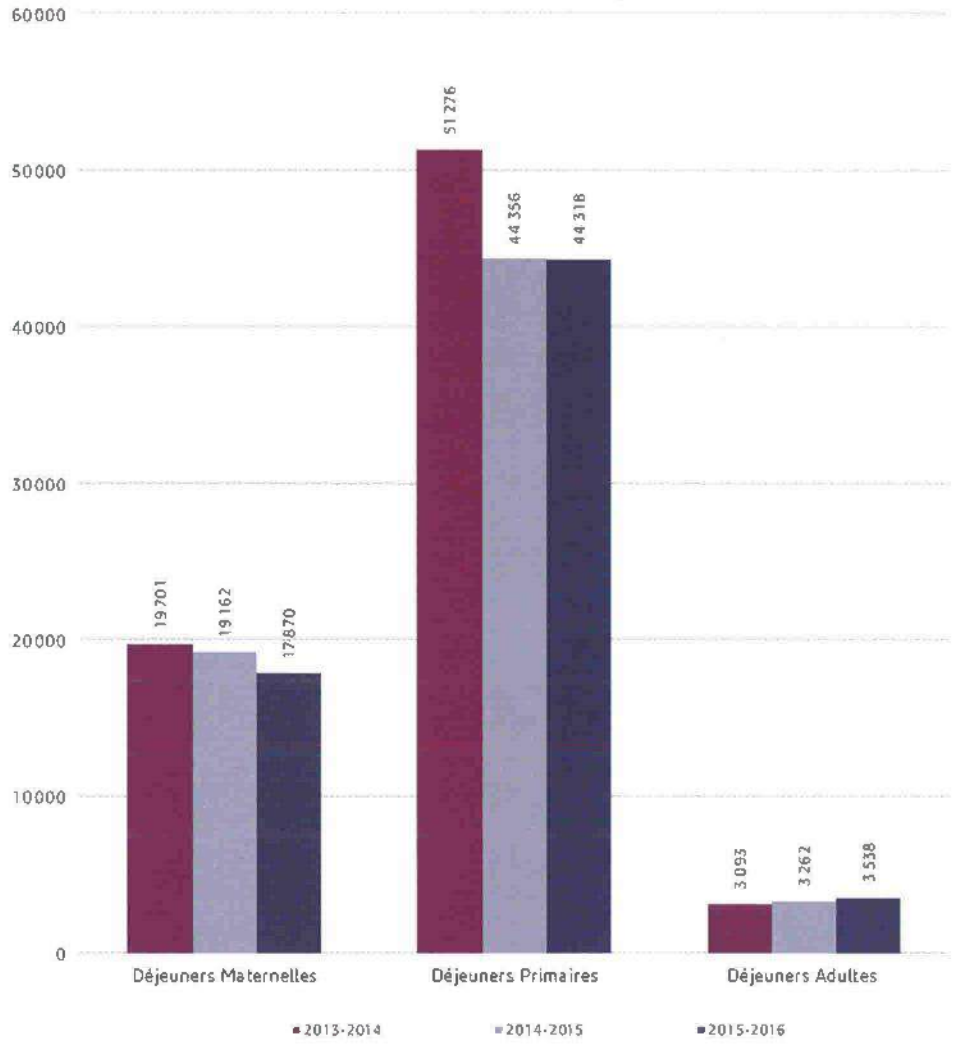

Evolution de la fréquentation scolaire
Maternelles -1292 cvts soit -6,7%
Soit environ 10 couverts jour
Primaires -38 cvts soit -0,1%
Adultes +276 cvts soit +8.5%

1.1 L'évolution de la fréquentation

• L'évolution de la fréquentation en accueil de loisirs

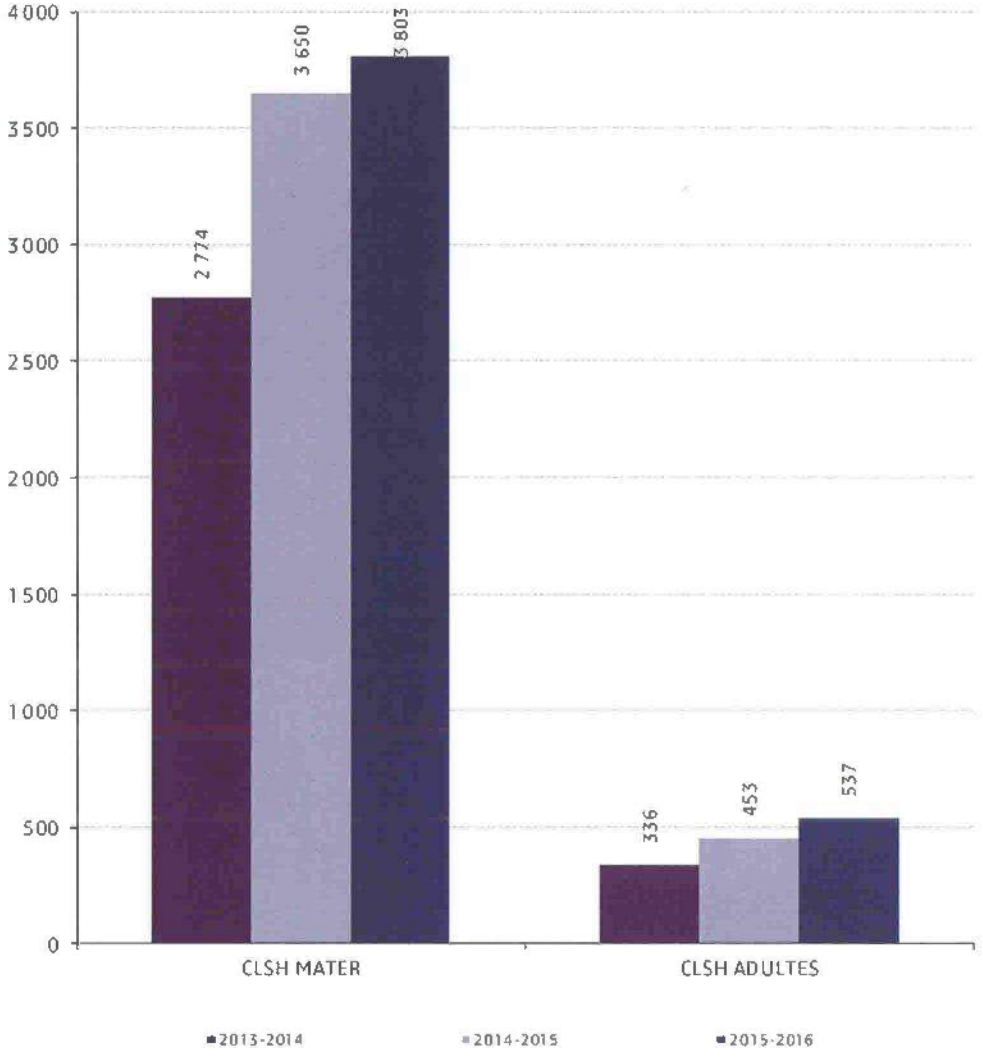

ACCUEIL DE LOISIRS

Primaire +153 cvts soit +4,2%

Adultes +84 cvts soit + 18,5%

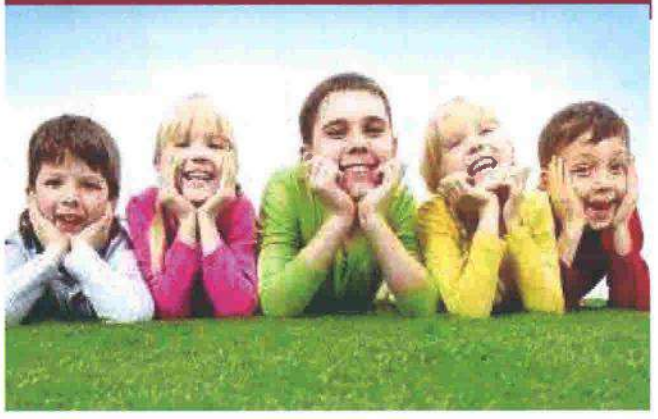

1.1 L'évolution de la fréquentation

• L'évolution de la fréquentation en restaurant municipal

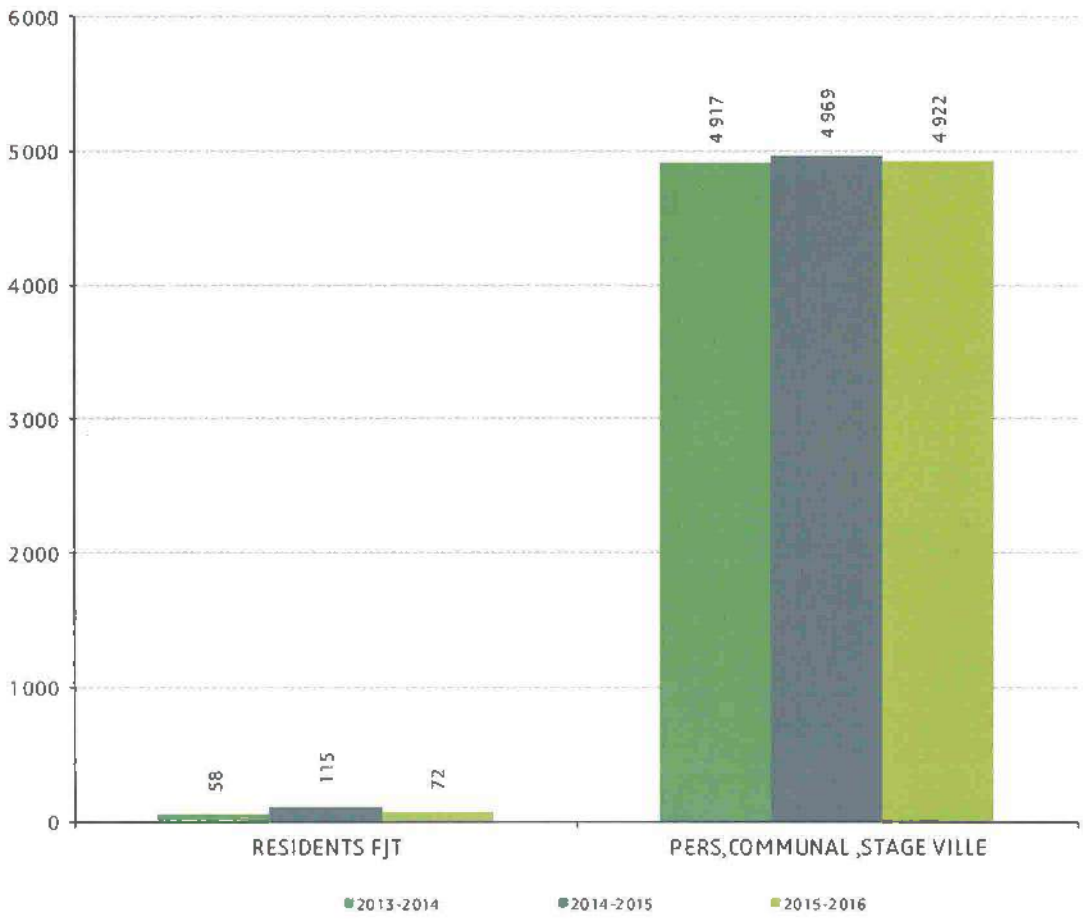

Restaurant Municipal
Résidents FJT
- **43 cvts soit +37,4 %**
- **Personnel Communal**
- **-47 cvts soit -0,9%**

1.1 L'évolution de la fréquentation

• L'évolution de la fréquentation en foyer résidence

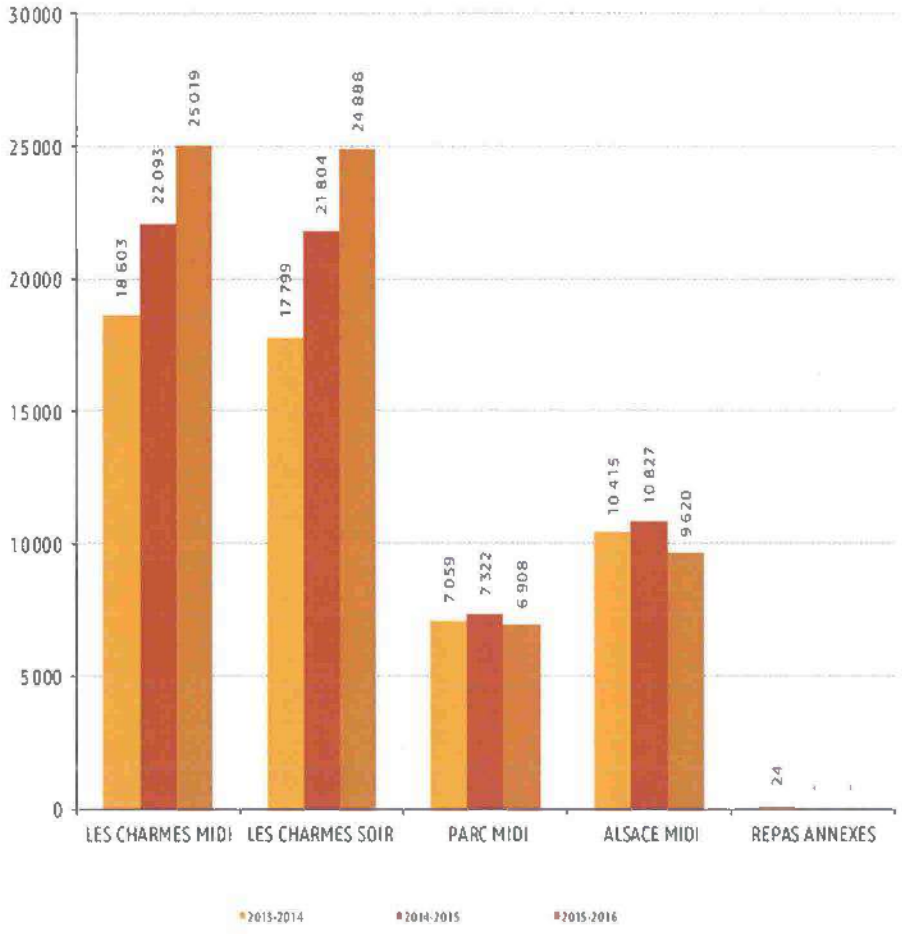

Suite au regroupement
De la chaumière –
Flora Tristan
Sur la nouvelle
Résidence des Charmes
+2926 dejeuners soit +13,2%
+3084 Diners soit +14,1%
Résidence du Parc
- 414 dejeuners soit -5,7%
Batiment Alsace
-1207 dejeuners soit -11,1%

1.1 L'évolution de la fréquentation

• L'évolution de la fréquentation en portage

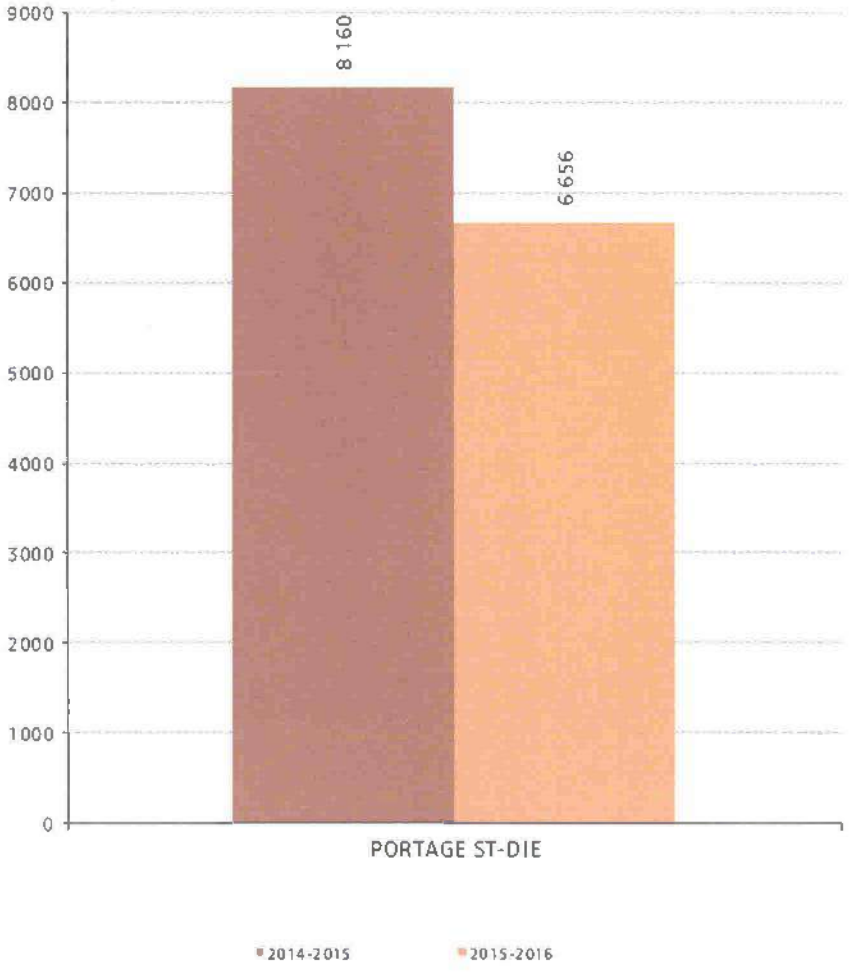

-1504 Déjeuners
-Soit -18,4%
-Soit environ -4 repas jour

1.1 L'évolution de la fréquentation

• L'évolution de la fréquentation en crèches

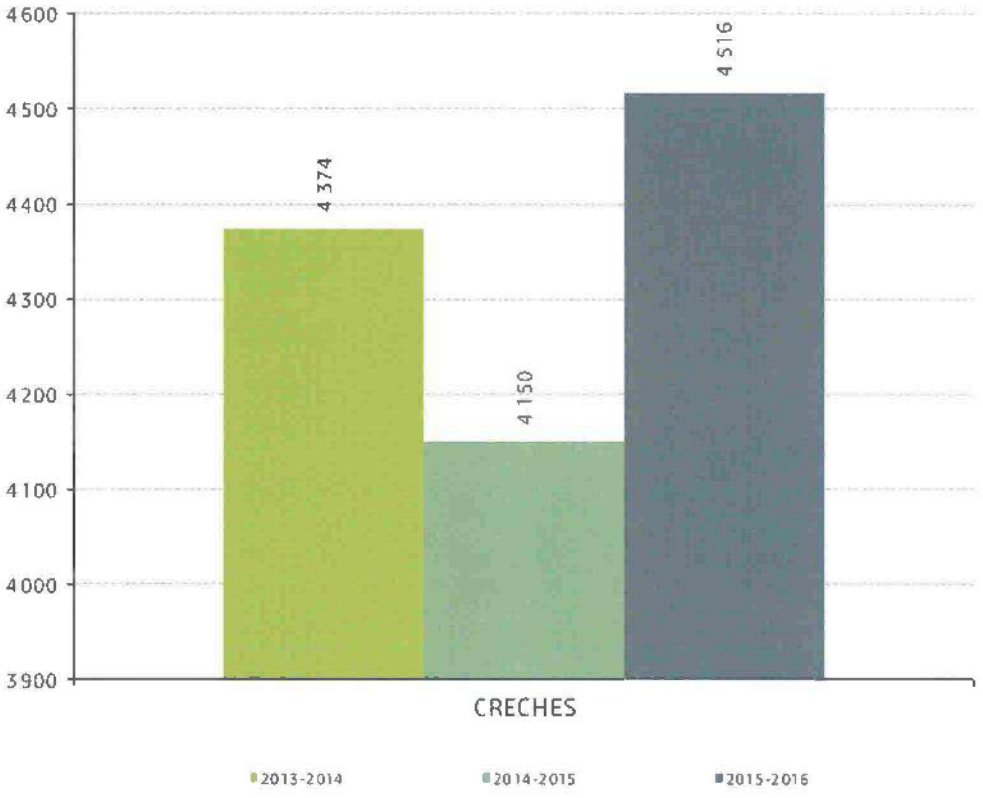

+ 366 repas soit + 8,8%

1.1 L'évolution de la fréquentation

- **L'évolution de la fréquentation pour les autres prestations**

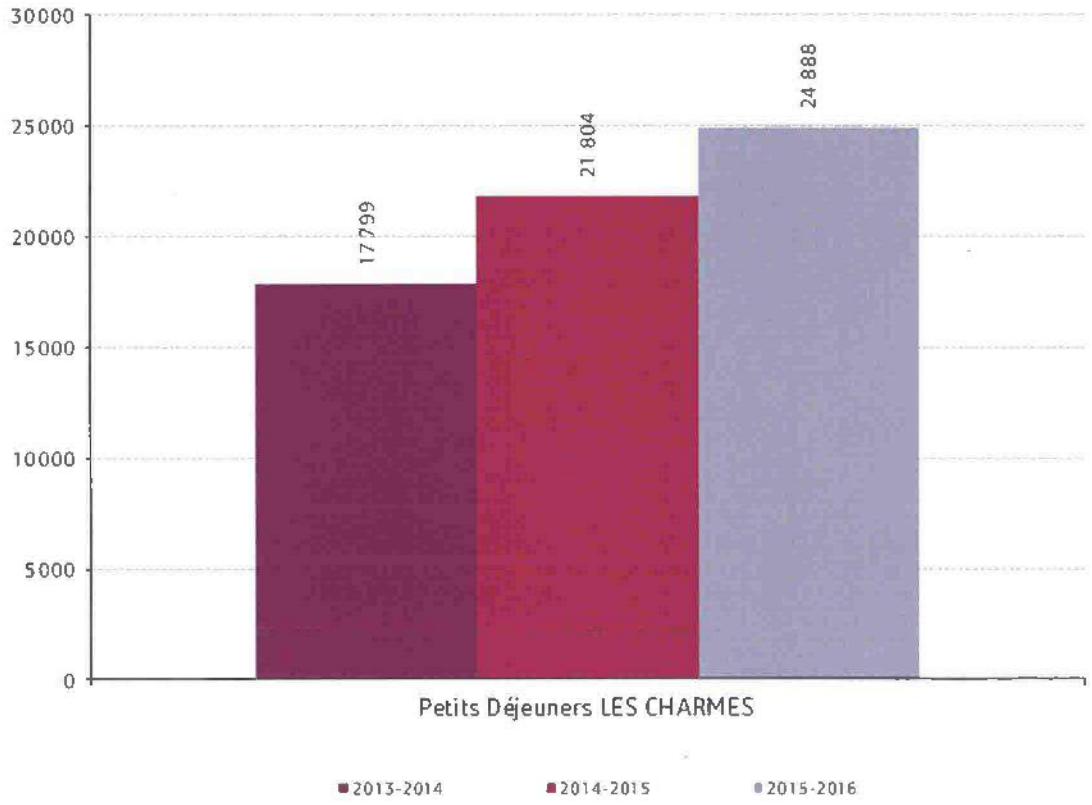

Regroupement de la Résidence des CHARMES
+ 3084 petits-dejeuners
Soit + 14,1 %

1.2. L'activité économique

Compensation de l' exercice 2015- 2016

Base Contractuelle repas	Qté	Nombre de repas	Chiffre d'affaires contractuel €.H.T	Total €.TTC
Maternelles scolaire	17 870	17 870	117 144,69	123 587,65
Primaires scolaire	44 318	44 318	290 895,07	306 894,29
Adultes scolaire	3 538	3 538	38 542,97	40 662,84
Perso Communal FJT	4 321	4 321	47 072,97	49 661,99
Sous Total Compensé	70 047	70 047	493 655,70	520 806,77
Crèches	4 516	4 516	35 617,69	37 576,67
Cdl Primaires	2 711	2 711	21 381,66	22 557,65
Cdl Adultes	537	537	5 850,08	6 171,83
Dej PA Foyer/Resi livrés	25 019	25 019	272 556,99	287 547,62
Diner PA Foyer	24 888	24 888	271 129,87	286 042,01
Déj PA "Le parc"	6 908	6 908	75 255,75	79 394,82
Déj PA "Bat Alsace"	9 620	9 620	104 800,28	110 564,30
Déj PA Portage	6 656	6 656	72 510,46	76 498,54
Déj FJT	0	0	0,00	0,00
Ccas Ptits Déj	24 888	0	99 650,74	105 131,53
Prestations Lait Ecoles	0	0	0,00	0,00
Dej PA Parc	0	0	0,00	0,00
prestation annexe	0	0	0,00	0,00
conjoint communal dej FJT	0	0	0,00	0,00
plateau repas	0	0	0,00	0,00
pic nique adulte CLSH	0	0	0,00	0,00
Cdl Maternelle	1 092	1 092	8 612,60	9 086,30
Perso stage Ville	601	601	6 547,29	6 907,40
DEJ TICKET RESID	72	72	784,37	827,51
Sous Total Factures Directes	107 508	82 620	974 697,78	1 028 306,16
Total repas contrat	**177 555**	**152 667**	**1 468 353,49**	**1 549 112,93**

1.2 Les flux financiers avec la ville
Compensation

Solde de l'Apurement des comptes 2015-2016	HT	TTC
Total CA contrat(1)	1 468 353,49€	1 549 112,93€
Facturation acomptes provisionnels	271 555,29€	286 490,83€
Facturation Usagers	225 229,68€	237 617,31€
Facturation Directes	974 697,78€	1 028 306,16€
Total recettes (2)	1 471 482,75€	1 552 414,30€
Solde en €uros (1)-(2)	-3 129,27€	-3 301,38€

1.2 L'activité économique

• Prix de vente applicable au 1er septembre 2015 et Octobre 2015 suite à la renégociation voir Avenant N° 16, décomposé par type de prestations

	Prix en € HT			
Catégories de convives	Prix applicable au 01/09/2013	Prix applicable au 01/09/2014	Prix applicable au 01/09/2015	Prix applicable au 01/10/2015
Repas Crèches	7,67 €	7,89 €	7,89 €	7,89 €
Restauration scolaire				
Maternelles	7,67 €	7,89 €	7,89 €	6,39 €
Primaires	7,67 €	7,89 €	7,89 €	6,39 €
Personnel de service	10,59 €	10,89 €	10,89 €	10,89 €
Centres de loisirs				
Primaires	7,67 €	7,89 €	7,89 €	7,89 €
Personnel de service	10,59 €	10,89 €	10,89 €	10,89 €
Restaurant Municipal				
Catégorie d'usagers 1	10,59 €	10,89 €	10,89 €	10,89 €
Foyers Résidences				
résidents	10,59 €	10,89 €	10,89 €	10,89 €
peti-dejeuner CHARMES	4,79 €	4,92 €	4,92 €	3,92 €

1.2 L'activité économique

• Le compte d'exploitation synthétique

Montants en € HT	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de repas	150 308	150 323	152 667
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 448 911	1 530 485,00	1 468 353,00
SOUS ACTIVITE	71 312	31 168	-
MATIERE PREMIERE	-372 080	- 358 646	- 388 013
MAIN-D'ŒUVRE	-669 653	- 676 350	- 682 437
TOTAL FRAIS GENERAUX	-274 911	- 269 958	- 265 841
TOTAL CHARGES DIVERSES	-172 187	- 156 481	- 132 145
FRAIS DE SIEGE	-129 011	- 139 439	- 131 070

DECOMPOSITION DU COUT MOYEN PONDERE POUR VOTRE VILLE

Cuisine Centrale de Saint Dié
Décomposition du coût moyen pondéré
Période du 01/09/2015 au 31/08/2016

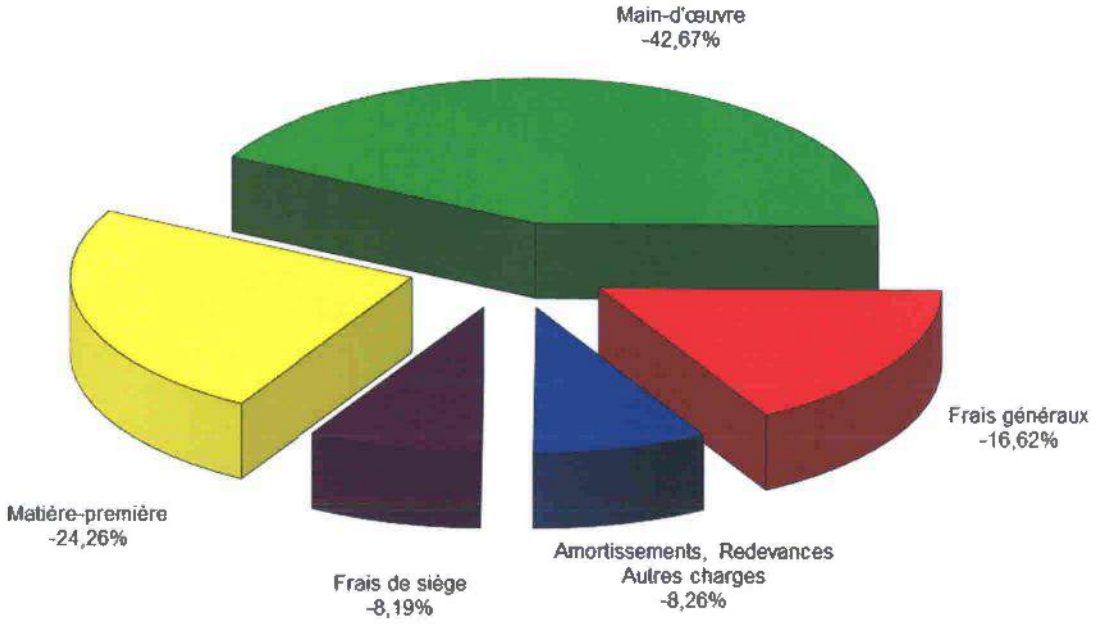

1.3. Les flux financiers avec la ville

1.3 Les flux financiers avec la ville

Quotient	Quantité	Quantité (En %)	Euros TTC	Euros T.T.C. (En %)
ADZERO (Adulte ville en gratuité)	3 217	4,90%	0	0,00%
A 2,50€ Enfants	33 507	51,07%	83767,5	38,44%
B 3,60 € Enfants	8 549	13,03%	30776,8	14,12%
C 4,50 € Enfants	9 418	14,36%	42381	19,45%
D EXT 1 ou QNC5,5 € E	10 533	16,06%	57931,5	26,59%
EXT 2 7,85 € Enfants	461	0,70%	3618,85	1,66%
L (enseignant) 9,85€	44	0,07%	433,4	0,20%
D EXT 1 ou QNC5,5 € A	1	0,00%	5,5	0,00%
P (personnel) 4,50 €	173	0,26%	778,5	0,36%
Régul carte cité pass période précedente (QNC à TARIFS CARTE)	-298	-0,45%	-1785,2	-0,82%
TOTAL	65 605	100,00%	217 907,85	100,00%

1.3 Les flux financiers avec la ville

• La part des repas consommés par catégorie

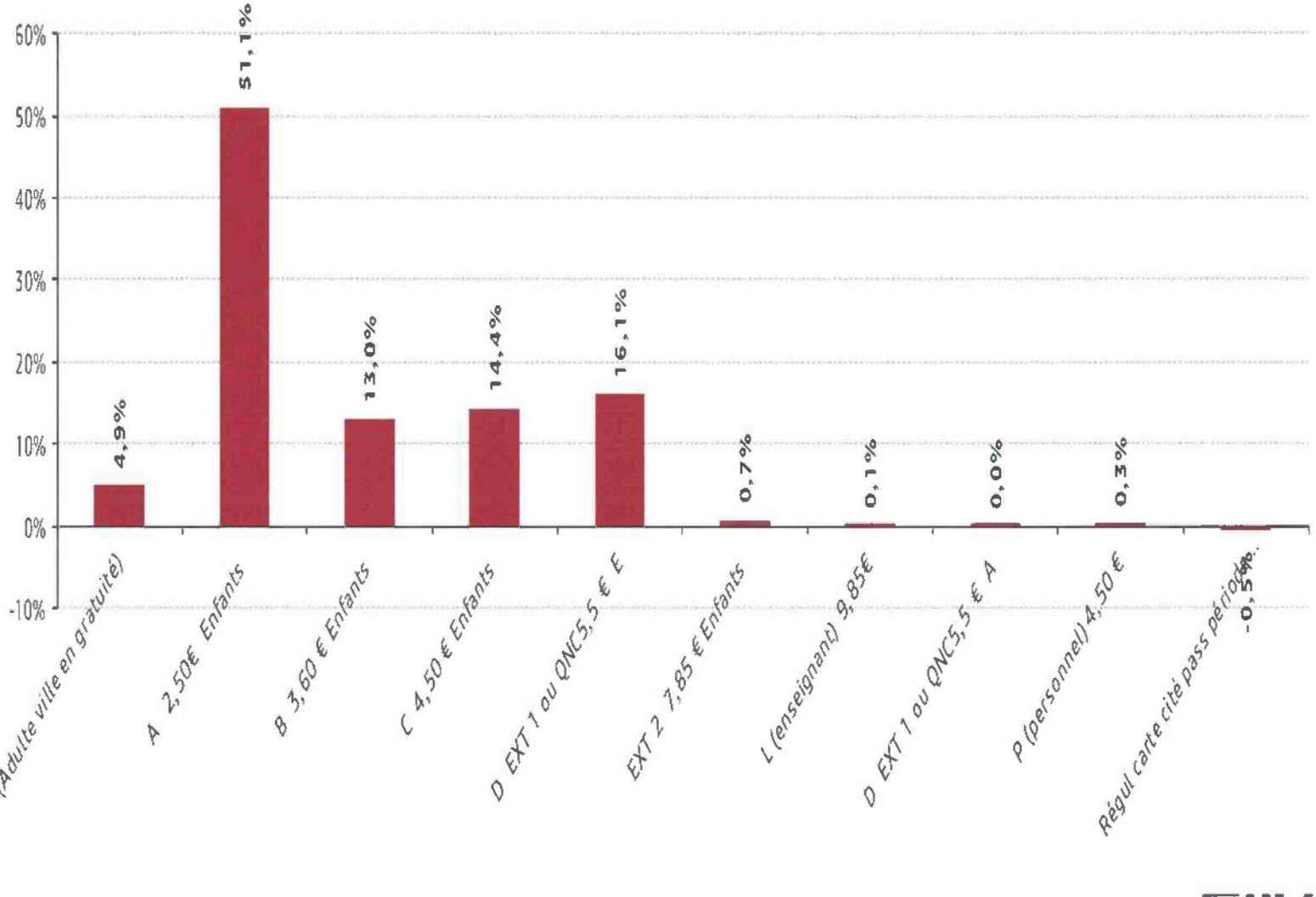

1.3 Les flux financiers avec la ville

• La

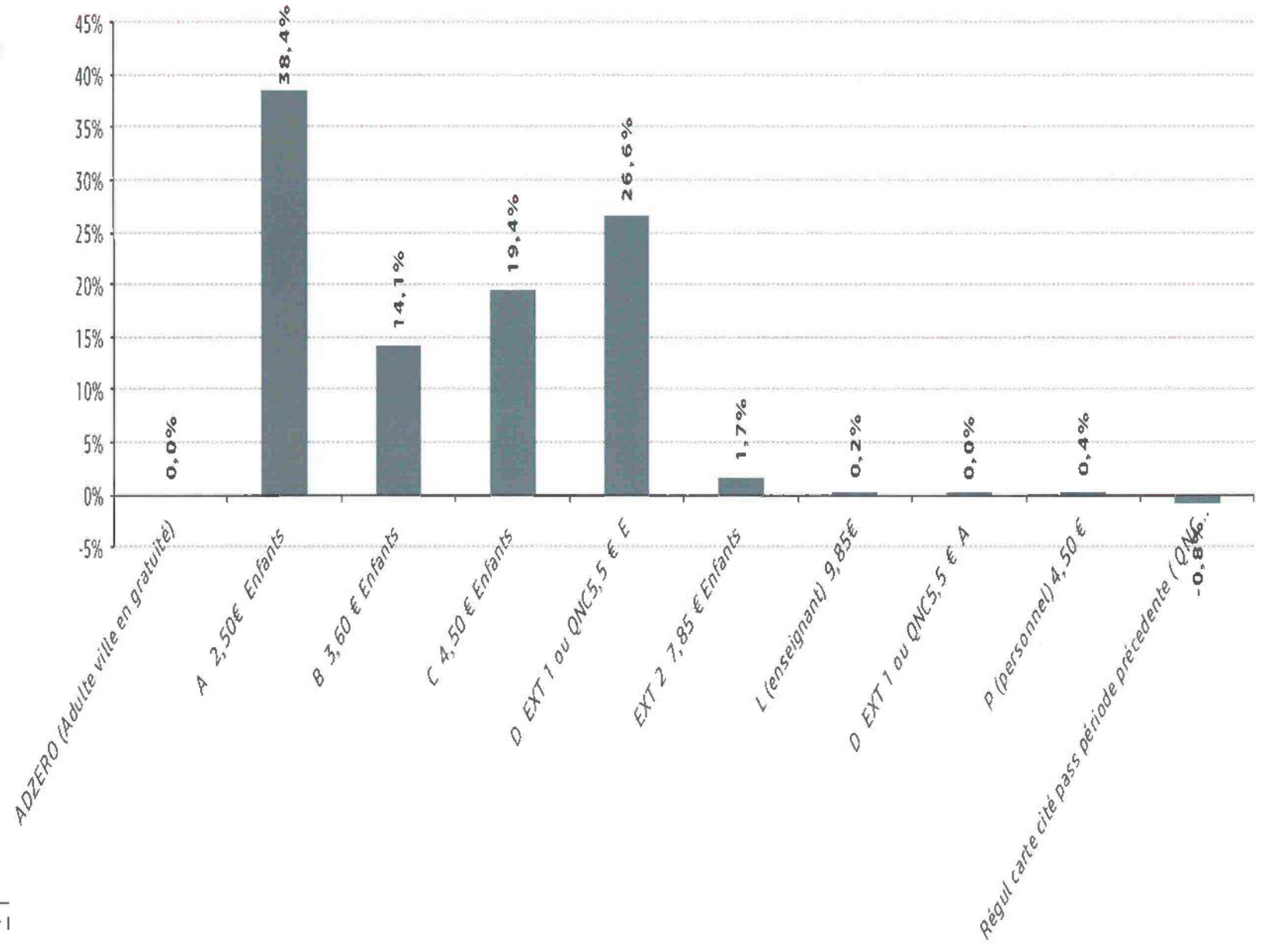

1.3 Les flux financiers avec la ville

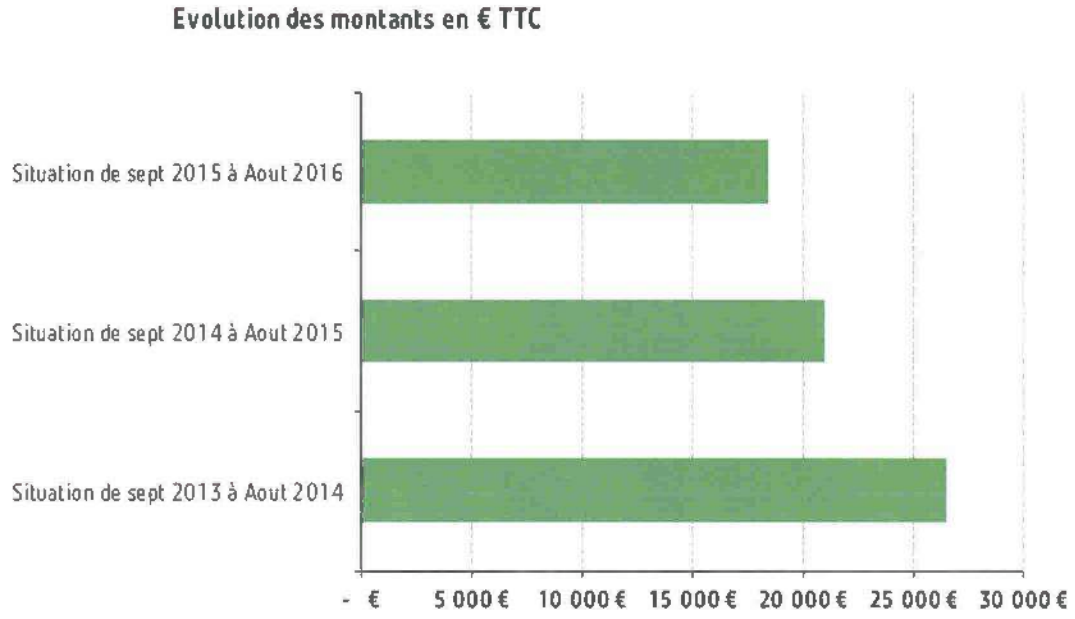

Montant des impayés
2013/2014
26 470 €

2014/2015
21 000€

2015/2016
18424 €

1.3 Les flux financiers avec la ville

• La répartition des modes de paiement

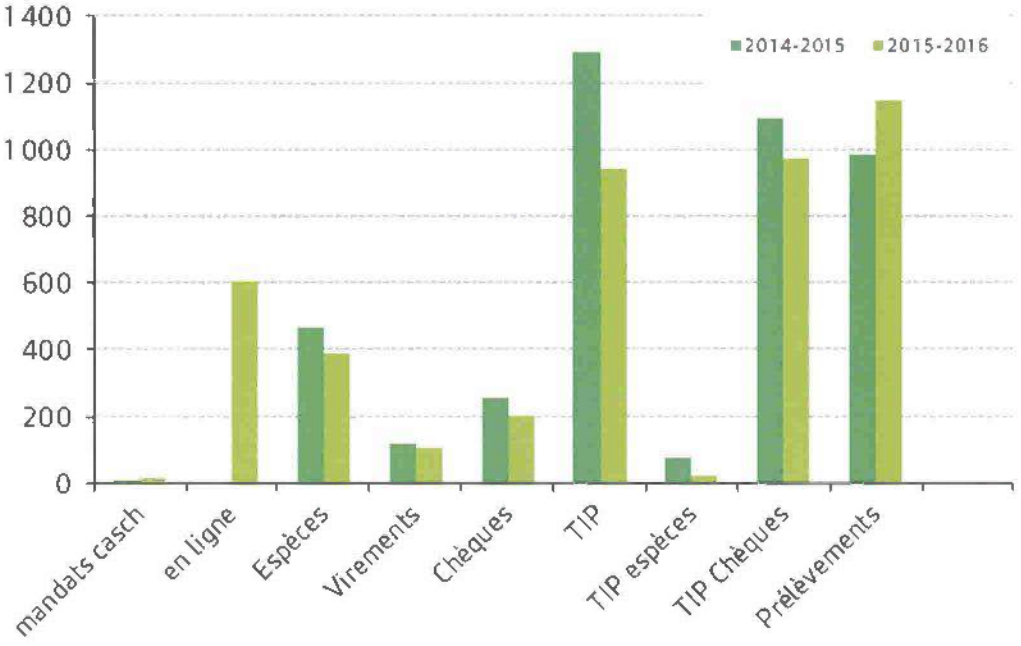

Répartition des modes de paiement en volume

1.4. L'activité pour les tiers

COMPTE D EXPLOITATION CUISINE CENTRALE DE SAINT-DIE DES VOSGES 2015-2016

Montants en € HT	2015-2016	2015-2016	2015-2016
	DSP	Exterieurs	global CC
NOMBRE DE REPAS	152 667	421 119	573 786
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 468 353	1 429 465	2 897 819
SOUS ACTIVITE	0		0
MATIERE PREMIERE	-388 013	-824 279	-1 212 292
MAIN-D'ŒUVRE	-682 437	-313 902	-996 339
TOTAL FRAIS GENERAUX	-265 841	-205 842	-471 683
TOTAL CHARGES DIVERSES	-132 145	-107 808	-239 953
FRAIS DE SIEGE	-131 070	-127 603	-258 673
RESULTAT D'EXPLOITATION	-131 152	-149 970	-281 122

1.4 L'activité pour les tiers

Détail redevance mensuelle 2015-2016

MOIS	COUVERTS MOIS	COUVERTS CUMUL	Redevance MOIS TTC (0,3588 € TTC au couvert)	Redevance cumul HT
SEPTEMBRE	42 157	42 157	12 604,94 €	12 604,94 €
OCTOBRE	31 849	74 006	9 522,85 €	22 127,79 €
NOVEMBRE	40 636	114 642	12 150,16 €	34 277,96 €
DECEMBRE	30 113	144 755	9 003,79 €	43 281,75 €
JANVIER	36 954	181 709	11 049,25 €	54 330,99 €
FEVRIER	28 949	210 658	8 655,75 €	62 986,74 €
MARS	40 480	251 138	12 103,52 €	75 090,26 €
AVRIL	32 348	283 486	9 672,05 €	84 762,31 €
MAI	39 328	322 814	11 759,07 €	96 521,39 €
JUIN	46 288	369 102	13 840,11 €	110 361,50 €
JUILLET	26 695	395 797	7 981,81 €	118 343,30 €
AOUT	17 012	412 809	5 086,59 €	123 429,89 €
TOTAL	412 809		123 429,89 €	

DECOMPOSITION DU COUT MOYEN PONDERE DES REPAS EXTERIEURS SEPT- 2015

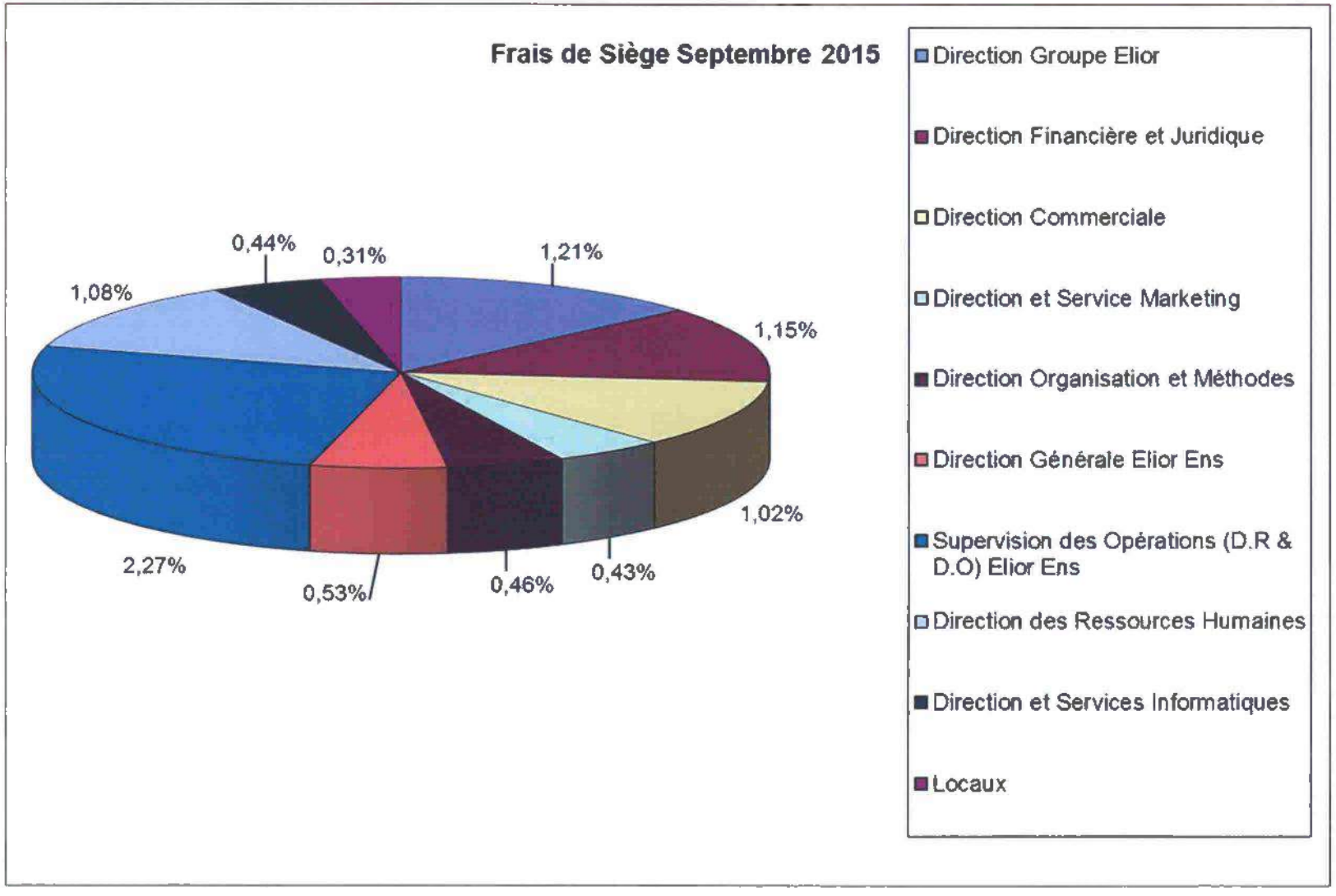

REPARTITION DES FRAIS DE SIEGE
Elior ENSEIGNEMENT OCTOBRE 2015 à AOUT 2016

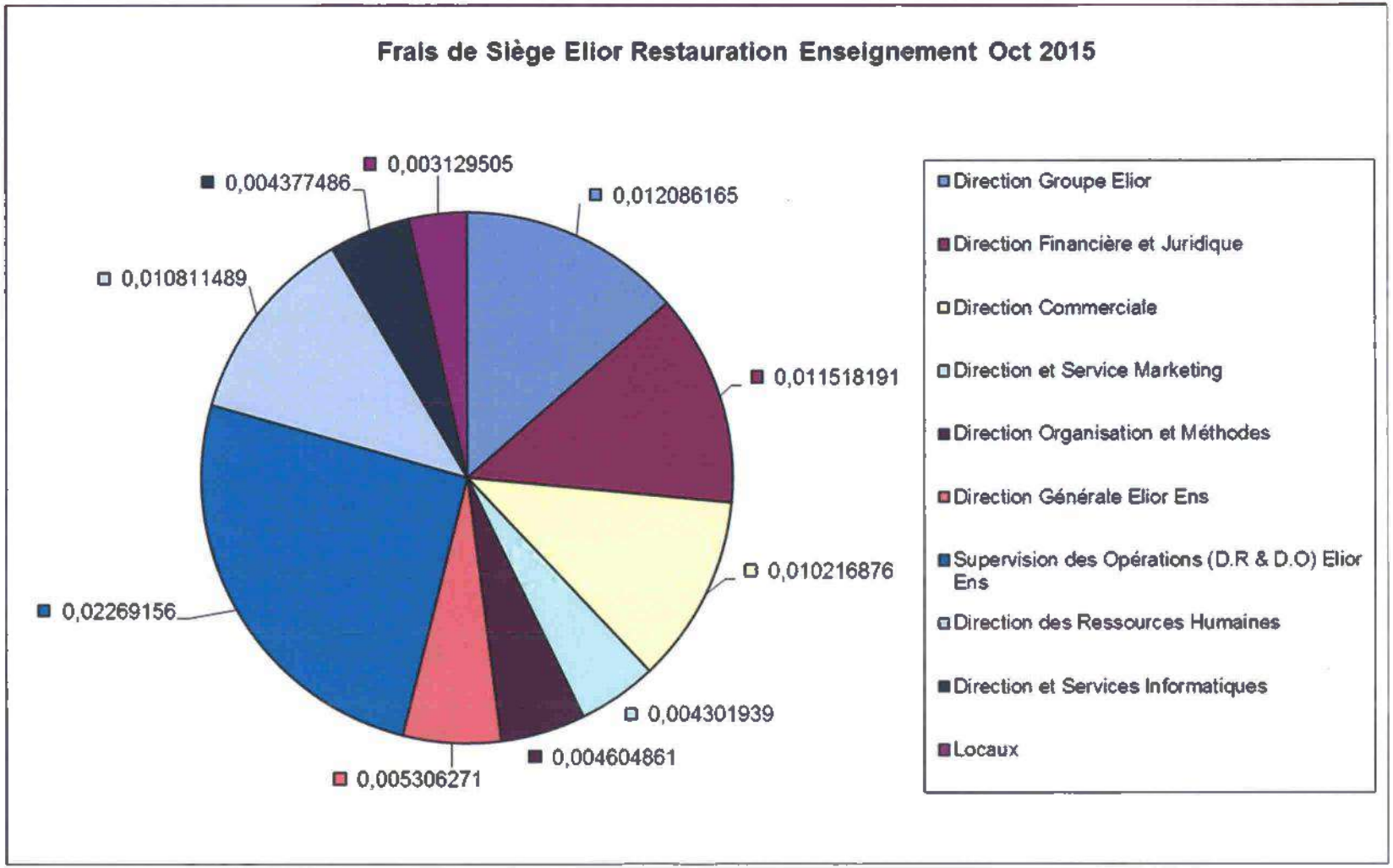

Délégation de Service Public de Transport pour l'année 2016

Rapport annuel du Maire sur le Transport Urbain

Délégataire : Déobus

SOMMAIRE

1. PREAMBULE 3

2. PRESENTATION DU RESEAU 3

3. LA FREQUENTATION 4

3.1 Les grandes tendances 4

3.2 La fréquentation par ligne 4

3.3 Le transport à la demande 4

3.4 Zoom sur la période de gratuité 4

4. LA GAMME TARIFAIRE 5

5. LES RECETTES COMMERCIALES 6

6. LES MOYENS 6

6.1 Les effectifs 6

6.2 Le parc Véhicules 7

7. QUALITE, SECURITE, ENVIRONNEMENT (QSE) 8

8. FREQUENTATION DU SITE INTERNET 8

1. PREAMBULE

L'année 2016 constitue la neuvième année d'exploitation du réseau bus de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges par la société Bus EST, filiale de TRANSDEV.

Il s'agit d'une année d'exploitation encadrée par la prolongation de la Délégation de Service Public initiale, pour motif d'intérêt général, actée par l'avenant 11 et par la convention temporaire d'une durée de 12 mois, avec une prolongation possible de 4 mois.

2. PRESENTATION DU RESEAU

Le réseau de bus de Saint-Dié-des-Vosges comprend :

-3 lignes régulières :

Ligne 1 Alsace/Hellieule Mauss
Ligne 2 Gare SNCF/Paradis
Ligne 3 Gare SNCF/Dijon

-2 lignes urbaines fonctionnant en TAD (Transport à la demande) :

Ligne 4 Gare SNCF/Hellieule
Ligne 5 Gare SNCF/Souhait

-6 lignes TAD (Transport à la demande par quartier) :

Les Trois Villages (Marzelay, Pêcherie, le Villé)
La Madeleine
le Kemberg
L'Ormont
La Vigne Henry
Robache.

3. LA FREQUENTATION

3.1 Les grandes tendances

En 2016, on relève 477 724 trajets comprenant le réseau Déobus, les différents transports à la demande.

On note une hausse de la fréquentation de plus de 8,58 % entre 2015 et 2016, soit une augmentation de 37 758 trajets.

Les causes majeures identifiées pour expliquer ce constat global, sont essentiellement la mise en place de la gratuité du 14 juillet au 15 août qui a permis de faire découvrir le réseau à de nouveaux clients.

3.2 La fréquentation par ligne

Les lignes les plus fréquentées du réseau sont :

-La ligne 1 (Alsace/Hellieule Mauss), qui représente à elle seule 93 % des validations de tickets,

-La ligne scolaire A (Les Trois Scieries), représentant 56 % du total des validations.

3.3 Le transport à la demande

Près de 1 902 personnes ont été transportées en 2016, pour un total de 1 543 courses réalisées.

On relève une baisse de 4 % du nombre de personnes transportées (85 personnes) et une baisse de 0,3 % de courses réalisées (5 courses).

100 % des demandes ont été assurées.

3.4 Zoom sur la période de gratuité

Lors de cette période, du 14 juillet au 15 août, une augmentation de 79 % de la fréquentation a été constatée. La validation des tickets est passée de 25 879 en 2015 à 46 249 en 2016.

4. LA GAMME TARIFAIRE

Ticket unité	1,00
Carte 10 voyages	6,00
Pass jeune mensuel	16,00
Pass jeune mensuel intermodal	14,40
Pass adulte mensuel	18,00
Pass adulte mensuel intermodal	16,20
Pass jeune annuel	144,00
Pass jeune annuel intermodal	129,60
Pass adulte annuel	192,00
Pass adulte intermodal	172,80

Il n’y a pas eu de variation de tarif depuis le 2 septembre 2013.

5. LES RECETTES COMMERCIALES

Malgré la hausse de fréquentation estivale, on note une diminution des recettes de 15 758 €, ce qui représente une baisse de 5,97 % soit une recette annuelle de 248 412 €.

La part la plus importante reste le ticket à l'unité, qui représente 51 % des ventes.

A noter une forte augmentation du Pass Mensuel Jeune Mutimodal de 53,18 % au contraire du Pass Mensuel Adulte Multimodal qui baisse de 92,10 %.

6. LES MOYENS

6.1 Les effectifs

Les effectifs sont composés de :

Un Responsable de réseau : Delphine DORION

Un Agent d'Accueil : Nadyne MARTIN

Un Agent d'Exploitation : Patricia CLAVELIN

Un Chef d'Atelier : Guillaume MARCOLET

Une équipe de 13 conducteurs dont 12 à temps complet, d'une ancienneté de 13,30 ans pour 23 % de femmes et 77 % d'hommes.

Tous les conducteurs sont formés :

Les modules de formation dispensés :

→Sauveteur Secouriste du Travail

→Gestes et postures

→Conduite responsable

→FCO (Formation Continue Obligatoire, perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité ; actualisation des connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique).

Ce qui représente 154 heures de formation faites en 2016.

1,53 % de la masse salariale dédié à la formation (soit au-delà des 0,9% versé au titre du plan de formation).

6.2 Le Parc Véhicules

N° parc	N° immat	Affectation principale	Marque bus	Type gamme	Première mise en circulation	Age au 31/12/16 (en années)
940	3940VM88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	19.10.2007	9,2
941	3941VM88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	19.10.2007	9,2
942	3942VM88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	19.10.2007	9,2
943	8943VQ88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	12.08.2008	8,4
944	AH-238-VW	lignes 2-3-7	VEHIXEL	CYTIOS 4/33	13.04.2007	9,7
945	AH-518-VZ	lignes 2-3-scol C	VEHIXEL	CYTIOS 4/33	24.12.2009	7,0
357	1337 ND 70	lignes 2-3-7	VEHIXEL	CYTIOS 20	01.10.2007	9,3
18704	AN-759-MJ	ligne A	SETRA	S 315 UL	14.01.2003	14,0
611	570AXR67	Scolaire B	SETRA	S 416 NF	27.04.2007	9,7
14238	CV-736-MF	Scolaire C	MERCEDES	VARIO	01.08.2006	10,4
98746	2108RJ55	RESERVE	MERCEDES	CITARO	15.10.2001	15,2

Le parc véhicules a un âge moyen de 8,9 ans (hors réserve).

En 2016, ces bus ont effectué 301 927 kilomètres.

7. QUALITE, SECURITE, ENVIRONNEMENT (QSE)

Pendant cette année :

- 10 080 voyageurs ont été contrôlés,
- 12 contrôles contradictoires effectués avec la Ville,
- 1 enquête de satisfaction réalisée sur un panel de 351 voyageurs,
- indicateur qualité de 96,9 % (93,7 % en 2015).

Bus Est a obtenu le maintien de la labellisation Niveau 1 de la démarche F.A.C.E, relative aux démarches environnementales.

8. Fréquentation du site Internet.

Le nombre de visites sur le site internet est en constante progression depuis son ouverture en 2009.

	2016				2015		
		soit :				soit :	
Nombre total de visites	13651	1138 /m	37,4 /j	**+ 24,3%**	10986	916 /m	30,1 /j
Nombre de visiteurs uniques	7395	616 /m	20,3 /j	**+ 9,6%**	6747	562 /m	18,5 /j
Nouvelles visites	7230	52,96%			6552	59,64%	

→ Nombre total de visites **13 651**
→ Nombre total de visiteurs **11 646**
→ Nombre de visiteurs uniques **7 395**
→ Nombre de pages vues **31 856**
→ Nombre moyen de visites par visiteur **1,85**
→ Nombre moyen de pages vues par visite **2,33**
→ Temps moyen par visite **1:51**
→ Nouvelles visites **52,96%**

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DEOBUS 2016

DSP DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS DE LA VILLE
DE SAINT-DIE DES VOSGES

01/09/2007 – 31/08/2017

Sommaire

1. Préambule 3
2. Présentation du réseau 5
2.1. Lignes urbaines régulières et lignes urbaines virtuelles fonctionnant en TAD 6
2.2. Dénomination des zones desservies par le service Taddéo 7
2.3. Les lignes scolaires 8
2.4. La gamme tarifaire..... 9
3. L'utilisation du réseau 10
3.1. La fréquentation 11
3.2. Les recettes commerciales (hors TAD) 16
4. Les moyens mis en œuvre 17
4.1. Les données sociales 18
4.2. Le parc de véhicules 19
4.3. La structure commerciale 20
5. Qualité Sécurité Environnement (QSE) 21
5.1. La mesure de la qualité 22
5.2. La labellisation QSE 22
6. Les actions de commercialisation 23
7. L'utilisation du site internet 30
7.1. La fréquentation du site internet 31
7.2. Les pages les plus visitées 32
8. Le compte d'exploitation 33
9. Conclusion 35

1 Préambule

L'année 2016 constitue la huitième année d'exploitation du réseau de bus de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges par la société Bus Est, filiale de Transdev.
Il s'agit d'une année d'exploitation encadrée par :
- la prolongation de la DSP initiale, pour motif d'intérêt général actée par l'avenant 11,
- la convention temporaire d'une durée de 12 mois avec prolongation possible de 4 mois.

Le but de ce rapport est de mesurer les performances du réseau urbain Déobus afin de dégager les leviers d'actions dont la finalité est l'amélioration continue de l'efficacité du service.
L'objectif demeurant de répondre au mieux aux exigences de qualité de service rendu aux clients.

déobus
...vos transports urbains déodatiens

taddéo
...transport à la demande déodatien

2 Présentation du réseau

2.1. LIGNES URBAINES REGULIERES ET LIGNES URBAINES VIRTUELLES FONCTIONNANT EN TAD

LES LIGNES URBAINES REGULIERES

L1	Alsace <> Hellieule Mauss
L2	Gare SNCF <> Paradis
L3	Gare SNCF <> Dijon

LES LIGNES URBAINES VIRTUELLES FONCTIONNANT EN TAD

L4	Gare SNCF <> Hellieule Mauss
L7	Gare SNCF <> Souhait

2.2. LE SERVICE TADDEO

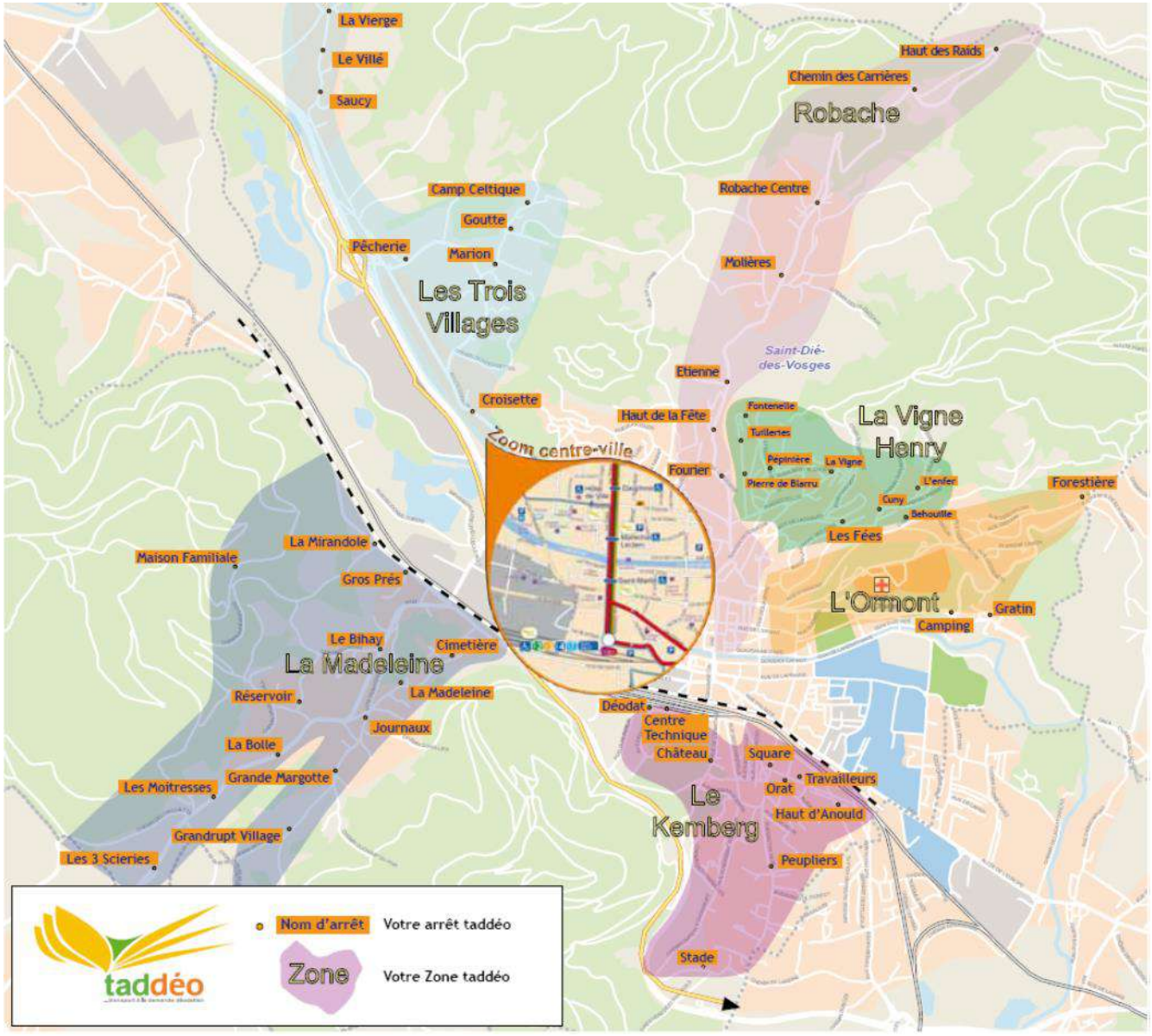

Les Trois Villages

La Madeleine

Le Kemberg

L'Ormont

La Vigne Henry

Robache

2.3. LES LIGNES SCOLAIRES

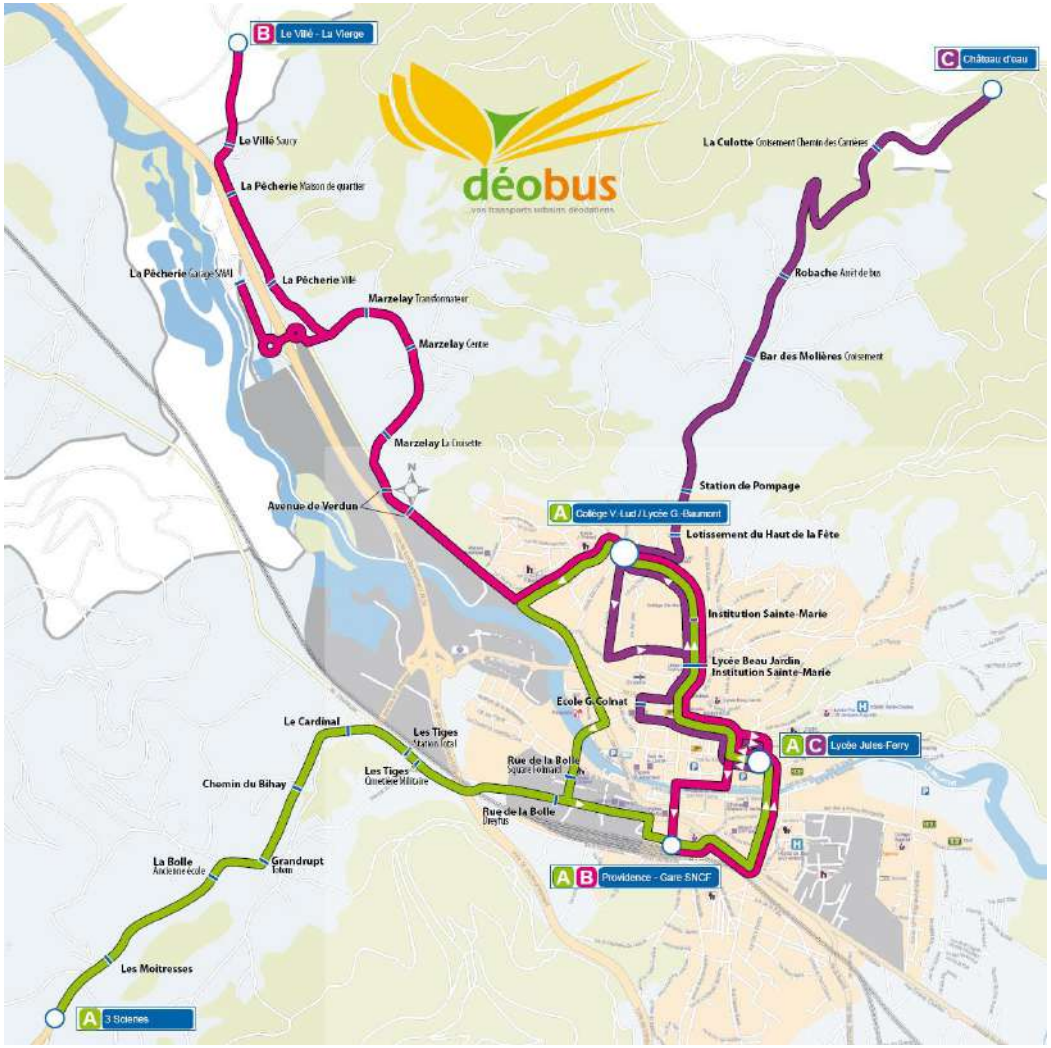

A	Les 3 Scieries <> Centre-Ville
B	Le Villé <> Centre-Ville
C	La Culotte <> Robache <> Centre-Ville

2.4. LA GAMME TARIFAIRE

(€TTC)	TARIFS A COMPTER DU 02/09/2013
TICKET UNITÉ	**1,00**
CARTE 10 VOYAGES	**6,00**
PASS JEUNE MENSUEL	**16,00**
PASS JEUNE MENSUEL INTERMODAL	**14,40**
PASS ADULTE MENSUEL	**18,00**
PASS ADULTE MENSUEL INTERMODAL	**16,20**
PASS JEUNE ANNUEL	**144,00**
PASS JEUNE ANNUEL INTERMODAL	**129,60**
PASS ADULTE ANNUEL	**192,00**
PASS ADULTE ANNUEL INTERMODAL	**172,80**

Pas de variation de tarifs depuis le 2 septembre **2013**

3 L’utilisation du réseau

3.1. LA FREQUENTATION

3.1.1. LES GRANDES TENDANCES

Validations	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Ecart valeur 2016/2015	Ecart % 2016/2015	Ecart % 2016/2007
réseau Déobus (urbain + scolaire, hors TAD)	434 823	434 677	496 993	445 938	464 916	473 038	449 785	441 593	437 979	475 822	**37 843**	**8,64%**	**9,43%**
voyages TAD			914	1 369	1 743	2 295	2 637	2 089	1 987	1 902	**-85**	**-4,28%**	
réseau Déobus (y compris TAD)	434 823	434 677	497 907	447 307	466 659	475 333	452 422	443 682	439 966	477 724	**37 758**	**8,58%**	**9,87%**

+**8,58%** de fréquentation entre 2015 et 2016
+**9,87%** de fréquentation depuis 2007

Les causes majeures identifiées pour expliquer ce constat global, sont essentiellement liées à la mise en place de la période de gratuité du 14 juillet au 15 août qui a permis de faire découvrir le réseau et de conquérir de nouveaux clients qui sont restés fidèle à l'utilisation des transports en commun à l'issue de la période de gratuité.

3.1.1. LES GRANDES TENDANCES

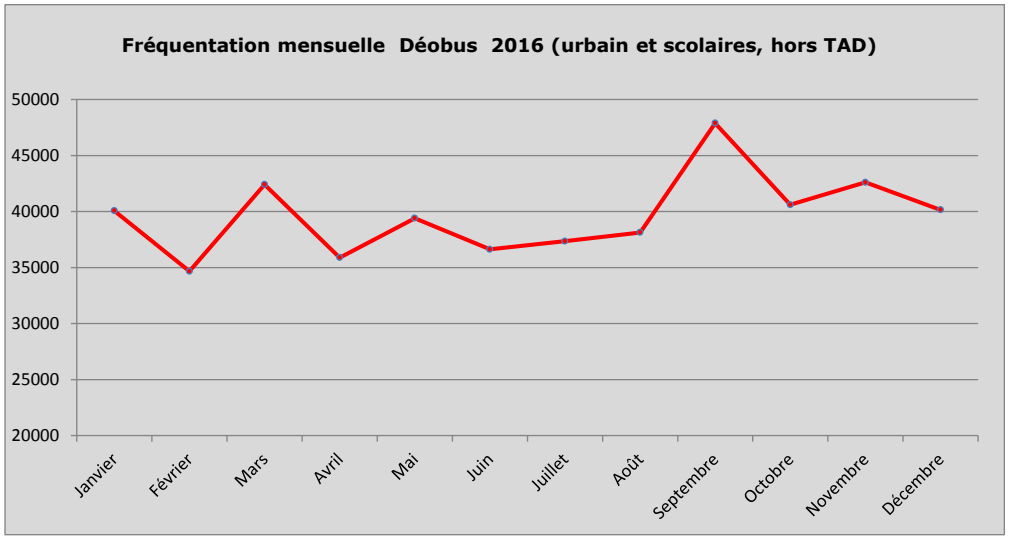

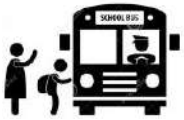

Une saisonnalité qui montre des pics de fréquentation au moment de la rentrée des classes, et **une fréquentation plus soutenue en période scolaire**

3.1.2. LA FREQUENTATION PAR LIGNE

Fréquentation mensuelle par ligne en 2016	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Cumul 2016 janvier à décembre	Cumul 2015 janvier à décembre	Ecart en valeur 2016/2015	Ecart en % 2016/2015
Ligne 1	34757	30172	36462	31938	33454	32231	35965	36934	40038	35463	36347	35988	419 749	386 180	33 569	9%
Ligne 2	383	385	511	477	467	427	467	464	532	441	391	457	5 402	5 304	98	2%
Ligne 3	1678	1295	1729	1118	1421	1245	857	736	2293	1673	1685	1341	17 071	13 019	4 052	31%
Ligne 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Ligne 7	974	522	1 103	547	812	574	10	0	1239	828	1085	672	8 366	6 975	1 391	20%
Total urbain	**37 792**	**32 374**	**39 805**	**34 080**	**36 154**	**34 477**	**37 299**	**38 134**	**44 102**	**38 405**	**39 508**	**38 458**	**450 588**	**411 478**	**39 110**	**9,50%**
Ligne A	1777	1003	1824	1005	1658	1076	24	0	2024	1201	1662	924	14 178	13 193	985	7%
Ligne B	48	1042	273	570	1182	703	11	0	1271	754	1005	460	7 319	8 292	-973	-12%
Ligne C	450	252	509	238	407	374	23	0	495	250	431	308	3 737	5 016	-1 279	-25%
Total Scolaire	**2 275**	**2 297**	**2 606**	**1 813**	**3 247**	**2 153**	**58**	**0**	**3 790**	**2 205**	**3 098**	**1 692**	**25 234**	**26 501**	**-1 267**	**-4,78%**
Total Déobus (hors TAD)	**40 067**	**34 671**	**42 411**	**35 893**	**39 401**	**36 630**	**37 357**	**38 134**	**47 892**	**40 610**	**42 606**	**40 150**	**475 822**	**437 979**	**37 843**	**8,64%**

Les lignes les plus fréquentées du réseau sont :

- La **ligne 1** du réseau urbain, représentant à elle seule **93% des validations**.
- La **ligne Scolaire A**, représentant **56% des validations**.

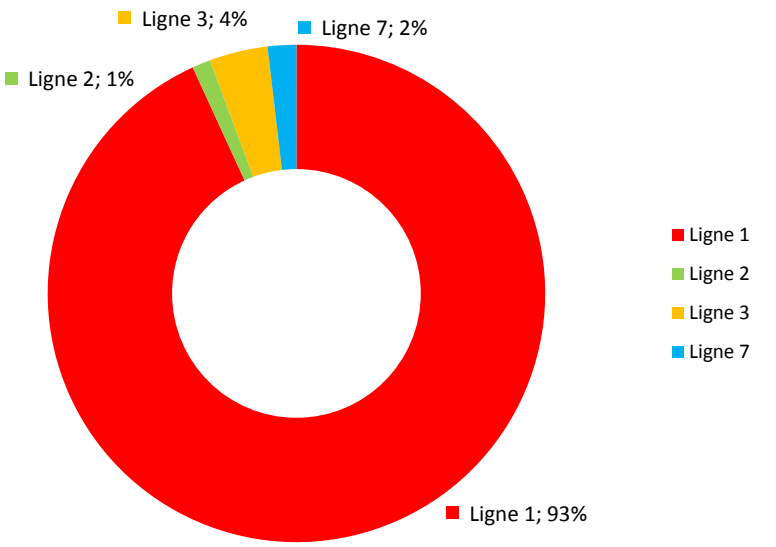

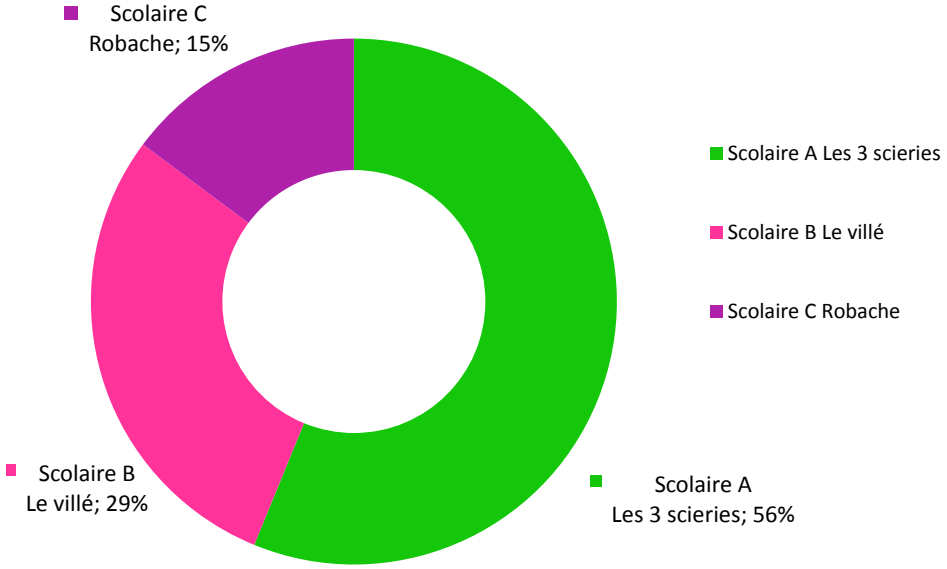

3.1.3. LE TRANSPORT A LA DEMANDE

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Cumul 2016 janv à déc	Cumul 2015 janv à déc	Ecart en valeur 2016/2015	Ecart en % 2016/2015
Fréquentation mensuelle Taddéo en 2016	168	146	139	156	139	149	211	215	154	164	127	134	1902	1987	-85	-4%
Nombre de courses mensuelles Taddéo en 2016	122	130	114	127	111	122	169	147	134	132	117	118	1543	1548	-5	-0,3%
Taux de regroupement	1,38	1,12	1,22	1,23	1,25	1,22	1,25	1,46	1,15	1,24	1,09	1,14	1,23	1,28	-0,05	-4%

- **1902 personnes transportées**, soit **une baisse de 4%** par rapport à 2015
- **1543 courses réalisées**, soit **une baisse de 0,3%** par rapport à 2015
- 100% des demandes de réservation assurées (0% de refus)

3.1.4. ZOOM SUR LA PERIODE DE GRATUITE

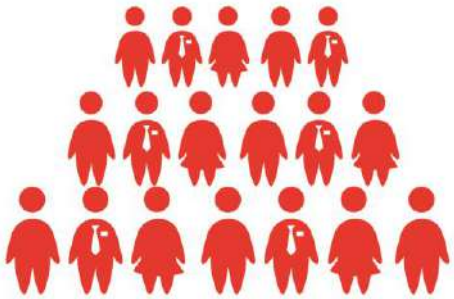

	2016	2015	Ecart/n-1 en valeur	Ecart/n-1 en %
Ligne 1 (Hellieule Mauss-Alsace)	44 909	24 717	20 192	82%
Ligne 2 (Gare SNCF-Paradis)	486	443	43	10%
Ligne 3 (Gare SNCF-Dijon)	854	719	135	19%
TOTAUX	46 249	25 879	20 370	79%

79% d'augmentation de la fréquentation sur la période du 14/07 au 15/08/2015 par rapport à n-1

Transport

Tout roule pour le bus gratuit

Quelque 440 000 entrées sont enregistrées chaque année sur le réseau Déobus. Depuis le 14 juillet, les lignes de bus 1, 2 et 3 sont gratuites.

L'opération lancée par la Ville démarre sur les chapeaux de roues : « *L'année dernière nous avions enregistré le mardi 21 juillet 923 entrées contre 1722 le mardi 18 de cette année soit 86 % d'augmentation. Au total sur ces trois lignes nous sommes pour le moment à 12 800 entrées contre 9916 en 2015 ce qui fait 29,15 % d'augmentation* », souligne Delphine Dorion, directrice de Déobus.

La gratuité est financée à 60 % par la Ville et 40 % par Bus-est, filiale de Transdev. « *Cela permet aux Déodatiens de profiter des transports et aux touristes de circuler gratuitement. Pour nous, entreprise, c'est un moyen de communiquer sur le réseau et de le faire découvrir* », poursuit Delphine Dorion.

« *J'ai voulu suivre l'exemple de la ville de Niort qui propose des bus gratuits en permanence. Cela permet d'inciter les personnes à se rendre en centre-ville mais aussi de voir s'il y a un effet psychologique sur les usagers qui aujourd'hui ne prennent pas le bus, voir si le levier du coût est un levier incitatif. C'est sur la ligne 1 que l'effet est le plus spectaculaire et surtout l'après-midi. Cela va entraîner une réflexion sur une évolution tarifaire ou une gratuité ponctuelle mais l'engouement en été ne veut pas dire que cela marcherait autant en période de travail* », détaille David Valence, maire.

Dans le bus, deux profils se côtoient ceux qui ont l'habitude de prendre ce mode de transports et l'empruntent encore plus et les nouveaux clients que la société espère fidéliser à la rentrée. « *La police municipale fait régulièrement des tournées dedans* », glisse Bruno Toussaint, adjoint en charge des transports.

Hier, il est 16 h 15 à l'arrêt situé devant la cathédrale le bus est bondé. Parmi les passagers, Chantal Klein, Déodatienne de 64 ans, promène ses petits-enfants pour leur faire découvrir la ville en bus. « *J'en profite pour leur montrer les différents quartiers.* » « *Ça me plaît de ne pas avoir besoin de marcher* », sourit Aubin, 6 ans.

A un arrêt, une dizaine de jeunes de Kellermann montent dans le bus, pour eux la gratuité ne change pas leur façon d'utiliser ce mode de transport même s'ils apprécient l'effort.

MLR

Chantal Klein a amené ses petits-enfants découvrir la ville en bus. Photo MB

Vosges Matin du 27/07/2016

3.2. LES RECETTES COMMERCIALES (hors TAD)

RECETTES (€TTC)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Poids 2016	Ecart valeur 2016/2015	Ecart % 2016/2015	Ecart % 2016/2007
Ticket unité	114 047	140 583	149 147	146 891	151 388	151 748	144 415	141 088	136 402	127 113	**51,17%**	**-9 289**	**-6,81%**	**11,46%**
Carte 10 voyages	110 784	63 482	48 741	39 222	33 612	32 364	30 864	30 516	33 120	29 524	**11,89%**	**-3 596**	**-10,86%**	**-73,35%**
Pass Mensuel Adulte	17 984	30 320	43 160	49 400	55 480	59 300	55 316	55 764	55 638	52 020	**20,94%**	**-3 618**	**-6,50%**	**189,26%**
Pass Mensuel Jeune	16 480	25 808	28 496	24 480	24 512	30 016	32 560	33 408	33 696	35 104	**14,13%**	**1 408**	**4,18%**	**113,01%**
Pass Annuel Adulte	252	1 072	1 008	1 184	1 392	1 376	1 392	1 040	912	720	**0,29%**	**-192**	**-21,05%**	**185,71%**
Pass Annuel Jeune	816	864	720	744	720	936	2 544	2 952	1 080	792	**0,32%**	**-288**	**-26,67%**	**-2,94%**
Pass scolaire	0	0	1 800	2 400	2 220	2 040	2 000	2 240	2 240	2 070	**0,83%**	**-170**	**-7,59%**	**/**
Pass Mensuel Adulte Multimodal							16		405	32	**0,01%**	**-373**	**-92,10%**	**/**
Pass Mensuel Jeune Multimodal							29	850	677	1 037	**0,42%**	**360**	**53,18%**	**/**
TOTAL	**260 363**	**262 129**	**273 072**	**264 321**	**269 324**	**277 780**	**269 136**	**267 858**	**264 170**	**248 412**	**100,00%**	**-15 758**	**-5,97%**	**-4,59%**

248 412 €TTC
- 5,97 % de recettes entre 2015 et 2016

4 Les moyens mis en oeuvre

4.1. LES DONNÉES SOCIALES

LES EFFECTIFS

Le personnel affecté au réseau urbain se compose ainsi :

- Un responsable de réseau : Delphine DORION
- Un agent d'accueil : Nadyne MARTIN
- Un agent d'exploitation : Patricia CLAVELIN
- Un chef d'atelier : Guillaume MARCOLET
- Une équipe de 13 conducteurs dont 12 à temps complet, d'une ancienneté moyenne de 13,30 ans, et répartis comme suit :

23% de femmes

77% d'hommes

LA FORMATION

100% du personnel formé

Les modules de formation dispensés :
→ Sauveteur Secouriste du Travail
→ Gestes et postures
→ Conduite responsable
→ FCO (**F**ormation **C**ontinue **O**bligatoire)

(perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité; actualisation des connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique).

1,53% de la masse salariale dédiés à la formation (soit au-delà des 0,9% versés au titre du plan de formation)

154 Heures de formation en 2016

4.2. LE PARC DE VEHICULES

N° parc	N° immat	Affectation principale	Marque bus	Type gamme	Première mise en circulation	Age au 31/12/16 (en années)
940	3940VM88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	19/10/2007	9,2
941	3941VM88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	19/10/2007	9,2
942	3942VM88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	19/10/2007	9,2
943	8943VQ88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	12/08/2008	8,4
944	AH-238-VW	lignes 2-3-7	VEHIXEL	CYTIOS 4/33	13/04/2007	9,7
945	AH-518-VZ	lignes 2-3-scol C	VEHIXEL	CYTIOS 4/33	24/12/2009	7,0
357	1337 ND 70	lignes 2-3-7	VEHIXEL	CYTIOS 20	01/10/2007	9,3
18704	AN-759-MJ	ligne A	SETRA	S 315 UL	14/01/2003	14,0
611	570AXR67	Scolaire B	SETRA	S 416 NF	27/04/2007	9,7
14238	CV-736-MF	Scolaire C	MERCEDES	VARIO	01/08/2006	10,4
98746	2108RJ55	RESERVE	MERCEDES	CITARO	15/10/2001	15,2

8,9 ans d'âge moyen du parc urbain (hors réserve) au 31 décembre 2016

301 927 km parcourus en 2016

4.3. LA STRUCTURE COMMERCIALE

LES CONDUCTEURS DU RESEAU

Personnel au contact des clients, ils les renseignent et les orientent afin de leur faciliter l'accès au réseau et aux ressources de la Ville.
Ils assurent la vente de titre unitaire et le rechargement des Pass 10 voyages.

L'AGENCE COMMERCIALE

Située Rue Sébastien LEHR, elle permet de renseigner la clientèle et d'assurer une vente de titres complémentaire à celle effectuée à bord des véhicules : Pass 10 voyages et abonnements mensuels/annuels à plein tarif.

LA MAIRIE

Elle assure la délivrance et le rechargement des Pass 10 voyages et abonnements mensuels/annuels à tarif réduit.

5 Qualité Sécurité Environnement (QSE)

5.1. LA MESURE DE LA QUALITE

→ **10 080** voyageurs contrôlés
→ **12** contrôles contradictoires menés avec la Ville
→ **1** enquête de satisfaction réalisée avec un panel de **351** clients interrogés
→ Indicateur Qualité : **96,9**%

5.2. LA LABELLISATION QSE

QSE ENGAGEMENTS

Obtention par Bus Est du maintien de la **Labellisation Niveau 1** (« Fondamentaux ») en **Qualité, Sécurité, Environnement** de la démarche FACE

6 Les actions de commercialisation

LES VOEUX

Pour bien commencer l'année, Déobus a souhaité ses **vœux** à ses clients voyageurs, via une campagne d'affichage papier d'un mois, complétée par une information numérique sur le site internet Déobus.

LA SAINT VALENTIN

A l'occasion de la **Saint Valentin**, Déobus a célébré les amoureux déodatiens.

LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

A l'occasion de la **Semaine du Développement Durable**, Déobus a diffusé une campagne de communication visant à sensibiliser la population à l'intérêt écologique pour la planète que présente une mobilité douce et durable.

LA FETE DES MERES

LA FETE DES PERES

Deux campagnes d'affichage successives ont mis les mamans et papas à l'honneur à l'occasion de la **fête des mères** puis de la **fête des pères**.

LA FETE DE LA MUSIQUE

A l'occasion de la **fête de la musique**, Déobus a réalisé une campagne de communication visant à promouvoir l'utilisation des transports en commun pour se rendre sur les lieux des festivités.

GRATUITE A L'OCCASION DE « L'ÉTÉ EN GRAND »

A l'occasion de l'**été en grand**, la Ville a proposé à ses concitoyens un programme riche et varié d'animations.

Pour faciliter l'accès des déodatiens et des touristes aux manifestations mises en place, et de manière générale pour faciliter leurs déplacements et favoriser la mobilité durable, la Ville a proposé, en partenariat avec Bus Est, la gratuité sur le réseau du 14 juillet au 15 août.

Une campagne de communication a été déployée, visant à communiquer sur l'événement, mais aussi à rassurer les abonnés à Déobus sur le fait qu'un dédommagement serait réalisé de façon à ce qu'ils bénéficient également de cette offre.

LA RENTREE DES CLASSES

En vue de **fluidifier les files d'attente dues à la rentrée scolaire**, et afin de **promouvoir l'utilisation des transports en commun pour se rendre à l'établissement scolaire**, une campagne d'affichage a été menée dès fin août, avec à la clé un petit lot remis à chaque jeune qui se prêtait au jeu.

LA BRADERIE

A l'occasion de la **Braderie**, Déobus a mis en place des services de transports accessibles gratuitement à la clientèle entre les arrêts « Hellieule Mauss » et « Alsace », et le Centre-Ville.

Le bilan affiche une fréquentation de 1159 voyageurs, qui ont emprunté ce service, contre 2647 en 2015, soit une baisse de 56,20% qui s'explique par les mauvaises conditions météorologiques (journée de pluie).

Une campagne de communication avait été déployée via des affichages dans les bus, mairie, office de tourisme, Résidence Alsace, agence Déobus, site @ Déobus, et gros panneaux d'indications sur les parkings relais.

A l'occasion de la **Semaine Européenne de la Mobilité et de la Journée du Transport Public**, Déobus a déployé un programme d'actions et de communication visant à promouvoir l'utilisation des transports publics :

- Une campagne visant à valoriser l'usage de modes de transport plus écologiques (bus, vélos, marche,...).
- Un jeu Selfies : ouvert à tous, il récompensait les clichés les plus « likés » des participants s'étant photographiés dans un bus Déobus et qui avaient posté leur photo sur la page Facebook « Selfie Déobus »
- Journée à 1 € : un tarif unique appliqué le jour de la Journée du Transport Public, permettant de voyager toute la journée et de façon illimitée sur le réseau pour 1€ seulement.

Déobus a renouvelé son **partenariat avec le FIG** via son soutien financier.

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

7 L’utilisation du site internet

7.1. LA FREQUENTATION DU SITE INTERNET DEOBUS

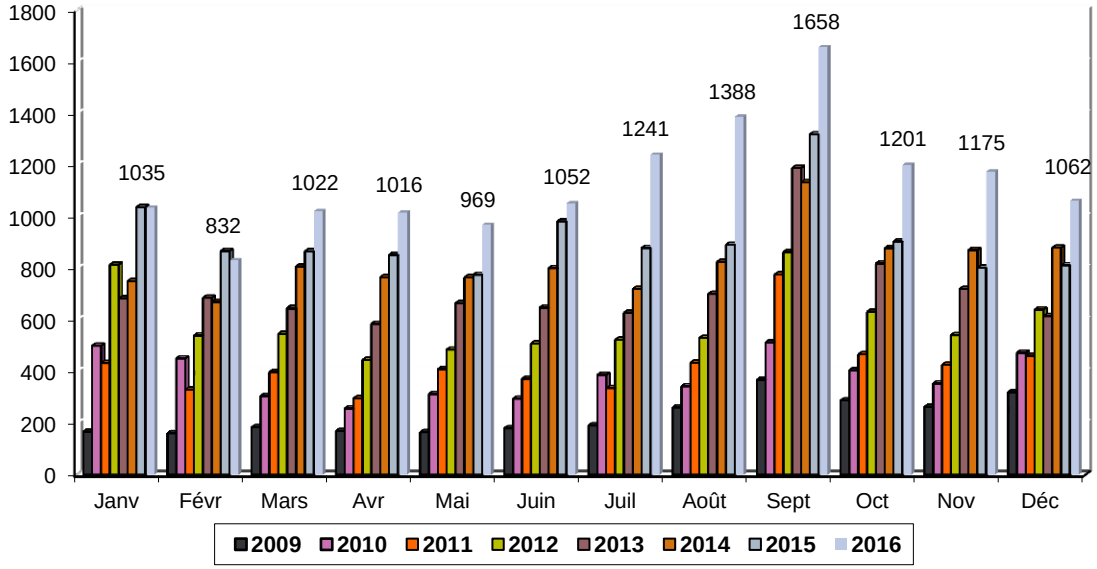

	2016				2015		
		soit :				soit :	
Nombre total de visites	13651	1138 /m	37,4 /j	**+ 24,3%**	10986	916 /m	30,1 /j
Nombre de visiteurs uniques	7395	616 /m	20,3 /j	**+ 9,6%**	6747	562 /m	18,5 /j
Nouvelles visites	7230	52,96%			6552	59,64%	

→ Nombre total de visites **13 651**
→ Nombre total de visiteurs **11 646**
→ Nombre de visiteurs uniques **7 395**
→ Nombre de pages vues **31 856**
→ Nombre moyen de visites par visiteur **1,85**
→ Nombre moyen de pages vues par visite **2,33**
→ Temps moyen par visite **1:51**
→ Nouvelles visites **52,96%**

7.2. LES PAGES LES PLUS VISITÉES

Page	Pages vues	Consultations	Tps moyen
/r:Votre_voyage/p:Horaires_de_nos_lignes	12783	9923	00:02:39
/	8289	6564	00:00:34
/r:Votre_voyage/p:Le_réseau_Déobus	4172	2853	00:01:38
/r:Votre_voyage/p:Tarifs_des_titres_de_transport	1371	1039	00:01:35
/r:Services_Déobus/p:La_boutique_Déobus	1116	829	00:01:25
/r:Services_Déobus/p:Taddéo_le_transport_à_la_demande	754	598	00:01:30
/r:Services_Déobus/p:Lignes_scolaires	651	479	00:01:37
/r:Votre_voyage/m:Informations_trafic	545	358	00:00:49
/m:Recherche	383	288	00:00:35
/r:Services_Déobus/m:Horaires_des_départs_TER-SNCF	341	282	00:00:34
/m:Contactez-nous/m:Formulaire_de_contact	261	222	00:00:59
/r:Mieux_nous_connaître/p:Qui_sommes-nous	205	166	00:00:30
/m:Contactez-nous	203	165	00:01:24
/m:Contactez-nous/m:Formulaire_de_candidature	166	140	00:01:07
/r:Mieux_nous_connaître/p:Le_bus_mode_d'emploi	131	120	00:00:43
/r:Mieux_nous_connaître/p:Foire_aux_questions_(FAQ)	131	116	00:01:15
/r:Services_Déobus/p:Découvrir_Saint-Dié-des-Vosges	111	95	00:00:58
/m:Contactez-nous/m:Objet_trouvé__perdu	94	76	00:00:26
/r:Mieux_nous_connaître/p:Nos_partenaires	66	46	00:01:17
/m:Contactez-nous/m:Formulaire_de_réclamation	31	25	00:00:18
/r:Services_Déobus/p:Journée_du_Transport_Public_2013	20	12	00:01:10
/m:Plan_du_site	17	9	00:00:07
/r:A_propos/p:Notice_légale	12	8	00:00:22
/r:A_propos	3	2	00:00:02
TOTAL :	**31856**	**24415**	**00:01:41**

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

8 Le compte d’exploitation

CEXP ANALYTIQUE 2016			
CHARGES EN €HT		**PRODUITS EN €HT**	
Frais de personnel direct	450 746	Compensation forfaitaire	910 778
Charge Kilométrique, entretien inclus	228 348	Recettes commerciales	253 772
Sous-Traitance	15 687	Publicité	4 000
Amortissement, Crédit Bail et LLD véhicules	170 592	CET	6 759
Structure et frais généraux	282 669	TS	19 488
Dont frais de personnel de structure	102 457	Taddeo	15 009
Dont frais généraux	180 212	Occasionnel	-
Marketing / Com. Réseau	7 404	PV de cession	-
Impôts et taxes	26 207		
BENEFICE	**28 152**		
CHARGES TOTALES	**1 209 806**	**RECETTES TOTALES**	**1 209 806**

9 Conclusion

L'année 2016 est marquée par :

- une période de transition, dans un contexte de réforme territoriale et de mutation des autorités organisatrices, puisqu'il s'agit d'une année charnière entre la période de prolongation de la DSP initiale qui prenait terme le 31 août, et la convention temporaire d'une durée de douze mois (avec extension possible à 16 mois) qui a pris le relais,
- une action qui a été menée pour la première fois : celle de la mise en place d'une période de gratuité.

Bien que la pratique de la gratuité totale des réseaux de transport urbain soit très marginale (environ 2% de la population desservie; sources FNAUT et UTP), elle alimente de nombreux discours et bénéficie d'un retentissement important au niveau du public.

En effet, la Fédération Nationale des Associations d'Usagers (FNAUT) et l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) s'accordent à penser, entre autres, que la gratuité :

- n'existe pas : le service de transport public ayant un coût, les contribuables locaux y participant par ailleurs, en complément du versement transport payé par les employeurs,
- n'est pas compatible avec l'évolution contrainte des finances publiques,
- n'est pas favorable au développement de l'offre de transport public,
- singularise les transports par rapport aux autres services publics,
- peut altérer la perception de la valeur de service,….

Toutefois, l'opération réalisée cet été sur le réseau Déobus a été plus que convaincante concernant son intérêt et bénéfice sur l'évolution de l'utilisation du réseau.

En effet, la pertinence de l'opération repose sur le fait qu'il n'a pas s'agit d'offrir une gratuité totale et pérenne, mais d'un cadeau estival d'une durée limitée permettant aux déodatiens et touristes de profiter pleinement de la Ville et de ses attraits, et aux habitants des deux rives de la Meurthe de se rejoindre via une mobilité douce et durable.

Non seulement la fréquentation a connu un essor immédiat, mais la tendance à la hausse a été observée à l'issue de la période de gratuité : il s'agit de nouveaux clients qui ont découvert le service et y ont adhéré dans la durée.

Autre facteur aidant au développement de la fréquentation et simultané à l'opération de gratuité : celui de l'augmentation du prix du gasoil sur le 2ème trimestre 2016, ayant pour incidence un report modal.

Si l'évolution de la fréquentation globale du réseau Déobus est plus qu'encourageante, il n'en demeure pas moins que la fréquentation du service à la demande poursuit son érosion. Compte-tenu des faibles volumes de voyages enregistrés, la moindre baisse de fréquentation pèse immédiatement de façon conséquente.

Bus Est a réalisé en octobre 2016 une étude de desserte du Petit Saint-Dié, mettant en exergue le maillage existant de desserte à la demande permettant de briser la frontière de la voie ferrée en reliant ce quartier au Centre-Ville. A cette occasion, Bus Est avait renouvelé son entière disponibilité pour accompagner la collectivité lors de réunions de quartier au cours desquelles la présentation de ce service, manifestement encore trop méconnu, pourrait être faite.

En effet, le transport à la demande mérite d'être promu puisqu'il constitue, entre autres, et dans le cadre de la réponse à offrir aux nouveaux EPCI dont les périmètres s'élargissent, une des solutions de mobilité dans la palette de services qui sera déployée sur l'ensemble de nos territoires.

La mobilité de demain ne se résumera pas à un réseau de bus et de cars mais il s'agira d'une mobilité globale qui devra répondre aux besoins de tous (au service de l'emploi, de la formation, des personnes âgées, …), en tout point du territoire, et avec tout mode de transport (vélo, bus, car, train,…), y compris en y intégrant la voiture (auto-partage, covoiturage,…).

Délégation de service public de la gestion du columbarium du cimetière de la rive gauche

Rapport du Maire – exercice 2016

Délégataire : Pompes Funèbres Générales Est

Par délibération en date du 25 mars 1995, la ville de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de déléguer à la société des Pompes Funèbres Générales Est l'exclusivité de l'aménagement et de l'exploitation du site cinéraire de la ville sur les terrains du cimetière de la rive gauche.

1. <u>notion de délégation de service public</u>:

La mission du cocontractant est définie à l'article 1 de la convention :
1. la réalisation en tant que maître d'œuvre du site cinéraire,
2. l'exploitation de ce site (entretien de l'équipement exclusivement),
3. l'encadrement et la formation du personnel salarié du cocontractant,
4. la perception auprès des usagers des redevances pour service rendu par ses soins dans le cadre de sa mission de service public.

Sa durée mentionnée à l'article 2 est de 25 ans.
Il est prévu à l'article 3 qu'en contrepartie du service délégué, le cocontractant perçoive auprès des usagers une redevance pour service rendu.

Ces éléments correspondent à la définition de la Délégation de Service Public suivant les termes de l'article 1411-1 du C.G.C.T. modifiés par la loi 2005-101 du 11 février – art 30.

2. <u>les services fournis</u>

Le délégataire assure le service de l'ouverture et de la fermeture des emplacements cinéraires dans le site du cimetière de la rive gauche et la dispersion de cendres au jardin du souvenir.

3. <u>le compte d'exploitation</u>

En 2016, 6 cases de columbarium ont été vendues pour un chiffre d'affaires de 3 976 €. A titre de comparaison, en 2015, 4 cases de columbarium ont été vendues pour un CA de 2 629 € ;

4. <u>les biens et immobilisations</u>

Le site cinéraire comprend 15 modules de columbarium pour un total de 111 cases. Fin 2016, il restait 4 emplacements disponibles.

5. <u>La révision des tarifs</u>

Le contrat de Délégation de Service Public doit comporter, parmi d'autres, les clauses relatives aux tarifs applicables aux usagers en contrepartie des services qui leur sont rendus, c'est ainsi que l'article 4 rappelle qu'ils ont été établis, compte tenu des charges de service et des frais de la délégation au mois de décembre 1994.

Les conditions de variation, en hausse ou en baisse de la tarification, sont fixées de façon à ce qu'elles soient applicables chaque année avec effet au 01 janvier, la première révision intervenant au 01 janvier 1996.

Les tarifs pratiqués :

	1996*	2016
Droit d'occupation (pour 15 ans)	650,89 TTC	727,86 TTC
Droit d'accès ouverture de case	72,32 TTC	81,14 TTC

* 1996 : année d'origine du contrat

sitéraire

Rapport d'activité 2016

SAINT DIE

OGF

Site cinéraire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public
1.1.1. Objet et étendue de la délégation
1.1.2. Autorité délégante
1.1.3. Délégataire
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service
1.2.1. Les services fournis
1.2.2. Les installations
1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. Compte de résultat

2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations
2.2.1. Etat de variation du patrimoine
2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
2.2.3. Programme contractuel d'investissements
2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

2.3. Engagements financiers
2.3.1. Les engagements à incidences financières en matière de personnels
2.3.2. Les engagements à incidences en matière de personnels

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. Analyse des cases vendues

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. Le compte rendu technique
4.1.1. Les horaires d'ouverture
4.1.2. Les moyens en personnel

4.2. Le compte rendu financier
4.2.1. Les tarifs
4.2.2. La révision des tarifs

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation de service public a pour objet l'aménagement et l'exploitation du site cinéraire de la ville de Saint-Dié des Vosges. Cela comprend :

- la réalisation du site cinéraire,
- l'exploitation du site,
- la gestion administrative des emplacements cinéraires.

1.1.2. Autorité délégante

Ville de Saint-Dié des Vosges (88).

1.1.3. Délégataire

OGF
Société anonyme au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°12-75-001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Philippe LEROUGE
Directeur délégué : M. Didier ROLLAND
Directeur de secteur opérationnel : M. Jérôme GUERIN

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

La durée du contrat est de 25 ans à compter du 10 mai 1995. Le contrat prendra fin le 9 mai 2020.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Le délégataire assure le service de l'ouverture et de la fermeture des emplacements cinéraires dans le site, situé dans le cimetière Rive Gauche du quartier de Foucharupt.

Il assure également les opérations de dispersion des cendres au Jardin du Souvenir, ainsi que les opérations de dépôt et de transfert de cendres dans le site cinéraire.

1.2.2. Les installations

Les équipements sont composés de :

- modules de columbariums « SYCOMORE » réalisés en granit Rose de la Clarté.
- une stèle modèle « ROCHER » pour matérialiser le Jardin du Souvenir.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La ville de Saint-Dié des Vosges a mis à disposition du délégataire les terrains nécessaires à la création du site cinéraire
Le délégataire assure à ses frais les missions qui lui ont été confiées. Il est chargé de l'entretien des équipements cinéraires.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. COMPTE DE RESULTAT

Période du 1er janvier au 31 décembre :	2015	2016
Nombre de cases de columbariums vendues :	4	6
Mise en place de l'urne :	3	5

	2015	% du C.A.	2016	% du C.A.
1. PRODUITS D'EXPLOITATION	EUROS		EUROS	
Chiffre d'affaires droits d'occupation	2 426		3 639	
Chiffre d'affaires droits d'accès	203		337	
TOTAL PRODUITS	**2 629**		**3 976**	
2. CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes				
Fournitures administratives	110	2,32%	112	2,37%
Assurance	55	1,16%	56	1,18%
Frais postaux et Telecom	5	0,11%	8	0,17%
Sous-total	**170**	**3,59%**	**176**	**3,72%**
Charges de personnel				
Personnel (charges administratives)	110	2,32%	164	3,46%
Personnel pour les ouvertures de cases	47	0,99%	71	1,50%
Charges sociales	231	4,88%	345	7,29%
Sous-total	**388**	**8,20%**	**580**	**12,25%**
Frais d'administration générale	**202**	**7,68%**	**306**	**7,70%**
Dotations aux amortissements				
Amortissements techniques	3 642	138,53%	3 642	91,59%
Sous-total	**1 773**	**138,53%**	**1 532**	**91,59%**
TOTAL CHARGES	**2 533**	**158,00%**	**2 594**	**115,26%**
RESULTAT COURANT AVANT IS	**96**	**3,66%**	**1 382**	**34,76%**
Impôt société	33	1,26%	476	11,97%
RESULTAT NET	**63**	**2,40%**	**906**	**22,80%**

Commentaires sur le compte d'exploitation

Chiffre d'affaires du compte d'exploitation :

Le chiffre d'affaires 2016 s'élève à 3976€ pour 6 cases de columbarium vendues (dont 1 case qui a été reprise par un nouveau concessionnaire, 4 acquisitions et 1 renouvellement de concessions).

Le chiffre d'affaires 2015 s'élève à 2 629€ pour 4 cases de columbarium vendues.

Charges du compte d'exploitation :

Fournitures administratives :
Ce poste est évalué forfaitairement à 112€ en 2016 (papier, photos...). Ce montant est inflaté à 2% depuis 2010.

Assurances :
La prime d'assurance responsabilité civile est estimée à 56€ en 2016. Ce montant est inflaté à 2% depuis 2010.

Frais postaux et télécom :
Estimés à 6 timbres par opération, soit 0,68 € le timbre pour une lettre économique.

Salaires et charges :
Les salaires sont décomposés entre le temps passé pour les charges administratives (2 heures par dossier) et le temps passé par les marbriers pour les ouvertures de cases (1 heure par opération). Les coûts salariaux sont inflatés de 2% entre 2015 et 2016.

Frais d'administration générale :
Ils recouvrent l'assistance administrative assurée par les différents services d'OGF en matière d'encadrement, de comptabilité, finance, ressources humaines, qualité, gestion des achats, juridique, direction des travaux, direction des collectivités... Ils sont égaux à 7,69 % des produits d'exploitation pour 2016.

Dotations aux amortissements :
Les cases de columbariums sont amorties sur une durée de 8 ans. Les montants indiqués correspondent aux dotations annuelles.

Impôt sur les sociétés :
Le compte d'exploitation indique à titre d'information l'incidence de l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 38%.

2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.2.1. État de variation de patrimoine

Il n'y a pas eu de variation de patrimoine en 2016.

2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

Le site cinéraire comprend 15 modules de columbarium totalisant 111 cases. A fin 2016, il reste 4 emplacements disponibles.

2.2.3. Programme contractuel d'investissements

Les cases de columbarium sont implantées par tranches au fur et à mesure des besoins.

2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

En 2016, il n'y a pas eu d'autres dépenses de renouvellement.

2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les cases de columbarium du site cinéraire constituent des biens de retour.

2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Tous les biens acquis par le délégataire dans le cadre du contrat de délégation ayant été autofinancés, il n'y a ni emprunt ni engagement de crédit bail.

2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

Le délégataire comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. ANALYSE DES CASES VENDUES

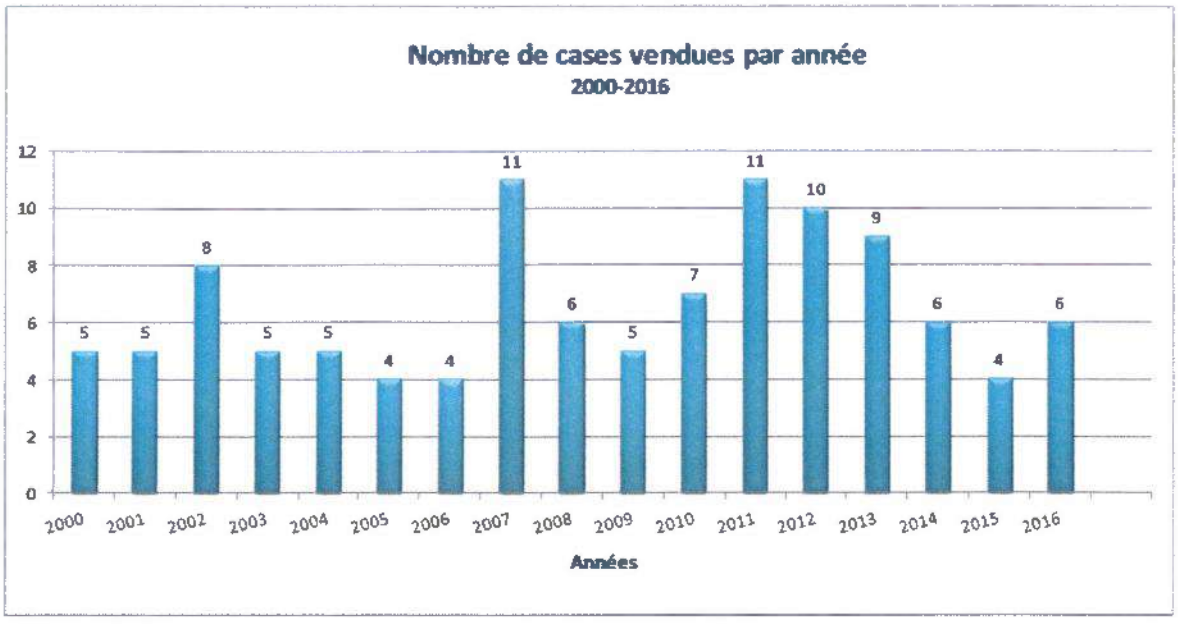

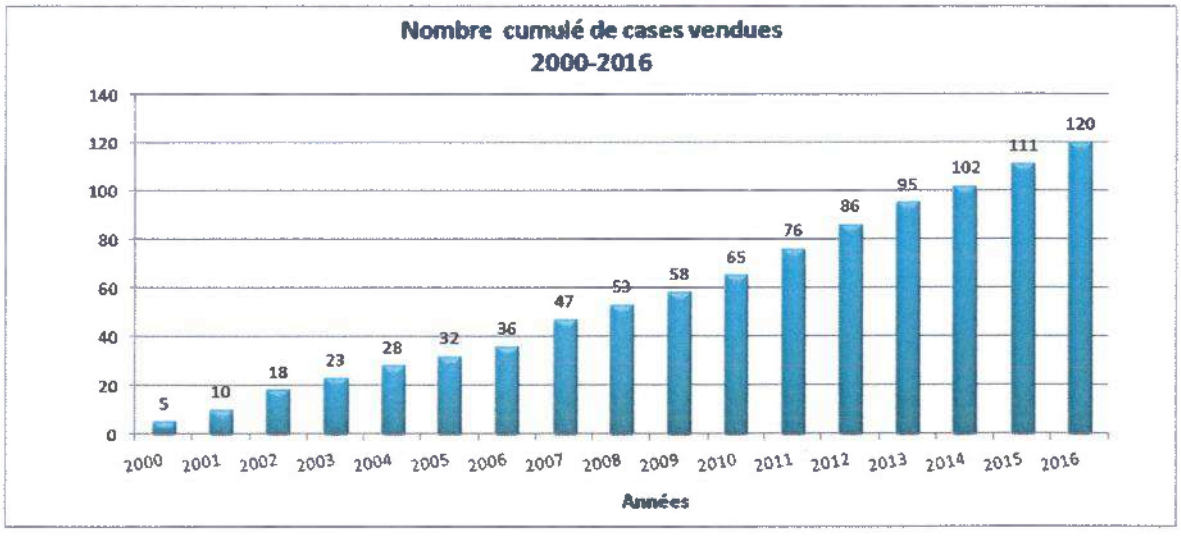

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.1.1. Les horaires d'ouverture

Le site cinéraire qui est situé dans le cimetière Rive Gauche du quartier de Foucharupt, suit les mêmes horaires que ceux du cimetière.

4.1.2. Les moyens en personnel

Une personne concoure à l'exploitation, du site. Selon les besoins, il est fait appel aux marbriers de l'entreprise notamment pour la pose des columbariums et pour les ouvertures et fermetures de cases.

4.2. LE COMPTE RENDU FINANCIER

4.2.1. Les tarifs

Les tarifs pratiqués :

- Droit d'occupation : 727,86€ TTC pour une durée de 15 ans
- Droit d'accès (ouverture de case) : 81,14€ TTC

Délégation de service public du réseau de chaleur 2016

Rapport annuel du Maire

Délégataire : Dalkia France

I. Données générales

1-Données contractuelles

Le 1er juillet 2008, la société Dalkia, groupe EDF, a été retenue dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour la construction, le financement, la conduite et l'exploitation des installations pour une période de 25 ans.

Avenant 1 : du 27 août 2014, prenant effet le 01 avril 2014, intégration de la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) dans la formule de révision du tarif R1 Gaz.

Avenant 2 : du 20 janvier 2015, prenant effet le 01 janvier 2015, modification des conditions fixées à l'article 62 « indexation des tarifs » du contrat déterminant les modalités de révision du terme R1, consécutivement à la suppression des tarifs réglementés au terme de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Avenant 3 : du 29 décembre 2016, prenant effet le 29 décembre 2016, extension du service public de chauffage urbain sur le quartier centre-ville avec la prise en compte des modifications consécutives à la mise en place de l'installation de cogénération programmée en 2018.

2-Données Techniques

Créé en 1969, le réseau de chauffage urbain de la ville de Saint-Dié-des-Vosges a vu sa longueur doubler en 2010 avec la création d'une nouvelle branche en direction du centre hospitalier Saint-Charles, pour atteindre aujourd'hui 7,7 km.

La production de chaleur s'effectue à partir d'une Chaufferie Biomasse d'une puissance de 6 MW ainsi que de la chaufferie classique mixte gaz/fioul domestique de 12 240 kW. Elles fournissent la chaleur à plus de 3 500 équivalents-logements à travers 49 sous-stations et 52 abonnés pour une puissance annuelle de 17 031 KW.

Tous les raccordements prévus dans le contrat de concession sont réalisés. Les puissances souscrites sont de 16 914 kW à fin 2016, elles étaient prévues de 19 851 kW.

II. Données Techniques

1 Bilan énergétique

1- Caractéristiques de la saison de chauffe :

Temps forts de l'année 2016

°L'arrêt du chauffage s'est effectué le 7 juin 2016 pour la saison 2015/2016.

°La date de mise en route du chauffage s'est effectuée le 22 septembre pour la saison 2016/2017.

2-Données chiffrées pour la période moyenne de chauffe :

°Nombre de jours chauffés pour les logements : 260 j

°Température moyenne extérieure pendant la période : 7,42°C

°Degrés Jours Unifiés pendant la période : 2 796 DJU

Période	Nombre de Jours Chauffés	Température moyenne	DJ sur période de chauffage
2014	274	9,28	2 467
2015	261	8,07	2 639
2016	260	7,42	2 796

2 Vente d’énergie

La quantité de chaleur comptée en sous-station est de 30 680 MWh pour l’année.

Année	DJ sur période de chauffage	Énergie comptée en sous-station (MWh)	Ratio de consommation (MWh/DJ)
2014	2 467	27 386	11,101
2015	2 639	30 544	11,574
2016	2 796	30 680	10,972

1- Sources d’énergie utilisées :

°Le contrat gaz est un contrat de type T4.

°Suite à la mise en service de la chaufferie biomasse, le débit journalier souscrit a été ajusté à 150 MWh PCS/ jour, soit :

Energie Totale Entrante 37 703 MWh PCI, répartie comme suit :

Gaz 8 194 MWh PCI

Bois 29 509 MWh PCI

Fioul 0 MWh PCI

2- Rendement global de l’installation

Le rendement global de l’installation est de 81,4 %.

III. Travaux de gros entretien et de renouvellement

Chaufferie gaz /fioul :

°Remplacement et remise en état de blocs autonomes d'éclairage de sécurité,

°Remise en état des pompes primaires n°2 et n°3 des échangeurs du réseau Hôpital,

°Contrôle de l'épaisseur de la cuve d'expansion de la chaufferie (APAVE),

°Remise en état de la vanne trois voies de la chaudière n°1,

°Remplacement du thermostat de sécurité de la chaudière n°3,

°Remise en état de l'expansion générale de la chaufferie.

Chaufferie Biomasse :

Chaudière biomasse

°Pose d'une protection thermique sur la trappe d'accès à la chaudière,

°Fabrication d'une passerelle amovible de protection des vérins du stockage bois,

°Mise en stock du câble électrique de l'enrouleur du pont roulant,

°Mise en stock de la vis de décendrage (sur mesure),

°Remplacement des barreaux de grilles et de divers composants.

Grappin :

°Remise en état du chemin de roulement du pont roulant-grappin,

°Remplacement du contacteur et des relais électriques sur le pont roulant d'approvisionnement en bois.

Filtration :

°Remplacement de l'écran tactile équipant l'électrofiltre,

°Réparation de la carte électronique du filtre électrostatique.

Auxiliaires :

°Remplacement de l'onduleur de 2 kWA ,

°Remplacement du mesureur équipant le compteur d'énergie thermique.

Autres :

°Remplacement de dalles de faux-plafonds,

°Remplacement du transformateur du portail d'accès biomasse suite à une surcharge due à un orage,

°Remise en état du portail d'entrée principal.

<u>Sous-Stations :</u>

NEF :

°Diagnostic de l'ensemble des ventilo-convecteurs avec contrôle de fonctionnement des régulateurs. Reprogrammation des régulations pour les salles clarinettes et percussions, contrôle du traitement d'air.

Bâtiment Franche-Comté :

°Remplacement des purgeurs et des vannes d'isolement.

Bâtiment Berry-Béarn :

°Remplacement du compteur d'énergie thermique.

<u>Réseau :</u>

Bâtiment Normandie :

°Réfection du réseau

Bâtiment Auvergne :

°Remplacement de deux vannes réseaux Dn 100.

Bâtiment Aunis :

°Remplacement de deux vannes Dn 125.

Bâtiment Bretagne :

°Recherche et réfection de fuites sur le réseau primaire.

IV. Conclusion

Le tarif R1+R2 est dans la moyenne à 75,06 €TTC/MWh soit 71,15 €HT/MWh au regard des chiffres AMORCE de 67,6 € à 72,9 €HT/MWh, publié en 2016 sur le rapport de l'enquête nationale sur 78 réseaux de chaleur dans le Grand Est.

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

COMPTE RENDU ANNUEL
2016

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

SOMMAIRE

DONNEES GENERALES 4
I - Présentation de notre métier 4
II - Les réseaux de chaleur 5
1 - Principe technique général 5
2 - Production de chaleur 6
2.1 - La chaudière classique (gaz ou fioul) 6
2.2 - La biomasse 7
2.3 – Unité Mobile de Production de Chaleur mise à disposition par Dalkia 8
3 - Forme contractuelle d'une Délégation de Service Public 9
III - Présentation du contrat 11
1 - Introduction 11
2 - Périmètre de la délégation 11
IV - Les principaux abonnés 11
1. Logements 12
2. Enseignement 12
3. Industriel 12
4. Santé 12
5. Autres 13
V - Les chiffres clés 14
VI - Les moyens physiques et techniques 15
VII - Evénements commerciaux et/ou techniques majeurs survenus durant la saison 2016 20
1 - Amélioration des installations 20
2 – Management de la sécurité 22
3 - Management de l'environnement 22
4 - Faits marquants de l'exercice 26

DONNEES FINANCIERES 28
I - Compte de résultat 28
II - Commentaires sur l'évolution financière du contrat 29
III - Précisions sur les méthodes retenues 30
1 - Charges directes 30
2 - Charges indirectes 30
3 - Charges économiques calculées 30

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT 32
I – Objet des travaux de gros entretien et de renouvellement réalisés en 2016 32
II - Répartition des travaux de gros entretien et de renouvellement 33

SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS 35
I - Chaufferie 35
1 - Bâtiments 35
2 - Equipements en chaufferie 35
II - Réseau de chauffage 35
III - Sous-stations 35

PROGRAMME PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT 37

DONNEES TECHNIQUES 39
I - Bilan énergétique 39
1 - Caractéristiques de la saison de chauffe 39
2 - Ventes d'énergie 40
3 - Sources d'énergie utilisées 42
4 – Rendement global de l'installation 42
II - Aspects environnementaux 44
III - Communication 46

QUALITE DU SERVICE RENDU AUX ABONNES **48**
I - Incidents d'exploitation 48
II - Contrôles réglementaires et vérifications périodiques 49

SYNTHESE ET PERSPECTIVES **51**
I - Prévisions de travaux de gros entretien et renouvellement 51
II - Prévisions de travaux d'investissement 51
III - Actions prévues dans le domaine de la sécurité 52
IV - Actions prévues dans le domaine de la protection de l'environnement 52
V - Perspectives de raccordement ou dé-raccordement 52
VI - Perspectives commerciales 52
VII - Conclusion 53

ANNEXES **55**
Détail de la révision de prix - Année 2016 *55*
Synthèse des ventes HT - Année 2016 *57*
Synthèse des ventes HT - Année 2016 *58*
Plan Prévisionnel de Renouvellement *59*
Etat du compte gros entretien et renouvellement 2016 *60*
Détail des investissements 2016 *61*
Détail du calcul de la redevance au concédant - Année 2016 *62*
Rapport visite DREAL 15/09/2016 levée NCM Cendres *63*
Inventaire des biens *68*

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

1. DONNÉES GÉNÉRALES

DONNEES GENERALES

I - Présentation de notre métier

- **Produire, transporter et distribuer la chaleur** pour tout usage dans le périmètre concédé
- **Produire de l'électricité**
- **Faire bénéficier à l'ensemble des abonnés du même niveau de confort.**

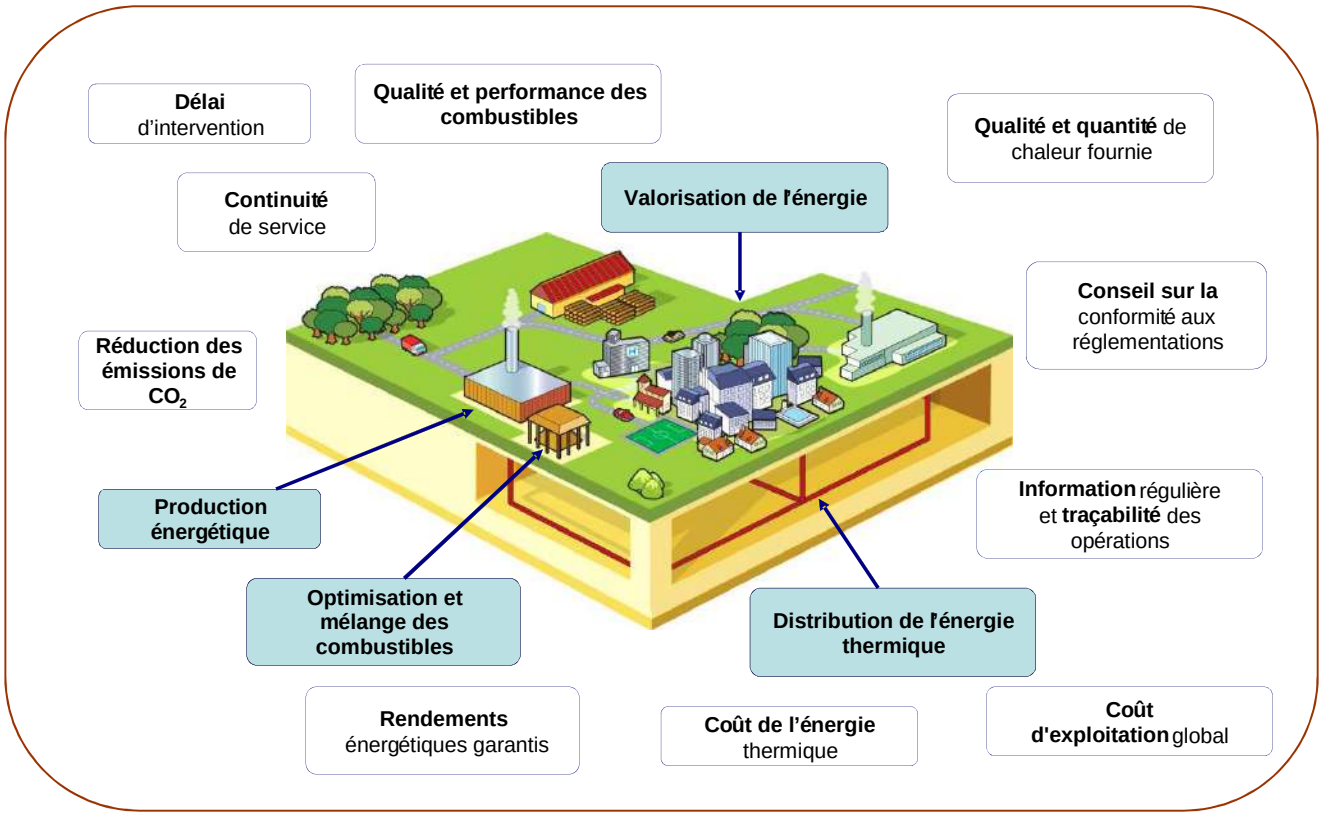

II - Les réseaux de chaleur

1 - Principe technique général

Un réseau de chaleur se découpe en trois parties :

- Une centrale de production de chaleur
- Un réseau primaire de transport du fluide caloporteur
- Des sous-stations qui permettent de délivrer la chaleur aux clients (abonnés).

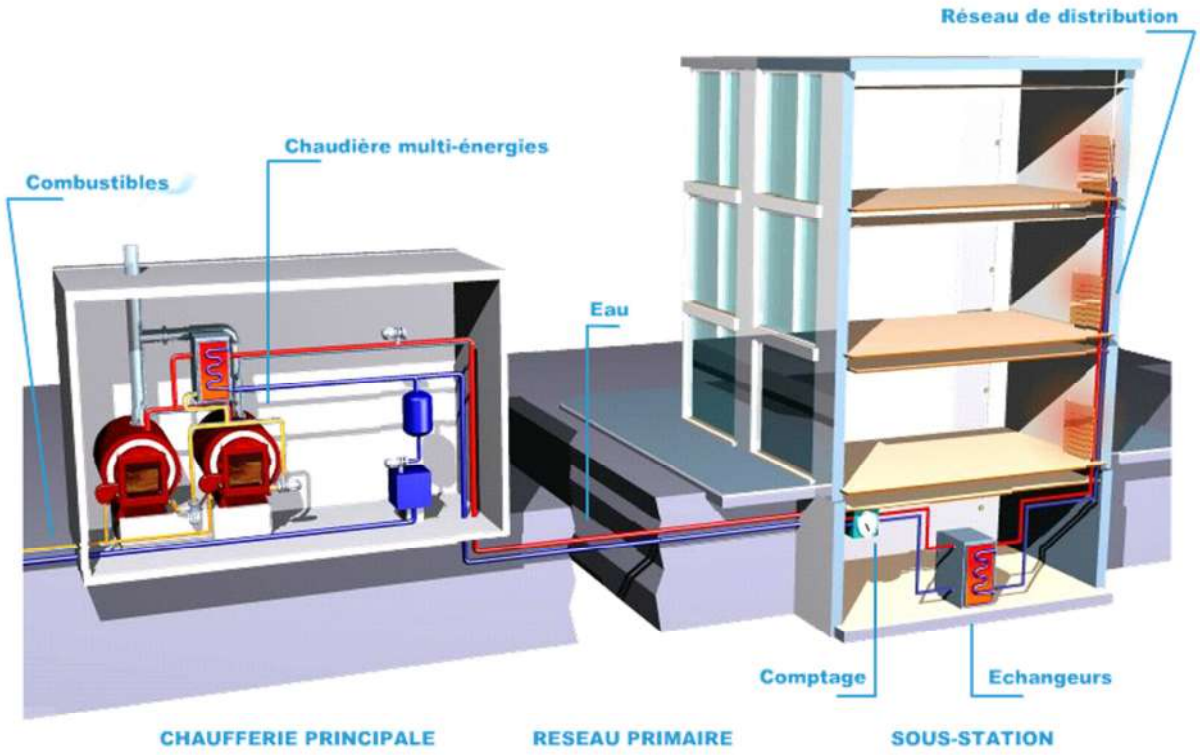

2 - Production de chaleur

2.1 - La chaudière classique (gaz ou fioul)

Principe :

La chaudière est le système le plus simple de production de chaleur.

Le combustible et le comburant sont consumés dans une chambre de combustion. La chaleur produite permet le réchauffage d'un fluide caloporteur permettant d'apporter la chaleur aux points de livraison.

Avantages :

- Technologie simple
- Utilisation de combustibles variés
- Rendement thermique élevé.

Inconvénients :

- Emissions atmosphériques liées à l'utilisation des combustibles fossiles
- Intégration dans le paysage urbain.

La chaufferie de KELLERMANN :

- Puissance totale : 12 240 kW.

2.2 - La biomasse

(Chaufferie biomasse entrée en phase d'exploitation en février 2011)

Principe :

La biomasse est l'énergie obtenue principalement à partir de sous-produits d'exploitation forestière. Il s'agit de la chaleur fournie par la combustion du bois issu de :

- forêt (plaquettes forestières).
- scieries (plaquettes de scierie),
- bois recyclés (palettes, élagage, …).

Une évolution réglementaire est apparue en septembre 2013 pour les installations de combustion utilisant de la biomasse (évolution de la rubrique ICPE 2910-B). En effet, en fonction du combustible solide de type biomasse utilisé, une installation de combustion sera susceptible de changer de classification et de se voir imposer de nouvelles contraintes réglementaires.

Deux types de classification sont donc possibles :

- La biomasse contenant des déchets de l'industrie du bois (palettes, cagettes, planches, caisses, cageots, bois d'emballages non traités, etc.) entre dans la rubrique 2910-B. Les installations utilisant ce type de biomasse seule ou avec d'autres combustibles sont soumises à enregistrement à partir de 0,1 MW et jusqu'à 20 MW et à autorisation au-dessus de 20 MW,

- La biomasse à 100% constituée de plaquettes forestières et de déchets de scierie reste en rubrique 2910-A, donc les installations utilisant ce type de biomasse sont soumises à déclaration entre 2 et 20 MW et à autorisation ensuite.

Les deux textes récents qui encadrent le dispositif sont :

- Le Décret 2013-814 du 11 septembre 2013 modifiant la nomenclature des installations classées et donnant une nouvelle définition de la biomasse,

- L'arrêté du 24 septembre 2013 applicable aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2910-B (entre 0,1 et 20 MW).

Ainsi, depuis le 1er janvier 2014, date d'entrée en vigueur des textes réglementaires, la chaufferie bois de Saint-Dié-des-Vosges n'utilise plus de biomasse contenant des déchets de l'industrie du bois.

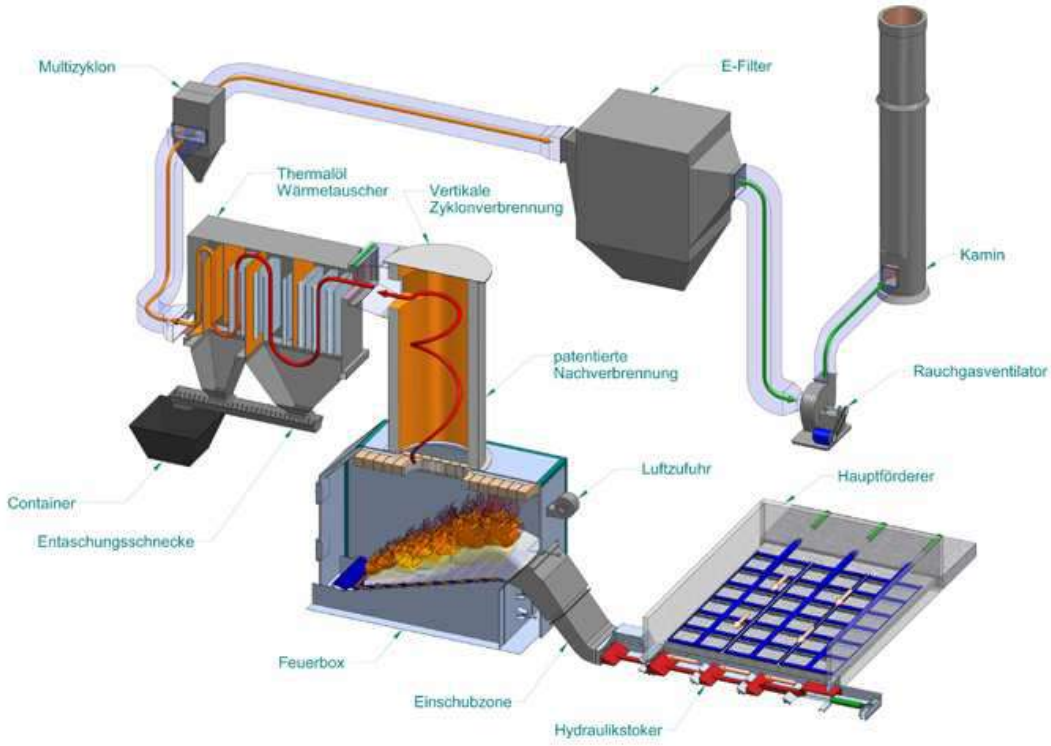

Avantages :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Valorisation des sous-produits d'exploitation sylvicole.

Inconvénients :

- Problème de qualité : la matière première n'est pas homogène, la taille des copeaux de bois peut varier ainsi que l'hygrométrie, toutefois l'utilisation d'une plateforme de préparation permet de limiter les inconvénients
- Problème des cendres humides dans les chaudières pouvant provoquer de la corrosion et nécessitant un nettoyage régulier des installations.

La chaufferie biomasse de KELLERMANN :

- Une chaudière bois d'une puissance de 6 000 kW.

2.3 - Unité Mobile de Production de Chaleur mise à disposition par Dalkia

L'U.M.P.C. :

Il s'agit d'une chaufferie mobile. C'est une installation autonome de chauffage disposée dans une semi-remorque. Elle est destinée à palier d'éventuelles pannes ou à pouvoir opérer des coupures de chauffage et d'eau chaude. La puissance thermique maximale de l'UMPC est de 2 000 kW. Des piquages pour son raccordement rapide ont été réalisés pour les sous-stations du Centre Hospitalier Saint Charles ainsi que du Centre Aqualudique AquaNova America.

3 - Forme contractuelle d'une Délégation de Service Public

3.1 - Les parties prenantes

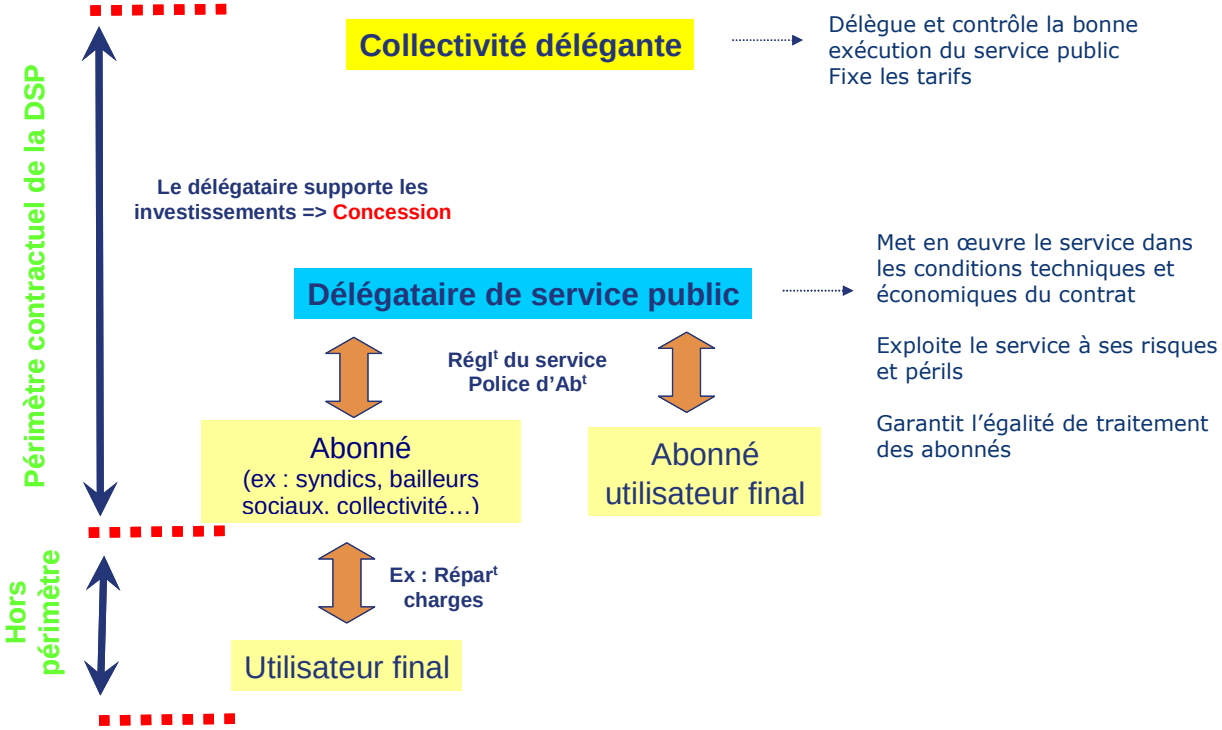

3.2 - Le périmètre technique

Tout ce qui est situé ***en aval*** de l'échangeur de la sous-station est hors périmètre de la DSP (ex : radiateurs …)

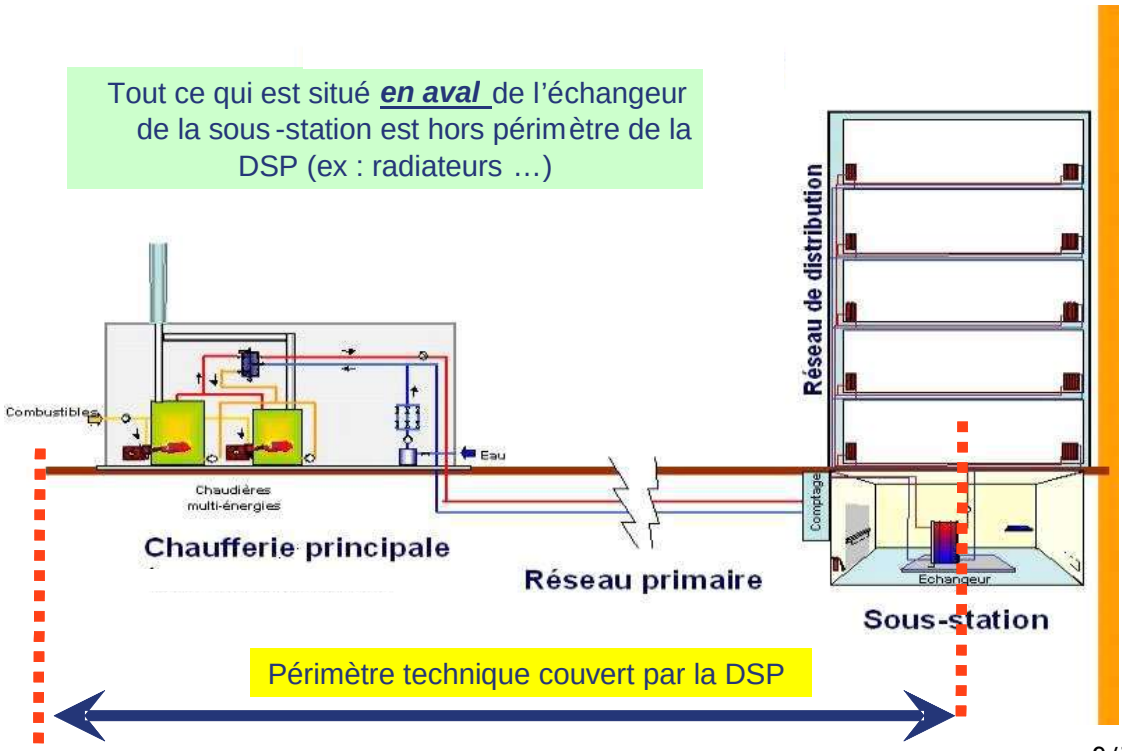

Exemple de sous-station : la sous-station La Chaumière

3.3 - La tarification

Facture abonné = 2 termes de tarification

Un terme proportionnel aux quantités mesurées au compteur

«R1»

Un terme fixe fonction de la taille de l'abonné

«R2»

R21 : Electricité

R22 : Conduite et Entretien

R23 : Gros Entretien et Renouvellement

R24 : Charges Financières Amortissements

La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction des puissances souscrites.

III - Présentation du contrat

1 - Introduction

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a attribué à la Société DALKIA la Délégation de Service Public pour la production et la distribution d'Energie sur le réseau de Kellermann.

Prise d'effet le 01/07/2008 pour une durée de 25 ans.

Avenant 1 du 27/08/2014 prenant effet le 01/04/2014 : Intégration de la TICGN dans la formule de révision du tarif R1 Gaz.

Avenant 2 du 20/01/2015 prenant effet le 01/01/2015 : Modification des conditions fixées à l'article 62 « indexation des tarifs » du Contrat déterminant les modalités de révision du terme R1, consécutivement à la suppression des tarifs réglementés au terme de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Avenant 3 du 29/12/2016 prenant effet le 29/12/2016 : Extension du service public de chauffage urbain sur le quartier Centre-Ville avec la prise en compte des modifications consécutives à la mise en place de l'installation de cogénération programmée en 2018.

2 - Périmètre de la délégation

Tous les raccordements prévus dans le contrat de concession sont réalisés. Les puissances souscrites sont de 16 914 kW à fin 2016, elles étaient prévues de 19 851 kW

IV - Les principaux abonnés

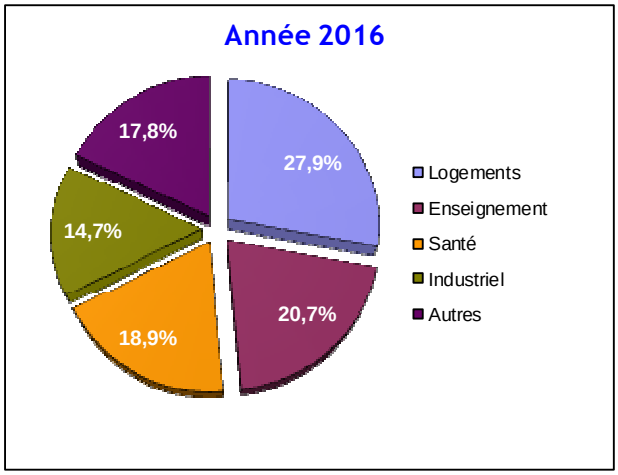

Répartition de la puissance souscrite par type de clients

1. Logements

17 sous-stations **VOSGELIS** desservant **750** logements.

1 sous-station **VOSGELIS** desservant le Foyer de Personnes Agées La Chaumière.

1 sous-station **VOSGELIS** desservant le Foyer des Jeunes Travailleurs.

7 sous-stations **Toit Vosgien** desservant **210** logements :

- Guyenne – Savoie,
- Picardie,
- Poitou,
- Ile de France,
- Touraine,
- Alsace dont le Foyer des Personnes Agées,
- Bâtiment Rue René Jacquot.

3 sous-stations **Copropriétés des Provinces** desservant **80** logements :

- Orléanais,
- Flandres,
- Roussillon - Franche-Comté.

2. Enseignement

3 sous-stations **Ville de Saint-Dié-des-Vosges** desservant :

- Ecole maternelle Claire Goll,
- Groupe Scolaire Vincent Auriol,
- Groupe Scolaire Paul Elbel.

1 sous-station **Région Grand Est** desservant le Lycée Augustin et le GRETA.

1 sous-station **Région Grand Est** desservant l'internat du Lycée Jules Ferry.

1 sous-station **Région Grand Est** desservant le Lycée Jules Ferry.

1 sous-station **Conseil Départemental des Vosges** desservant le Collège Souhait.

3. Industriel

1 sous-station desservant l'usine INTEVA (ex-ARVIN MERITOR).

4. Santé

1 sous-station desservant le Centre Hospitalier Saint-Charles.

5. Autres

9 sous-stations **Ville de Saint-Dié-des-Vosges** desservant :

- Bibliothèque, Centre Social, la Poste,
- Centre Robert Marchal,
- Bâtiment KAFE,
- Palais Omnisport Joseph Claudel,
- Gymnase Léo Lagrange,
- Musée Pierre Noël,
- Médiathèque Victor Hugo,
- Centre Aqualudique AquaNova America,
- Centre artistique pluridisciplinaire « La NEF ».

1 sous-station **SCI Les Pâtis de la Meurthe** desservant :

- Nova Bowling.

V - Les chiffres clés

Le site du « Quartier Kellermann » à Saint-Dié-des-Vosges est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) sous les rubriques :

2910 A (installations de combustion)
1432-b (stockage de liquides inflammables).

Pour la chaufferie gaz / Fod

- Puissance thermique installée décomposée comme suit : ***12 240 kW***
  - ✓ 1 chaudière gaz ***8 240 kW***
  - ✓ 1 chaudière mixte gaz/fioul domestique (secours) ***4 000 kW***

- Puissance de production de secours :
  - ✓ 1 chaudière gaz ***8 240 kW***

Pour la chaufferie Biomasse

- Puissance thermique installée décomposée comme suit :
  - 1 chaudière bois **6 000 kW**

Pour le réseau

- Nombre de sous-stations d'échange ***49***
- Longueur du réseau primaire ***7 700 m***
- Puissance souscrite annuelle égale à **16 914 kW**
- Nombre d'abonnés **52**

VI - Les moyens physiques et techniques

DALKIA EST – CENTRE OPERATIONNEL SUD LORRAINE
1, RUE MENDES FRANCE
BP N°71031 – PULNOY
54 272 ESSEY LES NANCY CEDEX
03-83-18-11-71 03-83-33-88-79

ASTREINTE 24H/24 – 7J/7 – 365 JOURS/AN **0810 804 805**

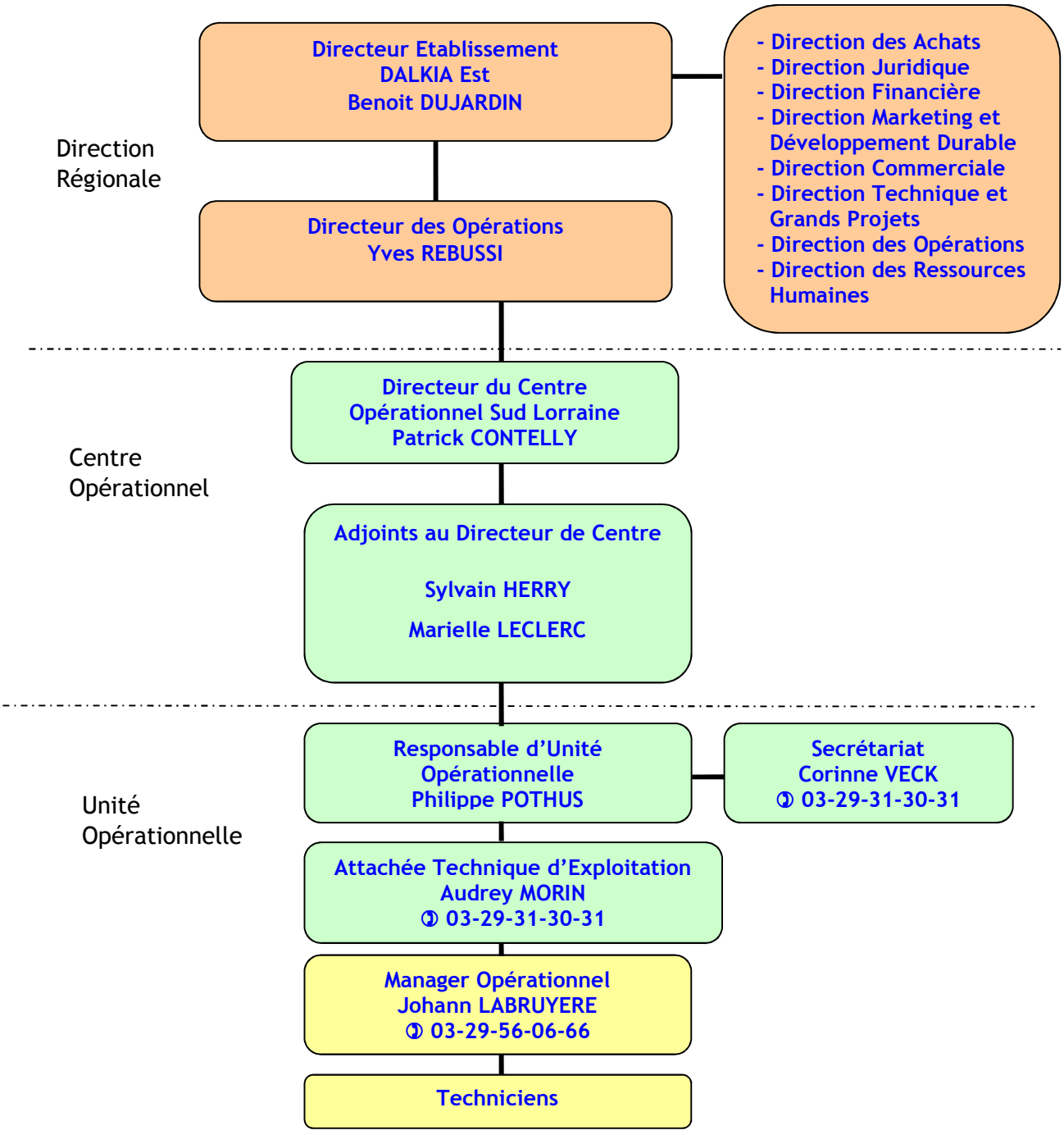

1 - Les moyens mis en œuvre pour répondre à nos engagements

DALKIA bénéficie de structures locales, régionales et nationales.

1.1 - Les moyens apportés par la Direction de DALKIA

Basée à PARIS (La Défense), elle pilote les 7 établissements français de DALKIA et développe, au-delà de ses activités de siège, des missions essentielles qui sont :

- La recherche et le développement liés aux services énergétiques
- La promotion et la défense de nos activités au sein des Instances nationales et internationales (Ministère de l'Economie, Assemblées Nationales, CEE), notamment dans les domaines de la dérégulation des marchés énergétiques, le développement durable, la fiscalité des réseaux urbains, etc…
- La représentation au sein des grands syndicats et des associations de notre profession (Fedene, …)
- La définition des axes stratégiques
- La définition et la mise en œuvre de la politique technique du groupe
- La validation technique des projets et la maîtrise des risques
- L'initiation des projets innovants et la participation aux programmes de recherche
- La réalisation de diagnostics énergétiques et de bilans Carbone
- La définition des méthodes de travail
- La définition des outils et leur développement
- Le partage des savoir-faire et la conduite du changement
- La définition des plans d'actions préventives (légionellose, sécurité électrique, qualité de l'air intérieur …)
- La mise à disposition d'une cellule d'assistance à l'ingénierie des grands projets
- La prise en compte des évolutions réglementaires
- La veille sur les marchés de l'énergie (gaz, électricité, biomasse, …) en vue de proposer un mix énergétique adapté aux marchés et aux installations de nos clients
- L'organisation de la gestion des ressources humaines, du développement des compétences
- L'analyse de la performance sociale
- L'organisation de la paie et l'administration du personnel
- Le management de la sécurité
- La gestion centralisée de la trésorerie par la mise en place d'un cash-pooling
- L'optimisation et l'accès au financement sur les marchés financiers mondiaux.

Ainsi, la chaufferie Kellermann dispose à tout moment de l'ensemble des moyens offerts par un grand groupe : DALKIA est leader européen des services énergétiques avec 12 887 collaborateurs *(Chiffres de l'année sociale 2016)*.

1.2 - Les moyens apportés par l'établissement de DALKIA

Basé à Pulnoy, près de Nancy, il dispose de tous les supports fonctionnels d'une grande entreprise, à savoir :

- Direction Générale
- Direction de l'Exploitation (technique, sécurité, qualité, méthodes)
- Direction Commerciale (vente, marketing)
- Direction Financière (finances, comptabilité)
- Risk Management
- Direction des Ressources Humaines (recrutement, formation continue, assistance au personnel).

Assistance commerciale et développement :

- Préparation des contrats, avenants
- Manifestations commerciales
- Séminaires commerciaux
- Elaboration de documents commerciaux
- Elaboration du rapport annuel d'activité remis aux cocontractants.

Assistance administrative, comptable et financière :

- Assistance et conseils
- Mise en place, élaboration et suivi du budget
- Elaboration et mise en place des plans de financement
- Elaboration des comptes aux normes françaises et internationales
- Evaluation annuelle des procédures de la société
- Gestion des échéances fiscales et contact avec les Administrations

Assistance juridique et facturation :

- Tenue des Conseils et Assemblées
- Tenue des Registres
- Publications périodiques
- Intervention pour les démarches et formalités inhabituelles au Registre du Commerce et des Sociétés
- Mise à disposition d'un fonds documentaire juridique et fiscal actualisé en permanence et diffusion d'une information juridique et fiscale périodique
- Négociation aux meilleures conditions de la couverture des risques que comporte l'exploitation de la jouissance du patrimoine immobilier
- Aide au suivi du contentieux et prise en charge de dossiers particuliers de contentieux
- Conseil pour la préparation, la mise au point et le suivi des documents contractuels avec les collectivités locales
- Gestion des sinistres
- Elaboration des procédures de facturation.

Assistance technique :

- Centre d'expertise réseaux
- Télésurveillance
- Politique QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement)
- Assistance à la gestion environnementale des installations
- Optimisation des achats et contractualisation
- Gestion des plateformes d'appels clients 24 heures/24 (Centre de Relation Clients)

1.3 - Les moyens apportés par le Centre Opérationnel Sud Lorraine

Basé à Pulnoy, avec une Unité Opérationnelle dans les Vosges et une antenne locale à Saint-Dié-des-Vosges, il apporte ses compétences dans les domaines suivants :

Assistance générale :

- Relation avec les Collectivités locales

Assistance commerciale et développement :

- Contacts avec la clientèle locale présente sur l'installation
- Organisation et amélioration du « Service Clients ».

Assistance technique :

- Commandes de matériel ; gestion des relations avec les fournisseurs
- Etudes techniques (renouvellement de matériel, choix des fournisseurs)
- Contrôle et assistance sur site
- Assistance au maintien et à l'entretien des installations confiées
- Assistance à la définition et à l'élaboration de comptes rendus techniques annuels aux collectivités
- Assistance à l'optimisation du mix énergétique : gestion des combustibles
- Organisation et gestion des astreintes destinées aux interventions sur site 24h/24
- Assistance à la certification ISO 14001.

VII - Evénements commerciaux et/ou techniques majeurs survenus durant la saison 2016

1 - Amélioration des installations

Améliorations techniques

- **Réseau de chauffage urbain** :
  - Rénovation du tronçon de réseau de chaleur alimentant le bâtiment Normandie
  - Etude d'optimisation du réseau hydraulique de l'hôpital Saint Charles

- **Chaufferie biomasse** :
  - Mise en stock d'une vis de décendrage (matériel réalisé sur mesures dont le délai d'approvisionnement est important et dont la rupture entraînerait l'arrêt de la chaudière biomasse)
  - Mise en stock du câble électrique de l'enrouleur du pont roulant (matériel dont le délai d'approvisionnement est important et dont la rupture entraînerait l'arrêt de la chaudière biomasse)

Travaux d'amélioration de la sécurité

- **Chaufferie gaz - fioul** :
  - Remise en état de 5 Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité et remplacement de 3
  - Contrôle de l'épaisseur de la cuve de l'expansion de la chaufferie

- **Chaufferie biomasse** :
  - Pose de protections thermiques sur la trappe d'accès à la chaudière
  - Remplacement des stops trucks par des stops trucks adaptés aux déchargements (rehausse) pour les deux quais de déchargement
  - Fabrication d'une passerelle de protection amovible dans le local vérins du stockage bois

Travaux de remplacements / remise en état

- **Chaufferie gaz - fioul** :
  - Production : Maintien et remise en état de la Vanne trois Voies de la chaudière n°1, rénovation des pompes primaires n°2 et n°3 des échangeurs du réseau hôpital, remplacement du thermostat de sécurité de la chaudière n°3
  - Auxiliaires : Remise en état de l'expansion de la chaufferie
  - Divers second œuvre : Remplacement de la vitre en plexiglas de la porte sectionnelle d'accès à la chaufferie

- **Chaufferie biomasse :**
  - Production : Maintien et remise en état (remplacement de pièces d'usure : éléments de grille, joues latérales, paliers, roulements, manchettes sur l'évacuation des suies …)
  - Auxiliaires :
    - Remplacement de l'onduleur de 2 kVA
    - Remplacement de l'écran tactile et de la carte électronique du filtre électrostatique
    - Remplacement des contacteurs et relais thermiques du pont roulant d'approvisionnement en biomasse
    - Remise en état du chemin de roulement du pont roulant (grappin)
    - Remplacement du Compteur d'Energie Thermique
  - Divers second œuvre : Remise en état du portail principal d'accès motorisé au site (dont remplacement du transformateur), remplacement de dalles de faux plafond

- **Sous-stations du réseau de chauffage urbain :**
  - Remplacement du Compteur d'Energie Thermique de la sous-station alimentant les bâtiments Berry / Béarn
  - Remplacement du Compteur d'Energie Thermique de la sous-station alimentant la médiathèque Victor Hugo
  - Assistance technique aux finalisations des mises en service Chauffage – Ventilation - Climatisation de la sous-station NEF
  - Remplacement des purgeurs et des vannes d'isolement de la sous-station du bâtiment Franche-Comté

- **Réseau de chauffage urbain :**
  - Remplacement de deux vannes réseau DN100 (tronçon alimentant le bâtiment Auvergne) et de deux vannes réseau DN125 (tronçon alimentant le bâtiment Aunis)

2 - Management de la sécurité

Les principales actions sont les suivantes :

- Des formations et recyclages sont planifiés tout au long de l'année pour l'ensemble des techniciens (secouristes du travail, utilisation des extincteurs, sécurité des **P**etites **I**nstallations de **C**ombustion, habilitations électriques, etc...)
- Mise en place d'instructions d'urgence sur site
- Protocole de sécurité pour les opérations de chargement/déchargement en place
- Réalisation de plans de prévention avec les entreprises intervenant sur le site
- Contrôles périodiques des équipements individuels de protection
- Mise à jour des fiches de données de sécurité sur les produits stockés
- Bilan annuel du conseiller à la sécurité
- Mise à jour de l'analyse des risques sur l'installation (pas de nouveaux risques détectés)
- Mise en place d'un classeur sécurité sur site regroupant l'ensemble des préconisations sécuritaires en vigueur dans le groupe DALKIA
- Certifications OHSAS 18001 version 2007 et ILO-OSH version 2001
- Travaux réalisés sur site :
  - Pose de protections thermiques sur la trappe d'accès à la chaudière
  - Remplacement des stops trucks par des stops trucks adaptés aux déchargements (rehausse) pour les deux quais de déchargement
  - Fabrication d'une passerelle de protection amovible dans le local vérins du stockage bois
  - Remise en état de 5 Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité et remplacement de 3
  - Contrôle de l'épaisseur de la cuve de l'expansion de la chaufferie

Aucun accident du travail n'est a déploré depuis l'origine de la Délégation de Service Public

3 - Management de l'environnement

La chaufferie centrale de la ZUP Kellermann est certifiée ISO 14001 par l'AFNOR selon le certificat n°1998/14092.11.

L'installation n'étant plus soumise à autorisation, le site n'est plus soumis aux allocations de quotas de CO_2.

Actions réalisées en complément des contrôles réglementaires :

- Système de gestion des déchets banals en place : caisse spécifique pour les tubes fluorescents et container spécifique pour les piles, les aérosols, ...
- Registre de suivi de déchets et archivage des bordereaux de suivi de déchets en place.
- Mise en place des consignes environnementales : elles permettent de rappeler les principales règles environnementales que le personnel intervenant (interne ou externe) doit respecter (tri des déchets, nuisance sonore, maîtrise des rejets aqueux,…).
- Mise en place d'une procédure pour la coupure de la vanne de barrage du gaz : nous avons mis en place deux affichages (intérieur et extérieur) expliquant la manipulation de la vanne de barrage gaz générale. Une procédure explicative a été réalisée.

Dalkia a mis en place « ***Nos engagements pour un Développement Durable*** » sous forme de la « ***Dalkia Way*** », en cohérence avec les différents engagements du Groupe EDF (Politique Développement Durable (DD), Engagements Responsabilité d'Entreprise (RE), Charte éthique, etc.)

Les principales missions de la Direction Responsabilité Sociétale (RSE) de Dalkia sont :

1. **Mise en place et déploiement des engagements Développement Durable sous la forme de la Dalkia Way**
   - Déclinaison et adaptation des politiques DD et engagements RE et des objectifs DD du groupe EDF pour CAP 2030
   - Mise en place d'un tableau de bord de la performance RSE suivi par le COMEX
2. **Interface de Dalkia sur les sujets RSE envers les différentes parties prenantes de Dalkia**
   - Filières fonctionnelles et opérationnelles
   - Régions et filiales
   - Clients, salariés, partenaires et actionnaires (Groupe EDF)
3. **Animation transverse du réseau RSE inter-filières et filiales**
   - Réseau Opérations/QSE
   - Réseau Ressources Humaines/Diversité
   - Réseau Marketing/Communication
4. **Reporting et consolidation des données de Dalkia**
   - Recueil des données de référence et chiffres clés
   - Annexes RSE et article 225 de la loi Grenelle
5. **Valorisation des bonnes pratiques RSE de Dalkia**
6. **Appui au commerce pour les Appels d'offre**

NOTRE MEILLEUR ATOUT : L'ÉNERGIE DE BIEN FAIRE

Leader des services énergétiques et acteur majeur de la transition énergétique, Dalkia est la référence de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique à l'échelle du territoire : Dalkia propose à ses clients des solutions fondées sur les ressources et les économies locales, plus sobres en énergie et respectueuses de l'environnement. Consommer moins et mieux est devenu un enjeu majeur pour nos clients. Pour y répondre, Dalkia s'appuie sur des collaborateurs formés et motivés, des partenaires sélectionnés pour leurs compétences et leur fiabilité, et un savoir-faire unique en matière de pilotage et de gestion d'installations énergétiques, développé sur chacun des territoires où nous opérons.

Pour répondre aux enjeux du développement durable des territoires, Dalkia s'engage auprès de ses parties prenantes à promouvoir « l'énergie de Bien Faire » dont les engagements répondent à cet objectif. C'est notre façon d'être au service de nos clients, notre Dalkia way !

Ensemble, engageons-nous ! À vos côtés, je mettrai toute mon énergie pour atteindre et conforter les objectifs ambitieux que nous nous donnons.

JEAN-MICHEL MAZALERAT
Président-Directeur Général

BIEN FAIRE

- SÉCURITÉ
- DIALOGUE
- RÉSULTATS
- ENVIRONNEMENT
- ÉTHIQUE

PARTIES PRENANTES	ENGAGEMENTS	INDICATEURS
CLIENTS • Économies d'énergie et lutte contre le dérèglement climatique • Développement des énergies renouvelables et de récupération • Qualité de service • Accompagnement du client	▸ Réaliser des économies d'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'ensemble de nos solutions d'efficacité énergétique	• CO_2 économisé
	▸ Développer les énergies locales, renouvelables et de récupération, en particulier la biomasse, la géothermie et le biogaz	• Taux d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique
	▸ Satisfaire nos clients par notre qualité de service	• Satisfaction globale
	▸ Accompagner nos clients dans la durée par des offres adaptées à leurs enjeux	• Durée moyenne des contrats en portefeuille
COLLABORATEURS • Prévention Santé Sécurité • Développement des compétences • Accompagnement des parcours professionnels • Diversité et égalité des chances	▸ Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs et sous-traitants en réduisant significativement le nombre d'accidents de travail	• Taux de fréquence des accidents de travail
	▸ Mettre le développement des compétences au cœur de la gestion des ressources humaines	• Taux de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation
	▸ Accompagner les parcours professionnels en favorisant la promotion et la mobilité tout au long des carrières	• Nombre de salariés ayant bénéficié d'une évolution professionnelle
	▸ Agir au quotidien pour la diversité, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations	• Taux de féminisation au sein du management
PARTENAIRES • Achats responsables • Développement des territoires • Solutions innovantes • Engagement citoyen et solidaire	▸ Développer avec nos partenaires une démarche d'achats responsables	• Taux de contrats-cadres fournisseurs disposant d'une clause de développement durable
	▸ Contribuer au développement des territoires en favorisant les initiatives et ressources locales	• Nombre d'emplois directs et indirects
	▸ Imaginer, développer et mettre en œuvre les solutions de demain	• Taux de chiffre d'affaires intégrant des innovations de moins de cinq ans
	▸ Soutenir les engagements citoyens et solidaires par des actions locales	• Engagement financier soutenant les initiatives citoyennes et solidaires

4 - Faits marquants de l'exercice

- **17 février 2016** : Contrôle ICPE des chaufferies biomasse et gaz/FOD par un organisme indépendant. A ce jour, aucun écart par rapport à la réglementation

- **Du 11 mars au 20 mars 2016** : participation aux Journées Lorraines Portes Ouvertes (JLPO) – Visites de la chaufferie biomasse.

- **17 mai 2016 de 16h à 17h :** visite de la chaufferie biomasse pour les enfants entre 6 à 11 ans scolarisés dans les écoles de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges (groupes scolaires G. Colnat et F. Brunot) dans le cadre des activités TAP du Service Education.

- **Du 30 mai au 05 juin 2016 :** participation à la Semaine Européenne du Développement durable avec des visites de la chaufferie biomasse.

- **25 juillet 2016 :** présentation du Compte-Rendu Technique et Financier à la Commission des Services Publics de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

- **15 septembre 2016 :** visite d'inspection de la DREAL à la chaufferie biomasse. Aucune remarque

- **13 octobre 2016 :** visite de la chaufferie biomasse par le Comité Directeur de l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

- **29 décembre 2016 :** Signature de l'Avenant 3 de l'extension du service public de chauffage urbain sur le quartier Centre-Ville avec la prise en compte des modifications consécutives à la mise en place de l'installation de cogénération programmée en 2018.

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

2. DONNÉES FINANCIÈRES

DONNEES FINANCIERES

I - Compte de résultat

	Réel 2015	Réel 2016	Prévisionnel 2017	Compte d'exploitation prévisionnel annexe 6 2016/2017
PRODUITS				
R1 chaleur	1 263 000	1 212 090	1 040 420	1 100 993
Valorisation des CO2	0	0	0	0
r21 Electricité	117 530	118 616	120 219	91 140
r22 Conduite et Entretien	570 918	601 661	608 697	624 358
r23 Gros entretien et renouvellement	137 984	143 869	150 245	143 520
r24 Charges financières amortissements	201 726	212 132	214 739	252 982
Produits totaux (r1+r21+r22+r23+r24)	**2 291 158**	**2 288 367**	**2 134 321**	**2 212 993**
CHARGES				
R1 Energie				
Achats gaz chaudière	-391 362	-407 082	-319 427	-279 593
Achats fioul lourd	0	0	0	0
Achats fioul domestique	0	0	0	-79 332
Achats biomasse	-776 475	-748 193	-642 226	-587 468
Frais de gestion, frais généraux	-58 655	-58 129	-48 396	-37 856
Total R1 général	**-1 226 492**	**-1 213 405**	**-1 010 049**	**-984 249**
R2 Prestations				
r21 Electricité				
Achat + taxes	-78 660	-82 088	-83 730	-81 267
Total r21	**-78 660**	**-82 088**	**-83 730**	**-81 267**
r22 Conduite et Entretien				
a) Prestations charges externes				
eau et produits de traitement	-3 781	-3 168	-3 500	-9 031
travaux sous traités	-41 485	-39 326	-41 000	-28 890
petit matériel	-2 417	-3 607	-2 500	-9 095
frais de visite et d'entretien compteurs	-6 557	-5 178	-6 000	-2 500
frais de contrôles	-11 287	-11 990	-12 300	-24 343
traitement des cendres	-15 828	-15 354	-16 300	-23 968
total partiel a)	**-81 355**	**-78 624**	**-81 600**	**-97 827**
b) Charges de personnel				
salaires + primes + charges sociales	-189 573	-189 645	-193 438	-156 090
c) impôts, taxes, assurances				
taxes professionnelle et de solidarité	-29 219	-28 843	-27 128	-84 000
impôt foncier et taxes diverses	-27 827	-29 300	-29 886	-15 000
crédit bail antérieur et TP liée	0	0	0	0
assurance (RC + bris de machine)	-9 545	-6 911	-7 049	-10 131
total partiel c)	**-66 591**	**-65 054**	**-64 063**	**-109 131**
d) charges financières (autres que r24)				
télésurveillance	-2 876	-2 934	-2 993	-1 000
redevance occupation domaine public	-18 306	-18 515	-18 579	-30 000
redevance ville	-34 110	-34 500	-34 619	-30 000
frais financiers	-214	-325	-228	-12 000
frais de gestion, frais généraux	-124 901	-114 794	-119 310	-56 812
autres (commissaires aux comptes)	-2 291	-2 288	-2 134	0
total partiel d)	**-182 698**	**-173 356**	**-177 863**	**-129 812**
total r22	**-520 217**	**-506 679**	**-516 964**	**-492 860**

	Réel 2015	Réel 2016	Prévisionnel 2017	Compte d'exploitation prévisionnel annexe 6 2014/2015
r23 Gros entretien et renouvellement				
Matériel et Main d'œuvre	-35 744	-60 876	-155 000	-225 000
Provision GER	-69 926	-85 038	-27 956	0
total r23	**-105 670**	**-145 914**	**-182 956**	**-225 000**
r24 charges financières, amortissements	-267 555	-256 681	-229 603	-252 982
total r24	**-267 555**	**-256 681**	**-229 603**	**-252 982**
Charges totales (R1+r21+r22+r23+r24)	**-2 198 594**	**-2 204 766**	**-2 023 301**	**-2 036 358**
RESULTATS				
R1 Chaleur	**36 508**	**-1 315**	**30 371**	**116 744**
r21 Electricité	**38 871**	**36 529**	**36 490**	**9 873**
r22 Conduite et Entretien	**50 701**	**94 982**	**91 733**	**131 498**
r23 Gros entretien et renouvellement	**32 314**	**-2 045**	**-32 711**	**-81 480**
r24 charges financières, amortissements	**-65 829**	**-44 549**	**-14 864**	**0**
Résultat total	**92 564**	**83 602**	**111 020**	**176 635**
Résultats cumulés	**-1 264 353**	**-1 180 751**		

II - Commentaires sur l'évolution financière du contrat

Le résultat 2016 s'établit à 84 k€,

Les principaux faits marquants sont :

- La rigueur climatique plus importante + 6% de DJU, mais des enlèvements moindre de certains abonnés, notamment l'hôpital (-1,77% par rapport à l'année dernière), ainsi que l'abonné Vosgelis bâtiment Normandie
- Cette rigueur climatique a eu aussi un effet défavorable sur la mixité -2%
- L'évolution des charges GER suite à l'actualisation du plan pluriannuel GER
- La baisse de puissance souscrite sur certains abonnements (Toit Vosgien, Ville de Saint Dié)

Le résultat cumulé de la DSP est de – 1 181 k€, ce déficit est principalement lié au financement des ouvrages, un moyen pour résorber le déficit sera de mettre en œuvre un plan de développement.

III - Précisions sur les méthodes retenues

Description des différentes catégories de charges affectées à la concession :

1 - Charges directes

- Achats de matières premières et autres approvisionnements
- Produits de traitement (eau, autres …)
- Fournitures (matériel et outillage)
- Sous-traitance (matières et divers)
- Impôts et taxes
- Redevances
- Assurances
- Investissement de développement : le montant correspond aux dépenses engagées au cours de la période
- Annuités (crédit-bail, location financière)
- Frais de personnel affecté :
  - ils correspondent au coût salarial des techniciens affectés sur le site
  - les frais rattachés au personnel opérationnel correspondent aux coûts de véhicule, aux équipements individuels de protection, à l'outillage et petites fournitures …

2 - Charges indirectes

- Frais généraux

La méthode retenue est celle de l'affectation des charges au prorata du chiffre d'affaires selon la répartition suivante :

- 8 % du chiffre d'affaires

Ces frais correspondent aux ressources humaines et techniques du centre opérationnel, de la Direction Régionale, nécessaires au fonctionnement de la concession.

- Frais financiers

La répercussion du financement du besoin en fonds de roulement s'effectue sur les bases suivantes : 60 jours de chiffres d'affaires Total (R1 + R2) financés au taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés.

- Charges et provisions exceptionnelles.

3 - Charges économiques calculées

- Amortissements économiques et financiers

Les amortissements calculés tiennent compte de la rémunération des capitaux employés.

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

3. TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

I - Objet des travaux de gros entretien et de renouvellement réalisés en 2016

Chaufferie gaz | fioul

- Remplacement et remise en état de Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité
- Remise en état des pompes primaires n°2 et n°3 des échangeurs du réseau Hôpital
- Contrôle de l'épaisseur de la cuve d'expansion de la chaufferie (APAVE)
- Remise en état de la vanne trois voies de la chaudière n°1
- Remplacement du thermostat de sécurité de la chaudière n°3
- Remise en état de l'expansion générale de la chaufferie

Chaufferie biomasse

- Chaudière biomasse :
  - Pose d'une protection thermique sur la trappe d'accès à la chaudière
  - Fabrication d'une passerelle amovible de protection des vérins du stockage bois
  - Mise en stock du câble électrique de l'enrouleur du pont roulant
  - Mise en stock de la vis de décendrage (sur mesures)
  - Remplacement des barreaux de grilles et de divers composants
- Grappin :
  - Remise en état du chemin de roulement du pont roulant - grappin,
  - Remplacement du contacteur et des relais électriques sur le pont roulant d'approvisionnement en bois
- Filtration :
  - Remplacement de l'écran tactile équipant l'électrofiltre
  - Réparation de la carte électronique du filtre électrostatique
- Auxiliaires :
  - Remplacement de l'onduleur de 2 kVA
  - Remplacement du mesureur équipant le compteur d'énergie thermique
- Autres :
  - Remplacement de dalles de faux-plafond
  - Remplacement du transformateur du portail d'accès biomasse suite à une surcharge due à un orage
  - Remise en état du portail d'entrée principale

Sous-Stations

- Franche-Comté :
  - Remplacement des purgeurs et des vannes d'isolement
- NEF :
  - Diagnostic de l'ensemble des ventilo-convecteurs avec contrôle de fonctionnement des régulateurs. Reprogrammation des régulations pour les salles clarinettes et percussions, contrôle du traitement d'air
- Berry/Bearn : Remplacement du compteur d'énergie thermique

Réseau

- Normandie : réfection du réseau
- Remplacement de deux vannes réseaux DN 100 (tronçon alimentant le bâtiment Auvergne) et de deux vannes réseaux DN 125 (tronçon alimentant le bâtiment Aunis)
- Bretagne : Recherche et réfections de fuites sur le réseau primaire

II - Répartition des travaux de gros entretien et de renouvellement

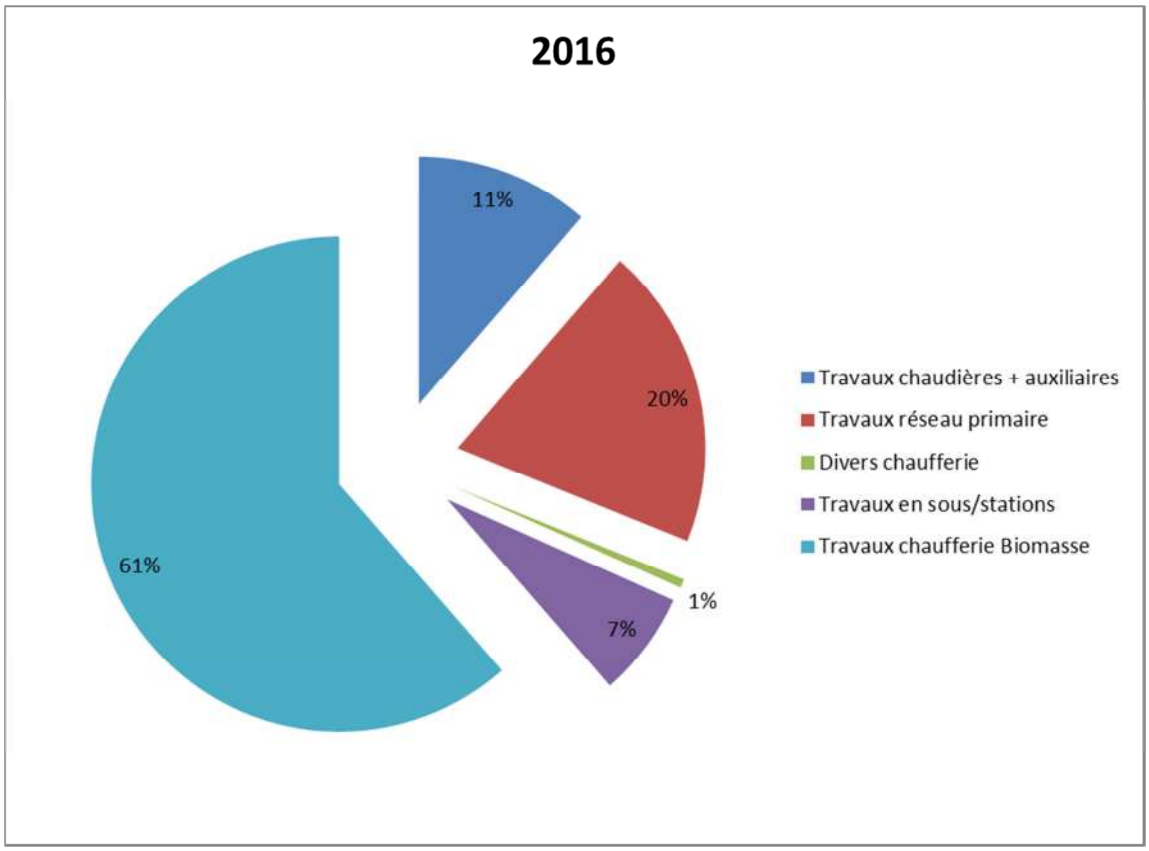

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

4. SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS

SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS

I - Chaufferie

1 - Bâtiments

Chaufferie gaz fioul :
Les bâtiments regroupant les installations de production de la concession sont en état satisfaisant.

Chaufferie biomasse :
Bâtiment neuf réceptionné le 23 février 2011. Les réparations des dégâts occasionnés par la tempête Joachim ont été achevées en 2013.

2 - Equipements en chaufferie

Chaufferie gaz fioul :
Les équipements de la chaufferie sont en bon état de fonctionnement. Une chaudière fonctionnant au gaz / fioul domestique a été mise en service en 2011. L'étude sur le remplacement de la bâche d'expansion a été classée sans suite. Des réglages seront à prévoir sur le brûleur de la chaudière n°3 en cas de recours à l'énergie FOD.

Chaufferie biomasse :
Les équipements sont en bon état et ont été réceptionnés le 23 février 2011. La cheminée a été remplacée dans le cadre du sinistre lié à la tempête Joachim en octobre 2012.

II - Réseau de chauffage

Le réseau nécessitera d'importants travaux dans les années à venir, notamment sur l'artère alimentant le bâtiment Picardie.

Des remplacements de tuyauteries en caniveau par des tuyauteries pré-isolées sont réalisés régulièrement :

- 2012 : au niveau du passage de route alimentant le Bâtiment Guyenne,
- 2013 : au niveau de la Tour Champagne et de l'avenue Léon Grandjean,
- 2014 : au niveau du bâtiment Normandie,
- 2016 : au niveau du bâtiment Bretagne.

Une thermographie infra Rouge aérienne du réseau de chaleur est prévue pour la prochaine saison de chauffe 2017 - 2018.

III - Sous-stations

Sous-stations :
Toutes les sous-stations sont équipées d'échangeurs en bon état de fonctionnement. Les réfections et/ou améliorations de certaines sous-stations sont réalisées régulièrement.

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

PROGRAMME PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

Le détail du plan prévisionnel est joint en annexe.

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

6. DONNÉES TECHNIQUES

DONNEES TECHNIQUES

I - Bilan énergétique

1 - Caractéristiques de la saison de chauffe

Année 2016

L'arrêt du chauffage s'est effectué le 07 juin 2016

La date de mise en route du chauffage s'est effectuée le 22 septembre 2016

Données chiffrées pour la période moyenne de chauffage :

- Nombre de jours chauffés pour les logements : ***260 J***
- Température moyenne extérieure pendant la période : ***7,42°C***
- Degrés Jours Unifiés pendant la période : ***2 796 DJU***
  (Station de Luxeuil Saint Sauveur)

Période	Nombre de jours chauffés	Température moyenne	DJ sur période de chauffage
2014	274	9,28	2 467
2015	261	8,07	2 639
2016	260	7,42	2 796

2 - Ventes d'énergie

La quantité de chaleur comptée en sous-station est de ***30 680 MWh*** pour l'année.

Evolution annuelle de l'énergie délivrée en sous-station

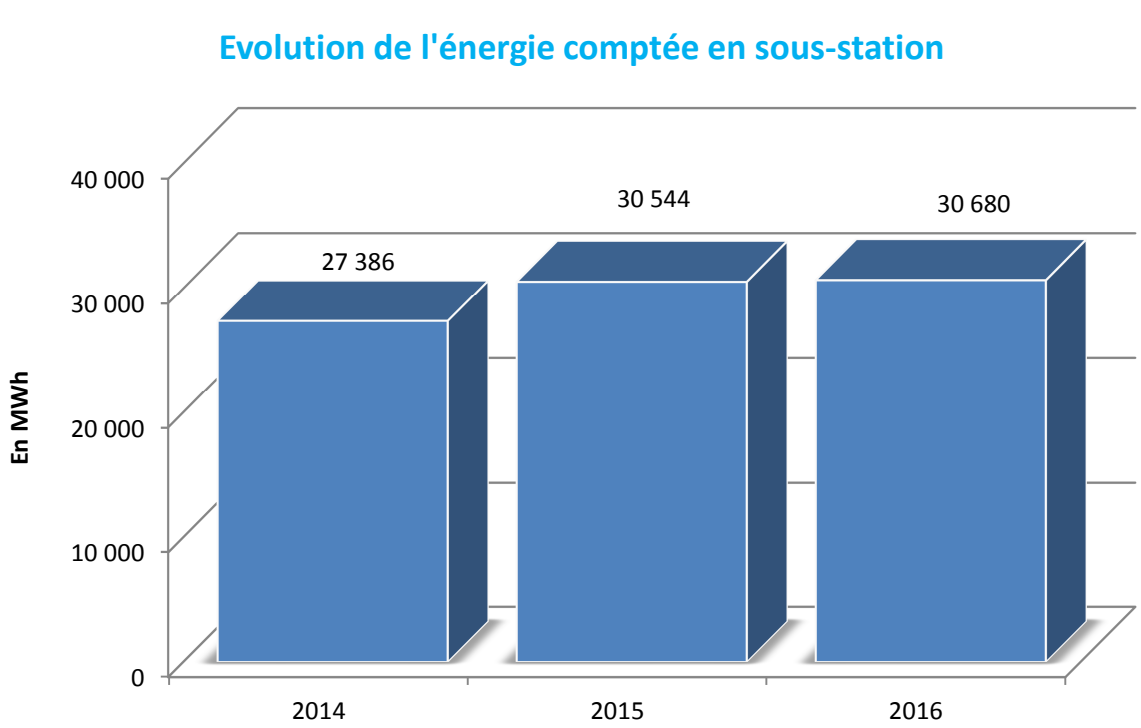

Année	DJ sur période de chauffage	Energie comptée en sous-station (MWh)	Ratio de consommation (MWh / DJ)
2014	2467	27 386	11 ,101
2015	2 639	30 544	11,574
2016	2 796	30 680	10,972

Le retrait du bâtiment Bourgogne associé à la dégradation de la consommation de l'Hôpital, les isolations thermiques de certains bâtiments Vosgelis et Toit Vosgien entrainent une baisse du ratio de consommation.

Détail des ventes d'énergie enregistrées aux compteurs du 1er janvier au 31 décembre 2016

SOUS - STATIONS	2015 (MWh)	2016 (MWh)	Variation
LOGEMENTS			
TOIT VOSGIEN BATIMENT TOURAINE	161,66	147,50	-8,76%
TOIT VOSGIEN BATIMENT ILE DE FRANCE	273,37	293,34	7,31%
TOIT VOSGIEN BATIMENT POITOU	540,77	562,34	3,99%
TOIT VOSGIEN BATIMENT PICARDIE	479,97	484,52	0,95%
TOIT VOSGIEN BATIMENT GUYENNE ET SAVOIE	396,70	402,70	1,51%
TOIT VOSGIEN BATIMENT FPA ALSACE	302,19	305,36	1,05%
TOIT VOSGIEN BATIMENT Rue René Jacquot	80,96	78,35	-3,23%
SCI - ORLEANAIS	235,53	242,51	2,96%
SCI - FLANDRES	182,21	193,25	6,06%
SCI - ROUSSILON	205,26	215,23	4,86%
SCI - FRANCHE-COMTE	188,94	194,01	2,68%
VOSGELIS BT QUERCY	597,93	601,80	0,65%
VOSGELIS BT BOURGOGNE	370,03		NS%
VOSGELIS BT FPA LA CHAUMIERE	192,83	289,02	49,88%
VOSGELIS BT ARTOIS	381,19	375,36	-1,53%
VOSGELIS BT BRETAGNE	432,48	404,61	-6,45%
VOSGELIS BT AUVERGNE	677,52	631,72	-6,76%
VOSGELIS BT DAUPHINE	278,86	270,22	-3,10%
VOSGELIS BT AUNIS ET AQUITAINE	773,30	762,93	-1,34%
VOSGELIS BT PERIGORD	265,45	280,67	5,73%
VOSGELIS BT BERRY ET BEARN	810,05	756,59	-6,60%
VOSGELIS BT PROVENCE	343,70	386,42	12,43%
VOSGELIS BT LANGUEDOC ET GASCOGNE	659,49	619,50	-6,06%
VOSGELIS BT NORMANDIE	468,46	351,78	-24,91%
VOSGELIS BT CHAMPAGNE	653,99	726,80	11,13%
VOSGELIS BT 50 RUE JEAN JAURES	188,74	190,78	1,08%
VOSGELIS BT 51	108,06	108,99	0,86%
VOSGELIS BT 52	95,99	92,38	-3,76%
VOSGELIS BT 53	61,91	51,11	-17,44%
ST DIE DES VOSGES - ZUP - BAT 54 55 et 56	134,51	113,23	-15,83%
SOUS TOTAL LOGEMENTS	**10 542,03**	**10 132,99**	**-3,88%**

SOUS - STATIONS	2015 (MWh)	2016 (MWh)	Variation
SANTE			
CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES	7 095,63	6 969,87	-1,77%
SOUS TOTAL R1 SANTE	**7 095,63**	**6 969,87**	**-1,77%**

SOUS - STATIONS	2015 (MWh)	2016 (MWh)	Variation
TERTIAIRE			
ARVIN MERITOR	3 404,46	3 534,34	3,81%
FJT	365,48	361,50	-1,08%
VILLE ST-DIE - KAFE	82,16	57,23	-30,34%
VILLE ST-DIE - GROUPE SCOLAIRE VINCENT AURIOL	460,03	510,27	10,92%
VILLE ST-DIE - ECOLE MATERNELLE CLAIRE GOLL	118,41	131,44	11,00%
VILLE ST-DIE - BIBLIOTHEQUE, LA POSTE, CENTRE SOCIAL	166,58	173,54	4,18%
VILLE ST-DIE - CENTRE ROBERT MARCHAL	46,02	80,19	74,25%
VILLE ST-DIE - PALAIS OMNISPORT J, CLAUDEL	1 022,50	1 017,78	-0,46%
VILLE ST-DIE - GYMNASE LEO LAGRANGE	127,63	148,50	16,35%
VILLE ST-DIE - GROUPE SCOLAIRE PAUL ELBEL	278,50	291,66	4,73%
VILLE ST-DIE - MUSEE PIERRE NOEL	391,07	389,90	-0,30%
VILLE ST-DIE - MEDIATHEQUE	204,79	225,52	10,12%
LYCEE JACQUES AUGUSTIN	736,11	814,88	10,70%
LYCEE JACQUES AUGUSTIN - GRETA	251,21	267,50	6,48%
LYCEE JULES FERRY & INTERNAT FERRY	2 105,46	2 279,05	8,24%
COLLEGE SOUHAIT	897,68	912,24	1,62%
ST DIE DES VOSGES - ZUP - CENTRE AQUALUDIQUE	2 050,19	2 213,81	7,98%
ST DIE DES VOSGES - ZUP - NEF	102,79	109,20	6,24%
ST DIE DES VOSGEST - ZUP - NOWA BOWLING	95,74	58,30	-39,11%
SOUS TOTAL R1 TERTIAIRE	**12 906,77**	**13 576,84**	**5,19%**
TOTAL LOGEMENTS + SANTE + TERTIAIRE	**30 544,43**	**30 679,70**	**0,44%**

3 - Sources d'énergie utilisées

Le contrat gaz est un contrat de type T4.

Suite à la mise en service de la chaufferie biomasse, le débit journalier souscrit a été ajusté à **150 MWh PCS / jour**,

- Energie Totale Entrante **37 703 MWh PCI**, répartis comme suit :
  - Gaz **8 194 *MWh PCI***
  - Bois **29 509 *MWh PCI***
  - Fioul domestique **0 *MWh PCI***

4 - Rendement global de l'installation

Le rendement global de l'installation est de 81,4 %.

Répartition des énergies utilisées

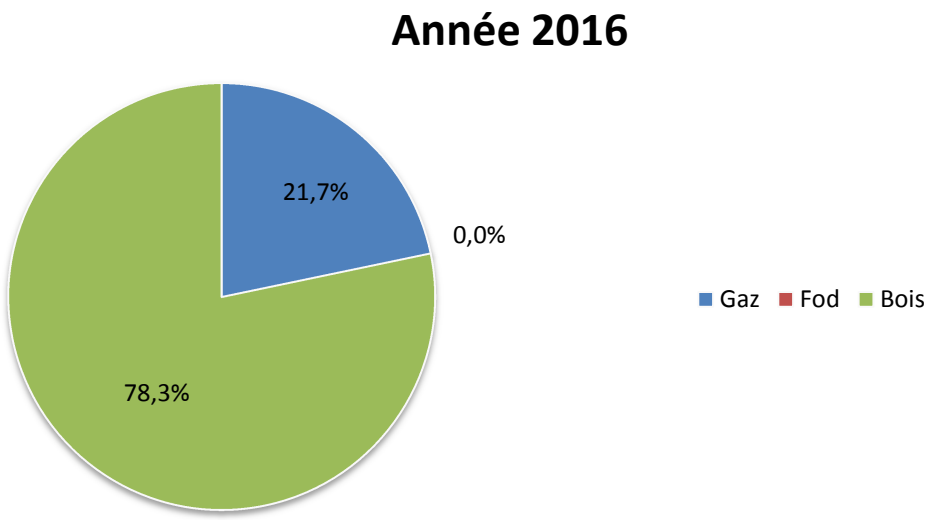

II - Aspects environnementaux

Certification ISO 14 001

La mise en place d'un système de management ISO 14001 sur la chaufferie Kellermann a entraîné la réalisation de plusieurs actions contribuant à diminuer l'empreinte environnementale liée à notre activité.

Les principales actions mises en œuvre sont les suivantes :

- Mise en place des fiches d'instructions d'urgence : ces fiches rassemblent les procédures à appliquer en cas d'urgence dans le but d'améliorer notre capacité à réagir lorsqu'une situation dangereuse se présente. Ces instructions sont testées une fois par an sur l'ensemble du personnel intervenant sur la chaufferie
- Mise en place des consignes environnementales : elles permettent de rappeler les principales règles environnementales que le personnel intervenant (interne ou externe) doit respecter (tri des déchets, nuisance sonore, maîtrise des rejets aqueux …)
- Réalisation d'un diagnostic réglementaire complet de l'installation et mise en place d'une veille réglementaire adaptée
- Mise en place d'un suivi mensuel des rejets atmosphériques
- Mise en place d'un suivi mensuel de surveillance des consommations d'eau

L'ensemble de ces actions associées à l'implication du personnel DALKIA France a permis la Certification ISO 14001 de la chaufferie centrale de la ZUP Kellermann (certificat n°1998/14092.11 réalisé par l'AFNOR).

ATOUTS du bois-énergie

Atouts environnementaux

- > **Diminuer les émissions de gaz à effet de serre** (CO_2) et contribuer à la **lutte contre le réchauffement climatique**

Pour le réseau de Kellermann, **le bois-énergie** représente :

plus de **6 055 tonnes de CO_2 évitées par an**
(par rapport à une solution tout gaz)

➥ Soit près de **2 650 véhicules** retirés de la circulation chaque année.

En termes de rejets de dioxyde de carbone (CO_2), la combustion du bois est considérée comme neutre (voir schéma ci-dessous).

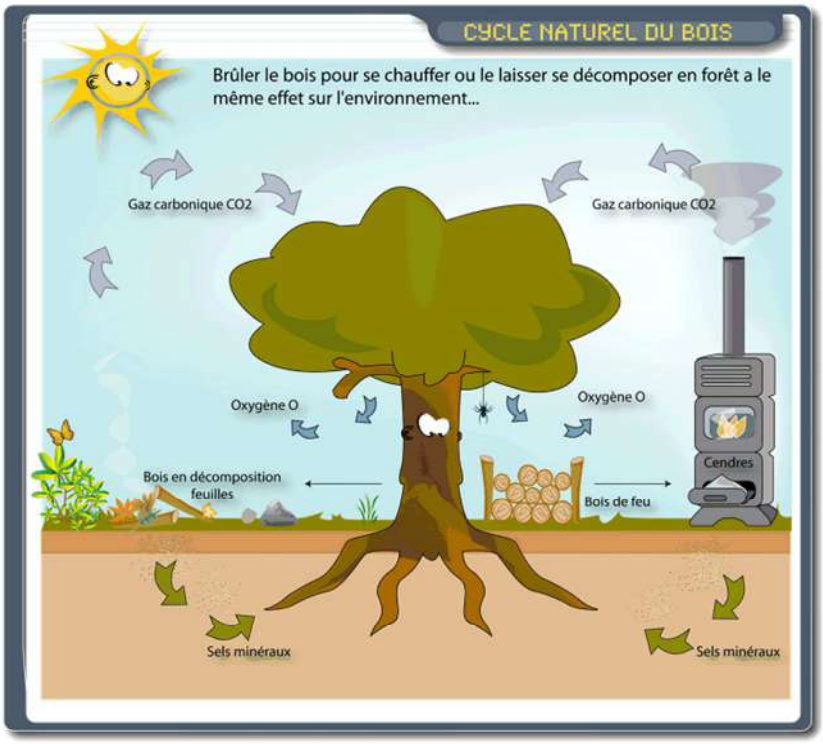

- > **Entretien du patrimoine forestier** (entretien plus régulier des parcelles destinées au bois d'œuvre)

- **Valorisation :**
  - ✓ des sous-produits des activités des industriels du bois (chutes, copeaux…)
  - ✓ du bois d'élagage de ville.

Cette installation biomasse, qui a produit 78,3% de l'énergie totale distribuée en 2016 par le réseau de chaleur, permet aux abonnés de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5 % sur la partie combustible et de garantir une stabilité économique par rapport aux combustibles fossiles.

III - Communication

Communications auprès des Services de l'Etat

- Les informations relatives à la délégation de service public sont communiquées dans les Compte-Rendu Annuels. Le rapport de la visite de la DREAL du 15 septembre 2016 est d'ailleurs joint en annexe.

Communications auprès du public

De nombreuses visites ont été organisées à la chaufferie biomasse, notamment pour les Journées Lorraine Portes Ouvertes (du 11 au 20 mars 2016).

Nous avons participé à la Semaine Européenne du Développement Durable organisée par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie du 30 mai au 5 juin 2016.

Les groupes scolaires G. Colnat et F. Brunot ont visité la chaufferie biomasse dans le cadre des activités TAP du Service Education de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Comité Directeur de l'Association Nationale des Elus de la Montage (ANEM) a visité la chaufferie biomasse le 13 octobre 2016.

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

7. QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX ABONNÉS

QUALITE DU SERVICE RENDU AUX ABONNES

Le *concessionnaire* est certifié ISO 9001 version 2008 n° 2011/40196.1 depuis 1995.

I - Incidents d'exploitation

1 - Liste des incidents d'exploitation

Date de l'incident	Description	Action corrective
1er avril 2016	*Défaillance de la pompe primaire n°3 de l'échangeur alimentant le réseau du Centre Hospitalier Saint Charles*	*- court terme : alimentation par le biais de la pompe n°2* *- long terme : rénovation de la pompe*
10 juin 2016	*Défaillance de la pompe primaire n°2 de l'échangeur alimentant le réseau du Centre Hospitalier Saint Charles*	*- court terme : alimentation par le biais de la pompe n°1* *- long terme : rénovation de la pompe*

Le nombre d'incidents significatifs survenus durant l'année 2016 reste faible constaté depuis le démarrage du contrat de Délégation de Service Public. De plus, ces incidents n'ont eu aucun impact sur les abonnés (pompes de secours en chaufferie centrale).

2 - Incidents ayant eu un impact pour les abonnés

Date de l'incident	Description	Durée de l'interruption	% d'abonnés concernés
Néant	*Néant*	*Néant*	*Néant*

La disponibilité du réseau s'élève à 100% durant l'année 2016.

3 - Incidents ayant eu un impact sur l'environnement

Date de l'incident	Description	Etendue de l'impact
Néant		

Aucun incident environnemental n'est survenu au cours de l'année 2016.

II - Contrôles réglementaires et vérifications périodiques

1 - Synthèse des contrôles réglementaires

Description	Périodicité	Contrôleur	Date du dernier contrôle	Synthèse des résultats / Commentaires
Mesure des rejets dans l'atmosphère des chaufferies	Annuel	Externe	Du 15 au 16 février 2016	Valeur de NOx limite sur la chaudière n°3 uniquement en fonctionnement FOD, combustible non utilisé depuis 2013
Vérification système de détection gaz	Annuel	Externe	03/11/2016	Aucun écart n'a été constaté
Vérification des installations électriques au titre de la protection des travailleurs	Annuel	Externe	Du 17 au18 novembre 2016	Quelques observations mineures
Mesure des niveaux sonores	3 ans	Externe	03/04/2014	Les niveaux sonores mesurés en Zone à Emergence Réglementée ainsi qu'en limite de propriété sont conformes
Mesure des rejets aqueux	Annuel	Externe	07/04/2016	Aucune observation n'a été signalée
Vérification des extincteurs	Annuel	Externe	15/02/2016	Aucune observation n'a été signalée
Contrôle des compteurs de chaleur servant à la facturation	Annuel	Externe	24/05/2016	Sous-stations Médiathèque et Musée
			03/10/2016	Chaufferie biomasse (remplacement du CET)
			06/12/2016	Reste des sous-stations
Contrôle ICPE au titre de la rubrique 2910 de la chaufferie gaz / FOD	5 ans	Externe	05/11/2014	Pas de non-conformité constatée lors de la visite de contrôle du 17/02/2016
Contrôle ICPE au titre de la rubrique 4734 (ex 1432) de la chaufferie gaz / FOD	5 ans	Externe	05/11/2014	La non-conformité constatée lors de la visite de contrôle du 17/02/2016 a été levée par le DREAL
Contrôle ICPE au titre de la rubrique 2910 de la chaufferie biomasse	5 ans	Externe	19/10/2014	La non-conformité constatée lors de la visite de contrôle du 17/02/2016 a été levée par le DREAL
Vérification des installations de protection contre la foudre	5 ans	Externe	21/01/2014	Le rapport a déterminé que « *la chaufferie ne nécessite pas de dispositif de protection supplémentaire contre la foudre* »

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

8. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

SYNTHESE ET PERSPECTIVES

Le fonctionnement de l'ensemble des installations durant l'année 2016 a été satisfaisant.

Aucun incident impactant les abonnés ou l'environnement n'est à signaler.

I - Prévisions de travaux de gros entretien et renouvellement

Au cours de l'année 2017, il est envisagé de procéder à des travaux :

- Sur la chaufferie biomasse :
  - Interventions sur le foyer : rénovation du réfractaire, remplacement des grilles, des sondes, …
  - Entretien du groupe hydraulique ainsi que des grilles mobiles,
  - Entretien de l'électrofiltre : remplacement de ventilateurs de vibrateur de bloc, de motohélices, …
  - Travaux d'entretien du grappin,
  - …

- Sur des auxiliaires situés en chaufferie gaz fioul :
  - Remplacement d'organes de sécurité de la chaudière n°1 (soupapes, …),
  - Remplacement du déverseur du maintien de pression,
  - …

- Dans les sous-stations :
  - Réfection du calorifuge de tuyauteries « primaires » de certaines sous-stations

- Sur les réseaux :
  - Thermographie Infra Rouge aérienne

II - Prévisions de travaux d'investissement

- Projet d'extension du réseau de chauffage urbain sur le quartier Centre-Ville avec la prise en compte des modifications consécutives à la mise en place de l'installation de cogénération.

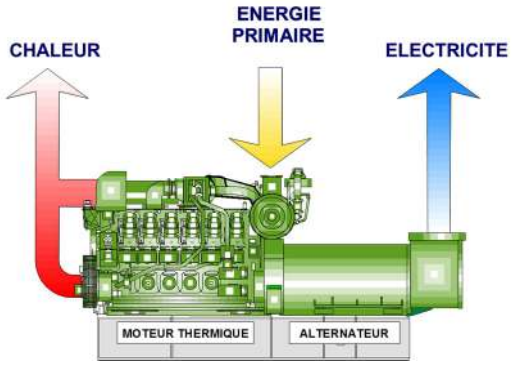

III - Actions prévues dans le domaine de la sécurité

Durant l'année 2017 :

- Contrôle des équipements de détection gaz et incendie
- Contrôle des extincteurs
- Vérification des installations électriques au titre de la protection des travailleurs

IV - Actions prévues dans le domaine de la protection de l'environnement

- Poursuivre les actions ayant permis la Certification ISO 14001 (mise à jour des fiches d'instructions d'urgence, respect des consignes environnementales, suivi des rejets atmosphériques, surveillance des consommations d'eau, …).
- Effectuer des réglages de combustion sur la chaudière n°3 (uniquement dans le cas d'un fonctionnement FOD) afin de respecter les émissions en NOx définies par l'arrêté du 23 août 2013. Pour mémoire, ce combustible n'a pas été sollicité depuis 2013.
- Pérennisation de l'utilisation de l'outil de remontée de situations dangereuses par Smartphone (Echap&Belle).

V - Perspectives de raccordement ou dé-raccordement

Raccordements :

Au cours de l'année 2017, les raccordements suivants seront à étudier et/ou finaliser :

- Bâtiment ADAPEI (ex Hermès Gantois)
- 7 bâtiments communaux de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et quelques bâtiments (Communauté de Communes, TGI, …) dans le cadre de l'extension du réseau vers le cœur de Ville
- Cour de la poste à la place de l'ancien centre de tri : 55 logements
- Complexe cinématographique (localisation probable : Quai de la Résistance)

VI - Perspectives commerciales

Un avenant sera à rédiger pour tenir compte des nouvelles conditions d'achat en électricité sur le marché dérégulé.

VII - Conclusion

Les installations de production et de distribution de chaleur de la ZUP Kellermann ont fonctionné correctement en 2016, sans aucun incident d'exploitation ayant eu un impact pour les abonnés ou pour l'environnement.

L'année 2016 a permis d'atteindre un taux d'énergie renouvelable de **78,3%.**

L'arrêté ministériel du 26 août 2013 fixe les prescriptions minimales applicables aux installations de combustion d'une puissance comprise entre 2 et 20 MW, lesquelles sont soumises à déclaration préfectorale au titre de la rubrique 2910 des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'application de ce texte va nécessiter de futures mises en conformité, principalement concernant des valeurs limites d'émissions atmosphériques revues à la baisse. A ce titre, des réglages du brûleur de la chaudière n°3 seront à effectuer lors du fonctionnement du combustible FOD (non utilisé depuis 2013).

Par ailleurs, le projet de mise en place d'une nouvelle cogénération associée à une extension du réseau de chaleur au cœur de Ville a été accepté par la Municipalité. Outre l'aspect environnemental, cette opération permettra de maintenir le coût du MWh (R1) grâce au remboursement du financement par les recettes électriques.

Le résultat cumulé à fin 2016 s'élève à -1 181 k€, et l'extension du réseau et la mise en place de la cogénération devrait permettre de rééquilibrer les comptes de la délégation.

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

9. ANNEXES

ANNEXES

Détail de la révision de prix - Année 2016

R1

INDICES	VALEURS DE BASES		01/04/2009	01/04/2016	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16
FORMULE BOIS																
IS (TSHO) *	132,04				138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60
IS (SHO) *	appliqué à compter de 04/2009		99,7		112,90	112,90	113,10	113,10	113,10	113,70	113,70	113,70	114,00	114,00	114,00	114,20
IT (LV14)	190,97				218,62	218,62	217,91	217,91	217,91	217,91	217,91	217,91	225,25	223,53	223,53	223,53
IPC (IPCE)	115,87			90,59	127,92	126,70	127,04	100,04	100,10	100,52	100,64	100,24	100,59	100,35	100,39	100,37
FORMULE FL																
I	299,74				253,950	263,020	284,950	292,62	326,83	347,47	352,55	354,99	363,740	394,410	374,330	425,490

* remplacement de l'indice TSHO par l'indice SHO : info INSEE 04/2009 : méthode de double fraction appliquée, soit 0,20 x(138,6/132,04) x (IS/99,7) *

FORMULE GAZ	après mise en service biomasse				janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16
THS2S	2,840															
TICGN					0,4340	0,4340	0,4340	0,4340	0,4340	0,4340	0,4340	0,4340	0,4340	0,4340	0,4340	0,4340
CRE2014	25,1				17,110	17,110	17,110	12,43	12,43	12,43	13,74	13,74	13,74	15,29	15,29	15,29
TVDT4	0,76				0,790	0,790	0,790	0,790	0,790	0,790	0,820	0,820	0,820	0,820	0,820	0,820
CTSS	0,02				0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CSPG	0,00072				0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000
TES2S	2,544															
AbtT4	14717,16				15 295,560	15 295,560	15 295,560	15 295,560	15 295,560	15 295,560	15 717,360	15 717,360	15 717,360	15 717,360	15 717,360	15 717,360
AbS2S	6907,08															
RIT	0,595				0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595
TCS	89,32				93,750	93,750	93,750	99,93	99,93	99,93	99,93	99,93	99,93	99,93	99,93	99,93
TCR	64,42				67,610	67,610	67,610	72,07	72,07	72,07	72,07	72,07	72,07	72,07	72,07	72,07
TCL	33,92				35,610	35,610	35,610	37,96	37,96	37,96	37,96	37,96	37,96	37,96	37,96	37,96
PFH	39,552															

FORMULES R1

BOIS

0,20 x IS / ISo + 0,40 x IT / ITo + 0,40 x IPC / IPCo

COEFFICIENT DE REVISION		1,1372	1,1330	1,1331	1,1363	1,1366	1,1397	1,1402	1,1385	1,1560	1,1513	1,1515	1,1519
PRIX R1 BOIS	**25,140**	**28,589**	**28,484**	**28,486**	**28,567**	**28,574**	**28,652**	**28,665**	**28,622**	**29,062**	**28,944**	**28,949**	**28,959**

GAZ

0,79 * ((4,321 + TICGN + (CRE2014 / 10) - (CRE / 10) + TVDT4 - TVDT4o + CTSS - CTSSo + CSPG - CSPGo) / THS2SoS2SN2_HIVER_0) +
0,13 * ((3,694 + TICGN + (CRE2014 / 10) - (CRE / 10) + TVDT4 - TVDT4o + CTSS - CTSSo + CSPG -CSPGo) / TES2So) +
0,03 * ((9128,49 * (AbtT4 / AbtT4o)) /AbS2So) - 0,11 * (R1T / R1To) + 0,16 * ((38,28 * ((TCS + 2 * TCR + TCL) / (TCSo + 2 * TCRo + TCLo))) / PFHo)

COEFFICIENT DE REVISION		1,3673	1,3673	1,3673	1,2240	1,2240	1,2240	1,2781	1,2781	1,2781	1,3292	1,3292	1,3292
PRIX R1 GAZ	**58,580**	**80,096**	**80,096**	**80,096**	**71,702**	**71,702**	**71,702**	**74,871**	**74,871**	**74,871**	**77,865**	**77,865**	**77,865**

FIOUL LOURD

I/Io

COEFFICIENT DE REVISION		0,8472	0,8775	0,9507	0,9762	1,0904	1,1592	1,1762	1,1843	1,2135	1,3158	1,2488	1,4195
PRIX R1 FIOUL LOURD	**42,920**	**36,362**	**37,662**	**40,804**	**41,899**	**46,800**	**49,753**	**50,483**	**50,830**	**52,083**	**56,474**	**53,598**	**60,925**

PRIX MIXTE R1

(PRIX R1 BOIS x 0,74) + (PRIX R1 GAZ x 0,20) + (PRIX R1 FIOUL LOURD x 0,06)

PRIX MIXTE R1		**39,357**	**39,357**	**39,547**	**37,994**	**38,293**	**38,527**	**39,215**	**39,204**	**39,605**	**40,380**	**40,211**	**40,659**

R2	VALEURS DE BASES														
INDICES		base 100 en 2010	rebasage 04/2016	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16
FORMULE R21	**(valeur MV /1,1936)**														
MV (*)	101,60	85,1	72,4	138,20	139,70	137,10	121,60	118,80	117,00	105,10	106,00	102,80	108,10	108,50	108,50
FORMULE R22															
ICHTTS1 (**)	135,70														
ICHTrev-TS	94,90			118,80	118,80	118,80	119,30	119,30	119,30	120,10	120,10	120,10	120,80	120,80	120,80
FD	105,07	93,36		101,00	100,60	100,60	100,80	100,90	100,90	100,90	101,10	101,40	102,60	102,40	101,40
FORMULE R23															
ICHTTS1 (**)	135,70														
ICHTrev-TS	94,90			118,80	118,80	118,80	119,30	119,30	119,30	120,10	120,10	120,10	120,80	120,80	120,80
BT40	841,10	85,40		103,20	103,10	103,10	103,20	103,50	103,50	103,60	103,70	103,90	103,90	104,10	104,20

(*) indice MV : rebasage 2005 : application coef diviseur sur valeur initiale : 105 / 1,033 = 101,6

(**) indice ICHTTS1 : remplacement par nouvel indice ICHT à/c de 07/2009 application coef raccordement 1,43

FORMULES R2

FORMULE R21

MV / MVo

COEFFICIENT DE REVISION		1,6240	1,6416	1,6110	1,6796	1,6409	1,6160	1,4517	1,4641	1,4199	1,4931	1,4986	1,4986
PRIX R21	**4,590**	**7,454**	**7,535**	**7,394**	**7,709**	**7,532**	**7,417**	**6,663**	**6,720**	**6,517**	**6,853**	**6,879**	**6,879**

FORMULE R22

0,125 + 0,40 x ICHTTS1/ICHTTS1o + 0,475 x FD/FDo

COEFFICIENT DE REVISION		1,1396	1,1376	1,1376	1,1407	1,1412	1,1412	1,1446	1,1456	1,1471	1,1562	1,1552	1,1501
PRIX R22	**31,450**	**35,840**	**35,778**	**35,778**	**35,875**	**35,891**	**35,891**	**35,998**	**36,029**	**36,076**	**36,362**	**36,331**	**36,171**

FORMULE R23

0,125 + 0,175 x ICHTTS1/ICHTTS1o + 0,70 x BT40/BT40o

COEFFICIENT DE REVISION		1,1900	1,1892	1,1892	1,1909	1,1934	1,1934	1,1957	1,1965	1,1981	1,1994	1,2010	1,2019
PRIX R23	**7,230**	**8,604**	**8,598**	**8,598**	**8,610**	**8,628**	**8,628**	**8,645**	**8,651**	**8,662**	**8,672**	**8,683**	**8,690**
PRIX R23 (non révisé)	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**

Synthèse des ventes HT - Année 2016

PERIODE	CHAUFFAGE MWH	R1 CHAUFFAGE	TOTAL R2	TOTAL R1 + R2
janv-16	4 355,668	171 425,05	91 581,64	263 006,69
févr-16	4 355,336	171 413,32	91 599,98	263 013,30
mars-16	4 743,668	187 598,22	91 400,74	278 998,96
avr-16	2 927,142	111 213,58	92 000,42	203 214,00
mai-16	2 349,552	89 971,74	91 807,39	181 779,13
juin-16	727,713	28 036,63	84 854,74	112 891,37
TOTAL S1	**19 459,079**	**759 658,54**	**543 244,91**	**1 302 903,45**
juil-16	396,800	15 560,62	90 746,66	106 307,28
août-16	358,100	14 039,05	90 879,52	104 918,57
sept-16	304,000	12 039,94	90 674,71	102 714,65
oct-16	1 846,890	74 577,39	91 568,47	166 145,86
nov-16	3 628,156	145 892,30	88 846,98	234 739,28
déc-16	4 608,325	187 370,63	90 803,93	278 174,56
Fact.individuelle	**78,346**	**2 951,35**	**961,11**	**3 912,46**
Régularisation Puissance Souscrite années précédentes			**-11 448,70**	**-11 448,70**
TOTAL S2	**11 220,617**	**452 431,28**	**533 032,68**	**985 463,96**
TOTAL EXERCICE	**30 679,696**	**1 212 089,820**	**1 076 277,59**	**2 288 367,41**

Synthèse des ventes HT - Année 2016

		CHAUFFAGE								
SOUS - STATION	N° CONT.	CONSO CHAUFFAGE MWH	R1 CHAUFFAGE	PRIX UNITAIRE R1	PUISSANCE SOUSCRITE	regularisation R2 (baisse Puissance Souscrite) années précédentes	R2 EXERCICE 2016	R2 Y/C REGUL ANNEES PRECEDENTES	PRIX UNITAIRE R2	TOTAL R1 +R2
ST DIE DES VOSGES - ORLEANAIS	3008792L	242,507	9 592,90	39,557	104,000		6 710,58	6 710,58	64,525	16 303,48
ST DIE DES VOSGES - FLANDRES	3008794P	193,252	7 651,64	39,594	88,000		5 676,89	5 676,89	64,510	13 328,53
ST DIE DES VOSGES - ROUSSILLON	3009142Y	215,234	8 517,79	39,575	96,000		6 192,97	6 192,97	64,510	14 710,76
ST DIE DES VOSGES - FRANCHE COMTE	3009143Z	194,008	7 668,44	39,526	96,000		6 192,97	6 192,97	64,510	13 861,41
ST DIE DES VOSGES - INTEVA PRODUCTS France SAS	3009144A	3 534,339	139 940,36	39,594	2488,000		160 501,09	160 501,09	64,510	300 441,45
ST DIE DES VOSGES - BIBLIOTHEQUE - LA POSTE - CENTRE SOCIAL	3009146C	173,539	6 870,79	39,592	120,000		7 741,21	7 741,21	64,510	14 612,00
ST DIE DES VOSGES - TOURAINE	3009147D	147,502	5 835,29	39,561	**95,000**	-1434,28	5 703,79	4 269,51	60,040	10 104,80
ST DIE DES VOSGES - GUYENNE ET SAVOIE	3009148E	402,699	15 930,82	39,560	224,000		14 450,26	14 450,26	64,510	30 381,08
ST DIE DES VOSGES - ILE DE FRANCE	3009149F	293,343	11 592,57	39,519	**151,000**	-4316,92	8 473,72	4 156,80	56,117	15 749,37
ST DIE DES VOSGES - PICARDIE	9009150H	484,516	19 170,47	39,566	**280,000**	-4416,58	16 756,73	12 340,15	59,845	31 510,62
ST DIE DES VOSGES - POITOU	3009151J	562,335	22 232,65	39,536	320,000		20 643,23	20 643,23	64,510	42 875,88
ST DIE DES VOSGES - QUERCY	3009341J	601,800	23 816,26	39,575	261,000		16 837,13	16 837,13	64,510	40 653,39
ST DIE DES VOSGES - FPA LA CHAUMIERE	3009343L	289,020	11 412,52	39,487	192,000		12 385,94	12 385,94	64,510	23 798,46
ST DIE DES VOSGES - ARTOIS	3009346R	375,355	14 850,18	39,563	123,000		7 934,74	7 934,74	64,510	22 784,92
ST DIE DES VOSGES - BRETAGNE	3009348T	404,608	16 016,99	39,586	115,000		7 418,66	7 418,66	64,510	23 435,65
ST DIE DES VOSGES - AUVERGNE	3009349W	631,721	24 977,28	39,538	185,000		11 934,37	11 934,37	64,510	36 911,65
ST DIE DES VOSGES - DAUPHINE	3009350X	270,220	10 699,36	39,595	77,000		4 967,28	4 967,28	64,510	15 666,64
ST DIE DES VOSGES - AUNIS ET AQUITAINE	3009351Y	762,926	30 180,66	39,559	314,000		20 256,17	20 256,17	64,510	50 436,83
ST DIE DES VOSGES - PERIGORD	3009353A	280,665	11 108,67	39,580	77,000		4 967,28	4 967,28	64,510	16 075,95
ST DIE DES VOSGES - BERRY ET BEARN	3009355C	756,585	29 919,39	39,545	303,000		19 546,56	19 546,56	64,510	49 465,95
ST DIE DES VOSGES - PROVENCE	3009359H	386,420	15 283,07	39,550	123,000		7 934,74	7 934,74	64,510	23 217,81
ST DIE DES VOSGES - LANGUEDOC ET GASCOGNE	3009361K	619,498	24 491,47	39,534	379,000		24 449,32	24 449,32	64,510	48 940,79
ST DIE DES VOSGES - NORMANDIE	3009362L	351,777	13 904,39	39,526	123,000		7 934,74	7 934,74	64,510	21 839,13
ST DIE DES VOSGES - CHAMPAGNE	3009363N	726,803	28 726,42	39,524	229,000		14 772,81	14 772,81	64,510	43 499,23
ST DIE DES VOSGES - CHAMPAGNE - BUREAU DE POLICE	3009363N				11,000		709,61	709,61	64,510	709,61
ST DIE DES VOSGES - JEAN JAURES	3009366S	190,785	7 545,48	39,550	64,000		4 128,65	4 128,65	64,510	11 674,13
ST DIE DES VOSGES - BATIMENT 51	3009369X	108,989	4 313,88	39,581	64,000		4 128,65	4 128,65	64,510	8 442,53
ST DIE DES VOSGES - ALSACE	3009374C	305,358	12 073,00	39,537	**190,000**	-534,95	12 085,74	11 550,79	63,609	23 623,79
ST DIE DES VOSGES - F J T	3009483X	361,503	14 310,12	39,585	216,000		13 934,18	13 934,18	64,510	28 244,30
ST DIE DES VOSGES - KAFE	3009486A	57,234	2 271,31	39,685	80,000		5 160,81	5 160,81	64,510	7 432,12
ST DIE DES VOSGES - CENTRE ROBERT MARCHAL	3009490E	80,193	3 166,61	39,487	48,000		3 096,48	3 096,48	64,510	6 263,09
ST DIE DES VOSGES - G.S. V. AURIOL	3009492H	510,270	20 186,00	39,559	304,000		19 611,07	19 611,07	64,510	39 797,07
ST DIE DES VOSGES - ECOLE MATERNELLE C. GOLL	3009493J	131,436	5 200,51	39,567	88,000		5 676,89	5 676,89	64,510	10 877,40
ST DIE DES VOSGES - BATIMENT 52	3010027L	92,378	3 659,58	39,615	50,000		3 225,50	3 225,50	64,510	6 885,08
ST DIE DES VOSGES - BATIMENT 53	3010029P	51,111	2 023,67	39,594	40,000		2 580,40	2 580,40	64,510	4 604,07
ST DIE DES VOSGES - ZUP - CENTRE HOSPITALIER	3011082A	6 969,868	274 878,34	39,438	3200,000		206 432,27	206 432,27	64,510	481 310,61
ST DIE DES VOSGES - LYCEE J. AUGUSTIN	3012433C	814,880	32 290,46	39,626	595,000		38 383,50	38 383,50	64,510	70 673,96
ST DIE DES VOSGES - ZUP - LYCEE JULES FERRY + INTERNAT	3013718T	2 279,048	90 120,83	39,543	1771,000		114 247,36	114 247,36	64,510	204 368,19
ST DIE DES VOSGES - ZUP - LYCEE JULES FERRY LYCEE	3013718T									
ST DIE DES VOSGES - ZUP - PALAIS OMNISPORT	3014337H	1 017,780	40 198,11	39,496	480,000		30 964,84	30 964,84	64,510	71 162,95
ST DIE DES VOSGES - ZUP - GYMNASE LEO LAGRANGE	3014340L	148,500	5 874,46	39,559	150,000		9 676,51	9 676,51	64,510	15 550,97
ST DIE DES VOSGES - ZUP - G.S. PAUL ELBEL	3014342P	291,660	11 528,12	39,526	160,000		10 321,61	10 321,61	64,510	21 849,73
ST DIE DES VOSGES - ZUP - LYCEE J.AUGUSTIN GRETA	3014387Z	267,495	10 584,48	39,569	80,000		5 160,81	5 160,81	64,510	15 745,29
ST DIE DES VOSGES - ZUP - TOIT VOSGIEN - FACT. INDIV.	3015223Z				**55,000**	-745,97	2 350,01	1 604,04	42,727	1 604,04
ST DIE DES VOSGES - ZUP - MUSEE	3015736Z	389,900	15 406,39	39,514	225,000		14 514,77	14 514,77	64,510	29 921,16
ST DIE DES VOSGES - ZUP - MEDIATHEQUE	3015747N	225,520	8 916,71	39,538	225,000		14 514,77	14 514,77	64,510	23 431,48
ST DIE - COLLEGE SOUHAIT	3019076T	912,239	35 940,71	39,398	500,000		32 262,43	32 262,43	64,525	68 203,14
ST DIE DES VOSGES - ZUP - CENTRE AQUALUDIQUE	3022907J	2 213,809	87 139,66	39,362	1400,000		90 314,12	90 314,12	64,510	177 453,78
ST DIE DES VOSGES - ZUP - NEF	3026519L	109,200	4 323,61	39,593	145,000		9 353,96	9 353,96	64,510	13 677,57
ST DIE DES VOSGES - ZUP - BAT 54 55 et 56	3026529A	113,226	4 479,39	39,561	90,000		5 805,91	5 805,91	64,510	10 285,30
ST DIE DES VOSGEST - ZUP - NOWA BOWLING	3030610W	58,296	2 316,66	39,740	120,000		7 741,21	7 741,21	64,510	10 057,87
TOTAL		30 601,350	1 209 138,470	39,513	16 914,000	-11 448,70	1 086 765,174	1 075 316,474	64,252	2 284 454,944
ST DIE DES VOSGES - TOIT VOSGIEN FACT. INDIVIDUELLE	(CIDI)	**78,346**	**2951,35**	**37,671**		**-2 297,27**	**3 258,38**	961,11		**3 912,46**
TOTAL		30 679,696	1 212 089,82	39,508	16 914,00	-11 448,70	1 090 023,55	1 078 574,85	64,445	2 288 367,40

Plan Prévisionnel de Renouvellement

(Montants exprimés en k€)
Prix unitaire YC MO actualisé avec indice et FS

Localisation / regroupement	Libellé matériel standard	Libellé complémentaire	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
MRE GLOBALE INSTALLATION	MRE GLOBALE INSTALLATION	MRE GLOBALE INSTALLATION	25	58	51	68	85	81	82	85	80	78	80	80	80	80	80	80	80
Total MRE GLOBALE INSTALLATION			25	58	51	68	85	81	82	85	80	78	80	80	80	80	80	80	80
+++CHAUFFERIE+++	CHAUD AC TUB DE FUM GAZ ECBP	CHAUDIERE N°1 DANSTOCKER TYPE TVB 13 GAZ				77													
	CHAUD BIOMASSE 6MW	AUXILIAIRES CHAUDIERE BIOMASSE	20	25	23	42	15	25	35	20	48	16	17	17	19	54	16	16	16
	POMPE PRIMAIRE	ECHANGEUR N°3 RESEAU HÔPITAL																	
	AUXILIAIRES EN CHAUFFERIE	CHAUFFERIE HISTORIQUE		10		12		18		15		13			15		18		15
	CANALISATIONS	TUYAUTERIE EXPANSION	25																
	CALORIFUGE	CANALISATIONS	3	15		15		15											
Total +++CHAUFFERIE+++			48	50	23	146	15	58	35	35	48	29	17	17	34	54	34	16	31
+++SOUS-STATIONS+++	CALORIFUGE	CANALISATIONS	20																
Total +++SOUS-STATIONS+++			20																
+++RESEAU+++	RENOVATION CANALISATIONS	RESEAU HISTORIQUE	55		84		84						75	75					
	CANALISATIONS	THERMOGRAPHIE INFRA ROUGE	7																
Total +++RESEAU+++			62	0	84	0	84	0	0	0	0	0	75	75	0	0	0	0	0
Total			155	108	158	214	184	139	117	120	128	107	172	172	114	134	114	96	111

Etat du compte gros entretien et renouvellement 2016

Période	SOLDE P3 REEL				PROVISION GER			
	C.A (1)	Travaux Réalisés (yc 20% Frais Gestion) (2)	Solde C.A - Travaux (3) = (1) -	Solde cumulé (4) = Cumul	Dotations (1)	Reprises (2)	Provision Nette (3) = (1) - (2)	Solde Provision (4) = Cumul (3)
2008	65 567	112 852	-47 285	-47 285	112 852	112 852	0	0
2009	137 335	63 025	74 310	27 026	63 025	63 025	0	0
2010	170 026	306 616	-136 590	-109 564	306 616	306 616	0	0
2011	117 465	44 734	72 731	-36 833	44 734	44 734	0	0
2012	136 735	65 378	71 356	34 523	168 269	65 378	102 890	102 890
2013	140 747	164 579	-23 832	10 691	100 000	164 579	-64 579	38 311
2014	153 866	74 235	79 631	90 322	130 000	74 235	55 765	94 076
2015	137 984	35 744	102 241	192 563	105 670	35 744	69 926	164 003
2016	143 869	60 876	82 992	275 555	145 914	60 876	85 038	249 040

Détail des investissements 2016

FOURNISSEUR	MONTANT
Investissement de premier établissement	
Travaux bâtiments	1 661 440,00
Travaux chaufferie	1 870 497,00
Travaux réseaux	1 959 188,00
Travaux sous-stations	336 093,00
Travaux médiathèque	246 980,00
Raccordement collége Souhait	110 000,00
Plus value sur cession moteur cogénération	-35 000,00
Subventions ADEME	-2 600 833,33
Subvention ADEME raccordt Médiathéque Musée	-148 188,00
INVESTISSEMENTS	**3 400 176,67**

Détail du calcul de la redevance au concédant - Année 2016

ARTICLE 56

Redevance pour occupation du domaine public

* Pour le réseau de chaleur :

Redevance annuelle fixée à 2 €/mètre linéaire de canalisation au 1er juillet 2007, soit 7 700 mètres linéaires, indexée selon les dispositions du terme R22 au dernier jour de l'exercice

Mètre linéaire : 7700 mètre

soit 7 700 x 2 € HT x 1,150=	**17 710,00**	€

* Pour la chaufferie :

Redevance annuelle fixée à 1 €/mètre carré d'emprise du site de production et de ses accès, indexée selon les dispositions du terme R22 au dernier jours de l'exercice

Mètre carré : 700 m2

soit 700 x 1 € HT x 1,150 =	**805,00**	€

Redevance pour frais de gestion et de contrôle

Le délégataire est tenu de percevoir gratuitement pour le compte de la Collectivité une redevance destinée à couvrir ses dépenses relatives au Service, notamment les frais de contrôle de la bonne exécution du Contrat. En contrepartie de ces frais, le Délégataire verse à la collectivité une redevance annuelle dont le montant de base est fixée à 30 000 € au 30 juin 2007, indexée dans les mêmes conditions que la redevance pour l'occupation du domaine public.

30 000,00 x 1,150	**34 500,00**	€

Rapport visite DREAL 15/09/2016 levée NCM Cendres

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Alsace – Champagne Ardenne -Lorraine

Unité Départementale des Vosges

Epinal, le 22 septembre 2016

Nos réf. : S-16-509L-HJ

Affaire suivie par : Hélène JULIEN
helene.julien@developpement-durable.gouv.fr
Tél. :03.29.33.66.20 – **Fax :** 03.29.33.66.43

Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Visite d'inspection du 15 septembre 2016.

Monsieur le Directeur,

Suite à la visite d'inspection du 15 septembre 2016 de votre chaufferie biomasse située sur la commune de SAINT DIE DES VOSGES, je vous adresse en pièce jointe la copie du rapport de visite de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet des Vosges, conformément à l'article L. 514-5 du Code de l'Environnement.

Cette visite soulève une seule remarque qui fait l'objet d'observations en gras dans le rapport. Il vous appartient de prendre connaissance de ces éléments et d'y répondre.

En ce qui concerne la non-conformité majeure mentionnée par l'APAVE, celle-ci peut être levée. En effet, les cendres ne respectant pas les valeurs limites figurant au tableau 1a de l'article 5.8.2 de l'arrêté ministériel du 26 août 2013 ne sont pas épandues mais évacuées en ISDD.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice Régionale
et par délégation
Le chef de l'Unité Départementale
des Vosges

Christophe TEJEDO

Monsieur le Directeur
Chaufferie DALKIA
7 rue Sébastien Lehr
88100 SAINT DIE DES VOSGES

Unité Départementale des Vosges
Entrée 5 – Bât B –Quartier de la Magdeleine
Rue du Général Haxo – CS 90021
88 027 EPINAL Cedex

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Alsace - Champagne Ardenne - Lorraine

Unité Départementale des Vosges

Epinal, le 22 septembre 2016

Nos réf. : **S-16-508R-HJ**
E-16-130

Affaire suivie par : Hélène JULIEN
helene.julien@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 29 33 66 20 – **Fax** : 03 29 33 66 43

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Objet : Chaufferie Biomasse DALKIA sur la commune de SAINT DIE DES VOSGES.
Persistance de non-conformité majeure.

Réf. : Transmission préfectorale en date du 12 mai 2016.
Visite du 15 septembre 2016.

Rédigé par, l'Inspectrice de l'Environnement	Vérifié par, La chef de pôle	Vu, approuvé et transmis à Monsieur le Préfet des Vosges Pour la Directrice Régionale et par délégation, Le Chef de l'Unité Départementale des Vosges
Hélène JULIEN	Anne Claire MORIN	Christophe TEJEDO

Unité Départementale des Vosges
Entrée 5 – Bât B –Quartier de la Magdeleine
Rue du Général Haxo – CS 90021
88 027 EPINAL Cedex

Par courrier du 03 mai 2016, la société APAVE informe Monsieur le Préfet de la persistance de non conformités majeures à l'issue du contrôle complémentaire réalisé le 17 février 2016 sur le site de la chaufferie biomasse implantée au n° 7 rue Sébastien Lehr à SAINT DIE DES VOSGES.

Le 15 septembre 2016, l'inspection des installations classées a procédé à une visite d'inspection de la chaufferie biomasse.

Cette inspection s'est déroulée en présence de :

- Philippe POTHUS – DALKIA Chef d'unité d'exploitation ;
- Dominique LAMBOLEY – DALKIA Technicien d'exploitation ;
- Chantal BLOUET – DALKIA Responsable des opérations ;
- Yasmine TRIKI – DALKIA Apprentie ingénieur ;
- Marielle LECLERC – DALKIA Attachée QHSE ;
- Karine BROBECKER – SEDE Responsable agence
- Hélène JULIEN – DREAL Inspectrice de l'environnement.

1 SITUATION ADMINISTRATIVE

Le 01 octobre 2009, le Préfet des Vosges a donné récépissé à la société DALKIA de sa déclaration relative à son projet d'installation d'une chaufferie biomasse à SAINT DIE DES VOSGES, rue Sébastien Lehr.

L'installation est soumise à déclaration et visée par les rubriques suivantes :

- n° 1530/2 : Bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exclusion des établissements recevant du public. Le volume stocké étant :

  2. Supérieur à 1 000 m^3 mais inférieur à 20 000 m^3.

- n° 2910 A 2 : Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 167-C et 322-B-4. La puissance thermique maximale est définie comme la quantité maximale de combustible, exprimée en pouvoir calorifique inférieur, susceptible d'être consommée par seconde.

  A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seul ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est :

  2° Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW.

Suite aux changements de la nomenclature des installations classées induits par le décret n° 2010-367 du 13 avril 2010, la chaufferie biomasse n'est plus concernée par la rubrique 1530 mais par la rubrique 1532 pour le stockage de bois sur son site.

Aussi l'exploitant doit demander à Monsieur le Préfet des Vosges, de bénéficier du droit d'antériorité au titre de la rubrique 1532, conformément à l'article L. 513-1 du Code de l'Environnement.

2 PRESENTATION DU CONSTAT DE L'APAVE

La synthèse du contrôle complémentaire réalisé par l'APAVE le 17 février 2016 met en évidence une non-conformité majeure persistante : « *Résultats d'analyses des cendres non conformes. L'entreprise fait réaliser depuis début 2016 des analyses sur les cendres à chaque chargement. L'examen des résultats d'analyses a permis de constater un dépassement pour un paramètre (cadmium)* ».

3 ANALYSE ET PROPOSITIONS DE L'INSPECTION

La visite d'inspection porte sur le respect de certaines dispositions de l'arrêté ministériel du 26 août 2013 modifiant l'arrêté du 25 juillet 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 (combustion).

Constat sur la non-conformité majeure persistante :

L'article 5.8.2 relatif aux règles d'épandage des cendres issues de la combustion de biomasse stipule que *« les cendres ne peuvent être épandues : [...] dès lors que les teneurs en éléments-traces métalliques ou en composés organiques dans les cendres dépassent l'une des valeurs limites figurant aux tableaux 1a et 1b du G2 du présent point »*.

Le tableau 1a fixe pour le paramètre Cadmium une valeur limite de 10 mg/kg dans les cendres. Or, de nombreuses analyses réalisées sur les cendres en 2015 et 2016 mettent en évidence des dépassements de la valeur limite avec une valeur maximum de 27 mg/kg.

Sur le site de la chaufferie, deux bennes de récupération des cendres sont présentes :

- la 1ère récupère les cendres « sous foyer » de la chaudière ;
- la 2ème récupère les cendres « volantes » de l'électrofiltre et du multicyclone.

Les contenus de ces bennes sont régulièrement (tous les 8 à 15 jours) envoyés et stockés chez les deux agriculteurs qui ont accepté d'épandre les cendres sur leurs terrains. Avant le départ de chaque benne, des échantillons de cendres sont prélevés et conservés à la chaufferie. Chez les agriculteurs les cendres « sous foyer » et « volantes » ne sont pas mélangées.

En février, des analyses sont réalisées sur chacun des lots à épandre afin de contrôler la qualité des cendres avant épandage en mars/avril.

A réception des résultats d'analyses, si des paramètres ne respectent les valeurs limites fixées par l'arrêté ministériel de 2013, le lot concerné est évacué en filière alternative.

Le non respect de la valeur limite pour le paramètre cadmium est uniquement constaté sur les cendres « volantes ». Selon l'exploitant, ce sont les cendres issues de l'électrofiltre qui sont les plus chargées en cadmium. Aussi une étude est en cours pour récupérer séparément les cendres issues de l'électrofiltre et du multicyclone et également stocker ces cendres sur site et non plus chez les agriculteurs.

Le bilan agronomique 2015 transmis à l'inspection confirme bien ces propos :

- 58,45 tonnes de cendres « sous foyer » ont été épandues ;
- 32,49 tonnes de cendres « volantes » ont été épandues ;
- 10,4 tonnes de cendres « volantes » ont été évacuées en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) en raison d'une non-conformité pour le cadmium. Le bordereau de suivi des déchets est joint au bilan agronomique.

Après analyse, l'inspection peut conclure que la non-conformité majeure peut être levée car les cendres ne respectant pas les valeurs limites figurant au tableau 1a ne sont pas épandues.

Constat sur diverses prescriptions :

Les prescriptions suivantes de l'arrêté ministériel du 26 août 2013 ont également été contrôlées :

- article 5.8.1 : *« Les cendres issues de la combustion de biomasse par voie sèche ou humide sous l'équipement de combustion peuvent être épandues, dans la limite d'un volume annuel de 5 000 tonnes/an »*.

  En 2015, 103,42 tonnes de cendres ont été épandues : 90,94 tonnes de cendres 2015 et 12,48 tonnes d'un reliquat de cendres 2014.

- article 5.8.2 point G.1 : *« Des analyses sont effectuées, sur un échantillonnage représentatif de cendres, selon les normes en vigueur. L'échantillonnage représentatif est réalisé :*

  - *soit sur chaque lot destiné à l'épandage : vingt-cinq prélèvements élémentaires uniformément répartis en différents points et différentes profondeurs dans les différents contenants constituant le lot sont effectués à l'aide d'une sonde en dehors de la croûte de surface et des zones où une accumulation d'eau s'est produite. Ils sont mélangés dans un récipient ou sur une bâche et donnent, après réduction, l'échantillon représentatif envoyé au laboratoire pour analyse ;*
  - *soit en continu : un prélèvement élémentaire est effectué sur les cendres évacuées du foyer de combustion une fois par semaine lorsque le volume annuel de cendres est supérieur à 2 000 tonnes, une fois par mois sinon »*.

    Chaque lot de cendres à épandre en 2015 a fait l'objet d'un échantillonnage conforme à la première méthode : vingt-cinq prélèvements élémentaires uniformément répartis.

- article 5.9 relatif au rejet des eaux résiduaires : « *Une mesure des concentrations des différents polluants visés au point 5.5 de la présente annexe est effectuée au moins tous les trois ans par un organisme agréé par le ministre de l'environnement* ».

  L'exploitant a présenté la dernière analyse prélevée le 27 août 2013.

- article 6.3 relatif aux rejets atmosphériques « *L'exploitant fait effectuer au moins tous les deux ans par un organisme agréé par le ministre de l'environnement ou, s'il n'en existe pas, accrédité par le COmité FRançais d'ACcréditation (COFRAC) ou par un organisme signataire de l'accord multilatéral pris dans le cadre de la Coordination européenne des organismes d'accréditation (European Cooperation for Accreditation ou EA) une mesure du débit rejeté et des teneurs en oxygène, oxydes de soufre, poussières et oxydes d'azote dans les gaz rejetés à l'atmosphère selon les méthodes normalisées en vigueur. Pour les chaudières utilisant un combustible solide, l'exploitant fait également effectuer dans les mêmes conditions une mesure des teneurs en dioxines et furanes* ».

  L'exploitant fait réaliser tous les ans une campagne d'analyses, il a présenté à l'inspection les dernières campagnes réalisées en février 2015 et février 2016.

- article 8.4 relatif aux mesures du bruit : « *Les mesures sont effectuées selon la méthode définie aux points 2.1, 2.2 et 2.3 de l'arrêté du 20 août 1985. Ces mesures sont effectuées dans des conditions représentatives du fonctionnement de l'installation sur une durée d'une demi-heure au moins. Une mesure du niveau de bruit et de l'émergence est effectuée au moins tous les trois ans* ».

  L'exploitant a présenté la dernière étude réalisée le 03 avril 2014.

L'inspection constate que l'exploitant respecte le programme d'auto surveillance afin de maîtriser les émissions de ses installations et de suivre leurs effets sur l'environnement.

4 CONCLUSION ET SUITES PROPOSEES

Après analyse des éléments apportés par l'exploitant sur la gestion des cendres issues de la combustion de biomasse, l'inspection peut conclure que la non-conformité majeure mentionnée par l'APAVE peut être levée. En effet, les cendres ne respectant pas les valeurs limites figurant au tableau 1a de l'article 5.8.2 de l'arrêté ministériel du 26 août 2013 ne sont pas épandues mais évacuées en ISDD.

Une lettre a été adressée à l'exploitant lui demandant de nous transmettre des éléments de réponse aux remarques figurant en gras dans le rapport.

Une copie de ce courrier est jointe au présent rapport.

Il est rappelé que conformément à l'article L. 514-5 du Code de l'Environnement, une copie de ce rapport de visite est envoyée simultanément à l'exploitant.

Inventaire des biens

CHAUFFERIE BIOMASSE KELLERMANN

Informations générales

Données

Nom : Chaufferie Biomasse Kellermann
Adresse : Rue Sébastien Lehr
88 Saint-Dié-des-Vosges

Energie : Bois

Puissance installée : 6 000 kW

Relevé de l'installation
(1/3)

	Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
	CHAUDIERE BOIS AGRO FORST	AVR-S6000 PUISSANCE 6000KW (BOIS ECORCES PLAQUETTES)	2010
		FOYER GRILLE MOBILE A DECENDRAGE AUTOMATIQUE	2010
		AGRANDISSEMENT PASSERELLE	2014
	dépoussierage par		
	MULTI CYCLONE	AGRO MZ 600	2010
	composé de		
	enceinte avec cyclones integres		2010
	cône d'evacuation des cendres		2010
	écluse à roue cellulaire	REDUCTEUR CERNET TOREX RV5 type 063,moteur WAM type MV	2010
	vis sans fin poussiere	FELCO type TS 190*2756*320/LW 2566* 220mm	2010
	ELECTROFILTRE	IONITEC TYPE TPE 14-2,0,30,10-4	2010
		SERIE 1002 PUISSANCE 20KW	
	Comprenant :		
	armoire de commande local TGBT	automate de commande, système exploitation BECKHOFF , ecran	2010
	convertisseur de tension, appareil haute	HSG- 300-LW	2010
	Ecran tactile	HSG- 300-LW	2016
	electrode emettrice		2010
	electrode receptrice		2010
	dispositif de frappage electrodes par motoreducteur et marteau	Watt Drive H31/H41 0,75KW	2010
	secoueur de tremie	Netter vibrationstechnik NEG 50300	2010
	ecluse a roue cellulaire	REDUCTEUR CERNET TOREX RV5 type 063,moteur WAM type MV	2010
	vis de repartition poussieres		2010
	helice transporteuse vers conteneur a	FELCO type 190*2756*320/ lw 2566* 220mm	2010
	VENTILATEUR CENTRIFUGE DE TIRAGE	SCHEUCH serie VKD 71 0560-HB29 2950tr/mn 35000m3/h	2010
	entrainement direct et variation de vitesse	MOTEUR electrique WEG 250 S/M-02	2010
	VENTILATEUR radial AIR PRIMAIRE	SCHEUCH serie VMK 80 0400 -HB29 2950tr/mn 13000m3/h	2010
	entrainement direct et variation de vitesse	MOTEUR electrique WEG	2010
	Vanne de regulation debit air neuf	Joventa DMS 1-1, 24 volts	2010
	VENTILATEUR Centrifuge AIR SECONDAIRE	SCHEUCH serie VRE 80 0450 HB29 2950tr/mn 16300m3/h	2010
	entrainement par courroies et variation de vitesse		2010
	2 vannes regulation debit d'air	Joventa DMS 1-1, 24volts	2010
	Stockage BOIS		
	SILO de dechargement	Volume 240 m3	2010
	STOCKAGE passif	Volume 1650 m3	2010
	STOCKAGE echelles	Volume 216m3	2010
	Repartition et chargement bois		
	Pont roulant auto porté	KONECRANES N° 10JB 1843 ref JB 0000001843	2010
		N°KNH 780790	2010
	Charge	6300 DaN	2010
	chargement automatique	programmation des zones et fréquence par automate à écran tactile pupitre local bureau	2010
	chargement manuel	télécommande radio RENOX 726 PROFIBUS	2010
	Desilage par echelles		
	1 ensemble groupe hydraulique	ref Agg Silo 1V,1EDS 7,5 KW Reservoir 75 l 230 bars	2010
	4 verins hydrauliques double effet	course 500mm	2010
	Chargement chaudiere par stocker		
	1 ensemble hydraulique	ref Agg Stocker 1V,1EDS 37KW Reservoir 400 l 230 bars	2010
	1 verin hydraulique	poussé 60 tonnes	2010
	1 pompe de relevage stocker	Unilift KP 150 AV1	2012
	Dispositif de securite coupe feu		
	2 vannes alimentation eau foide	Vanne thermostatique Danfoss AVTA à capilaire	2010
	1 electrovanne alimentation eau froide		2010

Relevé de l'installation
(2/3)

Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
Circuit refroidissement entrée combustible		
pompe n°1	KSB ETARLOC GN 040	2010
pompe n°2	KSB ETARLOC GN 040	2010
1 Soupape	ARI DN 25/40 5 BARS	2010
1 vase d'expansion	Zilmet 4 bars 30 l	2010
Avancement et recul grille		
1 ensemble hydraulique	ref Agg Rost -Dopplpumpe 1+1V,1+1EDS 0,75 KW Reservoir 40 l	2010
2 Verins hydrauliques		2010
Decendrage		
1 Ensemble hydraulique	ref Agg Ascheschieber Rost 1V,1EDS 1,1 Kw reservoir 15l	2010
1 Verin hydraulique		2010
Evacuation des cendres		
Double Sas		2010
1 ensemble hydraulique	ref Agg Aschenschleuse 2V,1EDS 1,5 Kw reservoir 15 l	2010
2 Verins		2010
Poussoir cendres		2010
1 ensemble hydraulique	ref Agg Scheforderer 1V,1EDS 1,5Kw reservoir 15l	2010
1 verin		2010
acheminement cendres vers conteneur exterieur		2010
1 convoyeur a chaine	KF 650/2/450*11200	2010
Cheminée autoportante	REFUT : DE10234 D= 795mm, H=23m	2010
		2012
Conteneurs exterieur x3	10m3	2010
Evacuation des suies		
2 réducteurs	Type SK2282AFB-90L/4	2010
1 vis sans fin fixe	Fourreau, palier L=6m D=160	2010
1 vis sans fin orientable	Fourreau en 2 parties, palier D=160	2012
2 Manchettes souples de liaison avec les bennes	D= 700mm, H = 1000mm	2011
circuit chauffage		
reseau pre isole vers chaufferie Kellermann		2010
Pompe reseau N° 1	KSB Etabloc GN 125-250/1854 265m3/h	2010
Pompe reseau N° 2	KSB Etabloc GN 125-250/1854 265m3/h	2010
1 vannes de regulation 3 voies	SKS DN 200	2010
servo moteur	ARI Armaturen 12,0 KN	2010
2 soupapes securites	ARI DN 80/125	2010
1 Actionneur régulant la Température sortie chaudière	BERNARD Type OA15	2010
1 compteur energie	Kamstrup | Mesureur remplacé en 2016 : 655FDCN32219 ULTRAFLOW	2016
1 integrateur + 2 sondes	Kamstrup 67 B 00070120	2010
Controleur de debit circuit principal	KAL-KH	2010
Controleur de debit circuit refroidissement	KAL-KH	2010
Ensemble vannes isolements		2010
1 circuit Aerothermes chaufferie		2010
2 aerothermes	SEET	2010
1 pompe	grunfos UPS 35-55 180	2010
1 vanne equilibrage	Oventrop dn 50	2010
thermostat regulation		2010
1 circuit radiateur		2010
1 pompe	grunfos UPS 25-60 180	2010
1 vanne 3 voies regulation	Thermador	2010
1 bouteille de melange	Thermador	2010
1 vase d'expansion à membrane sous pression		2013
1 circulateur	Grundfos Alpha 2 25-60	2013
1 échangeur de chaleur (en lieu et place bouteille de		2013
1 ensemble de vannes d'isolement		2010
1 ensemble de thermometres ,purgeurs ,		2010
7 radiateurs locaux		2010
Air comprimé		
1 compresseur d'air	LUCHARD 6000E TYPE 6025.X	1987
1 Cuve	ROSSIGNOL 1000 L	1966
Ensemble de tuyauteries air comprimé - raccords rapides - vannes		2012
Alimentation Eau Froide		2010
1 disconnecteur	Socla DN 50 H27 519	2010

Relevé de l'installation
(3/3)

Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
Electricite		2010
local TGBT		2010
1 armoire commande et regulation	automate Siemens	2010
1 armoire API	automate Wago	2010
1 armoire puissance		2010
1 armoire Variateur ventilateur		2010
comprenant		2010
variateur ventilateur tirage	Danfoss VTL aquadrive FC 202 P55K	2010
ventilateur air primaire	Danfoss VTL 2880 PT	2010
ventilateur air secondaire	Danfoss VTL 2881 PT	2010
1 Baie de brassage (liaison fibre optique, ethernet		2010
1 Onduleur	AUNILEC MONO 230V de 2 kVA On Line , n° de série : 40009401602	2016
1 Master guard	A1500T	2010
2 tansformateurs		2010
1 Amoire TGBT avec Comptage		2010
1 Armoire protection eclairage et commande grille		2010
1 armoire protection Climatisation		2010
4 unités intérieures (dans locaux 1er et 2ème étage)	Mitsubishi inverter SRK 25ZJ-S	2010
1 groupe extérieur	Mitsubishi	2010
1 centrale detection incendie 8 zones	TYCO zettler basic ref ZB/UGA+2F	2010
10 detecteurs		2010
7 declencheurs manuels		2010
5 voyants		2010
4 sirenes		2010
2 répartiteurs capteur optique sur batteries		2010
5 capteurs optique zone stockage bois		2010
2 ensembles de prises de courant en chaufferie	24V, 230V, 400V	2010
1 ensemble de prises de courant sur evacuation suies	24V, 230V, 400V	2010
1 ensemble de prises de courant en zone de stockage	24V, 230V, 400V	2010
1 ensemble eclairage securité		2010
		2010
locaux 1er etage (vestiaire, toilette, douche, coin repas, ...)		2010
locaux 2em etage (bureau, supervision pont roulant, pc, salle reunion		2010
desenfumage des locaux par ouverture des skydomes		2010
desemfumage chaufferie par ouverture des skydomes		2010
declencheurs a cartouches		2010

CHAUFFERIE CENTRALE KELLERMANN

Informations générales

Données

Nom : Chaufferie Kellermann
Adresse : 34, rue Ernest Colin
88 100 Saint-Dié-des-Vosges

Energie : Gaz / FOD

Puissance installée : 20 480 kW

Relevé de l'installation (1/2)

	Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
	CHAUDIERE N°1	COMETH DANSTOKER TVB N°13 / 8240KW	1994
	BRULEUR N°1 GAZ NAT	HAMWORTHY GAZ NAT AWG30	1994
	VANNE 2 VOIES ELECTRIQUE (ISOLATION CONDENSEUR)	DAMFOS DN200 VS 150 90A G00	2010
	CONDENSEUR		2011
	POMPE DE CHARGE	SALMSON NOS 125/200-15-4-12	2013
	ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE		
	SERVO MOTEUR VANNE 3 VOIES		2010
	VANNE 3 VOIES CHAUDIERE	REMPLACEMENT PLATINE SERVOMOTEUR LE 29/07/2016	2010
	CHAUDIERE N°2	COMETH DANSTOKER TVB N°13 / 8240 KW	1994
	BRULEUR N°2 GAZ NAT	HAMWORTHY GAZ AWD MK2 (ARRET FOL 2010)	1994
	ARMOIRE DE COMMANDE (BOITIER DE CONTRÔLE, CONTACTEUR ...)		2010
	CHAUDIERE N°3	ATLANTIC GUILLOT LRR54 / 4500KW	2010
	BRULEUR N°3 MIXTE FOD/GAZ	CUENOD C750 BD 917	2010
	VARIATEUR DE VITESSE BRULEUR	ABB 15KW ACH 550-01	2010
	POMPE DE CHARGE CHAUDIERE	SALMSON SIL 410-16/2.2	2015
	VANNE 3 VOIES REGULATION CHAUDIERE	KFM DN 150 VG31415	2010
	SERVO MOTEUR VANNE 3 VOIES	KFM 431415 HE	2010
	ENSEMBLE ALIMENTATION ET COMPTAGE FOD	CUENOD C750 BD 917	2010
	THERMOSTAT DE SECURITE	SAUTER STB 95/130	2016
	SOUPAPE SECURITE CHAUDIERE		2010
	COMPTEUR GAZ +FILTRE	ITRON	2010
	CHEMINEE	3 CONDUITS HAUTEUR 35M	2010
	Desemfumage chaufferie	3 skydomes	2013
	BACHE ALIMENTAIRE		
		PRESSOSTAT MINI SUR EXPANSION	2012
		VARIATEUR DE VITESSE SUR POMPE ALIMENTAIRE SALMSON VML	2011
	CIRCUIT CHAUFFAGE RESEAU MERITOR		
	VANNE 2 VOIES ELECTRIQUE RETOUR	SECTORIEL UVC-15 DN 150	2010
	VANNE 2 VOIES ELECTRIQUE DEPART	SAUTER DN 150	2010
	VANNE 2 VOIES RETOUR BOUTEILLE	DANFOSS SOCLA DN 200 VALPES VS 150	2010
	CIRCUIT CHAUFFAGE RESEAU RADIATEURS		
	POMPE RESEAU N°1		2010
	POMPE RESEAU N°1	VARIATEUR DE VITESSE KSB	2013
	POMPE RESEAU N°2		2010
	POMPE RESEAU N°3		2010

Relevé de l'installation
(2/2)

Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
ENSEMBLE DE MAINTIEN DE PRESSION	CONTRÔLE EPAISSEUR EN 2016	
UNE ARMOIRE ELECTRIQUE REGULATION PRESSION RESEAU	AUTOMATE WAGO AVEC ECRAN TACTILE	2010
VANNE DE DECHARGE MECANIQUE	SART DN 32	2010
VANNE DE DECHARGE ELECTRIQUE	VALPES DN 50	2010
COMPTEUR	ZENNER DN 50	2010
GROUPE DE MAINTIEN DE PRESSION RESEAU HOPITAL		
POMPE N°1 RESEAU HOPITAL	SALMSON MULTI V817 FSE T4/2	2010
POMPE N°2 RESEAU HOPITAL	SALMSON MULTI V814 FSE T4/2	2010
GROUPE DE MAINTIEN DE PRESSION RESEAU RADIATEURS		
POMPE N°1 RESEAU RADIATEURS		2010
POMPE N°2 RESEAU RADIATEURS		2010
POMPE N°3 RESEAU RADIATEURS		2010
GROUPE DE MAINTIEN DE PRESSION RESEAU MERITOR		
POMPE N°1 RESEAU MERITOR		2010
POMPE N°2 RESEAU MERITOR		2010
POMPE N°3 RESEAU MERITOR		2010
VANNE 2 VOIES ISOLEMENT RESEAU DEPART	DANFOSS SOCLA SVLAX MOTEUR BELLIMO SYD 230 3T	2010
VANNE 2 VOIES ISOLEMENT RESEAU RETOUR	DANFOSS SOCLA SVLAX MOTEUR BELLIMO SYD 230 3T	2010
COMPTAGE		
COMPTEUR SAPPEL RESEAU RADIATEUR	DN 200	2010
INTEGRATEUR SAPPEL RESEAU RADIATEUR	PALLAS	2010
TRAITEMENT D'EAU		
ADOUCISSEUR N°1 1665	WAVE CYBER J1025 NS D064	2010
ADOUCISSEUR N°2 1665	WAVE CYBER J1025 NS D064	2010
2 BACS A SAUMUR		2010
POMPE DOSEUSE	230V, 10B, 4,4 Lt/H	2011
CUVE DE DOSAGE	60 LT AVEC BAC DE RETENTION	2011
1 COMPTEUR		2010
FILTRE	CINTROPUR	2010
2 KITS INJECTION		2010
CIRCUIT RESEAU HOPITAL		2010
BOUTEILLE DE MELANGE RESEAU 4 BARS	BOUTEILLE COMESSE 5400LITRES N° 6148	2010
BOUTEILLE DE MELANGE RESEAU 4 BARS	VANNE 3 VOIES DN200 REGULEE	2012
ECHANGEURS SOUDE N°1	ALPHA LAVAL CB400 270H Puissance = 3500 KW	2010
ECHANGEURS SOUDE N°2	ALPHA LAVAL CB400 270H Puissance = 3500 KW	2010
ECHANGEURS SOUDE N°3	ALPHA LAVAL CB400 270H Puissance = 3500 KW	2010
POMPE DE CHARGE ECHANGEUR N°1	KSB ETABLOC GN 080/160	2010
POMPE DE CHARGE ECHANGEUR N°2	KSB ETABLOC GN 080/160	2010
POMPE DE CHARGE ECHANGEUR N°3	KSB ETABLOC GN 080/160	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°1	DANFOSS VLT FC30A P3 K0T	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°2	DANFOSS VLT FC30A P3 K0T	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°3	DANFOSS VLT FC30A P3 K0T	2010
RESEAU 8 BARS SORTIE ECHANGEUR RESEAU HOPITAL		
POMPE RESEAU N°1	KSB ETANORM G080 250 G11	2010
POMPE RESEAU N°2	KSB ETANORM G080 250 G11	2016
POMPE RESEAU N°3	KSB ETANORM G080 250 G11 REVISION MOTEUR + POMPE LE 18/04/2016	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°1	DANFOSS VLT FC 301 P55 KT	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°2	DANFOSS VLT FC 301 P55 KT	2016
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°3	DANFOSS VLT FC 301 P55 KT	2010
DESEMBOUAGE RESEAU HOPITAL		
DESEMBOUEUR MAGNETIQUE	TIGR T3	2010
POMPE CIRCULATION DESEMBOUEUR	KSB GN 065-160/024 G11	2013
VANNE DE REGLAGE DEBIT DESEMBOUEUR	TA DN 65	
		2010
MATERIEL PERIPHERIQUE		
3 FILTRES AVANT ECHANGEUR	CGR DN 100	2010
3 SOUPAPES SECURITE ECHANGEUR		2010
3 PURGEUR GRAND DEBIT ECHANGEUR	FLEXVENT DN 15	2010
3 MANOMETRES ECHANGEUR	CGR	2010
3 PURGEUR GRAND DEBIT	FLEXVENT DN 20	2010
3 MANOMETRE GLYCERINE	CGR 15 BARS	2010
FILTRE RESEAU	CGR DN 250	2010
ARMOIRE DE COMMANDE INTEGRANT LES VARIATEURS - RESEAU HOPITAL		
AVEC PROTECTIONS DES POMPES, VOYANTS, COMMUTA		2010
RESEAU PRE ISOLE VERS BIOMASSE		2010
RESEAU PRE ISOLE HOPITAL		2010
BAIE DE BRASSAGE BUREAU CHAUFFERIE		2010
COMPRENANT AUTOMATE , ONDULEUR, PC	DELL	2010
TRANSMETTEUR	SOFREL	2010

SAINT-DIE-DES-VOSGES

Compte rendu d'activité de la

Concession 2016

GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Éditorial

Partout dans le monde, le gaz naturel est considéré comme l'énergie majeure de la transition énergétique. La consommation mondiale augmente, alimentée par le développement de nouveaux usages, notamment dans les transports, le gaz naturel constituant une réponse concrète à des problématiques telles que l'amélioration de la qualité de l'air ou la protection de l'environnement.

Pour poursuivre sa dynamique en faveur du développement des territoires, le gaz doit devenir plus vert. C'est notamment le cas grâce au biométhane, produit à partir de déchets, avec une nouveauté, la valorisation des boues de stations d'épuration. Aujourd'hui, 30 sites injectent du biométhane dans le réseau exploité par GRDF, soit l'équivalent de la consommation annuelle en gaz de 2 000 bus. Atteindre l'objectif de 10 % de consommation de gaz renouvelable dans le réseau en 2030, fixé par la loi de transition énergétique, nécessite de redoubler d'efforts pour accompagner la structuration de la filière, fédérer les acteurs, faciliter le financement des projets et faire connaître les avantages qu'offre cette énergie : production locale, valorisation des déchets, économie circulaire, création d'emplois non délocalisables…

Chez GRDF, fiers de nos missions de service public, nous sommes convaincus que c'est ensemble que nous réussirons la transition énergétique des territoires. De nombreux exemples le prouvent, que ce soit la réussite des pilotes du compteur communicant gaz, dont le déploiement vient d'être lancé, ou encore les expérimentations prometteuses autour de la complémentarité des réseaux d'énergie. Cette co-construction s'appuie sur une composante essentielle : la confiance. Vous êtes 96 % à nous l'accorder et nous vous en remercions. Votre confiance nous oblige. L'exigence de professionnalisme, de qualité, de transparence, d'écoute et d'innovation est le socle de notre projet d'entreprise 2018. En effet, GRDF se transforme au rythme de l'évolution de vos attentes.

Ainsi, demain, nous devrons être capables de vous fournir l'ensemble des données indispensables à la mise en place de politiques énergétiques locales. Nous y travaillons déjà avec des expérimentations dans plusieurs collectivités. Il faudra aussi vous proposer des solutions concrètes afin de lutter contre la précarité énergétique. Nous nous y employons dès maintenant avec d'ambitieux programmes de rénovation des bâtiments ou encore le déploiement de Civigaz, le service civique de la transition énergétique.

Sans oublier la mobilité durable qui répond à un enjeu de santé publique quotidien qu'est l'amélioration de la qualité de l'air. Nous agissons en contribuant au développement du Gaz Naturel Véhicule (GNV) et du biométhane carburant, le BioGNV, dont le taux d'émission de particules fines est proche de zéro.

Enfin, le compte rendu annuel que vous allez consulter est lui aussi synonyme de transformation. Plus synthétique, il répondra, j'en suis sûr, aux questions que vous vous posez sur la réalisation de nos missions de distributeur de gaz.

En 2017, plus que jamais, GRDF continue d'innover car demain s'écrit aujourd'hui.

Édouard Sauvage
Directeur Général de GRDF

Sommaire

L'essentiel de votre concession 7

- Les chiffres clés de l'année 2016 8
- Vos interlocuteurs GRDF 9
- Votre contrat de concession 9
- Les données de votre concession en ligne sur Ma Concession Gaz 9
- Mon réseau Gaz, l'application au service de votre quotidien 10

Les missions de service public 11

- Comprendre la distribution du gaz naturel 12
- La triple autorité encadrant la distribution de gaz naturel 12
- Les missions de service public confiées à GRDF 12
- La tarification du service de distribution du gaz naturel 12

Une organisation à votre service 15

- Une organisation mutualisée 16
- Un ancrage local pour mieux vous servir 17
- Responsabilité sociétale et achats responsables 18

Le patrimoine de votre concession 19

- Les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel 20
- L'inventaire du patrimoine de votre concession 21
- La connaissance du patrimoine 21
- La modernisation et le développement du réseau 24

La gestion du réseau et de la clientèle 27

- La sécurité du réseau 28
- La chaîne d'intervention 30
- La prévention des dommages 35
- La gestion de la clientèle 36
- Les réclamations sur votre concession 44

L'économie de la concession 45

- Préambule 46
- Les investissements sur votre concession 47
- Préambule sur la notion de compte d'exploitation 50
- Le compte d'exploitation de votre concession 54
- La valorisation du patrimoine 63

Lexique 67

1

L'essentiel de votre concession

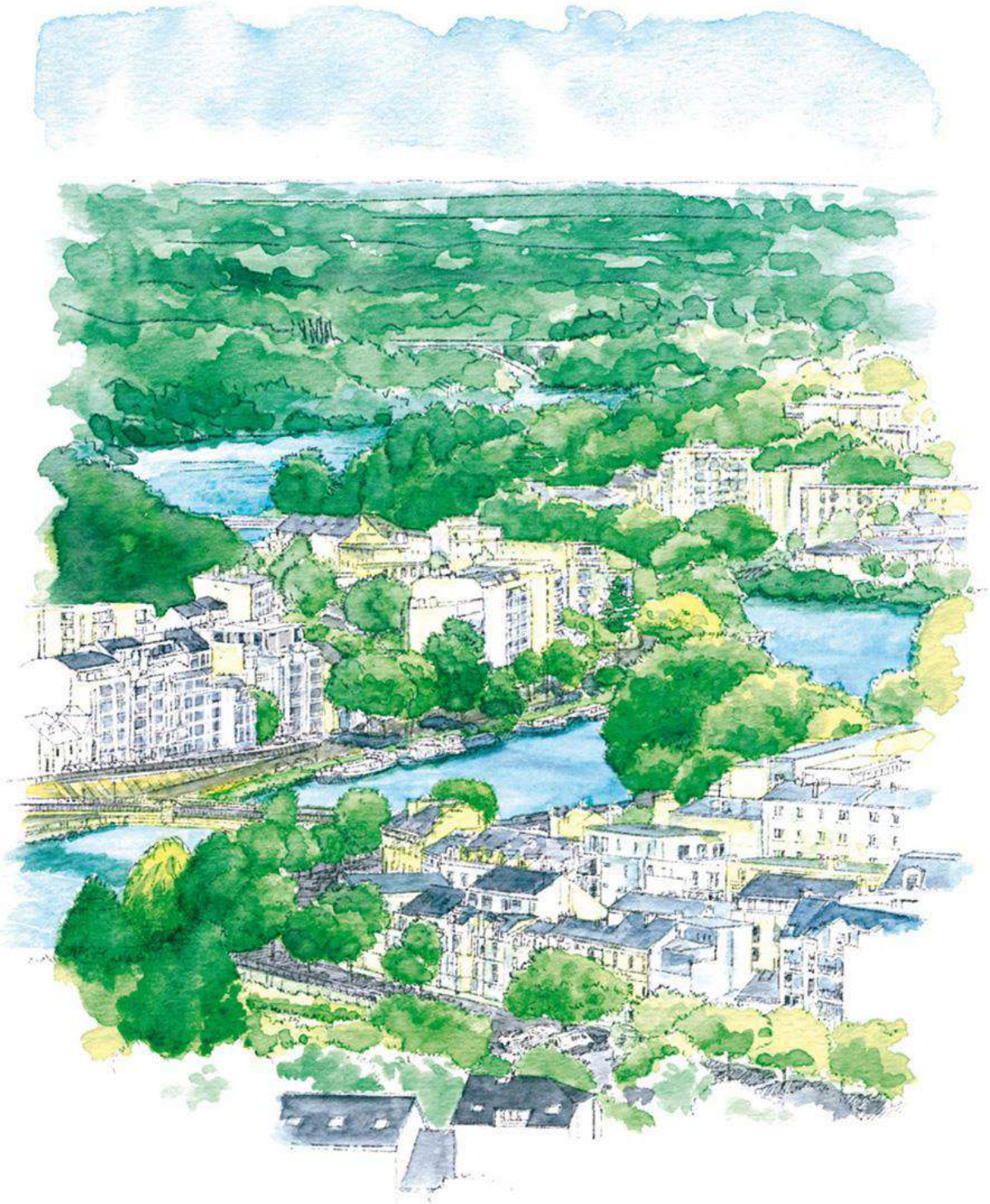

Les chiffres clés de l'année 2016

Vos interlocuteurs GRDF

Pour répondre au mieux aux attentes des collectivités territoriales, les interlocuteurs GRDF sont présents à vos côtés.

Patrick GAUFFRE, Directeur Territorial
06 62 70 95 51
patrick.gauffre@grdf.fr

Patrick SAVOLDELLI, Directeur Territorial Régional
03 89 46 73 31
patrick.savoldelli@grdf.fr

Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 03/10/2000
Durée d'application : 30 ans

Les données de votre concession en ligne sur Ma Concession Gaz

Accessible sur www.grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession, ou les comptes rendus annuels d'activité. En outre, il propose des informations pratiques et des services digitaux comme l'affichage dynamique de la cartographie, l'information en temps réel sur les coupures réseau, et un comparateur des énergies. Ce portail dispose également d'une plateforme de données vous permettant de visualiser et télécharger les informations détaillées relatives à l'activité de GRDF sur votre territoire : données techniques, patrimoniales, clientèle et économiques.

Ma Concession Gaz, l'espace privé des collectivités, met à disposition des services digitaux et les données de la concession

Mon réseau Gaz, l'application au service de votre quotidien

GRDF a développé une application pour faciliter le pilotage de votre réseau de gaz naturel.
Téléchargeable sur les stores d'applications (App Store & Google Play Store) et compatible avec tous types de smartphones, elle vous accompagnera au quotidien. La première utilisation de cette application nécessite la saisie d'un code d'authentification, envoyé par GRDF et propre à votre collectivité.

Vous y trouverez un large panel de services comme vos contacts privilégiés, la cartographie de votre réseau, l'information en temps réel sur les coupures (travaux, etc.) et des éléments de réponse à toutes les questions que vos administrés peuvent vous poser. Vous avez également la possibilité de remonter d'éventuelles anomalies (ex : coffret abîmé, enrobés problématiques..) aux équipes de GRDF.

Téléchargez dès maintenant l'application mobile "Mon réseau Gaz" sur App Store et Google Play Store

Les missions de service public

2

Comprendre la distribution du gaz naturel

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz naturel, par les fournisseurs d'énergie.

GRDF est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

La triple autorité encadrant la distribution de gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseaux de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de service public confiées à GRDF

Les missions de service public

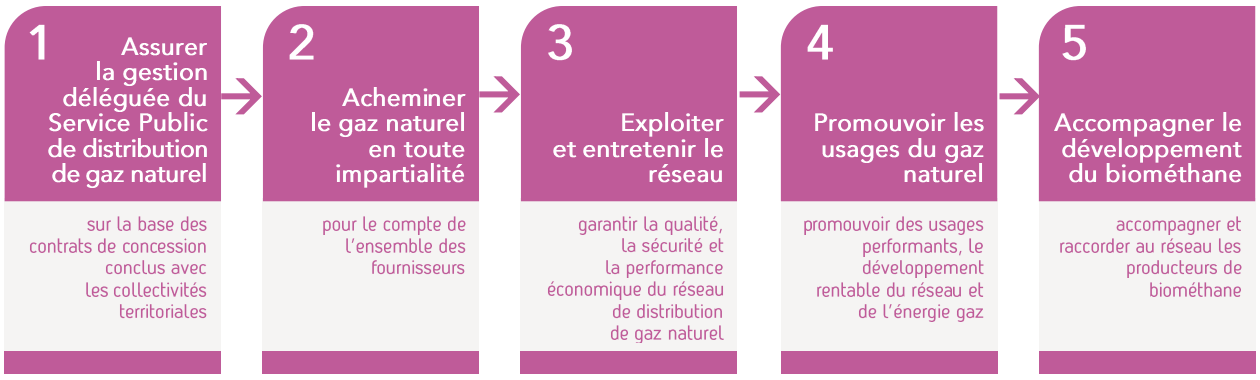

La tarification du service de distribution du gaz naturel

La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive.

GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et exerçant les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rétribution par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de

chaque concession, individuellement. Ce tarif s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.
Enfin, le modèle régulatoire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.
Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1, L455-2 et L452-3 du code de l'énergie).
Pour le tarif péréqué en vigueur depuis le 1er juillet 2016 (délibération du 10 mars 2016), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1er juillet de chaque année.

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1er juillet de chaque année.
La délibération du 10 mars 2016 porte sur la grille tarifaire s'appliquant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (ci-dessous).

Option Tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/m
T1 < 6 MWh/an	34,20	28,72	-	-
T2 de 6 à 300 MWh/an	135,36	8,35	-	-
T3 de 300 à 5 000 MWh/an	764,40	5,82	-	-
T4 > 5 000 MWh /an	15 717,36	0,82	204,60	-
TP tarif de proximité	36 668,52	-	102,00	66,96

Le gaz, une énergie compétitive pour se chauffer, notamment avec une cheminée au gaz naturel

La facture type

Composantes de la facture HT d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne au 30 juin 2016.

Source : site Internet CRE

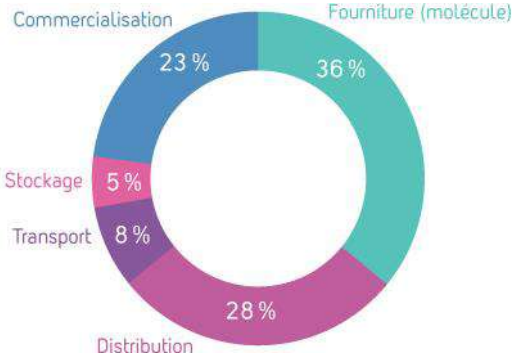

Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

Moyenne d'octobre 2015 à septembre 2016.

Source : données MEDDE/SOeS/Base Pégase

Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives.

GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » des prix des énergies :
www.grdf.fr/particuliers/gaz-naturel/comparateur-prix-energie

25% du parc automobile de GRDF roule au Gaz Naturel Véhicule (GNV)

3

Une organisation à votre service

Une organisation mutualisée

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur huit régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Au National

- Les experts métiers
  - Acheminement & gestion de la clientèle
  - Technique industrielle
  - Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
  - Concessions et nouveaux usages du gaz (filière biométhane, gaz naturel véhicule...)

- Les fonctions support
  - Système d'informations
  - Ressources humaines
  - Finance & controlling

Dans chacune des 8 régions GRDF

- Direction Réseaux
  - Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités
  - Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité
  - Valoriser le patrimoine gazier des collectivités

- Direction Clients-Territoires
  - Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie
  - Promouvoir l'utilisation performante du gaz naturel
  - Satisfaire les clients au quotidien
  - Gérer la relation avec les fournisseurs

- Unités Clients Fournisseurs (UCF)
  - Planification d'opérations de relevé et relation avec les prestataires
  - Planification, optimisation et réalisation des interventions (clients, fournisseurs)

- Direction Fonctions Supports
  - Communication
  - Controlling
  - Autres fonctions d'appui

- Unités Services Régionaux (USR)
  - Ressources humaines (contrat de travail)
  - Informatique et télécoms
  - Immobilier
  - Logistique

Un ancrage local pour mieux vous servir

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales
- **Votre interlocuteur de proximité**
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle

Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales et Autorités Concédantes
- Développement
- Patrimoine & Travaux
- Exploitation
- Services Supports

Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz, Unités Urgence Sécurité Gaz, service comptabilité
- … et les directions fonctionnelles nationales

Un véhicule roulant au GNV est deux fois moins bruyant qu'un diesel : solution idéale pour les bennes à ordures ménagères en milieu urbain

Responsabilité sociétale et achats responsables

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

En construisant son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.
Pour répondre à ces attentes, GRDF s'est doté en 2016 d'une politique RSE composée de 7 engagements forts, articulés autour des 3 axes de son Projet d'Entreprise : « viser l'excellence opérationnelle », « faire du gaz une énergie d'avenir » et « construire ensemble ».
Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et des collaborateurs GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable.
L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration de la RSE dans les activités de l'entreprise. Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz naturel en outil de pilotage de la transition énergétique,
- au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En 2016, sur le département 88, GRDF a fait travailler 53 PME et 2 ESAT du département.

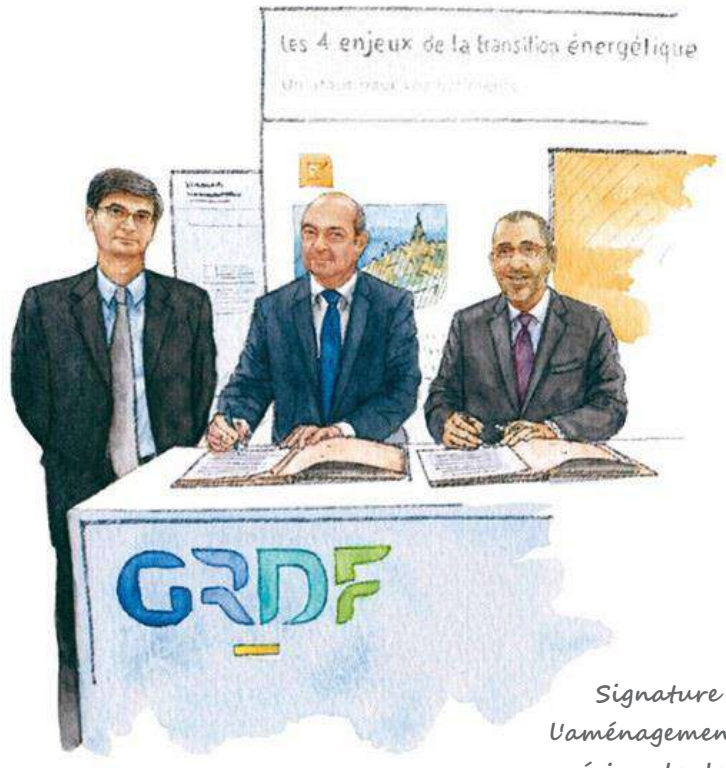

Signature d'un partenariat en faveur de l'aménagement durable avec une fédération régionale des entreprises publiques locales

4

Le patrimoine de votre concession

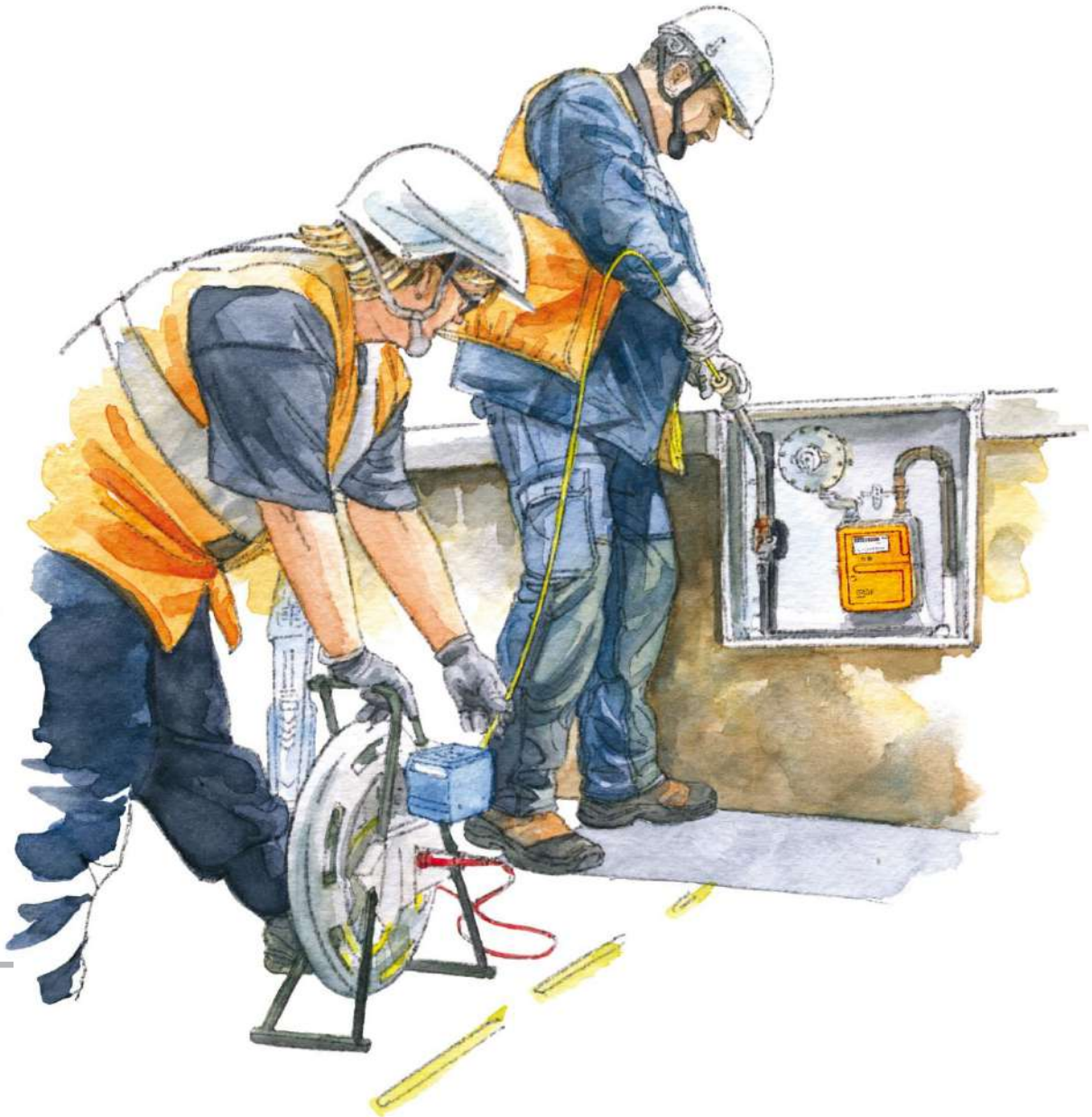

Les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2016 environ 5,5 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons individuelles, immeubles à chaufferie collective et sites industriels, ainsi que 730 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,4 millions d'appartements. 95% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression ≥ 0,3 bar).

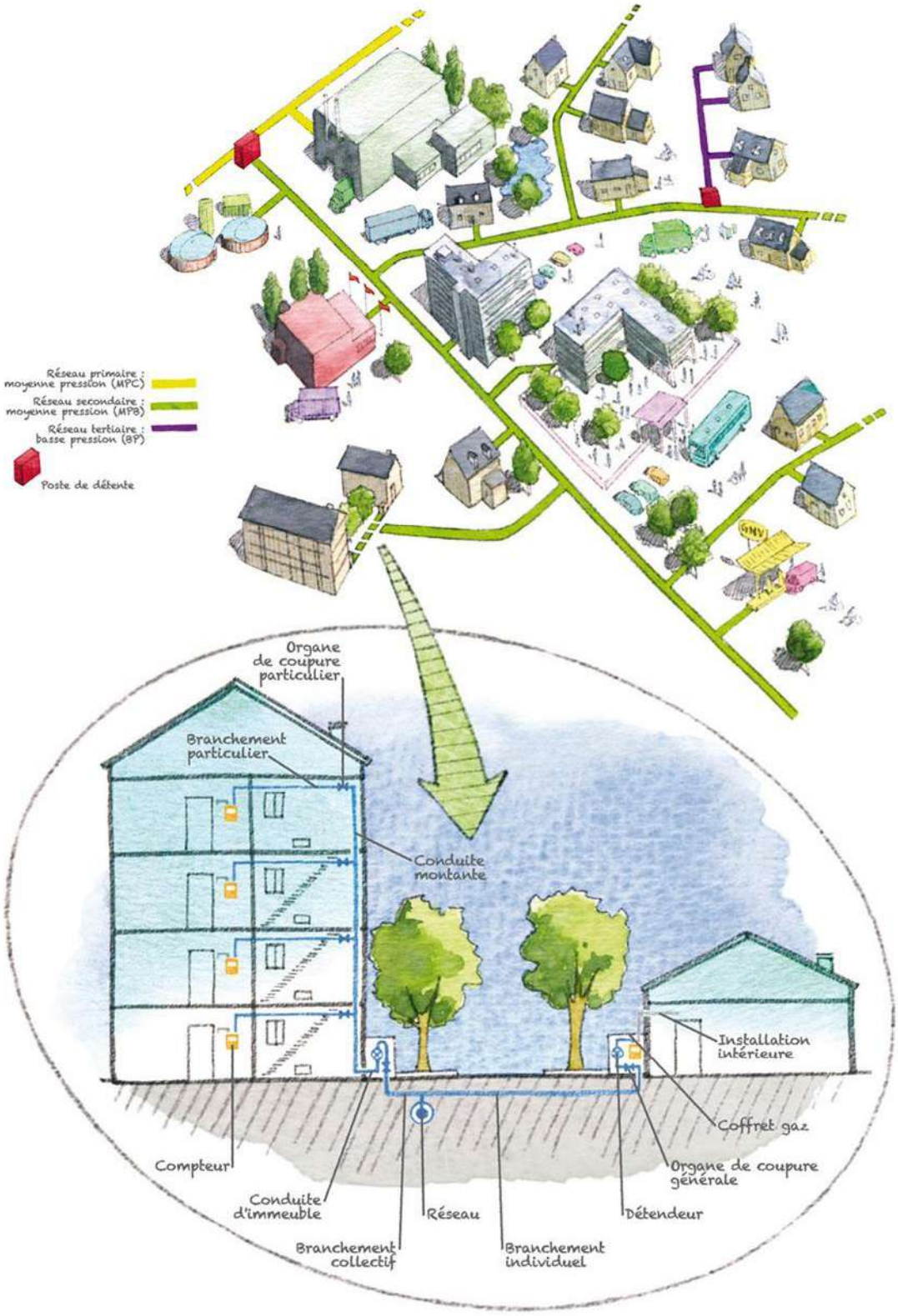

L'inventaire du patrimoine de votre concession

Canalisations (longueurs en mètres)	2016	2015	2014
Longueur totale des canalisations	**104 133**	104 042	104 085
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	**6 610**	6 564	6 564
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 bar)	**97 523**	97 478	97 521
Par matière			
Polyéthylène (PE)	**63 343**	63 315	63 358
Acier	**40 790**	40 727	40 727
Autres matériaux	**0**	0	0

Nombre d'ouvrages	2016	2015	2014
Postes de détente réseau	**16**	17	17
Robinets de réseau	**23**	26	43
Branchements collectifs	**961**	965	966

La connaissance du patrimoine

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision

La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie, des réseaux dits sensibles. Elle précise également les modalités de réponse aux DICT par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés depuis la parution de l'arrêté du 15 février 2012 et a également engagé une démarche volontariste de classement des réseaux existants en classe A.
Sur votre concession, le taux de réseau en classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est de 100,00%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment suite aux travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de numérisation et de géoréférencement des fonds de plan Grande Échelle et celle de recalage des réseaux sur la cartographie moyenne échelle.
En 2016, 23 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés sur le périmètre de votre concession.

Le Plan de Corps de Rue Simplifié

GRDF a signé, en 2015, le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux DT-DICT. Ces démarches, porteuses de sécurité à proximité des réseaux, ont été initiées par quelques collectivités en 2016, auxquelles GRDF a apporté son concours.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

En 2015, GRDF a lancé le projet RIO 2 (« Référentiel Inventaire Ouvrages »). Ce programme a pour objectif de recenser les compléments d'inventaires techniques des branchements collectifs, des conduites d'immeuble et des conduites montantes. La démarche, d'un budget global de 14 millions d'euros jusqu'à fin 2017, concerne l'ensemble du territoire français, et consiste à visiter quelque 464 000 adresses.

Depuis le lancement de la démarche et jusqu'à fin 2016, plus de 346 000 adresses ont été visitées (soit plus des trois quarts) sur lesquelles 118 000 branchements collectifs supplémentaires ont été identifiés. Cette action permettra de renforcer la sécurité en intégrant ces branchements supplémentaires à la politique de maintenance des ouvrages. À l'issue de ce recensement technique, ces branchements collectifs viendront compléter et ajuster l'inventaire patrimonial.

En 2016, 180 000 adresses ont été visitées, contribuant à améliorer la fiabilité de la compréhension du patrimoine.

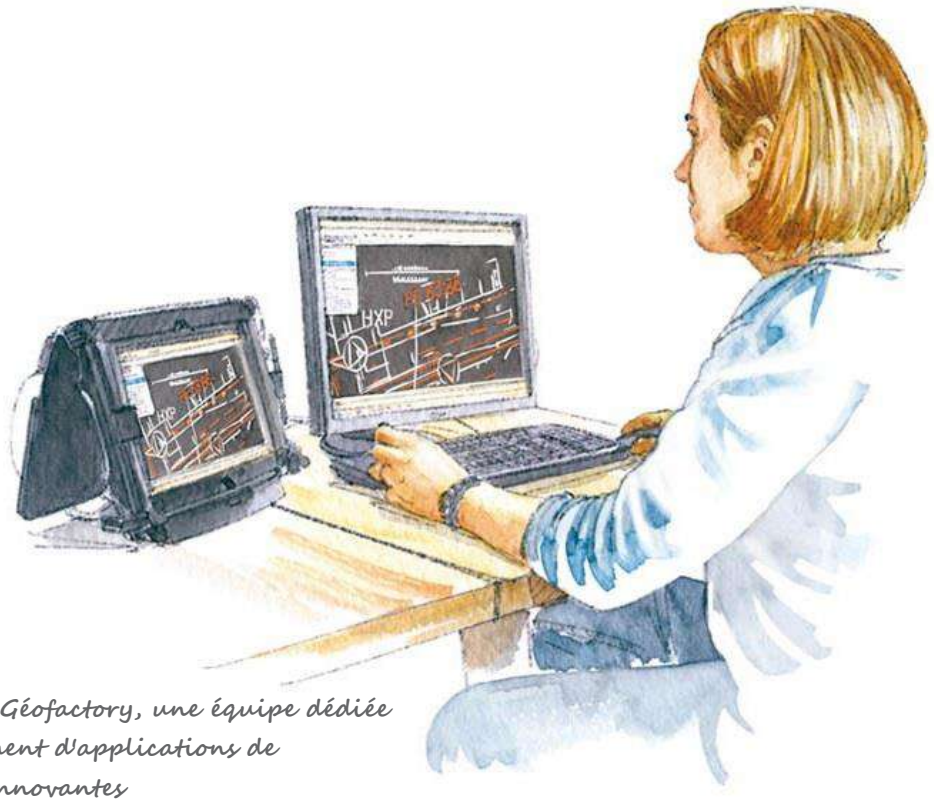

GRDF déploie Géofactory, une équipe dédiée au développement d'applications de cartographie innovantes

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine. Cet indicateur a été introduit l'année dernière et affiché au niveau national. GRDF avait pris l'engagement vis-à-vis des autorités concédantes de le décliner à la maille contractuelle dès 2017. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Chacun des sous-indicateurs doit atteindre un nombre maximal de points. Ce système de mesure permet d'évaluer finement la progressivité de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2016, l'indice de connaissance du patrimoine est de 80.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre concession :

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	**Note 2016**
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	**10**
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	**5**
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	**5**
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	≤ 25% : 0 point > 25% : Progressif	**2**
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	**4**
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	≤ 25% : 0 point > 25% : Progressif	**2**
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	**10**
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	≤ 80% : 0 point > 80% : Progressif	**0**
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	≤ 90% : 0 point > 90% : Progressif	**2**
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	**3**
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	**4**
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	**5**
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	**10**
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	**6**
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	**5**
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	**10**
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	**5**
	Total	100		**88**

La modernisation et le développement du réseau

La politique d'investissement de GRDF

Une mission du distributeur

Définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel est l'une des missions essentielles de GRDF (article L.432 - 8 du code de l'énergie). Les investissements réalisés par GRDF se décomposent en deux grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 50%), centrée sur les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,
- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect de la couverture spécifiée et le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),
- la fourniture du plan de recollement après travaux.

Le contrôle de conformité est doublé d'une démarche d'évaluations qui prévoit que tous les prestataires doivent être visités sur les chantiers huit fois par an. Cette évaluation très complète permet de coter les thématiques suivantes : sécurité et propreté des chantiers, qualité des travaux, relation client, information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'action corrective, pouvant aller jusqu'à l'annulation du marché, en cas de récidive.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de développement du réseau

Les travaux de développement du réseau concédé consistent à construire ou à raccorder :

- des nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies afin de raccorder de nouveaux clients,
- des unités de production de biométhane,
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

En 2016, GRDF a développé le réseau de votre concession de 97 mètres.

Retrouvez ici les principaux chantiers de développement du réseau réalisés en 2016 sur la concession :

- RUE DE LA MENANTILLE (66 m)
- RUE D'ALSACE (31 m)

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau regroupent des investissements obligatoires et prévisibles à la demande des collectivités. Ils peuvent également résulter d'exigences réglementaires fixées sous l'impulsion de la Direction générale de la Prévention des Risques du ministère de l'Énergie, comme l'installation d'équipements de télésurveillance de la pression du gaz sur les postes de détente MPC/MPC ou MPC/MPB.

D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les défauts constatés lors des opérations de maintenance, la vulnérabilité aux dommages de tiers, le matériau de l'ouvrage, la technique de construction et d'assemblage, la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coordination de travaux.

La solution gaz naturel est souvent choisie dans la conversion d'une installation de chauffage alimenté au fioul domestique

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux dits plus sensibles (fonte ductile, cuivre, acier sans protection cathodique) qui représentent 3,5 % du réseau exploité par GRDF,
- le renouvellement des branchements en fonction de leurs caractéristiques (plomb, solacier, cuivre à faible profondeur),
- le renouvellement des branchements collectifs construits avant 1977 en fonction de leur état et de la nature des incidents éventuels.

Dans certains cas, la sécurisation des branchements peut être assurée sans renouvellement, par la pose d'un dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.
GRDF a décidé d'équiper ses 4000 postes réseaux Moyenne Pression de dispositifs communicants permettant l'interrogation à distance et donnant la capacité à ses bureaux d'exploitation de connaître en temps réel l'état des pressions dans les réseaux de distribution. Le déploiement de ce projet démarre en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2019.

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages

Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.

En France, 14 500 véhicules roulent au GNV, en particulier des cars et des bus

La gestion du réseau et de la clientèle

5

La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Un schéma de vannage optimal permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre maximal de clients coupés à environ 1 000 clients. Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement d'organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

En 2016, GRDF a investi 23 millions d'euros au niveau national en travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des inutiles, remplacement en cas de blocage…). Environ 130 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En manœuvrant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.

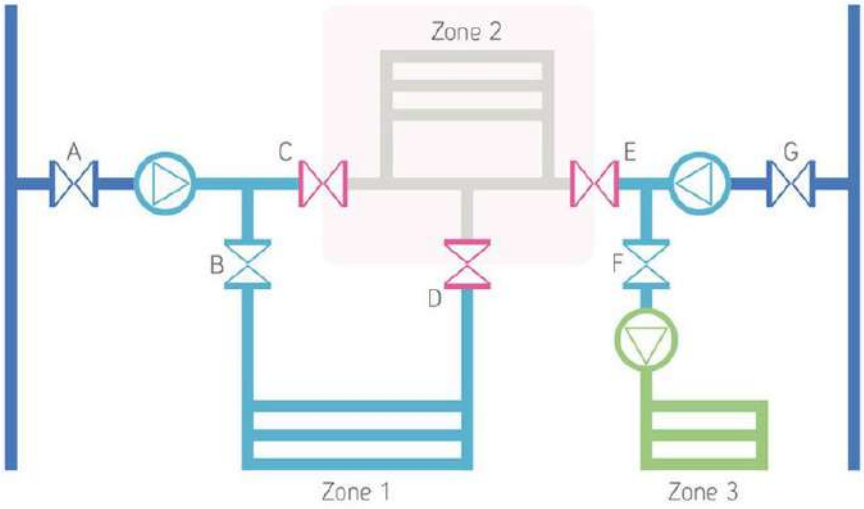

La maintenance des ouvrages

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance préventive et corrective vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, de prévenir les incidents par une intervention ciblée et de corriger d'éventuelles défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, par type d'ouvrage et revue annuellement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 « gammes de maintenance » sont gérées.

Programme de maintenance	2016	
Visites (en nombre)	Réalisées	Programmées
Postes de détente réseau	9	9
Robinets de réseau	20	23
Branchements collectifs	97	97

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles en voiture. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

Surveillance du réseau	2016	
Linéaire surveillé (en mètres)	Réalisé	Programmé
Canalisations	**26 293**	**21 812**

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97 % des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

En complément de la réglementation, GRDF mène une politique de prévention basée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois. Dans ce cas, le coût du diagnostic est pris en charge par GRDF.

En 2016, sur votre concession :

- 64 diagnostics ont été réalisés au niveau de la concession suite à l'accord du client,
- Aucune situation de danger - grave et immédiat - n'a été mise en évidence.

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ et ISIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ et ISIGAZ sont deux opérations spécifiques visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau. Au total, 660 jeunes sont missionnés, d'ici 2018, pour visiter environ 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

Au titre de l'opération ISIGAZ, menée chez les bailleurs sociaux de votre région (pour les communes en patrimoine classé Quartier politique de la ville), GRDF a fait réaliser 1 042 médiations chez les habitants.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Nombre de compteurs traités à la maille de la concession	Périodicité	2016	2015	2014
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	**453**	338	196
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	**16**	21	21
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	**8**	6	4

La chaîne d'intervention

Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle pour signaler une odeur ou un manque de gaz, l'appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis déclenche l'intervention. Dans 98 % des cas, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe. Dans 2 % des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.

- Plus d'un million d'appels sont traités chaque année par les 140 salariés de trois sites GRDF garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète.
- Des lignes téléphoniques prioritaires sont réservées aux services d'incendie, de secours et aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

URGENCE SECURITE GAZ
0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Les appels de tiers reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuite ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages). Dans la majorité des cas, la collectivité est informée de l'intervention.

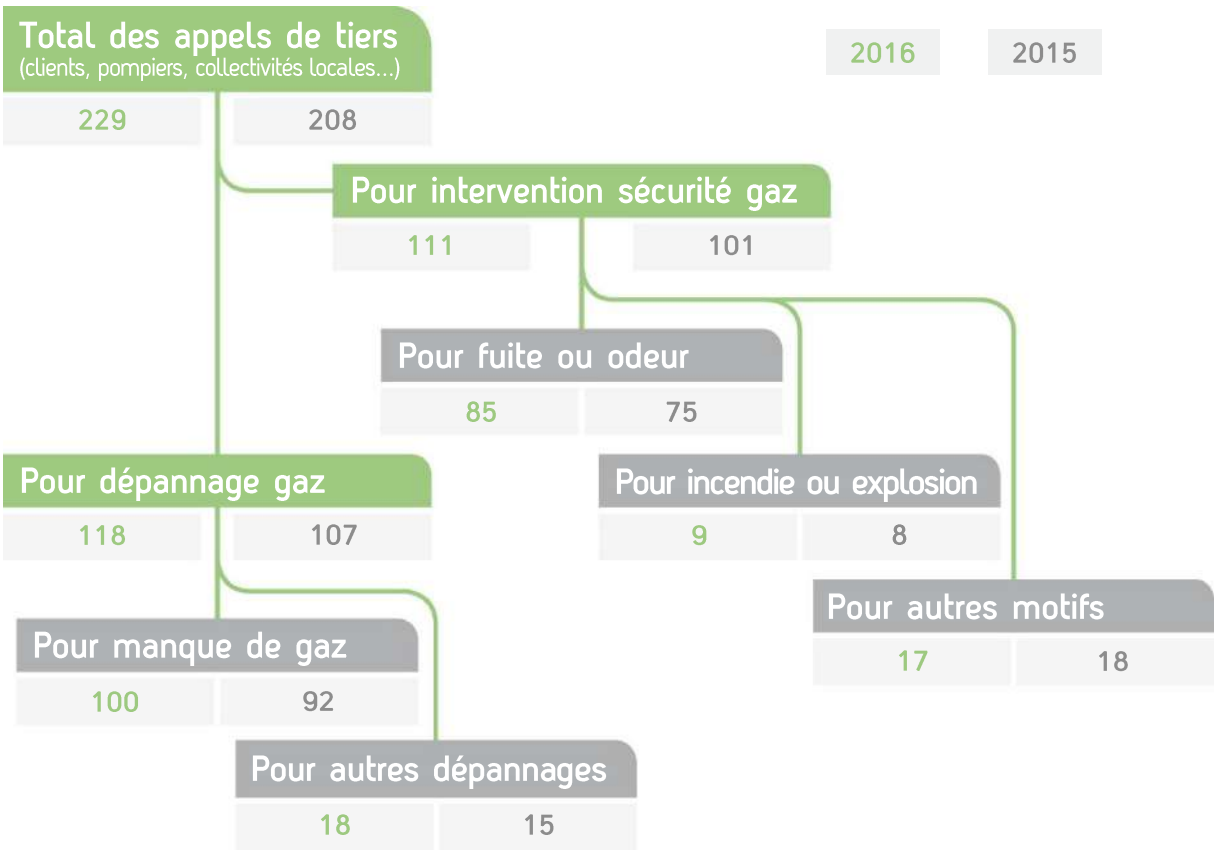

Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité. Sur le département 88, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 98,50%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents	2016	2015
	95	80

Répartition des incidents / nature

	2016	2015
Dont manque gaz ou défaut pression sans fuite	32	16
Dont fuite de gaz sans incendie ni explosion	48	46
Dont incendie et/ou explosion	5	5
Dont autres natures	10	13

Répartition des incidents / siège

	2016	2015
Sur installations intérieures desservies par GRDF	15	14
Sur autres sièges (autre distributeur, GRTGaz...)	5	6
Sur ouvrages exploités par GRDF	75	60

Répartition des incidents / type d'ouvrage

	2016	2015
Sur réseau	0	3
Sur branchement individuel ou collectif	54	39
Sur CI, CM et branchement particulier	14	13
Sur postes de détente et protection cathodique	2	5
Sur autres ouvrages exploités par GRDF	5	0

Répartition des incidents / cause

	2016	2015
Dommages	11	11
Défaut de mise en œuvre	6	2
Défaillance d'installations à proximité	0	0
Incendie	2	0
Environnement	0	0
Matériel	56	47

Interruption de livraison suite à un incident : nombre de clients concernés	2016	2015
	605	267

Nombre d'incidents suite à **endommagement de tiers,** par pression :

Nombre d'incidents	2016	2015	2014
Nombre d'incidents sur réseau basse pression	**0**	1	0
Nombre d'incidents sur réseau moyenne pression type B (MPB)	**0**	2	0
Nombre d'incidents suite à endommagement de tiers	**1**	3	1

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. Sur la concession, en 2016, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Nombre de fuites (sans incendie, ni explosion)	2016	2015	2014
Nombre de fuites sur réseau	**0**	0	0
Nombre de fuites sur ouvrages collectifs	**9**	10	11
Nombre de fuites sur branchements	**23**	23	20

Les incidents significatifs sur ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

Sur la concession, aucun incident significatif ne s'est produit.

"Into Biomethane", une application gratuite de réalité virtuelle, disponible sous iOs et Android, pour tout savoir sur le biométhane

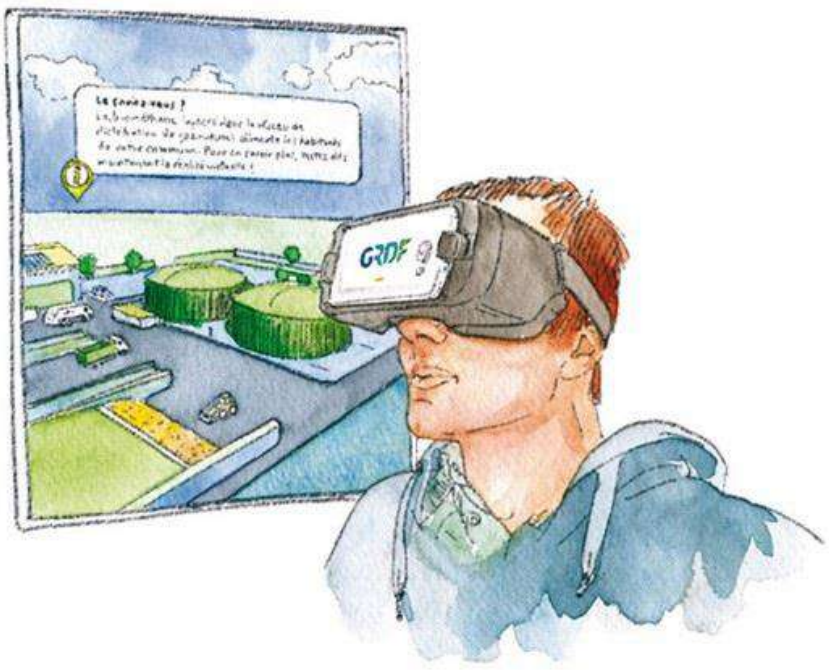

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

La Procédure Gaz Renforcée se distingue de la procédure d'intervention gaz classique. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions. La PGR représente 2 % des cas d'appels de tiers.
Lorsqu'un incident se produit, le SDIS et GRDF interviennent toujours en étroite collaboration.

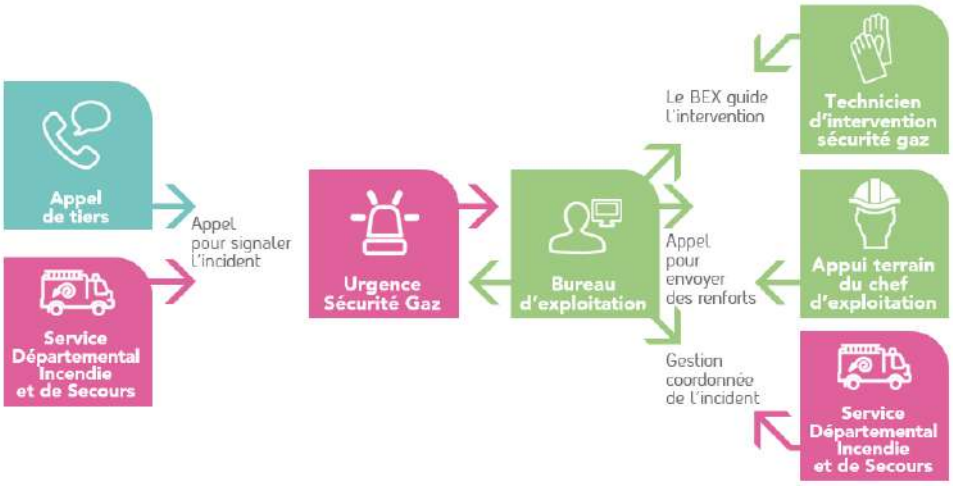

En 2016, sur la concession, 4 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 111 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du délai « d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, ainsi que la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.
Sur le département 88, le délai d'interruption du flux gazeux est de 79 minutes.

ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.
Le plan ORIGAZ est piloté par le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX), qui assure sur un territoire donné la conduite du réseau gaz en étant informé des actes réalisés sur les ouvrages en exploitation. Le cas échéant le Chef d'Exploitation dirige toutes les opérations et actions, lors des incidents et des manœuvres d'exploitation. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Un plan ORIGAZ a été déclenché le 09/06/2016.
Un incident a eu lieu à Jezainville avec declenchement du plan Origaz. Il s'agissait d'un dommage sur ouvrage à JEZAINVILLE concomitant avec une coupure à WOIPPY dans le cadre d'une intervention de police. 1600 clients impactés au total.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients un service gratuit sur Internet appelé « InfoCoupure » disponible 7j/7 et 24h/24.
Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, d'aller sur le site et d'y renseigner son adresse postale.
En moyenne un quart des clients, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue suite à un incident réseau, a consulté ce site.

En 2016, « InfoCoupure » a reçu plus de 65 000 visites. Retrouvez ce service sur http://infocoupure.grdf.fr

De nombreuses résidences étudiantes sont équipées de pompe à chaleur par absorption pour leur chauffage

La prévention des dommages

Le Plan anti-endommagement et l'AIPR

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers et est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens. Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux. À partir de 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux devront disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de l'Environnement. Pour connaître les centres d'examen agréés les plus proches et pour plus d'information il convient de se rapprocher du site ministériel suivant : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr (rubrique « construire sans détruire »)

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

Depuis la mise en place du guichet unique dans le cadre du plan anti-endommagement, GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) envoyées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse de l'exploitant. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages sur ouvrages enterrés.

DT – DICT sur la concession	**2016**	2015	2014
Nombre de DT reçues et traitées	**50**	57	75
Nombre de DICT reçues et traitées	**240**	254	225
Nombre de DT avec présence d'ouvrages GRDF	**48**	51	71
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	**226**	219	195

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Les dommages aux ouvrages avec fuite ont augmenté, au niveau national, de 1,7% en 2016 par rapport à l'année précédente. Cette hausse intervient dans un contexte de reprise d'activité des chantiers ainsi qu'une augmentation d'environ 9% de chantiers à proximité des ouvrages gaz.

Au global les résultats sont quasiment stables, démontrant qu'il faut maintenir la vigilance sur les points suivants :

- la qualité des déclarations préalables de travaux (DT),
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol,
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- le marquage au sol des réseaux et des branchements,
- l'adaptation impérative des techniques de terrassement dès lors que le décroûtage a été réalisé en employant des « techniques douces »,
- le recours systématique à des équipes travaux compétentes disposant de l'AIPR.

Dommages aux ouvrages de la concession	**2016**	2015	2014
Dommages lors ou après travaux de tiers	**1**	3	1
· dont nombre avec fuite sur ouvrages enterrés	**0**	1	0

La gestion de la clientèle

Les clients et les consommations sur la concession

Les clients de la concession

GRDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Le nombre de clients de la concession vous est présenté ici selon deux répartitions complémentaires : par tarif d'acheminement et par secteur d'activité (toutes les données clients sont expurgées des données à caractère personnel).

Nombre de clients de la concession		
Tarifs	**2016**	2015
Clients T1 et T2	**6 695**	6 718
Clients T3	**51**	52
Clients T4	**2**	2
Clients TP	**0**	0
TOTAL	**6 748**	6 772

NB : Les options tarifaires sont décrites dans le paragraphe sur le tarif de distribution.

Nombre de clients de la concession		
Secteurs d'activité	**2016**	2015
Résidentiel	**6 714**	6 729
Tertiaire	**28**	33
Industrie	**6**	10
Agriculture	**0**	0
Autres	**0**	0
TOTAL	**6 748**	6 772

Les consommations des clients de la concession

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Quantités de gaz naturel livrées en MWh		
Tarifs	**2016**	2015
Clients T1 et T2	**108 188**	99 258
Clients T3	**32 966**	31 470
Clients T4	**17 860**	15 084
Clients TP	**0**	0
TOTAL	**159 014**	145 813

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Quantités de gaz naturel livrées en MWh		
Secteurs d'activité	**2016**	2015
Résidentiel	**120 840**	104 166
Tertiaire	**32 567**	21 196
Industrie	**5 607**	20 451
Agriculture	**0**	0
Autres	**0**	0
TOTAL	159 014	145 813

Efficacité énergétique du réseau

L'efficacité énergétique et la sécurité du réseau sont étroitement liées et constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes.

Les émissions de méthane trouvent leur origine dans les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers.

GRDF suit ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2016, on estime que les émissions fugitives ont baissé de 22% grâce à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie, la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment.

L'efficacité énergétique du réseau atteint 99,87 % au niveau national.

À titre de comparaison, le réseau exploité par GRDF se classe au plus bas niveau d'émissions fugitives en Europe, avec 0,13% de pertes estimées alors que la moyenne européenne est de 0,38%.

Les services et prestations proposés par GRDF

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l'énergie. Le catalogue est consultable sur le site : www.grdf.fr

Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture,…),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,…).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession	**2016**	2015	2014
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	**1 104**	1 105	1 125
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	**793**	849	906
Intervention pour impayé (coupure, prise de règlement, rétablissement)	**155**	131	190
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	**558**	441	522
Demande d'intervention urgente ou express	**56**	48	49
Déplacement vain ou annulation tardive	**50**	53	59

Respect des délais de demandes

Respect des délais catalogue	**2016**	2015	2014
Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs	**98,90%**	97,60%	98,60%
Taux de raccordement dans les délais catalogue	**100,00%**	100,00%	90,90%

Premières mises en service clients

En 2016 sur votre concession, 16 premières mises en service clients ont été effectuées, correspondant à autant de nouveaux raccordements suite à une demande fournisseur.

Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solution gaz naturel. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

Service Client GRDF sur la région EST	2016	2015	2014
Nombre d'appels tous motifs confondus	**45 964**	44 303	41 721
Taux d'accessibilité de l'accueil téléphonique distributeur	**90,10%**	92,40%	93,50%

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les consommateurs les plus importants (100 000 plus gros consommateurs, relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (10 millions environ) dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.
Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires pilotées par GRDF qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.
Sur votre maille régionale GRDF, 1 116 143 compteurs ont fait l'objet de relevés ou auto-relevés en 2016.

Qualité des relevés de comptage sur la région EST	2016	2015	2014
Taux de relevés sans erreur	**99,60%**	99,60%	99,70%
Taux de relevés sur index réels	**97,60%**	97,80%	97,90%
Taux d'index rectifiés a posteriori	**0,20%**	0,20%	0,20%

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

Accessibilité des compteurs résidentiels (<16m³) sur la concession	2016	2015	2014
Nombre de compteurs actifs	**6 463**	6 462	6 504
· dont accessibles	**5 460**	5 456	5 662
Nombre de compteurs inactifs	**572**	730	785
· dont accessibles	**363**	503	566
Taux d'accessibilité sur la concession	**82,80%**	82,90%	85,40%

Rappel : un compteur accessible est situé en dehors du logement et ne nécessite pas la présence du client pour le relevé.

Au niveau national, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 79 %.

L'organisation du relevé des compteurs va évoluer avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduiront, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amèneront des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité produite.

Des compteurs communicants gaz, outils de la transition énergétique dans les territoires

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des enjeux pour réussir la transition énergétique dans laquelle GRDF est engagée. Pour ce faire, chacun doit disposer d'une information claire et régulière sur ce qu'il consomme au quotidien. C'est le rôle du compteur communicant gaz de GRDF « Gazpar », dont le déploiement a commencé en 2016 dans certaines communes « pilotes » et se poursuit à grande échelle entre 2017 et 2022. Grâce à ce nouveau compteur, depuis mai 2017 les données de consommation quotidiennes sont mises à disposition des consommateurs chaque jour, sur un espace privé et sécurisé en ligne, facilitant ainsi la mise en place d'actions efficaces de maîtrise de l'énergie.

Les compteurs Gazpar constituent la première brique des réseaux intelligents que GRDF développe. Ils contribuent à la digitalisation du réseau, pour permettre de le piloter de façon plus fine, notamment afin d'y injecter du biométhane.

Au 1er janvier 2017, plus de 75% des communes raccordées au gaz naturel ont signé une convention cadre d'hébergement pour la pose de concentrateurs sur des infrastructures communales.

Dans ses activités au quotidien, GRDF accompagne le déploiement du compteur communicant auprès des clients finals

2016 : retour sur une année « pilote »

Le projet compteurs communicants gaz a lancé sa phase pilote en janvier 2016. Celle-ci s'est déroulée dans plusieurs communes réparties dans quatre zones (Hauts-de-Seine, Le Havre, nord des Côtes d'Armor, Métropole de Lyon). En 2016, plus de 100 000 dispositifs de comptage (compteurs Gazpar ou modules radio communicants) ont été posés chez les clients répartis dans ces zones. En parallèle, près de 200 concentrateurs, assurant le relai entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF ont été installés sur l'ensemble du territoire.

Les efforts se sont concentrés durant cette phase sur l'approvisionnement en matériels auprès des fabricants, la formation et l'accompagnement des entreprises de pose, le fonctionnement de bout en bout de la chaîne communicante , l'acceptation des compteurs par les clients et la concertation avec les parties prenantes institutionnelles locales (élus, bailleurs…).

Cette phase pilote, poursuivie jusqu'en avril 2017, a permis de préparer le déploiement à grande échelle des compteurs Gazpar. D'ici fin 2017, l'ensemble des régions seront concernées par ce déploiement, avec un objectif total de plus de 600 000 compteurs installés à fin décembre.

GRDF à l'écoute des collectivités et des clients

Satisfaction des collectivités territoriales

Chaque année, GRDF réalise une enquête de satisfaction auprès des collectivités territoriales desservies en gaz naturel. En 2016, 1 330 élus et agents territoriaux se sont exprimés sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF.

Au national, 96 % des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF.

L'image globale de GRDF demeure excellente : 98% des élus et fonctionnaires territoriaux enquêtés déclarent avoir une « bonne image » de GRDF reconnu pour savoir concilier impératifs économiques et qualité de service. 90% des interviewés voient GRDF comme un partenaire indispensable pour la transition énergétique de leur territoire.

La perception des relations reste très positive puisque 95% des interviewés jugent que GRDF est à l'écoute de leur collectivité (stable par rapport à 2015) et 93% trouvent que GRDF est transparent dans ses relations (+1 pt/à 2015).

97% des élus et fonctionnaires territoriaux sont satisfaits du respect des engagements du contrat de concession et de la qualité de la relation concessionnaire.

Cette confiance accordée à GRDF repose sur des exigences fortes de la part des collectivités, dont les principales attentes exprimées portent sur :

- la pédagogie et l'information pour accompagner les projets de mobilité durable, de biométhane et la montée en puissance des compteurs communicants,
- la proposition de solutions concrètes adaptées à l'échelle locale,
- l'innovation dans les formes de partenariats,
- l'extension du réseau, pour les territoires où la desserte de gaz est encore faible.

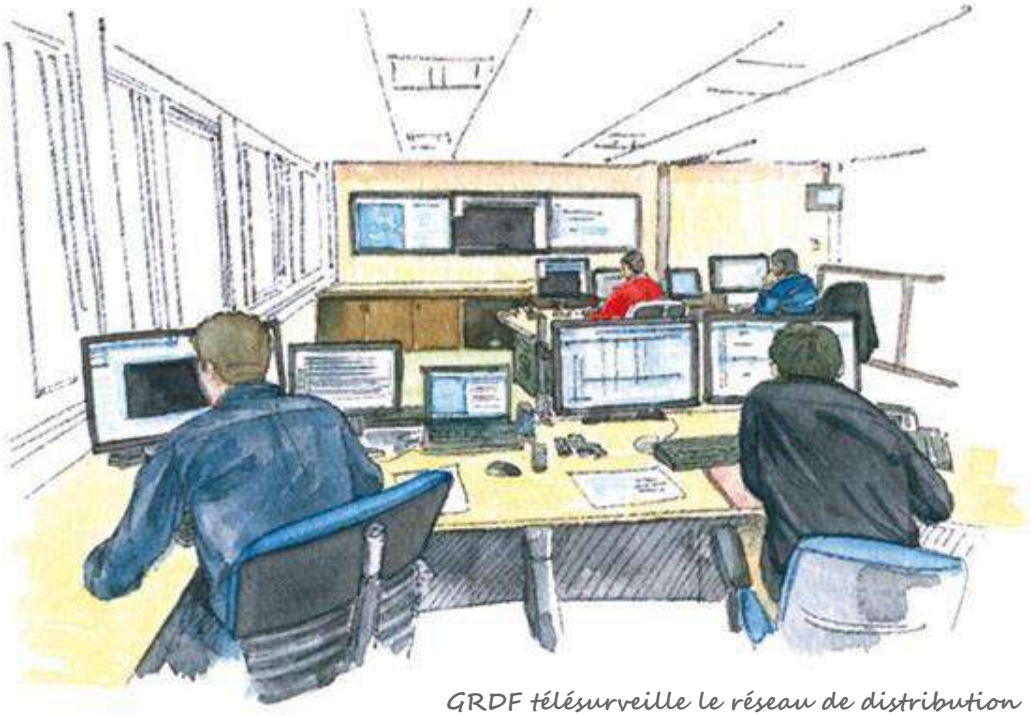

GRDF télésurveille le réseau de distribution de gaz naturel 24h/24 et 7j/7

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

Le nouveau dispositif d'écoute de la satisfaction client, mis en place au premier trimestre 2015, a été reconduit à l'identique en 2016. Les événements faisant l'objet de mesure de satisfaction des clients sont :

- Raccordement avec/sans extension hors collectif
- Mise en service
- Accueil distributeur
- Accueil dépannage gaz / exploitation maintenance

Ils ont tous la caractéristique de mettre en relation téléphonique ou physique, le client et les équipes de GRDF. Les résultats de la satisfaction sur tous les événements ont progressé tant au niveau national qu'au niveau de chaque région.

En vision nationale, sur une année le progrès a été de 2 à 3 points selon les événements. Certains d'entre eux ont atteint ou tutoient les 90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF à l'horizon fin 2018.

Au-delà de la mesure, c'est le rappel des clients se déclarant « très insatisfaits » qui soutient la démarche d'amélioration. Tous événements confondus, il s'agit de plus de 1600 clients, ayant accepté de lever l'anonymat, qui ont pu être joints au téléphone et pour lesquels :

- Les raisons du mécontentement sont identifiées
- Les explications ont été apportées
- Parfois, des mesures correctives ont été déployées, lorsque cela était encore possible

Tous ces clients ont salué positivement cette initiative de contact, et beaucoup d'entre eux ont témoigné de leur satisfaction à l'issue de l'échange.

Résultats sur la région EST	**2016**	2015
Satisfaction « Particuliers » uniquement		
Raccordement avec et sans extension - hors collectif (MEG et 1re MES)	**94,20%**	86,10%
Mise en service avec intervention	**84,30%**	84,10%
Accueil distributeur	**81,70%**	N.C.
Satisfaction « Particuliers » et « Professionnels »		
Accueil dépannage gaz / exploitation maintenance	**91,60%**	90,10%

Satisfaction des clients industriels et tertiaires

Le dispositif de mesure des enquêtes de satisfaction est en cours d'évolution sur l'année 2017 et ce jusqu'à début 2018, date à laquelle il sera totalement repensé par GRDF sur ce segment de clients (industriels et tertiaires). En 2016, seul le premier semestre (janvier à fin juin) a fait l'objet d'un point de mesure. Sur cette période, les résultats ont confirmé la poursuite de l'amélioration de la satisfaction des clients. La qualité de la prestation demeure l'atout de GRDF, ainsi que le niveau de son relationnel client et la rapidité d'intervention. Sur les sujets d'insatisfaction, le non-respect des délais reste toujours un point remonté par les clients « mise en service ». En 2017 les axes d'améliorations de la satisfaction des clients industriels et tertiaires s'orientent vers une meilleure communication et l'identification d'un interlocuteur GRDF unique. Enfin, la baisse des tarifs demeure, comme les années précédentes, l'attente première de ces clients.

87% des clients ont « parlé positivement » de GRDF à leur entourage (84% en 2015).

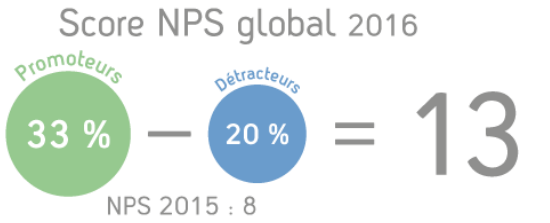

La note NPS (Net Promoter Score) est un outil de mesure de satisfaction client, développé depuis 2003, permettant la détermination d'un score uniforme, interprétable et comparable au fil du temps ou entre différentes entreprises. Cette note classe les clients en trois catégories selon leur degré d'enthousiasme : " Promoteurs " (niveau de satisfaction de 9 ou 10), " Passifs " (7 ou 8) et " Détracteurs " (de 0 à 6). Un score NPS positif indique une bonne satisfaction des clients.

Le GNV et le bio-GNV réduisent de 95% les émissions de particules fines par rapport à un véhicule diesel (norme EURO VI)

La gestion des réclamations fournisseurs

Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte de leurs clients était en forte décroissance de 2013 à 2015. La baisse s'est poursuivie dans une moindre mesure en 2016, et c'est une décroissance de plus de 50% constatée en 3 ans. Au-delà des progrès engendrés, cette baisse s'explique aussi par le transfert d'une partie des réclamations émises auparavant auprès du fournisseur et qui sont désormais transmises directement à GRDF.

Le délai de traitement sous 15 jours des réclamations canal fournisseur se stabilise au-dessus de 98%, avec un délai moyen de réponse de 6,6 jours.

Évolution réclamations fournisseurs

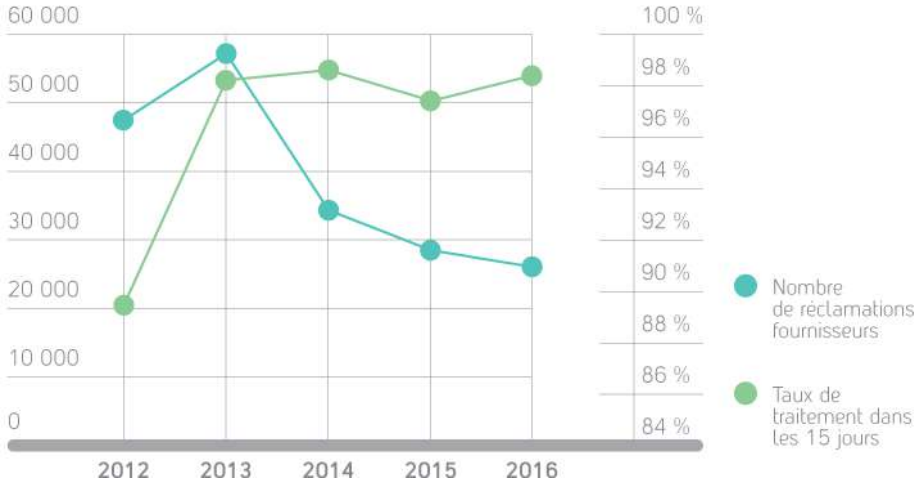

Sur votre maille régionale GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes sous 15 jours atteint 100,00%.

La gestion des réclamations directes

Pour les réclamations émises directement par les clients, le constat est à l'inverse de celui des réclamations fournisseurs, et la tendance est à l'augmentation du nombre car :

- GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie
- GRDF a développé en 2014 un accueil téléphonique plus structuré et simplifié. Il a également modernisé son site www.grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations
- Enfin une meilleure qualification de réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement

Le délai de traitement s'est également amélioré à plus de 97% en moins de 30 jours. Pour 2017 il est envisagé de fixer de nouvelles ambitions de délai de traitement, plus adaptées aux canaux de contact et aux attentes des clients, tout en préservant une qualité de réponse. Il s'agit d'éviter les réitérations de réclamations de clients insatisfaits de la première réponse apportée.

Évolution réclamations clients

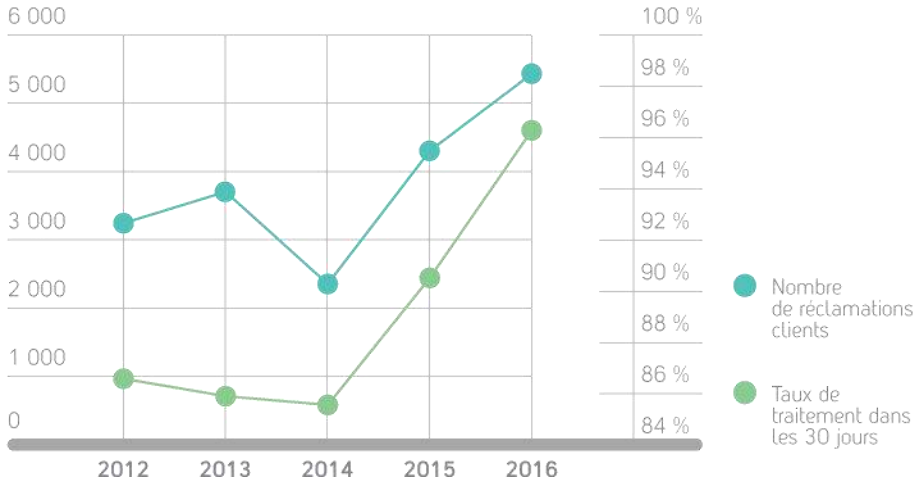

Les réclamations sur votre concession

Suivi des réclamations	**2016**	2015	2014
Nombre de réclamations	**15**	11	15
Accueil (acheminement-livraison/gestion des demandes)	**2**	0	1
Conduite et surveillance du réseau	**0**	1	0
Données de comptage (relevé et mise à disposition)	**6**	2	3
Gestion et réalisation des prestations	**7**	8	11
Autres	**0**	0	0

En 2016 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 100,00%.

L'économie de la concession

6

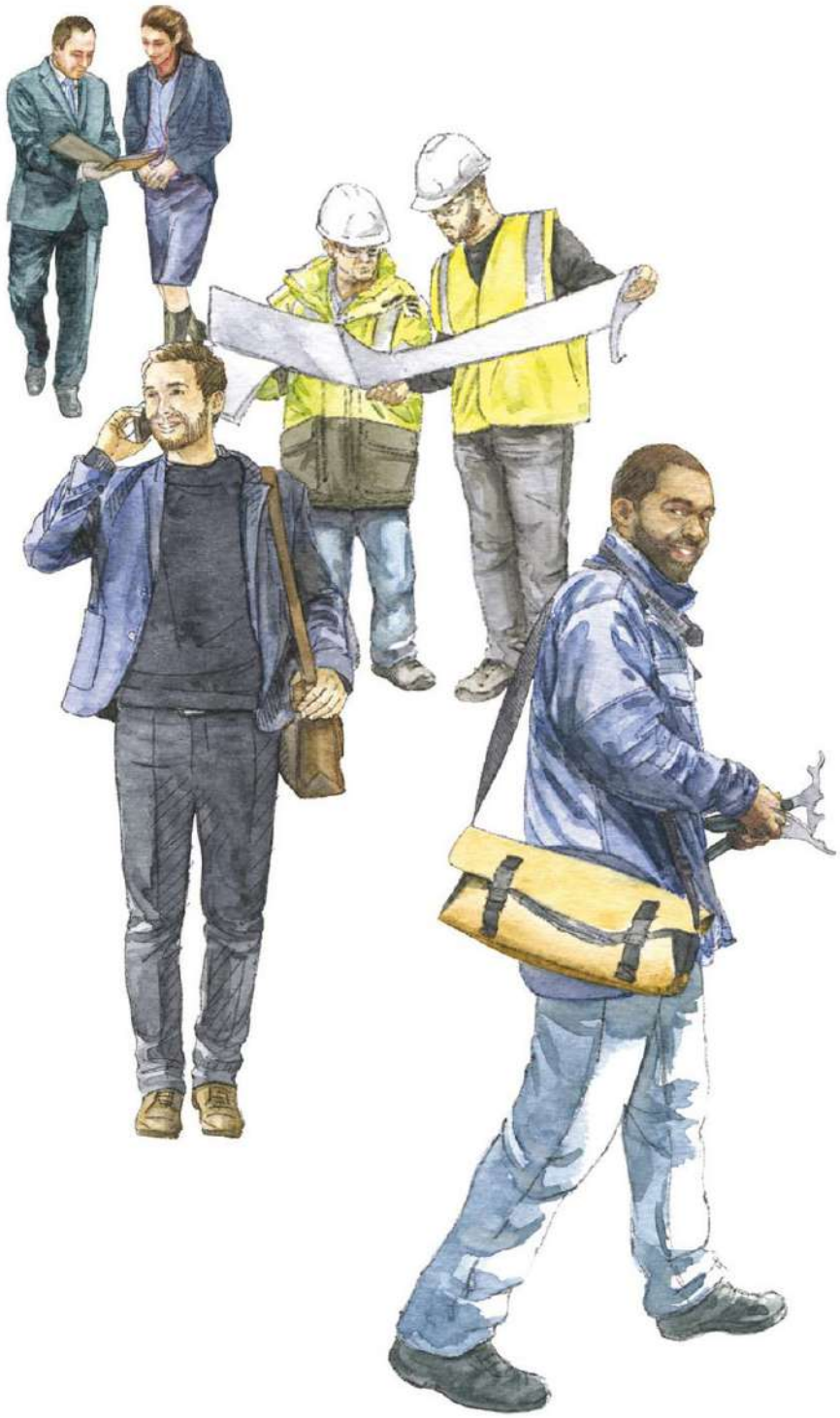

Préambule

Cette partie consacrée à l'économie de votre concession est conforme au « Décret 2016-495 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes ». Vous trouverez dans ce chapitre :

- Le compte rendu de réalisation de la politique d'investissement et de développement des réseaux, à l'échelle de votre concession
- Le compte d'exploitation de votre concession
- Une vision synthétique de l'inventaire valorisé des ouvrages

Les données présentées dans ce compte rendu constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans le service « Plateforme de Données » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz naturel, sur le site grdf.fr.

Signature d'une convention entre GRDF et une association départementale de Maires dans le but de promouvoir les solutions énergétiques de demain

Les investissements sur votre concession

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (article L. 432-8 du Code de l'énergie). Le mécanisme de régulation décidé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- Il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation.
- Il incite le distributeur à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :

- À court terme : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- À moyen terme : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution (visibilité stricto sensu de 4 ans)
- À long terme : pour les projets complexes sur lesquels des échanges ont lieu avec la CRE (ex : les compteurs communicants).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque contrat, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession.

Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession.

Avec le déploiement de 11 millions de compteurs communicants les investissements de GRDF vont avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Civigaz, un programme de sensibilisation des clients aux éco-gestes et à la sécurité des installations intérieures

Au niveau national, GRDF investit environ 700 millions d'euros par an, un chiffre stable depuis le début des années 2000.

Ces investissements se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers au renouvellement du réseau et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Ils vont sensiblement augmenter les prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD5

Sur la période 2016-2019, les investissements envisagés par GRDF augmentent en moyenne de 23 % par rapport aux montants réalisés en 2015. La hausse des investissements est due, à parts égales :

- au démarrage de travaux d'études de dangers (décret dit « multifluides » et caractérisation du risque amiante), au développement de la télésurveillance des postes réseaux et à la reconstruction des systèmes d'informations de GRDF,
- au déploiement du projet compteurs communicants.

La CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF tout en mettant en place, pour la période du tarif ATRD5, deux mécanismes de régulation incitative. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité du réseau.

Les clés de lecture pour comprendre les tableaux sur les investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages,…) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, vannes…). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques.

Deux approches de restitution des investissements

Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (i.e. immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (i.e. décaissés).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en immobilisations sur 2016. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (i.e. décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Un écart important peut être noté sur les dépenses en systèmes d'informations lorsqu'elles correspondent aux mises en service dans l'année, ou bien au flux de dépenses de l'année. Cet écart s'explique par le délai important entre le développement des systèmes d'informations et leur application effective. En effet, GRDF construit les systèmes d'informations nécessaires à la chaîne de télétransmission des compteurs communicants. Ces développements informatiques courent sur plusieurs années et ne seront mis en service qu'au début du déploiement de ces compteurs. D'une manière générale, le développement de nouveaux systèmes d'information peut générer des flux de dépenses sur plusieurs années avant leur mise en service. Il en est de même pour la modernisation des applications informatiques propres aux métiers de GRDF.

Les investissements détaillés sur « Ma Concession Gaz »

Les deux tableaux proposés ci-après vous présentent des synthèses de restitution des investissements :

- un premier tableau des mises en service dans l'année par famille d'ouvrages,
- un second tableau du flux de dépenses de l'année par finalités.

Pour accéder au détail exhaustif des informations, rendez-vous sur le service « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ».

Le détail des investissements est disponible sur la « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ».

Vous y retrouverez des listes détaillées des investissements de l'année (pour 2014, 2015 et 2016), ainsi disponibles pour chaque ouvrage :

- Commune concernée
- Biens concédés / autres biens
- Familles d'ouvrages (canalisation, branchements,…)
- Finalités (développement du réseau, déplacements d'ouvrages à la demande de tiers, adaptation et sécurisation des ouvrages…)
- Biens de premier établissement ou biens remplaçants
- Type de la clé de répartition (dans le cas où un investissement concerne plusieurs concessions, il est ventilé suivant cette clé).
- Date de mise en service (mise à l'inventaire)
- Quantité
- Mises en service de l'année concernée
- Flux de dépenses de l'année concernée.

Les investissements sur la concession : mises en service de l'année par famille d'ouvrages

Le tableau ci-après présente la valeur totale des ouvrages (biens concédés et autres biens) mis en service (i.e. immobilisations) par famille d'ouvrages.

	2016	2015	2014
Biens concédés (en euros)	**61 024**	86 663	103 256
Premier établissement	**31 598**	64 331	27 138
Canalisations de distribution	**16 531**	8 653	12
Branchements	**15 067**	35 372	27 126
Branchements – Individuels	**9 352**	28 669	27 117
Branchements – Collectifs	**2 987**	2 303	3
Branchements – Conduites montantes	**1 240**	2 244	3
Branchements – Conduites d'immeuble	**1 489**	2 156	3
Installations techniques	**0**	20 306	0
Postes de détente	**0**	0	0
Protection cathodique	**0**	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	**0**	0	0
Autres équipements	**0**	20 306	0
Génie civil	**0**	0	0
Terrains	**0**	0	0
Mobilier et matériels divers	**0**	0	0
Aménagements	**0**	0	0
Renouvellement	**29 426**	22 332	76 118
Canalisations de distribution	**0**	4 522	9 257
Branchements	**29 426**	17 810	66 861
Branchements – Individuels	**6 193**	7 361	5 570
Branchements – Collectifs	**0**	-4 150	8 346
Branchements – Conduites montantes	**11 421**	7 435	24 520
Branchements – Conduites d'immeuble	**11 813**	7 163	28 425
Installations techniques	**0**	0	0
Postes de détente	**0**	0	0
Protection cathodique	**0**	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	**0**	0	0
Autres équipements	**0**	0	0
Génie civil	**0**	0	0
Terrains	**0**	0	0
Mobilier et matériels divers	**0**	0	0
Aménagements	**0**	0	0
Autres biens	**230 069**	87 296	97 382
Premier établissement et renouvellement	**230 069**	87 296	97 382
Canalisations de distribution	**0**	0	0
Installations techniques	**27 883**	5 038	12 460
Postes de détente	**0**	0	0
Protection cathodique	**0**	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	**27 871**	5 000	12 439
Autres équipements	**13**	38	21
Génie civil	**0**	0	115
Terrains	**0**	1	37
Mobilier et matériels divers	**13 039**	9 416	7 156
Aménagements	**8 449**	10 891	9 533
Compteurs	**24 133**	24 734	25 484
Véhicules et engins d'exploitation	**8 445**	6 308	6 648
Immobilisations incorporelles	**148 120**	30 908	35 950
Projets informatiques	**139 481**	30 645	34 464
Autres immobilisations incorporelles	**8 639**	263	1 486

Les investissements sur la concession : flux de dépenses de l'année par finalités

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (i.e. décaissé) par année suivant la finalité des investissements.

	2014	2015	**2016**
Total (en euros)	231 131	217 390	**254 877**
Développement du réseau	49 333	37 399	**53 554**
Raccordements individuels de pavillons et petits professionnels	34 845	29 250	**36 035**
sans extension	34 838	25 752	**9 520**
avec extension	6	3 498	**26 514**
Lotissements, zones d'aménagement	11 467	972	**2 417**
Raccordements de clients importants (logements collectifs, tertiaire, industrie)	3 018	7 111	**15 103**
sans extension	3 017	7 111	**0**
avec extension	1	0	**15 103**
Raccordements biométhane (injection…) et GNV	0	0	**0**
dont raccordement en concession	0	0	**0**
dont postes biométhane et/ou stations GNV hors concession	0	0	**0**
Extension de réseau sur territoire concédé pour la desserte d'une autre commune	2	66	**0**
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	5 941	1	**6 193**
Adaptation et sécurisation des ouvrages	67 423	50 276	**39 852**
Investissements de structure des ouvrages	11 685	8 638	**0**
dont restructurations et renforcements	0	0	**0**
dont schéma de vannage	11 685	8 638	**0**
Modernisation des ouvrages	46 694	36 155	**32 374**
dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux…)	0	0	**0**
dont branchements et ouvrages collectifs (branchements, conduites d'immeubles, conduites montantes)	29 090	13 796	**13 709**
autres investissements de modernisation (protection cathodique, postes réseaux, renouvellement suite incident…)	17 605	22 359	**18 665**
Modernisation de la cartographie	9 043	5 482	**7 478**
Comptage	25 368	29 433	**51 859**
Projet Compteurs Communicants Gaz	0	0	**25 894**
Postes de livraison clients	4	4 750	**1 337**
Compteurs et télérelevé	25 364	24 682	**24 628**
Autres	83 066	100 282	**103 419**
Logistique	27 192	26 266	**35 099**
Véhicules	6 648	6 308	**8 445**
Immobilier	12 011	10 623	**13 463**
Autres (outillage, télécom, matériel informatique, mobilier…)	8 534	9 335	**13 192**
Système d'information	55 874	74 015	**68 319**

Préambule sur la notion de compte d'exploitation

Le principe de péréquation tarifaire

Le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un opérateur de distribution efficient.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz naturel, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation assure la stabilité du tarif dans le temps pour chaque concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.

La notion de compte d'exploitation de la concession

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession (comme dans un service public dont le tarif est fixé par le contrat). Cependant il reste important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin qu'elle puisse apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Pour mettre en lumière cette contribution à la péréquation, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en l'appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année. Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et la régulation incitative (gain ou perte par rapport à l'équilibre tarifaire initialement déterminé, incitation à la performance).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la part locale de la performance de GRDF (au regard des principes de régulation incitative).

Ces trois notions sont détaillées ci-après.

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires définis par la CRE.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat et la répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service.

Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de client constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

Il n'est pas possible de vérifier le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession ; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de manière volontaire, GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée. Votre interlocuteur de proximité tient à votre disposition le rapport de contrôle.

Le digital au service du terrain : GRDF équipe ses techniciens de tablettes mobiles pour optimiser leurs interventions

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose également d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'usagers, de la consommation de chaque usager et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- Des données météorologiques quotidiennes
- Des températures de référence
- Des variables climatiques : prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver
- Des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles

Ce modèle de calcul statistique, sophistiqué et en amélioration continuelle, donne des résultats très satisfaisants à l'échelle nationale et régionale, mais pas à l'échelle locale car sa justesse repose sur le foisonnement d'ensemble des clients desservis par GRDF.

Entre 2015 et 2016, l'application du modèle de calcul d'impact climatique montre que les quantités (théoriques) acheminées à climat de référence égal sont stables alors que les quantités réellement acheminées ont augmenté de 6%.

Pour évaluer l'impact du climat à l'échelle de chaque concession, GRDF a développé une méthode alternative, qui simule une consommation « à climat moyen » client par client. Cette alternative s'appuie sur la « méthode publique des profils » définie en 2007 par l'instance de concertation gaz de la CRE : il s'agit de calculer une estimation de consommation journalière pour chaque point de comptage et pour chaque concession en prenant en compte divers paramètres (température moyenne journalière, station météo, zone climatique, consommation annuelle de référence (CAR) et profil de chaque client). La méthode alternative est ensuite recalée sur les résultats de la méthode statistique régionale afin d'en corriger les écarts.

Malgré ces imperfections, cette évaluation permet d'apprécier l'impact climatique à l'échelle de la concession.

Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation de la concession.

Lorsque ce chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimées sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement).

L'élaboration du tarif ATRD5 par la CRE

Pour établir le tarif ATRD5, la CRE a retenu comme référence le niveau des charges de GRDF à fin 2015. Par rapport à cette référence, la CRE a pris en compte les coûts des nouveaux projets à forts enjeux pour GRDF (compteurs communicants, transformation organisationnelle) ainsi que les coûts en lien avec l'évolution du métier de GRDF dans le contexte de la transition énergétique (mise à disposition des données, développement des réseaux intelligents, essor des injections de biométhane). La CRE a également intégré les conséquences financières de la décision du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDiS) de septembre 2014 : il s'agit pour GRDF de supporter les coûts de la part acheminement des factures impayées des consommateurs. Enfin, la trajectoire des charges d'exploitation retenue par la CRE comporte un objectif de productivité additionnel par rapport à celui de la période tarifaire précédente. Sur la base de ces principes, le tarif ATRD5 défini par la CRE est entré en vigueur au 1er juillet 2016. Il a évolué de 2,76 % par rapport au tarif au 30 juin 2015. Sur la période 2017 à 2019, la CRE retient une évolution annuelle de la grille tarifaire de GRDF selon un pourcentage de variation égal à l'inflation - 0,8 %. Le modèle de régulation est resté le même, gage de stabilité indispensable pour maintenir le haut niveau d'investissement. La grille tarifaire est restée quasiment la même (hormis un recalage pour maintenir le palier de 6 MWh entre les options tarifaires T1 et T2). Ceci correspond à une évolution de l'ordre de 0,6% sur la facture finale d'un usager résidentiel classique.

La part locale de la performance nationale de GRDF

La part locale de la performance nationale de l'opérateur est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.
Elle est spécifique pour chaque concession et dépend réellement du niveau de performance de GRDF à l'échelle locale. Lorsque ce chiffre est positif, cela signifie que GRDF a dépassé la performance nationale imposée par la CRE et réalise un gain sur la concession (et inversement).
L'entrée en vigueur au 1er juillet 2016 du tarif ATRD5 introduit plusieurs changements importants qui doivent être pris en compte pour apprécier la performance de GRDF :

- L'apurement du CRCP de la période tarifaire ATRD4,
- La couverture de la quote-part acheminement distribution des charges d'impayés des fournisseurs de gaz,
- Le choix de la CRE d'indexer le tarif de GRDF sur l'inflation – 0,8%.

Apurement du CRCP ATRD4 :
Du fait d'une succession d'années chaudes et d'une surestimation des volumes acheminés lors de la définition du tarif ATRD4 par la CRE en 2012, les recettes tarifaires de GRDF ont été insuffisantes sur l'ensemble de la période 2012-2015 et ce malgré des hausses tarifaires importantes chaque année par application du mécanisme du CRCP. La CRE a reconnu dans sa décision tarifaire ATRD5 la nécessité de tenir compte du CRCP non apuré de la période ATRD4 qui était proche de 600 M€. Ce montant a été réparti en quatre annuités à percevoir sur la période 2016-2019. Un montant de près de 160 M€ vient donc majorer chaque année le revenu autorisé de GRDF.
Prise en compte des impayés des fournisseurs :
Suite à une décision de justice, le tarif de GRDF doit désormais couvrir la quote-part d'acheminement des coûts d'impayés des fournisseurs de gaz. La CRE a donc intégré au tarif ATRD5 un montant annuel de 14,7 M€ sur la période 2016-2019 pour assurer le remboursement par GRDF des fournisseurs à titre rétroactif et un montant annuel de 29 M€ au titre du flux d'impayés annuels à partir de 2016. Compte tenu de la difficulté à prévoir les montants en question, ces charges sont intégrées au CRCP, le tarif baissera si les charges réelles sont inférieures au montant prévisionnel et augmentera dans le cas contraire.
Choix d'indexer le tarif sur inflation – 0,8% :
L'apurement du CRCP ATRD4 et la prise en compte du remboursement rétroactif des charges d'impayés ont donc conduit à majorer pendant les quatre années de la période tarifaire ATRD5 le revenu autorisé de GRDF de près de 170 M€ par an.
Les trajectoires tarifaires ayant été recalées, notamment les prévisions de volume, il n'y a pas de raison, sauf aléa exceptionnel que le CRCP de la période ATRD5 diverge comme cela a été le cas pour la période ATRD4. La majoration du revenu autorisé de 170 M€ devrait donc s'achever avec la fin de la période tarifaire ATRD5.
Afin de résorber une partie de cet écart et d'éviter une baisse brutale du tarif à l'entrée en vigueur du tarif ATRD6 au 1er juillet 2020, la CRE a donc décidé d'indexer le tarif ATRD5 en IPC-0,8%. L'équilibre tarifaire étant réalisé globalement sur la période 2016-2019, GRDF reçoit plus de revenu en 2016 et moins de revenu en 2019 que si la CRE avait retenu une indexation plus classique sur l'inflation.
La performance nationale de GRDF est le résultat de plusieurs effets, dont les principaux sont :

- Les écarts des coûts d'exploitation et des charges d'investissements réalisés par rapport aux trajectoires prévues par la CRE
- L'apurement du CRCP (compte de régularisation des charges et produits) de la période tarifaire précédente qui s'élève pour la période 2016-2019 à environ 160 M€ par an. L'écart entre les charges d'impayés sur les factures d'acheminement prévues par la CRE et les montants réellement impayés.

L'écart entre recettes tarifaires et revenu autorisé[1] est illustré par le graphique ci-dessous.

Revenu autorisé et recettes tarifaires

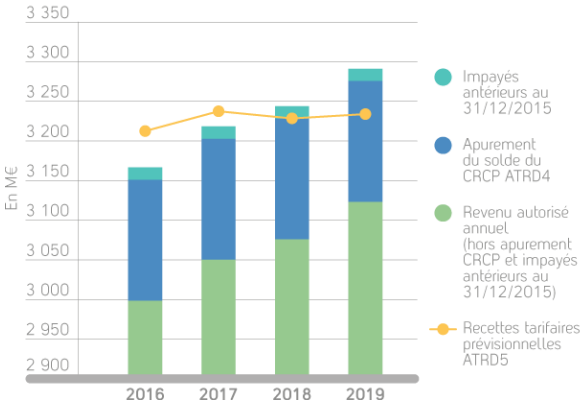

[1] Cf le chapitre II.C. Trajectoire tarifaire de la délibération de la CRE du 10 mars 2016

Le compte d'exploitation de votre concession

Le compte d'exploitation synthétique

	2016	2015	2014
Produits (en euros)	**2 157 593**	2 010 980	1 894 939
Dont recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	**2 052 205**	1 911 906	1 789 288
Dont recettes liées aux prestations complémentaires	**105 388**	99 075	105 650
Charges (en euros)	**1 532 794**	1 585 425	1 541 658
Charges d'exploitation	**900 706**	904 575	860 452
Charges liées aux investissements sur les biens concédés	**482 030**	542 379	545 658
Charges liées aux investissements sur les autres biens	**150 058**	138 471	135 548
Total (en euros)	**624 799**	425 555	353 281
Dont impact climatique	**48 798**	-48 023	-150 607
Dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire	**415 731**	455 892	478 863
Dont part locale de la performance nationale de l'opérateur	**160 270**	17 686	25 025

Rappels :

- Un impact climatique positif signifie que les recettes de GRDF ont été supérieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus froid que le climat moyen.
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire positive signifie que la concession contribue au système de solidarité national.

Le compte d'exploitation : les produits

	2016	2015	2014
Produits (en euros)	**2 157 593**	2 010 980	1 894 939
Recettes d'acheminement du gaz naturel	**2 052 205**	1 911 906	1 789 288
Recettes liées aux prestations complémentaires	**105 388**	99 075	105 650
Recettes liées aux prestations du catalogue	**98 107**	92 970	97 014
Recettes liées aux prestations ponctuelles	**36 442**	34 956	38 955
Recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacements / modifications / suppressions de branchements	**6 787**	5 379	8 510
Recettes liées aux prestations à destination des clients aux conditions standard de livraison	**29 655**	29 576	30 444
Recettes liées aux prestations à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct	**0**	0	0
Recettes liées aux prestations récurrentes	**61 631**	57 965	58 027
Recettes liées aux prestations à destination des clients aux conditions standard de livraison	**43 681**	39 484	36 953
Recettes liées aux prestations à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct	**17 950**	18 482	21 074
Recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane	**34**	49	33
Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)	**5 617**	2 981	2 440
Autres recettes	**1 665**	3 124	6 196
Recettes pour l'acheminement du gaz vers un réseau aval n'étant pas dans la zone de desserte péréquée	**0**	0	0

Les recettes d'acheminement du gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les recettes d'acheminement sont reconstituées.

Evolution de la méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

Jusqu'en 2016, les recettes acheminement étaient calculées à partir des quantités mesurées à l'interface Transport/Distribution. Courant 2016, GRDF a développé une nouvelle méthode qui se base sur la « méthode publique des profils », sur les dates de relevé et sur les index de consommation des usagers. Testée sur un panel de clients ayant déjà des compteurs télérelevés, cette méthode conduit à une estimation de consommation plus proche de leur consommation réelle. Logiquement et par souci de cohérence, cette nouvelle méthode est maintenant utilisée pour estimer les consommations à l'échelle de chaque concession, et donc pour valoriser les recettes acheminement sur l'année civile.

Ce changement de méthode (avant et après 2016) conduit inévitablement à estimer des recettes acheminement différentes de celles présentées les années précédentes dans les comptes rendus d'activités.

Afin de permettre une comparaison cohérente des informations pour les années antérieures à 2016, GRDF a donc produit une vision « pro-forma » : les recettes d'acheminement pour les années 2014 et 2015 vous sont ici présentées telles que recalculées avec cette nouvelle méthode d'élaboration.

Pour accéder au détail exhaustif des informations, rendez-vous sur le service « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ». Vous y retrouverez les recettes d'acheminement par tarif et par terme du tarif pour chaque commune.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Cette section du tableau des produits (du compte d'exploitation) comporte plusieurs lignes : les recettes liées aux prestations du « catalogue », les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages) et les autres recettes. Dans la « Plateforme de Données », vous retrouverez, pour les années 2014, 2015 et 2016, les recettes pour prestations complémentaires acte par acte, pour celles enregistrées directement au périmètre de la concession. Elles sont détaillées par :

- Commune concernée
- Rubrique de recettes (ponctuelles / récurrentes)
- Nature de la prestation
- Acte
- Montant facturé

En 2016, GDRF développe et applique une nouvelle méthode d'élaboration des recettes d'acheminement.

Sur le terrain, des techniques de détection innovantes sont mises en œuvre pour améliorer la localisation du réseau

Recettes liées aux prestations du catalogue

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel. Certaines sont couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture). D'autres prestations sont payantes, facturées à l'acte ou périodiquement, suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes sont individualisées dans le système de facturation de GRDF par un « code frais » (cf : « catalogue de prestations », disponible sur **www.grdf.fr**) et enregistrées au périmètre de chaque concession. Les recettes afférentes peuvent alors être directement retranscrites dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes, toutes identifiées par des « codes frais », respecte la structure du catalogue de prestations et est organisée selon les 4 familles suivantes :

- Recettes liées aux prestations ponctuelles, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : mises en service, coupures ou déposes du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive, etc.)
- Recettes liées aux prestations récurrentes, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : locations de matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cycliques avec déplacement
- Recettes liées aux prestations ponctuelles ou récurrentes, à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison directe ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement / modification / suppression de branchements
- Recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane. Elles concernent des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité et des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)

Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Autres recettes

Seules les « autres recettes » ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit de :

- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non identifiées par code frais.
- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. formations pour le personnel des fournisseurs).
- Recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 10 M€ sur 200 M€ à l'échelle de GRDF. Elles sont réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL (Point De Livraison, proche de la notion de client) de chaque concession.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50 % du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval[1].

Cette valeur de 50 %, est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47 % du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3 % du tarif de distribution).

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge[2]. Dans le compte rendu de l'année 2015, ces charges étaient présentées comme une recette négative. Cette année, ces charges sont présentées dans la rubrique « autres charges d'exploitation ».

Le biométhane peut être produit à partir de nombreux déchets, comme les boues de stations d'épuration

[1] Cf arrêté du 2 juin 2008 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel, modifié par l'arrêté du 24 juin 2009 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel, repris par les délibérations du 28 février 2012 (« ATRD 4 ») et du 10 mars 2016 (« ATRD5 ») portant décision sur le tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF.

[2] Lorsqu'une concession aval hors de la zone péréquée a elle-même des concessions aval hors de la zone de péréquation, la charge supportée peut être « compensée » par les recettes engendrées par ces dernières.

Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation de la concession

	2016	2015	2014
Charges d'exploitation (en euros)	**900 706**	904 575	860 452
Main-d'œuvre	**362 114**	371 707	349 091
Achats de matériel, fournitures et énergie	**59 713**	63 168	58 244
Sous-traitance	**30 513**	36 072	26 765
Autres charges d'exploitation	**341 685**	320 840	320 313
dont immobilier	**43 445**	48 019	45 427
dont informatique, poste et télécom	**72 070**	61 374	62 689
dont assurances	**37 000**	32 801	25 597
dont entretien des véhicules et carburant	**9 227**	9 512	10 385
dont communication et développement des usages du gaz naturel	**16 726**	17 202	13 296
dont charges liées aux prestations complémentaires	**105 388**	99 075	105 650
dont autres	**57 830**	52 857	57 269
Redevances	**15 378**	16 091	15 782
dont redevance contractuelle	**10 999**	11 200	11 218
dont redevance d'occupation du domaine public	**4 379**	4 891	4 565
Impôts et taxes	**27 602**	26 509	24 847
dont CVAE et taxes foncières	**24 597**	23 563	22 248
dont autres impôts et taxes	**3 005**	2 946	2 599
Contribution des fonctions centrales	**63 701**	70 187	65 409

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (remboursements des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession.

GRDF ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. En effet le principe même de la délégation de service public est de confier la gestion du service concédé à une entreprise qui mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'un seul service, ou d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation, qui doivent être identiques pour toutes les concessions, pour ne pas en pénaliser certaines et/ou ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, une infrastructure de réseau diffuse et maillée sur plusieurs concessions rend complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession. Ainsi, du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions, il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges à chacune des concessions. Par ailleurs, plus une méthode d'affectation des charges est sophistiquée, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, qui peut varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. Il convient alors de retenir les principes suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et au plus près du contrat, doivent être utilisées dès que cela est possible. Pour qu'une clé opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
  - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être enregistrée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
  - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
  - L'activité doit être enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,…) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau ou le nombre de clients.
- Enfin et en dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne mélangera pas charges de main-d'œuvre et charges d'achat de matériel.

Concernant la rubrique « charges liées aux prestations complémentaires » : elles ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les SI, leur montant est strictement équivalent à celui des « recettes liées aux prestations complémentaires ». Cette méthode permet d'illustrer le principe selon lequel les recettes complémentaires ne génèrent pas de marge commerciale.

Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées par GRDF et sont directement rattachables à chaque concession. Ces charges peuvent légèrement différer du montant de la nature comptable « redevance » enregistré dans le système de gestion de GRDF, essentiellement pour cause de régularisations et de provisions diverses. Ce faible écart est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique « autres charges d'exploitation ».

La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant une activité très opérationnelle (la direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques), ou celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation (la direction de la communication, la direction des systèmes d'information). La contribution des fonctions centrales est répartie sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL de chaque concession. En moyenne à l'échelle nationale, cette contribution est de 6,7% pour 2014, de 6,9% pour 2015 et de 6,2% pour 2016.

Cette méthode d'élaboration a été mise en œuvre pour la première fois en 2016. Les charges d'exploitation établies ainsi ont été communiquées dans les comptes rendus d'activité de l'année 2015. A la suite des contrôles de concession réalisés par certaines autorités concédantes et après analyse interne des résultats, il est apparu nécessaire d'effectuer quelques évolutions correctives du système d'évolution, en particulier pour :

- Fiabiliser les données sources (notamment les valeurs des clés),
- Homogénéiser les référentiels communaux des différentes sources de données,
- Adapter les méthodes de ventilation en conséquence,
- Adapter les clés aux évolutions de l'activité de GRDF.

Afin de permettre une comparaison cohérente des informations pour les années antérieures à 2016, GRDF a donc produit une vision « pro-forma » : les charges d'exploitation pour les années 2014 et 2015 vous sont ici présentées telles que recalculées avec cette nouvelle méthode d'élaboration.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

1. Les clés opérationnelles :

Chaque type de clés opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- Nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients,
- Nombre de nouveaux clients domestiques,
- Consommation prévisionnelle des nouveaux clients,
- Nombre d'interventions suite à appels de tiers,
- Montant des investissements réalisés,
- Nombre de déclarations de travaux,
- Nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages),
- Nombre de pose/dépose de compteurs industriels.

Ainsi, les charges directement liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances payées), des charges affectées par des clés opérationnelles, et des charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles

2. Les clés patrimoniales :

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- Nombre de PDL,
- Tarif d'acheminement,
- Longueur de réseau.

À l'échelle nationale, ces charges directement liées à l'activité représentent plus de 42% des charges d'exploitation de GRDF pour 2014, 43% pour 2015 et 39% pour 2016.

En moyenne, les charges sont affectées de cette manière : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le terrain au périmètre de la concession (cf : chapitre « une organisation à votre service »).

Type de clés	Directement lié à l'activité	Patrimoniales	Total
Fct. Centrales	0,0%	6,2%	6,2%
Nationale	2,1%	24,6%	26,7%
Régionale	12,6%	13,4%	26,0%
Infrarégionale	6,8%	3,9%	10,7%
Locale	26,5%	3,9%	30,4%
Total	48,0%	52,0%	100,0%

GRDF a mis en place un programme ambitieux de professionnalisation et de maintien des compétences de ses collaborateurs

Le compte d'exploitation : les charges d'investissement de la concession

	2016	2015	2014
Charges liées aux investissements sur les biens concédés (en euros)	**482 030**	542 379	545 658
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	**371 047**	418 562	425 233
Branchements individuels	**104 020**	116 896	117 371
Branchements collectifs	**61 167**	69 417	71 235
Conduites montantes	**161 893**	183 603	187 216
Conduites d'immeubles	**43 968**	48 647	49 411
Premier établissement hors branchements	**43 907**	48 389	47 847
Canalisations de distribution	**39 080**	44 100	44 586
Installations techniques	**4 827**	4 289	3 261
Postes de détente	**1 853**	2 109	2 158
Protection Cathodique	**963**	1 069	1 104
Postes clients et équipements de télérelevé	**0**	0	0
Autres équipements	**2 012**	1 110	0
Génie Civil	**0**	0	0
Terrains	**0**	0	0
Mobilier et Matériels Divers	**0**	0	0
Aménagements	**0**	0	0
Renouvellement hors branchements	**67 076**	75 428	72 578
Canalisations de distribution	**62 409**	70 091	67 142
Installations techniques	**4 667**	5 338	5 436
Postes de détente	**4 667**	5 338	5 436
Protection Cathodique	**0**	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	**0**	0	0
Autres équipements	**0**	0	0
Génie Civil	**0**	0	0
Terrains	**0**	0	0
Mobilier et Matériels Divers	**0**	0	0
Aménagements	**0**	0	0

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.
Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession (95% des ouvrages). Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.
Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.
Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1er juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquence la charge d'investissement de la première année n'est comptée que sur une demi-année.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CINVN) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N (RN) et du coût de financement de l'année N (CN).
Tel que : CINVN = RN+CN.

Méthode de calcul du remboursement économique réévalué

Le remboursement économique de la première année (R1) est la valeur initiale financée par GRDF de l'ouvrage (V1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D).
Tel que : R1 = V1÷D

Le remboursement économique de l'année N (RN) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en fin d'année précédente (VNRN1) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1). Tel que : RN = VNRN1÷(D-N+1)

Méthode de calcul de la valeur nette réévaluée en fin d'année

La valeur nette réévaluée en fin d'année N (VNRN) de l'ouvrage est : la valeur initiale de l'ouvrage (V1) multipliée par le coefficient d'inflation cumulée depuis la mise en service de l'ouvrage (IN) et diminuée du remboursement économique de la première année (R1) multiplié par le nombre d'année écoulée depuis la mise en service (N) et multipliée par le coefficient d'inflation cumulée depuis la mise en service de l'ouvrage (IN).
Tel que : VNRN = (V1*IN)-(R1*N*IN)

Méthode de calcul du coût de financement pour chaque année

Le coût de financement de la première année (C1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE (T1). Tel que : C1 = V1*T1

Le coût de financement de l'année N (CN) est la valeur nette réévaluée en fin d'année précédente (VNRN1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE (TN). Tel que : CN = VNRN1*TN

A noter : les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004 : cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.
Exemple : GRDF investit 450 pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5% sur toute la durée, avec une hypothèse d'inflation de 1%.

Année	VNR début d'année	VNR Fin d'année	Remb. Eco. Rééval.	Coût de Financ.	Charges d'invest.
1	450	(450-10)*1,01 = 444,4	450/45 =10	450*5% =22,5	10+22,5 =32,5
2	444,4	(444,4-10,1)*1,01 =438,6	444,4/44 =10,1	444,4*5% =22,2	10,1+22,2 =32,3
45	15,5	(15,5-15,5)*1,01 =0,0	15,5/1 =15,5	15,5*5% =0,8	15,5+0,8 =16,3

Les charges d'investissement hors concession

	2016	2015	2014
Charges liées aux investissements sur les autres biens (en euros)	**150 058**	138 471	135 548
Canalisations de distribution	**0**	0	0
Installations techniques	**13 342**	12 753	13 170
Postes de détente	**0**	0	0
Protection Cathodique	**0**	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	**13 265**	12 660	13 046
Autres équipements	**77**	93	124
Génie Civil	**119**	136	141
Terrains	**190**	229	229
Mobilier et Matériels Divers	**15 021**	15 350	15 662
Aménagements	**13 461**	13 655	12 931
Compteurs	**34 422**	36 839	36 932
Véhicules et engins d'exploitation	**8 441**	8 647	9 397
Immobilisations incorporelles	**65 062**	50 862	47 087
Projets informatiques	**61 374**	50 580	46 960
Autres immobilisations incorporelles	**3 688**	282	127

La valorisation du patrimoine

Les origines de financement

Connaître l'origine de financement des ouvrages (à savoir qui de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers a réellement financé les ouvrages) est une demande forte des autorités concédantes. Il en est de même des attentes liées à la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers via le tarif de distribution et la valeur qui reste à rembourser.

	Valeur initiale nette 2016 financée par		
	GRDF	Autorité concédante	Tiers
Biens concédés (Premier établissement et Renouvellement) en euros	7 124 821	0	3 544 888
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	5 471 598	0	347 909
Branchements individuels	1 515 691	0	88 479
Branchements collectifs	909 219	0	55 110
Conduites montantes	2 383 638	0	153 647
Conduites d'immeubles	663 050	0	50 673
Premier établissement hors branchements	641 569	0	1 508 773
Canalisations de distribution	583 496	0	1 445 713
Installations techniques	58 073	0	57 568
Postes de détente	26 636	0	47 762
Protection Cathodique	11 114	0	9 806
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	20 323	0	0
Génie Civil	0	0	5 492
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement hors branchements	1 011 653	0	1 688 205
Canalisations de distribution	946 119	0	1 656 979
Installations techniques	65 535	0	31 226
Postes de détente	65 535	0	11 631
Protection Cathodique	0	0	19 596
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Autres biens (Premier établissement et Renouvellement)	1 459 231	0	0
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	151 667	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	128 812	0	0
Autres équipements	22 856	0	0
Génie Civil	2 822	0	0
Terrains	499	0	0
Mobilier et Matériels Divers	154 981	0	0
Aménagements	111 037	0	0
Compteurs	392 139	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	75 699	0	0
Immobilisations incorporelles	570 388	0	0
Projets informatiques	522 514	0	0
Autres immobilisations incorporelles	47 875	0	0

Pour accéder au détail de l'inventaire détaillé du patrimoine, rendez-vous sur le service « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ». Vous y retrouverez des données détaillées suivantes, pour les années 2014, 2015 et 2016 :

- Commune concernée,
- Biens concédés / autres biens,
- Familles d'ouvrages (canalisation, branchements,…),
- Biens de premier établissement ou biens remplaçants,
- Type de clé de répartition,
- Date de mise en service (mise à l'inventaire),
- Quantité,
- Valeur initiale financée par GRDF,
- Valeur initiale financée par des tiers (aménageurs, lotisseurs,…),
- Valeur initiale financée par l'autorité concédante,
- Valeur nette réévaluée en début d'année,
- Charges liées aux investissements calculées selon les principes de la CRE (dont part remboursement et dont part coût de financement).

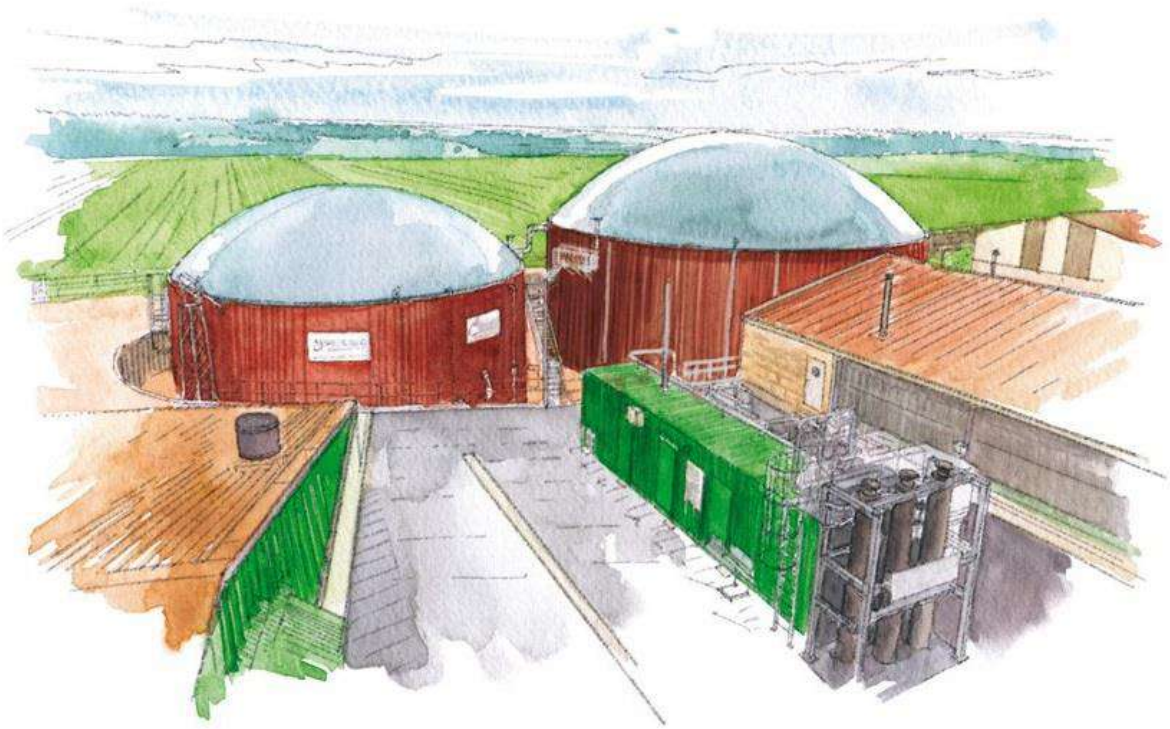

A fin 2016, 26 sites de production de biométhane sont en service; ils utilisent notamment les déchets agricoles

La valeur nette réévaluée de votre concession

La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements que les usagers auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture. En effet, le système de régulation repose sur le remboursement et la rémunération des investissements financés par le distributeur.

Le choix de la CRE dans le domaine du gaz a été d'effectuer ce remboursement et cette rémunération via un remboursement réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur. Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb.Eco. Réval.	Coût de Financement	Charges d'invest.
Biens concédés (en euros)	5 397 866	5 225 688	211 177	270 853	482 030
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	4 005 532	3 857 752	170 231	200 816	371 047
Branchements individuels	1 134 101	1 103 928	46 909	57 110	104 020
Branchements collectifs	651 075	625 518	28 543	32 623	61 167
Conduites montantes	1 765 665	1 693 325	73 579	88 314	161 893
Conduites d'immeubles	454 691	434 980	21 200	22 768	43 968
Premier établissement hors branchements	518 811	517 782	17 558	26 349	43 907
Canalisations de distribution	470 593	471 983	15 142	23 938	39 080
Installations techniques	48 218	45 799	2 417	2 411	4 827
Postes de détente	21 206	20 412	793	1 060	1 853
Protection Cathodique	7 151	6 546	605	358	963
Postes clients et équip. télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	19 861	18 841	1 019	993	2 012
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Renouvellement hors branchements	873 524	850 154	23 387	43 689	67 076
Canalisations de distribution	815 961	794 380	21 598	40 811	62 409
Installations techniques	57 563	55 774	1 789	2 878	4 667
Postes de détente	57 563	55 774	1 789	2 878	4 667
Protection Cathodique	0	0	0	0	0
Postes clients et équip. de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	0	0	0	0	0
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Autres biens (en euros)	567 159	666 667	116 431	33 626	150 058
Canalisations de distribution	0	0	0	0	0
Installations techniques	44 545	61 950	10 431	2 911	13 342
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0	0	0
Postes clients et équip. de télérelevé	44 274	61 733	10 368	2 897	13 265
Autres équipements	271	217	63	14	77
Génie Civil	1 190	1 130	60	59	119
Terrains	3 793	3 793	0	190	190
Mobilier et Matériels Divers	48 405	48 321	12 308	2 714	15 021
Aménagements	60 781	55 465	10 301	3 160	13 461
Compteurs	228 249	228 603	22 462	11 960	34 422
Véhicules et engins d'exploitation	17 933	19 237	7 349	1 092	8 441
Immobilisations incorporelles	162 263	248 168	53 521	11 541	65 062
Projets informatiques	160 798	203 068	51 045	10 329	61 374
Autres immobilisations incorporelles	1 465	45 099	2 476	1 212	3 688

Lexique

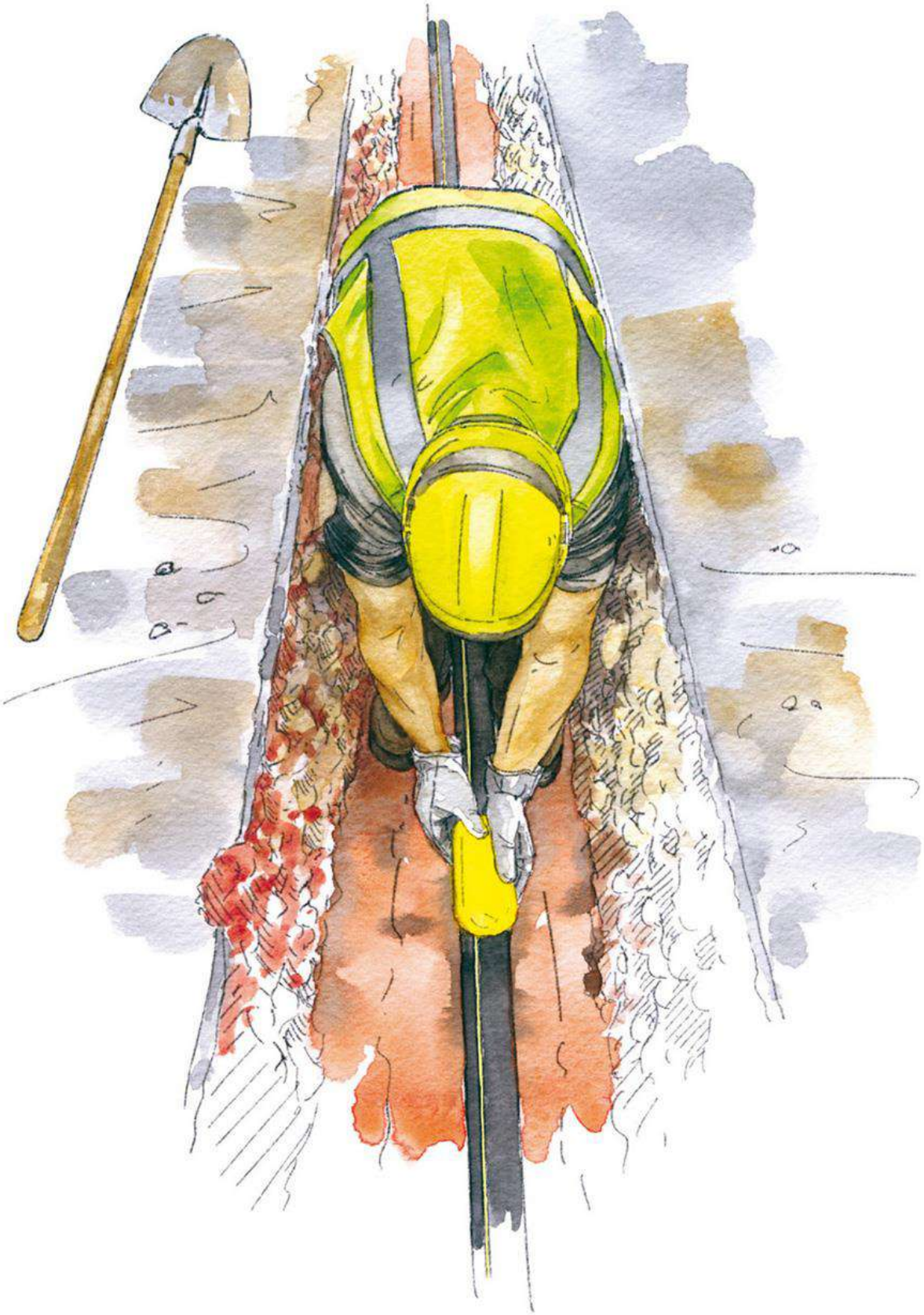

BRANCHEMENT

Conduite reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. En immeuble collectif, l'origine du branchement est le piquage sur la conduite montante.

CATALOGUE DES PRESTATIONS

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr

COMPTEUR

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

CONDITIONS STANDARD DE LIVRAISON (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur.
Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF – chapitre « Conditions générales »

CONTRAT D'ACHEMINEMENT

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz naturel vers le client final.

CONTRAT DE LIVRAISON DIRECTE (CLD)

Le Contrat de Livraison Directe (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m^3/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL).
Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF – chapitre « Conditions générales »

CONTRAT DE FOURNITURE

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz naturel.

DISPOSITIF DE MESURAGE

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

FOURNISSEUR

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

GESTIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION (GRD) communément désigné « DISTRIBUTEUR »

Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

INSTALLATION INTÉRIEURE

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

NORMO MÈTRE CUBE (Nm^3)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

POSTE DE LIVRAISON

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement, outre la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison, les fonctions de détente et de régulation de pression.

PRESSION DE LIVRAISON

Pression relative du gaz au point de livraison.

QUANTITE ACHEMINEE

Quantité de gaz naturel livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client sur compteur inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou commerces). Sur le territoire national, ce réseau représente aujourd'hui plus de 195 000 km et dessert 77 % de la population française, soit près de 11 millions de clients.
Plus d'information : « Comprendre l'acheminement du gaz naturel » sur le site grdf.fr

RÉSEAU (PRESSION)

RESEAU BP / MPA

Le Réseau BP (Basse Pression) et MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

RESEAU MPB

Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B) représente 95% du réseau de distribution sur le territoire national. La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

RESEAU MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Chiffres clés 2016

Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

198 886 km
de réseau de gaz naturel, soit presque 5 fois le tour de la terre !

293 TWh
de gaz naturel acheminé

762 millions
d'euros investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

1 million
d'euros consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Un vecteur d'énergie au service des territoires

10,9 millions de clients
en France

9 541 communes
desservies par le réseau de distribution de gaz naturel

77 % de la population
habite une commune desservie en gaz par GRDF

129 opérateurs
de l'Urgence Sécurité Gaz diagnostiquent 24h/24 et 7j/7 chaque appel lié aux urgences gaz

22 sites
d'injection de biométhane exploité dans le réseau GRDF

Une entreprise dynamique

11 431 collaborateurs

650 collaborateurs recrutés

1 040 alternants qui vont être formés en 2016

3,621 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Prévisions 2017
Recrutement de 500 CDI et 400 nouveaux alternants

Conception, création graphique et maîtrise d'œuvre : Atelier Patrick Guillon
Illustrations : Alban de Chateauvieux • Infographies : Dominique Durand • Mise au format Word® : Optipage

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

GRDF
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF – Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros – Siège social : 6, rue Condorcet 75009 Paris – RCS Paris 444 786 511